

Paysage et développement durable

Yves Luginbühl, Daniel Terrasson,
coordinateurs

Paysage et développement durable

Yves Luginbühl, Daniel Terrasson
coordinateurs

Éditions Quæ
c/o Inra, RD 10, 78026 Versailles Cedex

Collection *Update Sciences et Technologies*

Environnement, discours et pouvoir. L'approche Political ecology
Denis Gautier et Tor A. Benjaminsen, coordinateurs
2012, 256 p.

Normaliser au nom du développement durable
Pierre Alphandéry, Marcel Djama, Agnès Fortier, Ève Fouilleux, coordinateurs
2012, 200 p.

L'ouverture des forêts au public. Un service récréatif
Jeoffrey Dehez, coordinateur
2012, 176 p.

De l'eau agricole à l'eau environnementale
Résistance et adaptation aux nouveaux enjeux de partage de l'eau en Méditerranée
Chantal Aspe, coordinatrice
2012, 384 p.

Exploitations agricoles, stratégies paysannes et politiques publiques.
Les apports du modèle Olympe
Éric Penot, coordinateur
2011, 336 p.

Insectes ravageurs des graines de légumineuses.
Biologie des *Bruchinae* et lutte raisonnée en Afrique
J. Huignard, I.A. Glitho, J.-P. Monge, C. Regnault-Royer, coordinateurs
2011, 146 p.

Companion Modelling
Michel Étienne, coordinateur
2011, 384 p., e-book

Remerciements à Stéphanie Touvron, assistante à l'Irstea, centre de Bordeaux, qui a assuré toutes les liaisons de la coordination de cet ouvrage.

Table des matières

Préface

Jean-Paul Albertini	7
---------------------------	---

Introduction

Daniel Terrasson	11
------------------------	----

Partie I

Matérialités biophysiques et pratiques paysagères

Introduction

Josefina Gomez-Mendoza	17
------------------------------	----

Chapitre 1. Réinterprétation d'un héritage. L'arbre d'émonde dans les périphéries d'Angers et de Rennes

Monique Toubanc, Pauline Frileux, Bernadette Lizet.....	25
---	----

Chapitre 2. Les paysages d'arbres hors forêt, des paysages porteurs des enjeux du développement durable

Sylvie Guillerme, Yolanda Jimenez, Diego Moreno	37
---	----

Chapitre 3. Paysages et érosion dans les montagnes méditerranéennes. Une comparaison entre France, Espagne et Italie

Marianne Cohen, Freddy Rey, Xavier Ubeda, Josep Vila-Subiros ...	49
--	----

Chapitre 4. Ces chemins qui tracent dans le paysage une pensée du territoire

Laurence Le Dû-Blayo, Véronique Van Tilbeurgh, Claudine Thenail, Didier Le Cœur	61
---	----

Chapitre 5. De l'offre de paysage à la production paysagère : l'économie des chemins ruraux

Tina Rambonilaza, Laurence Amblard, Hélène Revol	77
--	----

Chapitre 6. Le développement durable : une préoccupation ordinaire de l'exercice paysagiste ?

Constance De Gourcy, Jean-Samuel Bordreuil	89
--	----

Partie II

Ressources paysagères entre héritage et projets

Introduction

Monique Toublanc	101
Chapitre 7. <i>Paysage et développement durable : un mariage contre nature ?</i> Emmanuel GuisePELLI, Valérie MiéVILLE-Ott, Loïc Perron, Giorgio de Ros, Véronique Peyrache-Gadeau	115
Chapitre 8. <i>Ressource paysagère et territoire : une nécessaire régulation ?</i> Corinne Larrue, Mathieu Bonnefond, Jean David Gerber, Peter Knoepfel	129
Chapitre 9. <i>L'oliveraie entre espace productif et patrimoine paysager. Une comparaison Andalousie (Espagne) et Alpes du Sud (France)</i> Marianne Cohen, Stéphane Angles, Claudia Marquez, Eduardo Araque Jimenez	143
Chapitre 10. <i>Une comparaison de l'émergence de paysages éoliens en France, Allemagne et Portugal</i> Alain Nadaï, Werner Krauss, Ana Isabel Afonso, Dorle Dracklé, Oliver Hinkelbein, Olivier Labussière, Carlos Mendes	157
Chapitre 11. <i>Du bon usage du passé des paysages. Récits paysagers et durabilité dans trois sites viticoles européens du patrimoine mondial (Tokaj, Saint-Émilion, Cinque Terre)</i> Serge Briffaud, Bernard Davasse	171
Chapitre 12. <i>Paysage, décision publique et équité intergénérationnelle : une approche économique</i> Walid Oueslati, Robert Lifran, Julien Salanié	187

Partie III

Gouvernance et participation

Introduction

Yves Michelin	201
Chapitre 13. <i>Le devenir des paysages : enjeux de la participation</i> Pascal Marty, Jacques Lepart, Raphaël Mathevet, Robert Lifran, Jean-Marie Attonaty, Jean-Paul Cheylan, Naïma Hadjem, Marjorie Le Bars, Amélie Nespoulous, Sandra Said, Sophie Thoyer, Vanja Westerberg	207
Chapitre 14. <i>Les paysages d'Éole à l'épreuve du développement durable : où accepter n'est pas toujours participer</i> Sophie Le Floch, Marie-José Fortin	219
Chapitre 15. <i>Esthétique environnementale et projet paysager participatif</i> Nathalie Blanc, Jacques Lolive	235

Chapitre 16. <i>Les paradoxes d'une politique : gouvernance et conflits dans trois paysages culturels du patrimoine mondial</i>	
Aline Brochot	249
Chapitre 17. <i>Paysages culturels et gouvernance : nouveau contrat social ou retour du refoulé</i>	
Marie Roué	261
Conclusion	
Yves Luginbühl	275
Références bibliographiques	285
Les auteurs	307

Préface

Le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie s'est engagé, depuis une quinzaine d'années, dans la mise en œuvre de programmes incitatifs de recherche portant sur la problématique du paysage, avec un double objectif : faire progresser la connaissance et étayer les politiques publiques.

Dans le cadre des priorités définies lors de la Conférence environnementale des 14 et 15 septembre derniers en matière de biodiversité et de continuités écologiques, le ministère a constamment manifesté son intérêt pour le paysage, tant comme objet de recherche que comme support des politiques publiques, dans une démarche de diagnostic et de projet pour les territoires, en liaison étroite avec les acteurs de la société civile.

Longtemps réduit à sa dimension esthétique, le paysage n'a été que progressivement perçu dans toute sa complexité et dans toutes ses implications, matérielles et immatérielles, concrètes et symboliques.

Qu'ils soient d'exception, au sens des sites classés au patrimoine culturel de l'Unesco, ou « ordinaires » – ruraux, de montagne, de forêts, de zone côtière ou de territoires plus fortement anthropisés (ville dense, périurbain, zones d'activités économiques) –, les paysages forment une réalité extrêmement variée et différenciée.

La combinaison, propre au paysage, de nombreux facteurs et d'une dimension globale semble, de surcroît, faire écho à la prise en compte, à toutes les échelles, de l'ensemble des aspects environnementaux, sociaux et économiques des territoires que constitue le développement durable.

La nécessité de vérifier, de clarifier et de démontrer cette hypothèse est au centre du programme « Paysage et développement durable » (PDD) lancé en 2004 pour prendre le relais du programme « Politiques publiques et paysages » (PPP), conduit sur la période 1998-2003.

La compréhension du paysage dans toutes ses déclinaisons et dans toutes ses dimensions suppose l'intervention de nombreuses disciplines, des sciences sociales (géographie, économie, sociologie, aménagement et urbanisme), des sciences du vivant (biologie, éco-

logie), ainsi que de modes de gouvernance appropriés. Le programme PDD, dans la perspective duquel se situe cet ouvrage, s'est ainsi attaché toutes les compétences disponibles dans les différents champs de la connaissance.

La volonté de mettre en application la Convention européenne du paysage, ratifiée par la France en 2006, s'est par ailleurs traduite par un infléchissement donné aux projets impliquant d'autres États membres de l'Union européenne et par le choix d'une approche comparative dans l'orientation des recherches.

La composition du conseil scientifique du programme, avec des experts du Royaume-Uni, de la Belgique, de l'Espagne, de l'Italie et des Pays-Bas, illustre cette approche, qui a permis aux chercheurs français de coopérer, au sein des projets de recherche, avec les équipes scientifiques d'une vingtaine de laboratoires, installés dans onze autres pays européens.

Certains terrains d'études du programme, situés de part et d'autre de nos frontières, ont permis d'aborder sous un angle comparatif des thèmes aussi divers que la place du végétal et de la biodiversité (caractéristiques et cohérence écologique des trames vertes, signification de l'arbre isolé quant à l'histoire agraire ou comme indicateur de terroir), les perceptions par les habitants des politiques publiques pour le développement de l'énergie éolienne, l'importance respective des paysages ordinaires et des paysages d'exception, les interactions entre paysage et économie, etc.

L'organisation par le ministère, dans le cadre du programme PDD, d'un colloque international sur le thème « Paysages de la vie quotidienne. Regards croisés entre la recherche et l'action », qui s'est tenu à Perpignan (France) et à Gironne (Espagne) en mars 2011, témoigne également de cette démarche transdisciplinaire, comparative, et orientée vers l'action.

Au-delà des questionnements scientifiques, il faut en effet essayer de répondre aux attentes de l'ensemble des acteurs des territoires engagés dans l'élaboration des projets de paysage et/ou d'aménagement : État et ses services déconcentrés, collectivités locales, associations, paysagistes, agriculteurs, autres acteurs économiques, etc.

Les premiers résultats des recherches ont fait apparaître les tensions qui subsistent entre les différentes conceptions du paysage portées par les habitants, les gestionnaires et les décideurs publics et privés : ressource naturelle à préserver et à partager ; bien esthétique, consommable comme un spectacle dont l'homme serait aussi l'acteur ; héritage historique et patrimoine culturel ; construction résultant d'une action collective, sociale, économique et environnementale.

Les chercheurs ont aussi mis en évidence la difficulté de rendre pleinement compte de l'articulation entre les composantes matérielles (géophysiques et écologiques) et immatérielles (perceptions, émotions, histoire personnelle et culture collective) du paysage. Le conseil scientifique du programme a également regretté que les travaux aient davantage porté sur la représentation sociale et culturelle du paysage, au détriment de sa réalité physique et biologique et des fonctionnements écosystémiques qu'il permet de lire.

Un autre point fort des résultats du programme est le caractère central, pour les populations des divers États, du paysage comme cadre de vie, c'est-à-dire comme élément à part entière de la vie quotidienne. Il en découle à la fois une demande accrue de transfert réciproque entre les savoirs, savants et profanes, et les projets d'aménagement, et le besoin d'une réflexion sur les processus de participation des citoyens aux décisions pour « co-construire » le paysage, au sens de la Convention européenne du paysage.

J'ajoute que le programme PDD associe, de façon emblématique, chercheurs et acteurs de terrain dans son animation, voire dans ses recherches, et que la notion de paysage favorise le développement d'un mode de gouvernance participatif, plus complexe.

Cet ouvrage s'est nourri autant des avancées de la recherche que du dialogue noué entre toutes les parties prenantes au cours des séminaires et colloques, nationaux et internationaux portés par les équipes de recherche ou par l'animation scientifique et technique du programme.

Grâce à la diversité et à l'expertise de ses auteurs, il présente, à ce stade de la réflexion, un éclairage à la fois transversal et approfondi de l'interface entre paysage et développement durable, qui est au centre du programme PDD.

La pertinence de ces apports et l'émergence de nouveaux questionnements ont conduit le Commissariat général au développement durable à lancer, en décembre 2010, un nouvel appel à propositions de recherche pour la période 2011-2014. Il met l'accent sur la qualification des processus d'évolution des paysages, sur le paysage comme produit de l'économie – sous l'angle des services rendus – et sur la participation des habitants au processus de décision publique dans ce domaine.

Les travaux en cours ne pourront que renforcer les acquis, pour une part recensés ici avec talent. Je tiens, à cette occasion, à remercier tous ceux qui participent, aux côtés de la Direction de la recherche et de l'innovation (DRI-CGDD), au programme « Paysage et développement durable » : l'ensemble des chercheurs français et européens engagés dans ses travaux, les membres de son conseil scientifique, et notamment son président, Yves Luginbühl, les membres de son comité d'orientation, le bureau des paysages et de la publicité de la DGALN et enfin l'Irstea, son animateur scientifique et technique. Ils participent ainsi à la compréhension multidimensionnelle d'une des conditions du bien-être de nos concitoyens, trop souvent sous-estimée et méconnue : les paysages où ils vivent.

JEAN-PAUL ALBERTINI
Commissaire général au développement durable

Introduction

DANIEL TERRASSON

Les problématiques du paysage et du développement durable suscitent une abondante littérature tant dans le champ scientifique que dans celui du politique. Ceci n'est pas nouveau et le nombre d'ouvrages, de colloques consacrés à chacune d'elles n'a fait que croître au cours de la dernière décennie.

Ces deux notions partagent un certain nombre de points communs, dont la multiplicité des définitions et des interprétations, une prégnance forte dans le débat médiatique et une difficile appropriation par les disciplines scientifiques. Ces termes apparaissent trop souvent comme des mots valises, employés de façon incantatoire, avec une signification qui peut varier au cours d'un même discours sans que l'auteur semble en avoir toujours pleinement conscience.

Malgré ces ambiguïtés, ces deux notions sont entrées dans le champ des politiques publiques selon des modalités qui sont cependant très différentes. Le développement durable est entré assez récemment, comme une finalité, un cadre général qui s'imposerait de façon évidente. De plus, il est apparu à travers les débats internationaux, repris dans les politiques européennes. Cette notion est mentionnée pour la première fois en 1997 dans le traité d'Amsterdam (« ... promouvoir le progrès économique et social de leurs peuples, compte tenu du principe de développement durable... »), avant que le Conseil de l'Europe ne propose en juin 2001 d'intégrer les objectifs de développement durable dans les politiques des États membres. Depuis 2003, la France possède donc une stratégie nationale de développement durable (SNDD), qui décline cet objectif selon les différentes politiques sectorielles.

Le paysage, quant à lui, est présent dans les politiques nationales depuis beaucoup plus longtemps, même si, à l'origine, c'est de façon éclatée entre différentes politiques sectorielles (énergie, urbanisme, sites...) et surtout centrée sur la protection des paysages remarquables. Le paysage est néanmoins devenu en France l'objet d'une véritable politique spécifique avec la loi paysage de 1993. La Convention européenne du paysage, adoptée le 20 octobre 2000 par le Conseil de l'Europe et ratifiée par 35 pays, a fait de la protection et

de la gestion des paysages un objet de coopération à l'échelle de la grande Europe et d'aménagement du cadre de vie des populations. Et si, aujourd'hui, il apparaît indispensable de croiser paysage et développement durable, c'est parce que l'évolution, constatée dans les textes nationaux, mais surtout apportée par la Convention européenne du paysage tend à faire du paysage une *res publica*, à le sortir du champ technique pour en faire un objet qui concerne tout le monde et doit être débattu par tous (Olwig, 2007).

Dans le champ scientifique, l'analyse des implications des principes du développement durable sur les politiques publiques fait l'objet de nombreux travaux notamment pour ce qui concerne les ressources naturelles, la biodiversité, les productions primaires (agriculture, forêt, pêche), la ville, les pays du sud... Par contre, les interactions entre paysage et développement durable sont très peu abordées ; l'écologie du paysage a développé des approches de la biodiversité en relation avec le paysage, mais considéré de son point de vue qui diffère de celui des sciences sociales. On trouve des approches paysagères du développement durable (par exemple la thèse de Robert Axelsson soutenue en 2009) dans lesquelles le paysage est réduit à une échelle d'analyse des processus. Il y a par ailleurs un nombre significatif de travaux qui interrogent le caractère durable des paysages parmi lesquels nous citerons plus particulièrement ceux de Willem Vos et H. Meekes (1999) ou de Graham Fairclough (2001). Ces travaux partagent un certain nombre de questions sur la durabilité même des paysages, ce qui est particulièrement bien synthétisé dans un texte de Marc Antrop (2006). D'autres auteurs évaluent l'impact du paysage sur le développement économique local¹. On pourrait encore trouver dans la littérature d'autres exemples concernant la ville, l'esthétique, etc., mais la confrontation entre les notions de paysage et de développement durable n'est que très rarement abordée dans toute sa complexité.

Seules deux publications permettent d'avoir une compréhension plus globale des interactions entre paysage et développement durable : l'ouvrage *Landscape and Sustainability*, publié en 2000 sous la direction de John F. Benson et Maggie Roe, et le numéro spécial *Landscapes and Sustainability* publié par la revue *Landscape and Urban Planning* sous la direction de Marion K. Potschin et Roy H. Haines-Young (2006). Le premier ouvrage offre une réflexion sur différentes dimensions du développement durable (éthique, économique, social...) et de concepts qui lui sont associés comme la multifonctionnalité pour tenter d'en déduire les implications sur la pratique paysagère. Dans l'éditorial du second, Potschin et Haines-Young interrogent la communauté des écologues du paysage sur son rapport à la notion de soutenabilité : « Est-ce que nous, en tant qu'écologues du paysage, faisons référence à la durabilité pour légitimer ce que nous faisons habituellement ? Ou est-ce qu'une perspective paysagère est quelque chose de distinctif et d'unique dans la façon dont nous ciblons les enjeux de la durabilité, ou les réponses que nous cherchons à lui apporter ? »

Ces deux publications sont néanmoins loin d'épuiser le sujet et dans l'introduction de la seconde édition de l'ouvrage *Landscape and Sustainability*, parue en 2007, Maggie Roe souligne les progrès qui restent à accomplir : « Regardant en arrière les six dernières années, il est difficile d'identifier une quelconque progression significative dans la façon de penser ou de mettre en pratique la soutenabilité en matière de paysage. La rhétorique a mûri dans le contenu des politiques, mais avons-nous réellement mûri dans notre vision du paysage et de la soutenabilité ? »

¹ Voir par exemple *Landscape Research*, vol 33, number 3, June 2008, special issue: Landscape as a resource for regional and local economies.

Le présent ouvrage ambitionne d'apporter un nouvel éclairage sur les relations entre paysage et développement durable en partant d'un point de vue différent. À partir de l'observation de différents exemples concrets d'actions publiques mobilisant la problématique du paysage, que ce soit dans les attendus de la politique mise en œuvre ou dans les débats que ces actions engendrent, il s'agit de développer une réflexion sur cette relation. La démarche part donc du terrain, pour nourrir une réflexion plus conceptuelle. Les textes rassemblés ici s'appuient sur les travaux de recherche réalisés dans le cadre du programme « Paysage et développement durable » (PDD) engagé par le ministère français de l'Écologie, du Développement durable et de la Mer (MEDDM) entre 2005 et 2011. Ce programme, inscrit dans le contexte de la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, portait une double exigence : développer des recherches dans une perspective d'appui à la décision publique, mettre en perspective les questionnements d'équipes françaises et étrangères, principalement européennes.

Cet ouvrage est le fruit d'un travail collectif associant les équipes de recherche et le conseil scientifique du programme PDD, avec le souci de dépasser la simple juxtaposition de cas d'études, pour tirer des enseignements plus génériques.

L'ouvrage est structuré en trois parties. Dans une première partie sont abordées les questions de matérialité biophysique et de pratiques paysagères qui sont vues sous deux angles différents. D'une part, il s'agit d'interroger les différentes formes d'articulation entre un paysage « matériel » modelé par des structures, dont l'arbre et le chemin constituent des éléments primordiaux, et un paysage pensé à travers des représentations sociales qui se manifestent par des pratiques et des politiques d'entretien ou d'aménagement. D'autre part, le paysage peut être considéré comme une ressource économique exploitée par différentes filières. Si les entreprises du paysage occupent à ce titre une place importante, la diversité des formes d'action paysagère et l'évolution d'autres filières, notamment l'agriculture, permettent d'entrevoir d'autres gisements d'emplois (entretien des chemins par exemple) ou de valorisation des produits (cas des olives).

La deuxième partie se penche sur l'élaboration de projets territoriaux et la place qu'y occupe le paysage, à travers six contributions. Selon les cas, le paysage peut être considéré comme une ressource, apparaître en tension ou en synergie avec d'autres ressources, par exemple énergétiques ou agricoles, voire entretenir des rapports plus complexes avec le développement local, notamment lorsque la référence au patrimoine est invoquée. La dimension temporelle joue toujours un rôle important qui sera plus particulièrement abordé dans deux situations : les relations entre projet et héritage sur le site emblématique de Saint-Émilion ; une approche plus théorique des problèmes de transmission intergénérationnelle tels qu'ils sont vus par la science économique.

Enfin, dans la troisième partie, cinq contributions permettront d'évoquer les problèmes de gouvernance et de participation, dont l'importance est soulignée par la Convention européenne du paysage. Ce sera l'occasion de se demander si la problématique paysagère présente des spécificités ou offre des opportunités particulières pour une question qui concerne très largement l'ensemble des politiques publiques.

Cet ouvrage n'épuise pas la réflexion sur les relations entre paysage et développement durable : la dimension écologique y est très peu représentée, mais c'est probablement celle qui est le mieux couverte par les publications existantes ; les développements théoriques proposés par la science économique mériteraient d'être étayés par des exemples concrets ; enfin, les travaux de recherche donnent des exemples instructifs mais ne peuvent prétendre couvrir à eux seuls toute la palette des situations. Nous espérons simplement apporter une pierre supplémentaire à la compréhension des interactions entre deux notions que

Maggie Roe qualifiaient de « vastes et indéfinissables, controversées et stimulantes, mais finalement importantes pour nous tous, émotionnellement, écologiquement, économiquement et socialement ».

Partie I

**Matérialités biophysiques
et pratiques paysagères**

Introduction

JOSEFINA GOMEZ-MENDOZA

Interactions biophysiques et culturelles et marqueurs de paysage

La notion d'interaction est au cœur de cette partie de l'ouvrage qui, tout en mettant l'accent sur la part des structures matérielles à la production des paysages, ne peut se départir des dimensions culturelles et symboliques : c'est bien autant les conditions et contextes de leur production et de leur évolution, économiques, politiques et sociales que le rôle des représentations qu'ils suscitent qui organisent ces contributions. La richesse de points de vue et la reconnaissance de la complexité des interactions dont ces textes sont porteurs montrent la volonté d'explicitier des processus complexes : même s'ils restent un peu en dessous des espoirs attendus dans leur dimension européenne et dans les perspectives qu'ils ouvrent, ces contributions manifestent le désir d'assurer interdisciplinarité et transversalité, et la volonté de s'interroger sur les questions centrales de la durabilité, de la condition de ressource et de patrimoine du paysage et de ses éléments constitutifs, de son rapport à la multifonctionnalité, du savoir-faire paysager. Ils y apportent aussi des réponses. Les chercheurs ont refusé de s'enfermer dans le concept clos du paysage-objet et montrent ainsi le chemin parcouru depuis les études sur les paysages matériels d'il y a trente ou quarante ans. Les chapitres font à la fois preuve d'innovation dans la compréhension de l'organisation paysagère et de connaissances nouvelles sur le paysage.

Les approches mises en œuvre se partagent entre holisme et démarche itérative, où le paysage se « raconte » grâce à des marqueurs paysagers concrets renvoyant à son histoire économique, technique, sociale et culturelle. Parmi ces marqueurs : les arbres hors forêt pour des systèmes agraires du sud de l'Europe à très grande diversité, mais où l'élevage aurait été toujours présent et les arbres continueraient à jouer un rôle plus ou moins considérable ; les terrasses de culture construites sur des versants abrupts, pour les rendre cultivables et assurer la distribution de l'eau ; les arbres d'émonde, les « ragosses », témoins de paysages de bocages en régression, où d'autres éléments comme les haies ont été éliminés,

mais qui eux sont incorporés pour différentes raisons, valeur esthétique, patrimoniale ou écologique, à de nouveaux paysages ; marqueur aussi des paysages de montagnes moyennes méditerranéennes, leur couverture végétale en expansion qui peut arriver à « fermer » le paysage, parfois à le banaliser, mais qui reste soumise à de forts dynamismes. Également, et à plusieurs reprises, la voirie, le réseau de chemins et de sentiers, agricoles ou non agricoles, « charpente des paysages ruraux », mais en même temps, paysage en soi et refuge de la biodiversité. Tous ces éléments ont une présence remarquable et surtout durable, même si, comme les auteurs l'étudient avec attention, ils sont l'objet de changements plus ou moins intenses.

Décalages entre échelles de temps et d'espace...

L'un des grands apports de ces chapitres est le constat des relations des paysages au temps et à l'espace, même si ces relations ne se conjuguent pas – ou ne se conjuguent plus – de manière parallèle, même si ce qui est le plus souvent observé est la distance ou le décalage entre paysages, fonctions, politiques et représentations, et l'ancrage de nombreuses pratiques sur des représentations antérieures, qui ne sont pas toujours en accord avec les dynamiques actuelles, mais qui en tout cas se succèdent, se réinventent, se récu-pèrent, s'invertissent, changent parfois de sens.

Ce n'est pas seulement le fait bien établi que le paysage dure plus longtemps que les raisons qui ont contribué à le mettre en place. Les paysages qui sont étudiés ici – bocages, polyculture de montagne méditerranéenne, *dehesas*, oliveraies, etc. –, témoignent de leur pérennité, mais sont aussi objets d'évolutions très fortes ; parfois, cette « durabilité » de formes cache les dynamiques. On pourrait ajouter que la proposition inverse est également vraie : les paysages mettent sans doute plus de temps à s'installer que les actions qui les produisent ou les concernent. La création de paysages, abordée par les projets de paysage, peut être ainsi, sinon questionnée, du moins soumise au diagnostic de la temporalité, et c'est probablement l'une des raisons pour lesquelles la Convention européenne du paysage se montre si prudente, presque silencieuse, à ce propos, ce que constate de façon critique la contribution des paysagistes aux chapitres de cette partie.

Si l'écart du paysage par rapport à l'espace est par nature moindre, le changement n'est pas non plus absent. La morphologie des paysages est liée évidemment aux conditions biophysiques mais tout en restant dans leurs milieux, ceci n'empêche pas des rétrécissements, des confinements et donc une certaine mobilité paysagère. Les chapitres sur les paysages méditerranéens constatent à plusieurs reprises la régression des paysages agricoles, leur concentration dans les vallées ou dans les périphéries, ou bien, au contraire, dans des cas spécifiques et pour des raisons économiques, leur avancée jusqu'aux frontières de leur domaine : ce serait le cas par exemple des oliveraies en midi méditerranéen français. En tout cas, la généralité des cas étudiés montre bien pour les paysages ruraux à longue histoire du sud de l'Europe, à quel point les années 1950-1960 signalent le tournant entre la stabilité de territoires productifs et la régression de l'exploitation et l'abandon de pratiques qui donne lieu au déclenchement de nouvelles dynamiques biophysiques et sociales. De façon moins générale mais aussi notable, les années 1980-1990 marqueraient une nouvelle inflexion, celle que l'on pourrait appeler de la ressource-paysage : à ce moment, aussi bien les pouvoirs publics que les nouveaux usagers veulent reprendre en main leur cadre de vie, avec le souci de conservation, sinon de réhabilitation paysagère et parfois en conflit avec ceux qui les utilisent encore pour la production agricole. Nous verrons

plus loin que cette inflexion censée mettre en place une nouvelle filière économique « paysage » n'a pas réellement réussi à l'instaurer.

Ceci dit, ce sont les décalages dans les politiques, les pratiques et les représentations des paysages et de leur dynamique qui apparaissent le plus. D'une part, bocages et *dehesas* conservent intacte leur renommée comme les paysages arborés qui unissent à leurs qualités esthétiques leur multifonctionnalité et sont aujourd'hui quasi unanimement présentés comme modèles de gestion rationnelle de ressources, niches de biodiversité et candidats à un développement durable. Cette unanimité d'appréciation est un peu paradoxale. Elle ignore, par exemple, la difficile régénération des *dehesas*, constatée dans toutes les études qui s'y sont consacrées, et déséquilibrant la répartition par taille des arbres, conduisant à des sous-bois de petits arbres, en même temps qu'elle questionne la durabilité du système. Ce n'est qu'un exemple de permanence d'un archétype paysager, indifférent à toute interrogation ou évidence².

... et décalages entre dynamiques biophysiques et représentations sociales

Ni bocages ni *dehesas* ne sont abordés directement dans ces chapitres, mais plutôt à travers leurs arbres (ou la répartition de leurs arbres) comme marqueurs identitaires. Nous y reviendrons. Constatons d'abord une des idées que les textes mettent particulièrement en évidence : le renversement de sens et de valeur de certains éléments des paysages et de leurs dynamiques biophysiques. Le cas le plus habituellement mentionné dans la littérature écologique et paysagère est celui des marais et des zones humides, auparavant objets de répulsion pour leur insalubrité, au point de voir leur assainissement comme un des indicateurs du progrès, aujourd'hui objets de protection dont la biodiversité est particulièrement renommée. Dans les questions paysagères abordées ici, ce sont le ravinement en montagne méditerranéenne, ainsi que les arbres d'émonde en milieu périurbain auxquels on a accordé de nouvelles fonctions, qui ont été l'objet de renversement de sens et d'appréciation.

L'érosion en montagne méditerranéenne a été perçue tout au long de la seconde moitié du XIX^e siècle et pendant une bonne partie du XX^e comme la cause qui justifierait la restauration des terrains de montagnes et les interventions de reboisement par le génie forestier. Le raisonnement avec toute sa charge symbolique avait pénétré les discours profanes comme ceux des experts : la stabilisation des sols au moyen de plantations forestières rendrait possible une « reconquête » végétale et une mise en production de territoires stériles pour accomplir une véritable révolution sociale. « Empêcher au moyen du reboisement que les sols arides de la patrie se perdent dans la mer et éviter au moyen de l'éducation que l'ignorance stérilise les cerveaux des jeunes » disait Santiago Ramón y Cajal, le plus grand scientifique espagnol du début du XX^e siècle. La recherche menée par l'équipe de Marianne Cohen montre un certain renversement de la situation : du moment que l'abandon des terrains et des populations s'est généralisé en montagne, que la progres-

² La question des décalages entre échelles de temps et d'espace est essentielle car elle permet de comprendre les difficultés à articuler le matériel et l'immatériel, les procédures politiques et les processus sociaux, l'écologie et le social et de comprendre les écarts entre l'autonomie des processus biophysiques et leur inertie et les pratiques paysagères. L'exemple des *dehesas* du sud de l'Europe et les bocages est assez éloquent pour montrer comment ces « modèles de paysages » éprouvent des difficultés à se perpétuer, à se reproduire ou à se régénérer.

sion de la couverture végétale est un fait établi, soit sous forme de forêt, soit comme broussailles, c'est cette perception de la végétation qui domine de façon absolue, alors que les dynamiques érosives qui persistent restent cachées. Le boisement aisément perceptible à l'échelle spatio-temporelle des habitants de montagne devient la traduction visible de leur vécu : enchaînement des résultats des transformations négatives, soit les productives pour des exploitations, soit les démographiques ou les politiques. « C'est l'inverse – écrivent les auteurs – pour l'érosion, les acteurs ne perçoivent pas les changements détectés sur un pas de temps long ni les processus ponctuels d'ablation et de transport des sédiments » et encore moins les effets à distance, le transport des sédiments dans les grands fleuves. À ce moment-là, « les « roubines » (ravines marneuses) sont même considérées par certains comme pittoresques et favorables au tourisme » en tant que ressource immuable. Le paysage aurait donc à la fois joué un rôle de révélateur d'un diagnostic fondamental du territoire et d'occultation de certaines de ses dynamiques. « Le paysage est un leurre, ses formes, ses couleurs, ses éléments occultent les processus qui s'y déroulent. » Affirmation que l'on retrouve dans plus d'un texte et qui mériterait d'être développée.

Le changement de rôle et de signification des arbres d'émonde n'est pas moins passionnant. Devenus aujourd'hui des niches de biodiversité très appréciées et patrimoine réputé partout en Europe, les *pollards* des anglophones, les *trasmochos* basques, les ragosses ou têtards ont été cependant l'objet d'un changement de perception, de valorisation et d'usage que Monique Toubanc et ses collègues retracent avec précision en s'appuyant sur deux cas différents, les alentours d'Angers et de Rennes. Il s'agit des « pièces maîtresses d'un système paysager composé de parcelles agricoles enserrées dans un réseau de fossés, de talus et de haies, elles-mêmes déclinées en strates arborées, arbustives et herbacées ». Ces arbres à figure singulière sont le résultat d'une logique agricole à normes bien établies et à pratiques codifiées par les usages locaux : tronc pour le propriétaire, branches pour le fermier locataire, émondage pratiqué en laissant une branche tire-sève pour favoriser la reprise de l'arbre. La crise des systèmes agraires traditionnels des années centrales du siècle dernier, l'abandon et le remembrement des bocages, la croissance urbaine a placé ces arbres résiduels dans des milieux périurbains, où ils ne sont plus des arbres agricoles, mais où ils sont confrontés à un regain d'intérêt d'origine différente – fermeture de propriété, exploitation du bois, alignement sur sentier, incorporation à des projets de cité-jardin, etc. – donc à une multitude de rapports sociaux et à différents exploitants, qui ne respectent plus les règles communes. « Ces figures anachroniques sont remises en scène, transformées dans leur matérialité et dans les représentations sociales [...] Ces arbres taillés trouvent de nouvelles fonctionnalités et de nouvelles significations à travers les trois filtres, à la fois théoriques et opératoires, de l'environnement, du paysage et du patrimoine. » Deux idées peuvent prolonger ce raisonnement : tout d'abord, dans ces bocages périurbains, résiduels et réinventés, à physionomie mixte et discontinue, soit par tronçon, soit par lisière, ou par arbre, la différence entre paysage rural et urbain se brouille, disparaît, le résultat d'un savoir-faire rural faisant partie dorénavant des milieux urbains. Dans le même ordre d'idées, il serait intéressant d'avancer dans le parcours de l'incorporation des techniques rurales par la jardinerie et l'architecture du paysage³.

³ Le décalage entre pratiques et représentations sociales pose la nécessité de ne pas en rester aux apparences des formes, mais d'approfondir les processus de transformations paysagères et les facteurs qui interviennent dans leur évolution. Dans le cas de l'érosion en zone méditerranéenne, le paysage et son aspect pittoresque masquent les processus érosifs. De même que l'émondage masque le processus de transformation des représentations sociales

Dans les deux cas évoqués, aussi bien les montagnes méditerranéennes que les milieux périurbains à arbres d'émonde, l'évolution dominante des représentations qui vient d'être tracée n'empêche pas des conflits de perception et d'appréciation. En montagne du sud européen s'oppose à la représentation plus arcadienne de la nature qu'ont les agriculteurs et les randonneurs la vision plus sauvage des écologistes et de certains experts ; ouverture ou fermeture du paysage : leur ampleur serait en fin de compte une question controversée. Les polémiques sur les ragosses tiennent à l'opposition entre les défenseurs de l'arbre libre, ou d'un élagage moins radical, comme le pensent la plupart des forestiers et les partisans de l'émondage en raison de sa valeur traditionnelle, patrimoniale et écologique. Entre les uns et les autres, des pouvoirs publics, qui tardent à mettre en place des politiques d'ensemble (de tous les éléments linéaires du paysage, par exemple) et dont les stratégies manquent parfois de coordination et de cohérence, mais qui en tout cas doivent composer entre des opinions opposées. On n'en est pas à la première fois où l'on voit une administration faire une chose et son contraire, successivement et même simultanément, mais à des emplacements différents : remembrement puis démembrement, enlever les arbres des voies pour les replanter, etc⁴.

Mise en récit du paysage et ressource économique

Revenons à l'identification des paysages aux moyens de marqueurs. Ils permettent, s'ils sont bien choisis, de décrire des paysages, de les identifier, de les rendre lisibles. Ces marqueurs singuliers, parfois exceptionnels, permettent de mettre en récit un paysage ordinaire, non nécessairement exceptionnel, même celui qui est banal. On peut cependant ajouter deux réserves qui ont déjà été mentionnées. Ces descripteurs ne sont pas toujours des porteurs d'identité paysagère – si cette notion un peu galvaudée doit être retenue –, au moins d'une identité non controversée. Les exemples des différentes opinions sur les ragosses ou sur des mosaïques de paysages plus ouverts ou plus fermés le prouvent bien. Seconde réserve, parfois les apparences d'un paysage trop lisible peuvent tromper sur des processus d'évolution en cours ou sur les enjeux de la durabilité : le cas de la *dehesa* serait un exemple, celui des nouveaux paysages boisés méditerranéens, un autre. C'est dans ce sens que l'on peut accepter les allusions au paysage trompeur, dissimulateur, même au paysage piège. Et c'est pourquoi l'étude des paysages exige de ne pas se limiter aux formes, mais de rendre visible les dynamiques socio-écologiques et de les confronter au développement durable. Dans cet ordre de choses, la contribution des paysagistes à ces chapitres prévient même d'une démarche tactique de leur part : parfois le professionnel paysagiste « avance masqué », utilise le contournement pour amener ses interlocuteurs sur des terrains différents, en particulier pour écarter les commanditaires de leur nostalgie à l'égard des paysages esthétiques.

en faveur de figures paysagères qui ont été décriées et contestées par l'ingénierie forestière, alors qu'elles s'imposent comme des emblèmes patrimoniaux de la ruralité.

⁴ Les contradictions internes aux politiques qui parfois défendent un point de vue et dans le même temps le point de vue contraire mettent l'accent sur le fait que la contradiction est inhérente à la pensée humaine et que, précisément, c'est une idée que la rationalité scientifique, telle qu'elle nous est inculquée, ne peut accepter. La contradiction est au cœur des représentations sociales des paysages qui ne sont pas univoques, mais qui sont constituées par des couches de savoirs, de cultures et de vraies ou fausses certitudes dans lesquelles les individus puisent leurs références pour qualifier les paysages.

La description avertie du paysage le met en récit, le raconte et, par cela même, contribue à en faire une ressource et en ce sens à l'inclure comme tel dans le champ de l'économie. La Convention européenne du paysage insistait sur la capacité du paysage à s'instaurer en ressource favorable à l'activité économique, dont la protection, la gestion et l'aménagement contribueraient à la création d'emplois. Dix ans après la convention, on doit admettre que la dimension économique du paysage a surtout été développée de façon indirecte, à travers les différents secteurs que les bons paysages contribuent à valoriser, en particulier le tourisme et l'immobilier. Par contre, la filière paysage a été très peu étudiée de façon directe. Certains de ces chapitres avanceraient l'idée d'une filière néobocage ou d'une filière aménagement du paysage, sujet qui ouvre une nouvelle piste de recherche.

D'où l'intérêt de la contribution centrée sur la filière de la voirie rurale, considérée à partir de l'économie des services et de l'économie néo-institutionnelle, et fondée sur des enquêtes menées dans le département du Puy-de-Dôme. Au crédit de ces travaux, de nouvelles connaissances sur l'association entre les commanditaires des travaux, les collectivités locales et une nouvelle figure d'acteur prestataire de services d'entretien du paysage. Avec pour conclusion formelle : « la professionnalisation de [l'intervention sur le paysage] reste encore à construire tant du côté des commanditaires (les modes d'appel d'offres public) que du côté des agriculteurs eux-mêmes en termes de qualification et de compétences. »

Échelles d'action paysagère et multiplication des acteurs

Il reste les pratiques sur lesquelles les textes sont également explicites : les interventions faisant table rase du paysage existant ne sont plus concevables et l'action au nom du développement durable se généralise. Ce qui n'empêche ni les hésitations, ni les erreurs, ni les manques de coordination, en partie justifiables par le nombre d'acteurs concernés, et les différences de représentations paysagères dont ils sont porteurs, ce qui pose la question de la caractérisation de l'existant et des connaissances à mobiliser.

Outre les politiques de caractère national sur le paysage et l'aménagement – et le ménagement – des ressources, ce sont surtout les communes qui interviennent, qui établissent les politiques et qui agissent comme principaux commanditaires. À plusieurs reprises, les études insistent sur la fragmentation de l'action publique, le manque de vision d'ensemble et les erreurs de perception. Sans oublier en outre la difficile harmonisation des temps et la durée de l'action politique avec les temps écologique et paysager. Les paysagistes se plaignent du regard souvent nostalgique des instances publiques et du décalage entre les conceptions institutionnelles du développement durable et ce qui l'est vraiment, et même ce que les experts du paysage prennent pour tel. Une affirmation semblable pourrait être faite par rapport à la continuité des savoirs anciens et les solutions adoptées. À côté des administrations territoriales, dans les dernières décennies, de nouveaux acteurs de la gestion et de la protection du paysage, et en particulier des parcs, se sont affirmés. Ils sont devenus des vrais protagonistes de la gestion des différentes ressources, y compris paysagères, devant composer avec régions, communes et usagers.

Les acteurs sectoriels qui interviennent sur les paysages sont surtout les ingénieurs, les techniciens du génie civil. De nombreuses études le confirment : les traditions d'intervention des ingénieurs des ponts et chaussées, des eaux et forêts ou de l'agronomie, non seulement ne coïncident pas, mais fréquemment s'opposent, même si tous seraient prêts à s'accorder sur l'inutilité de la destruction préalable à la création ou à la restauration, comme l'écrivait en 1969 Ian McHarg dans *Design with Nature*, s'appuyant sur la

légitimité du statut de leur profession. Aujourd'hui, il s'agit plutôt d'« accompagner » la course des paysages dans la durée, de respecter et, si nécessaire, de corriger certains processus.

Or, la plupart des contributions constatent que les interventions et les conceptions des techniciens continuent à porter en soi des paradoxes, soit de représentation et d'interprétation, soit de réponse technique. Le cas si remarquable des ingénieurs des forêts du sud de l'Europe formés dans les écoles de sylviculture centre-européennes n'a pas fini d'avoir des conséquences, l'aménagement des forêts méditerranéennes étant toujours en retard. Il manque toujours une ingénierie plus écologique et plus soucieuse de patrimoine, ou, si on le préfère, des interventions plus écologiques des ingénieurs et des différents techniciens. Par exemple, on est toujours à se demander si une gestion forestière durable doit ouvrir ou non en forêt dense les zones humides riches en espèces ou s'il faut revenir ou non à la vieille taille des arbres d'émondes et aux vieilles pratiques ; les réponses sont probablement différentes selon les lieux et les milieux. Ce qui est certain, c'est que les politiques et les interventions sur le paysage doivent comprendre les processus et mesurer les effets des changements, des perturbations, la résilience.

C'est à ce contexte que doivent s'incorporer urbanistes et paysagistes. La contribution de De Gourcy (chapitre 6) à bien raison de placer son plaidoyer professionnel par rapport au développement durable. Loin de se concevoir comme les professionnels qui interviennent « au bout de la chaîne pour effacer les traces inesthétiques des autres », ils ont tout avantage à travailler à l'amont, à s'exercer à déceler des signes dans les territoires qui peuvent servir à leur projet, non seulement des motifs paysagers, mais aussi ceux qui se rapportent à la structure, à établir des continuités aussi bien d'éléments que de savoir-faire anciens. Ceci peut les aider, comme il est dit dans ce livre, « à mobiliser le temps long de l'histoire pour penser la temporalité du projet ». Reprenant le titre célèbre de Mc Harg, on réussirait ainsi non seulement à dresser les projets, à « dessiner *avec* la Nature », mais aussi et surtout à « dessiner *avec* le paysage ».

Chapitre 1

Réinterprétation d'un héritage. L'arbre d'émonde dans les périphéries d'Angers et de Rennes

MONIQUE TOUBLANC, PAULINE FRILEUX, BERNADETTE LIZET

Le bocage et les arbres d'émonde ont été façonnés par des sociétés paysannes qui pratiquaient une polyculture basée sur l'élevage bovin, dans le cadre d'une économie fondée sur le travail manuel, aujourd'hui révolue. Bois d'œuvre et de chauffage, limite, clôture et barrière, fourrage et abri pour les animaux : ces émondes de chêne, charme, frêne, saule et autres espèces étaient utiles pour les paysans et pour la société rurale en général. Les pratiques de taille liées à ces fonctions (Dumont, 2007 ; Javelle, 2007 ; Lizet, 1984 ; Luginbühl et Toublanc, 1998 et 2003 ; Trivière, 1991) ont produit des formes originales, graphiques et squelettiques, encore bien repérables en période hivernale. Elles racontent une histoire économique, technique et sociale, en France et plus largement en Europe (Austad, 1988 ; Dagley et Burman, 1996 ; Green, 1996 ; Muir, 2000).

Dans le cadre d'une recherche sur les trames vertes (Baudry, 2009), nous avons analysé l'évolution des formes et des fonctions du bocage en périphérie d'Angers et de Rennes (figure 1.1). Nous nous sommes plus précisément intéressées au devenir des arbres d'émonde, les « ragosses » du pays rennais et les têtards de l'Anjou (planche I, n^{os} 1 et 2), pièces maîtresses d'un système paysager composé de parcelles agricoles enserrées dans un réseau de fossés, de talus et de haies, elles-mêmes organisées en strates arborée, arbustive et herbacée. Les deux territoires périurbains étudiés sont très différents. Le site rennais est une imbrication contrôlée de champs (polyculture et élevage) et de zones d'habitat majoritairement pavillonnaire, paysage composite structuré par un maillage d'arbres. L'autre site est une très grande zone de prairies humides, fauchées ou pâturées, situées à la confluence de trois rivières, la Sarthe, la Mayenne et le Loir. Ces basses vallées angevines (BVA) sont caractérisées par de vastes prairies ouvertes et ponctuées de bouquets d'arbres, ou refermées par un maillage de haies. Inondées plusieurs mois par an, et donc préservées de

l'urbanisation, elles sont également marquées par un développement important des peupleraies et la présence de nombreux communaux.

Nous montrerons la manière dont ces figures anachroniques sont remises en scène, transformées dans leur matérialité et dans les représentations sociales ; sous l'effet conjugué des politiques publiques et des évolutions de la société, les arbres taillés trouvent de nouvelles fonctionnalités et de nouvelles significations à travers les trois filtres, à la fois théoriques et opératoires, de l'environnement, du paysage et du patrimoine.

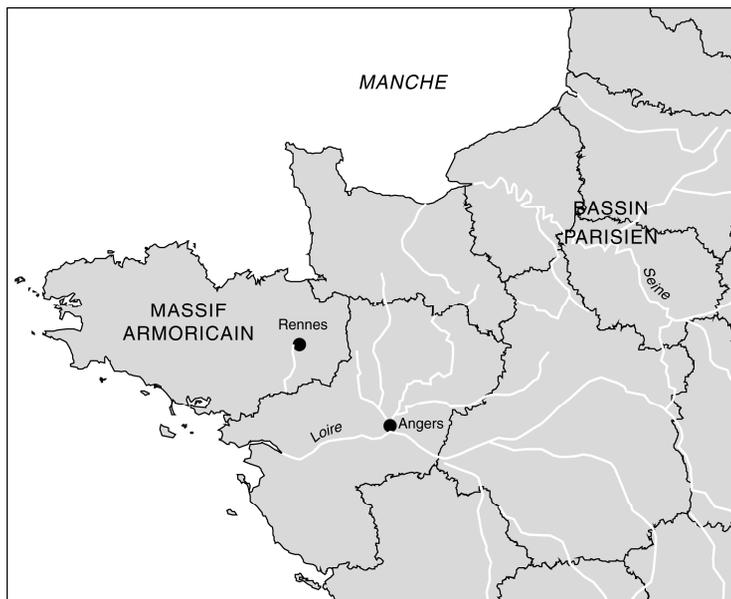


Figure 1.1. Rennes et Angers, deux agglomérations françaises des bocages de l'Ouest

Diversité des acteurs, diversité des formes

Ces arbres à la physionomie si singulière ont été jusque dans les années 1950 au centre d'un rapport économique et social entre des propriétaires et des exploitants fermiers, autrement dit locataires de leurs terres. Ils étaient le produit de règles précises et collectives organisant les relations entre ceux qui détenaient la terre et ceux qui n'en avaient que l'usage (Lizet, 1984 ; Luginbühl et Toubanc, 2003).

Les usages locaux, les arbres des haies et le faire-valoir indirect

La conduite, l'utilisation et le renouvellement des arbres du bocage étaient codifiés par les « usages locaux », prescriptions collectives ayant force de loi, qui seront notifiées par écrit au XIX^e siècle à l'échelle cantonale⁵. Révisés à plusieurs reprises, ces usages verront leur portée diminuer au fil du temps, surtout avec la publication du statut du fermage (1945) et la promulgation de baux types au niveau départemental (1946), qui reprennent partiellement les usages. Corrélativement, le contenu des recueils se simplifie et renvoie aux baux types. Connus de tous, les usages locaux réglaient notamment les droits et les

⁵ Par application d'une circulaire ministérielle du 26 juillet 1854.

devoirs du propriétaire et du fermier (Luginbühl et Toublanc, 1998 et 2003 ; Bardel *et al.*, 2008). Ainsi, le tronc était destiné au propriétaire et les branches au fermier, qui les utilisait pour le chauffage et l'alimentation des animaux (la feuillée). Ce dernier était tenu à un émondage régulier⁶ des arbres selon une technique appropriée : par exemple, conserver une branche, appelée parfois « tire-sève » (planches I et II, n^{os} 3 et 4), qui devait permettre une meilleure reprise de l'arbre⁷. Le fermier était également tenu d'assurer le renouvellement des arbres en repérant les jeunes pousses vigoureuses dans les haies et en veillant à leur développement⁸. Il lui était en outre interdit de couper un arbre ; seul le propriétaire en avait le droit.

La pratique de l'émondage donnait lieu à des chantiers collectifs. Elle s'appuyait, et s'appuie encore parfois, sur des réseaux d'interconnaissance et de solidarité familiale ou de voisinage au sein desquels se transmettaient des manières de faire communes à tous (Javelle, 2007 ; Luginbühl et Toublanc, 1998 et 2003 ; Trivière, 1991).

Résultat d'une sociabilité locale, les arbres émondés s'incrivaient dans une logique agricole ; ils étaient modelés par des pratiques unanimement reconnues sur un territoire donné, ayant valeur de normes. Ils offraient donc à la vue une même silhouette. La situation est aujourd'hui beaucoup plus complexe.

Un foisonnement de pratiques et de statuts

À la fin des années 1970, l'exode rural ralentit, une reprise démographique s'amorce et une recomposition sociale s'opère dans les campagnes (Kayser, 1990)⁹. Le territoire rural est l'objet d'une urbanisation sans précédent. La population agricole diminue au profit d'actifs urbains (ouvriers, employés, cadres), de retraités, de résidents secondaires. De fait, rejoints par le front de l'urbanisation, les haies et les arbres d'émonde que nous avons étudiés sont de moins en moins agricoles. Même lorsqu'ils sont émondés par des agriculteurs, les règles collectives auxquelles leur conduite obéissait sont tombées en désuétude avec l'intensification des exploitations.

Longtemps au centre d'un rapport social univoque entre un propriétaire et un fermier, le bocage est aujourd'hui traversé par une multitude de rapports sociaux. Les arbres d'émonde sont entre les mains de nombreux acteurs, agricoles et non agricoles, privés ou publics, dont les motivations et les logiques d'action sont diverses et parfois divergentes, voire contradictoires. Propriétaire ou locataire, l'agriculteur peut tailler ses arbres tout seul ou avec l'aide d'un voisin non agriculteur (ouvrier habitant en milieu rural, résident se-

⁶ La périodicité variait selon les régions. Sur le site rennais, les ragosses étaient émondées tous les sept à huit ans et dans les BVA, la fréquence dépendait de la composition de la haie : « les émondés [sur les têtards] se font [...] : à sept ans, quand, dans une haie, domine l'essence de bois durs, tels que chênes, châtaigniers, alisiers, etc. ; à sept ans, également, quand, dans la haie, il y a moitié essence de bois durs et moitié essence de bois blancs ; à cinq ans, quand domine l'essence de bois blancs, tels que saules, ormeaux, frênes, aulnes, peupliers, etc. ; les luisettes [une catégorie vernaculaire locale de saule] sont coupées à deux ans et les osiers à un an. » (*Recueil des usages locaux du canton de Tiercé*, 1892, p. 18). À compter de la seconde guerre mondiale, l'émondage n'a plus été régulier et la périodicité a commencé à augmenter.

⁷ Cette pratique est depuis longtemps l'objet de controverses. Elle a été abondamment débattue entre historiens, biologistes et praticiens, notamment lors du colloque sur les trognons en Europe (Dumont, 2007).

⁸ « En procédant à cet émondage, le fermier est tenu de conserver et de soigner les renaissances et les jeunes arbres se trouvant sur les haies, sans pouvoir les étêter. » (*ibid.*, 1892, p. 19).

⁹ B. Kayser parle de « renaissance rurale » pour qualifier un processus de reprise démographique et de « régénération des campagnes » après une tendance séculaire à l'abandon : à partir de 1975, la population rurale augmente plus que celle des villes. Cette évolution démographique est corrélative de changements sociaux (diminution des agriculteurs au profit des autres catégories) et d'une transformation des modes de vie.

contaire...) intéressé par le bois. Mais il peut aussi sous-traiter à un entrepreneur des travaux agricoles. Les collectivités territoriales ou les structures de l'État (par exemple les services de l'Équipement) confient l'entretien des arbres qui leur appartiennent ou qui sont en limite du domaine public (routes et chemins) à leurs équipes de jardiniers et de techniciens. Ils s'adressent parfois à des associations (de réinsertion, de randonneurs, de naturalistes...), voire à des instituts médicaux, qui organisent des chantiers de bénévoles pour effectuer la taille. Les pouvoirs publics peuvent aussi passer des contrats avec des prestataires de services, acteurs privés (agriculteurs ou non), assortis d'un cahier des charges et d'une rémunération (Javelle, 2007 ; Luginbühl et Toublanc, 1998 et 2003). Il n'est pas rare enfin que des habitants de lotissements pavillonnaires, non agriculteurs, possèdent dans leur jardin ou en bordure de leur parcelle quelques arbres d'émonde qu'ils vont tailler à leur guise.

De l'absence d'entretien à l'exploitation radicale, avec entre les deux un continuum de situations correspondant à des techniques et des usages pluriels, les pratiques d'entretien sont aujourd'hui très diverses. La morphologie de l'arbre varie en conséquence et de nouvelles silhouettes font leur apparition (Frileux, 2009 ; Luginbühl et Toublanc, 1998 et 2003). Le tire-sève directement hérité de la culture paysanne a été adopté par certains services techniques des villes, mais il s'agit moins d'optimiser la reprise de l'arbre que de préserver du vert dans la ville. Certaines formes sont le produit d'une hybridation de techniques et de savoir-faire, paysans et paysagistes¹⁰. D'autres traduisent une perte de savoir-faire, comme les tailles avec chicots. Dans les jardins privés, la tronçonneuse est maniée dans l'intention de mettre son habitation à l'abri du regard (Frileux, 2010) ou de libérer de l'espace pour le jardin en effectuant une coupe sélective des branches basses.

La pluralité des modes de gestion et leur caractère imprévisible sont perceptibles dans le paysage. Sur certaines parties du chemin de grande randonnée de pays traversant les BVA, les frênes têtards ne sont plus émondés, le diamètre des branches est donc très gros ; plus loin, ils le sont encore, quoique la périodicité soit aléatoire et bien plus longue que dans la pratique paysanne. Dans les deux cas, le marcheur verra toute autre chose que des arbres à « grosse tête » (têtards) configurés par la tradition, qui eux sont devenus rares. L'alignement n'est plus régulier et les arbres n'offrent plus à la vue une même physionomie (planche II, n^{os} 5 et 6). Sur le chemin que la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole a aménagé à des fins récréatives, la conduite des arbres ne répond plus à des règles collectives et partagées par une même catégorie d'acteurs. Elle est laissée à l'initiative des propriétaires riverains, agriculteurs ou non, qui en disposent à leur gré et agissent au coup par coup. Elle échappe alors à la collectivité publique, qui ne parvient manifestement pas à mettre en place une stratégie globale pour harmoniser l'apparence sur l'ensemble du linéaire du chemin.

Par ailleurs, sur ce même territoire, les acteurs publics sont confrontés à la disparition des arbres. En effet, au début des années 2000, des marchands de bois ont acheté de nombreux frênes sur pied à leurs propriétaires, pour en tirer une loupe très recherchée par l'ébénisterie, en particulier dans l'industrie automobile de luxe. Souvent creux, les troncs coupés sont inutilisables et abandonnés sur place (planche III, n^o 7). Cette exploitation nouvelle, qui correspond à une niche économique très particulière, liquide l'arbre. Elle est en rupture totale avec la pratique paysanne de l'émondage qui permettait au contraire d'exploiter le bois sur le très long terme.

¹⁰ La culture « paysagiste » est ici entendue dans le sens d'entrepreneur paysagiste.

Le processus de périurbanisation conjugué à celui de la modernisation agricole engendre donc des transformations formelles. Ces vieux arbres changent d'allure sous l'effet d'une modification, voire d'une perte des techniques et des savoir-faire, mais surtout d'une diversification accrue des usages et des modes de gestion. La tendance est amplifiée par les nouvelles politiques publiques qui leur sont dédiées.

Les politiques publiques s'emparent des arbres d'émonde

À partir des années 1950, au nom de la modernisation et du progrès technique, les arbres d'émonde hérités de l'économie paysanne deviennent des symboles d'archaïsme. Ils sont perçus par les agriculteurs comme un obstacle au développement de leurs exploitations et à ce titre dépréciés. Beaucoup sont éliminés par le jeu des remembrements administratifs ou des échanges à l'amiable entre propriétaires (Toublanc et Luginbühl, 2007a). Les survivants sont aujourd'hui parés de toutes les vertus. Ils sont constitués en patrimoine, au sens d'un bien commun qui offre une pluralité de services à la collectivité. Ils se voient assigner des fonctions nouvelles, environnementales, culturelles, économiques et paysagères. Nous centrerons ici notre propos sur la relecture environnementale et paysagère des arbres du bocage.

La réhabilitation des arbres du bocage est portée par des représentants des mondes associatifs et politiques qui conduisent des actions visant à protéger et gérer les fameuses « trames vertes » à différentes échelles, du territoire d'une agglomération à la parcelle, urbanisée ou agricole. Sur les sites étudiés, les interventions publiques se déclinent selon des modalités, des objectifs et des contenus qui diffèrent en fonction des échelles et des caractéristiques du territoire : projet d'agglomération « durable », gestion agri-environnementale d'une zone humide, aménagement paysager d'un lotissement. La haie paysanne « traditionnelle » est convoquée dans des politiques ou des projets qui sont déconnectés de l'activité de production agricole et dont les objectifs sont très éloignés d'une reconstitution d'un paysage de bocage au sens géographique du terme.

De l'arbre à la trame : l'avènement de motifs paysagers

Sur les territoires périurbains étudiés, de nombreux arbres d'émonde ont survécu. Dans l'agglomération rennaise, dès 1956, l'architecte et urbaniste Gaston Bardet a dessiné la cité-jardin du Rheu en s'appuyant sur la trame du bocage¹¹. Il inscrivait la préservation des chênes dans un processus de construction de la ville en continuité avec le passé. Les alignements de ragosses ont été intégrés aux clôtures des jardins privés ou publics et ils soulignent encore aujourd'hui le tracé des cheminements piétons. À partir des années 1980, la démarche a été reprise à l'échelle de l'agglomération tout entière dans le cadre de la politique environnementale et paysagère de Rennes. Les anciens chênes émondés ont alors acquis un nouveau statut, celui d'éléments garantissant la « qualité du cadre de vie ». Dans un premier temps, selon une approche strictement urbanistique et paysagère (planche III, n^{os} 8 et 9), seuls les grands arbres ont été maintenus ; les talus étaient arasés¹², les ronces et les arbustes spontanés supprimés, l'ajonc d'Europe par exemple. Les anciens chemins

¹¹ G. Bardet était à contre-courant du système de pensée de l'époque, qui privilégiait la *tabula rasa*.

¹² À la même époque, la politique de « rebocagement » est portée par un raisonnement identique : les talus sont ignorés et les plantations sont réalisées à plat (Toublanc et Luginbühl, 2007b).

creux ont été remblayés et le sol nettoyé, enherbé et parfois même goudronné. Le système bocager (talus, fossé, différentes strates végétales) et le réseau de haies ainsi démantelés, il ne restait du bocage agricole que des arbres isolés, aux fonctions environnementales nettement atténuées.

À partir des années 1990, les élus rennais et leurs services techniques adoptent une démarche pionnière, résolument écologique (Aggéri, 2010). Les anciennes haies seraient des refuges pour la faune et la flore, contribueraient à l'assainissement de l'eau, agrémenteraient la promenade et les paysages : tels sont les arguments avancés par l'Agence d'urbanisme de la métropole pour les protéger. Garder les feuilles mortes au sol, maintenir une lisière non tondue deviennent des mots d'ordre. La sensibilisation des élus et des techniciens permet d'envisager la conservation des talus comme un système écologique exemplaire. Avec le vote de la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (1999) et celui de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (2000), la notion de continuité biologique est aujourd'hui inscrite dans les documents d'urbanisme (Frileux, 2008). Épaulés par la recherche écologique et sociale, les aménageurs créent des infrastructures vertes censées favoriser la circulation de la vie sauvage comme celle des piétons (Lizet, 2010). Dans les nouveaux quartiers rennais, les urbanistes et les paysagistes intègrent les vieux talus et leur flore indigène associée. Les extensions pavillonnaires sont adossées sur l'ancienne trame bocagère qui conforte les continuités écologiques au sein de la ville, devenues fameuses depuis le Grenelle de l'Environnement (Loi Grenelle 1 adoptée en 2009). Les notions de « bocage urbain » ou de « chambre bocagère » (Osty et Josse, 1998) fondent de véritables mises en scène paysagères et écologiques du bocage agricole, qui façonnent les nouveaux territoires verts du périurbain. Les réalisations de Jacqueline Osty à Beauregard (ZAC rennais) en offrent un bon exemple (planche IV, n^{os} 10 et 11).

Le constat vaut également pour la périphérie d'Angers où l'urbanisation récente s'est développée sur un territoire agricole autrefois densément bocager (planche IV, n^{os} 12 et 13).

Nouvelles valeurs environnementales

Depuis 1993, les BVA, vaste zone humide de 6 000 hectares aux portes de la ville, sont le théâtre d'une politique de gestion agri-environnementale¹³. La Ligue pour la protection des oiseaux joue un rôle d'aiguillon dans le lancement et la mise en œuvre de cette action publique visant à maintenir une activité agricole d'élevage extensif afin de protéger la richesse biologique – en particulier l'avifaune liée aux prairies inondables, avec le rôle des genêts comme figure de proue¹⁴ – et les paysages singuliers qui lui sont associés. Le dispositif a bien fonctionné, avec une réelle appropriation de la démarche contractuelle : les agriculteurs ont signé des contrats sur 60 % du territoire « éligible ». Longtemps centrée sur la préservation des prairies de fauche, cette politique s'est élargie en 2004 à la conservation des arbres d'émonde, avec les contrats d'agriculture durable. En 2007, les

¹³ Ce territoire a vu l'ensemble des mesures agri-environnementales (MAE) se succéder : opération groupée d'aménagement foncier (Ogaf) de 1993 à 1998, opération locale agri-environnementale (Olae) de 1999 à 2003, contrat d'agriculture durable (CAD) de 2004 à 2009, mesures agri-environnementales territorialisées (Maet) depuis 2007. Depuis 1999, dans les BVA, les collectivités territoriales participent à cette politique de l'État en apportant des financements et un appui technique.

¹⁴ Le rôle des genêts (*Crex crex*) est édifié en figure emblématique des BVA. Son déclin est lié à la régression des prairies humides auxquelles il est strictement inféodé. Il est désormais protégé en France (directive CE 79/409, annexe I).

contrats de gestion Natura 2000 reprennent à leur tour cet objectif. Ils mentionnent « la régénération et l'entretien des arbres têtards », considérés comme un habitat naturel et ainsi reconnus pour leur intérêt écologique. Une contractualisation s'amorce alors avec les propriétaires (habitants, associations ou communes) qui n'exercent pas le métier d'agriculteur¹⁵.

Ragosses ou têtards, les arbres d'émonde se voient attribuer une valeur naturelle forte par les associations de naturalistes et de protection de la nature, au titre des habitats et des corridors écologiques. Érigés en symboles de la biodiversité, ils occupent une place de choix dans le mouvement qui prône la construction d'agglomérations ou de quartiers « durables ». À Rennes, en 2006, des journées de formation sont montées pour les techniciens de la ville, invités à réfléchir sur l'identification de « trames vertes de haute valeur écologique », l'insertion des « arbres de talus anciens dans un projet urbain » ou « l'entretien durable » de l'arbre en ville. Les gestionnaires s'interrogent sur les manières de traiter les ragosses devenues urbaines, fragilisées bien souvent par le tassement du sol ou les blessures au collet provoqués lors du chantier. Ces arbres deviennent alors les cibles privilégiées du grand capricorne, un insecte protégé en France¹⁶. Ils n'ont pas subi d'émondage depuis plus de dix ou quinze ans pour la plupart et la question de l'intervention sur ce patrimoine vivant se pose aujourd'hui. Faut-il reprendre l'ancienne taille ? Dans ce cas, si la dernière coupe est très lointaine, l'ablation de grosses branches peut leur être fatale. Faut-il au contraire les convertir en arbre de futaie ? La réponse des élus et des responsables d'espaces verts est contrainte par le coût de l'entretien (150 euros par arbre élagué) et les revendications contradictoires des riverains : les uns se plaignent de l'ombrage et des feuilles dans les gouttières, d'autres critiquent les « mutilations », contraires aux valeurs paysagères et récréatives qu'ils attribuent à ces vieux chênes. Pour les arbres têtards situés sur des exploitations agricoles, la Mission bocage¹⁷ (Maine-et-Loire) préconise une taille « en entonnoir », simple élagage des branches basses et étalées, « permettant d'assurer la survie de l'arbre tout en favorisant le passage des engins agricoles et le développement du pied de la haie. »

La comparaison entre les terrains rennais et angevin montre que les promoteurs de ces « nouveaux territoires verts »¹⁸ agissent sur les arbres d'émonde au nom de leur fonctionnalité écologique et paysagère. Ainsi leur légitimité se trouve-t-elle confortée. Mais comment évaluer l'efficacité écologique et paysagère des actions réalisées¹⁹ ? Les exigences écologiques se heurtent bien souvent à une gestion encore très horticole des espaces verts : sol imperméable, gazon tondu régulièrement, surfaces nues, traitements phytosanitaires persistants²⁰. Quant au renouvellement du parc des vieux arbres des champs plébiscités

¹⁵ Dans les contrats Natura 2000 signés avec l'État, l'aide financière apportée chaque année aux propriétaires des têtards pour leur entretien est de 9,15 € par arbre et 0,24 € par mètre linéaire pour deux tailles latérales en 5 ans.

¹⁶ Ironie des histoires naturelles localisées : dans les BVA, les défenseurs des têtards insistent sur leur valeur d'habitat écologique, en particulier pour ce grand capricorne.

¹⁷ La Mission bocage a été créée en 1991 dans les Mauges (Maine-et-Loire) ; c'est une structure d'animation travaillant avec les collectivités territoriales et les agriculteurs sur le bocage.

¹⁸ Les termes sont empruntés à Michel Périgord, qui a coordonné le symposium « Les "territoires verts" : nouveaux espaces, nouvelles frontières » dans le cadre du congrès international « L'homme au cœur des dynamiques sociales, territoriales et culturelles », Poitiers 1-3 octobre 2008. Deux des auteurs y ont participé.

¹⁹ C'est l'un des objectifs du projet « Évaluation des trames vertes urbaines et élaboration de référentiels : une infrastructure entre esthétique et écologie », dir. P. Clergeau, N. Blanc, 2008-2012, ANR, Programme « Villes durables ».

²⁰ La ville de Rennes s'est pourtant engagée dans une démarche « zéro phyto » qui exclut tout usage de produits phytosanitaires y compris dans les cimetières et les terrains de sport, ultimes bastions de la lutte chimique.

par les citoyens aujourd'hui, il est rarement envisagé. La politique adoptée dans les BVA à leur égard est contractuelle, donc aléatoire puisque fondée sur le volontariat. Le répondant social est dans ce cas bien réel, mais le territoire n'est pas totalement sous contrat. Par conséquent, il n'y a pas de continuité spatiale, donc pas de véritable cohérence écologique. Le suivi des actions reste par ailleurs en deçà des objectifs affichés, en particulier sur la manière d'intervenir sur les arbres.

Conflits de représentations

La valeur esthétique et culturelle des arbres soumis à l'émondage agricole est au cœur de nombreuses controverses.

Des formes qui choquent le sens commun

« Arbres mutilés », « moignons », « morts, tristes, morbides », « hurlant leur souffrance », « c'est vilain et cela ne fait pas naturel »... Ces appréciations sévères reflètent une vision anthropomorphique de l'arbre, perçu comme un être pensant et souffrant. Elle se développe aux XVIII^e et XIX^e siècles avec le courant romantique²¹ (Toublanc et Luginbühl, 2007b) et se renforce au siècle suivant avec le mouvement écologique, stigmatisant les effets négatifs de l'homme sur son environnement (Luginbühl et Toublanc, 2003). Ce regard critique est le fait d'acteurs géographiquement ou socialement éloignés des agriculteurs, dont ils ne comprennent pas la pratique : « c'est un vrai massacre à la tronçonneuse. » Ce à quoi les agriculteurs répondent « de toutes façons, ça repousse » ; une manière pour eux d'en référer à leur connaissance de la nature et de relativiser l'impact de leur intervention, en insistant sur sa réversibilité. Le rejet est clair et net pour la ragosse, dépourvue de sens pour une large majorité de citoyens. Les habitants des lotissements voient dans l'émondage une atteinte à la nature et au paysage : « Je ne comprends pas qu'on puisse émonder dans un lotissement. Si on laisse des chênes, c'est pour la valeur paysagère et écologique [...]. Ils feraient mieux de couper ces arbres et d'en replanter. Ça donnera jamais un arbre comme ça, ça donnera toujours un tronc », « La ragosse elle va bien dans un paysage bucolique, au bord d'une rivière, le long d'un champ, là d'accord ! »

Des conflits n'ont pas manqué de surgir autour de la taille des chênes en pays rennais, opposant les défenseurs de l'arbre libre, traité en taille douce, et les partisans du maintien de l'émondage (principalement des artistes et des intellectuels) pour la valeur patrimoniale, paysagère et écologique de la ragosse. À Saint-Gilles, dans l'agglomération de Rennes, les habitants se sont interposés entre l'arbre et les machines. Une riveraine s'est allongée sous la fourche du tracteur pour interrompre la taille : « L'arbre nous repose, nous abrite, crée de l'ombre, découpe la lumière et fait le paysage. Alors laissons-le vivre sereinement ! », explique-t-elle dans *L'Écho des ragoisses* (2003), bulletin d'une association environnementaliste locale qui a vainement tenté une médiation entre gestionnaires et usagers. Une pétition a circulé dans le lotissement pour demander l'arrêt définitif du chantier. L'esthétique de l'arbre et sa santé sont les deux arguments mis en avant par les détracteurs de la ragosse. Les spécialistes infirment ce dernier point : « Si la bonne périodicité est respectée, et si on arase bien l'ébranchage (pas de chicots), les arbres soumis à cette pratique sont aussi longévifs que les formes libres », écrivait l'écologue Marc Rumelhart,

²¹ Les écrivains et les esthètes font alors l'apologie de l'arbre non taillé, libre de déployer sa ramure dans le ciel. Ce modèle esthétique, très puissant, va modeler le regard des élites françaises. Il informe encore aujourd'hui le regard porté sur les arbres d'émonde par un grand nombre d'acteurs.

en réponse à un habitant de la commune, défenseur de la taille douce (Frileux, 2008). Face à des riverains résolument hostiles à la ragosse, certaines municipalités ont adopté un compromis : l'émondage d'un chêne sur deux ou trois, pour ne pas « enlever le paysage » explique un jardinier municipal de la Chapelle-des-Fougeretz, une commune de Rennes Métropole.

Un regard esthétique et patrimonial

Ce point de vue négatif est dominant, mais il ne fait pas l'unanimité. Certaines personnes apprécient précisément les ragosses pour leurs qualités plastiques. Selon l'attaché de conservation de l'écomusée du Pays de Rennes, auteur de l'exposition « L'arbre, la haie et les hommes » (Bardel *et al.*, 2008), l'événement muséographique a fait office de marche-pied vers un nouveau débat sur le bocage, par l'angle de la patrimonialisation. Au cours de la décennie 1990, des artistes redécouvrent l'arbre émondé et lui donnent une place dans leur création. Un plasticien du bassin rennais s'émerveillait devant ces ragosses qu'il comparait à « une magnifique leçon de sculpture » (Clergue et Dubost, 1995). Le fait n'est pas nouveau, ces arbres singuliers ont souvent été représentés par les peintres (Adam, 2007 ; Bardel *et al.*, 2008 ; Dumont, 2007). Autrefois remarqués par les artistes pour leur morphologie pittoresque, ils le sont aujourd'hui pour leur valeur culturelle également. Des artistes contemporains cherchent à réhabiliter les arbres d'émonde et à en garder la mémoire, ils les érigent en patrimoine collectif à conserver et à transmettre aux générations futures. Leur pratique est souvent située à l'interface entre l'art, le paysage et le militantisme environnemental, associatif ou non. Il en est ainsi de Dominique Mansion, l'un des acteurs clés de ce regain d'intérêt pour les arbres paysans. Artiste de formation, illustrateur de métier et naturaliste militant, il est le fondateur de l'association Perche Nature (1980) et d'une maison botanique (2000) qui socialise le savoir écologique dans une région bocagère profondément transformée par les remembrements administratifs, le Perche vendômois. À la fin des années 1990, la trogne, désignation locale du têtard, en devient l'emblème vénéré. Très médiatisé, Dominique Mansion fait école, en particulier depuis la réalisation du Jardin des trognes dans le cadre du festival de Chaumont-sur-Loire de 1999 (planche V, n° 14). La même année, le maire d'une commune de la périphérie d'Angers passait commande d'une œuvre à un artiste local, François Boissier. L'objectif était d'agrémenter un espace public en cours d'aménagement ayant pour vocation de relier le centre bourg aux nouveaux lotissements (Davodeau, 2004). L'artiste a réalisé une sculpture « l'arbre en fée » et l'a mise en scène dans un ancien têtard de chêne (planche V, n° 15 et 16). La validation par les élus et les aménageurs témoigne d'un intérêt de plus en plus partagé pour ces témoins d'un compagnonnage séculaire entre le paysan et la nature, réinventé par l'art et le savoir naturaliste.

Nouveaux emblèmes

Les ragosses comme les têtards sont aujourd'hui des figures emblématiques, fédérant des groupes et des associations, inspirant des actions de sensibilisation, d'information, d'éducation à la nature. Il en est ainsi sur les deux terrains étudiés à travers les associations « Les têtards du chemin du roi²² » dans les BVA et « Saint-Gilles nature environnement » à Rennes Métropole (figures 1.2 et 1.3).

Dans la périphérie angevine, le processus est porté par un réseau d'acteurs associatifs, politiques et institutionnels. Le têtard est devenu un patrimoine végétal, mais surtout cul-

²² « Les têtards du chemin du roi » est un club CPN (Connaître et protéger la nature) créé en 2005.

turel et paysager. Sa silhouette parsème les prestigieuses vallées de la Loire et de ses affluents, c'est un élément caractéristique de ces territoires alluviaux, aujourd'hui remarqué. Dans le sillage du rôle des genêts, l'arbre à « grosse tête » fonctionne aujourd'hui comme un symbole du territoire des BVA ; il constitue une référence biologique et culturelle, il est perçu localement comme un signal paysager de l'identité du lieu : la communauté d'agglomération d'Angers-Loire-Métropole l'utilise dans la signalétique du nouveau chemin de grande randonnée « de Pays » (Montebault, 2007). Aujourd'hui, c'est un levier dans la mise en paysage du territoire, même si sa forme, surtout après l'étêtage, continue de choquer certaines personnes.



Figure 1.2. L'association « Les têtards du Chemin du roi » a choisi le têtard des BVA comme logo. Elle s'est donné pour but de développer « une dynamique locale autour de la nature et de son respect ». Elle mène des actions d'animation sur le thème des arbres du bocage à l'adresse de la population locale et notamment des jeunes.

L'ECHO DES RAGOSSES

Bulletin de liaison

SAINT-GILLES NATURE ENVIRONNEMENT
Ferme Moisan - 2, rue de Montfort
35590 SAINT-GILLES

N° 7



Figure 1.3. Logo du bulletin de liaison de l'association Saint-Gilles nature environnement (Rennes-Métropole). Le président de l'association (médecin, retraité) explique : « C'étaient des ragosses qu'il y avait juste en face de chez nous. Quand ils les ont abattues, ça nous a fait vraiment mal au cœur. Quand le paysan est venu couper, on est allé le supplier d'en prendre qu'une sur deux ! La propriétaire les avait vendus pour faire du bois. Il a tout enlevé. [...] Du coup, Marie avait fait des aquarelles, des superbes aquarelles de coucher de soleil ! C'est ça qui a été le logo de l'association pendant un bout de temps ». Les nouveaux adhérents ont ensuite souhaité le remplacer par une image plus stylisée et en cela plus consensuelle.

D'une manière générale, elle est présente dans de nombreuses œuvres d'art (Adam, 2007 ; planche VI, n° 17), de nombreux manuels scolaires et livres pour enfants (planches VI et VII, n° 18 et 19). Elle est un archétype de la forme de l'arbre façonnée par les hommes, du grand vivant profondément domestiqué, transmis de génération en génération. Cette valorisation artistique a peut-être ouvert le chemin de la patrimonialisation au têtard, à la différence de la ragosse dont l'appropriation sociale et politique est plus faible²³. La mobilisation autour d'elle apparaît en effet limitée à un cercle restreint d'intellectuels locaux, scientifiques, artistes, conservateurs des écomusées. L'enjeu patrimonial porte sur l'arbre en lui-même et non sur sa forme et sa valeur esthétique.

²³ Il est vrai que la forme têtard est très répandue en Europe, et même au-delà, contrairement au type ragosse et à ses variantes, plus localisées. Cela explique sans doute aussi la différence des regards portés sur l'une et l'autre.

Une seconde vie pour les rescapés de la modernisation agricole ?

Têtards et ragosses constituaient l'un des rouages de l'ancien système de production paysan, et ils étaient plus précisément dépendants du faire-valoir indirect. La réinvention culturelle, sociale et écologique de ces arbres, dans des réseaux qui leur confèrent d'autres sens, d'autres valeurs et de toutes autres fonctions soulève plusieurs questions.

La valorisation actuelle des arbres d'émonde passe par l'attribution d'un certain nombre de qualités qui leur sont prêtées dans une sphère politique et sociale particulière. Sur les deux sites explorés, ces grands sujets végétaux ont acquis un statut de marqueurs vivants dans le paysage : ils renvoient aux projets conçus au nom du développement et de l'aménagement durables des territoires dont ils sont la signature. Pour leurs promoteurs, ces arbres possèdent en effet plusieurs caractéristiques de nature à légitimer la dynamique de conservation, d'entretien et de renouvellement de ce qui fait (devrait faire) sens pour une transmission aux générations futures. De fait, l'argumentaire développé autour des têtards et des ragosses, construits comme facteurs de développement durable, s'organise bien autour des fameuses « piliers » (environnemental, social et économiques) structurant le modèle, mais de nombreux paradoxes traversent les représentations sociales dont les arbres sont l'objet.

Les écologues les reconnaissent comme facteurs de préservation des ressources (eau, sol, la biodiversité floristique et faunistique), surtout lorsqu'ils vieillissent et deviennent creux²⁴. Pour les aménageurs, ils structurent le territoire, lui confèrent une valeur paysagère. Ils participent ainsi à son attractivité touristique et résidentielle. Pourtant, le rôle joué par l'arbre d'émonde dans l'organisation territoriale des périphéries urbaines ne va pas de soi. Une partie des habitants et des usagers rejette ces formes très singulières, perçues comme une atteinte à la nature et au paysage. Les défenseurs des ragosses et des têtards brandissent un autre argument : leur valeur économique et énergétique. Ils s'emploient à relancer la coupe des émondes pour le bois de chauffe, qui fut jusqu'au milieu du XX^e siècle l'une de leurs finalités. Ce point n'est pas développé dans ce chapitre, mais plusieurs recherches (Javelle, 2007 ; Luginbühl et Toublanc, 2003) ont montré une reprise de l'exploitation du bois, dans des réseaux d'entraide et d'interconnaissance professionnelle, familiale et de voisinage, par des agriculteurs qui possèdent une cheminée ou un insert. Cette économie informelle autour de l'exploitation et de l'échange du bois d'émonde n'a pas fait l'objet d'une étude quantitative approfondie, qui conforterait l'argument économique développé par les protecteurs des ragosses et des têtards. Mais depuis quelques années, elle est rattrapée par une filière de production qui s'organise, à grand renfort d'engins en capacité de transformer des arbres entiers en plaquettes et bois raméal fragmenté, et ce faisant, de les avaler tout entiers !

Les arbres d'émonde sont aujourd'hui reconsidérés par le jeu de deux notions imbriquées, centrales dans le système de pensée du développement durable : la transmission et le patrimoine. Sculptés par des savoir-faire ancestraux, portant la marque d'une domestication spectaculaire, ils sont érigés en témoins d'une culture paysanne séculaire, cristallisant une mémoire collective et participant d'un patrimoine culturel commun. L'exploitation intensive des rameaux ne les a pas empêchés de vivre des siècles durant et de passer de génération en génération, traversant ainsi l'histoire longue des familles. À

²⁴ L'émondage favorise la formation de cavités qui offrent un habitat de substitution pour les coléoptères saproxyliques, tels le célèbre pique-prune (*Osmoderma eremita*), la rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*) ou encore le grand capricorne du chêne (*Cerambyx cerdo*).

tous ces titres, têtards et ragosses enrichiraient les territoires qu'ils parsèment et leur apporteraient un surcroît d'identité. Mais pour qui ces arbres sont-ils un marqueur identitaire ? Ils ne font sens que pour certains acteurs et ils ne possèdent pas qu'un seul et même sens. La circulation de ces arbres en dehors des aires de distribution de la pratique traditionnelle a par ailleurs commencé à brouiller les cartes. La « relance » (Bromberger *et al.*, 2004) de l'émondage et du plessage à des fins écologiques, paysagères et patrimoniales, autour des jardins, des propriétés rurales, des parcelles agricoles, parfois dans des régions où la pratique n'a jamais existé, constitue l'une des expressions du néobocage (Toublanc, 2004 ;oublanc et Luginbühl, 2007a, b). Finalement, que transmet la société à travers la valorisation des arbres d'émonde : des techniques et des savoir-faire ? Des ressources écologiques ? Un patrimoine génétique ? Des formes paysagères ? Des valeurs culturelles ? Un champ des possibles ?

L'idée de transmettre un large éventail de possibilités aux générations futures, en se gardant de l'irréversibilité afin de ne pas réduire, ni bloquer leur liberté de choix, est fondamentale dans l'utopie du développement durable. Si l'on transpose ce principe au paysage, il s'agirait de préserver sa malléabilité, sa plasticité : en d'autres termes, ménager sa capacité à se laisser modifier, changer, transformer, modeler par les besoins, les préoccupations, les projets, les ambitions de la société qui le façonnera demain. Au regard de ce raisonnement, les arbres d'émondes encore sur pied sont-ils des vestiges de la société paysanne, appelés à disparaître prochainement car « le paysage dure plus longtemps que les raisons qui ont contribué à sa mise en place » (Antoine, 2002) ou bien des rescapés de la modernisation agricole qui retrouvent du sens et de nouvelles utilités, de nouveaux usages, une seconde vie, à travers les projets et les utopies de la société d'aujourd'hui ? Il s'agit sans doute de ceci et de cela. Ces très vieux arbres ont survécu aux changements successifs la société, aux pratiques et aux usages qui les ont modelés au fil du temps. Parvenus jusqu'à notre époque, ils ne sont plus taillés conformément à la pratique ancienne, qui s'était d'ailleurs profondément transformée et diversifiée dans les décennies précédant son abandon généralisé. Ils n'ont plus les mêmes finalités, leurs fonctions ont changé. Leur pérennité, dans le changement, pourrait témoigner d'une capacité de la société à réinventer et à réinterpréter sans cesse son environnement, y compris les héritages du passé qu'une agriculture « moderne » avait énergiquement entrepris de balayer.

En ce début du XXI^e siècle, le regain d'intérêt pour les têtards et les ragosses est un révélateur des rouages intimes de la société d'aujourd'hui. Il confirme l'émergence d'une nouvelle relation au temps et à l'espace : c'est la fin de l'ère de la *tabula rasa* qui effaçait les traces des époques précédentes ; lui ont succédé une recherche inquiète de continuités, à la fois spatiales et temporelles, une quête identitaire, une affirmation de nouvelles valeurs, comme la diversité biologique et culturelle. Cet engouement pour les arbres anciens s'exprime dans un contexte de recomposition des sociétés locales et témoigne aussi d'une crise du lien social. Une sociabilité nouvelle se tisse autour des arbres paysans qui nous ont été transmis. Elle est marquée par un esprit de fête et un désir de rencontres. Stages de plessage, veillées « contes et fagots », sorties ornithologiques, rituel d'émondage et de fagotage avec pique-nique au coin du feu, jeu « les cheveux de têtards à la loupe » (en référence à la chevelure des arbres d'émonde) et autres salons du bocage rassemblent des agriculteurs, actifs et retraités et d'autres habitants, enfants, jeunes et adultes. Dans ces festivités collectives se redéfinissent localement les rapports sociaux et s'élabore une vision de la relation à la nature et au passé.

Chapitre 2

Les paysages d'arbres hors forêt porteurs des enjeux du développement durable

SYLVIE GUILLERME, YOLANDA JIMENEZ OLIVENCIA, DIEGO MORENO

Introduction

L'arbre hors forêt désigne une grande variété de formations et d'espèces végétales aux agencements divers et localisés dans de multiples environnements ruraux, périurbains et urbains dans le monde. L'Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation en propose une définition dans le cadre d'une évaluation des ressources ligneuses mondiales : les arbres hors forêt correspondent à tous les arbres qui ne se rencontrent ni dans les forêts, ni dans les autres terres boisées (Bellefontaine *et al.*, 2001). Pour la FAO, les arbres hors forêt regroupent donc les bosquets (petits bois de taille inférieure à 0,5 ha), les arbres situés dans les surfaces agricoles arborées (tels que les bocages, les systèmes agroforestiers modernes, les jardins familiaux et les vergers), les arbres des espaces urbains, les arbres d'alignement le long des routes et les arbres épars dans le paysage. Ces critères, structurels et spatiaux, facilitent la réalisation d'inventaires ou de cartes (notamment grâce à des outils de photo-interprétation), mais ils négligent la dimension des pratiques, ainsi que l'histoire de ces paysages.

Difficile à définir, souvent perçu comme gênant dans les zones de grande culture, l'arbre hors forêt n'en est pas moins un élément omniprésent dans les paysages européens. Une grande part des paysages du sud de l'Europe constitue en effet l'héritage d'agrosystèmes qui ont utilisé l'arbre hors forêt comme élément essentiel de leur configuration. Cette arboriculture a nettement contribué à la diversité végétale ou paysagère des territoires et a historiquement fourni une grande variété de produits agricoles. Mais l'arbre n'est pas seulement un élément qui structure les paysages (Galochet et Simon, 2003), c'est

aussi l'élément de base des systèmes agroforestiers²⁵. Les interactions écologiques et économiques positives entre leurs diverses composantes, leurs réponses aux attentes des sociétés humaines tout en protégeant le sol, la biodiversité et les ressources en eau placent potentiellement ces systèmes en position de force pour répondre aux critères du développement durable (Torquebiau, 2007).

Pourtant, ces paysages arborés dits traditionnels, autrefois fondés sur la multifonctionnalité des arbres hors forêt, périssent depuis plusieurs décennies, en Europe notamment. Ce texte s'appuie sur des recherches menées dans des montagnes moyennes en France (Midi-Pyrénées), Espagne (Andalousie) et Italie (Apennins ligures) présentant des paysages arborés en situation de crise ou d'abandon. Actuellement qualifiés d'« ordinaires », ces paysages sont-ils porteurs des enjeux du développement durable ?

Des paysages « ordinaires » de polyculture arborée

Dans les paysages ruraux, les arbres hors forêt structurent une mosaïque paysagère dans laquelle les paysans ont imprimé leurs marques au fil du temps. À chacun de ces paysages arborés correspondent des savoirs et des savoir-faire particuliers, ainsi que des espèces végétales adaptées à leur terroir. Ils sont le fruit du travail continu des agriculteurs pour adapter, sélectionner et introduire de nouvelles variétés. Il s'agit de paysages parfois très anciens, mais reflétant des systèmes de production qui ont évolué au cours du temps. L'une des transformations les plus essentielles des paysages européens est la disparition progressive des arbres isolés ou petits bosquets, considérés comme des obstacles à la mécanisation et qui a été compensée par l'extension des masses forestières (Luginbühl, 1995).

Certains des paysages arborés européens, comme les grandes *dehesas* en Espagne ou les bocages en France, sont très renommés et ont fait l'objet de nombreux travaux (Baudry et Jouin, 2003 ; Costa Pérez, 2006 ; Fourneau *et al.*, 1991 ; Mata Olmo, 2001 ; Pointereau et Bazile, 1995). Mais les paysages « ordinaires » des agro-sylvo-systèmes traditionnels, dont la reconnaissance culturelle est moins marquée ou la productivité plus marginale, ont moins attiré l'attention. Ces paysages fondés sur la composante arborée sont pourtant très fréquents, particulièrement dans les moyennes montagnes européennes et les régions de collines, et présentent une caractéristique essentielle : la diversité.

La démarche suivie repose sur une approche territoriale des arbres hors forêt, sur le diagnostic et la caractérisation de la dimension paysagère des terroirs, ainsi que l'évolution et la dynamique des systèmes (figure 2.1). Sur le terrain italien, des méthodes d'écologie historique et de micro-analyse ont également été utilisées pour identifier les relations entre le couvert végétal et les systèmes locaux de production (Moreno et Poggi, 1998) et aborder la question environnementale (Ingold, 2011). Dans tous les paysages étudiés, la composante arborée était source de productions multiples qui ont bénéficié aux populations locales pendant des siècles (Guillerme, 2010).

²⁵ L'agroforesterie désigne l'ensemble des systèmes et des techniques d'utilisation des terres où des plantes ligneuses vivaces sont délibérément associées aux cultures ou à la production animale sous forme d'un arrangement spatial ou d'une séquence temporelle prenant place sur une même unité de gestion de la terre (Lundgren et Raintree, 1982).

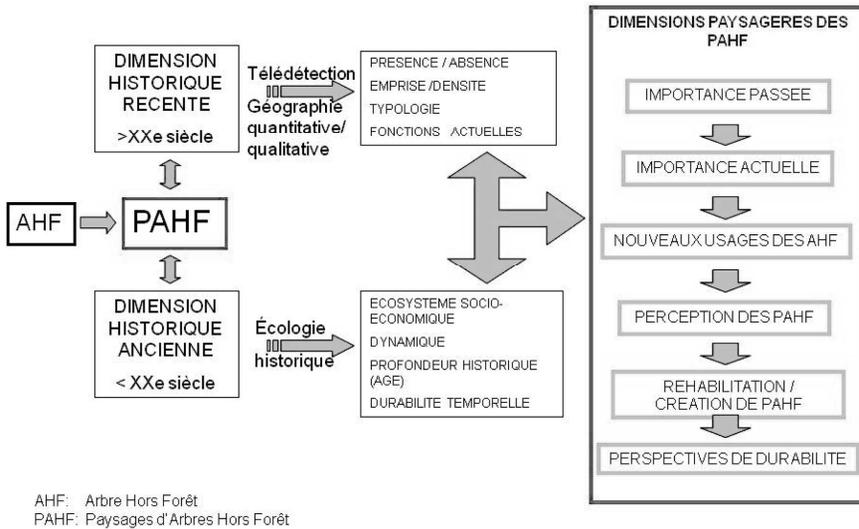


Figure 2.1. Méthode d'analyse des paysages d'arbres hors forêt (PAHF).

Des arbres marqueurs de paysages, le cas de la polyculture arborée de l'Alpujarra

En Espagne, le système actuel d'aménagement de l'espace et d'exploitation des ressources de la Haute Alpujarra (Sierra Nevada), sous forme de polyculture irriguée, est l'héritage d'un système ancien attesté dès le X^e siècle pendant la période mauresque, qui s'étend sur les provinces de Grenade et Almería. Les agrosystèmes ont été créés sur ces territoires par les sociétés paysannes au cours des siècles dans un souci d'autosuffisance. Ils sont le résultat d'un effort ancien et constant d'aménagement des pentes, comprenant la construction et la gestion d'un réseau complexe et dense de canaux d'irrigation qui captent les abondantes ressources hydriques provenant de la fonte des neiges. Les paysans ont construit des terrasses délimitant des microparcelles afin de maintenir la stabilité des fortes pentes et la productivité de la terre, grâce à une gestion fine des ressources agricoles et arborées pour l'alimentation des troupeaux et des hommes. Des ripisylves et des bosquets résiduels s'intercalent dans l'espace cultivé (planche VII, n° 20).

L'arbre hors forêt a toujours été l'un des éléments essentiels des paysages de l'Alpujarra (Jiménez Olivencia *et al.*, 2007), avec une prédominance d'espèces telles que l'olivier, l'amandier ou le châtaignier, et une multitude d'arbres fruitiers et même forestiers (chênes, peupliers ou frênes), en bordure des terrasses ou des canaux d'irrigation. Ces arbres procurent un apport permanent de matière organique aux sols et les protègent, ce qui leur permet de mobiliser plus efficacement les nutriments et contribue à une utilisation plus efficace de l'eau.

Ces paysages abritent une biodiversité élevée : environ 200 taxons végétaux ont été répertoriés, ce qui contraste fortement avec la pauvreté en espèces végétales d'autres systèmes agraires de la région. La plupart des espèces sont des adventices et des nitrophiles, mais comptent aussi un nombre important d'espèces forestières, qui témoignent du degré de naturalité que conservent ces polycultures arborées. Le nombre important de taxons d'hémicryptophytes favorise en outre la protection du substrat et assure la présence des pollinisateurs.

Les vallées de l'Alpujarra présentent un fort contraste avec l'aridité du reste du territoire, la Sierra Nevada se situant dans la région la plus aride d'Europe. Ces paysages agraires très anciens connaissent cependant d'importantes modifications depuis les années 1950 du fait d'une perte de vitalité de l'agriculture et de l'abandon des pratiques séculaires de gestion des arbres et des systèmes d'irrigation. Les agriculteurs sont en majorité des retraités ou des actifs travaillant à temps partiel. Lorsqu'ils ont le capital suffisant, ils investissent désormais dans l'installation de systèmes d'irrigation automatiques, dans l'amélioration des accès aux parcelles, dans la reconversion à la culture biologique ou dans l'achat de nouvelles parcelles. Mais les difficultés de mécanisation et le manque général de capitaux ne permettent pas à l'activité agropastorale de générer des rendements suffisants pour continuer à être le moteur de l'économie. De plus, la viabilité économique de la majorité des exploitations est très aléatoire du fait de leur très faible taille. La commercialisation de cette agriculture rencontre des difficultés accrues en raison de l'éloignement par rapport aux marchés et du manque de circuits commerciaux spécialisés pouvant soutenir des productions de qualité, biologiques ou d'appellation d'origine. Ainsi les activités agropastorales qui ont créé ces paysages se sont réduites de moitié au cours des cinq dernières décennies et les processus d'abandon de ces systèmes ont également contribué à la dégradation phytosanitaire des châtaigniers.

L'étude de la dynamique paysagère (planche VIII, n° 21) montre que, malgré la crise des systèmes productifs liée à l'entrée dans l'économie de marché, beaucoup de ces paysages ont subsisté en dépit de leur faible rentabilité économique. Ceci est dû notamment au fort attachement de la population à ce territoire, à sa qualité environnementale et paysagère. Les initiatives pour augmenter la rentabilité économique des exploitations agricoles grâce à une certaine modernisation ou la promotion de produits de qualité n'en sont encore qu'à leurs balbutiements. Dans ce contexte, les opportunités de développement local de l'Alpujarra se centrent sur les activités liées au tourisme, en croissance depuis les années 1970. L'intérêt touristique principal de cette région réside dans ces paysages culturels très originaux et anciens. Or, la réduction drastique de l'espace agroforestier au cours des cinquante dernières années et sa dégradation font que ces paysages perdent peu à peu leur attractivité. Les politiques publiques de soutien de l'économie locale renforcent le développement des activités touristiques en les subventionnant directement, mais une très faible proportion des subventions concerne des projets de redynamisation de l'agriculture et ne garantit pas le maintien des paysages arborés.

Devant les menaces de destruction des paysages traditionnels, des agriculteurs et des acteurs de l'administration ont mis en place quelques initiatives. Les agriculteurs s'essaient à de nouvelles méthodes de culture comme la production biologique, ils introduisent des produits nouveaux pour lesquels il existe une demande de la part des distributeurs européens ou se spécialisent dans la production de semences pour l'agriculture sous serre. De son côté, l'administration cherche à développer la formation des jeunes agriculteurs, la promotion des produits d'appellation d'origine, le financement d'équipements pour moderniser le système d'irrigation, la reconstruction d'infrastructures telles que les terrasses agricoles, etc. Malgré ces efforts, il n'existe que peu d'actions coordonnées et fortes assurant la promotion de produits de qualité avec une certification (appellation d'origine, indication géographique protégée) ou leur transformation, qui apporterait une valeur ajoutée au niveau local. Il n'y a pas non plus d'action pour la promotion de la vente directe ou en circuit court, et le tissu associatif reste peu développé. Les cultures continuent à être abandonnées, la gestion des terroirs s'affaiblit et les arbres cultivés ou forestiers souffrent d'un manque d'entretien et d'irrigation, de maladies, des incendies ou des

fréquentes périodes de sécheresse. Dans les vallées où le tourisme est le plus important, le maintien des paysages et des pratiques agroforestières devient un sujet d'inquiétude grandissant.

Des situations contrastées en France et en Italie

La situation de l'Alpujarra n'est pas un cas unique. Les études menées parallèlement en France (Midi-Pyrénées) et en Italie (Appennins ligures) montrent des tendances similaires, mais présentent des situations d'abandon et de dégradation plus ou moins marquées.

La région Midi-Pyrénées offre des paysages d'arbres hors forêt en moyenne montagne allant d'une situation d'agriculture en crise à une agriculture en déshérence. Dans ces territoires, après un siècle de forte régression, les systèmes agroforestiers (vergers traditionnels haute tige de pommiers, châtaigneraies (planche IX, n° 22), paysages bocagers) sont l'objet d'actions locales de remise en valeur économique, écologique ou paysagère (Guillaume *et al.*, 2009). Ainsi, en piémont des Pyrénées centrales (Comminges, Volvestre et Couserans), la fédération Renova mène depuis vingt ans environ des actions de sensibilisation, de formation (greffage, conduite de vergers, restauration des vieux fruitiers...) et d'accompagnement pour réintégrer pleinement les variétés anciennes de pommes dans l'économie locale. D'autres actions de restauration de haies arborées à frênes d'émonde ont été engagées. La stratégie retenue repose sur la promotion de produits susceptibles de contribuer à la conservation et à la renaissance d'un certain nombre d'éléments majeurs des paysages ruraux, l'objectif étant de maintenir ou de requalifier des paysages porteurs de valeurs patrimoniales, attractifs pour le tourisme rural et intégrés dans les systèmes agraires de production.

Dans les Apennins ligures, en Italie, les paysages d'arbres hors forêt associent châtaigniers, noisetiers, prés-bois et pâturages, composant un système agro-sylvo-pastoral complexe (Cevasco *et al.*, 2010). La situation des paysages d'arbres hors forêt est certainement la plus dégradée des trois territoires considérés. Seuls quelques sites subsistent et l'état résiduel de certains est tel qu'il est même parfois difficile de les détecter tant ils ont été laissés à l'abandon depuis des décennies (planche IX, n° 23 ; Cevasco, 2010). Le début de l'abandon remonte à la fin du XIX^e siècle ; les exploitations qui sont encore actives étant constituées de parcelles très petites et dispersées, les perspectives d'avenir apparaissent limitées. Cependant, on peut souligner quelques initiatives liées au développement des produits de qualité en relation avec le paysage et son histoire, comme celle de l'entreprise de Val di Vara qui produit de la farine de châtaignes en connexion avec le parc national Cinque Terre, ou celle de la communauté de montagne Valli Aveto Graveglia y Sturla qui a créé une base de données sur les entreprises produisant des fruits à coque. Dans les politiques d'aménagement local, l'attention accordée aux paysages d'arbres hors forêt, à leurs ressources et à leur rôle dans les paysages non forestiers ou leurs fonctions sociales et écologiques, reste faible.

Les cas étudiés montrent que, comme le concept d'arbre hors forêt ne recouvre pas une réalité unique (comme le souligne la FAO [Bellefontaine *et al.*, 2001]), il n'existe pas un type unique de paysage d'arbres hors forêt. Cependant, ces paysages présentent certaines caractéristiques génériques : les arbres constituent un élément structurant essentiel, qui reflète des systèmes d'utilisation du sol valorisant la diversité de ressources variées et toujours limitées s'adaptant aux potentialités du milieu. L'arbre interfère sur différents paramètres des écosystèmes (il favorise notamment la diversité biologique, modifie l'incidence du rayonnement solaire, intercepte les précipitations, capte des nutriments des

couches profondes du sol et les incorpore au système productif...). La complexité de ces systèmes se manifeste par la richesse et l'originalité des paysages. Mais la diversité de ces paysages tient également beaucoup à la diversité des pratiques paysannes auxquelles ils sont liés.

Une dimension historique essentielle

La prise en compte des pratiques et des processus historiques permet de caractériser ces paysages et les systèmes agroforestiers qu'ils reflètent (Moreno et Cevalco, 2010 ; Moreno et Montanari, 2008). Jusque dans les années 1950-1960 en France et en Espagne (dans les années 1930-1940 en Italie), la dimension productive était prépondérante dans les trois régions étudiées, reposant à la fois sur des productions destinées à la vente et l'autoconsommation. Ces systèmes de culture procuraient un emploi à une population rurale nombreuse. Les pratiques culturelles, le choix des arbres et leur mode de gestion (localisation, émondage, entretien...) reflétaient une culture locale (organisation sociale, croyances). Ces pratiques s'appuyaient sur une connaissance fine du milieu et de ses particularités, des arbres et des plantes, et de leurs exigences écologiques (sol, eau, lumière, système racinaire).

De multiples facteurs se sont conjugués et sont à l'origine du déclin de ces systèmes. Du fait de l'irruption de l'agriculture intensive de l'après-guerre, accompagnée de son cortège de nouvelles technologies, mécanisation et nouvelles valeurs sociales, les productions issues de ces paysages ont perdu leur rentabilité économique. Dans le même temps, l'attention a été portée sur la forêt pour son rôle primaire de production de bois, dans l'objectif de stimuler le développement économique des zones rurales (Elands et Wiersum, 2000). L'exode rural, le vieillissement de la population et en particulier des agriculteurs ont abouti à une concentration des exploitations et à l'augmentation de leur taille, voire à l'abandon pur et simple de l'activité agricole. Cette évolution du parcellaire (agrandissement des structures foncières) s'est accompagnée d'un arrachage important des arbres hors forêt. L'évolution des modes de vie a conduit à l'abandon progressif des pratiques ayant contribué à la création de ces paysages arborés et à leur entretien : le bois énergie a peu à peu été remplacé par l'électricité et le pétrole ; ces systèmes multifonctionnels ont souffert de la concurrence des produits agricoles et de l'élevage intensif pratiqués dans d'autres régions à moindre coût ; l'utilisation du fourrage aérien produit par certains arbres est devenue inutile et trop demandeuse en temps de travail... Dans cette spécialisation des espaces et la segmentation des fonctionnalités, le rôle productif des arbres hors forêt, devenus non concurrentiels au regard des exigences du marché, a donc été déconsidéré.

Les pratiques ont changé et les savoirs et savoir-faire ancestraux se sont peu à peu altérés voire perdus au fil du temps, en relation aussi avec l'évolution de la société rurale et le relâchement du tissu social. À partir des années 1960, ces systèmes arborés extrêmement diversifiés sont souvent tombés en désuétude, ont été détruits ou remplacés par une arboriculture intensive et standardisée transformant radicalement les paysages : haies arrachées, prés-vergers abandonnés ou remplacés par des vergers de basse tige à meilleur rendement, accrus forestiers se développant au détriment des pâturages et prés-bois... La longévité de l'arbre, ou encore le développement des accrus forestiers qui contribuent à multiplier les éléments arborés dans le paysage, peut masquer une tendance à l'abandon des pratiques traditionnelles, mais bien des systèmes agroforestiers ont perdu à l'heure actuelle leur utilité et leurs fonctionnalités. Certains paysages d'arbres hors forêt peuvent ainsi être

considérés comme des reliques et l'on peut même parler de situation critique pour la survie de certains types d'exploitations agro-sylvo-pastorales traditionnelles, comme par exemple les pâturages arborés en Ligurie (Cevasco et Moreno, 2009).

L'arbre et le développement durable : quand multifonctionnel rime avec multidimensionnel

Le défi de l'aménagement des espaces ruraux en relation avec le développement durable est de s'imprégner d'une demande nouvelle de multifonctionnalité : promouvoir la conservation d'anciens paysages culturels tout en permettant un retour économique satisfaisant pour les différents acteurs (Vos et Meekes, 1999). Les identités culturelles portées par ces paysages arborés et l'économie qui en résulte sont en étroite relation avec leur complexité. Les arbres présents ont des fonctions multiples, mises en avant par certains acteurs au titre du développement durable.

Une dimension sociale et patrimoniale mise en exergue

La diversité des espèces et des variétés d'arbres, de leurs fonctions, de leurs modes de gestion et de leurs utilisations a contribué à l'identité culturelle des territoires. En effet, une même espèce arborée peut être gérée et valorisée de différentes manières selon les régions ou le pays. Ainsi, les arbres hors forêt, par la diversité de leurs espèces et variétés, leur architecture, leur structuration et leur organisation spatiale ont contribué à caractériser des paysages singuliers, qui participent à l'identité même de certains territoires. La dimension sociale est surtout invoquée dans le cas italien où des mesures en faveur des paysages identitaires et patrimoniaux sont prises afin de réhabiliter des paysages dégradés. Les paysages d'arbres hors forêt apparaissent ainsi comme une des dimensions du patrimoine culturel européen qu'il conviendrait de mieux prendre en compte dans les politiques locales et régionales. Cette valeur patrimoniale des paysages arborés est surtout mise en avant dans des territoires qui portent les empreintes de pratiques séculaires.

Une dimension écologique devenue prépondérante

La dimension écologique est particulièrement mise en avant sur les terrains étudiés en France et contribue au renouveau des paysages d'arbres hors forêt. C'est la dimension qui apparaît le plus dans les discours, au point de souvent faire oublier que la fonction première de ces paysages de polyculture arborée était la production de biens (alimentaires ou non). La multifonctionnalité des arbres hors forêt est désormais reconnue comme une source de nombreux services environnementaux, tels que le maintien de la biodiversité, la production de biomasse, la protection des sols et la filtration de l'eau... Valoriser l'importance des services offerts par les arbres a conduit à limiter l'élimination des haies, à conserver des sites qui ont subsisté et même à effectuer de nouvelles plantations. Bien que les États membres de l'Union européenne aient la possibilité de soutenir financièrement les agricultures soucieuses du bon état des paysages, à ce jour peu de pays y ont eu recours. Dans la plupart des pays européens, la création de haies par exemple est subventionnée par des programmes agroécologiques fondés sur des méthodes de production agricole compatibles avec les critères de protection de l'environnement et la conservation des paysages ruraux. Toutefois, la mise en œuvre de ces programmes varie d'un pays à l'autre, et les efforts ne sont pas suffisants pour redynamiser les territoires compte tenu du processus d'abandon ou de dégradation.

Une dimension économique qui reste un élément moteur

La société change et les besoins et attentes des populations actuelles sont totalement différents de ceux qui prévalaient lorsque ces paysages se sont créés. Le principal point faible de ces paysages tient au fait que les arbres qui les composent ont perdu à l'heure actuelle l'essentiel de leurs fonctions économiques initiales (production de bois de chauffage, de fruits, de fourrage). Obtenir du bois de chauffage à partir d'une haie demande par exemple un entretien sélectif et manuel qui requiert beaucoup de temps et de travail (à moins d'un recépage), ce qui nuit à sa rentabilité économique.

Souvent, désormais, ce sont les valeurs esthétique et écologique de ces paysages qui sont valorisées. Dans les trois régions étudiées, les arguments écologiques et sociaux sont avancés pour justifier le prix, généralement plus élevé, des produits de terroir porteurs des valeurs du développement durable. Un tel marketing écologique, avec des produits revendiquant les valeurs du développement durable ou la qualité environnementale, est également utilisé par les organisations territoriales. Des labellisations de type IGP ou AOC contribuent à créer des filières distribuant des produits de qualité liés à ces paysages arborés particuliers. Mais dans les sites étudiés, les initiatives locales restent avant tout de petite ampleur : jus de pomme en Midi-Pyrénées, châtaignes et produits dérivés en Italie... De nouveaux produits sont imaginés et se combinent avec des initiatives de tourisme vert. Des microfilières locales (produits cidricoles et castanéicoles) se créent en synergie avec des réflexions sur l'optimisation des paysages arborés (pâturages dans les vergers et les châtaigneraies), parfois autour de produits labellisés valorisés par la dynamique des projets de parcs naturels régionaux (Pyrénées ariégeoises et Aubrac). Dans les espaces plus agricoles, des solutions ont commencé à être apportées, et l'essor de systèmes agroforestiers « modernes » (agrisylviculture adaptée à la mécanisation associant des feuillus pour la production de bois d'œuvre aux cultures) peut offrir de nouvelles méthodes d'intégration des arbres dans les systèmes agraires des pays européens. Certains bois, devenus déficitaires sur le marché alors qu'il existe une demande (bois de cerisier, poirier, noyer, etc.) pourraient ainsi être plantés en association avec d'autres cultures sur les parcelles agricoles.

Les arbres hors forêt étaient le fondement de systèmes agraires qui permettaient de maintenir une activité humaine sur un territoire, tout en conservant les ressources naturelles sur le long terme et en procurant des biens et des revenus aux populations. En ce sens, ces paysages étaient porteurs des enjeux actuels du développement durable. La promotion du discours environnementaliste, faisant écho aux inquiétudes sociétales et aux exigences incantatoires du développement durable, a entraîné un regain d'intérêt pour ces paysages et leurs productions. Le développement durable et la qualité paysagère sont invoqués pour initier et soutenir les tentatives de redynamisation de ces espaces délaissés et des formations arborées abandonnées. À défaut de pouvoir réhabiliter facilement des pratiques sources d'une réelle rentabilité économique, le discours actuel se fonde avant tout sur les dimensions sociales et écologiques pour recréer ou entretenir ces paysages, correspondant à un processus d'emblématisation des atouts de cette ressource arborée dans le cadre du développement durable. Mais c'est au niveau de la politique agricole commune (PAC) que l'essentiel des réglementations européennes influence les paysages d'arbres hors forêt à l'heure actuelle, par l'impact direct ou indirect qu'elles induisent sur les pratiques agricoles.

Entre développement durable et développement local

Du fait de leur fréquence et de leur extension spatiale, les paysages liés aux arbres hors forêt sont donc de nos jours généralement présentés comme un patrimoine reconnu en tant qu'héritage intergénérationnel et ressource pour l'avenir, un patrimoine aux multiples enjeux reposant sur les trois piliers du développement durable : un enjeu écologique (réservoir de biodiversité) ; un enjeu économique (agropastoralisme, artisanat, éco et agrotourisme, avec les productions qui en sont issues) et enfin un enjeu socioculturel, symbolique, historique (pratiques, usages, modes de gestion, relevant de nombreux savoirs et savoir-faire populaires).

L'agroforesterie (telle que définie par Lundgren et Raintree, 2002) est désormais largement reconnue au niveau international comme une des techniques permettant de réduire les risques environnementaux : lutte contre l'érosion gravitaire et éolienne, réduction des risques de pollution par les nitrates, les phosphates et les pesticides, maintien de la biodiversité. La raréfaction de l'espace et des ressources naturelles, ainsi que la valeur et l'importance économique et culturelle de la ressource paysage, bénéficient par ailleurs d'une prise de conscience accrue. L'année internationale de la biodiversité de l'ONU (2010) a permis de coordonner différents travaux dans ce contexte et a donné un signal fort en faveur des espèces, des habitats et des paysages. L'année 2010 a aussi vu, en France en particulier, mais aussi en Espagne, une évolution positive des réglementations en faveur des arbres hors forêt (au sens large en France, pour la *dehesa* en Espagne). La prise en compte de ces paysages pourrait s'intensifier en 2011, déclarée par l'ONU comme année de la forêt et de l'arbre hors forêt.

Mais les mesures envisagées par la PAC et mises en œuvre dans les différents États sont généralement ambiguës, mélangeant patrimoine rural et valeurs de la « nature », et se référant rarement au concept de paysage. Ces mesures mettent en évidence un problème fondamental : l'intérêt pour la protection de ce patrimoine n'est pas connecté aux fonctions agricoles, pastorales ou forestières, mais à l'idée de préservation de valeurs intrinsèques et naturelles de pratiques agricoles traditionnelles conçues comme du folklore, ce qui est particulièrement le cas sur le terrain italien qui connaît un abandon agricole marqué. En France, le dynamisme récent autour des formes modernes d'agroforesterie en zone de grande culture pourrait à terme profiter aussi aux paysages dits « traditionnels ». D'une façon générale, la prise de conscience de l'impact paysager des modifications des pratiques agricoles a pour le moment beaucoup plus d'importance aux yeux des néoruraux et des non-agriculteurs ayant une vision contemplative et élitiste du paysage qu'à ceux des exploitants, plus préoccupés par leur fonction de production.

Le développement durable s'impose en outre comme un concept opératoire qui doit permettre d'évaluer les risques, informer les opinions, guider l'action publique. Plus qu'une solution, le développement durable est d'abord (et avant tout) l'expression d'un problème (l'intrication de crises économiques, sociales et environnementales) et la difficulté d'y faire face (Aubertin et Vivien, 2006). Alors que les arbres hors forêt avaient tendance à être exclus des parcelles et des réglementations agricoles, ils sont désormais reconnus en France d'un point de vue agronomique et juridique grâce aux efforts réalisés par le mouvement associatif depuis 25 ans pour (ré)intégrer l'arbre au sein des systèmes de culture. Or c'est bien plus en invoquant un discours environnementaliste que paysager que cette évolution a eu lieu.

Le paradigme de la durabilité constitue une opportunité de dynamisation de l'économie pour une multitude de petites localités (Laganier *et al.*, 2002). De cette façon,

en liant un paysage au développement durable, il s'intègre dans la nature, la culture et l'économie. La qualité patrimoniale de ces paysages et leur importance quant aux services environnementaux qu'ils génèrent ne fait pas de doute et les références internationales à ce sujet sont de plus en plus nombreuses. Mais leur viabilité économique reste encore aléatoire, malgré la haute valeur ajoutée des produits de terroir de qualité. Dans le domaine des réglementations et des politiques publiques, les paysages d'arbres hors forêt ont également pâti du manque de reconnaissance des éléments arborés en terme de surface, ce qui pose des problèmes pour un élément physique qui généralement n'a pas d'existence cadastrale. Mais le maintien d'éléments fixes, tels que l'arbre hors forêt, est dans certains pays l'un des critères de conditionnalité du versement des aides de l'Union européenne.

Conclusion

En Europe, le paysage est reconnu comme un enjeu d'aménagement ; des cadres réglementaires et institutionnels permettent de déployer de véritables politiques publiques paysagères. La Convention européenne du paysage (Conseil de l'Europe, 2000) atteste de l'importance qu'il faut accorder au niveau international à la gestion durable des paysages, qu'ils soient ordinaires ou à valeur patrimoniale. Certains paysages arborés très anciens ont su traverser le temps en s'adaptant toujours à des conditions et contraintes nouvelles pour continuer à subsister jusqu'à nos jours. Cette continuité historique témoigne de leur résilience et se manifeste par leur biodiversité actuelle (Moreno et Cevasco, 2010). S'ils sont actuellement en crise, ils pourraient cependant connaître un certain renouveau grâce aux préoccupations environnementales et identitaires revendiquées dans le cadre du développement durable, qui mettent en valeur leurs qualités oubliées ou méconnues.

Mais ce qui fait encore défaut est leur capacité à générer des revenus suffisants pour être un moteur économique des territoires dans lesquels ils s'inscrivent, les paysages d'arbres hors forêt ayant généralement souffert de la perte de rentabilité de l'économie qui faisait leur fondement. Ces systèmes anciens où très peu d'intrants chimiques sont employés peuvent pourtant facilement être convertis en culture biologique et l'arbre est un élément à valoriser par les agriculteurs. L'émergence de pratiques adaptées aux contraintes économiques, écologiques et sociales semble donc une condition essentielle à leur maintien. Soutenir une économie locale fondée sur ces systèmes agroforestiers traditionnels est une piste suivie par certains acteurs locaux, en valorisant la multifonctionnalité et les qualités de résilience de ces systèmes, bénéfiques tant pour les activités agricoles, forestières que d'élevage, tout en préservant leur complexité écologique et leurs ressources. Les services environnementaux et sociaux qu'ils rendent n'étant cependant pas encore totalement reconnus par les pouvoirs publics, les aides en faveur de la sauvegarde de ces paysages s'avèrent insuffisantes pour les maintenir ou les restaurer. S'ils bénéficiaient d'un soutien plus marqué des politiques de développement rural et agricole, les paysages d'arbres hors forêt pourraient offrir des possibilités de développement dans des territoires où la multifonctionnalité constitue l'option la plus appropriée. Leur redynamisation implique un questionnement sur la place actuelle de ces paysages dans les projets de développement territorial, où les représentations de l'avenir chez les divers acteurs jouent un rôle éminent.

D'un point de vue territorial, les perspectives d'évolution de ces paysages et les propositions qui peuvent être envisagées pour leur sauvegarde, leur rénovation ou leur renouveau nécessitent donc des politiques nettement plus incitatives lorsque le processus d'abandon ou de déprise n'est pas total. D'un point de vue scientifique, cela nécessite

d'appréhender également ces paysages en termes de vulnérabilité et de résilience, et de considérer leur histoire et leur dynamique. La difficulté est alors d'élaborer un référentiel à une échelle plus fine à partir duquel évaluer la prise en compte des interdépendances – spatiales et temporelles – des pratiques. La sensibilisation des différents acteurs à l'importance de l'arbre dans le paysage rural passe par une action simultanée aux différentes échelles territoriales. Le rôle des politiques publiques et l'engagement des acteurs locaux pour promouvoir les arbres hors forêt, tant au niveau local, régional, national ou européen est donc primordial pour l'avenir de ces paysages.

Remerciements

Ce chapitre, issu du projet « Paysages de l'arbre hors forêt, multivalorisations dans le cadre d'un développement local durable en Europe du Sud », s'appuie sur le travail des équipes de recherche des laboratoires français Geode (UMR 5602 CNRS) et Dynafor, du laboratoire Lasa en Italie (Université de Gênes) et du laboratoire IDR en Espagne (Université de Grenade), ainsi que sur les travaux menés par les associations Solagro, AP32, Afahc et Afaf. Que tous les participants à ce projet soient ici remerciés.

Chapitre 3

Paysages et érosion dans les montagnes méditerranéennes. Une comparaison entre France, Espagne et Italie

MARIANNE COHEN, FREDDY REY, XAVIER UBEDA, JOSEP VILA-SUBIROS

Introduction

Les montagnes méditerranéennes constituent un terrain d'étude particulièrement stimulant des liens entre paysage et développement durable. En effet, les paysages méditerranéens occupent une place bien particulière, tant dans l'imaginaire social que dans le débat scientifique. Ils représentent une sorte d'archétype du paysage humanisé, s'enracinant dans des civilisations très anciennes pour partie à l'origine de la domestication et de l'introduction de plantes cultivées (Moriniaux, 2001). Leur représentation picturale par les peintres de la Renaissance italienne n'est pas étrangère à cette sensibilité, même s'il nous faut convenir que les paysages représentés, comme la Toscane de l'École de Sienne, étaient davantage des paysages de collines que de montagne (Luginbühl, 1992). Malgré tout, cette filiation culturelle justifie l'intérêt porté par nos sociétés aux paysages méditerranéens, aujourd'hui menacés par de nouvelles activités, l'urbanisation ou par la reconquête forestière liée à la déprise agropastorale (Curt et Terrason, 1999 ; Lasanta *et al.*, 2005 ; Mottet *et al.*, 2006).

Cet intérêt pour la dimension identitaire, parfois réinventée, des paysages méditerranéens se double d'un enjeu scientifique quant à leurs liens avec le développement durable (García-Ruiz *et al.*, 1996). Cet enjeu est lié à la controverse scientifique quant à l'état de dégradation des milieux méditerranéens. L'abondante littérature sur la question de la torrencialité depuis Surell (1841) a justifié la politique de reboisement (Gomez Mendoza, 2000 ; Vallauri, 1997). De nombreux travaux relativisent aujourd'hui cette dégradation des milieux méditerranéens, dans la lignée d'une remise en cause d'un supposé « équilibre de la nature » hors influence de l'homme, la forte biodiversité des mosaïques méditerra-

néennes ayant partie liée avec les pratiques d'exploitation par les sociétés (Grove et Rackham, 2000 ; Quezel et Medial, 2003). Parallèlement, la montée en puissance de problématiques catastrophistes, telle celle de la « désertification méditerranéenne » (Geeson *et al.*, 2002) montre que le retournement d'image des paysages méditerranéens n'est pas complet.

Les montagnes méditerranéennes sont actuellement dans une situation que certains pourraient trouver paradoxale. Force est de constater la persistance d'une activité de l'érosion, dépendante de facteurs naturels et anthropiques, et ce malgré la protection croissante de la couverture végétale, et ses effets sur le cycle de l'eau (Cosandey *et al.*, 2005). Les conséquences locales et à distance des processus d'érosion sont non négligeables et concernent toute une série d'acteurs. Parallèlement, cette progression de la forêt et de la broussaille banalise les paysages méditerranéens, obère leurs ressources économiques et leur biodiversité, et influence leur perception (Friedberg *et al.*, 2000 ; Peco *et al.*, 2006 ; Simon et Pech, 2003). Lorsqu'elle s'accompagne d'une homogénéisation paysagère et d'une fragmentation des habitats minoritaires (Forman et Godron, 1986), elle entraîne une perte de biodiversité (Farina, 1997). Elle facilite la propagation d'incendies, avec des conséquences sociales, économiques et écologiques (Metailié, 1981 ; Badia *et al.*, 2002). Une éventuelle pression d'urbanisation constitue un facteur de vulnérabilité accrue. Cette dynamique paysagère fait l'objet d'une prise en charge politique depuis les années 1990 (différents dispositifs conduits à l'échelle européenne et intégrés dans la PAC, politiques des parcs régionaux ou nationaux ; Mc Donald *et al.*, 2000), non sans lien avec sa dimension symbolique (statut de la friche dans les représentations sociales ; Derioz, 1994 ; Buijs Arjen *et al.*, 2006).

Dans ce qui suit, nous explorons le lien entre paysage et développement durable par une démarche interdisciplinaire et comparatiste, en privilégiant deux « entrées » : la dynamique des paysages et de l'érosion (flèches noires, figure 3.1) et la perception des enjeux paysagers (flèches blanches, figure 3.1). Cette approche se situe dans un courant plus large de prise en compte par l'écologie du paysage des enjeux socio-économiques associés (Potschin et Haines-Young, 2006).

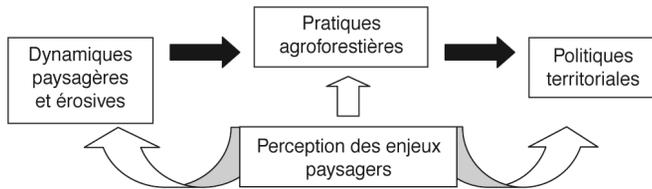


Figure 3.1. Deux formes d'articulation entre le fonctionnement des paysages et sa prise en compte par les acteurs locaux.

Paysage et développement durable : enjeux théoriques et méthodologiques

Notre objectif est d'articuler la dimension perçue du paysage à sa dimension d'objet, son aspect visuel (le paysage comme une enveloppe, un décor) à son fonctionnement social et écologique²⁶ (Godron et Joly, 2008). Le paysage, dont les liens avec l'aména-

²⁶ Council of Europe, 2000. European Landscape Convention, <http://conventions.coe.int/treatyHtml/176.htm>.

gement du territoire ont été montrés notamment par Zoido Naranjo (2002), donne aussi consistance à la notion de développement durable et à ses relations aux territoires (Jollivet, 2002 ; Potschin et Haines-Young, 2006, tableau 3.1). Il est aussi un levier d'action pour assurer ou déployer des actions collectives (politiques publiques) au nom du développement durable. Cette conception du paysage justifie notre parti pris d'interdisciplinarité. Associer approche biogéographique et analyse des pratiques et perceptions des acteurs vise à évaluer la distance entre la matérialité des paysages, la perception des dynamiques paysagères et la mise en œuvre de pratiques et de projets territoriaux.

Tableau 3.1. Relation entre paysage et développement durable.

Piliers du développement durable	Expression paysagère de ces trois piliers
Enjeux de développement économique	Paysages productifs Le paysage, élément de valorisation économique, de compétition territoriale (par exemple, haut/bas pays)
Équité sociale	Plurifonctionnalité du paysage, partage des ressources entre acteurs
Équité intergénérationnelle	Préservation des ressources matérielles et symboliques des paysages et des écosystèmes associés

La question traitée, traversée de multiples paradoxes, appelle à une comparaison de contextes nationaux. Les terrains choisis, localisés le long d'une diagonale allant de l'Andalousie occidentale au nord-est de l'Italie ont pour point commun leurs paysages agroforestiers et la mise en œuvre de politiques publiques prenant en compte le paysage, notamment à travers diverses formes de protection (tableau 3.2). Ils diffèrent toutefois par le caractère méditerranéen plus ou moins affirmé de leur climat, que l'on peut apprécier par la pluviométrie et son déficit estival.

Tableau 3.2. Caractéristiques des différents terrains.

Pays	Terrains	Site	Pluies (mm)	Déficit estival	Politique publique
Italie	Frioul	Forgaria, Vito d'Asio	2000	Nul	Projet de parc, zones Natura 2000
France	Alpes du Sud	Baronnies	900-1000	Moyen	Projet de parc régional
Espagne	Catalogne	Alta Garrotxa	700-1000	Moyen	PEIN, Natura 2000 ; projet de parc
		Gavarres		Marqué	PEIN, Natura 2000
	Andalousie	Grazalema	700-2000		

Tableau 3.3. Mise en œuvre de l'étude des dynamiques paysagères sur les différents terrains.

Terrain	Analyse diachronique des paysages						Étude floristique			Érosion	
	Dates	Échelle	Surface (ha)	Postes de légende	SIG	Indices de paysage	Transects floristiques	Profils structuraux	Traces de l'action de l'homme	Mesures	Observations
Alta Garrotxa (zone test : Hortmoier)	1957-1997	20 000	32 680	6							
	1957-2003	5000	5145	13		X	< 30	< 30			
Grazalema	1957-2003	10 000	53 400	n		X	> 30				
Baronnies	1948-1991	15 000	7900	n	X		> 30	> 30	X	X	
	1948-1996	2000	3	10		X	< 30				
Frioul	1954-1999	10 000	18 000	17			< 30	< 30			X
Gavarres	1957-2003	10 000	28 700	5			< 30			X	X

n : nomenclature quantitative pouvant être discrétisée en un nombre variable de postes de légende selon les objectifs.

Notre méthodologie associe une étude des paysages, de la végétation et de l'érosion (tableau 3.3) avec une centaine d'enquêtes (95). Celles-ci visaient à recueillir le discours des acteurs locaux sur les dynamiques paysagères, à comprendre la façon dont ils les interprètent et en tiennent compte dans leurs pratiques et leurs stratégies d'action. Des schémas d'analyse du discours synthétisent les résultats du guide d'entretien et du questionnaire photographique (planche IX, n° 24). Cette méthodologie a été appliquée, avec quelques adaptations, à l'ensemble des terrains d'étude. L'étude de l'érosion, fondée sur des observations, des mesures et des simulations de pluies, a été réalisée dans le cadre de ce programme (Gavarres) ou de travaux antérieurs des membres de l'équipe (Baronnies, Frioul) sur les terrains où cette dynamique était significative.

Outre ce dispositif commun à tous les terrains, notre analyse s'appuie sur des investigations complémentaires : une enquête par courrier auprès de 44 ingénieurs et techniciens du service de restauration des terrains en montagne (RTM, France), l'analyse de quatre chartes de pays et plans de la région Paca (France), celle des articles de revues forestières françaises et espagnoles et la consultation des catalogues des organismes forestiers (XIX^e et XX^e siècles).

Dynamiques paysagères, pratiques agroforestières et politiques publiques

La tendance à la progression du boisement depuis les années 1950 s'opère selon deux trajectoires (figure 3.2) et peut être mise en regard avec diverses politiques publiques prenant en compte le paysage.

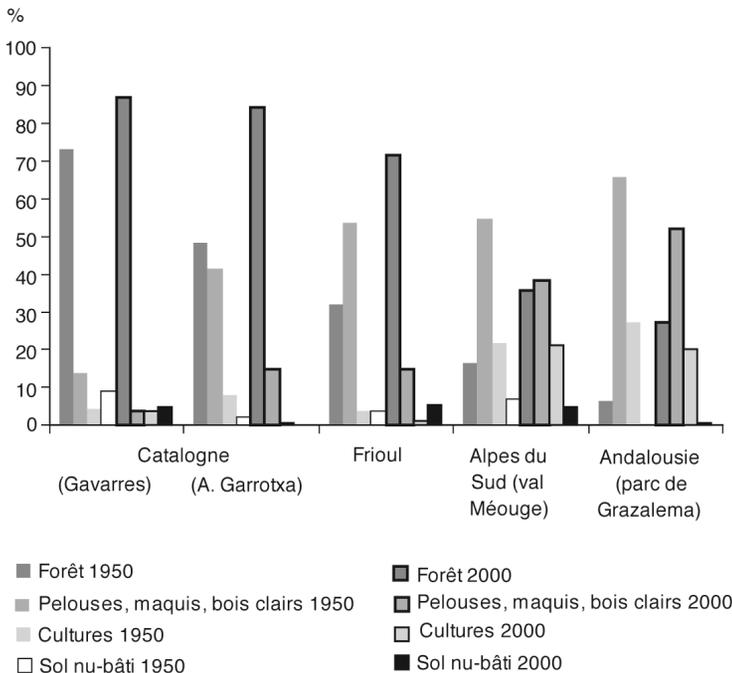


Figure 3.2. Cinématique des paysages agroforestiers méditerranéens 1950-2000.

En Catalogne et dans le Frioul, le boisement, déjà important dans les années 1950, a encore progressé voire doublé ou presque en 50 ans. Le paysage forme une matrice densément boisée (planche X, n^{os} 25 et 26), où ne subsistent que quelques petites taches non boisées (Frioul, prairies de fauche ; Garrotxa, pâtures d'adret et terrasses). La diversité paysagère a drastiquement chuté (Garrotxa, indice de Shannon de diversité paysagère divisé par 3). La biodiversité liée aux espaces ouverts est menacée ; les populations rurales (dont les très rares exploitations agricoles ou forestières) soit vivent difficilement la fragmentation de ces paysages ouverts, soit résident et travaillent au moins à temps partiel dans des noyaux urbains et industriels situés à proximité.

Des processus d'érosion localisés persistent malgré cette prédominance du boisement (Frioul, Gavarres, absents dans l'Alta Garrotxa). Dans le Frioul, les phénomènes majeurs, l'érosion torrentielle et les « franes » sur les versants sont aggravés par la fragilité sismique et assez peu influencés par le taux de boisement. Les mesures réalisées dans les Gavarres dans le cadre de ce programme ont montré que les chemins non asphaltés, stratégiques pour la desserte des populations locales et la lutte anti-incendie, contribuent le plus à l'érosion (85 % des sédiments récoltés lors d'expériences de simulation de pluies). On y observe des ravines creusées jusqu'au substratum granitique (jusqu'à 0,5 mètre de profondeur). Les forêts entretenues, plus favorables à la prévention des incendies et à la productivité forestière, produisent plus de sédiments (14 %) que les bois denses (1 %). Ces résultats suggèrent le rôle de facteurs nouveaux favorables à l'érosion (urbanisation et multiplication des infrastructures, notamment des chemins, gestion forestière de lutte contre l'incendie, faible diversité des paysages). Ils interagissent avec ceux connus pour leur influence sur l'érosion hydrique : pluies intenses, fragilité géologique (substrats, sismicité), persistance de secteurs non boisés sur substrat fragile (chemins, ravines, franes).

Des politiques publiques sont mises en œuvre pour tenter de maîtriser les effets de ces dynamiques. Les actions volontaristes pour préserver la biodiversité associée aux espaces ouverts résiduels se heurtent à des problèmes fonciers (Frioul) et sociaux (faible nombre d'agriculteurs en Catalogne). Un effort important est entrepris pour valoriser la production forestière (projet biomasse dans le Frioul, entretien des bois en Catalogne) et dans la lutte anti-incendie. Dans les Gavarres, peu est fait en relation avec l'érosion qui se produit sur les chemins, dont certains sont réhabilités pour la lutte anti-incendie. Dans l'Alta Garrotxa, moins concerné par le risque d'incendie, la voirie est peu entretenue, de façon à limiter la pénétration touristique et l'urbanisation dans le massif, mais ceci pénalise les autres professionnels intervenant sur le territoire et ses paysages (par exemple, enseignants, agriculteurs). La présence d'un acteur territorial systémique (par exemple, Consorci en Catalogne) permet de mieux harmoniser ces politiques et de les adapter aux caractéristiques de chaque territoire. Par acteur systémique, nous entendons une structure coordonnant les services sectoriels de la puissance publique, associant les élus, des représentants des professionnels et des habitants autour d'un territoire protégé (en Catalogne, les PEIN).

Selon la seconde trajectoire, le contenu des mosaïques des années 1950 a été transformé par le doublement ou le triplement des surfaces forestières au détriment des pelouses, garrigues et bois clairs, mais la diversité paysagère s'est maintenue, d'après le calcul de l'indice de diversité. Les surfaces agricoles ont peu évolué, mais sont à présent concentrées à la périphérie des massifs (Grazalema) ou dans les vallées (Baronnies) (planche X, n^o 26). La progression des ligneux entraîne des risques accrus d'incendie, de perte de biodiversité et des difficultés pour les agriculteurs (un peu plus nombreux que dans le cas précédent), confrontés de plus aux politiques de plurifonctionnalité des paysages de la PAC. L'érosion persiste sur les substrats sensibles, cas des marnes dans les Baronnies

(entre 10 et 30 mm/an de perte de sol par an ; Lecompte *et al.*, 1998) et se manifeste par de grands ravinements (badlands, dont le terme local est « roubines »).

Ces processus sont très variablement pris en charge par des politiques publiques, en fonction de l'existence ou non d'un acteur territorial systémique (par exemple, réserves de biosphère du mont Ventoux, Sierra de Grazalema) et des effets à distance de certains processus (par exemple, plan Durance, dont l'un des objectifs est de limiter l'érosion qui provoque des dégâts en aval du bassin). Elles ont pour point commun de se préoccuper de la progression des ligneux, perçue comme un problème économique et écologique par les acteurs institutionnels et les agriculteurs, et pouvant donner lieu à un partenariat local (par exemple, réserves de biosphère). Des événements ont pu jouer un rôle dans la définition des politiques locales. Dans le parc de Grazalema, un grand incendie, en 1992, menaçant les peuplements protégés de sapin d'Espagne (*pinsapo*) a conduit les forestiers à modifier leur politique de mise en défense pour autoriser un pâturage contrôlé afin de limiter le développement de la broussaille. La politique restrictive vis-à-vis des chemins est similaire à l'Alta Garrotxa, tout en intégrant des objectifs de lutte anti-incendie (pare-feux le long des routes fréquentées). Dans les Baronnies, dans l'attente de la création d'un (controversé) parc régional, on ne décèle pas de politiques spécifiques, mais plutôt l'application de dispositifs pensés à l'échelle nationale (protection de la forêt méditerranéenne contre l'incendie) ou européenne (PAC, projets Leader+). Chaque administration intervient sur son secteur, y compris la DDE pour l'entretien attentif de la voirie.

Perception des enjeux paysagers par les acteurs territoriaux

Les schémas d'analyse des enquêtes permettent d'approfondir l'articulation entre paysage « matériel » et paysage pensé, pratiqué et objet de politiques. La perception des acteurs s'appuie de façon inégale sur les faits paysagers. Ces différences recourent trois conceptions du paysage chez nos interlocuteurs, conceptions dont on retrouve la marque dans d'autres sources (chartes de pays, de parcs...) :

- le paysage comme une ressource immuable à préserver, un patrimoine, déconnecté des dynamiques naturelles et agricoles, mais porteur d'une valorisation économique (par exemple, tourisme, certains interlocuteurs se plaignant toutefois de la spéculation foncière) ;
- le paysage comme un outil de diagnostic, un indicateur de santé du territoire ; le paysage est « en bout » des chaînes logiques des discours, comme le résultat, le symptôme d'une série de problèmes ressentis (par exemple, la dynamique d'embroussaillage est le signe de la mauvaise santé économique et sociale du territoire) ;
- le paysage comme outil de gestion, résultant d'une série de faits économiques, écologiques, sociaux, politiques, dont les changements entraînent diverses conséquences et justifient la mise en place de politiques publiques et de projets. C'est dans cette dernière conception que s'exprime le mieux le lien entre paysage et développement durable.

La perception des dynamiques paysagères ne fait pas toujours consensus ; agriculteurs et randonneurs s'opposent aux agriculteurs non originaires et aux associations écologistes (Garrotxa, Frioul) entre vision « arcadienne » et « sauvage » de la nature (Buijs Arjen *et al.*, 2006). La question de l'érosion mobilise des arguments plus limités que la progression de la forêt ou les dynamiques agraires.

La position des acteurs n'est pas forcément concordante avec le diagnostic réalisé dans nos travaux. La progression de la forêt est unanimement perçue, parfois de façon exagérée par rapport à nos études diachroniques, alors que c'est l'inverse pour l'érosion. Le boisement spontané est aisément visible à l'échelle spatio-temporelle de l'observateur, outre qu'il « donne à voir » les effets d'un enchaînement de processus économiques, sociaux (disparition des petites exploitations), techniques (intensification des systèmes d'élevage) et politiques (inadaptation des politiques de subvention, problèmes de gouvernance) face auxquels nos interlocuteurs se sentent impuissants (paysage outil de diagnostic). De plus, les politiques publiques pouvant répondre à ce processus sont bien identifiées, en particulier lorsqu'un acteur systémique (parc, Consorcio, etc.) coordonne localement l'ensemble des politiques territoriales (paysage outil de gestion). Le paysage est alors la traduction visible du vécu des habitants des montagnes.

C'est l'inverse pour l'érosion, les acteurs ne perçoivent pas les changements détectés sur un pas de temps long ni les processus ponctuels d'ablation et de transport des sédiments. Pourtant, leur manifestation visuelle est loin d'être discrète : ravines dans les chemins des Gavarres, « roubines » marneuses des Baronnies, franes du Frioul, sont des formes repérables bien que ponctuelles. Mais le paysage dans son ensemble ne rend pas compte de ce processus, ce qu'y voient les habitants (la progression des bois et de la broussaille) le rend improbable ou secondaire par rapport au risque d'incendie. Dans les Baronnies et le Frioul, l'érosion affecte des espaces peu valorisés (parcours extensifs) et ne constitue une gêne que ponctuellement (par exemple, dégâts sur le réseau routier, pris en charge par la DDE). Les effets à distance (transport des sédiments jusqu'aux drains majeurs en aval du bassin-versant) ne sont pas perçus. Les roubines sont même considérées par certains comme pittoresques et favorables au tourisme (paysage ressource immuable). Les politiques publiques identifient mal ces enjeux (chartes de parcs, de pays) ou lorsqu'elles le font (cas du plan Durance) restent peu connues des acteurs locaux. Le paysage est un leurre, ses formes, ses couleurs, ses éléments occultent les processus qui s'y déroulent.

On note aussi un décalage entre les conceptions des ingénieurs et techniciens des services de reboisements des terrains en montagne (France) et la réalité des processus actuels d'érosion, mais ici dans le sens inverse. Alors que l'ingénierie écologique pourrait constituer une solution intéressante dans un contexte de remontée biologique, la conception traditionnelle d'ingénierie civile continue de prévaloir (les techniques de bouturage ne sont pratiquées que par un tiers des agents consultés). Ceci en décalage avec le plan Durance et les évolutions juridiques (bail environnemental, incitation à « la restauration ou l'entretien d'un couvert végétal spécifique », Code rural). L'analyse des textes des revues forestières françaises et espagnoles depuis le XIX^e siècle montre également que l'érosion était autrefois structurante du discours et de l'action des forestiers, en lien avec une conception symbolique du paysage (« visage de la nation »). Plus récemment, le paysage devient un concept scientifique naturaliste, excluant sa dimension sociale, alors que le thème de l'érosion s'efface peu à peu des revues forestières. Peut-être parce que cette question est prise en charge par des acteurs régionaux (plan Durance), nationaux (Code rural) ou même européens (directive cadre Eau). Cette évolution historique des discours des forestiers à propos du paysage et de l'érosion nous éclaire aussi quant aux conceptions changeantes de la place de l'élevage par les ingénieurs forestiers du parc de Grazalema. En Italie, les reboisements ont été limités aux zones les plus sujettes à l'érosion (franes), la montagne étant considérée comme un lieu déshérité et soumis à l'érosion.

Quant aux agriculteurs, ils déplorent la progression de la forêt et l'expliquent par des facteurs qualitatifs (développement des parcs clôturés et abandon des pratiques de destruction manuelle des semis ligneux par les bergers dans les Baronnies) ou quantitatifs (charge animale autorisée par le parc de Grazalema jugée insuffisante). Les pratiques d'entretien mécanique sont jugées peu efficaces ou trop encadrées et la faible valorisation du bois obère leur rentabilité. Dans le Frioul, l'élevage conduit en stabulation interfère peu sur les paysages. Les agriculteurs déplorent le faible entretien des forêts, s'inquiètent des effets de l'arrêt annoncé de la fauche à leur retraite et considèrent que l'agriculture est oubliée dans les projets de développement (par exemple, projet de tourisme rural *Albergo Difuso*). Le recours à des arguments naturels (changement de climat, de flore) dans les discours illustre peut-être le sentiment de perte de contrôle de nos interlocuteurs (Baronnies, Frioul), de même que le souvenir d'un grand incendie (parc de Grazalema). Au-delà des différences de postures : rejet de la figure de « jardinier du paysage » par les éleveurs français, rapport évolutif et complexe avec les agents du parc en Andalousie, sentiment d'abandon dans le Frioul, la même difficulté est ressentie à « se débrouiller avec une montagne sauvage ». Le développement récent de nouvelles filières agricoles ne dissipe pas les craintes quant à l'avenir. La concurrence des nouveaux usages de la montagne (chasse privée en Andalousie, tourisme et résidences secondaires en France et en Italie, enjeux de conservation) y contribue, de même que les changements annoncés de la PAC. Ceci illustre les difficultés de conciliation entre des objectifs de production, de conservation et de valorisation touristique, dans des régions où les paysages semblent « incontrôlables ». En Catalogne, le faible nombre d'agriculteurs ne permet pas de développer une analyse spécifique, mais on aboutit à un constat analogue quant à la mise en cohérence des objectifs de préservation des paysages culturels, de contrôle des flux touristiques et de l'urbanisation, et de protection de la faune et de la flore.

Discussion et conclusion

Si toutes les montagnes méditerranéennes de cette étude sont concernées par les politiques publiques intégrant le paysage, la coexistence de deux modèles paysagers et de gestion montre que le processus de déprise n'a pas eu les mêmes conséquences sur le changement de paysage. Les études biogéographiques et géomorphologiques ont permis de distinguer ces évolutions et d'en évaluer les conséquences sur les cortèges floristiques et la biodiversité, les processus d'érosion et les risques d'incendie pour chaque trajectoire identifiée. Notre comparaison de plusieurs terrains apporte donc des éléments de généralisation à l'échelle des montagnes méditerranéennes nord-occidentales et permet de dépasser l'approche monographique (assez fréquente dans les travaux cités en introduction).

Les résultats des enquêtes montrent certains rapprochements entre nos diagnostics et les discours d'acteurs ; une sensibilité assez partagée à la progression de la forêt et au recul des paysages agricoles, comme cela avait été observé dans des travaux menés dans le Midi méditerranéen français (Dérioz, 1994 ; Friedberg, 2000), mais sur certains terrains situés à proximité de régions urbaines et industrielles (Frioul, Catalogne espagnole), l'émergence d'une controverse entre une vision arcadienne et sauvage de la nature, telle qu'elle a été montrée à l'échelle européenne (Buijs Arjen *et al.*, 2006). En revanche, même sur les terrains où il s'agit d'un processus actif, l'érosion reste un impensé ou subordonné à d'autres problématiques se traduisant visuellement dans le paysage et mieux prises en compte socialement et politiquement (par exemple, l'incendie, l'embroussaillage). L'analyse des positions adoptées par les forestiers trace une autre piste

d'interprétation de l'enfouissement actuel de la perception de l'érosion. Dans leur mémoire et, par capillarité, dans la mémoire collective locale, n'y a-t-il pas une association d'idée entre le phénomène de l'érosion et l'image de la dégradation des paysages végétaux ? Cela contribuerait à expliquer la dissymétrie entre des politiques publiques bien identifiées intégrant la maîtrise des dynamiques paysagères (politiques de protection, de soutien à l'agriculture ou de lutte contre l'incendie) et celles orientées spécifiquement vers la lutte contre l'érosion (reboisements, plus récemment ingénierie écologique). Cette mise en perspective constitue un acquis de nos travaux, alors que ces politiques sectorielles ont déjà fait l'objet d'analyses avec lesquelles nos résultats convergent.

Notre analyse amène aussi à discuter du caractère méditerranéen des paysages et de ses indicateurs, au-delà du régime pluviométrique classiquement invoqué (Moriniaud, 2001). À l'extrême nord-est (Frioul), ce caractère se traduit moins dans les paysages et la flore que dans l'exposition au risque (sismique et torrentiel) et l'héritage culturel (par exemple, la diète alimentaire). Au centre, la reconquête forestière est défavorable à la flore méditerranéenne, fragmente les paysages culturels, inquiète tout ou partie des acteurs locaux. Au sud, le caractère méditerranéen est net, mais il n'est pas forcément valorisé. Les paysages les mieux protégés sont les moins méditerranéens (la sapinière du parc de Grazalema), et les plus méditerranéens (le matorral) sont dépréciés (risque d'incendie pour les forestiers, absence de ressource pastorale pour les éleveurs). Cette esquisse d'analyse mériterait d'être poursuivie, en s'appuyant sur les bases de données constituées dans le cadre de ce programme. Ce caractère méditerranéen semble associé à la difficulté à faire émerger un modèle économique et des politiques publiques adaptés à ses particularités plutôt qu'aux représentations que s'en font les acteurs ou que procédant d'une simple application de politiques élaborées à une autre échelle. Les dilemmes auxquels sont confrontés les acteurs territoriaux autour du problème des chemins illustrent la difficulté à mettre en cohérence les politiques en direction de ces territoires, divergentes entre administrations sectorielles (agriculture, environnement), entre cultures techniques (forestiers ou autres), ce qui se répercute sur les acteurs territoriaux locaux. Ces difficultés, ces contradictions entre les différents objectifs et publics des politiques publiques, entre les intérêts des acteurs professionnels (tourisme, agriculture, chasse...) font l'objet de débats dans les territoires où s'affirme (Catalogne) ou émerge (Grazalema, Mont Ventoux) une participation des parties prenantes grâce à des structures systémiques. Là où cette participation trouve moins d'espace d'expression (Baronnies, Frioul), les enquêtes laissent entrevoir un certain découragement ou un sentiment d'abandon. Cette piste de travail concernant le rôle des dispositifs institutionnels mériterait d'être creusée par des recherches ultérieures.

Les relations entre paysage et développement durable apparaissent ainsi plus complexes que nous ne les avons envisagées au début de notre recherche. Au-delà de la déclinaison paysagère des trois piliers du développement durable, notre mise en regard, entre les processus paysagers, les pratiques et représentations des habitants et des porteurs de projets, montre que leur diagnostic est orienté et sélectif. S'appuyant sur des discours et des outils convenus, il conduit à une appréciation incomplète de la complexité des situations et de la nécessaire adaptation des outils des politiques publiques. Un décalage pouvant être minoré par le débat mis en œuvre entre parties prenantes dans les structures systémiques. Ces dernières s'avèrent ainsi des outils institutionnels prometteurs pour mettre en œuvre des politiques publiques intégrant à la fois les enjeux paysagers et ceux du développement durable, l'espace laissé à la participation et au débat permettant de construire des diagnostics intégrant davantage la complexité des situations et les incertitudes quant aux trajectoires évolutives. L'évolution particulièrement rapide des paysages

constatée depuis les années 1950, celle annoncée par nos observations et mesures de terrain, va-t-elle se poursuivre et, dans ce cas, que vont devenir les mosaïques paysagères dans un contexte de forte incertitude quant au maintien de l'activité agricole et aux effets du changement climatique ? Le paysage sera-t-il un vecteur du partage de diagnostics et d'une action publique adaptée ? Encore faudrait-il que ce paysage soit bien le paysage réel (et non rêvé ou potentiel) et que sa perception visuelle ne brouille pas celle de son fonctionnement. Ce décalage s'avère particulièrement marqué pour les paysages méditerranéens, chargés de sens tant dans l'imaginaire social que dans le débat scientifique. L'échelle du domaine géographique, intermédiaire entre l'analyse globale et celle menée à l'échelle de territoires spécifiques, constitue une voie complémentaire pour appréhender le lien entre paysage et développement durable. C'est ce que nous avons tenté à travers notre démarche interdisciplinaire et comparative.

Remerciements

Cette recherche a bénéficié du soutien financier du Meddad (programme PDD), des ressources techniques du Pôle Image (Université Paris-Diderot) et du laboratoire de Géomatique (Université de Gironne). Elle s'est appuyée sur une équipe d'enseignants chercheurs, post-doctorants, doctorants et étudiants de master des laboratoires participants (UMR Ladyss, LGP-Paris 1, UMR Espace, Irstea, universités de Gironne et de Barcelone, dont les publications en lien avec ce projet sont consultables sur www.ladyss.com). Nous remercions également les acteurs territoriaux qui ont participé à nos enquêtes et noué des partenariats avec nous, ainsi que les membres du comité scientifique pour leurs suggestions d'amélioration de ce texte.

Chapitre 4

Ces chemins qui tracent dans le paysage une pensée du territoire

LAURENCE LE DÛ-BLAYO, VÉRONIQUE VAN TILBEURGH, CLAUDINE THENAIL,
DIDIER LE CŒUR

Le réseau de chemins et routes constitue une structure paysagère matérialisée dans le territoire, la charpente du paysage rural (Roupenel, 1931), mais aussi la trace palpable de nos aspirations à voir, aller voir, de nos désirs de construire des visions du territoire. L'hodologie, l'étude des routes et chemins (Besse, 2009), interroge notre rapport à l'espace, au paysage, au lieu, *via* un acte essentiel : se déplacer. Les relations entre les chemins et le paysage mettent en jeu tous les aspects du développement durable : contraintes techniques et économiques pour l'agriculture, modalités de gestion, demande sociale d'accès aux paysages ruraux, besoin écologique en termes de trame verte et zones de refuge pour la biodiversité. L'articulation « chemin-paysage » s'opère à deux échelles : à celle du réseau, le chemin est un moyen d'accès au paysage, et à celle de l'objet, le chemin est alors un paysage en soi.

Le cœur de notre approche concerne la multifonctionnalité des chemins. Pour cela, il nous a fallu contextualiser ce réseau par rapport à l'ensemble du réseau de chemins et routes, au paysage et à l'environnement social. L'analyse de la relation entre les paysages et les chemins questionne le lien entre l'évolution du réseau de chemins et son contexte paysager. Mais ce lien renvoie également à la manière dont les réseaux de chemins sont appropriés par les usagers et intégrés aux territoires. Ces deux aspects seront traités successivement.

Plusieurs sites d'étude sont mobilisés pour ce programme de recherche croisant sur chacun d'eux différentes approches disciplinaires. Les sites couvrent une diversité en termes de structure paysagère (Le Dû-Blayo, 2007 ; Bourget *et al.*, 2011) et de réseaux

de chemins en Bretagne ; le site le plus étudié est celui de la zone atelier de Pleine-Fougères²⁷.

Les réseaux de chemin et le paysage : structure, potentialités d'usage et biodiversité

Retracer la dynamique des chemins et donc des structures de réseaux permet de faire émerger l'histoire des usages et des sociétés en place, comprendre les modes d'adaptation aux contraintes, évaluer le potentiel de rémanence des patrimoines culturels comme des patrimoines naturels liés aux chemins (Tissier, 2004 ; Gautier, 1971).

Les chemins se créent et disparaissent de manière significative et les récentes décennies présentent une dynamique érosive marquée alors qu'au XIX^e siècle la tendance était plutôt à une densification du réseau de chemins, comme du réseau de haies d'ailleurs. Plus précisément, cette tendance se décline de manière très diverse en fonction des types de paysages. La mise en regard de nos sites d'étude fait apparaître un gradient, depuis les secteurs très bocagers (Guern, site A de Pleine-Fougères), où le réseau de chemins est modifié à la marge, essentiellement dans une optique d'agrandissement de parcelles, et les secteurs les plus ouverts (Réguiny, site C) où les restructurations foncières ont entraîné une refonte totale du réseau de chemins d'exploitation. Dans un cas, les mutations sont progressives et par petites touches ; dans l'autre, on assiste à une systémoanalyse rapide du réseau ancien, reconstruit sur de nouveaux principes.

Outre les changements dans la forme du chemin (plus large, avec moins de haies, souvent empierré pour les machines de plus en plus lourdes...), qui affectent les aménités paysagères et écologiques des chemins, c'est dans la structure du réseau que les mutations sont les plus marquantes.

Les changements de structures s'articulent autour de deux modèles : un réseau peu hiérarchisé, dense et très interconnecté (présent dans les secteurs non remembrés) et un réseau très hiérarchisé, organisé en arrêtes de poissons de la grande route vers l'îlot parcellaire et peu connecté. L'étude du réseau connexe et des modalités de carrefours est donc un élément de mesure de l'usage – et du multiusage – des chemins (Gleyze, 2007).

La modification du réseau et notamment la perte de densité et de connectivité n'affectent pas que les activités professionnelles, elles touchent également la pratique quotidienne des lieux. La disparition d'un tronçon de chemin ou de la connexion à un autre tronçon change radicalement pour le piéton usager le potentiel de déplacements. Le plus court chemin à pied est alors remplacé par un plus long trajet en voiture.

Outre bien sûr l'impact économique et le bilan énergétique, cela peut être également un bouleversement radical dans le rapport des habitants à leur espace de vie²⁸.

L'évolution des réseaux, qui tend à privilégier les déplacements sur la route, favorise une structure de chemins en impasses dans le parcellaire. Ces chemins d'accès sont alors

²⁷ Situé sur la communauté de communes de la baie du Mont-Saint-Michel, il fait partie du réseau français des zones ateliers « Biodiversité » et du réseau international des sites de recherches écologiques et sociales à long terme (*Long Term Social-Ecological Research (LTSER) Sites*). www.caren.univ-rennes1.fr/pleine-fougères/

²⁸ Un agriculteur intervenant lors d'un débat public, « Les bistrottes de l'histoire », pays de Saint-Brieuc, a témoigné avec amertume que si l'accès de la machine avait été facilité entre les champs, en revanche les relations entre les personnes s'en trouvaient parfois réduits. Peut-être exprimait-il que la coupure du chemin n'est pas seulement vécue comme une question de distance, mais également comme l'étiollement d'un réseau de relations proches et informelles.

impropres à tout usage en dehors de l'agriculture (planche XI, n° 27). Cette évolution est parfois très sensible, comme à Réguiny, où les impasses sont passées de 13 % du réseau en 1952 à 22 % en 1981, essentiellement pour usage agricole.

Les 11 exemples étudiés dans le cadre de ce programme, chacun de surface conséquente (plusieurs km²), offrent un panel de réseaux de chemins représentatif des paysages ruraux de Bretagne. Ce panel de situations peut être décliné selon un gradient allant des paysages agraires les plus bocagers (avec absence de remembrement) aux plus ouverts (avec modification radicale du foncier et des structures agraires). Le tableau 4.1, construit à partir de l'analyse diachronique et statistique des bases de données spatialisées, classe les principaux sites sur ce gradient et présente les caractéristiques des chemins.

Tableau 4.1. En fonction de leur évolution dynamique, de leurs caractères propres (paysages du chemin) et de leur structure en réseau, les chemins de ces cinq exemples offrent des potentialités très variables, tant en termes écologiques (habitat, corridor) qu'en terme de loisirs (possibilités de circuits agrémentés pour la randonnée).

Commune	Guern	Site A	Site B	Site C	Réguiny
Évolution de la densité du réseau de chemins	Dédensification lente du réseau	Densification puis reconfiguration	Densification puis forte dédensification	Densification puis dédensification	Reconfiguration complète d'un nouveau réseau issu du remembrement
Évolution de la connectivité du réseau (nombre et complexité des carrefours)	Connexion préservée	Connexion puis forte déconnexion	Connexion puis déconnexion	Connexion puis déconnexion	Déconnexion
Substrat des chemins	Réseau de type traditionnel (étroit, terreux-herbeux)	Réseau de type traditionnel	Réseau de type moderne (large, terreux, empierré)	Réseau de type moderne	Réseau de type moderne
Mise en valeur du réseau (loisirs)	Exploitation non optimale (nombreux circuits possibles)	Exploitation maximale (pas d'autres possibilités de circuits en boucles)	Exploitation maximale	Exploitation maximale	Exploitation maximale

Les différents sites étudiés peuvent être synthétisés en trois modèles d'évolution : le réseau de chemins en paysage de bocage dense, le réseau de chemins en paysage ouvert remembré, le réseau de chemins soumis à une pression urbaine forte. Entre ces trois modèles, comme trois pôles extrêmes, se développent toutes les combinaisons intermédiaires.

Les collines bocagères

Le premier modèle peut être représenté par la commune de Guern, mais certains sites de la communauté de communes de Bécherel en sont très proches.

La commune de Guern est située sur un pluton granitique où les sols sont peu épais et très acides. Les terres les plus ingrates conquises par l'agriculture au cours du XIX^e siècle à

la faveur des améliorations agronomiques et de la pression démographique sont depuis quelques décennies réaffectées à des boisements de rendement ou bien tout simplement en friches. L'agriculture est orientée vers l'élevage bovin, dans un paysage agraire de prairies bocagères. Les parcelles sont plutôt petites, le réseau de haies et talus est relativement dense.

Le réseau de chemins y est encore très dense, même si de nombreux agrandissements de parcelles ont modifié le parcellaire. Les chemins sont souvent bordés de haies ou en lisière de forêt, l'ambiance du chemin est très arborée (planche XI, n° 28).

Ce réseau de chemins est également bien interconnecté et présente un système réticulaire où les options de circulation pédestre sont nombreuses, y compris sur des substrats terreux ou herbeux. De fait, non seulement les chemins de randonnée sont très nombreux, mais de plus le potentiel de développement est important car il reste de nombreuses possibilités de boucles non exploitées (Etcheverria, 1996-1997).

Les plateaux intensifs

Ce deuxième modèle est représenté par la commune de Régigny, mais le site C de la communauté de communes de Pleine-Fougères s'en rapproche. Nous sommes ici dans des plaines ou plateaux schisteux où les sols sont plus profonds, les vallées moins encaissées, les pentes faibles. Le potentiel agronomique est important et a motivé des restructurations foncières conséquentes afin de moderniser les techniques agricoles. Les mutations sont donc radicales pour une agriculture toujours en quête de performances. Le paysage agraire traduit ces pratiques agricoles : les parcelles sont agrandies par arasement des haies et talus, jusqu'à former de vastes poches d'openfield qui déchirent un tissu bocager relictuel.

Dans ce contexte, le réseau de chemins a été également restructuré afin de répondre aux besoins d'accès des gros matériels agricoles dont l'essentiel des déplacements se fait par la route. Le chemin de terre n'est qu'un court prolongement de la route qui dessert en cul-de-sac un groupe de parcelles. Le potentiel offert pour la randonnée est donc faible, de par le peu de chemins terreux ou herbeux et de par la configuration du réseau en « arrête de poisson » (figure 4.1).

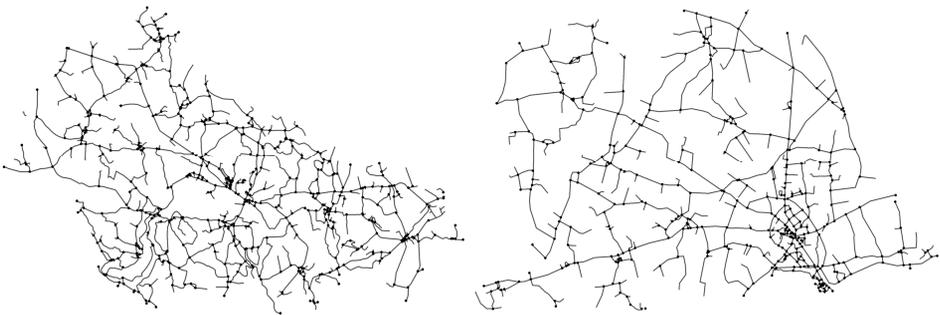


Figure 4.1. Graphe comparant un réseau de cheminement dense et fortement connecté (commune de Guern, à gauche) à un réseau peu dense et peu connectés (commune de Régigny, à droite).

Les collectivités territoriales peinent à construire une offre qui réponde aux exigences des randonneurs. Le paysage de ces chemins est logiquement un paysage de petite route de campagne ouvert sur des perspectives panoramiques (planche XI, n° 29).

Les milieux périurbains

Le développement des bourgs est un phénomène notable sur tous les sites étudiés, *a fortiori* bien sûr dans les deuxièmes (St Armel) ou troisièmes (Bécherel) couronnées de grandes agglomérations comme Rennes. Partout ou quasiment, des lotissements apparaissent en périphérie des bourgs dont la superficie explose, sans commune mesure d'ailleurs avec l'augmentation modeste de leur population. Ainsi, dans le pays de Pontivy, le bourg de Guern est passé de 8 à 24 ha entre 1952 et 2004, celui de Régigny de 19 à 137 ha. Le réseau de routes et chemins s'en trouve lui aussi modifié : d'une part, il se densifie pour répondre à la demande d'accès et de desserte des parcelles agricoles construites ; d'autre part, les anciens chemins agricoles se trouvent absorbés dans l'espace urbain. Dans bien des cas, ils ont disparu ou ont été agrandis et transformés en route, mais la tendance actuelle est de répondre à une demande – ou une nécessité – de déplacement doux. Les anciens chemins bocagers offrent alors un réseau au paysage adapté à ces nouvelles fonctions de déplacements urbains piétons ou cyclistes (planche XI, n° 30).

Le réseau a dans ce modèle subi une mutation singulière : densification, augmentation de la connectivité, évolution des substrats, modification des usages et de l'entretien. À noter que pour beaucoup de communes, l'augmentation du réseau de routes dans le bourg compense l'érosion du réseau dans les openfields agricoles : le bilan en linéaire de routes et chemins reste constant, mais avec une réaffectation.

Les modèles de réseau de chemins liés aux contextes paysagers induisent des potentiels différents non seulement pour les usages sociaux, mais également pour la biodiversité. Aux deux extrêmes de qualités écologiques, traduites par la flore, on note :

– en paysage bocager, le chemin terreux, creux, talus très haut, très ombragé (recouvrement arborescent), très étroit, le plus souvent adjacent à des bois et dont la végétation des bordures ne fait pas souvent l'objet de gestion dirigée dans la mesure où, dans ces conditions d'ombrage important, elle se montre peu vigoureuse ;

– en paysage remembré, le chemin goudronné (route), large, sec, aux fossés profonds, sans ombrage et dont la végétation des bordures traduit à la fois l'influence des activités agricoles mises en œuvre sur les parcelles adjacentes (par exemple, perturbations mécaniques de la bordure et débords d'herbicides le long de cultures) et la gestion par gyrobroyage effectuée par les collectivités.

Entre ces deux situations extrêmes, on constate la variation suivante de composition floristique : d'une flore typiquement forestière à laquelle on attribue souvent, du fait de sa relative rareté dans une région au faible couvert forestier, un caractère patrimonial fort, en situation de chemin creux, on passe, en bord de route, à une flore de type prairiale (planche XI, n° 31) dont l'intérêt écologique réside dans les ressources en pollen et nectar offerte à une diversité faunistique. En situation intermédiaire, on trouve les chemins agricoles, objet d'un désherbage chimique et dont les bordures présentent souvent une flore traduisant encore davantage qu'en situation de bord de route la réalité de perturbations importantes de la végétation ayant pour origine la parcelle adjacente (ronces et adventices).

L'intérêt écologique des bords de routes et chemins, étudié ici *via* la flore, est donc lié aux caractéristiques intrinsèques des chemins (ombragés, ouverts, avec haie, avec fossé...) aux types d'entretiens dont ils font l'objet et à la nature de l'élément paysager adjacent. Non seulement sur un même territoire les chemins sont divers, mais un chemin en lui-même est constitué d'une suite de tronçons éventuellement très dissemblables du point de vue de leur qualité écologique. D'un tronçon à l'autre, un chemin peut passer d'une « qua-

lité écologique » mauvaise à une portion qui regroupe tous les critères écologiques les plus importants.

La question des prairies permanentes est souvent traitée à part et en termes surfaciques (maintien de surfaces en prairies permanentes). Or il semble primordial, dans une réflexion sur le potentiel écologique des chemins en vue de constituer une trame verte, d'intégrer le voisinage du chemin avec ces parcelles prairiales, au même titre que les haies et boisements. En effet, les bordures d'un tronçon de chemin longeant une prairie permanente ou de longue durée connaissent, du fait d'une gestion dirigée différente (moindre utilisation d'herbicides) et de perturbations différentes en provenance de la parcelle (moindres perturbations mécaniques et chimiques) des conditions plus favorables à la biodiversité qu'un tronçon de chemin longeant une parcelle caractérisée par une succession avec une part importante de cultures. Il est donc indispensable de les repérer et de mesurer leur position par rapport aux structures de chemins. Ainsi la connexité en long (par exemple, haies le long du chemin) doit être complétée par une connexité en large (voisinage de la parcelle immédiate) dont l'effet surfacique est majeur sur le peuplement de la bordure de chemin. De manière générale, les cartographies effectuées sur Pleine-Fougères et sur Bécherel montrent que la connexité en long comme en large est faible : les habitats présents sur le linéaire de chemin sont donc de qualité variable et n'offrent pas une fonction de corridor constant (planche XII, n° 32).

Si l'on réfère les qualités écologiques des chemins à leurs usages, on constate qu'une majorité des itinéraires de randonnée emprunte des chemins creux, en terre et/ou ombragés dont les bordures hébergent fréquemment une flore de lisière forestière, aux couleurs attrayantes au printemps (violette, primevères, etc.). Selon les personnes interrogées, les caractéristiques de la flore n'ont jamais été prises en compte au moment de l'élaboration des itinéraires, alors qu'aujourd'hui, dans les publications de présentation de ces itinéraires, la diversité floristique est largement mise en valeur²⁹.

Si les itinéraires de randonnées n'ont probablement pas été choisis par rapport à des critères de biodiversité, il apparaît néanmoins que nous sommes ici en présence d'une convergence d'intérêts entre aménité et conservation de la nature, situation qui n'est pas si fréquente. De plus, le mode particulier de gestion mis en œuvre par les collectivités sur les chemins de randonnées (gestion par la fauche au moyen d'une débroussailluse à dos après la période de floraison des plantes vernalles) est un bon garant du maintien d'une biodiversité végétale de lisière forestière.

Ainsi, cette capacité des chemins de randonnée à produire de l'aménité paysagère et de la biodiversité ne sera pas analysée à travers la seule dimension récréative des chemins, mais comme le résultat de l'organisation de la multifonctionnalité des réseaux de chemins.

L'organisation sociale de la multifonctionnalité des chemins

La compréhension de l'organisation sociale des fonctionnalités (écologiques, paysagères, fonctions multiples de circulation, etc.) des réseaux de chemins et routes sur un territoire a été étudiée en la référant à la structure de la société locale. Cet angle d'analyse permet également de comprendre la place et le rôle des conflits autour de la gestion des

²⁹ Par exemple, sur les 13 fiches du randoguide sentiers du pays Gallo et de la baie du Mont-Saint-Michel (2008), 6 contiennent au moins un cliché d'une plante aux couleurs attrayantes en premier plan.

chemins selon le sens que la société locale leur affecte. Cette analyse n'est pas nouvelle. Plusieurs études ont déjà caractérisé la variabilité des formes d'intégration des chemins en terme de conflictualité par exemple (Le Caro, 2001 ; Mermet et Moquay, 2002). L'originalité de cette approche, ici, est de focaliser cette analyse sur l'organisation sociale des fonctionnalités des chemins selon la structure des sociétés locales grâce à une analyse la comparant dans plusieurs collectivités locales. Toutefois, pour comprendre les enjeux posés par cette organisation sociale, il est nécessaire en préalable de connaître la façon par laquelle les principaux groupes d'usagers des chemins, en l'occurrence les agriculteurs et les randonneurs, se représentent et pratiquent les chemins.

Pour étudier les cheminements des agriculteurs, une méthode de représentation des réseaux des routes et chemins formalisant l'utilisation agricole de ces réseaux en fonction des besoins et contraintes techniques perçus par les agriculteurs a été élaborée (zone atelier de Pleine-Fougères ; travail avec huit agriculteurs). Cette modélisation doit permettre de mettre en relation les logiques de gestion territoriale des agriculteurs et la multifonctionnalité des réseaux de routes et chemins. Les références scientifiques disponibles traitent peu de cette question d'articulation (Pauwels et Gulinck, 2000). Elles sont plutôt centrées sur les déplacements d'engins agricoles dans le cadre de chantiers (par exemple, en situations périurbaines) et de troupeaux (par exemple, entre fermes et estives) ou bien témoignent indirectement de l'impact d'aménagements fonciers (par exemple, infrastructures routières et expansion urbaine) sur la circulation agricole *via* l'organisation de l'utilisation des terres agricoles (Morlon et Trouche, 2005).

Dans un premier temps, cette enquête s'est attachée à repérer les besoins de circulation pour la conduite des cultures et de l'élevage dans l'exploitation agricole en lien avec l'organisation de l'utilisation des parcelles agricoles, au préalable caractérisée (succesions culturales, types d'animaux en pâture, etc.). Un premier croisement entre besoins et mode d'organisation a révélé un large panel de modalités de déplacements. On constate que certains déplacements agricoles, hors des périodes de chantiers (labour, semis, récolte), se révèlent également importants ; il s'agit en particulier de la surveillance des cultures et pâtures, du déplacement du bétail, des apports de fertilisants et d'engrais, etc.

Une seconde étape a visé à construire une cartographie des tronçons du réseau selon l'utilisation et les contraintes perçues par les agriculteurs et de déterminer un ensemble de règles de décisions pour la circulation. Ces règles définissent les types et l'exclusivité d'utilisation des tronçons en fonction des types et du degré de contraintes des tronçons pour la compatibilité avec les besoins. Les notions de contraintes mineures, de contraintes majeures et de tronçon d'utilisation systématique ou alternative émergent alors. Les contraintes rencontrées sont extrêmement variées (tableau 4.2). Dans l'étude menée, l'importance du trafic sur certaines voies, la présence de zones urbaines et le stationnement gênant de véhicules représentent 29 % des types de contraintes identifiées par tous les agriculteurs et pour tous les types de tronçons. La caractérisation des réseaux sur la cartographie s'effectue en fonction de l'intensité de la contrainte (faible, moyenne, forte) et du choix d'itinéraire possible ou obligé. Lorsqu'elle est subie, cette contrainte est entièrement intégrée dans le choix du déplacement.

On peut souligner qu'aucune tension n'a été relevée auprès des agriculteurs enquêtés concernant la fréquentation des voies de communication par des randonneurs à pied, à vélo ou à cheval, ce qui conforte les premières conclusions de l'approche sociologique : le conflit ouvert existe peu ou n'existe plus ; ce sont plutôt des tensions résolues par des accords amiables.

Tableau 4.2. Contraintes perçues par les agriculteurs au niveau de tronçons de voie.

Type d'itinéraire	Niveau de contrainte	Types de contraintes (nombre de tronçons de voie concernés)							Nombre total de cas de tronçons de voie
		Trafic	État de la chaussée	Embroussaillage	Aménagement de chaussée, aménagement urbain	Visibilité	Pente	Largeur de la voie	
Itinéraire unique	Contraintes mineures	3	3	0	1	1	1	1	10
	Contraintes majeures	1	1	0	2	2	2	0	8
Itinéraire au choix	Contraintes majeures invitant au choix alternatif	1	3	1	0	1	0	3	9
Nombre total de cas de tronçons de voie		5	7	1	3	4	3	4	27

Ainsi, les agriculteurs se représentent les chemins intégrés à leurs pratiques professionnelles en fonction des contraintes que les différents tronçons font peser sur leurs déplacements. Face à cette lecture des réseaux de chemins, les randonneurs et, plus généralement, les usagers qui arpentent les chemins pour leur loisir en proposent une lecture bien différente.

Pour en comprendre ces principales composantes, 115 entretiens ont été menés dans 21 sites naturels sensibles du Morbihan, complétés par des entretiens menés auprès de randonneurs du canton de Pleine-Fougères. La faible fréquentation des chemins de randonnée de ce canton n'a pas permis de réaliser l'ensemble des entretiens sur ce site. L'analyse des entretiens menés dans le Morbihan a permis de dégager deux grands types de comportements et d'attentes à l'égard des chemins :

- les comportements contemplatifs, où les gens viennent admirer des paysages réputés naturels et observer une faune et une flore remarquables (souvent grâce à leurs jumelles) dans un environnement perçu comme l'expression d'une nature ;
- les comportements hygiénistes, où les chemins sont utilisés comme un support pour l'exercice du corps, le sien ou celui de l'être(s) accompagné(s) (amis, enfants, animaux, etc.) et pour se relaxer par un dépaysement dans la nature. Pour ces gens, les chemins doivent avant tout leur permettre d'accéder à une nature sécurisée.

Dans tous les cas, la pratique de la randonnée est motivée par les paysages et/ou par les ambiances auxquelles le randonneur sera confronté. Les termes choisis pour les décrire sont plutôt abstraits avec une dimension esthétique (aspect sauvage, beaux paysages) que référant à des processus biologiques (biodiversité). Paysages et ambiances sont identifiés à partir d'éléments naturels ou bâtis repérables le long des chemins. Ainsi, les randonneurs

différencient plusieurs ambiances paysagères : forêt, sous-bois, plaine, espace peu ou faiblement urbanisé, etc. Les itinéraires les plus appréciés sont ceux pour lesquels la mise en paysage ou la mise en ambiance du site en tant que morceau de nature peut se faire le plus aisément (planche XII, n° 28). Ce sont ainsi les itinéraires les moins urbanisés qui sont les plus recherchés. Pareillement, ce sont les chemins permettant une confrontation avec des animaux ou des fleurs « sauvages » qui sont les plus appréciés. Ces objets naturels facilitent cette transition d'un espace peu anthropisé vers l'expression de la nature. Ils permettent de l'objectiver aux yeux du randonneur et de son entourage, symbolisant cette nature (Micoud, 1993). La tension entre les deux types de comportements et d'attentes à l'égard des chemins s'établit autour du degré d'artificialité acceptable pour permettre d'effectuer cette transition. Les individus adoptant des comportements hygiénistes tolèrent une plus grande artificialisation de leur environnement surtout quand il s'agit de sécuriser les itinéraires. Ainsi, ils regrettent souvent la faible présence des panneaux indicateurs (ils sont significativement plus nombreux que les autres à avoir peur de se perdre dans les espaces naturalisés, par exemple).

La mise en regard des deux formes de représentation des chemins permet de préciser les contraintes qui pèsent autour de l'organisation sociale de la multifonctionnalité des réseaux. Pour les uns, les chemins doivent être, avant tout, adaptés à la circulation de véhicules agricoles alors que, pour les autres, ils doivent permettre d'accéder à une Nature s'opposant à l'artificialité de l'urbanisation (Mignotte, 2002). Les réseaux de chemins doivent ainsi organiser les attentes contradictoires des usagers des chemins. La principale variable qui permet de comprendre les formes spécifiques d'organisation de la multifonctionnalité des réseaux de chemins a été recherchée dans la structuration de la société locale et des rapports de pouvoirs. Cette analyse a été menée dans certaines communes de la zone atelier de Pleine-Fougères (zone rurale) et en périphérie, plus particulièrement dans les communes de Saint-Georges-de-Grehaigne, de Trans-la-Forêt et de Vieux-Viel. La collecte des données a été réalisée au moyen d'entretiens semi-directifs et d'analyses de documents.

Sur les territoires étudiés, les acteurs interrogés reprennent les constats d'évolution des réseaux de chemins mis en avant par les recherches en géographie, notamment l'augmentation des impasses (planche XI, n° 27). Parallèlement à cela, ils constatent une évolution socio-fonctionnelle des réseaux avec, en particulier, une double fonctionnalité agricole et récréative qui s'impose. Or, dans les communes de Saint-Georges-de-Grehaigne et de Vieux-Viel, cette multifonctionnalité n'est pas envisagée de la même façon. Ces deux communes sont faiblement peuplées (359 et 286 habitants). La première possède une population stable qui se répartit en quatre grandes sous-populations : les ouvriers, les employés, les professions intermédiaires et les retraités avec en plus, huit exploitants agricoles. Vieux-Viel connaît une légère augmentation de sa population. De plus, sa répartition selon les catégories socioprofessionnelles permet aux agriculteurs d'être non seulement une catégorie encore numériquement importante (8 % de la population adulte contre 2,6 % à Saint-Georges-de-Grehaigne), mais dont l'importance est renforcée par une répartition plus homogène des effectifs entre les autres catégories socioprofessionnelles (figure 4.2). La place de l'agriculture dans le réseau du pouvoir local de ces deux communes traduit ces différences. Ainsi, c'est au début des années 1980 que les agriculteurs gréhaignois ont ouvert le conseil municipal à de nouveaux habitants, notamment aux membres de l'association de randonnée. La plupart de ces résidents exerçaient leur profession à l'extérieur de la commune. À Vieux-Viel, ce pouvoir reste encore organisé par les réseaux agricoles.

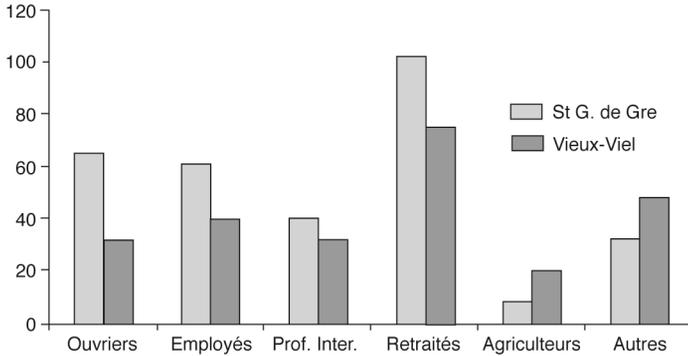


Figure 4.2. Comparaison de la composition des populations de St Georges-de-Grehaigne et Vieux-Viel (Source : Insee-Bretagne, 2006)

Ces deux communes possèdent un réseau d'itinéraires balisés à la demande de la communauté de communes de la baie du Mont-Saint-Michel, mais organisent la fonctionnalité des chemins selon des modalités différentes :

– la commune où l'agriculture est la moins représentée et où le pouvoir local ne repose plus sur les réseaux agricoles a plutôt tendance à organiser la multifonctionnalité des réseaux en dédiant tendanciellement les mêmes chemins à l'agriculture et aux pratiques récréatives ;

– la commune où l'agriculture possède encore « un poids » politique et économique important tend plutôt à spécialiser ses chemins. Ils sont ainsi affectés soit à l'agriculture, soit aux pratiques récréatives. Les chemins ruraux qui ne servent plus aux agriculteurs sont progressivement intégrés à des itinéraires balisés avec des zones de transition mixtes. L'affectation des anciens chemins agricoles à une pratique récréative permet de les entretenir, donc de les conserver alors qu'ils apparaissent comme une référence locale, un élément du patrimoine de la collectivité. Dans le même temps, de nouveaux chemins en impasse apparaissent pour desservir les parcelles agricoles élargies à partir de routes goudronnées. Ce sont sur ces anciens chemins que la biodiversité est la plus élevée.

Dans la première commune, les agriculteurs ne sont plus en capacité d'imposer ou n'éprouvent pas le besoin d'une différenciation spatiale des activités. À l'inverse, dans la seconde commune, les activités évoluent séparément, selon la volonté du maire et du conseil municipal³⁰, sur un territoire où les agriculteurs sont en capacité d'imposer le développement séparé des activités. L'objectif de cette politique est, d'une part, de diminuer les zones d'interférences entre les randonneurs et les agriculteurs, donc les niveaux de tension entre deux représentations des chemins antagonistes et, d'autre part, de continuer à entretenir des chemins délaissés par l'agriculture, mais constitutifs du patrimoine local. Toutefois, quel que soit le mode d'organisation de la multifonctionnalité, l'analyse des entretiens conduit au constat d'un refus des interlocuteurs (maire, usagers et habitants) de construire des conflits ouverts autour des chemins et de leurs réseaux. Ainsi, le marquage d'itinéraires balisés ou la gestion des chemins ne sont pas un enjeu du débat public au sein des collectivités locales. L'organisation de la multifonctionnalité fut consensuelle

³⁰ Formellement, c'est le maire et le conseil municipal qui proposent à la communauté de communes les itinéraires pédestres.

quelle que soit la modalité choisie. Cela n'a pas toujours été le cas ; ainsi, dans les années 1970, quand certains chemins de la commune de Saint-Georges-de-Grehaigne furent convertis à la multifonctionnalité par l'identification des premiers itinéraires de randonnée, les conflits opposant les agriculteurs et les randonneurs ont été très vifs. Certains chemins avaient été appropriés par les agriculteurs, ceux-ci éprouvèrent quelques difficultés à les restituer à un usage plus collectif. À cette date, l'arrivée des néoruraux était récente, la société locale devait créer un nouveau consensus autour de son mode de développement. Dans les communes étudiées, l'absence de conflits ouverts autour des chemins laisse à penser qu'il existe un consensus collectif autour de la place et des fonctions qu'ils occupent aujourd'hui, à la différence, sans doute, des communes périurbaines où cette question demeure beaucoup plus tensionnelle (Le Caro, 2007).

Pour analyser, plus précisément, les modes de gestion des chemins résultant de ces consensus, une enquête sur la zone atelier de Pleine-Fougères a été réalisée. Elle a permis d'identifier les acteurs, les pratiques et les modes d'organisation de l'entretien des bords de routes et chemins, en lien avec le statut et les moyens techniques des acteurs ainsi que les réseaux. Elle est fondée sur des entretiens semi-directifs auprès des acteurs des collectivités territoriales (la communauté de communes et les communes de la zone), suivies d'observations photographiques complémentaires à partir de l'identification de différents types de voies. Dans cette région, les chemins de randonnée sont entretenus par la communauté de communes, laquelle mobilise ses employés territoriaux si l'entretien des chemins est mécanisable. Dans le cas contraire, elle sollicite des prestataires relevant de l'économie solidaire (chantiers thérapeutique et d'insertion). Les routes départementales sont à la charge du Conseil général, qui garantit les conditions de sécurité nécessaires à la circulation en s'assurant, par l'entretien des bords de routes, de la bonne visibilité, de l'évacuation des eaux, etc. Dans le cas des routes communales, leur sécurisation reste la principale tâche des employés communaux qui en assurent leur entretien. Par contre, si des reprises sur la structure du réseau sont indispensables (curage, recalibrage), la commune fait alors appel à des entreprises de travaux agricoles ou de travaux publics. Les communes s'occupent également de certains chemins de remembrement et d'entrées d'exploitations agricoles afin d'en garantir l'accès. Toutefois, elles ont de plus en plus tendance à transférer ce type d'entretien à des prestataires privés. Les linéaires de chemins et de routes sous la responsabilité des collectivités territoriales du territoire d'étude sont variables : 230 km de chemins de randonnée pédestres et équestres pour la communauté de communes et 135 km de routes départementales pour le Conseil général d'Ille-et-Vilaine.

Dans le cas de la commune, un planning d'entretien régulier est établi, mais des interventions ponctuelles sont possibles en prévision d'événements spécifiques (courses de vélos, etc.). Depuis quelques années, on observe une évolution des pratiques de gestion dans les communes : arrêt de l'entretien chimique, moins d'intervention sur les talus, interventions plus soutenues sur les endroits « à risques » (visibilité). L'entretien se localise sur différentes zones des bordures et est séquencé selon les saisons en raison de la gestion différenciée des bords de voies. Ce type de gestion est justifié pour des raisons économiques et réglementaires (la charte des bonnes pratiques éditée par le Conseil général). La communauté de communes, quant à elle, organise l'entretien des chemins en chantiers, selon la pousse de la végétation, afin de préserver le cheminement sur les itinéraires de randonnée. Cette enquête a également pu montrer certains problèmes posés par la gestion des chemins. Ainsi, l'observation photographique a mis en évidence les effets cumulés des pratiques agricoles sur la parcelle (comme un labour repoussant la limite de

champ), de l'entretien agressif du talus et des précipitations. En présence de sols limoneux, cela peut provoquer un effondrement de talus et entraîner des limons vers la route ce qui induit la mise en œuvre de travaux particulièrement lourds de restauration (planche XII, n° 33).

Les résultats de cette étude fournissent une première description des pratiques relevant de modes d'organisation des différents acteurs institutionnels³¹. Le second volet de cette étude porte l'accent, plus particulièrement, sur la régulation des conflits autour des chemins dont la plupart renvoient à des conflits autour de la gestion des chemins entre personnes morales et/ou physiques. En effet, l'analyse des entretiens semi-directifs menés auprès des usagers et gestionnaires des chemins a montré l'existence de nombreux débordements d'ordre privé sur les chemins publics. Ces débordements signalés résultent, la plupart du temps, d'une action de la part d'un propriétaire d'un bien qui aboutit soit à une appropriation privée d'une partie de l'espace public du chemin par différents moyens, soit à une dégradation de l'état du chemin public. Le tableau 4.3 synthétise les différents types de débordement et leur mode de gestion. Cet inventaire des débordements montre que les chemins pourraient être une source de tension dans le système de relations sociales locales comme ce fut le cas dans les années 1970. Or, seuls quelques cas de débordement sont réellement discutés localement ; ce sont, en particulier, ceux qui aboutissent à une obstruction partielle ou complète, temporaire ou définitive du chemin. Ainsi, une tache d'herbe brûlée par du glyphosate ou des ornières laissées par un véhicule mal adapté sont rarement identifiées comme un débordement (exception faite de celles laissées par les quads). Il existe même des débordements jamais identifiés comme tels : l'envahissement des bordures de chemin par l'ortie dû au ruissellement de l'engrais que l'agriculteur a épandu dans son champ ou l'érosion des bordures de chemins causée par une opération peu adaptée.

L'enquête a montré, plus largement, que ces débordements sont d'abord régulés par des arrangements entre les usagers (propriétaires des parcelles attenantes aux chemins et autres usagers des chemins). Les responsables de collectivités, sous l'autorité desquelles sont placés les chemins publics, ont également intégré ce mode de gestion des conflits. Dans tous les cas, les règles juridiques n'ont été mobilisées que pour régler des conflits engagés avec des propriétaires qui ne résident pas en permanence dans la commune ou qui viennent de s'y installer. Ce mode de règlement des conflits suppose l'existence d'un consensus au sein de la société locale sur la nature de ces règles informelles mobilisées pour gérer les tensions. Là encore, c'est le consensus autour de la place de l'agriculture qui encadre les arrangements. Ainsi, les débordements générés par l'activité agricole ne sont pas même identifiés comme tels par les usagers des chemins, sauf s'ils font obstacle au cheminement. Mais là encore, les usagers privilégient un arrangement avec l'agriculteur plutôt que de se référer aux règles juridiques. Dans un cas, l'agriculteur n'a pas souhaité de conciliation.

³¹ Cette caractérisation peut être comparée pour partie à celle réalisée dans l'étude de Olivier Aznar, Laurence Amblard et Hélène Revol (UMR Metafort) pour le programme PDD ; les auteurs montrent la diversité des pratiques et l'enchevêtrement des compétences intervenant dans la gestion des réseaux de communication et soulignent l'importance d'analyser les facteurs qui déterminent les choix de modes d'organisation des collectivités.

Tableau 4.3. Les débordements sur les chemins et leurs bordures.

	Effondrement d'une propriété en raison de son mauvais entretien	Annexion temporaire ou définitive d'une partie du chemin	Empiètement sur une partie du chemin par des traitements inappropriés	Utilisation de véhicules/animaux mal adaptés à la résistance du chemin	Chemin utilisé comme un lieu de stockage de déchets	Modes de gestion des chemins mal ajustés
Statut de l'entité à l'origine du débordement	Les propriétaires des parcelles jouxtant le chemin et/ou ses bordures	Les propriétaires des parcelles jouxtant le chemin et/ou ses bordures	Les propriétaires des parcelles jouxtant le chemin et/ou ses bordures	Les propriétaires des parcelles et les usagers	Les propriétaires des parcelles et les usagers	Les gestionnaires (mairie et communauté de communes)
Effet sur la fonctionnalité du chemin	Obstruction partielle ou totale, mais temporaire du chemin et mise en danger potentielle des usagers	Obstruction partielle ou totale, temporaire ou définitive du chemin	Dégradation de la végétation du chemin et/ou des bords de chemins	Dégradation de la surface du chemin rendant plus difficile la circulation	Obstruction partielle ou totale, temporaire ou définitive du chemin	Dégradation de l'état du chemin (élagages non adaptés, traitements chimiques élargis)
Mode de gestion du conflit	Intervention du maire ou de l'un de ses conseillers	Intervention du maire et de la communauté de communes	Intervention du maire	Intervention du maire et de la communauté de communes	Intervention du maire ou de l'un de ses conseillers	Intervention de la ligne hiérarchique du gestionnaire

Les randonneurs avec l'accord de la communauté de communes et du maire ont dévié temporairement l'itinéraire balisé pour ne plus passer à proximité de cette propriété. Ainsi, la conflictualité d'une situation dépend, bien sûr, du type de débordement (une obstruction générant les plus graves tensions), mais également de l'activité sociale engagée dans ces débordements renvoyant aux consensus locaux sur les modes de développement de la collectivité. Dans les communes périurbaines, c'est l'absence de consensus qui génère les tensions autour des chemins entre les agriculteurs et les autres groupes sociaux.

D'une manière plus générale, dans la région enquêtée, les chemins et leurs abords ont un sens en fonction d'un rapport productif au milieu, mâtiné aujourd'hui de valeurs environnementales. Les chemins à usage récréatif n'ont pas remis en cause ce statut global. Simplement, une autre fonction lui a été affectée tout en restant subordonnée à la conception qui fait du chemin un outil de production. Dans ce contexte, les conflits ne peuvent émerger localement que si c'est la fonction première du chemin récréatif qui est remise en question, par son obstruction, en raison de débordements agricoles. Les autres débordements agricoles n'entraînant pas l'obstruction du chemin sont tolérés. Ainsi, quel que soit l'usager, le consensus local confère au chemin un statut productif, mais devant être compatible avec des usages récréatifs. Les règles juridiques sont mobilisées pour résoudre les conflits avec les individus qui remettent en cause ce statut particulier.

Conclusion

Le chemin se révèle un sujet d'étude extrêmement fécond, à l'interface entre la nature et la société. Objet construit, déconstruit, reconstruit, il structure le paysage et organise le rapport d'une société à son territoire, facilitant et contraignant certaines activités. Mais de par sa nature (talus, fossés, haies, bandes enherbées...), le chemin est aussi un objet naturel qui, particulièrement dans des paysages périurbains ou agricoles, joue un rôle d'habitat et de corridor, pour la faune et la flore, et plus largement de trame verte pour certains usagers et dans les politiques publiques.

Les bordures de chemins, en relation avec leurs caractéristiques intrinsèques, leurs modes de gestion et la nature de l'élément paysager longé par le chemin, présentent une grande diversité de qualités écologiques. Les ambiances écologiques de lisière forestière, jadis très fréquentes dans les haies du bocage, mais actuellement en voie de régression du fait de l'évolution de la structure et de la gestion des haies, confèrent probablement aux chemins leur intérêt majeur en terme de conservation d'habitat pour la biodiversité.

Toutefois, la variabilité spatiale des caractéristiques écologiques au fil du chemin renvoie à la question des corridors : si le corridor est posé comme une structure linéaire aux caractères relativement constants (présence de haies continues, substrat terreux...), alors force est de constater que leur présence dans les paysages étudiés est rare et leur développement illusoire. Dans ces contextes de paysages agricoles très hétérogènes (petits parcelles, variétés des modes d'occupation du sol, boisements faibles et épars, multiplicité des acteurs d'entretien...), la trame verte ne peut qu'intégrer une certaine mixité écologique dans son profil tant dans sa longueur que dans sa largeur, cette mixité étant elle-même constitutive des paysages agricoles hétérogènes. Par ailleurs, le voisinage parcellaire semble un facteur majeur d'efficacité et de pérennité de la qualité écologique des chemins. Ainsi, l'importance du corridor est à relativiser en fonction de son insertion dans la matrice paysagère et la connexité linéaire du corridor à pondérer selon le voisinage latéral qui peut être plus ou moins favorable. Il serait aussi primordial de pouvoir intégrer l'histoire des chemins et de comparer les approches à partir de cartographies diachroniques à la

rémanence floristique sur plusieurs décennies. Pour apporter des réponses plus précises sur la pertinence de l'outil trame verte, cette étude serait à poursuivre en y articulant les questions relatives à la gestion des chemins selon les groupes d'usagers.

Comme il a été montré, un chemin c'est également un élément naturel qui a un sens particulier dans son territoire. Ce sens est objectivé, par exemple, à travers l'organisation des usages des chemins par les sociétés locales. Dans les secteurs étudiés, l'organisation de cette multifonctionnalité reste très variable. Il peut s'agir de :

- partager un réseau : la multifonctionnalité s'organise alors sur un même linéaire, qui est utilisé tant par les agriculteurs que les habitants ou les randonneurs. Il s'agit en général de petites routes ou de chemins d'exploitation qui présentent des aménités et des contraintes limitées pour chacun des acteurs ;
- partager un territoire : la multifonctionnalité s'organise sur plusieurs réseaux de chemins monofonctionnels, mais intersectés. Ainsi on trouvera sur le plateau agricole des héritages de chemins bocagers réhabilités en chemin de randonnée et croisant un réseau de chemin d'exploitation surimposé à ce premier réseau ;
- partager les paysages : dans cette configuration, il y a une partition du territoire en fonction des contrastes paysagers et chaque secteur donne lieu à un réseau monofonctionnel. Ainsi, le plateau agricole est parcouru par un réseau de larges chemins peu connectés, affecté à l'agriculture alors que les vallées sont parcourues par des boucles de petits chemins exclusivement de loisir ;
- un autre type de partage a été abordé *via* la circulation agricole, mais peu développé par ailleurs : le partage dans le temps. La multifonctionnalité du chemin peut être répartie sur des plages horaires ou des jours, ce qui est fait par exemple pour limiter les conflits entre chasseurs et randonneurs.

L'organisation de cette multifonctionnalité dépend d'accords locaux sur le type de développement local. Ces consensus servent de cadre pour gérer les éventuelles tensions tout en contraignant les évolutions possibles des réseaux. Ainsi, pour être efficace, la trame verte devrait s'articuler avec l'ensemble des dispositifs publics liés aux chemins et itinéraires balisés. Dans cette perspective, les conflits ouverts témoignent, le plus souvent, d'une absence d'accord local autour de la place de l'agriculture dans les zones périurbaines, par exemple.

Remerciements

Ce chapitre est issu d'une recherche menée en collaboration avec : Flavie Barry, Christophe Codet, Donovan Frémy, Pascal Gouéry, Patrick Le Louarn, Xuan Le Nedelec, Mathilde Manceau, Jean-Pierre Marchand, Jean-Luc Roger, Kevin Vappreau.

Remercions ici les partenaires locaux impliqués dans cette recherche, notamment le CAUE du Morbihan, la communauté de commune du Pays de Bécherel, le service randonnée du Conseil général des Côtes d'Armor, le Comité départemental du tourisme du Morbihan, les communes de Saint-Armel et de Sainte-Marie de Redon.

Chapitre 5

De l'offre de paysage à la production paysagère : l'économie des chemins ruraux

TINA RAMBONILAZA, LAURENCE AMBLARD, HÉLÈNE REVOL

Introduction

Si les déclarations effectuées à travers les états généraux des paysages (2007) ne s'appuient pas sur des résultats scientifiques avérés, elles semblent maintenant faire partie des connaissances partagées et agrémentent à souhait les discours des acteurs. Il y est mentionné que le paysage est « une composante économique des territoires ». Cette acception rejoint l'argumentation de la Convention européenne du paysage qui insiste sur le fait qu'il « constitue une ressource favorable à l'activité économique, dont une protection, une gestion et un aménagement appropriés peuvent contribuer à la création d'emplois ». Dans ce cadre, la contribution économique des activités paysagères est d'abord envisagée de manière indirecte : au travers de nombreuses activités ou secteurs économiques qui se fondent sur la qualité du paysage pour asseoir leurs produits. Le paysage de qualité valorise l'immobilier. Il fait vendre des produits résidentiels et touristiques. L'image attractive de la France, qui la place parmi les premiers rangs mondiaux des destinations touristiques tient, entre autres, à la diversité et à la qualité de ses paysages. Il confère une plus-value à des produits alimentaires pour lesquels la qualité des paysages de leur lieu de production est synonyme de qualité pour ces produits sur le marché.

L'engouement généralisé pour désigner la composante économique des activités paysagères au travers de ces impacts indirects n'est pas étrangère à l'importance des biens et services énumérés ci-dessus dans la structure de consommation actuelle des ménages³²

³² La part du revenu annuel consacrée aux dépenses en logement principal pour un ménage est entre 15 % et 30 % en France.

comparativement à l'évolution des dépenses dédiées aux enjeux paysagers en France. L'évaluation de ces dépenses montre en effet que la place de ces enjeux reste très modérée et stable depuis 2000 (un montant total aux alentours de 600 millions d'euros en 2007). Ce montant concerne les dépenses liées à la gestion des espaces naturels protégés et à la réduction des pressions exercées par les différents secteurs productifs (le secteur industriel et le secteur agricole à travers notamment les mesures agroenvironnementales). La prise en compte des dépenses dédiées aux espaces verts urbains modifie quelque peu le tableau car on évalue à 3,5 milliards d'euros les dépenses afférentes, avec une nette progression (une variation de 7 % entre 2006 et 2007). Une grande partie (les deux tiers) de ces dépenses est bien évidemment prise en charge par le secteur public.

En dehors des limites de l'exercice d'évaluation, du fait d'abord de la difficulté de mesure (comment réaffecter correctement certaines dépenses publiques à la rubrique paysage) ou tout simplement de l'absence de données, les enseignements de tels chiffres restent assez éclairants sur la compréhension relative de l'urgence des enjeux et la nature de la politique paysagère en France. En effet, en France, la réglementation au niveau local (charte paysagère, code de l'urbanisme) comme au niveau national (loi paysage, signature de la Convention européenne des paysages) joue un rôle important. Il s'agit d'abord de contrôler les transformations des paysages, en freinant les évolutions indésirables ou en promouvant certaines formes de paysages. Les dépenses citées ci-dessus ne concernent finalement pour l'essentiel que la restauration des paysages du fait d'une dégradation ou tout simplement des dépenses de protection et d'entretien de certains espaces.

L'existence de ces dépenses renvoie cependant à l'importance relative et au poids économique des activités et des actions paysagères. En effet, autour de l'offre paysagère se constitue un secteur d'activité dont la finalité est la création délibérée d'éléments et de structures paysagères à travers diverses formes d'aménagements paysagers. Le paysage se présente ainsi en tant que ressource économique dynamisant une activité économique proprement dite et pouvant être abordée en terme de filière regroupant acteurs publics et privés produisant une valeur ajoutée liée à la gestion, à la protection et à l'aménagement paysager. Les acteurs publics, de l'échelle locale à l'échelle nationale, participent par le biais de la loi à l'ensemble des règles juridiques régissant les domaines de l'aménagement paysager, en se constituant commanditaire (maître d'ouvrage) de différents projets d'aménagement. Les entreprises de paysage, les architectes paysagistes, les différentes instances de conseils et de maîtrise d'œuvre interagissent et interfèrent dans la création d'espace paysage. D'autres acteurs économiques, notamment les agriculteurs sont également sollicités pour fournir des services d'entretien paysager.

Peu de travaux ont étudié la filière de paysage. À l'exception des quelques études réalisées par les organisations professionnelles (Unep, FFP, FNPHP, Oniflor...), le rapport de Donadieu et Bouraoui (2003) sur la formation des paysagistes en France et l'article de Dubost (1985) sur les professionnels des paysages et de l'aménagement, il n'existe à nos

Comparativement aux espaces littoraux et montagnards, les espaces ruraux représentent près de 56 millions de séjours touristiques et 250 millions de nuitées en 2005, soit 34 % des séjours des Français de plus de 15 ans et 31 % de leurs nuitées. Tout au long de l'année (ici 2005), en terme de séjours comme en terme de nuitées, le poids du rural est à peu près constant (direction du tourisme, 2006).

L'optimisation de la valorisation des produits de terroir prend souvent place au sein d'un modèle de développement économique local qui répond à une demande pour laquelle ces produits sont insérés dans une demande de panier de biens et services incluant services touristiques, activités récréatives et touristiques, et produits de terroir.

connaissances aucun travail de recherche sur la filière de paysage au sein d'un cadre analytique rigoureux du point de vue économique. Nous allons donc nous intéresser plus particulièrement à l'analyse de la filière de la voirie rurale pour deux raisons. Avec l'expansion des villes et les nouvelles orientations productives de ces trente dernières années, les espaces ruraux ont connu des grands bouleversements tels que la demande sociale que l'on pourrait rattacher à une demande de paysage invoque d'abord une demande liée à un ensemble d'enjeux situés dans ces espaces. On voit alors poindre à côté des acteurs traditionnels de l'aménagement paysager (les entreprises de paysage) l'émergence de nouveaux acteurs que sont les agriculteurs ou les associations d'usagers, permise par de nouvelles configurations organisationnelles. L'analyse de l'économie autour de l'entretien de la voirie rurale permet alors d'esquisser les nouvelles dynamiques autour de la gestion et de l'aménagement paysager.

Offre de paysage et production paysagère

Le paysage en tant qu'apparence résulte d'une interaction entre des actions anthropiques et des dynamiques biophysiques. Cette interaction s'inscrit dans le temps et donne lieu à des formes paysagères cumulatives où s'exprime notamment leur dimension patrimoniale. Le paysage n'est donc pas figé dans le temps, il évolue en fonction des saisons, des projets d'aménagement, de l'adaptation du couvert végétal, de l'eau et du sol. Dans ce cadre, l'économie a considéré pendant longtemps le paysage comme une résultante de la localisation des activités et des hommes (Huriot, 1977). Il fallait donc attendre la montée des préoccupations environnementales projetées essentiellement sur l'évolution et la transformation des territoires pour voir resurgir des travaux en économie ayant pour objet les enjeux paysagers. L'attention des économistes s'est ainsi focalisée sur « le paysage rural ». L'expansion des villes pose en effet deux problèmes de nature différente. Le premier a trait au rythme avec lequel les villes s'étalent et transforment les espaces ruraux et mettant en jeu les fonctions sociales et écologiques du monde agricole et des espaces naturels. Le deuxième problème tient à la nature même de l'urbanisation qui transforme le paysage rural et qui, par une nouvelle disposition des objets dans l'espace, crée de nouveaux cadres de vie.

Aussi, sur le plan réglementaire, le contexte d'émergence de la Convention européenne du paysage au travers notamment du rapport établi par l'Agence européenne pour l'environnement semble avoir attribué une place de choix de s'intéresser aux évolutions des espaces ruraux pour aborder les enjeux paysagers : « Les paysages d'Europe changent ou disparaissent en raison de l'intensification ou de l'abandon de l'agriculture, de l'expansion urbaine et du développement des infrastructures et des transports. La protection des paysages est appliquée sur 6 % du territoire de l'Europe, mais elle repose souvent sur des bases juridiques assez faibles. » Un éventail de politique publique locale ou nationale voire européenne vise les espaces ruraux, mais celle-ci semble encore insuffisante pour des raisons que nous ne développerons pas ici.

En France, les textes législatifs successifs pour la protection du paysage s'adressent d'abord aux paysages dans les espaces ruraux. Certes, dans les premiers textes du code rural, la notion de paysage n'y est pas clairement définie, et l'on parle de « sites » plutôt que de paysage. En outre, la vision patrimoniale fondant la politique de protection des paysages circonscrit l'action publique aux paysages remarquables, « patrimoine commun de la nation » (article L200-1 du code rural). Les textes juridiques relatifs à la création des parcs nationaux (la loi du 22 juillet 1960), les réserves naturelles (qui existent depuis la loi

de 1930, mais dont le cadre législatif a été réactualisé par la loi de 1976) et les parcs naturels régionaux (définis par décret du 1^{er} mars 1967) sont autant d'instruments de protection paysagère, dont l'objet reste encore toutefois associé au caractère remarquable de sites. Ce n'est que dans les années 1980 que la vieille distinction urbain/rural est remplacée par d'autres catégories spatiales et que l'inscription des enjeux paysagers dans les documents réglementaires en matière d'aménagement et d'urbanisme s'est renforcée avec la loi Paysage de 1993.

L'action publique en faveur du paysage passe ainsi par un ensemble de lois et de documents réglementaires qui régissent les interventions directes et indirectes sur les différentes structures paysagères³³. Dans les espaces ruraux, les modes d'intervention réglementaire par zonage que ce soit pour les zones artificialisées et urbanisées en zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) ou pour certains espaces remarquables en site classé, site inscrit, appartenance à des périmètres de parc naturel régional, de parc national ou encore de réserve naturelle, invoquent systématiquement les enjeux paysagers et entrent à la fois dans la catégorie de la gestion et de la protection des paysages. Cependant, la protection ou la préservation des attributs paysagers dans les espaces ruraux peut se heurter à des droits de propriété privée qui amènent plutôt à développer des outils économiques compatibles avec ce régime de propriété. Ainsi, les nouvelles orientations des politiques agricoles ont favorisé l'extension des services rendus intentionnellement par l'agriculture à des services non marchands à vocation paysagère. Dans ce cadre, les agriculteurs sont incités à travers les mesures agroenvironnementales ou à travers l'indemnité compensatrice des handicaps naturels à prendre en charge la fourniture délibérée de services d'entretien des paysages.

Dans les espaces ruraux comme dans les espaces urbains, l'« offre de paysage » relève alors d'un processus itératif partant d'un « projet de société » s'appuyant sur un ensemble de cadres juridiques et réglementaires et traduits au niveau local en programmes d'actions bien spécifiques qui nécessitent *in fine* la réalisation d'opérations techniques visant l'entretien ou la création délibérée d'éléments et de structures paysagères. Cette intervention technique sera qualifiée de « production paysagère » en tant que production d'éléments et de structures spécifiques de paysages et dont la réalisation est le fait d'acteurs économiques bien identifiés : les acteurs traditionnels que sont les entreprises du paysage et notamment les agriculteurs, comme acteurs émergents en relation avec ces évolutions récentes de la politique agricole commune.

Au travers de cette notion de production paysagère, les interventions sur l'espace dans une perspective paysagère se voient ainsi reconnaître la qualité d'activité économique proprement dite, cohérente et organisée, faisant intervenir un ensemble d'acteurs (publics et privés) participant à la création de valeur ajoutée et que nous pouvons analyser en termes de filière.

La filière paysage qu'il convient de circonscrire ne se limite pas au secteur de l'aménagement urbain : les espaces ruraux, les conditions de développement d'une filière paysagère sont différentes de l'espace urbain. Avec l'évolution de la politique agricole d'une part, mais aussi l'évolution de la demande sociale d'autre part, un ensemble d'attributs spatiaux dans les espaces ruraux sont maintenant à vocation paysagère et font l'objet d'une (re)production délibérée avec un financement dédié. De nouveaux acteurs du

³³ Voir le vade-mecum du droit du paysage, ministère de l'Écologie et du Développement durable, décembre 2007.

paysage émergent. L'analyse économique de la filière de la voirie rurale permet alors de situer la place de ces nouveaux acteurs et leur contexte économique d'évolution.

Les contours économiques de la filière de la voirie rurale

La notion de filière a été largement utilisée autant dans la pratique quotidienne des acteurs publics ou privés que par les chercheurs, tantôt comme simple outil permettant de délimiter le champ d'investigation d'une problématique productive donnée, tantôt comme un véritable cadre analytique permettant de comprendre les enjeux et les contraintes inhérents à une activité économique, et cela dans le but d'échafauder des stratégies. Il existe donc autant de définitions de la filière que d'utilisations qui en sont faites. La filière trouve tout son sens en lien avec ces utilisations. On peut néanmoins esquisser deux traits caractéristiques que la notion de filière intègre :

- c'est une succession d'opérations en tant que passages obligés permettant d'aboutir soit à un produit donné, soit à la satisfaction d'une demande finale. On distingue par conséquent deux types d'approche, une approche de filière « produit » et une approche de filière « demande finale » ;
- à cette succession d'opérations sont rattachées des relations entre les acteurs qui peuvent être régies par des impératifs techniques, financiers, commerciaux, sociaux ou réglementaires.

L'approche « produit » consiste en un découpage du processus de production à l'œuvre, c'est-à-dire par l'identification des interdépendances techniques ou relationnelles. L'approche « satisfaction de la demande finale » amène en revanche à se concentrer directement sur les stratégies des acteurs (politique de prix, positionnement sur le marché, articulation avec d'autres filières, etc.). Les deux approches sont complémentaires car il faut avoir au préalable identifié les acteurs et disposer d'une bonne connaissance des conditions économiques de leurs activités pour pouvoir mener une analyse orientée vers la demande finale.

Une approche filière de production paysagère permet à ce stade de répondre à un double objectif :

- identifier les acteurs impliqués (traditionnels, nouveaux entrants) et leurs poids dans la filière ;
- caractériser la nature des relations spécifiques qui se nouent entre les acteurs dans cette finalité productive. En d'autres termes, comprendre les formes organisationnelles actuelles de la filière.

Pour mieux identifier les acteurs dans une approche filière, il est important de préciser le produit spécifique visé : ainsi on peut parler de la filière de l'aménagement urbain (Oueslati *et al.*, 2011), de la filière de néo-bocage (Luginbühl, 2004). En outre, au-delà d'un travail descriptif, l'intérêt d'une approche économique est de fournir un cadre analytique permettant de mieux préciser les contours des enjeux comme des contraintes.

Aussi, parce qu'elle met l'accent sur la dimension intentionnelle des services d'entretien du paysage et qu'elle autorise la prise en compte de l'ensemble des prestataires potentiels, l'économie des services apparaît comme un cadre adéquat pour la délimitation des contours d'une filière économique de l'entretien de certains attributs spatiaux à vocation paysagère dans les espaces ruraux. Plus particulièrement, cette approche permet de caractériser les services d'entretien et d'identifier les acteurs impliqués ainsi que leur rôle dans la fourniture de ces services. L'économie néo-institutionnelle est ensuite mobilisée pour analyser l'organisation des services d'entretien du paysage. Ce cadre théorique est

appliqué aux choix des collectivités locales de la structure organisationnelle de la fourniture des services d'entretien : en régie directe ou délégation à un prestataire externe. Les avantages respectifs de ces deux formes organisationnelles peuvent être ainsi évalués en termes de coûts de production et de transaction. Nous nous appuyons par la suite sur le traitement des données de deux enquêtes (la première par entretien auprès des acteurs et la seconde par questionnaire) menées auprès des communes du département du Puy-de-Dôme pour esquisser un certain nombre de faits stylisés.

Les activités d'entretien du paysage en tant que services collectifs locaux

Dans le cadre de l'économie des services, les activités d'entretien du paysage peuvent être définies comme des interventions intentionnelles sur des éléments du paysage, en vue d'une amélioration ou d'un maintien en l'état de la qualité du paysage (Enengel *et al.*, 2009). Cette conceptualisation permet une distinction claire entre les externalités qui sont produites de manière non intentionnelle et les services environnementaux, dont la fourniture est délibérée (figure 5.1). La participation des agriculteurs et des sylviculteurs à l'entretien du paysage peut donc être caractérisée selon qu'elle relève de l'externalité positive de production ou du service avec un coût de production spécifique. En outre, cette conceptualisation ne limite pas la gamme des prestataires de service envisagée aux seuls agriculteurs et sylviculteurs, mais inclut dans l'analyse les autres catégories d'acteurs impliqués dans l'entretien du paysage telles que les entreprises de paysage, les entreprises de travaux, les collectivités locales ou les associations d'usagers.

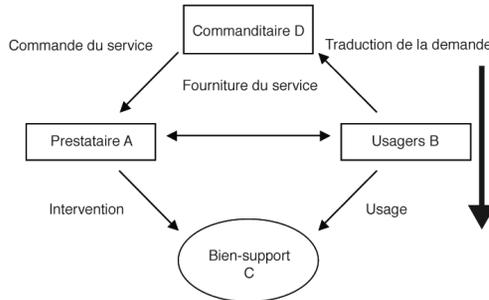


Figure 5.1. Les acteurs impliqués dans les services d'entretien du paysage.

L'économie des services conceptualise la relation de service « une opération visant le maintien, l'entretien ou l'amélioration d'un bien support C, réalisée par un prestataire A à la demande d'un usager final B, mais n'aboutissant pas à un produit final susceptible de circuler économiquement indépendamment du bien support C » (Delaunay et Gadrey, 1987).

Les biens-soutpports des services d'entretien du paysage correspondent aux unités élémentaires, matérielles, du paysage. Dans leur dimension visible, ces biens-soutpports (attributs spatiaux) présentent des caractéristiques de biens publics : d'accès libre. Cependant, comme ils sont localisés, leur usage paysager n'est possible qu'à partir de certains points d'accès. L'accès ou l'exclusion potentielle de certains usagers va donc dépendre notamment des droits de propriété établis sur les points d'accès et de la manière dont ils sont exercés. Dans leur dimension paysagère, les biens-soutpports et points d'accès correspondent à des biens publics localisés dont le statut juridique peut osciller entre bien public pur et bien privé, selon la nature des droits de propriété et le degré d'exclusion des usagers.

La nature collective de la grande majorité des bénéfices délivrés par les services à dimension paysagère implique qu'il n'y ait généralement pas de demande directe de la part des usagers. Les usagers sont donc souvent représentés par un intermédiaire qui commande le service auprès du prestataire. Les organismes publics (administration, collectivités territoriales) sont les principaux commanditaires des services d'entretien du paysage.

Les prestataires des services d'entretien du paysage présentent une grande diversité que seules les investigations empiriques permettent d'inventorier.

Délimitation de la filière à partir des transactions contractuelles

Une transaction économique se réfère au « transfert entre unités technologiquement séparables de droits d'usage sur des biens et des services » (Ménard, 2004). Elle constitue l'unité de base de l'analyse néo-institutionnelle. Williamson (1994) distingue trois arrangements organisationnels pour la réalisation des transactions économiques : par le marché (une relation contractuelle avec le paiement d'un prix), par la hiérarchie ou par une forme hybride des deux. Quel que soit le mode de coordination retenu, l'organisation des transactions est coûteuse. L'hypothèse centrale de l'économie néo-institutionnelle est que le choix d'une forme d'organisation particulière pour la réalisation de la transaction repose sur la minimisation des coûts de production d'abord, mais également des coûts associés à la réalisation de la transaction elle-même.

Parmi les coûts de transaction, on peut distinguer les coûts *ex ante* et les coûts *ex post*. Les premiers correspondent d'abord aux coûts d'accès à l'information permettant de définir la qualité et la quantité du service à produire – objet principal de la transaction – en même temps que l'agent économique qui va opérer. Ils intègrent également des coûts intrinsèques à la forme organisationnelle choisie : le coût de la négociation des termes du contrat (formel ou non) en cas de délégation à un tiers ou le coût de contrôle et de supervision en cas de prise en charge interne. Les coûts *ex post* sont associés aux procédures de contrôle et de mise en respect des engagements. Ils comprennent par exemple le coût du règlement des différends, les coûts de renégociation du contrat et les pertes induites par le comportement opportuniste des acteurs en interne.

La nature et les coûts de transaction dépendent des caractéristiques de la transaction considérée. Plus particulièrement, les transactions diffèrent par l'« incertitude » qui les entoure et le « degré de spécificité des actifs impliqués » dans la production du service en jeu. La spécificité des actifs renvoie au coût de redéploiement d'un actif sur une activité alternative. Un investissement est donc dit spécifique lorsqu'il est effectué pour réaliser la transaction et ne peut être redéployé vers un autre usage qu'à un coût très élevé. Une spécificité des actifs élevée place les parties dans une situation de dépendance bilatérale qui augmente les risques de comportement opportuniste et donc les coûts associés à la transaction. L'incertitude entourant les transactions quant à elle émane de la difficulté d'évaluer la qualité du service objet de la transaction ou exogène de la difficulté d'anticiper les aléas pouvant affecter cette qualité. Plus l'incertitude est élevée, plus les coûts associés à l'organisation même de la transaction qui devient trop complexe deviennent plus élevés.

La spécificité des investissements requis et l'incertitude entourant la transaction sont considérées comme les principaux déterminants des choix entre gestion en régie directe et délégation à un prestataire privé de la production des services collectifs. Si les actifs nécessaires à la fourniture d'un service sont peu spécifiques, les contrats de délégation de court terme attribués par appel d'offres correspondent à la structure de gouvernance la plus appropriée. Des contrats de long terme attribués par appel d'offres permettent de gérer un niveau de spécificité des actifs élevé dans un contexte de faible incertitude. Enfin,

la régie directe constitue le mode de gestion le plus adapté aux services caractérisés par une spécificité élevée des actifs combinée avec une incertitude importante.

Le choix entre gestion d'un service en régie et délégation va également dépendre du niveau des coûts de production du service associés à chaque alternative. Ainsi, la délégation de la fourniture d'un service à un prestataire externe peut permettre de réaliser des gains de coûts de production lorsque des économies d'échelle existent. Il peut être plus intéressant pour les collectivités territoriales de déléguer la fourniture d'un service d'entretien à un prestataire agissant à grande échelle que de produire le service en régie directe. Le caractère ponctuel ou renouvelé du service d'entretien peut également influencer sur les économies d'échelle possibles. Les coûts de production d'un service ponctuel sont ainsi susceptibles d'être moins élevés pour un prestataire spécialisé qui, à la différence d'une collectivité locale, peut redéployer les compétences et l'équipement adapté dont il dispose sur d'autres chantiers.

L'organisation de la filière de la voirie rurale répond-elle à ces faits stylisés, observés pour d'autres services collectifs locaux ? L'approche néo-institutionnelle de l'organisation du service d'entretien des chemins ruraux s'appuie sur trois principales hypothèses que l'on peut résumer de la manière suivante :

- la présence d'actifs spécifiques (équipement ou compétences techniques spécialisées³⁴) pour la fourniture d'un service encourage le prestataire à cacher ses véritables coûts. Les collectivités locales peuvent donc préférer gérer elles-mêmes la fourniture des services impliquant des actifs spécifiques (hypothèse 1) ;
- lorsque des investissements importants (acquisition d'équipement, formation et spécialisation des intervenants) sont nécessaires pour acquérir ces actifs, elles sont susceptibles de déléguer la fourniture des services opérant à une plus grande échelle (hypothèse 2) ;
- le choix de la délégation à un prestataire externe peut aussi permettre des économies de coûts de production lorsque les services sont ponctuels (hypothèse 3).

L'approche transactionnelle appliquée à la filière de la voirie rurale

Les différentes configurations organisationnelles de l'entretien de la voirie rurale

Nous avons choisi de nous intéresser à la voirie locale comme attribut paysager de l'espace rural et faisant l'objet d'une intervention directe délibérée. La voirie est un élément important du paysage, de par son double rôle de structuration et d'accès au paysage. De plus, la voirie locale est un révélateur de l'évolution des espaces ruraux. Support de mobilité, elle est un élément clé dans le développement de nouveaux usages de la campagne, notamment des usages récréatifs et touristiques (par exemple la randonnée) et permettant l'accès du public au paysage. Les voies municipales et chemins ruraux, ouverts à la circulation du public, sont naturellement les supports d'activités récréatives et touristiques. C'est également le cas des chemins d'exploitation et chemins privés, dans la mesure où l'accès du public est autorisé par les propriétaires.

L'entretien de la voirie locale peut être défini comme un ensemble d'opérations intentionnelles de création/suppression ou d'entretien (visant à l'amélioration ou au maintien en état) des chemins. L'entretien de la voirie locale n'est certes pas une activité de « service

³⁴ Le degré de spécificité des actifs physiques (équipements) mobilisés dans l'entretien du paysage est généralement faible, l'équipement pouvant être souvent utilisé dans le cadre d'autres activités. En revanche, la compétence technique impliquée dans la fourniture de ces services peut être très spécifique.

pur », c'est-à-dire relevant du secteur tertiaire, car une partie des opérations réalisées (la création de voirie par des entreprises de travaux publics par exemple) ne sont pas considérées comme des activités de service dans la comptabilité nationale. En revanche, l'entretien de la voirie locale relève bien d'une « logique de service » car il s'agit de « la transformation de la condition ou des biens d'un agent économique donné, résultant de l'activité d'un autre agent économique, à la demande ou avec l'agrément du premier agent » (Hill, 1977). Cette définition est habituellement représentée par le schéma du « triangle de service » présenté plus haut. Pour autant, la relation de service autour de la voirie locale ne se réduit pas à la dimension relationnelle entre les trois entités impliquées dans ce schéma. D'une part, elle fait intervenir une relation de production. D'autre part, elle engage des institutions extérieures à la relation *stricto sensu*, pour le financement par exemple. Il est ainsi possible d'identifier deux autres catégories d'acteurs impliqués dans la fourniture des services d'entretien de la voirie rurale : les acteurs impliqués dans le financement des activités de services et les usagers de la voirie désirant accéder au paysage. Une spécificité du service d'entretien des attributs du paysage concerne alors la « coproduction » entre prestataire et usager de ce service au travers de certaines opérations spécifiques.

Les éléments empiriques qui viennent conforter nos propos sont issus d'entretiens menés par l'une des co-auteurs (Hélène Revol, en 2008) auprès des acteurs impliqués (49 au total) dans les services d'entretien des voiries locales de trois communes du département du Puy-de-Dôme : Murol, Saint-Saturnin et Roche-Charles-La Mayrand (figure 5.2).

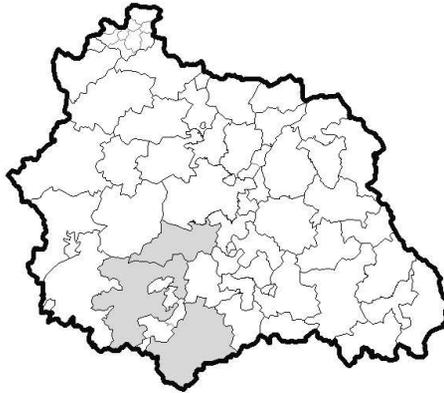


Figure 5.2. Carte de localisation des communes étudiées (Puy-de-Dôme, intercommunalités).

L'analyse de ces entretiens a permis de constater que les collectivités territoriales sont les principaux commanditaires du service de la voirie locale et constituent le maillon qui préconfigure la forme organisationnelle qui s'articule autour de la fourniture de ce service.

Ainsi, les communes interviennent sur les voies communales et chemins ruraux dont elles sont légalement responsables. Les communautés de communes prennent en charge l'entretien de voies classées d'intérêt communautaire. Enfin, le Conseil général du Puy-de-Dôme intervient sur les chemins inscrits au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR), quel que soit leur statut juridique. Autour de ces commanditaires publics, trois configurations se dessinent :

- l'entretien sélectif pris en charge par les communes selon leurs propres besoins, besoins en adéquation avec sa vocation économique : agricole, résidentielle ou touristique ;

- l’entretien des chemins à usage multiple qui relève des compétences des communautés de communes ;
- l’entretien des chemins dédiés aux loisirs récréatifs pris en charge par le Conseil général.

Tous les acteurs commanditaires qui ont des logiques d’entretien et des objectifs différents peuvent ainsi réaliser leur service d’entretien sur un même espace (par exemple dans les communes touristiques) telle que l’imbrication de trois configurations organisationnelles peut être observée dans la figure 5.2. Imbrication implique des modes de coordination de plus en plus complexes qui nécessitent des cadres particuliers (par exemple, par le biais de conventions) afin de régulariser les tâches et les responsabilités de chaque acteur impliqué. À titre d’illustration, les chemins inscrits au PDIPR sont de la compétence du Conseil général qui engage certaines opérations en régie directe et délègue à d’autres entités (association d’usagers, communauté de communes, parc naturel régional) la réalisation d’autres tâches. Les communautés de communes à leur tour peuvent décider d’engager les travaux en régie directe ou par délégation à une entreprise privée.

Par ailleurs, en référence au triangle de service, la relation de service s’établit entre le prestataire du service en question et son destinataire, c’est-à-dire l’usager. Dans les trois configurations organisationnelles de la voirie locale que nous avons présentées ci-dessus, la relation de service est réduite voire inexistante entre les prestataires et les usagers. Nous constatons alors la présence d’un nouveau type d’acteur, le commanditaire, qui se substitue à l’usager dans la relation de service. Cette particularité du service d’entretien de la voirie peut se retrouver pour d’autres types de services à partir du moment où une collectivité territoriale est présente. Mais, plus spécifiquement, une quatrième configuration d’organisation du service d’entretien est en train d’émerger, la configuration que nous appelons « entretien pour l’usage personnel », car prestataire et l’usager sont confondus. Nous identifions alors un nouvel acteur : l’« usager-prestataire ». Ce service d’entretien à usage personnel est réalisé historiquement par les agriculteurs en priorité, mais on assiste progressivement à l’implication des associations d’usagers.

Les collectivités territoriales apparaissent alors comme les principaux acteurs de l’entretien de la voirie locale, en tant que commanditaires, mais également en tant que prestataires. En effet, les services peuvent être produits en régie directe ou délégués à un prestataire externe. La question des déterminants de ce choix du mode d’organisation de la réalisation des opérations d’entretien des chemins ruraux par les commanditaires publics (régie ou externalisation) se pose : pourquoi la participation des agriculteurs reste-t-elle marginale ?

Les opérations d’entretien, des interventions techniques maîtrisées par tous les acteurs économiques usuels

Les entretiens menés dans les trois communautés de communes mentionnées ci-dessus ont permis d’identifier un éventail d’opérations techniques qui participent à l’entretien des chemins ruraux : le balisage, le débroussaillage manuel, le débroussaillage mécanisé, l’élagage manuel, l’élagage mécanisé, le rapiéçage et le revêtement de voies. La mise en relation des caractéristiques économiques des opérations techniques et du choix des prestataires à la lumière de l’approche néo-institutionnelle nécessite de procéder par une analyse statistique. Les données utilisées pour cette analyse ont été collectées en 2009 dans 40 communes du Puy-de-Dôme et ont permis la constitution d’un échantillon de 201 services répartis comme tel que décrit dans le tableau 5.1.

La forme d’organisation qui domine pour la fourniture des services d’entretien de la voirie locale dans les communes étudiées est la délégation par ces collectivités à des pres-

tataires externes. Cependant, l'importance de ce mode d'organisation diffère selon le type d'opération d'entretien. Le même tableau détaille les caractéristiques des opérations d'entretien identifiées pour la fourniture de services paysagers au travers de la voirie rurale. Ces différents éléments sont susceptibles d'influer sur les coûts de production et les coûts de transaction associés aux services correspondants et donc sur les choix organisationnels des commanditaires.

Tableau 5.1. Les caractéristiques des opérations d'entretien de la voirie rurale.

	L'échan- -tillon	Part des ser- vices assurés en régie directe	Coût de transaction	Coûts de production	
			Spécificité des actifs	Niveau d'investis- sissement	Part des services ponctuels
Balisage	4 %	75 %	+	+	75 %
Élagage manuel	8 %	88 %	+	+	6 %
Élagage mécanisé	11 %	23 %	++	+	59 %
Débroussaillage manuel	12 %	100 %	+	+	0,0 %
Débroussaillage mécanisé	24 %	53 %	++	+	12 %
Rapiécage	21 %	93 %	+	+	5 %
Revêtement de voies	20 %	3 %	+++	++	53 %

Sur l'échantillon des 201 services recensés :

- les opérations de réfection de voies sont en majorité déléguées à des prestataires externes, tandis que les opérations de débroussaillage sont réalisées en partie en régie directe et en partie par des prestataires externes ;
- les opérations de réfection de voies sont déléguées principalement à des entreprises de travaux ;
- les services de débroussaillage peuvent être réalisés soit par des entreprises de travaux soit par des associations d'usagers de la voirie (randonneurs, par exemple) ;
- le balisage de la voirie rurale est systématiquement assuré par des associations d'usagers.

La mise en relation des caractéristiques des opérations du service d'entretien et du mode d'organisation de leur fourniture montre que les opérations (réfection de voies, élagage) nécessitant des investissements lourds en équipement et/ou des compétences spécialisées sont déléguées à des prestataires externes tandis que celles requérant peu de matériel et/ou de compétences (débroussaillage léger) sont principalement réalisées en régie directe. Les opérations ponctuelles (réfection de voies, balisage) sont préférentiellement déléguées tandis qu'une part plus importante des opérations renouvelées (débroussaillage) est internalisée. Enfin, les opérations de réfection de voies dont la qualité est la plus difficile à évaluer et qui nécessitent une spécificité des actifs sont externalisées, tandis que les opérations de débroussaillage, dont le résultat est facilement observable et qui nécessitent peu d'équipements spécifiques, sont plus fréquemment réalisées en régie.

Les choix organisationnels des collectivités territoriales apparaissent ainsi guidés par les gains de coûts de production associés à l'externalisation et non par la réduction des coûts de transaction *ex ante*.

Conclusion

Les nouvelles orientations des politiques agricoles ont favorisé l'extension des services rendus intentionnellement par l'agriculture à des services non marchands à vocation paysagère. Dans ce cadre, les agriculteurs sont incités à travers les mesures agro-environnementales à prendre en charge la fourniture délibérée de services d'entretien de paysages. La place des agriculteurs dans l'entretien délibéré du paysage se pose au sein de la filière professionnelle de l'aménagement paysager et nécessitait de répondre aux questions suivantes : qui sont les prestataires ? Quels sont les types d'intervention techniques ? Quelle est la nature des contrats qui se nouent entre commanditaires et prestataires ? Quel est l'impact de la nature des droits de propriété établis sur les biens supports quant à la désignation des prestataires ?

L'analyse économique de l'organisation de la fourniture des services d'entretien du paysage dans les territoires ruraux à travers l'entretien des chemins ruraux s'appuie alors sur le croisement des champs de l'économie des services et de l'économie néo-institutionnelle. L'économie des services permet d'identifier l'ensemble des acteurs impliqués dans l'entretien des chemins. L'économie néo-institutionnelle offre ensuite un cadre de comparaison des avantages concurrentiels des différents acteurs et des différentes formes d'organisation.

L'organisation de services d'entretien des chemins ruraux, l'objet paysager que nous avons investigué implique une diversité d'acteurs locaux publics comme privés. Les collectivités territoriales (en particulier les communes et les communautés de communes) jouent un rôle de structuration de la filière paysage en milieu rural au travers de leur rôle de commanditaire et de prestataire. La délégation semble être la forme d'organisation dominante. Plus précisément, leur choix entre régie directe et délégation pour l'entretien des chemins apparaît motivé par des économies de coûts de production avec une préférence pour la délégation à des entreprises de travaux. Les agriculteurs restent cantonnés à l'entretien des chemins ruraux qu'ils exploitent eux-mêmes. Cet état de fait semble entrer en contradiction avec les résultats de l'analyse empirique que nous avons menée. En effet, si les éléments de coûts de production relativement aux coûts de transaction apparaissent comme les facteurs explicatifs du choix de la délégation à un prestataire externe, il n'y a pas de contraintes économiques venant limiter l'implication des agriculteurs pris isolément à la prise en charge rémunérée de l'entretien de la voirie locale. Aussi, si sur le plan technologique, certains agriculteurs disposent des mêmes équipements que les entreprises de travaux et peuvent donc réaliser certaines opérations techniques liées à l'entretien des chemins, la professionnalisation de leur intervention reste encore à construire tant du côté des commanditaires (les modes d'appel d'offres public) que du côté des agriculteurs eux-mêmes en termes de qualification et de compétences.

Remerciements

Les auteurs remercient Myriam Gomes (Irstea, UMR Métafort) qui a assuré la collecte des données empiriques mobilisées dans ce travail, ainsi que O. Aznar et W. Oueslati pour leur éclairage dans l'établissement du cadre conceptuel utilisé dans ce chapitre.

Chapitre 6

Le développement durable : une préoccupation ordinaire de l'exercice paysagiste ?

CONSTANCE DE GOURCY, JEAN-SAMUEL BORDREUIL

Depuis quelques décennies, les conséquences sociales et environnementales du mode de production capitaliste ont donné lieu à l'émergence d'organismes et commissions supra-étatiques (Commission mondiale sur l'environnement et le développement, Commission du développement soutenable au sein de l'Organisation des Nations unies, Sommet de la Terre, etc.). Ces derniers étudient les effets liés au changement et promeuvent de nouvelles formes de production témoignant d'un ménagement des ressources et d'un souci en équité. Considéré sous l'angle d'un appel au changement, le développement durable s'est ainsi progressivement imposé dans toute réflexion portant sur le rapport de l'homme à son environnement matériel et social. Tenant compte de ces nouveaux principes de l'action publique, il s'agit donc de voir comment ils induisent une mise à l'épreuve des agendas préexistants en matière d'aménagement territorial et plus particulièrement en matière de politiques du paysage. Quels sont les savoirs sociaux, les connaissances élaborées par les professionnels du paysage et les répertoires d'action mobilisés pour prendre en compte ces nouveaux principes et les intégrer dans les pratiques ? Cette question se pose dans un contexte où les paysagistes, de par leur position dans les politiques d'aménagement territorial et de par l'éventail des compétences qu'ils ont à y déployer semblent bien placés pour élargir voire approfondir les connaissances se rapportant à ce nouveau prisme.

À partir d'un corpus constitué d'entretiens approfondis menés auprès de professionnels du paysage et de professionnels de la maîtrise d'ouvrage publique, nous proposons une observation de la « recontextualisation » des données relatives au développement durable lors de l'exercice paysagiste. L'idée du développement durable aura en effet d'autant plus de chance de durer qu'elle pourra être cultivée à partir des terreaux d'où elle

monte, bref, qu'elle sera autre chose qu'un décret à faire passer. Mener à bien cette observation suppose de partir, dans un premier temps, du rapport entre paysage et durée, tel qu'il apparaît dans les termes de la Convention européenne sur le paysage. Cette mise en perspective de ce qui se joue dans ce rapport nous permettra de voir comment la commande de paysage est aussi le lieu où est redéfini, dans le cadre de l'intervention, l'exercice paysagiste. Nous verrons dans un deuxième temps en quoi cet exercice fondé sur une méthodologie précise permet de penser la contribution des paysagistes à ce nouveau prisme. Nous examinerons enfin les sources et ressources qui organisent ce travail de connaissance et viennent alimenter des formes d'intervention dans l'espace public.

En somme, nous souhaitons apporter un éclairage sur la façon dont ce corps professionnel se saisit de ce nouveau prisme problématique, le revendique tout en le détournant, mobilise ces savoirs tout en les recontextualisant et ce, afin de renouveler sa pratique en proposant un niveau d'interprétation du développement durable qui fait sens au regard de celle-ci.

Le durable qui compte

La Convention européenne sur le paysage au prisme du « durable »

Lorsque dans le cadre de la Convention européenne sur le paysage, premier traité international consacré au paysage, est proposée une politique européenne du paysage, le souci du paysage se révèle à partir des termes de « protection », « gestion », « aménagement » de paysage. Alors même que le terme de « création » de paysage n'apparaît qu'une seule fois, les actions que ces mots impliquent renvoient au soin, à l'entretien et prennent pour acquis les paysages déjà constitués.

On en déduira sans doute que ces adjonctions verbales précisent ce qu'il en est en matière de « protection » : bien autre chose qu'une simple conservation muséale, destinée à laisser intact un état de choses précieux. Protéger, c'est aussi gérer et aménager. Gérer, c'est-à-dire « porter », « maintenir en vie » et pour autant que les deux mots de gestion et de gestation dérivent de la même racine latine. Il faut donc accompagner, dirait-on, la course d'un paysage à travers le temps ; l'entretenir, et donc agir sur lui, constamment. Et c'est d'ailleurs à l'enseigne de ce soin reconduit que mention est faite du souci du développement durable. De fait, la préoccupation de faire durer le paysage, de le constituer en patrimoine culturel et naturel, de le valoriser comme ressource précède largement la montée de la thématique du développement durable.

D'où la nécessité de placer l'attention non plus sur le souci de faire durer le paysage – en quelque sorte il incarne déjà cet objectif – mais sur la tension qui se révèle dans la façon de conjuguer paysage et durée. Tension qui se manifeste particulièrement dans le rapport que les professionnels du paysage entretiennent à l'égard de l'objet même de leur intervention.

D'un côté, pourrait-on dire, l'accent est mis sur le paysage comme portion de territoire. Il s'en dérive presque naturellement une politique du paysage vouée à maintenir ses dimensions esthétiques jugées cruciales. Sans doute, cette posture-là s'inscrit-elle dans le prolongement d'une conception du paysage qui l'appréhende comme délimitation d'une partie d'un tout comme le souligne le sociologue G. Simmel (1988 [1913], p. 232). Sa base matérielle ou ses morceaux isolés peuvent toujours passer pour nature. Représenté à titre de paysage, « il revendique un être-pour-soi éventuellement optique, éventuellement esthétique, éventuellement atmosphérique, bref une singularité, un caractère l'arrachant à

cette unité indivisible de la nature, où chaque morceau ne peut être qu'un lieu de passage pour les forces universelles de l'être-là. » Le support majeur de cette unité qui fait tenir le paysage comme un tout indépendant, précise-t-il encore, est la *Stimmung*, c'est-à-dire « un état psychique qui s'éprouve devant un paysage ; état qui suppose une posture active, un acte créatif de la part de celui qui – artiste ou spectateur – regarde un paysage et le constitue comme tel. » C'est par cet acte créatif et inspiré que se constitue la médiation permettant d'accéder selon les termes de la Convention à « l'épanouissement des êtres humains et à la consolidation de l'identité européenne ».

Mais de l'autre, le paysage étant posé comme outil analytique – posture que défendent les paysagistes-urbanistes enquêtés –, celui-ci se trouvera en quelque sorte traversé comme objet esthétique, mais ceci pour mieux saisir et donc contrôler des développements critiques qu'on ne saurait autrement percevoir. Ce n'est plus seulement cette « partie de territoire telle que perçue par les populations », comme l'écrivent les auteurs de la convention, qu'il s'agit de protéger, de gérer, mais les dynamiques qui le traversent, constitutives de principes vitaux qu'il faut savoir identifier afin de les rendre pérennes ; ces dynamiques font du paysage un bien unique, source de qualité de vie. L'objet de la responsabilité porte alors, comme le précise Ricoeur (1999) à propos du paysage qu'il définit comme une « totalité unique en son genre » dans « le fragile, le périssable (...), parce que le fragile est, en quelque sorte, confié à notre garde, il est remis à notre soin. »

La commande de paysage à l'aune du développement durable

Tout en observant les effets de cette tension entre paysage et durabilité dans la (re)définition des missions du paysagiste, il importe aussi de considérer la façon dont la problématique du développement durable agit lors de la commande de paysage. Sollicités comme producteurs de cadres esthétiques, ces paysagistes ne fondent cependant jamais leur propos sur la seule argumentation esthétique. Dans le compte rendu de leurs pratiques, le paysage n'apparaît pas à leurs yeux, ou pas seulement, comme un bien esthétique dont ils auraient la charge et dont il s'agirait d'assurer la reconduction à côté d'autres biens à « faire durer », relevant d'autres compétences. En revanche, les attentes des commanditaires témoignent d'une « nostalgie » à l'égard d'un paysage porteur d'une « conception esthétique de la représentation » (Besse, 2000), conception qui pèse d'autant plus sur la profession qu'elle est sans doute à l'origine de son prestige social. Les effets de ce positionnement s'observent au niveau de la commande de paysage qui souvent les cantonne à intervenir en bout de chaîne pour effacer les traces jugées inesthétiques du passage des autres « professionnels du cadre de vie » (Champy, 2000), architectes et urbanistes compris.

Comment, dans ce contexte, éviter que les savoirs et savoir-faire dont ces paysagistes s'estiment porteurs ne restreignent leurs perspectives et leurs champs d'application ?

Le manque de lisibilité de la démarche de paysage les oblige souvent à « avancer masqués », à utiliser des stratégies de contournement pour amener leurs interlocuteurs sur un autre terrain que celui de la commande initiale. La montée de la problématique liée au développement durable leur donne en effet la possibilité d'engager le dialogue sur des bases différentes de celles attendues par les commanditaires. S'opère alors entre les paysagistes et ces derniers un véritable travail de « traduction » visant à intégrer les propositions d'aménagement dans une approche globale de projet de territoire fondée sur le ménagement des ressources. Lors de cet échange qui permet de co-construire le sens donné à l'intervention, la spécialisation portée par les paysagistes peut acquérir une reconnaissance sociale qui leur ouvre de nouveaux territoires où déployer l'intervention.

« Je m’inscris dans un travail de pédagogie, dira un paysagiste fondateur d’une agence de paysagisme et d’urbanisme, c’est-à-dire que le projet c’est une pédagogie des choses. Pour être pédagogue il faut que je sois sachant déjà, parce qu’il faut que j’ai expérimenté, que je puisse faire le parallèle entre des trucs et du coup je peux aller le vendre. Mais si je ne me suis jamais posé la question, effectivement je vais me retrouver avec des solutions classiques et me dire : où est-ce que je trouve le développement durable ? C’est vrai que les trucs bateaux c’est de dire : “on récupère l’eau des parkings, on imperméabilise les sols...” Mais ça, ce sont des solutions très limitées qui ne sont pas valables partout. Donc c’est un sujet qui est pour moi à la fois un challenge personnel et en même temps c’est une éthique de la profession, je pense qu’il faut faire évoluer. »

C’est à l’aune de la montée de ce cadre problématique qu’il s’agit d’apprécier l’impact que va avoir l’emprise du développement durable sur l’exercice de la profession. Cette nouvelle problématique ne va pas rencontrer une pensée paysagiste toute constituée, un « front uni » ayant une doctrine bien établie et largement partagée quant aux rapports entre paysage et durabilité. Ce serait par hypothèse l’inverse : à savoir que ce prisme tiers du développement durable va venir, de l’extérieur, s’encocher dans des débats en cours, dramatiser ces débats au sens où il offrira aux forces qui s’y déploient, aux propositions de sens qui s’affrontent de nouveaux espaces discursifs pour se déployer.

L’apport des professionnels du paysage

D’un accès sensible à la connaissance à une science par expérience

Jouant comme levier sur cette profession récente, soucieuse à ce titre de confirmer ses coordonnées professionnelles dans un champ fait de complémentarité et de concurrence, la problématique du développement durable renouvelle de l’intérieur la profession en élargissant les bases de son intervention. Les terrains d’intervention de ces paysagistes-urbanistes souvent dégradés d’un point de vue paysager ou pour lesquels la restauration paysagère, si elle n’apparaît pas négligeable, ne saurait circonscrire leurs apports, les amènent à travailler en collaboration étroite avec d’autres professionnels de l’aménagement.

Pour autant, la méthodologie qui accompagne l’intervention conduit ces paysagistes-urbanistes à développer une approche spécifique. Leur position interstitielle entre nature et culture les amène en effet à rechercher dans les paysages ce qui peut être critique dans leur développement et leur durabilité. Tel un naturaliste, le professionnel du paysage inventorie les données – traces naturelles et culturelles qui signalent des potentialités de développement – nécessaires à l’intervention. Lisant au ras du sol la lente poussée du temps, une connaissance indiciaire (Ferry, 2004) se constitue progressivement à partir de ce qui était invisible. En quelque sorte, le paysage « s’extraît » lors de cette phase primitive d’accumulation des données. La méthodologie qui accompagne l’intervention organise un accès sensible à la connaissance et participe à ce titre de la production d’une « science par expérience » (Beck, 2001). C’est ainsi que les données collectées seront reliées à des savoirs spécifiques fondés sur les conséquences de l’action de l’homme sur son environnement.

Le témoignage d’un paysagiste qui exercera longtemps sa profession dans le cadre de l’Établissement public d’aménagement des rives de l’étang de Berre (Epareb) illustrera nos propos : « Mon travail a été d’arpenter ce territoire pour voir de quoi il était constitué. Pour les architectes urbanistes – pas tous, mais souvent – ce territoire à construire était une page vide. Par exemple, sur les plans, les alignements d’arbres n’étaient pas représentés,

pas plus que les fossés ni les ruisseaux... Le grain du paysage était tout à fait absent. [...] Ils peuvent avoir un regard culturel patrimonial sur une cathédrale, mais un alignement d'arbres non ; l'alignement d'arbres ne compte pas dans ce qui fait le patrimoine pour eux. Ça ne compte pas et en plus ils ne savent pas comment ça fonctionne. Dans la mesure où on ne connaît pas le mécanisme vital de ce cortège végétal, on ne voit de l'arbre que ce qui est à l'extérieur, ce qui sort de terre, mais on ne sait pas ce qui se passe au niveau du sous-sol, c'est-à-dire les racines, où est-ce qu'elles sont, comment elles s'alimentent, etc. On peut rencontrer des gens qui disent "j'adore les arbres", on va les conserver et puis à côté on va faire passer un tuyau d'assainissement qui fait 1,50 m de diamètre, on va faire une tranchée de 2,50 m. Non seulement on va couper les racines, mais en plus autour du tuyau on a un effet de drainage qui fait que l'eau ne va plus alimenter l'arbre et, en 3 ans, l'arbre est mort ! Parce que les gens ne connaissent pas ces mécanismes vitaux des végétaux qui sont là. »

La capacité à prêter attention à des seuils perceptifs, parfois critiques, à révéler des dysfonctionnements, suppose un apprentissage qui détermine un savoir-faire, un art de voir, spécifiques. Des outils tels que la photographie ou le dessin proposant une organisation spatiale de la pensée (Goody, 1979), prolongent cette capacité à voir, en organisant dans le temps le repérage de traces indicatrices de changements. Agir sur les dysfonctionnements, « réparer » des territoires altérés, proposer des interventions qui les ménagent suppose ainsi de leur part des compétences multiples et une veille scientifique complexe (connaissance de matériaux innovants, techniques de gestion de l'eau, etc.) qu'ils intègrent dans leur pratique. La commande de paysage s'ouvre, dans cette perspective, à ce que cette compétence de déchiffrement questionne dans la compréhension préalable du monde physique et de ses paysages à protéger.

Peut-on parler de compétence spécifique, « désintéressée » ? À rebours d'une approche qui consisterait à essentialiser les apports de ces paysagistes, il s'agit de les replacer dans des cercles plus larges composés de professionnels divers. La montée du prisme critique du développement durable se traduit en effet par l'entrée en lice de nouveaux prétendants, de nouvelles autorités et/ou expertises, qui vont venir peupler l'environnement professionnel des paysagistes et les mettre en demeure de raffiner leurs argumentaires à l'épreuve de ces nouvelles « levées » de savoirs critiques et d'évaluer, c'est-à-dire mesurer, leurs apports.

Le paysage : un bien commun ?

Pour autant, cette contribution des professionnels du paysage au nouveau prisme du développement durable s'inscrit-elle nécessairement dans le champ des préconisations édictées par les experts du développement durable ? La question se pose dans un contexte où cette problématique fait autorité par rapport à la profession. Elle s'est en effet cristallisée en formes institutionnelles diverses – ministère de plein droit, politiques publiques, etc. –, formes vis-à-vis de l'autorité et des prérogatives desquelles les paysagistes deviennent alors comptables.

Au portillon du durable voilà que ces derniers passent, mais cette fois-ci au titre qu'ils y sont objet de contrôle... Une scène d'interpellation, si l'on veut, dans laquelle ils ont parfois le sentiment d'être « rappelés à l'ordre », un nouvel ordre, celui du durable. Aussi, quand on sollicite les paysagistes sur leur rapport au durable s'y marque l'enjeu pendant des débats d'idées, un enjeu où se trouve engagée leur légitimité professionnelle, légitimité que cette profession récente ne va avoir de cesse, rappelons-le, de conforter, de consoli-

der. Affronter la problématique du durable et venir à l'élaborer constitue, dans cette perspective, un défi qu'ils se doivent de relever.

Pour entrevoir cette contribution comme un élargissement qui part de la compétence à lire des indices vers des dynamiques d'évolution à retracer, il nous faut à présent observer son déploiement dans des discours publics de plus vaste portée. Faisant état de propositions concrètes, ce discours public intègre dans son champ d'énonciation le paysage comme objet même de l'intervention. De la même manière qu'au XIX^e siècle, le courant hygiéniste a pu se saisir de ce nouvel acteur, le microbe, découvert par Pasteur pour énoncer des propositions de changements en matière d'urbanisme (Latour, 1984), les professionnels du paysage font entrer cet « acteur » qu'est le paysage comme réserve d'un sens disponible dans le monde des significations partagées. Dans ce travail d'élargissement et d'approfondissement du sens donné au paysage, il importe de le faire reconnaître non pas au sens esthétique du terme – cela est acquis –, mais de le décliner en champs spécifiques d'intervention tenant compte des domaines de compétences pris en charge par les autres professionnels du cadre de vie. Certains paysagistes s'efforcent ainsi de le valoriser pour mettre en forme de l'urbain dans un contexte globalement hérité du rural, et/ou de mener un travail transversal d'orientation de la maîtrise d'ouvrage autour de la prise en compte des dimensions multiples du territoire (l'eau, le foncier, l'« identité », etc.). D'autres tentent également de promouvoir une conception du paysage comme porteur du « patrimoine génétique de demain ». La production de connaissances spécialisées est alors resituée dans un espace professionnel et géographique de compétences partagées : « Les autres intervenants sur l'espace qui peuvent être des artistes, des urbanistes, des architectes, etc. n'ont pas le vocabulaire du jardin, dira ce paysagiste enseignant-chercheur à l'École nationale supérieure du paysage. Ils ne connaissent pas les plantes ni les insectes. Ils connaissent très peu ; enfin c'est tout à fait rare quand ils connaissent. [...] Dans un discours, à discussion égale sur l'architecture, l'architecte il aura plus d'arguments, mais le plasticien aura plus d'arguments dans le domaine plastique, etc. Mais sur le vivant, qui va avoir l'argumentation ? Donc vous voyez, je pense que là il y a quelque chose qui est à développer, mais qui ne l'est pas beaucoup en France, ni même en Europe. »

Le partage entre un paysage perçu comme un cadre de vie dont il faut prendre soin des ambiances et un paysage porteur d'une nature nourricière est ainsi repensé dans un cadre professionnel élargi. La nature elle-même n'échappe pas à ce travail de redéfinition du sens dans l'élargissement des missions relevant du paysagiste. Celle-ci est présentée à partir d'un certain nombre de qualités : qualité de générosité (production de « miel béton » dans des milieux *a priori* hostiles que sont les villes), qualité d'adaptation (le tiers-paysage qui est un lieu « oublié » de l'homme), qualité curative (réserve médicale du futur), qualité de ressourcement (pour retrouver le « sens des choses »). Leur contribution à la montée de ce nouveau prisme suppose ainsi de faire entendre, sous la forme d'argumentaires, de nouveaux appels en direction de ressources à préserver ou à valoriser. Ces appels à partir desquels des évolutions pressenties deviennent indications assurent en retour la participation de la profession à l'assemblée des témoins habilités à constater les transformations problématiques sur lesquelles il s'agit ensuite de se mobiliser.

Sans doute cet élargissement du sens donné au paysage ne peut-il se concevoir indépendamment du contexte dans lequel il est produit. Ainsi, l'accent désormais mis sur la biodiversité permet-il de faire valoir l'intérêt des « trames vertes » dans le cadre de l'urbain généralisé. De même, les préoccupations relatives à la santé des habitants sont-elles l'occasion de mettre en avant les bienfaits des végétaux pour lutter contre la pollution. Par cette interprétation des possibles liés au vivant, les paysagistes se positionnent

comme dépositaire d'une compétence, celle qui consiste à prendre en charge cet objet complexe et évolutif qu'est le paysage, et d'une connaissance, celle qui consiste à investiguer un aspect spécifique du monde et à révéler son état au regard des atteintes en tout genre qu'il peut subir. Le dialogue avec les autres disciplines aménageuses ou proches du vivant (écologie, géomorphologie, etc.) s'organise ainsi sur la base de prismes disciplinaires différents mais complémentaires.

Agir dans un monde durable

L'histoire comme médiation

Il nous reste à présent à délimiter les (res)sources à partir desquelles s'approvisionnent les paysagistes pour penser leur pratique et proposer un niveau d'interprétation de ce qui relève du développement durable. L'enquête révèle en effet un décalage entre ce que recouvre sous des formes institutionnelles le durable et ce que les paysagistes considèrent sous cet angle.

Ce décalage suggère que se négocie là un espace d'évolution professionnelle, un levier pour faire valoir un discours alternatif. De fait, loin des discours qui édictent des normes (« haute qualité environnementale », etc.) et confondent souvent passion réglementaire et solution des problèmes, ce prisme problématique fait l'objet d'une traduction, d'un détour explicatif opérant par la médiation de l'histoire. Ce temps raconté se matérialise moins par la médiation du monument – dont la finalité commémorative est clairement affirmée – que par des manières de faire témoignant des solutions inventées pour résoudre ou surmonter les contraintes de l'environnement. Le récit de ces activités pratiques attestant de ce que des civilisations disparues furent capables d'inventer des artifices à même de faire durer leur monde constitue l'angle d'analyse de ce que ces paysagistes réfèrent à une pratique de développement durable.

Leur contribution sous forme d'approfondissement cognitif se pense à partir d'un détour réflexif évaluant, à l'aune de ce que nous appellerons des principes de conformité et de compatibilité, ce qui relève d'une approche durable. Cette « traduction » à partir des ressources de l'histoire consiste ainsi à mettre sur la voie de savoirs et savoir-faire disparus, c'est-à-dire des modes de résolution pratiques de problèmes tels qu'ils se posent aujourd'hui sous une forme technique (choix des matériaux, modes de transport, etc.). Ce principe de validation fonctionne sur un mode référentiel à des pratiques anciennes perçues comme porteuses d'une alternative. La césure entre un temps présent porté par ces nouveaux principes de l'action publique et un temps passé, temps d'ignorance quant à l'action transformatrice de l'homme et de ses effets, se trouve invalidée dès lors que le passé devient source d'enseignement et entre dans le processus de transmission.

Alors même que les solutions inventées par ces célèbres prédécesseurs étaient fortement contraintes par les conditions techniques de l'époque, les paysagistes inscrivent leur intervention dans la continuité des pratiques perçues comme relevant d'une approche durable. Conformément à ce qui se faisait dans des temps anciens, le durable privilégie ici la proximité à l'éloignement. L'argument économique de réduction des coûts s'applique, dans l'exemple suivant, à d'autres aspects du projet et devient, dans certains cas, une source d'inventivité : « Aujourd'hui, le moindre coût c'est ce qui vient de très loin, de Chine, témoignera ce paysagiste né en 1952, formé à l'ENSP, mais ce qu'on se doit de faire, nous, c'est de garantir que les matériaux, qu'on va mettre en sol, par exemple, ou sur le sol de la ville, entretenus par le public, puissent être retrouvés pour être changés [...] On

impose les carrières, ce qu'on ne faisait pas avant, on s'occupait de la forme, de l'image, et là on impose des carrières à 50 km. Ce qu'on a refait sur le parvis des arènes de Nîmes, par exemple, on a eu [...] Quand on réfléchit, on a fait exactement à la façon des Romains, c'est-à-dire que tout était proche. »

Si selon ce « principe de conformité » l'action est inscrite dans le champ de définition et de référence du développement durable, le « principe de compatibilité » élargit la base interprétative permettant de considérer les réalisations comme relevant d'une approche durable. Les exemples pris dans l'Histoire sont ici moins choisis pour leur caractère exceptionnel que pour leur exemplarité, si bien qu'apparaît un décalage entre les savoir-faire « ordinaires », « pratiques » dont témoignent les exemples cités et les prescriptions (normes, Agenda 21 et ses recommandations, etc.) émanant de la connaissance experte produite par les grands organismes internationaux.

« Le développement durable c'est quoi ? C'est les Indiens d'Amazonie ou les Pygmées en Afrique équatoriale, ça c'est complètement durable, précisera cet autre paysagiste formé à l'ENSP. Il y a eu d'autres pratiques, les Grecs qui, à partir de dix mille habitants allaient faire une autre colonie parce qu'ils considéraient qu'une ville au-delà de dix mille habitants ne fonctionnait pas. C'est une autre manière de faire du développement durable. »

Ces propositions témoignant d'un rapport inventif au nouveau prisme délimitent un espace de savoirs et savoir-faire qui diffère de l'espace technique et scientifique des experts du développement durable. Mais différence ne signifie pas rupture car la continuité entre les espaces/temps s'accompagne d'un développement cumulatif et s'organise à partir d'une même intelligence des choses. Toute réalisation humaine est en effet mise en œuvre de savoirs qui se déploient à partir d'opérations pratiques : observer, ajuster, comparer, etc. Cette continuité des savoirs et savoir-faire « cadre » en quelque sorte la dynamique de changement en la replaçant dans un mouvement d'évolutions préalable. Elle confère également aux professionnels du paysage une position d'antériorité par rapport au nouveau prisme et les amène à prendre position à l'égard d'une normalisation des pratiques.

Vers un « agir concerté » dans un espace commun

Si l'Histoire s'affirme comme ressource pour mettre en perspective les solutions adoptées, la pratique, elle-même, est questionnée sur la façon dont elle agit comme mode de résolution de problèmes. Cette dimension évaluative apparaît notamment dans la réflexion menée sur les outils dont elle dispose, sur les boucles de rétroactions positives qu'elle obtient (réversibilité des usages), sur les mesures d'économie qu'elle rend possible. Il en résulte une nouvelle compréhension dans la façon d'organiser les formes de l'établissement humain : un espace sans nom peut devenir, dans cette perspective, une « lisière urbaine », espace de transition entre des lieux habités et des lieux cultivés, entre nature et culture ; un équipement monofonctionnel tel un bassin d'orage peut s'ouvrir à une diversité d'usages (ludique, esthétique, etc.) ; un objet de nature insignifiant devient exemplaire des modalités de structuration de l'espace dans lequel il s'intègre. La continuité affirmée avec des savoir-faire anciens assure l'intervention d'un fondement pratique et économique, même si désormais – effet rétroactif du prisme du développement durable – ces savoirs et savoir-faire sont séquencés et analysés comme autant de critères permettant d'apprécier la contribution au ménagement des ressources.

Plus largement, les activités de ces professionnels s'énoncent en référence à des expériences de projets et des réalisations les mettant en prise avec d'autres savoirs. Ces cadres pratiques permettent de faire saillir à la lumière de leurs engagements professionnels la

façon dont ils se posent comme légataires du durable et surtout comment, de se poser comme tels, ils en retravaillent le sens. Ce travail du sens suppose de rendre problématique les certitudes acquises, de soumettre à l'épreuve critique les évidences de sens commun socialement admises tout en proposant et en faisant valoir des raisons alternatives. La confrontation des récits repose en effet sur des attentes normatives relatives aux justifications données au regard des problèmes qui se posent. L'univers cognitif auquel ces professionnels accèdent leur permet ainsi de faire valoir des ressources là où elles semblent absentes, de déchiffrer les dynamiques de transformation et d'évolution des espaces dans lesquels ils inscrivent leur intervention tout en les habitant à donner une valeur positive ou négative au changement.

Pour autant qu'ils s'avèrent soucieux de ne pas se dérober à l'interpellation de ce nouveau spectre de problématisation et/ou de ne pas se laisser enfermer dans des solutions déjà trouvées, les savoirs experts qu'ils constituent autour de problèmes qu'il faut savoir (re)connaître alimentent des réseaux d'échange sur le plan international et participent à l'élaboration d'un cadre interprétatif commun. Accédant au statut d'objets de connaissance, ces problèmes contribuent en effet, par-delà les frontières entre les champs de savoir et les frontières géographiques, à l'émergence d'un espace public de discussion faisant état d'une expertise technique. Ces espaces de mise en commun des savoirs brouillent les frontières entre les champs disciplinaires et reconfigurent les lignes de partage au-delà du cercle étroit des professionnels du cadre de vie. Des rapprochements s'effectuent, des échanges se constituent permettant d'enrichir l'intervention sur la base de données nouvelles, de connaissances et de procédures issues d'autres champs de savoirs. Ce travail cognitif de résolution de problèmes et d'archivage de solutions s'inscrit dans le cadre d'un « agir concerté » qui repose sur une complémentarité des apports.

De fait, le placement du paysagiste dans les débats sur le durable se dérive moins de ses titres à faire le pont entre le vivant et l'artificiel, le naturel et le culturel, que de ce que sa contribution s'appuie sur un travail de révision des pratiques qui mobilise le temps long de l'Histoire pour penser la temporalité du projet. La reformulation des problèmes sous l'angle d'une historicisation des données, d'une approche qui privilégie la transversalité plutôt que la spécialisation élargit la base interprétative de ce qui peut relever d'une approche durable. Sans doute cet apport est-il directement à lier avec l'ancien métier dont la temporalité de référence – celle du végétal – les amenait à se projeter par-delà les générations. En se constituant en champ spécifique d'intervention dans les années 1950, la profession intègre cet apport, mais le redéfinit en enjeu de reconnaissance et en mode spécifique d'intervention dans le cadre problématique du rapport homme/nature. Désormais, le ménagement des ressources s'inscrit dans un contexte de remise en question des certitudes et témoigne de la fin du mythe prométhéen qui délimitait auparavant, pour des sociétés données, l'horizon des interventions.

Partie II

Ressources paysagères entre héritage et projets

Introduction

MONIQUE TOUBLANC

En France, au cours de la deuxième moitié du XX^e siècle, la conception du développement s'est profondément transformée. Dans les années 1960, les idées-forces sont la rupture avec le passé et la redistribution des ressources économiques ; pour autant, et malgré une vision descendante, la question de ressources territoriales commence à émerger dans les projets d'aménagement. En 1965, Olivier Guichard, à la tête de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (Datar), définissait l'aménagement comme la « volonté d'une collectivité qui pense son organisation en fonction de ses ressources territoriales »³⁵. Quelques années plus tard, Armand Frémont développe le concept « d'espace vécu » (Frémont, 1976), qui sera suivi par l'apparition de l'idée de développement local (décennie 1980)³⁶ et de développement des territoires (décennie 1990)³⁷. Le « durable » est le dernier avatar de cette évolution ; il conjugue développement économique, préservation de l'environnement, équité et épanouissement social, et il intègre le principe de démocratie locale. Système de pensée au caractère totalisant, il s'impose aujourd'hui à tous les projets de territoire. C'est l'aboutissement d'un changement progressif de paradigme et de pratique qui se traduit par un recentrage sur la valorisation des ressources territoriales et une conception ascendante des projets.

Après une longue période dominée par l'idéologie de la table rase, et en réaction à la mondialisation et au village planétaire, renouer avec le territoire est devenu le fil rouge de nombreux projets, urbains ou ruraux, dans les domaines de l'aménagement et du développement. Le « hors-sol » est banni des discours – sinon des actes – et l'on assiste à un regain d'intérêt pour le territoire et ses ressources. Un tel renouveau est perceptible à travers la multiplication des références au local et aux spécificités des « terroirs ». En témoigne également le recours fréquent à des néologismes formés à partir du terme « territoire » :

³⁵ Olivier Guichard, 1965, *Aménager la France*, Paris, Laffont-Gonthier, p. 14.

³⁶ La loi de décentralisation de 1981 participera de cette évolution.

³⁷ L'emploi du pluriel est une manière d'insister sur la diversité des situations des territoires, donc des projets.

(re)territorialisation, (dé)territorialisation, territorialité... Pour certains chercheurs impliqués dans l'action concrète, la territorialité c'est « la triple relation symbolique, cognitive et pratique que la matérialité des lieux entretient avec l'activité sociale... » et « la soutenabilité du développement implique que la production de territorialité soit conçue comme un facteur déterminant de la production de la richesse » (Magnaghi, 2003). En 50 ans, on est passé de la ressource territoriale au territoire comme ressource. Le territoire n'est plus seulement une matrice pour la ressource, il est perçu comme étant en soi une ressource.

Parallèlement, l'idée de ressource paysagère a vu le jour et s'est imposée dans les projets de développement territorial (Peyrache-Gadeau et Perron, 2010). Son émergence est indissolublement liée à la renaissance et au développement d'une pensée paysagère qui va se diffuser au sein de la société, notamment dans les champs de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme au cours des quatre dernières décennies.

Il s'agit ici d'interroger l'idée de ressource paysagère, sa place et sa fonction dans les projets de développement durable, et de mettre au jour son contenu, à partir notamment des textes réunis dans cette partie de l'ouvrage. Finalement, lorsqu'un projet territorial se revendiquant comme « durable » mobilise explicitement des « ressources paysagères », de quoi s'agit-il ? Comment sont-elles (ou non) articulées aux ressources territoriales ? Comment le paysage, à travers le prisme du « durable », est-il construit et devient-il ressource ? Nous tenterons de repérer les usages politiques, sociaux et scientifiques de l'idée de ressource paysagère et d'en dégager les significations, variables selon le contexte géographique, les projets et les valeurs attribuées au paysage (Droz *et al.*, 2009). Nous montrerons également les tensions qui existent entre ressource territoriale, ressource paysagère et développement durable.

De la ressource territoriale à la ressource paysagère

La notion de ressource est un concept clé en économie, mais aussi en géographie où elle apparaît comme intimement liée au territoire. « La ressource, étymologiquement, c'est ce qui sourd, c'est l'eau qui jaillit de la terre, c'est le bien le plus précieux offert à la vie... Depuis des lustres... [le] territoire a bien entendu des ressources... » (Frémont, 2007). Pourtant, peut-on dire qu'un territoire offre en soi des ressources ? Rien n'est moins certain. Déjà en 1904, P. Vidal de la Blache affirmait : « Il faut partir de cette idée qu'une contrée est un réservoir où dorment des énergies dont la nature a déposé le germe, mais dont l'emploi dépend de l'homme. » Les ressources territoriales sont donc le fruit, à une époque donnée, d'une construction sociale et culturelle, voire politique dans laquelle la connaissance, notamment des phénomènes naturels, mais également les techniques, les schèmes culturels, les représentations du monde jouent un rôle essentiel. La ressource territoriale n'est donc pas un donné, mais le résultat d'un processus d'élaboration à part entière³⁸. Il n'y a pas de biens utiles en soi, mais une dynamique sociale et culturelle qui crée l'utilité de certains objets.

Il suffit pour s'en convaincre de voir comment les territoires ruraux hérités du passé (par exemple, bocage, terrasses de culture, marais) ont été dépréciés et perçus comme des anachronismes à partir des années 1960. N'étant pas en accord avec les valeurs culturelles

³⁸ Certains chercheurs distinguent d'ailleurs « la ressource initiale » de la « ressource accomplie ». La première correspondant à un potentiel non identifié (ou pas encore), tandis que la seconde est spécifiée et reconnue comme telle par des groupes d'acteurs et, à ce titre, mobilisée comme moyen de développement (Gumuchian et Pecqueur, 2007, p. 19).

et économiques de l'époque, non seulement ils ne constituaient pas des ressources, mais ils représentaient des obstacles au projet de modernisation du moment et, à ce titre, ils ont été l'objet d'un abandon ou d'une destruction organisée. Trente ans plus tard, le vent a tourné et ces modes d'organisation du territoire sont de nouveau considérés et réinterprétés, au regard des objectifs du développement durable, comme des ressources, principalement paysagères et écologiques, comme des référents hérités du passé susceptibles d'éclairer le présent. Le cas des territoires industriels est peut-être encore plus significatif car ce sont les friches elles-mêmes qui deviennent des ressources.

La gestion et l'aménagement des rivières sont également exemplaires de la façon dont les ressources changent au fil du temps sur un même territoire (Bonin, 2004). Pendant les Trente Glorieuses, les cours d'eau, perdant progressivement leurs fonctions productives (transport fluvial, pêche, gravières...), sont assimilés à de simples réserves d'eau, sans considération pour le territoire de la rivière (par exemple, aménagement de voies express sur leurs berges). Il est question de « ressource en eau » ou de ressource hydrique. La ressource, c'est l'eau, en tant que fluide ; elle est envisagée d'un point de vue d'abord quantitatif, puis qualitatif. En effet, dans les années 1990, la question de l'accès à l'eau potable et de sa gestion économe est au cœur des débats, une question envisagée à une échelle planétaire. Dans le même temps, la rivière au sens géographique du terme, retrouve un droit de cité comme en témoignent les nombreux aménagements paysagers visant à réconcilier les villes avec leurs fleuves. Les usages sociaux des cours d'eau ont changé. Si les fonctions productives ont régressé, d'autres fonctions se sont développées : cadre de vie pour les riverains, lieu de loisir et de villégiature pour les citoyens, « espace de nature » dans les villes, habitat écologique pour les scientifiques et les naturalistes. Ce n'est alors plus seulement l'eau, principal élément constitutif de la rivière, ni même le territoire de l'eau qui sont érigés en ressources territoriales. C'est aussi « le paysage, [...], le cadre esthétique, voire l'image qu'offre la rivière ; ce sont de nouvelles fonctions, matérielles et immatérielles qui sont reconnues à la rivière » (Bonin, *op. cit.*) et qui, *in fine*, transforment celle-ci en ressource paysagère.

Finalement, qu'est-ce qui se joue dans cette transformation ? Si l'on s'accorde pour dire que le « paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations » (Convention européenne du paysage³⁹, 2000), comment la ressource est-elle spécifiée par l'épithète paysager ?

Accoler paysage à ressource revient à intégrer les relations abstraites et concrètes que les individus entretiennent avec leur environnement et, par ricochet, les références, multiples et croisées, matérielles et immatérielles, qui nourrissent ces expériences. Ainsi, plus encore que la ressource territoriale à laquelle elle est apparentée, la ressource paysagère résulte d'un processus complexe d'appréciation et d'évaluation d'un territoire donné, où les dimensions culturelles, sensibles et symboliques sont étroitement imbriquées, où les subjectivités individuelles et collectives sont centrales, où le système de valeurs à l'œuvre dans la société est déterminant.

Une idée complexe par définition et donc riche de promesses. Pourtant, si l'on considère les projets de territoire intégrant une dimension paysagère (notamment ceux qui sont présentés dans cette deuxième partie), on constate que l'idée de ressource paysagère, dès lors qu'elle est mobilisée dans le champ de l'action, perd de sa substance, comme celle de

³⁹ http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/heritage/landscape/default_fr.asp

développement durable ; tour à tour, elle sera réduite à sa dimension matérielle ou immatérielle.

Vous avez dit ressource... paysagère ou écologique ?

De nombreux aménageurs, dans le sillage des écologues du paysage, définissent la ressource paysagère comme un objet ou un ensemble d'objets (le substrat paysager) ayant une valeur écologique, conformément à l'acception du paysage en vigueur dans le champ de l'écologie⁴⁰ et de la biogéographie. Entretien par les paradigmes de ces deux disciplines, cette conception assimile la ressource paysagère à une caractéristique factuelle du paysage ; c'est un donné, comme un « don » de la nature, inhérent à la géographie d'un territoire et perçu comme intangible. Une élaboration qui ne retient du paysage que sa matérialité⁴¹, principalement biophysique et accessoirement sociale, alors même que « le plus banal des paysages est à la fois social et naturel, subjectif et objectif, spatial et temporel, production matérielle et culturelle, réel et symbolique... » (Bertrand, 1978).

Pour les écologues et les naturalistes, certains éléments, certaines structures, comme la haie et par extension le maillage bocager, ont acquis le statut de ressource paysagère, car « ils ont des propriétés écologiques d'habitat » pour la faune et la flore (selon les termes d'un chercheur de l'Inra-SAD, en 2009), car ils jouent un rôle dans la régulation et dans l'épuration des eaux. Une reconnaissance somme toute récente de qualités et de fonctions dont la société s'est désintéressée pendant de nombreuses décennies. Support de biodiversité et réponse au pilier environnemental du développement durable, les éléments du bocage sont devenus des composantes incontournables de la fameuse trame verte et bleue, nouveau volet de tout projet territorial qui se respecte. Le paysage est ici considéré en sa qualité de matrice de « ressources écologiques », il est réduit à son socle territorial. Selon la manière dont il est transformé et entretenu, il produira, ou non, des biens écosystémiques.

Certains chercheurs (Roger, 1994) ont déploré et critiqué ce rapprochement, pour ne pas dire cette confusion entre paysage et environnement. En même temps, la ressource paysagère ainsi définie n'est-elle pas le produit d'une situation particulière où la société, interpellée par les modifications de son environnement, est conduite à réexaminer sa relation à la nature en mobilisant le paysage ? À travers la question de la qualité écologique de l'espace, ce qui est en jeu pour les acteurs, n'est-ce pas aussi de « retisser des relations vertueuses avec leur propre milieu d'établissement ? » (Magnaghi, *op. cit.*) ; un enjeu devenu injonction dans les projets de développement durable. Les recherches en sciences sociales conduites sur le bocage depuis une dizaine d'années ont bien montré que ces éléments sont au cœur des projets de territoire car, outre la valeur écologique (flore et faune) de leurs composantes matérielles, ils sont emblématiques d'une certaine relation entre la société et la nature (cf. chapitre 1) et ainsi, aptes à cristalliser un enjeu, celui de la qualité des rapports de la société à son environnement (Toublanc, 2004). En effet, les haies et les arbres, les talus et les fossés d'un territoire de bocage sont souvent et d'abord identifiés comme des ressources naturelles alors qu'elles sont un élément du palimpseste

⁴⁰ « Dans notre domaine de recherche [écologie du paysage], les questions se posent en terme de gestion durable des ressources paysagères (par exemple les haies) et de la biodiversité (spontanée et/ou domestique) dans l'exploitation agricole. » (Présentation par l'Inra-SAD de ses thèmes de recherche en 2009).

⁴¹ C'est la « portion de territoire » de la définition de la Convention européenne du paysage (2000).

paysager parvenu jusqu'à nous et à ce titre le fruit d'une exploitation, d'une valorisation et d'un remaniement incessants du milieu.

Bien qu'un lien ait été établi entre la sensibilité croissante de la société française à l'environnement et la renaissance de la pensée paysagère, le pas de deux environnement/paysage est problématique. En effet, si la montée des préoccupations écologiques a vraisemblablement contribué à l'émergence du paysage, dans le même temps, le risque est grand de le voir disparaître dans une acception très réductrice.

En répondant aux inquiétudes et attentes du moment, la vision écologique de la ressource paysagère, arrimée au monde du réel a rencontré un vif succès dans les projets de développement durable qui ont fleuri ici et là, et se sont souvent focalisés sur les questions environnementales, tout au moins en France (Rouxel et Rist, 2000). Ancrée dans un modèle naturaliste et fondée sur un paradigme, la finitude des ressources « naturelles », cette représentation légitime une démarche protectionniste avec comme objectif, celui de ne pas porter atteinte à l'existant. Elle conduit à prescrire des actions de préservation ou de conservation, plus rarement de gestion, du vivant et de sa diversité ; actions qui entrent en tension, voire en contradiction, avec la valorisation économique (agricole, forestière...) des ressources territoriales, perçue comme une menace pour la qualité paysagère, *i.e.* écologique du territoire. La conséquence étant une partition spatiale et sociale, avec d'un côté des sanctuaires biologiques protégés et de l'autre des espaces de vie dégradés.

Paradoxalement, lorsque la ressource paysagère ne s'ancre pas dans la matérialité biophysique du territoire, elle est happée par l'économie de marché qui la ramène à son autre versant, celui d'une image.

Le paysage rattrapé par l'économie de marché : une construction problématique

Dans de nombreux projets, le paysage est ressource non plus pour sa valeur écologique mais pour sa valeur économique. En d'autres termes, les décideurs (élus, professionnels de l'aménagement) ou certains acteurs économiques voient dans le paysage un facteur potentiel du développement de leur territoire ou de leur activité. Il peut selon eux contribuer à l'attrait du territoire ou d'un produit : *i.e.* influencer sur l'implantation des entreprises, le maintien et le développement d'une population permanente ; asseoir et pérenniser une production ; attirer des flux de visiteurs et contribuer à une économie touristique. Rattaché à l'activité touristique, le paysage tend à devenir un spectacle que l'on consomme autant, pour ne pas dire plus, qu'une composante du cadre de vie : certains acteurs parlent de « fonds de commerce ». Contrairement à la lecture écologique, la lecture économique se réfère à l'image plus qu'à la dimension territoriale du paysage. C'est le paysage « carte postale » qui devient la ressource. Il est construit comme le faire-valoir d'une production, d'une région, d'un bien immobilier, dans une logique marchande. Il devient un support de communication pour la promotion des productions locales, agricoles (vins, huiles d'olive...) ou non, mais aussi des régions : « On regarde le vin, à travers on voit le paysage⁴². » « Que ce soit pour les produits agricoles ou pour les territoires, les paysages font vendre » (Apport, 2009). C'est sans doute dans les régions touristiques que le processus de marchandisation est le plus radical car le paysage est alors au centre de « stratégies de marketing territorial », expression qui en dit long sur le statut « publicitaire » du paysage

⁴² Selon un acteur du classement du site de Château-Chalon (vignoble AOC, cépage Savagnin, vin jaune).

qui prend alors la valeur d'un slogan imagé. « La valorisation économique du produit (huile d'olive) n'est pas corrélée à sa qualité intrinsèque, mais à l'image que les acteurs parviennent à lui associer » (*cf.* chapitre 9).

Cette manière de voir pose au moins deux questions : celle de la fabrication et de l'efficacité de l'image ; celle de la relation entre l'objet et l'image.

Un paysage et son image auront une valeur économique variable selon les caractéristiques de celui-là et les ingrédients de celle-ci. Les paysages ayant une épaisseur historique et symbolique se prêteront plus que d'autres à une mise en image potentiellement créatrice de richesse. On citera d'abord les fameux « hauts lieux » chargés d'une forte mémoire ou encore les sites ayant fait l'objet d'une artialisiation (Roger, 1998), qui ont acquis une reconnaissance telle dans l'imaginaire collectif qu'ils contribuent de façon décisive à l'attrait des régions touristiques et résidentielles dont ils deviennent les icônes. Dans la même logique, certains paysages, de moindre notoriété, mais en accord avec certains modèles (bucolique, sublime, pittoresque) (Luginbühl, 2001b), sont appréciés et valorisés car ils sont révélateurs du rapport entre la société et la nature, un rapport qui s'est transformé au fil du temps et a été source d'inspiration pour l'art. D'autres enfin, hérités de l'histoire de la société paysanne, sont l'objet d'un attachement particulier et institués en patrimoine matériel et immatériel, sans doute parce qu'ils sont le témoignage d'un long compagnonnage, aujourd'hui révolu, entre les hommes et la nature. Tel est le cas du paysage agropastoral du Pays-d'Enhaut (*cf.* chapitre 7) dont la valorisation est à rechercher à la fois du côté de l'art (modèle bucolique) et de l'histoire (patrimoine matériel et immatériel, celui de la civilisation du gruyère). Autre exemple, l'olivier qui, érigé au rang de motif paysager (Dubost et Lizet, 1995), est devenu dans les régions méditerranéennes (*cf.* chapitre 9) un marqueur territorial très puissant, une prise paysagère (Berque, 1990).

Ainsi comprise, la valorisation marchande du paysage est un fait complexe qui a comme point de départ le paysage-image. Elle ne concerne que les paysages ayant un pouvoir symbolique très grand ; c'est-à-dire des paysages dont le sens excède ce que l'œil voit, qui signifient autre chose qu'eux-mêmes, qui renvoient à des référents puissants. En témoignent les qualités requises : authentiques, traditionnels, historiques, identitaires, esthétiques. Ces attributs ont en commun leur ambiguïté et pourtant ils rassemblent comme s'ils allaient de soi. Ils apparaissent comme la condition *sine qua non* pour que des paysages ou des éléments paysagers deviennent des ressources et soient perçus comme facteur de développement économique. Grâce à ces qualités, le paysage devient un « support ou un témoin de l'ancrage dans un territoire et dans la longue durée de ressources fondamentales (territoriales) dont il s'agit de (re)légitimer ou de rentabiliser l'exploitation... [II] participe à une qualification, à la fois par différenciation et par authentification, des ressources concernées⁴³ », en écho au processus de reterritorialisation évoqué plus haut.

La question se pose alors de la relation entre le référent territorial, social et biophysique, et l'image, par essence sélective et déformante, construite comme ressource économique. Outre une mise à distance par rapport au substrat paysager, ce processus se traduit par un arrêt sur image.

Alors que le paysage est par essence un produit de l'Histoire, donc dynamique et vivant, il est vécu et perçu comme une ressource « immuable » ou du moins souhaite-t-on le croire (*cf.* chapitres 7 et 9). Rapporté à sa représentation, donc réduite à une figure, il est

⁴³ Contribution de S. Briffaud, membre du conseil scientifique du programme PDD.

considéré comme un objet fini, achevé, et non comme un système vivant qui sans cesse se transforme à travers la dynamique de son utilisation, mais aussi à travers les changements de valeurs dont il est investi⁴⁴. Par essence, le réel est pris dans une dialectique entre permanence et changement. « Tout est un flux continu sur la terre. Rien n'y garde une forme constante et arrêtée... » (Rousseau, 1782). Il échappe donc à une mise en image qui fixe un état, un aspect, une forme, qui arrête une réalité, interrompt la marche du vivant. Les études de cas présentées dans cette partie sont à ce titre exemplaires : l'image s'affranchit du réel dont elle ne peut reproduire ni le mouvement, ni la complexité et, à la manière d'un symbole, elle évoque, elle raconte, en les idéalisant, des sociétés révolues.

Une telle séparation est à l'origine de contradictions irréductibles entre d'un côté les actions et les usages, publics et privés, qui transforment le territoire et de l'autre, le contenu des images fabriquées et affichées dans les stratégies de communication. Ces représentations sont en harmonie avec les valeurs de ceux qui contemplant sur un mode distancié le paysage, mais en décalage, parfois même en désaccord, avec celles des acteurs qui quotidiennement en façonnent la matérialité. Au point qu'il n'est pas rare que des conflits et des rivalités opposent les exploitants et les usagers des ressources territoriales (sol, forêt, cours d'eau...) aux fournisseurs et consommateurs de la ressource paysagère, définie selon deux registres, esthétique et touristique (cf. chapitre 8)⁴⁵. Le paysage « est soustrait... à l'emprise directe de la pratique » et il existe une tension irréductible entre le temps de l'exploitation des ressources et celui du regard paysager⁴⁶. Clairement, « la menace qui pèse sur la "ressource paysagère" est perçue dans tous les cas comme provenant de l'usage des ressources fondamentales et principalement du sol » (cf. chapitre 8). Et le risque est grand de la voir disparaître si les activités qui transforment le territoire viennent à changer et en modifient l'apparence (cf. chapitre 7). D'autant plus que c'est un peu le pot de terre contre le pot de fer, car le système de régulation de la ressource paysage est peu efficace (cadre juridique et législatif éclaté) au regard de celui des ressources territoriales (droits de propriété et d'usage assis sur une législation ancienne et efficace).

Dans la même logique, un hiatus persiste entre les politiques paysagères et les politiques sectorielles (agricole, forestière, industrielle...). Tandis que la conception écologique du paysage légitime une restauration du milieu ou une conservation en l'état, la conception marchande arrête la course du temps et conduit à préserver certains éléments du paysage (par exemple, le petit patrimoine rural) pour tenter de faire correspondre l'image à la réalité. Dans les deux cas, la logique est la même : elle ignore la dynamique des activités qui façonnent le substrat paysager et relève d'un processus de patrimonialisation. Cela pose la question de la durabilité de la ressource paysagère : « peut-elle passer par la non-durabilité de l'usage des autres ressources bases matérielles du paysage ? C'est à une telle tension que la construction d'un projet de territoire doit répondre » (cf. chapitre 8).

La marchandisation du paysage est légitimée par les travaux des économistes qui ont jusqu'alors plutôt centré leurs analyses sur les plus-values liées au paysage (par exemple

⁴⁴ « Les sociétés aménagent leur environnement en fonction de l'interprétation qu'elles en font et réciproquement elles l'interprètent en fonction de l'aménagement qu'elles en font » (Berque, 1995).

⁴⁵ Bien sûr, les choses ne sont pas aussi tranchées et l'usager du territoire peut également être observateur du paysage ; pour autant, il n'est pas certain que sa perception du paysage corresponde à l'image véhiculée par les aménageurs et les élus.

⁴⁶ Contribution de S. Briffaud, membre du conseil scientifique du programme PDD.

dans la valeur foncière d'un bien immobilier) ou sur le consentement des consommateurs à payer pour pouvoir jouir d'un paysage de qualité.

Alors qu'il est question de développement durable, d'attractivité résidentielle et touristique d'un territoire, on peut s'étonner que la valeur sociale et écologique du paysage disparaisse derrière la valeur strictement marchande de son image. La convention européenne du paysage, elle-même, reste vague lorsqu'elle affirme que celui-ci est « une ressource favorable à l'activité économique, dont une protection, une gestion et un aménagement appropriés peuvent contribuer à la création d'emplois ». Le lien entre économie et paysage est en deçà de l'idéologie du développement durable, mais aussi de l'idée de paysage. Si celui-ci est une représentation, il ne peut être réduit à une marchandise ou à un bien commercial car il est une production sociale et culturelle : produit du regard porté sur le territoire, mais aussi produit de l'action d'une société sur son espace et, à ce titre, il est justiciable d'une approche économique plus large. Utiliser le paysage comme image à des fins de marketing, c'est le « court-circuiter comme ressource territoriale à part entière » (cf. chapitre 7).

La vision économique est donc réductrice, ni plus ni moins d'ailleurs que la vision écologique, mais d'une autre manière. Toutes deux ont en commun de passer sous silence un autre aspect du paysage, sa dimension sociale.

Le paysage comme ressource sociale : le parent pauvre des projets de territoire

Aujourd'hui, dans les projets de développement, la valeur sociale du paysage est souvent minorée. Dit autrement, le paysage comme reflet d'une société dont il serait le témoin et l'image de marque, au-delà de toute marchandisation, ou encore l'effet bienfaisant et régénérateur de certains paysages, vécus de façon quotidienne ou temporaire, ne sont pas à proprement parler perçus comme des ressources. Certes, il arrive que la dimension sociale soit abordée, mais c'est à travers une formule incantatoire, équivoque et peu explicite, « la valeur identitaire du paysage ». Force est de constater que le paysage comme ressource sociale n'est donc pas ou peu un moteur de l'action dans les projets de développement durable des territoires.

Cette présence/absence ne manque pas de surprendre car la valeur sociale du paysage est reconnue de longue date et dans différentes sphères.

Dans le champ littéraire, l'idée que les hommes puissent reprendre des forces, se ressourcer, s'épanouir au contact de paysages dans lesquels il fait bon vivre est ancienne et fréquente. « Je regarde ce paysage aux traits sereins [Merano en Italie du Nord] et je me demande au plus profond de moi-même, encore sous le charme, d'où lui vient ce pouvoir étrange de diffuser en moi un calme si pur et de répandre en moi un reflet de sa sérénité... [les] sots et [les] gens pressés... ne soupçonnent pas que l'on puisse se lier d'amitié avec un paysage, s'entretenir avec lui... »⁴⁷. Un siècle plus tard, des chercheurs, des écrivains, des artistes défendent toujours la valeur existentielle du paysage et l'articulent à la notion de bien-être. En 2003, Luginbühl établit de façon explicite un lien entre paysage et bien-être. En 2011, Erik Orsenna affirme : « Le paysage améliore le niveau, la qualité et la

⁴⁷ Zweig S., 1996. *Pays, villes, paysages. Écrits de voyage*, Paris, Belfond, p. 126 et 132. Recueil des écrits que fit S. Zweig entre 1904 et 1939.

richesse de la vie. » Les paysages sont perçus comme étant potentiellement des lieux de délectation, de ressourcement⁴⁸, individuel et collectif.

Dans l'aménagement du territoire, cette manière de voir ne date pas non plus d'aujourd'hui. Dès le début des années 1980, le ministre de l'Agriculture de l'époque la mettait en avant : « Quand l'environnement est attractif, quand le paysage est soigné, on vit mieux et, collectivement, on se sent mieux⁴⁹. » Une idée reprise en 2000 dans la Convention européenne du paysage, comme objectif d'action en écho au pilier social du développement durable : « Le paysage constitue un élément essentiel du bien-être individuel et social. »

Incontestablement, certains paysages plus amènes que d'autres sont convoités et appropriés (gentrification des centres-villes, quartiers résidentiels enclos comme les *gated community*), parfois jusqu'au conflit (urbanisation des espaces proches du rivage sur le littoral). Leur accès est au cœur d'inégalités et de disparités sociales criantes : les catégories aisées en jouissent aux dépens d'autres moins fortunées qui sont contraintes de vivre dans des espaces dégradés et disqualifiés.

Étonnamment, au-delà du discours et de la déclaration de principe, la montée du développement durable comme cadre de pensée et d'action fondé pourtant sur deux principes (parmi d'autres), l'équité et le bien-être individuel et collectif (« vivable »), n'a pas actualisé la valeur sociale du paysage. On aurait pourtant pu penser que sa mobilisation apparaisse comme créateur de richesse et devienne un enjeu dans tout projet de développement durable qui, par définition, vise à construire une société plus harmonieuse. Il n'en est rien ; rares sont les décideurs à s'être emparés de cette dimension. Plus rares encore les projets qui articulent politique paysagère et politique sociale.

Vraisemblablement parce que le pilier social demeure dans les projets très en retrait des deux autres piliers, économique et environnemental. Probablement aussi, parce que construire le paysage comme un ingrédient du bien-être, c'est l'envisager dans toute sa richesse, mais aussi dans toute son épaisseur, *i.e.* comme une entité relationnelle entre une société et l'environnement dans lequel elle se déploie. Excédant la simple dimension esthétique du paysage, dont elle est peut-être même un des fondements, la valeur sociale se nourrit et s'ancre dans un jeu complexe où se combinent et s'entremêlent différents registres de références utilitaires, éthiques, sensorielles, politiques, esthétiques et différentes temporalités qu'il est difficile d'appréhender ensemble. Et finalement, qualifier un paysage à l'aune du bien-être qu'il procure n'est sans doute pas une tâche aisée. En tout état de cause, la transformation de la valeur sociale du paysage en une ressource ne semble pas aller de soi. C'est bien sûr un paradoxe car des hommes vivant en harmonie avec leurs concitoyens et en accord avec leur environnement sont sans conteste une richesse, y compris dans une économie de marché, et en extrapolant, la société elle-même est la ressource de tout territoire et *a fortiori* de tout paysage.

S'y atteler aurait le mérite, d'abord, d'enrichir l'approche strictement marchande du paysage en intégrant la relation existentielle des individus à leur milieu de vie dans l'interaction économie/paysage ; ensuite, d'inciter à se tourner vers les populations qui habitent et façonnent le paysage, et ce faisant, mobiliser la qualité médiatrice du paysage.

⁴⁸ « Le paysage est le temps du ressourcement au sens large » (Bertrand et Bertrand, 2002).

⁴⁹ Intervention de Michel Rocard au tricentenaire du potager du Roi à Versailles, le 16/12/1983.

Le paysage, une ressource politique ancienne remise au goût du jour : mirage ou réalité ?

Il est en effet un autre type de ressource paysagère qui s'appuie sur la valeur médiatrice⁵⁰ attribuée au paysage. Perçu comme outil de gouvernance des territoires, le paysage devient en quelque sorte une ressource politique.

C'est là encore une qualité relativement ancienne. En 1986, elle était développée dans une plaquette de sensibilisation au paysage : « En faisant s'exprimer les aspects sensibles et visuels des lieux, le regard et les outils d'un professionnel du paysage peuvent aider ces communautés à rassembler leurs projets dans une idée partagée de leur territoire⁵¹. » Dix ans plus tard, dans le cadre des chartes paysagères, le paysage est de nouveau présenté comme un outil facilitant l'élaboration de projets de territoire : « Le paysage est facteur d'intercommunalité [...] C'est un thème qui fédère facilement les élus [...] Il favorise l'idée d'appartenance à un territoire commun [...] Il donne l'opportunité de réfléchir progressivement à toutes les dimensions du développement et de l'aménagement [...] Le paysage offre un lieu de dialogue entre tous les acteurs (Gorgeu et Jenkins, 1995). » Il apparaît comme un recours pour faire face à l'éclatement du territoire en une myriade de communes, pour décloisonner les différentes actions publiques de développement et d'aménagement conduites sur un même territoire, pour instaurer un dialogue et essayer de dépasser les tensions, les conflits entre les acteurs.

La valeur médiatrice du paysage a aujourd'hui repris du service. Elle est portée par les idéologies et les préoccupations du moment : entre autres, le développement durable, l'« écocitoyenneté » et la démocratie participative. Cette nouvelle vision politique se développe en complément du système démocratique représentatif : elle vise à donner la parole aux citoyens et à les associer à l'élaboration des projets et des décisions les concernant. Ce mouvement n'est pas un épiphénomène, il relève d'une tendance générale et profonde, comme en atteste son inscription dans le droit (convention d'Aarhus de 1998, Convention européenne du paysage, Loi de 2002 relative à la démocratie de proximité). Facteur d'évolution des politiques publiques, la participation des populations fonde plus particulièrement le développement et l'aménagement durables des territoires, dont elle est un des principes. Dans ce contexte, « le paysage outil procure [...] aux acteurs (politiques et techniciens) un moyen de dialoguer, de négocier des actions de développement local ou d'aménagement, de repenser la distribution des usages sociaux de l'espace ou des productions, de réguler les transformations des territoires » (Luginbühl, 2004a). Ce point de vue est plus que jamais partagé, si l'on en croit la multiplication des expériences locales et le foisonnement des recherches, qui mettent en scène le paysage, non pas comme une finalité, mais comme un moyen de concertation entre les acteurs d'un territoire. On citera en particulier les nombreux travaux d'Yves Michelin qui introduit la partie « Gouvernance et participation » du présent ouvrage.

Sans anticiper sur celui-là, il nous paraît intéressant d'interroger les fondements, mais aussi les limites du paysage comme ressource politique (Davodeau et Toulblanc, 2010).

La qualité « médiatrice » du paysage prend d'abord appui sur une définition qui envisage celui-ci comme modalité particulière (sensible et symbolique) de la relation d'une

⁵⁰ Cf. partie « Gouvernance et participation ».

⁵¹ Ministère de l'Agriculture, ministère de l'Équipement, du Logement, de l'Aménagement du territoire et des Transports, ministère de l'Environnement, 1986, « Paysage et remembrement », 48 p.

société à l'espace et à la nature (Berque, 1990). Défendre cette approche, c'est placer l'homme au centre, faire en sorte qu'il ait voix au chapitre, prendre le parti du paysage quotidien.

Elle se nourrit ensuite de la dimension réflexive du paysage. Dans le sillage des historiens et géographes français du début du XX^e siècle, de nombreux chercheurs et aménageurs présentent aujourd'hui le paysage comme « une sorte de révélateur [...] qui donne à voir, même si c'est partiellement et imparfaitement, l'état présent de la société, ses réussites et ses dysfonctionnements. Miroir dans lequel se reflète la société, le paysage permet aux individus de s'interroger sur le monde d'aujourd'hui [...] Il peut être le point de départ d'un débat social, d'une réflexion collective sur le présent et sur l'avenir » (Toublanc, 2004). Les paysagistes utilisent aussi l'idée en la mettant au service d'un discours responsabilisant et parfois même culpabilisant « On a le paysage qu'on mérite⁵². » Sa physionomie serait le reflet du fonctionnement de la société, à l'instar du visage, reflet de l'âme. En même temps, condensé d'espace et de temps, le paysage ne raconte pas seulement le présent – dont il ne dit pas tout d'ailleurs – car il porte les marques d'une histoire, inscrite dans une géographie, qui s'imposent à la société et avec lesquelles celle-ci tentera de composer.

Enfin, l'approche holistique du paysage qui s'est développée ces trois dernières décennies, notamment dans le champ de la recherche, explique que celui-ci soit perçu comme un outil potentiellement porteur de dialogue et d'échange. Le paysage est interaction entre des éléments matériels, entre des éléments matériels et immatériels, entre une société et un territoire. Plus que les éléments, ce sont les relations entre les éléments qui font le paysage. « Le paysage est un tout indissociable qui n'existe pas en dehors de sa globalité et de son unicité » (Bertrand et Bertrand, 2002). Considérer les différents aspects et composantes du paysage comme constituant un tout, un ensemble solidaire a le mérite de répondre, en théorie tout au moins, aux objectifs du développement durable. « L'urbanisme "durable" cherche avant tout à mettre en relation des domaines d'intervention presque étanches, des acteurs qui communiquent mal, des échelles spatio-temporelles qui ne s'articulent pas, des demandes sociales et des populations qui se côtoient sans partager parfois un espace » (Emelianoff, 2001). L'autre mérite de la théorie holistique serait d'offrir la possibilité à tout un chacun « de recomposer à travers le paysage, totalité imagée, un quotidien isolé, morcelé, atomisé. Le paysage est une image globale, reconstruite à partir de territoires personnels et de trajets individuels. C'est une manière de fonder une communauté » (Joliveau, 1994).

Remise au goût du jour, du moins dans les discours, dans les faits, l'efficacité du paysage comme outil de médiation reste encore à démontrer (Guisepelli et Fleury, 2007). En tout cas, elle ne semble pas être à la hauteur des attentes. Le paysage faciliterait la discussion, l'échange et le débat entre les acteurs d'un territoire, mais il ne permettrait pas de trouver un accord et de construire collectivement un projet, car il dévoilerait les tensions et réactiverait les conflits d'usage et d'intérêt autour des ressources territoriales (*cf.* chapitres 7 et 14). Autre désillusion corrélée à la précédente : le paysage ne tiendrait pas ses promesses de transversalité, de décroisement, d'articulation entre les différentes approches, sociale, économique et écologique (*cf.* chapitre 7).

⁵² C'est le titre d'un article du paysagiste P. Dauvergne paru en 1981, dans le catalogue de l'exposition « Paysages », CCI, Centre Georges Pompidou.

Tandis que les visions économique, écologique ou sociale procèdent par sélection et n'élèvent le paysage au rang de ressource que s'il possède des attributs particuliers, la vision politique, elle, n'est pas discriminante. C'est le paysage générique qui devient ressource pour l'exercice de la démocratie locale. Clé d'entrée, tout paysage est potentiellement une ressource politique, si tant est que des acteurs lui reconnaissent cette vertu. Peu importent ses caractéristiques (pittoresque, bucolique, délaissé, entretenu, etc.), sa mobilisation sert des objectifs qui dépassent les qualités *stricto sensu* du paysage, ici et maintenant ; l'enjeu en est la co-construction de projets d'aménagement ou de développement. Il ne s'agit pas de mobiliser les forces sociales et leur capacité d'innovation autour d'un projet de paysage partagé. Paradoxalement, il est rarement fait appel au paysage comme outil de médiation pour élaborer collectivement les paysages de demain⁵³.

Conclusion

Comme toute utopie, le développement durable fondé sur une intégration de trois types d'objectifs économiques, sociaux et environnementaux se délite lors du passage à l'action ; la plupart du temps, seuls les piliers écologique ou économique résistent à l'épreuve. Autre constat, peut-être corrélé au précédent, lorsque le paysage est mobilisé comme ressource dans un projet, il est associé à la gestion de l'environnement, au développement économique ou à la démocratie locale, beaucoup plus rarement au développement social. Il émerge comme une réponse à un seul objectif, rarement à tous à la fois. L'élaboration de la ressource paysagère est donc bien en deçà de la richesse de l'idée de paysage. Seule la construction politique se réfère à l'ensemble de ses composantes, mais le paysage n'est alors qu'un outil.

La diversité des configurations n'est pas le fruit du hasard. Elle est le fait d'acteurs qui s'approprient l'idée et la réinterprètent à la lumière de leurs inquiétudes, de leurs intérêts, de leurs convictions. Pourtant, dans leur grande majorité, les travaux de recherche prennent acte de la présence d'une ressource paysagère sur un territoire, sans en discuter véritablement ni la définition, ni les ressorts sociaux et culturels. Comme s'il y avait consensus, ils l'entérinent telle une évidence. Ils ne déconstruisent pas le système d'acteurs, leurs pratiques et représentations de la nature dont on peut légitimement penser qu'elles sont différentes selon les positions sociales, les tranches d'âge et l'identité professionnelle ; autant de variables de nature à informer une vision multiforme de la ressource paysagère. Ce manque d'analyse critique concernerait de façon plus large la mobilisation sociale autour des questions d'environnement qui serait rarement passée au crible de l'investigation sociologique. Pour rendre compte de l'engagement associatif ou d'actions collectives plus ponctuelles, « c'est à la dynamique spécifique des ressorts territoriaux ou à la constitution de réseaux d'un type nouveau qu'on se réfère ... [plutôt] qu'à l'identité d'un groupe social » (Fabiani, 2001)

Pourtant, si l'on s'accorde sur le fait qu'une ressource est le résultat d'une évaluation et d'une interprétation, la question se pose de savoir « qui érige quoi et dans quels buts ? » Quels groupes, quels individus, instituent le paysage en ressources ? Quels paysages et dans quel contexte ? Les paysages reconnus par les touristes et mis en scène pour leur valeur esthétique (ressource spectacle), ou encore les paysages mis en avant par des ac-

⁵³ Des jeunes paysagistes (Alpage, A. Luginbühl...) conçoivent et vont jusqu'à mettre en œuvre des projets de paysage en associant la population, mais le fait est récent, deux ou trois années tout au plus.

teurs politiques ou économiques pour leur valeur commerciale (peut-être identiques aux premiers) ont-ils un sens pour les habitants et lequel ? Lorsqu'un paysage a une valeur économique, qui tire profit de la valeur ajoutée ? Qui sont les protagonistes et les bénéficiaires d'une démarche de « marketing » ? Qui fabrique l'image ? Outre les professionnels du tourisme et de l'immobilier, la ressource ainsi définie a-t-elle des retombées sur les « acteurs directs » qui contribuent à l'entretien du substrat paysager ? Quelle est la répartition sociale des richesses issues de la valorisation marchande du paysage ? Quelle que soit la déclinaison (économique, écologique, existentielle, politique) de la ressource, il paraît indispensable ou tout au moins utile, d'analyser les modalités et les conditions de son émergence et, *a contrario*, celles de sa « destitution » ou de sa déconsidération éventuelle.

Mettre au jour et décomposer les processus aurait sans doute le mérite de montrer que les habitants sont rarement impliqués dans la définition de la ressource paysagère ; une opération assurée par une poignée de personnes – élus, experts, groupes professionnels, associations – qui vont privilégier un enjeu parmi d'autres. Un paradoxe quand on sait combien la valeur médiatrice du paysage est l'objet d'une reconnaissance particulière. La mise à plat « scientifique » que nous appelons de nos vœux et qui conduirait à prendre de la distance en interrogeant ce qui semble aller de soi serait utile pour la connaissance, mais aussi pour l'action, car elle permettrait une meilleure compréhension du contexte. Pour les acteurs d'un territoire, être partie prenante, c'est trouver sa place dans le jeu social qui conduit à transformer tel paysage, telle structure ou composante paysagère, en ressource. Dans un territoire à vocation touristique et aux paysages reconnus, il y a fort à parier que si les projets de développement souvent portés par les seuls élus et acteurs institutionnels étaient pensés et débattus avec les groupes sociaux (agriculteurs, forestiers...) qui sont aux prises avec la matérialité du vivant, sa diversité et son fonctionnement, il s'agirait moins de vendre une image « désincarnée » que d'affirmer le paysage comme le résultat d'un projet économique, social et territorial. Associer la population, c'est le garant, si ce n'est d'un accord, au moins d'une prise en considération de la multiplicité des logiques à l'œuvre sur un territoire, et notamment des forces sociales qui en exploitent les ressources.

Sans vouloir à tout prix défendre la cause participative, celle-ci est peut-être un levier, parmi d'autres, pour dépasser une difficulté aujourd'hui bien réelle : arriver à construire le paysage comme une ressource « globale » qui articulerait les dynamiques biophysiques et sociales, objectives et subjectives, matérielles et idéelles.

Chapitre 7

Paysage et développement durable : un mariage contre nature ?

EMMANUEL GUISEPELLI, VALÉRIE MIÉVILLE-OTT, LOÏC PERRON, GIORGIO DE ROS, VÉRONIQUE PEYRACHE-GADEAU

Outil pour penser le développement ou objet à aménager pour la mise en scène, voire endossant les deux « statuts » en même temps, les modes d'approche du paysage et les catégories d'espace qu'il concerne dans les projets sont révélateurs de la façon dont les acteurs conçoivent leurs rapports à leurs territoires et au développement qu'ils aimeraient y concrétiser. À travers l'analyse de la place et de la fonction qu'occupe le paysage dans les projets peuvent donc se lire les confrontations des modèles de développement qui justifient l'action ainsi que sa portée stratégique⁵⁴ (Guisepelli *et al.*, 2007).

S'il a été démontré que les rapports entre paysage et développement sont plutôt « naturels », à partir du moment où la parole est donnée aux acteurs (Guisepelli, 2001, 2005 ; Guisepelli et Fleury, 2007), le lien entre paysage et développement durable, compte tenu de l'importance accordée à la gouvernance territoriale, devrait donc à plus forte raison aider les acteurs à construire un sens à la durabilité de leur territoire. Or, est-ce vraiment le cas ? Le développement durable est le siège de contradictions entre d'une part les exigences demandées par les textes élaborés aux niveaux supranationaux et nationaux et d'autre part la manière dont les enjeux de durabilité sont explicités par les acteurs dans les projets. Il s'agira ici d'approcher les projets locaux de développement en repartant de la manière dont cette notion de développement durable est négociée dans les projets, ceci afin d'évaluer le jeu de renvoi entre la durabilité des textes de loi et celle construite dans les processus de gouvernance. L'utilisation du paysage pour instruire une telle probléma-

⁵⁴ Travaux conduits dans le cadre du projet « Place et fonction du paysage au sein des processus de gouvernance dans les zones rurales et périurbaines de l'arc alpin (France, Suisse, Italie) », GIS Alpes Jura, programme de recherche Paysages et développement durable

tique est donc susceptible de varier fortement suivant les projets de développement et la question est de savoir si le paysage est susceptible d'être un canal de traduction possible entre les aspirations des acteurs et les prescriptions de soutenabilité posées dans les textes.

De quelles conceptions du développement durable les projets de territoire sont-ils les lieux de concrétisation ? En quoi le paysage est-il susceptible de constituer une interface entre les principes de la durabilité et les souhaits de développement des acteurs locaux ?

Nous montrerons que les rapports entre paysage et développement durable s'établissent dans l'articulation entre politiques publiques prescriptives, projets de développement local et logiques d'acteurs, à partir d'une approche comparée de cas observés en France, en Suisse et en Italie. Nous questionnerons la capacité du paysage à être mobilisée de façon opératoire dans ces projets pour formuler les problématiques de durabilité. Cette analyse de la place du paysage dans les projets de développement sera remise dans la double perspective des acceptions nationales conférées au paysage et à la durabilité d'une part, mais aussi de la portée stratégique des projets locaux par rapport aux logiques de développement local d'autre part.

Nous comparerons dans un premier temps les notions de paysages et de développement durable dans les politiques publiques, puis nous analyserons dans un second temps la place du paysage dans les projets, en resituant leurs objectifs et leur portée dans le contexte du pays d'une part et dans les logiques des acteurs d'autre part. Nous concluons sur les conditions à mettre en œuvre pour opérer un rapprochement entre le paysage et le développement durable.

Paysage et développement durable dans les politiques publiques

Sens et importance de la notion de développement durable dans les politiques publiques de France, de Suisse et d'Italie

La notion de durabilité en France, bien qu'affichée dans les discours selon un relatif équilibre entre les trois piliers, reste néanmoins fortement teintée d'une connotation environnementale. Cette orientation se concrétise également à travers l'activation française des fonds européens et notamment : le fonds européen pour l'agriculture et le développement rural (Feader), deuxième pilier de la PAC. Le Feader concerne à hauteur de 54 % l'axe environnement, 35 % l'axe économique et 10 % l'axe « développement rural ». Et 5 % de l'enveloppe totale de ce fonds sont dévolus à l'axe Leader. Le rapport de proportion entre ces différents axes peut varier d'une région à l'autre voire s'inverser en raison des cofinancements des collectivités qui ont désormais voix aux chapitres des lignes stratégiques. Ainsi, en Rhône-Alpes, c'est l'axe économique qui possède l'enveloppe la plus élevée, suivi de l'axe environnement et de l'axe développement rural. Mais quelle que soit leur importance relative, les lignes « environnementales », notamment les mesures agri-environnementales territorialisées (Maet), sont presque toutes pensées comme des compensations aux manques à gagner de l'exploitant à qui l'on demande de renoncer à des pratiques intensives. De ce point de vue, la logique environnementale et la logique productive perpétuent leurs divergences d'une programmation à l'autre.

En Suisse comme ailleurs, l'après-Rio marque une étape importante, caractérisée par une orientation affichée en faveur de la durabilité, recouvrant principalement des préoccupations environnementales. Les conditions pour un territoire d'être reconnu parc naturel régional sont inscrites dans la loi sur la protection de la nature et du paysage. Ces condi-

tions mettent l'accent sur la préservation du caractère rural, présentant une densité d'habitat faible, une forte valeur naturelle et paysagère et l'absence d'atteintes majeures (infrastructures, bâti mal intégré, dégradations importantes des écosystèmes, etc.). Le développement des activités économiques vient au second plan et sous condition qu'elles soient « durables ».

Dans toute l'Italie, l'introduction dans les politiques publiques du concept de développement durable ne s'accompagne pas d'un changement radical des priorités : l'accent reste mis sur les aspects économiques du développement, considérés comme les leviers pour améliorer aussi les conditions sociales des zones de montagne. Ainsi, le modèle de développement demeure assimilé à la promotion des activités économiques (tourisme, industries, création d'emplois...). Bien qu'ayant aussi accueilli la nouvelle idée de « durabilité », les politiques de développement font montre d'une certaine inertie par rapport au modèle classique de croissance des Trente Glorieuses qui continue, à l'heure actuelle, de gouverner les choix d'orientation sur l'évolution de la province. Ainsi, les nouvelles idées et stratégies, revêtues d'un vocabulaire de durabilité, se greffent-elles sur le modèle d'après-guerre sans en changer la substance, en faisant fi de la dimension environnementale, objet elle-même de programmations spécifiques de préservations déconnectées des problématiques de développement. Jusqu'à ces dernières années, la montée en puissance du territoire comme ressource, plutôt que de modifier cet état de fait en plaçant effectivement le paysage au centre des politiques publiques, n'a fait en définitive qu'entériner cette conception du développement au sens où les préoccupations environnementales sont souvent éclipsées au profit de motifs strictement économiques et plus secondairement sociaux.

Cette comparaison à gros traits entre les différents pays montre une forte connotation environnementale de la notion de développement durable. Cette connotation se retrouve également en Italie, où le déguisement de modèles classiques de développement avec le vocabulaire de la durabilité révèle paradoxalement une certaine défiance des acteurs pour la mise en œuvre opérationnelle d'un concept donnant la part belle à des questions environnementales que personne d'ailleurs – et ceci est vrai pour les trois pays – ne traite dans une perspective de développement hors du strict domaine de l'innovation technologique ou des grands équipements. En revanche, il est à noter que les groupes locaux de pilotage des programmes Leader et Parcs naturels sont souvent à l'initiative expérimentale de pratiques éco-environnementales d'échelle locale, qui ont vocation à se multiplier.

Les approches du paysage dans les politiques publiques

La notion de paysage semble souffrir de la même disjonction avec le développement que les questions environnementales. En tant qu'interface entre une société locale et son milieu, le paysage devrait théoriquement être plus proche des problématiques de développement territorial ; or, la comparaison entre les pays démontre qu'il n'en est rien. Sans doute est-ce en partie expliqué par le fait que les acceptions dont cette notion fut chargée jusque récemment en France, en Suisse et en Italie ont très longtemps intéressé des dimensions esthétiques et naturalistes.

En effet, en France comme en Italie, les premières mesures de protection du paysage dans la première moitié du XX^e siècle concernent d'abord des sites naturels exceptionnels ou singuliers. La notion de protection a par la suite été étendue aux « grands paysages » (création en France du parc national de la Vanoise 1960-1961) qui ont pour objectif de protéger de vastes espaces des interventions humaines. Mais seule l'échelle de la protection change, car les milieux sont toujours préservés au nom de leur caractère exceptionnel

et sublime. C'est dans les décennies 1990/2000 que commencent à apparaître des évolutions dans la conception des paysages (loi Paysage de 1993 en France) ou encore l'apparition de nouveaux concepts comme le « marketing territorial » (avec, en Italie, la loi provinciale de 2002 ou le plan d'urbanisme provincial – PUP, en 2008). Ce tournant est concomitant d'une évolution des conceptions du territoire, envisagé de plus en plus comme ressource et levier du développement. Le paysage est invoqué comme élément constitutif d'une valorisation des ressources matérielles et immatérielles du territoire « ordinaire » avec l'ambition d'une politique coordonnée. Mais si cet élargissement permet de sortir de la logique de la simple protection, la question majeure de la définition des paysages reste en suspens : qu'est-ce que l'intérêt paysager d'un territoire ? Et pour qui ?

La situation diffère en Suisse où différentes dispositions législatives ont pour objectif de protéger et de soustraire à l'activité humaine des espaces encore naturels, semi-naturels ou ruraux traditionnels. Celles-ci précisent les espaces « dignes de protection », tels que sites marécageux, paysages ruraux traditionnels, sites d'une « beauté particulière » et autres curiosités naturelles. Si certains critères esthétiques sont parfois avancés, leur définition est lacunaire et tombe parfois dans une argumentation tautologique. Ainsi, le site marécageux, tel que défini par la loi sur la protection de la nature et du paysage, est d'une « beauté particulière » ou « d'importance nationale » lorsqu'il « fait partie des sites marécageux les plus remarquables ». Ni le beau ni le remarquable n'est explicité. L'inventaire fédéral des paysages (IFP), sites et monuments naturels d'importance nationale, protège des « paysages cultivés proches de l'état naturel, qui, au sein d'une région donnée, présentent des surfaces particulièrement reconnaissables, des caractéristiques historico-culturelles ou des biotopes importants pour la faune et la flore. » Le postulat implicite est que si l'on parvient à maintenir la qualité environnementale d'un territoire donné, on en préserve également et *de facto* la qualité paysagère. Cette assimilation entre objectifs environnementaux et paysagers pourrait être clarifiée par le débat actuel sur les paiements directs versés à l'agriculture. En effet, le Conseil fédéral prévoit de rémunérer distinctement les prestations paysagères et les prestations environnementales de l'agriculture.

En guise de première synthèse...

La comparaison entre la France, la Suisse et l'Italie montre que, traditionnellement, paysage et développement ne relèvent pas des mêmes registres dans la conception des politiques publiques. Sans doute est-ce dû au fait que pour les trois pays, la notion de paysage était, jusqu'à une époque très récente, inféodée à une logique de protection se référant à des conceptions naturalistes, patrimoniales et esthétiques. Cette logique est l'inverse exact des politiques de développement dont les modèles en vigueur depuis l'après-guerre perdurent encore et cherchent à promouvoir le changement, avec d'ailleurs une efficacité très inégale. L'émergence de la « durabilité » dans les politiques publiques de développement ne semble pas de nature à faire évoluer cet état de fait, car cette notion, corollairement affectée d'une dimension environnementale, souffre, en dépit des affichages de transversalité, d'une mise en œuvre opérationnelle encore très sectorielle et héritée des modes de développement classique. Cette dialectique n'est pas simplement à chercher dans la logique des acteurs dont nous parlerons plus loin, mais bien dans la conception des politiques publiques elles-mêmes.

Si la prise de conscience du rôle de l'agriculture dans les paysages est désormais commune aux trois pays (par exemple, en Suisse discussion en cours avec l'octroi de certains paiements directs à l'agriculture), elle n'est en rien une garantie contre une instrumentalisation de l'agriculture au profit de logiques qui la dépassent et ne la concernent

plus. Sans doute les politiques publiques trouvent ici leurs limites et la réponse à cette situation complexe se situe dans les relations de gouvernance entre les acteurs.

Paysage et développement durable dans les projets : jeu de miroir ou mirage ?

Les contextes territoriaux qui circonscrivent les projets de développement durable ont une importance capitale pour comprendre ce que ceux-ci évoquent ou taisent.

Le massif de Belledonne, montagne périurbaine et espace de « loisirs », qui fait face à une importante pression foncière et à un déclin agricole, se cherche une identité de territoire dans le pays du Grésivaudan en fort développement. Sa situation est assez différente du Pays-d'Enhaut, en Suisse, fortement marqué par l'économie agropastorale de la « civilisation du Gruyère », mais dont l'activité agricole et le tourisme de petites stations sont fragiles. Cependant, ces territoires ont en commun de percevoir dans les démarches Parc et Leader des opportunités pour faire face à leurs enjeux spécifiques. Ils sont en ceci très différents du Trentin, marqué par une économie périurbaine industrielle et de filières agricoles, dont la crainte principale est la perte de compétitivité et où le programme Leader n'apparaît pas comme un échelon stratégique.

Dans les projets de développement local, ces différents enjeux territoriaux sont soit omniprésents dans les débats soit, au contraire, remarquablement absents. C'est dans cette perspective que nous proposons de discuter de la façon dont les enjeux de développement sont formulés et dont le paysage est – ou non – mobilisé par les acteurs.

Projet de territoire et territoire de projet : quelle figure locale du développement durable ?

L'enjeu mis en avant par les membres de l'association Espace Belledonne, association de 19 communes et acteurs socio-économiques des balcons de Belledonne (Isère, Alpes du Nord), est de s'affirmer comme territoire de projet vis-à-vis des influences de la vallée perçues comme négatives (urbanisation résidentielle mal maîtrisée, fréquentation liée aux pratiques de loisirs sans retombée économique locale, conflits d'usages de l'espace, etc.). La première programmation Leader+ (2001-2006), axée sur le rapprochement des acteurs et la valorisation collective des ressources spécifiques de Belledonne, se traduit par la réalisation d'un grand nombre d'actions, à portée locale, mais peine à faire émerger une « identité Belledonne » et un projet structurant.

La pression des dynamiques urbaines et leurs conséquences s'imposent comme principal enjeu de développement d'un territoire désormais présenté en « mutation périurbaine » par Espace Belledonne. Deux conceptions du développement s'opposent : l'une, portée par des valeurs de la ruralité et la recherche d'une identité montagnarde spécifique à construire (mise en avant par les élus ruraux et par les agriculteurs en particulier), qui est également la conception fondatrice de l'association Espace Belledonne ; l'autre, davantage ouverte à une évolution vers une économie résidentielle tournée vers la vallée (promue en particulier par les élus des communes en développement résidentiel). Dans les représentations du diagnostic et dans le cadre de la candidature Leader (2008-2013), la recherche de nouveaux « équilibres » entre les ressources environnementales, économiques, sociales, spécifiques du massif doit répondre aux menaces externes amenées par les influences urbaines (pression foncière, perte de cohésion sociale, banalisation paysagère, concurrences avec l'agriculture, etc.).

En Suisse, le projet de parc est l'aboutissement d'une longue histoire de projets de territoire, portés par différents acteurs locaux (animateur territorial, élus, experts), sensibles à la fragilité du développement local et soucieux de le préserver en maintenant de la valeur ajoutée sur le territoire. D'autres pistes avaient été explorées, mais n'avaient pas abouti. Dans ce contexte, le tout nouvel outil d'animation territoriale que constitue le Parc, institué par la loi sur la protection de la nature et du paysage, représentait une opportunité de réfléchir aux modalités de développement possibles de la région. Les conditions cadres en fixent les grands traits, notamment en posant d'emblée la durabilité d'un tel développement comme condition d'éligibilité, comprise comme préservation de la richesse paysagère et environnementale, encouragement au développement d'activités économiques durables et sensibilisation aux questions environnementales. Ainsi, les actions au niveau local vont devoir répondre clairement aux trois dimensions de la durabilité et les instances du Parc en sont les garants.

En Italie, les acteurs locaux font un constat convergent sur les problèmes du Valsugana : une crise économique, le sentiment d'une perte d'unité du territoire notamment dans les fonds de vallées liée à une cohésion sociale insuffisante, que ce soit au niveau des acteurs individuels, des entreprises ou des collectivités, l'absence de projet de grande ampleur susceptible de donner un second souffle au développement de la vallée.

Deux objectifs principaux structurent le projet Leader+ Valsugana : l'amélioration de la cohésion sociale et la durabilité économique des structures productives, tandis que les objectifs écologiques occupent une place très secondaire. Le territoire et le paysage semblent seulement être un objectif intermédiaire, une des étapes possibles pour poursuivre les objectifs principaux, avec la valorisation des produits, des services et des ressources locales.

En France, Leader+ apparaît comme la procédure structurante du massif de Belle-donne pour aider les acteurs à se consolider une identité et une existence par rapport aux enjeux qui lui sont spécifiques. Le massif se détache en cela fortement du Trentin, où Leader+ apparaît certes comme une opportunité de procédure complémentaire, utile pour débattre sur un certain nombre de projets qui ne trouveraient pas matière à être développés ailleurs, mais n'a pas de portée structurante pour le territoire. Le projet de parc de Pays-d'Enhaut, faisant suite au premier échec de mise en place d'une réserve de biosphère, veut apparaître comme la démarche de projet qui permettra de relancer l'économie locale sans trahir les visions que les acteurs ont de leur territoire, bien que ce travail de traduction soit extrêmement délicat et rencontre quelques difficultés. L'enjeu que le projet représente pour le territoire conditionne pour une bonne part l'approche du paysage dans les actions de développement. Ce lien presque organique oriente pour les animateurs locaux le choix des experts en paysage qu'ils veulent voir intervenir.

Place du paysage dans les projets de développement : entre l'objet et l'outil

Le paysage occupe une place centrale dans l'évolution des projets de l'Espace Belle-donne, tantôt comme figure emblématique d'un développement souhaité, tantôt au contraire comme révélateur de mutations d'usages de l'espace qui font controverse. Dans le premier projet Leader+ qui vise à faire émerger une territorialité partagée entre les acteurs, le paysage est mis en avant comme « élément identitaire à préserver » ; il matérialise « l'équilibre » d'un développement rural montagnard (espaces agricoles, forêts, hameaux, etc.) et se veut fédérateur des acteurs autour d'un objectif de valorisation des ressources territoriales, parmi lesquelles l'agriculture tient une place essentielle et reconnue. Mais les

transformations du paysage amenées par un développement résidentiel rapide de certaines communes ont rapidement replacé sur le devant de la scène les enjeux liés à l'urbanisation. Les élus porteurs de l'association sont à l'initiative d'un « plan d'action qualité architecturale et paysagère ». Pour eux, l'évolution des paysages est révélatrice d'un développement « non durable ». Cette action « architecture et paysage » est, dès l'origine, ciblée en direction des élus et des services techniques communaux, afin de les sensibiliser aux risques d'une « banalisation de l'architecture » et de les mobiliser sur une gestion coordonnée de l'urbanisation nouvelle. Le plan d'action qui en découle propose aux communes de Belledonne des outils opérationnels pour l'élaboration des documents d'urbanisme et la gestion des permis de construire. L'organisation agricole locale, soucieuse de la préservation des rares terres agricoles mécanisables, contribuera à la démarche par la proposition de mesures spécifiques destinées à favoriser l'habitat dans la pente et sur les secteurs laissés en friche. Toutefois, cette approche reste relativement formalisée par des conceptions « architecturales », au détriment du débat de fond sur les choix de développement que sous-tendent ces transformations : à nouveau, le paysage n'est pas mobilisé comme outil pour « penser » collectivement le changement, mais pour en limiter les impacts visuels. À l'occasion de la récente candidature Leader, les techniciens de l'Espace Belledonne s'appuient sur les spécificités géographiques du massif en « étages » (étage des balcons, étage forestier, étage des alpages) pour structurer la réflexion sur le développement durable (planche XIII, n° 34). « La qualité des paysages » associée à « la lisibilité de l'étagement », citées par le comité de programmation, posent le paysage comme reflet de la qualité du développement et les mutations du paysage comme des « déséquilibres » à maîtriser. Le projet repose *in fine* sur une représentation remaniée du paysage où la répartition des activités et des usages en étages permettrait de retrouver un équilibre entre les fonctions du territoire. La gestion des usages de l'espace est un objectif récurrent du plan d'action, mais les formulations révèlent une dialectique non résolue entre « ruralité » et « urbanisation », « préservation » et « mutation ».

Inscrite dans les objectifs statutaires d'un parc, la protection et la valorisation du paysage tiennent de fait une place importante dans le projet porté par les représentants du parc Gruyère Pays-d'Enhaut. Deux types de paysages sont mis en avant :

- d'une part, les espaces à forte vocation environnementale et biologique. Plus de la moitié du territoire du parc est sous protection (dispositions cantonales et fédérales) et il s'agit de mettre en valeur et de communiquer au sujet de ce paysage à haute valeur naturelle ;
- d'autre part, le paysage traditionnel et historique de la « civilisation du Gruyère », paysage de moyenne montagne, alternant prés de fauche, alpages et forêts, aux reliefs plutôt doux et dont les villages présentent encore souvent un caractère rural. C'est le paysage emblématique des Préalpes à vocation fromagère, organisé autour du triptyque vaches-herbe-chalets d'alpages. Ce paysage est ponctué de montagnes à fort contenu identitaire (Gummfluh, Gastlosen, col de Jaman, etc.) et de points de vue remarquables (notamment sur le bassin lémanique). Ce paysage est au centre des représentations portées par des milieux du tourisme de la région.

Les menaces sur le paysage sont ici nettement moins présentes que dans la situation de Belledonne ou de Valsugana. Mention est faite notamment de la dynamique forestière ou d'une tendance à l'urbanisation de certains villages. Mais en même temps ce paysage si emblématique et identitaire aurait tendance à être vécu et perçu comme immuable ou du moins souhaite-t-on le croire. Les actions mises en place cherchent à tirer bénéfice de ce paysage, mais ne travaillent que très peu sur sa matérialité. Le terme de paysage est

d'ailleurs évincé parfois par le terme de « patrimoine naturel et culturel ». Bien sûr, certaines actions (réseaux écologiques, murs en pierres sèches) ont un effet paysager indiscutable, mais ce n'est pas là leur objectif premier qui est plutôt d'ordre environnemental ou patrimonial (savoir-faire local). L'action concernant la plantation d'arbres fruitiers haute tige était une des rares à avoir un objectif paysager explicite.

Le parc, qui a mis en place deux produits touristiques phares valorisant ce paysage identitaire (Le Grand Tour, Les Chemins du Gruyère), a l'intention par là de progressivement associer dans les représentations locales le paysage traditionnel et son agriculture, à sa valorisation par un tourisme doux spécifique au territoire, jugé comme une opportunité de développement (planche XIII, n^{os} 35 et 36).

La situation est encore différente en Italie où le paysage est presque absent du projet Leader. Quand le terme fait son apparition, il est considéré comme une ressource utile pour la « promotion » du territoire. Mais loin d'être structurant comme en Belledonne, le paysage est réservé à quelques interventions sur des domaines spécifiques, entrant dans le cadre d'intérêts des techniciens et des environnementalistes, mais aussi des tour-opérateurs qui cherchent l'image d'un territoire plus « salubre » : cadres naturels ou peu anthropisés, d'intérêt touristique ou éducatif⁵⁵ (« oasis naturels », WWF). Les quelques actions ayant un effet paysager ne se font pas avec mention explicite du paysage, mais plus sur des aspects patrimoniaux d'ordre touristique (routes thématiques), historique ou culturel (jardin des Sicconi, aménagement des mines, parcours didactiques, musées ruraux, etc.) et agricole (réaménagement des châtaigneraies, protection de quelques cultures dites traditionnelles (farine Valsugana)... alors que l'essentiel des paysages agricoles est constitué par l'arboriculture et l'élevage (planche XIII, n^{os} 37 et 38).

Ces différentes situations semblent indiquer que la condition d'une approche structurante du paysage dans les projets est triple : la perception d'un changement non maîtrisé et jugé menaçant pour le territoire, la recherche d'une identité locale de la part des acteurs locaux par rapport à ces dynamiques et la volonté locale d'avoir des approches plus transversales des questions de développement. Seul le massif de Belledonne en France répond à cette triple condition, nécessaire mais non suffisante. En effet, les dynamiques périurbaines, pourtant très fortes dans le Trentin, ne suscitent aucune réaction de la part des acteurs pour dépasser le cadre habituel de leurs actions sectorielles malgré la PUP. À l'image du projet Leader dans lequel il s'inscrit et qui n'apparaît pas comme structurant pour le territoire, le paysage intéresse en définitive des aspects périphériques par rapport aux enjeux dominants de l'économie locale. En Gruyère et au Pays-d'Enhaut, le paysage est profondément ancré dans une vision agropastorale « traditionnelle » et est perçu comme une résultante « naturelle » et omniprésente de cette activité. Sa principale menace est un changement structurel profond du secteur agricole qui induirait des changements de pratique défavorables à son entretien. Dans certains secteurs, on pourrait assister à une expansion plus ou moins souhaitable du bâti. Ces menaces étant encore peu actives, le paysage ne fait pas l'objet de distanciation particulière, si ce n'est à travers la mise en valeur de l'existant *via* la promotion de circuits de découverte. En France, la volonté des acteurs de l'Espace Belledonne de s'unir pour se positionner dans un territoire aux mutations rapides hisse le paysage comme une figure idéale pour porter une recherche d'identité territoriale. Mais même dans ce cas où le paysage émerge comme figure cen-

⁵⁵ Unesco, 1972. Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, <http://whc.unesco.org/fr/orientations>.

trale de spécification territoriale, son « statut » d'objet matérialisant un objectif rêvé, s'il fédère les acteurs, a tendance paradoxalement et dans le même mouvement à oblitérer son utilisation en tant qu'outil susceptible de visualiser des problèmes bien réels : le paysage-objet fédère, le paysage outil divise. Mais cette contradiction peut-elle être surmontée par des compromis ?

Paysage de compromis ou paysage compromis ?

Dans le contexte de Belledonne, un glissement s'est opéré dans la manière de mobiliser le paysage : alors que dans les actions leader+ le paysage était placé au centre du projet, comme un prisme identitaire fédérateur (porteur de valeurs rurales pour distinguer Belledonne de la vallée du Grésivaudan), le paysage dans le nouveau projet figure désormais au rang d'aménité environnementale pour le cadre de vie (on parle de « qualité des paysages », associée aux « espaces agricoles entretenus »). Ceci traduit une prise de conscience – par certains élus – de la vulnérabilité de la ressource paysagère – telle que conçue auparavant – qui conduit à des mesures de préservation du paysage, dans sa matérialité esthétique. Ce compromis apparent masque toutefois des contradictions non résolues sur les valeurs du paysage, en tant que révélateur ou porteur d'un mode de développement.

In fine, l'examen du projet révèle donc un décalage entre l'ambition de développement durable qu'il affiche (étayée par une mobilisation très argumentée du référentiel du développement durable de la part des animateurs de l'Espace Belledonne) et l'état actuel du compromis entre acteurs sur un choix de développement et une stratégie d'action collective. Il faut voir ici l'importance du rôle des animateurs et des experts associés, qui interviennent comme des « médiateurs » entre l'action locale et les politiques publiques. Leur approche cherche à concilier une ambition de développement durable exigée par les politiques publiques d'une part, avec un pragmatisme de l'action locale d'autre part (mobiliser les acteurs dans la durée, en composant avec des représentations différentes et en organisant progressivement les apprentissages et les débats entre acteurs).

Cette représentation qui place l'animateur expert au centre du processus de projet peut être vertueuse (susciter auprès des acteurs une appropriation des enjeux locaux au regard du développement durable), comme elle peut induire des effets pervers : amener les animateurs à fabriquer une « figure d'excellence » du développement durable, avec ses codes, ses représentations et son vocabulaire spécifique, au risque d'un décalage avec le vécu des acteurs et les contradictions du développement à résoudre.

Dans la pratique, en Suisse, les instances du parc ont dû également composer avec la défiance de certains acteurs vis-à-vis d'un cadre réglementaire imposé qui aurait pu induire le rejet local du projet. Ils ont privilégié dans un premier temps une démarche d'intéressement des acteurs par l'appui à des actions très concrètes, en occultant la « machinerie » de projet, c'est-à-dire la réflexion transversale sur les enjeux du développement durable. Les coordinateurs du Parc ont une importance centrale dans le processus de « traduction » des objectifs de la Confédération en actions concrètes dans le territoire. Des objectifs spécifiques ont été définis afin de répondre simultanément aux objectifs stratégiques des parcs naturels régionaux pour la Confédération et aux enjeux spécifiques du territoire (tableau 7.1).

Chaque action menée s'inscrit dans le cadre des objectifs officiels et exigés de la Confédération. Un long processus de traduction, impliquant différents arrangements entre acteurs et passant par la négociation entre les différentes instances du parc et les porteurs d'action potentiels, mène de ces objectifs, conceptuels et théoriques, aux actions. Ce processus doit notamment passer d'un objectif légitimé le plus souvent par des valeurs « uni-

verselles » ou se référant à la défense du bien commun (LA biodiversité, LE paysage rural, LE patrimoine, etc.) à des actions s’inscrivant dans une histoire locale spécifique : le mur de l’alpage *x*, les anciennes variétés fruitières de la vallée *y*, le chalet d’alpage à tavlilons de *z* (Beuret et Trehet, 2001).

Tableau 7.1. Les objectifs spécifiques et leur contribution aux objectifs stratégiques.

Rappel des objectifs stratégiques (inscrits dans la loi sur la protection de la nature et du paysage) :

1. Préservation et mise en valeur de la qualité de la nature et du paysage
2. Renforcement des activités économiques axées sur le développement durable
3. Sensibilisation du public et éducation à l’environnement
4. Gestion, communication et garantie territoriale

Source : Association parc naturel régional Gruyère Pays-d’Enhaut, dossier de candidature, 2009.

Objectifs spécifiques	Objectifs stratégiques			
	1	2	3	4
Divers éléments spécifiques du paysage rural et villageois sont valorisés, entretenus et restaurés				
Plusieurs espèces cibles et milieux naturels sont mieux connus et leur protection est renforcée (mieux comprise et assumée)				
Les forêts sont valorisées et la filière du bois est renforcée				
Une agriculture de type familial ainsi qu’un paysage agricole ouvert et diversité sont conservés				
Les produits spécifiques sont valorisés et leurs chaînes de valeur à l’intérieur du parc sont renforcées				
L’offre touristique est davantage diversifiée et permet de générer une nouvelle valeur ajoutée, tout en améliorant sa « durabilité »				
Une politique énergétique locale et durable est encouragée				
La mobilité durable est encouragée				
L’accessibilité des projets aux handicapés est améliorée				
Un public cible a été sensibilisé de manière attractive à la qualité et aux valeurs des patrimoines dans la perspective de les préserver				
Les liens entre la culture, la création contemporaine, les artistes et le parc sont renforcés ; ils contribuent à l’identité du territoire et à la diversification économique et touristique				
Les publics cibles endogènes et exogènes connaissent mieux le projet de parc dans sa globalité et lui accordent leur confiance				
Les communes et les acteurs socio-économiques du territoire sont actifs au sein de l’organisation du parc qui a atteint les objectifs de la phase de création				
Le label parc naturel régional est obtenu en 2011				

En noir, contribution prépondérante à un objectif stratégique.

En gris, contribution secondaire à un objectif stratégique.

Les différentes étapes de ce processus de traduction (figure 7.1) permettent d'intéresser, puis d'enrôler des acteurs de plus en plus nombreux et aux profils de plus en plus diversifiés.

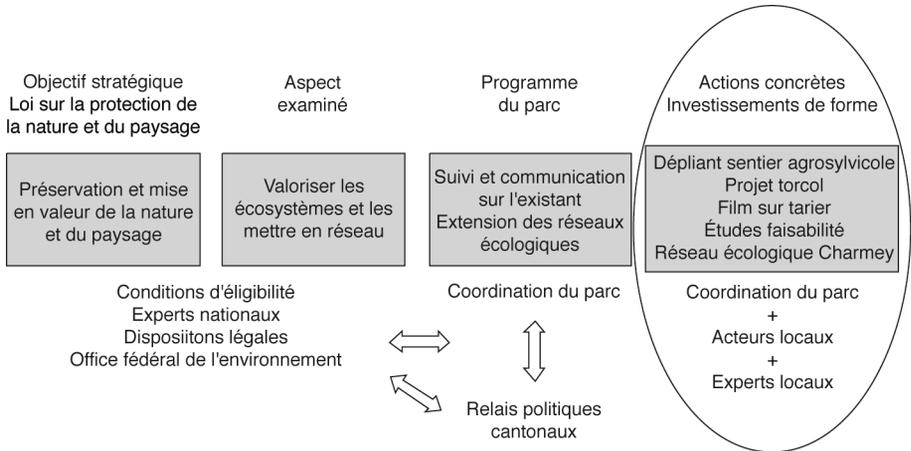


Figure 7.1. Processus de traduction : exemple de l'objectif « Préservation et mise en valeur de la nature et du paysage ».

Dans ce travail de traduction et d'adaptation des objectifs nationaux aux conditions locales, le parc a souvent adossé et renforcé les objectifs environnementaux à d'autres objectifs, mieux partagés, tels que la préservation du patrimoine ou le maintien d'une agriculture vivante et dynamique. Ce faisant, il a encouragé une appropriation progressive de ces enjeux.

On se situe donc ici dans une configuration très différente des cas des projets Leader de Belledonne et du Valsugana, dans la mesure où la traduction locale du développement durable est encadrée très précisément par une grille d'objectifs sur les champs économiques, environnementaux, sociaux. Ce cadre conduit les coordinateurs à une pratique très précautionneuse de l'animation des instances de projet impliquant les acteurs locaux : ils privilégient ainsi l'intéressement par l'appui à des actions locales ciblées pour une appropriation (voire une acceptation) progressive de « l'esprit parc » et éviter ainsi une réaction de rejet (figure 7.1). Selon cette logique, les sujets potentiellement conflictuels sont écartés pour ne pas mettre en péril la démarche. Au final, la démarche de projet procède donc d'un assemblage d'actions reconfigurées dans la grille générale des trois piliers du développement durable, mais dont les interrelations et la cohérence d'ensemble sont peu débattues.

L'Italie n'a pas vu l'émergence d'actions paysagères fortes ou structurantes, le paysage n'a même pas fait l'objet de discussion dans les projets, hormis les objets circonscrits cités plus haut et dont l'impact spatial est très ponctuel, même si différentes actions sont implicitement paysagères. La démarche Leader, en cohérence avec les tendances des politiques publiques au niveau provincial, a conduit à considérer le paysage de manière peu réflexive, en dépit des nouveaux cadres de développement proposés en Valsugana. Sur le plan des rapports sociaux, les acteurs « collectifs » – le BIM Brenta, représentant les administrateurs locaux – expriment le désir de créer un projet supraterritorial, porteur d'identité commune. Cette vision a été partagée au cours du projet par les acteurs touris-

tiques qui se sont plus tard constitués en un seul office de promotion (APT) à la place des deux organismes présents. Mais ces discours et réorganisation ne sont pas suivis d'effet sur les types d'actions car le BIM et l'APT n'en poursuivent pas moins leur propre logique sans anticiper sur les conséquences de la juxtaposition de leurs actions sectorielles par rapport à celles des autres acteurs. Tous ces acteurs présentent un haut niveau de conflit d'une façon générale ; la difficulté de trouver objectifs et stratégies partagés s'accompagne d'une accusation réciproque d'un insuffisant sens du bien commun et le groupe d'action locale (GAL) n'apparaît pas comme un acteur capable de porter une vision unifiée, faute de portage politique. Par ailleurs, les grands absents de ce programme restent les agriculteurs. Très structurés au niveau commercial (coopératives) et syndical, ils prennent encore insuffisamment en compte la question de l'amélioration de la qualité des produits en s'ouvrant à de nouvelles stratégies en intégrant notamment la question environnementale.

L'animation territoriale, quant à elle, ne s'est pas posé le problème de l'action paysagère, la priorité ayant été donnée à des considérations plus « pragmatiques » et techniques : l'absence de problématisation sur le rôle du paysage dans l'aménagement et sur les conséquences possibles des actions impactant le paysage du Valsugana constitue la limite de l'animation. Il manque une ingénierie qui permette la capitalisation en termes de problématique et de méthodes et pas seulement au niveau des procédures : la construction dans la durée n'est pas instrumentée et les animateurs sont démunis pour amener les acteurs à raisonner en terme de projet au-delà de l'action ponctuelle.

En guise de seconde synthèse...

Le paysage tantôt mobilisé explicitement dans la problématisation des enjeux et dans l'action collective, tantôt réduit à des actions ponctuelles, tantôt implicite voire absent des projets ne semble jamais pouvoir être institué comme un élément pertinent du développement durable. Lorsqu'il est mobilisé explicitement, les compromis sur celui-ci sont fragiles et évolutifs dans le temps selon l'émergence de nouveaux enjeux ; les « statuts » qui lui sont attribués restent souvent – au-delà des compromis apparents – très labiles et dépendant des rapports sociaux locaux. Quand il apparaît comme un des outils possibles pour contribuer à construire du développement, c'est pour des motivations touristiques qu'il est mobilisé. L'objet paysage, comme nous l'avons dit plus haut, ne fâche personne tant qu'il en reste à une acception esthétique. On peut comprendre le choix des animateurs territoriaux pour ce genre d'approche. Parmi les nombreuses questions qu'ils ont à gérer, la question du paysage apparaît comme une dimension parmi d'autres dans la tâche, déjà fort complexe, qui leur est assignée de faire émerger un projet territorial, d'assurer l'animation locale et de repérer les initiatives pour les faire entrer dans les procédures de financement. L'animation territoriale est toujours battue entre le marteau des revendications locales et l'enclume des procédures.

Dans cette perspective, le paysage, s'il est vu comme une opportunité de donner un coup d'épéon à la recherche de cohésion territoriale locale, intervient peu dans celle-ci comme un élément privilégié de consolidation ; et, même quand c'est le cas, il balance entre son statut d'objet fédérateur et son statut d'outil « qui divise » par cela même qu'il pointe les problèmes qu'on ne veut pas voir abordés lorsqu'il s'agit de construire du sens, un projet, où l'enjeu est de fédérer les points de vue sans diviser, de promouvoir l'expression d'une identité sans exclure.

Discussion et perspectives

Le paradoxe du paysage tient au décalage fondamental entre les représentations que les acteurs en ont, représentations elles-mêmes liées à des logiques de développement (par exemple, modèles d'efficacité du travail des agriculteurs vs modèle de marketing des opérateurs touristiques) et l'acception fondamentalement naturaliste et esthétique que lui ont conférée, jusqu'à une époque très récente, les politiques publiques dont la logique était essentiellement tournée vers la préservation. Aussi, c'est cette dernière acception qui domine encore, même dans les lieux où la confrontation entre les modèles paysagers et de développement est possible : c'est-à-dire les projets de développement locaux fondés sur la gouvernance territoriale. Ceux-ci, malgré les évolutions certaines, laissant une place plus forte à l'expression des acteurs, ont néanmoins tendance dans la négociation à perpétuer la séparation de fait entre les politiques de développement et les politiques paysagères. Ceci se vérifie dans les trois pays, en dépit de la diversité des acceptions données par les acteurs au paysage et au développement durable à différents niveaux de l'action publique.

Les projets de développement durable ne sont pas les creusets de confrontations entre ces différentes représentations du développement. Cet état de fait est expliqué par beaucoup de paramètres d'importance variable les uns par rapport aux autres selon les situations. On peut en citer quelques-uns récurrents dans les trois projets sans prétention d'exhaustivité : définition des notions de paysage et de développement durable dans les politiques publiques, volonté des acteurs d'engager une réflexion identitaire sur leur territoire, rapports sociaux locaux et mode de gouvernance de projets, dynamiques démographiques, rôle de traduction par l'animation locale, etc.

Les interactions entre tous ces éléments montrent que la question du rapprochement entre paysage et développement durable est fondamentalement complexe au sens défini par Edgar Morin (2005). Elle nécessite pour être appréhendée une posture scientifique en cohérence avec cette complexité en échappant à « l'alternative entre la pensée réductrice qui ne voit que les éléments et la pensée globaliste qui ne voit que le tout » (Morin, *ibid.*)

Cependant, le passage au « durable » ne marque pas, du moins à l'heure actuelle de ruptures fondamentales dans les modes d'action des opérateurs du développement et ceci a une incidence sur la manière d'approcher le paysage. L'absence de débat sur les évolutions de l'économie territoriale rend le paysage implicite ou ponctuel dans les projets ou du moins n'incite pas à la distanciation nécessaire permettant d'utiliser le paysage pour penser le développement : implicite au Pays-d'Enhaut, où il forme la toile de fond d'une économie traditionnelle qu'on ne discute pas, ponctuel dans le Trentin, où les réflexions paysagères ne concernent aucun des enjeux cruciaux de la dynamique territoriale, le paysage a failli, en Belledonne, être le point d'accroche central d'un projet de territoire avant d'être restreint à des questions de cadre de vie et d'entretien.

À quoi sert le paysage pour le développement durable ? Le consensus sur un paysage comme figure idéale de compromis entre « protection » et « développement » est-il une utopie ?

Le paysage étant un regard orienté sur l'espace, les compromis dont il peut faire l'objet sont liés à des modes de développement eux-mêmes orientés et sectoriels. On balance ainsi entre un durable « sectoriel », défini comme durable par les retombées positives qu'il peut avoir sur d'autres dimensions (approche économique) et un durable de compromis à la croisée de toutes les représentations et de tous les souhaits de développement, précisément défini comme durable parce qu'il est le fruit d'une concertation au sein de la gou-

vernance locale (approche sociale). Dans le premier cas, les approches paysagères sont le plus souvent superficielles, mais dans le second cas, il est impossible d'évaluer les effets concrets de ces approches croisées, le compromis pouvant être un réel facteur de blocage pour promouvoir le développement. En effet, l'évolution matérielle du paysage va plus vite que l'évolution des représentations que les acteurs en ont. Celles-ci sont fondées sur des valeurs dont les sensibilités sont très inégales face aux changements contemporains.

Pour cette raison, la mobilisation du paysage s'avère complexe dans les projets. Le paysage fédère en tant qu'il peut constituer une ressource en soi : esthétique, existentielle, culturelle dans lequel une série d'expectatives individuelles et sociales sont satisfaites. Il divise quand ses changements révèlent des problématiques ou des contradictions de développement à résoudre.

Il manque à ce jour une approche plus intégrée du paysage, jusque dans ses transformations actuelles, pour permettre aux acteurs de raisonner en termes de changement et de développement, plus qu'en terme de préservation. Cela nécessiterait de passer d'une représentation du paysage « héritage à préserver » à une conception plus dynamique de « paysage ressource », image d'un mode de développement collectivement souhaité. Compte tenu de cela, si l'entrée par le paysage dans les projets n'est pas soutenue par une animation locale forte et correctement instrumentée, elle court le risque de déboucher sur un simple consensus esthétique à vocation marchande, en court-circuitant le paysage comme ressource territoriale à part entière.

Pourtant, malgré le constat de ses promesses perpétuellement non tenues, le paysage est une ressource potentiellement très puissante. En effet, le fait que le paysage est à la fois objet et outil, révèle sa faiblesse dans les projets, mais constitue aussi et paradoxalement, sa propre force au sens où la complexité de cette notion est peut-être le prisme le plus adapté pour faire miroir à la complexité du concept de développement durable, lui-même fondé sur un paradoxe jamais explicité de recherche à la fois de permanence et de changement.

Cette contradiction, qui peut être considérée comme un reflet atténué de la dialectique entre préservation et développement, peut se résoudre en partie à travers la notion de renouvellement de la ressource. En quoi le paysage peut-il être un facteur de renouvellement des ressources d'un territoire ? En quoi le paysage est-il lui-même susceptible de devenir une ressource renouvelable ? Si le paysage est renouvelable alors son changement n'est pas définitif, devient plus acceptable et sa préservation n'est plus justifiée. Le paysage devient un « accompagnateur » et un miroir du mouvement de la vie du territoire et de ses habitants. Peut-être est-ce en ces termes-là qu'il convient d'amener le débat concernant les relations entre paysage et développement durable sur la scène publique aujourd'hui.

**Les arbres d'émonde dans deux agglomérations françaises des bocages de l'Ouest,
Rennes et Angers**



1. Les ragosses de la cité-jardin du Rheu (Bassin rennais).
Les traces de l'ancien talus agricole sont encore visibles
à la base des chênes, © P. Frileux.



2. Les frênes têtards
des prairies ligériennes
(Sainte-Gemmes-sur-Loire,
périphérie au sud d'Angers),
© M. Toublanc.



3. Tire-sève sur têtards
du côté de
la Membrolle-sur-Longuenée,
nord-ouest d'Angers),
© M. Toublanc.



4. Tire-sève sur ragosses au Rheu (Bassin rennais), © P. Frileux.

Diverses stratégies d'entretien des arbres têtards le long du GR de pays dans les basses vallées angevines



5. Un étêtage tardif sur des frênes qui n'ont pas été émondés depuis une quinzaine d'années, © M. Toublanc.



6. Des têtards de frênes qui ne sont plus émondés, © M. Toublanc.



7. La précieuse loupe n'a pas pu être extraite de ces frênes qui se sont avérés creux et ont été laissés sur les lieux (Étriché, au nord d'Angers), © LPO Anjou.

La cité-jardin du Rheu, anciennes émondes reconverties dans des parcs urbains



8. Maintien de formes traditionnelles, avec ou sans tire-sève, © P. Frileux.



9. D'anciennes ragosses libérées, © P. Frileux.

Les arbres d'émonde comme marqueurs des territoires verts du périurbain



10 et 11. ZAC de Beauregard, à proximité de Rennes : les « chambres bocagères » de la paysagiste Jacqueline Osty (chantier démarré en 1996), © P. Frileux.

Zone d'aménagement concerté



12. Saint Jean-de-Linières (à l'ouest d'Angers) : anciens frênes têtards et talus conservés dans un lotissement urbain (années 1990), © M. Toublanc.



13. Angers : dans un territoire horticole et urbain en limite sud de la ville, d'anciens têtards convertis en arbres ornementaux, © M. Toublanc.

La trogne comme élément de composition du jardin et de l'espace public



14. Le Jardin des trognes de Dominique Mansion (Chaumont-sur-Loire, 1999), © M. Toublanc.

Saint-Léger-des-Bois (périphérie ouest d'Angers)



15. « L'arbre en fée », sculpture inaugurée en l'an 2000 dans le parc urbain dit « la coulée verte », © M. Toublanc.

16. Les anciens têtards de chêne et la sculpture symbolisent le bocage et la forêt, deux motifs de paysage caractéristiques de la commune (Davodeau, 2004), © M. Toublanc.



L'arbre têtard est un sujet récurrent dans l'histoire de l'art



17. Arbres près d'une pièce d'eau, Christophe Nathe (1753–1806),
© Musée du Louvre, département des Arts graphiques, réf. 14759.



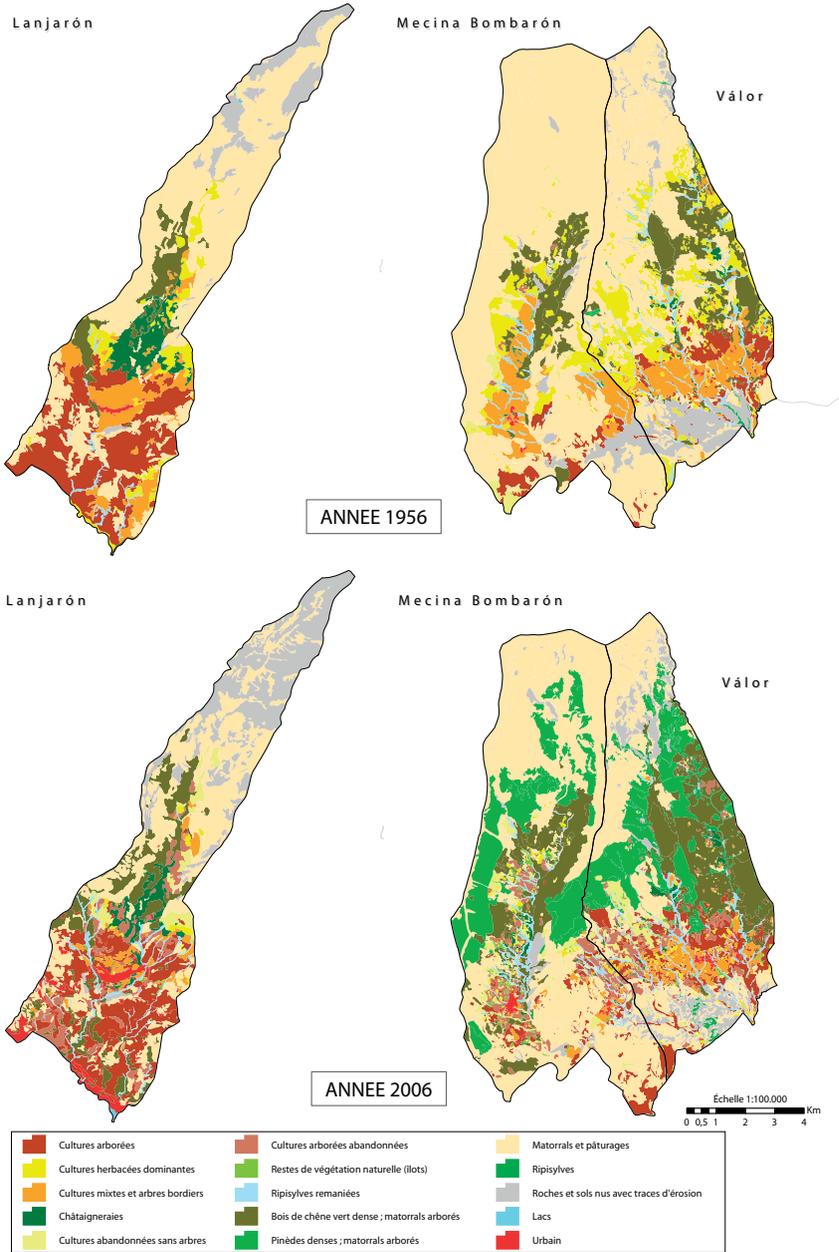
18. L'arbre têtard, un motif souvent représenté dans la littérature pour enfant. Il est presque toujours associé aux scènes qui se déroulent au bord de l'eau. Ici, *Martine fait du camping*, de Gilbert Delahaye, aquarelles de Marcel Marlier, collection Farandole © Casterman, 1960. Avec l'aimable autorisation des auteurs et des Éditions Casterman.



19. L'enfant et le maître d'école,
Les fables de la Fontaine.
La cigale et la fourmi...
et autres fables,
illustrées par Benjamin Rabier,
© Éditions Tallandier, 1995.



20. Paysage arboré de l'Alpujarra (Valle del río Poqueira). Les paysages arborés de polyculture irriguée et les terrasses des hautes vallées de l'Alpujarra (développées sous le règne Nazari de Grenade) sont aujourd'hui des agrosystèmes complexes de haute valeur environnementale, © Y. Jimenez, 2007.



21. Évolution des espaces arborés dans l'Alpujarra, communes de Lanjarón, Mecina Bombarón et Valor, 1956 et 2006.

En 1956, le paysage de l'Alpujarra était composé de trois composantes principales : les cultures arborées (30 % de l'espace cultivé), les cultures mixtes avec arbres situés en bord des parcelles (26,94 %), et les châtaigneraies (6,06 %). En 2006, on observe une importante fragmentation du paysage arboré. Les plantations d'arbres constituent l'élément le plus présent avec 38 % de la superficie. Les espaces agricoles abandonnés sont une nouvelle composante dans ce paysage agroforestier.



22. Pré-verger de châtaigniers en Ségala. L'arbre hors forêt peut être aussi un arbre-témoin, symbole d'une activité économique aujourd'hui en fort déclin : les nombreuses châtaigneraies à l'état relictuel du Ségala (qui s'étend au sud-ouest de l'Aveyron entre la vallée du Viaur et la vallée de l'Aveyron), souvent en pré-vergers, soulignent la place majeure de la castanéculture dans cette région géographique jusqu'au début du xx^e siècle, © Guillerme, 2007.

23. Site abandonné de Canevadiolo (Varese Ligure, Italie). Les pâturages arborés et prés-bois, très répandus dans la région montagneuse ligure et son piémont jusqu'au xix^e siècle, sont devenus rares et ne se rencontrent plus que sous forme de lambeaux résiduels épars. Canevadiolo (650 m) est une parcelle de pâturage arboré récemment abandonnée sur laquelle de vieux chênes chevelus encore présents montrent des traces d'émondage. La zone est conservée relativement ouverte grâce aux chèvres qui viennent y pâturer, © Archivio fotografico - Laboratorio di Archeologia e Storia Ambientale - DAFIST/DISTAV - Università degli Studi di Genova (Italia).



© F. Alexandre



© Y. Luginbuhl

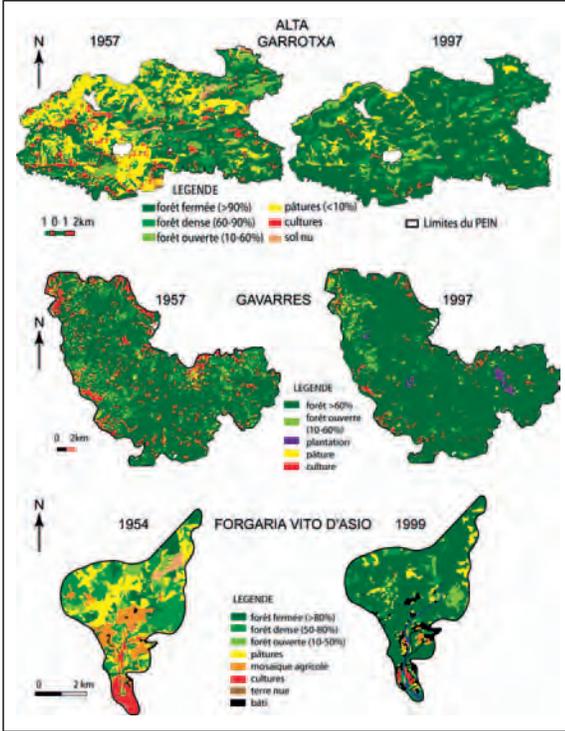


© A. Ribas-Palom

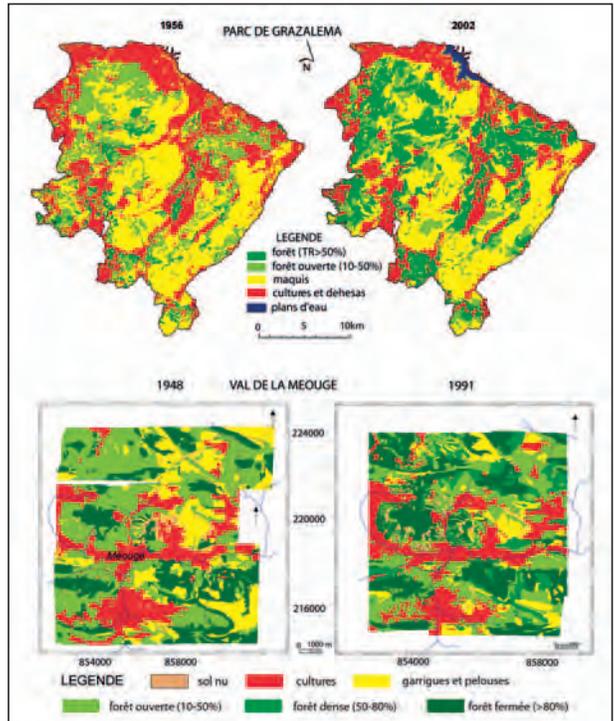


© F. Rey

24. Extrait du questionnaire photographique. Thème : les paysages agricoles.



25. Changement de paysages dans les matrices forestières.



26. Changement des paysages dans les mosaïques paysagères



27. Un chemin en impasse qui accède à un flot de parcelles : une simple bande de terre sans aucune spécificité (bordure, revêtement), © M. Manceau



28. Paysage d'un chemin bocager à Guern, en lisière de forêt, © K. Vapreau



29. Paysage d'un chemin de randonnée en plateau ouvert, © M. Manceau



30. « Cheminement doux » dans un nouveau lotissement à Réguigny : le chemin s'appuie sur l'ancien réseau bocager, © M. Manceau

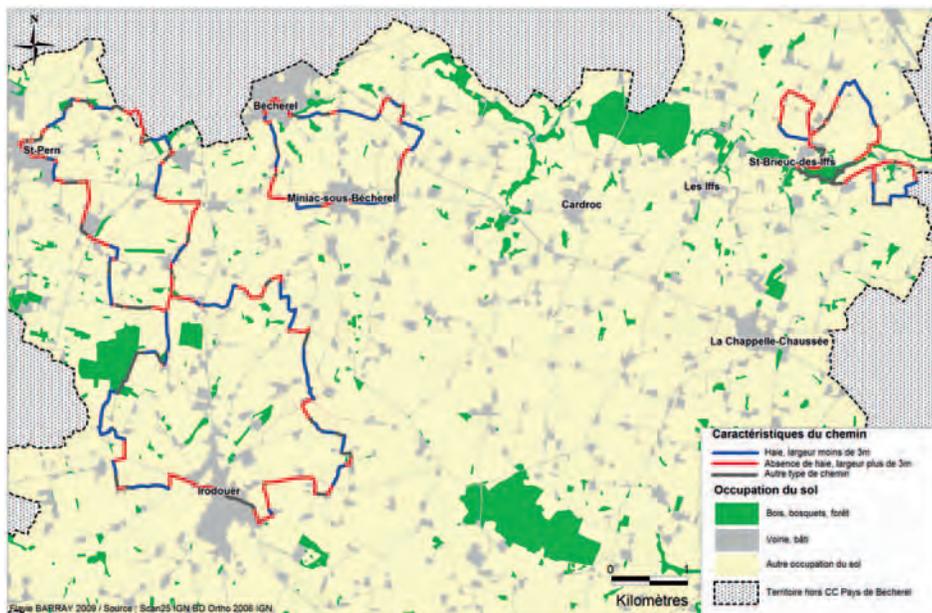
31. Principaux types de situations du point de vue de la diversité floristique



À gauche : flore forestière en bordure de chemins creux.
À droite : flore prairiale en bordure de route goudronnée.



À gauche : flore dominée par la ronce et les adventices en bordure de chemins longeant des parcelles en culture.
À droite : flore de lisière forestière, en bordure de chemins de randonnée.



32. Les circuits de randonnée étudiés sur le Pays de Bécherel

La cartographie détaillée de la connectivité en long des chemins fait apparaître une très grande variabilité des habitats (présence de haie, mais aussi type de substrat et largeur) ; de même la connectivité en large avec des environnements favorables (prairies permanentes, bois...) est changeante. Ainsi, sur les terrains étudiés, le chemin est un enchaînement de séquences d'habitats très hétérogènes, ce qui ne correspond pas à l'idée d'un corridor continu et aux caractères constants.



33. La gestion des bords de route. Effets cumulés des pratiques agricoles sur la parcelle, de l'entretien agressif du bord de route et des précipitations.

À gauche, effondrement de talus et entrainement des limons vers la route.

À droite, restauration d'un bord de route après une coulée massive de limons.



34. Paysage rural des balcons de Belledonne, commune des Adrets, © S. Gouin.



35. Paysage agropastoral du Pays d'Enhaut, © V. Miéville-Ott.



36. Paysage agro-pastoral du Pays-d'Enhaut. © E. Fookes. Source : prospectus touristique du «Grand Tour».



37. Paysage du Valsugana, © A. Mazzola.



38. Vergers de pommiers dans le Valsugana, © A. Mazzola.



Sierra Mágina. Mer d'oliviers (Aznaitin).



Baronnies. Mosaique paysagère.



Sierra Mágina. Paysage en gradins, talus et haies, versant de calderon.



Zahara de la Sierra. Village, oliveraie, au fond massifs forestiers.

39. Paysages oléicoles



Aménagement de versant, Baronnies.



Ravinement, Sierra Mágina.

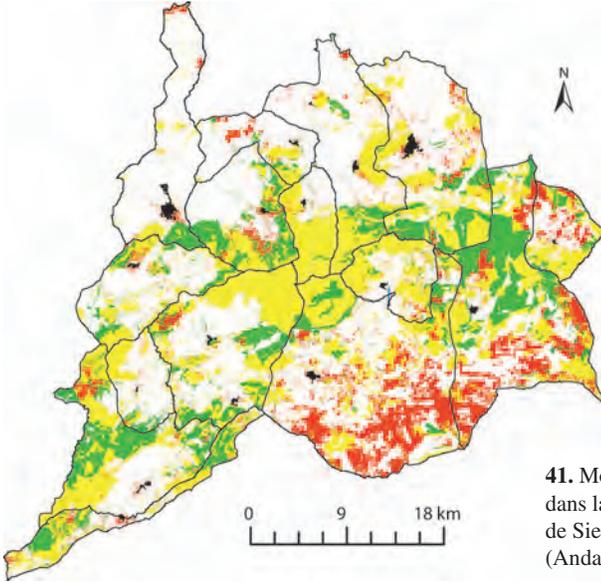


Oliviers déchaussés, Sierra Mágina.

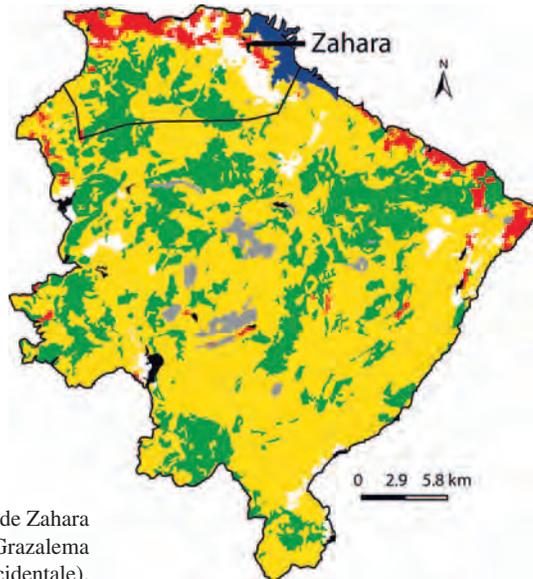


Oliviers déchaussés, Zahara de la Sierra.

40. L'érosion hydrique dans les oliveraies.



41. Monoculture de l'olivier dans la comarca de Sierra Magina (Andalousie orientale).



42. Les oliveraies de Zahara dans le Parc de Grazalema (Andalousie occidentale).

- | | |
|--|---|
|  Forêts (ligneux hauts>50%) |  Cultures |
|  Garrigue, dehesas et pâtures |  Agglomérations urbaines |
|  Roche affleurante |  Oliveraies |
|  Limites communales | |



43. L'aménagement de l'avenue d'Italie, © N. Blanc.



44. Logo du Parc national intégré dans le pavement des rues, © A. Brochot.

Deux grands domaines de l'appellation Tokaj, © A. Brochot



45. L'un situé en zone centrale



46. L'autre en zone tampon



47. Le centre historique de Saint-Émilion, de la patrimonialisation à la «touristification», © A. Brochot.

Chapitre 8

Ressource paysagère et territoire : une nécessaire régulation ?

CORINNE LARRUE, MATHIEU BONNEFOND, JEAN DAVID GERBER, PETER KNOEPFEL

Ce chapitre est fondé sur les résultats d'une recherche qui visait à mettre en évidence les règles régulant les usages du paysage dans deux pays distincts, la France et la Suisse, sur la base d'une analyse de quatre études de cas. Une telle approche nécessitait tout d'abord d'identifier les différents usages du paysage et ses différents acteurs, puis d'analyser les règles de droits privés comme les règles et actions publiques mises en place afin de réguler ces usages, et enfin d'en analyser comparativement l'effectivité.

En effet, considérer le paysage comme une ressource capable de fonder un projet de développement d'un territoire conduit nécessairement à s'interroger sur la pérennité de ses usages et donc sur la capacité des règles en place à assurer une telle régulation dans le temps.

Mobiliser la notion de ressource renvoie immédiatement aux usages de la ressource et, dans une perspective de développement des territoires fondé sur la ressource paysagère, à la pérennité de ces usages. Ainsi, recourir à la notion de ressource paysagère conduit à mettre l'accent non sur le paysage lui-même, mais sur son usage, c'est-à-dire son observation par un certain nombre d'usagers ou consommateurs. Suivant les travaux de Gerber (2005), nous nous situons dans une approche « ressourcielle » du paysage. Cette approche permet d'opérationnaliser la définition du paysage proposée par A. Berque selon laquelle « le paysage est la dimension sensible et symbolique de la relation – à la fois physique et phénoménale – d'une société à l'espace et à la nature » (Berque, 1990). La notion de ressource permet, à partir de cette définition, de saisir le paysage par le biais des « services paysagers » qu'il fournit.

Plus précisément, dans notre approche, le paysage correspond à la mise en relation du système des ressources primaires ou fondamentales, bases matérielles du paysage (faune, eau, forêt, sol, bâti...) par l'observateur qui, ce faisant, confère du sens à l'ensemble, grâce

aux ressources immatérielles qu'il peut mobiliser, c'est-à-dire grâce au contexte culturel qui définit ses schémas de pensée (figure 8.1). Il y a ainsi création de paysage, lorsqu'un observateur (un « usager », qu'il soit usager local du territoire ou étranger en visite) procède à une mise en (inter)relation mentale des données sensorielles fournies par les ressources primaires que sont l'eau, le sol, la forêt, l'air, le bâti, etc. et leur attribue une signification propre, c'est-à-dire reconnaît un usage⁵⁶ possible à cette combinaison que nous appelons « service » ou « prestation paysagère ».

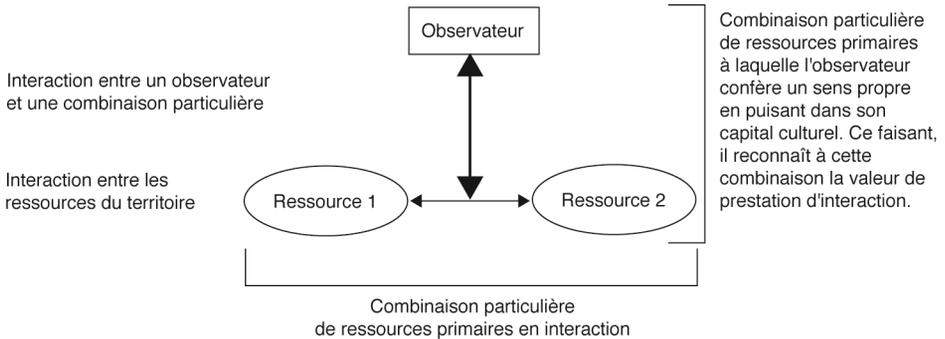


Figure 8.1. Représentation schématique de la définition « ressourcielle » du paysage (Gerber, 2005).

Considérer le paysage comme une ressource conduit donc à porter le regard sur les services paysagers qu'il rend. Suivant les travaux de Rodewald et Knoepfel (2005), nous avons retenu 20 services paysagers ou prestations paysagères différents⁵⁷, fournis à l'observateur. Cette typologie des services paysagers distingue trois principaux services paysagers : les services paysagers à caractère esthétique, les prestations paysagères à caractère socio-économique et culturel, et enfin les services paysagers à caractère écologique.

Plus précisément, chaque service paysager identifié correspond à la perception qu'un usager a d'un paysage qu'il considère selon les cas :

- comme un espace de détente et de loisirs, un paysage fournisseur d'histoire, de légendes et d'images typiques, ou un support d'identité et de structures d'identification (par exemple), pour ce qui concerne les dimensions esthétiques du paysage ;
- comme un espace d'utilisation agricole, un espace support d'infrastructures de réseau ou un espace de diversité des pratiques culturelles (par exemple), pour ce qui concerne les dimensions socio-économiques et culturelles du paysage ;
- comme un espace constituant un écosystème naturel ou un réservoir de diversité génétique (biodiversité), ou encore un paysage régulateur du cycle de l'eau (par exemple), pour ce qui concerne les dimensions écologiques du paysage.

Ce type d'approche nous a permis de mettre au centre de l'analyse les usagers du paysage et les intérêts qu'ils ont pour le paysage observé.

⁵⁶ « usage » dans son sens le plus large faisant référence au matériel (par exemple, exploitation financière du paysage), mais surtout à l'immatériel (par exemple, le plaisir esthétique que procure sa contemplation).

⁵⁷ Pour une présentation exhaustive de ces prestations paysagères, nous référons au rapport final de recherche (Larrue et Knoepfel, eds, 2010).

Le travail⁵⁸ a été conduit sur la base d'une analyse des règles et politiques paysagères ou à incidences paysagères, mais également sur la base de quatre études de cas contrastés : en France, le site du parc naturel régional de la Brenne (département de l'Indre) et le site de la confluence Loire-Vienne en France (département d'Indre-et-Loire) et en Suisse, le site du parc naturel régional de Chasseral (canton du Jura) et le site d'Aletsch (canton du Valais).

Le tableau 8.1 résume les principales caractéristiques des cas retenus, choisis à la fois pour leurs diversités paysagères et également pour les tentatives de gestion paysagère dont ces sites ont fait l'objet.

Tableau 8.1. Principales caractéristiques des sites d'étude retenus.

Sites		Brenne (F)	Confluence Vienne-Loire (F)	Chasseral (CH)	Région d'Aletsch (CH)
Usages	Type de paysage, occupation du sol	Diversifié (bois, haies, prairies et étangs)	Diversifié (bâti, fluvial, viticole)	Paysage vallonné avec forêts et pâturages	Haute montagne, glacier
	Usage dominant	Élevage, pisciculture et observation de la nature	Polyculture, observation monuments historiques et tourisme	Élevage, tourisme, protection de la nature	Tourisme
Régulation	Propriété foncière, droits d'usage	Mixte (privée et publique), fermage et conventions	Mixte (privée et publique), conventions	Mixte (privée et publique)	Privée, publique et commune
	Politiques publiques paysagères	Parc naturel régional, réserve naturelle, espace naturel sensible, etc.	Unesco, parc naturel régional, plan paysager	Parc naturel régional, Regio Plus	Unesco, inventaires fédéraux

Pour chaque cas, nous avons identifié les différentes catégories d'acteurs qui gravitent autour de la ressource paysage : a) les observateurs qui sont à proprement parler les usagers de la ressource paysage, b) les fournisseurs de paysage qui en facilitent l'accès (effectif ou potentiel) et c) les exploitants de ressources fondamentales (agriculteurs, sylviculteurs, etc.) qui sont en quelque sorte les producteurs du paysage (*cf.* figure 8.2 et encadré « Les différents acteurs du paysage »). Il nous semble que ces trois types d'acteurs sont concernés par tout projet de territoire qui mobilise le paysage comme ressource.

⁵⁸ Ce travail a mobilisé une équipe française de l'université de Tours (UMR CNRS 6173 Citeres) et une équipe suisse de l'Idheap (Institut des hautes études en administration publique) de Lausanne.

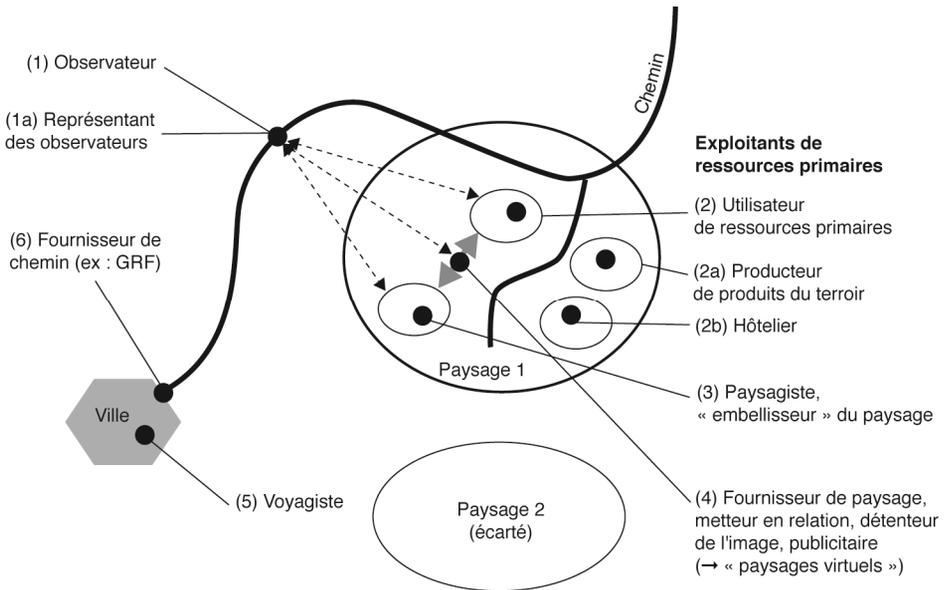


Figure 8.2. Représentation schématique de l'ensemble des acteurs gravitant autour de la ressource paysage (Larrue et Knoepfel, eds, 2010).

Ainsi, selon nous, le terme d'acteurs de la ressource paysage recouvre non seulement les acteurs utilisant les ressources fondamentales, bases matérielles du paysage, mais également l'ensemble des usagers des services paysagers, ainsi que les fournisseurs qui en permettent l'accès physique, intellectuel ou virtuel. Ces différents acteurs n'ont pas les mêmes intérêts ni les mêmes capacités à défendre ces intérêts, ce qui est à l'origine de rivalités entre eux.

Dans quelle mesure la valorisation du paysage comme une ressource territoriale intègre-t-elle un mode de régulation qui garantisse la pérennité de ses usages et, par là, la pérennité de la ressource ? Comment les acteurs s'assurent-ils de la pérennité de leurs accès au paysage ? Et plus généralement selon quelles modalités régulatrices le paysage peut-il être mobilisé comme ressource pour le territoire ? Telles sont les questions que nous nous posons dans le cadre de ce chapitre.

Nous présenterons tout d'abord les différentes rivalités associées aux modes de valorisation de la ressource paysage, telles que rencontrées dans les différents cas que nous avons étudiés. Nous présenterons ensuite les principaux résultats observés quant aux règles en action dans les études de cas retenues et leur capacité à réguler durablement les usages du paysage. Nous concluons sur les limites d'une approche du développement des territoires *via* la valorisation de la ressource paysagère.

Les rivalités entre usages du paysage : des situations locales contrastées

Introduire la notion de ressource paysagère conduit, comme nous l'avons vu, à s'intéresser à ses usages. Or, les cas analysés dans le cadre de la recherche montrent l'existence de multiples usages du paysage (tels que définis dans notre cadre d'analyse) qui entrent en plus ou moins grande rivalité entre eux. La notion de rivalités correspond

ainsi aux conflits (avérés ou potentiels) qui peuvent survenir entre différentes catégories d'acteurs. Ces conflits ou rivalités paysagères correspondent à l'opposition entre des usagers de services paysagers et d'autres acteurs qui interviennent sur le paysage soit parce qu'ils utilisent un autre service paysager (autres usagers), soit parce qu'ils ont une action sur la base matérielle du paysage (producteurs des bases matérielles du paysage), c'est-à-dire sur une ou des ressources fondamentales qui composent le paysage (sol, bâti, cours d'eau, infrastructures, etc.).

Les différents acteurs du paysage

Dans le cadre de cette recherche, nous avons distingué trois grandes catégories d'acteurs qui gravitent autour de la ressource paysagère : les observateurs (usagers du paysage), les fournisseurs d'accès au paysage et les usagers des ressources primaires bases matérielles du paysage (ou producteurs de paysage). Il s'agit avant tout d'une typologie analytique, certes réductrice, mais qui permet d'appréhender la réalité des situations locales et de les comparer. Cette différenciation entre les fonctions assurées par les différents acteurs du paysage a constitué l'un des fondements de nos analyses de cas. En effet, dans chaque étude de cas, nous nous sommes appliqués à identifier concrètement la présence ou l'absence de ces différents types d'acteur et leur rôle précis dans la régulation des rivalités constatées entre les différents usages du paysage.

Les observateurs, consommateurs ou bénéficiaires de prestations paysagères ou encore usagers de la ressource paysage sont constitués des acteurs qui jouissent du paysage. Ils tirent directement avantage d'un ou de plusieurs services paysagers. Ils peuvent être touristes extérieurs au territoire ou habitant/usager d'un territoire, souhaitant profiter de son cadre de vie. Pour ce faire, ils disposent de deux possibilités : soit ils recherchent eux-mêmes le paysage qui les intéresse (ils profitent de la qualité de *res nullius* du paysage), soit ils recourent à un fournisseur qui les conduit au paysage en échange d'une prestation (financière ou pas). Dans ce cadre, la notion de consommation du paysage fait référence, non à un processus à sens unique, mais à une interaction entre l'observateur et les services fournis par le paysage.

Les fournisseurs du paysage correspondent aux acteurs qui facilitent l'accès au paysage, tant sur le plan physique qu'intellectuel. Ces acteurs organisent la fourniture d'un service paysager. Leur intention, qu'ils soient intéressés économiquement, scientifiquement ou culturellement par le paysage est de rendre ces services paysagers utilisables par les observateurs. Cette catégorie inclut les offices du tourisme, les centres d'information, les voyagistes, les clubs locaux, les organisations de protection de la nature, etc., mais aussi les producteurs de cartes de chemins pédestres et de guides touristiques. Ils « décrivent » le paysage par le langage et par l'image ; ils font appel à des poètes, des photographes et des cartographes pour rendre le paysage attirant au consommateur. On peut affiner cette catégorie, distinguant entre : a) les fournisseurs d'accès visuels qui identifient et sélectionnent les paysages (voyagiste, carte, guide) ; b) les fournisseurs d'accès physique (hôtelier, restaurateurs, propriétaires...) ; c) les constructeurs/producteurs de labels paysagers (Unesco, parc naturel, acteurs publics, etc.).

Les usagers des bases matérielles du paysage ou producteurs de paysage correspondent aux acteurs qui utilisent les ressources primaires ou fondamentales qui fondent le paysage. Il s'agit par exemple des agriculteurs qui utilisent le sol pour la production de leurs récoltes, les habitants qui construisent ou modifient leurs maisons, les religieux qui ont hérité des édifices et entretiennent les églises, etc. Pour eux, le paysage constitue au plus le résultat d'une externalité positive de leur action sur les ressources primaires, bases matérielles du paysage (à moins qu'ils ne se considèrent également comme observateurs du paysage).

Source : *Typologie des acteurs du paysage* (Gerber, 2005).

Dans quelle mesure la valorisation du paysage comme une ressource territoriale intègre-t-elle un mode de régulation qui garantisse la pérennité de ses usages et, par là, la pérennité de la ressource ? Comment les acteurs s'assurent-ils de la pérennité de leurs accès au paysage ? Et plus généralement selon quelles modalités régulatrices le paysage peut-il être mobilisé comme ressource pour le territoire ? Telles sont les questions que nous nous posons dans le cadre de ce chapitre.

Nous présenterons tout d'abord les différentes rivalités associées aux modes de valorisation de la ressource paysage, telles que rencontrées dans les différents cas que nous avons étudiés. Nous présenterons ensuite les principaux résultats observés quant aux règles en action dans les études de cas retenues et leur capacité à réguler durablement les usages du paysage. Nous concluons sur les limites d'une approche du développement des territoires *via* la valorisation de la ressource paysagère.

Les rivalités entre usages du paysage : des situations locales contrastées

Introduire la notion de ressource paysagère conduit, comme nous l'avons vu, à s'intéresser à ses usages. Or, les cas analysés dans le cadre de la recherche montrent l'existence de multiples usages du paysage (tels que définis dans notre cadre d'analyse) qui entrent en plus ou moins grande rivalité entre eux. La notion de rivalités correspond ainsi aux conflits (avérés ou potentiels) qui peuvent survenir entre différentes catégories d'acteurs. Ces conflits ou rivalités paysagères correspondent à l'opposition entre des usagers de services paysagers et d'autres acteurs qui interviennent sur le paysage soit parce qu'ils utilisent un autre service paysager (autres usagers), soit parce qu'ils ont une action sur la base matérielle du paysage (producteurs des bases matérielles du paysage), c'est-à-dire sur une ou des ressources fondamentales qui composent le paysage (sol, bâti, cours d'eau, infrastructures, etc.).

La notion de rivalité d'usage du paysage a été mise en évidence par Knoepfel et Gerber (2008). Elle repose d'une part sur la distinction entre les différents types d'acteurs qui gravitent autour de la ressource paysagère : les usagers de la ressource paysage (observateurs), les fournisseurs de paysage qui en facilitent l'accès (effectif ou potentiel) et les exploitants de ressources fondamentales bases matérielles du paysage (*cf.* encadré « Les différents acteurs du paysage »). Elle repose d'autre part sur le territoire de référence de ces différents acteurs (allochtone ou autochtone au territoire de la ressource paysagère considérée) et enfin sur la posture de ces acteurs qu'ils subissent une atteinte dans leur relation à la ressource paysagère (acteurs menacés) ou qu'ils en soient au contraire à l'origine (acteurs menaçants).

En combinant ces différentes catégories, on peut ainsi identifier 36 cas de rivalité potentielle (Knoepfel et Gerber, 2008) (tableau 8.2). Toutefois, sur nos terrains, nous n'avons pas retrouvé toutes ces rivalités en acte. La plupart des rivalités constatées confrontaient les exploitants des bases matérielles constitutives du paysage (forêt, cours d'eau, etc.) et les autres usagers de la ressource paysage (observateurs et fournisseurs). Plus précisément, ce sont essentiellement les usages (non paysagers) des bases matérielles du paysage que constitue l'exploitation des sols agricoles et des forêts qui sont à l'origine des menaces qui pèsent sur les paysages observés par les consommateurs de la ressource paysagère (usagers du paysage). À noter également que l'on constate un plus grand nombre de services paysagers menacés dans les cas suisses que dans les cas français.

Tableau 8.2. Les différents types de rivalité.

		Acteur subissant une atteinte						
		Acteur autochtone			Acteur allochtone			
		P	F	O	P	F	O	
Acteur portant atteinte	P	1	2	3	4	5	6	
	Acteur autochtone	F	7	8	9	10	11	12
		O	13	14	15	16	17	18
		P	19	20	21	22	23	24
	Acteur allochtone	F	25	26	27	28	29	30
		O	31	32	33	34	35	36

P – Utilisateur de ressource fondamentale (producteur de la base matérielle du paysage).

F – Fournisseur de services paysagers.

O – Observateur/consommateur.

Les numéros correspondent aux numéros des rivalités (Knoepfel et Gerber, 2008).

Le profil des sites que nous avons étudiés est néanmoins contrasté. On peut mettre en évidence, à partir des données collectées, l'existence d'un gradient qui permet de répartir les cas en profils spécifiques.

La ligne de partage entre les différents cas repose principalement :

- sur le type d'usagers des biens et services paysagers en rivalité dans le cas ;
- sur l'accès plus ou moins organisé au paysage ;
- sur l'ouverture à des usagers allochtones ;
- sur la capacité à réguler les rivalités *via* des règles coordonnées.

Ainsi, deux principaux profils s'opposent. D'une part, le cas de la Brenne, qui présente une dominante de rivalités liées à l'usage des ressources fondamentales (agriculture, chasse, aquaculture) et donc un accès peu organisé au paysage. L'usage du paysage y est en très grande partie assuré par le domaine public et la grande majorité de l'espace demeure inaccessible du fait du régime de la propriété privée. Dans ce cadre, on constate l'existence de faibles mécanismes de coordination entre les règles d'usage du paysage et celles relatives à l'usage des ressources fondamentales bases matérielles du paysage. Ainsi, par exemple, le paysage a tendance à se fermer du fait d'une volonté des propriétaires-chasseurs à disposer d'un espace boisé favorisant la présence de gros gibier, constituant autant d'obstacle à l'observation du paysage et de la nature par les usagers du paysage. Une telle situation interroge au regard de la pérennité de la ressource paysagère pourtant au centre de la charte du parc naturel régional de la Brenne.

D'autre part, le site d'Aletsch, qui présente la caractéristique d'être très touristique et donc de disposer d'un accès facilité au paysage y compris pour les allochtones. Les rivalités y sont nettement plus nombreuses et sont principalement liées à la protection de la nature et aux activités touristiques. La régulation des usages apparaît de fait relativement

coordonnée en partie grâce au rôle de régulateur de Pro Natura⁵⁹. En effet, dans ce cas où la ressource paysage revêt un enjeu économique important, l'usage des biens et services paysagers est défendu par des acteurs spécifiques : Pro Natura, société Unesco Weltnaturerbe⁶⁰ et Destination Aletsch⁶¹. Le cas d'Aletsch révèle ainsi que l'exploitation de la ressource paysagère peut faire l'objet de rivalités importantes et qu'un acteur représentant des intérêts du paysage dans les débats facilite la préservation du paysage considéré en tant que ressource.

Entre ces deux sites se situent les deux autres études de cas. Le cas de la Confluence Vienne-Loire se rapproche de celui de la Brenne, tandis que le cas de Chasseral se rapproche de celui d'Aletsch, tout en étant tout deux un peu hybrides.

Ainsi, la situation du site de la Confluence se rapproche du cas de la Brenne, mais avec une dimension plus résidentielle qui induit des rivalités liées aux usagers allochtones du paysage en plus grand nombre. Les conflits entre les habitants qui souhaitent modifier leurs bâtiments pour les rendre plus conformes à leurs usages et les instances en charge de la protection des monuments historiques y sont récurrents, par exemple. Les rivalités sont également liées au développement touristique associé aux infrastructures mises en place pour faciliter l'accès au paysage urbain. Celles-ci entraînent des nuisances pour les habitants des villages concernés liées à l'intensification du trafic notamment. La régulation y est de ce fait plus explicite, mais son impact reste faible.

Le cas de Chasseral se rapproche du cas d'Aletsch, mais les rivalités y sont plus liées à la gestion des flux de visiteurs et à l'entretien des espaces forestiers. Dans ce cadre, le parc du Chasseral, récemment constitué sur le modèle des parcs naturels régionaux français, sera en mesure d'assurer une protection des intérêts des usagers du paysage : il permet une meilleure coordination d'intérêts parfois opposés, sans pour autant avoir en main toutes les possibilités de coordination (pas de compétence en aménagement du territoire par exemple).

Ces profils contrastés sont de fait liés à des usages distincts de la ressource paysage.

Le paysage : quelle ressource pour quels usages ?

Au regard de nos analyses de cas, on constate que certaines prestations paysagères sont plus présentes que d'autres ou en tout cas font l'objet de rivalités plus explicites dans les cas analysés.

Ainsi, les deux tiers des rivalités identifiées dans nos cas concernent des prestations paysagères liées à la dimension esthétique du paysage⁶². Un tel constat est à rapprocher des caractéristiques générales des cas étudiés qui relèvent d'un usage touristique (ou de loisir) du paysage tant pour ce qui concerne les observateurs des paysages que pour ce qui concerne les fournisseurs de paysage (pour lesquelles la dimension esthétique du paysage est alors associée à une création de valeur économique). Ainsi, malgré une palette impor-

⁵⁹ Pro Natura est la principale organisation de protection de la nature en Suisse. Les actifs bénévoles des sections cantonales représentent l'épine dorsale de cette organisation.

⁶⁰ La société Unesco Weltnaturerbe Jungfrau-Aletsch est un organisme créé à la suite de l'inscription du site d'Aletsch dans la liste du patrimoine mondial de l'Unesco. La société a pour rôle principal de coordonner les actions entreprises par les différents acteurs locaux et régionaux privés et publics (notamment communes).

⁶¹ Il s'agit d'un regroupement des offices de tourisme de la région permettant une meilleure promotion de la région et de la réserve Unesco.

⁶² Paysage vu et perçu comme un espace de détente et de loisirs, un espace de libre accessibilité, un fournisseur d'histoire et de légendes, un support de perception esthétique, un support de création de valeur économique ou un support d'identité (Rodewald et Knoepfel, 2005).

tante de possibles usages du paysage, ce sont finalement des usages relativement classiques du paysage qui ressortent de nos analyses. Cette constatation peut cependant être modulée au regard des méthodes mobilisées pour identifier les types d'usages du paysage dans les cas étudiés. Nous n'avons en effet pas pratiqué d'enquête exhaustive dans nos analyses de cas. Les motivations des observateurs du paysage ont été identifiées *via* les entretiens menés auprès d'acteurs clefs des processus analysés dans les localités retenues, ce qui laisse une certaine part de subjectivité de la part de l'analyste qui a conduit ces études de cas.

Ainsi, les biens et services paysagers dont l'usage est prédominant dans les cas analysés sont les biens et services esthétiques et écologiques⁶³ : le paysage apparaît principalement perçu comme un support esthétique et/ou écologique. Seuls les cas suisses, dont la composante touristique est plus affirmée que dans les cas français, laissent explicitement percevoir le paysage comme un support économique.

Et pour ou avec quels acteurs ?

Il ressort des cas étudiés l'existence d'une demande de paysage qui s'exprime *via* la présence d'observateurs du paysage qu'ils soient allochtones (cas les plus courants observés) ou autochtones. On note en effet que, d'une manière générale, les bénéficiaires des prestations paysagères sont extérieurs aux territoires étudiés, ce qui induit potentiellement une distance entre les attentes de ces usagers ou consommateurs du paysage et les pratiques des habitants ou utilisateurs des espaces concernés, c'est-à-dire les exploitants des bases matérielles du paysage (et donc producteurs de paysage).

Ces observateurs sont de différentes natures c'est-à-dire qu'ils « utilisent » le paysage pour des motivations différentes : en l'associant à une activité sportive ou récréative (chasseurs, touristes, automobilistes), en l'associant à une activité contemplative (défenseur du patrimoine ou de la nature) ou encore comme cadre de vie (habitant). On peut retenir qu'une telle diversité d'usages du paysage rencontrée sur le terrain questionne sur la capacité d'adaptation des règles permettant ou plus généralement associées à ces usages. De fait, ces règles ne prennent pas spécifiquement en compte cette diversité d'usages. On s'aperçoit à l'analyse que ces demandes de paysage sont à l'origine de rivalités entre usagers du paysage et/ou avec les autres catégories d'acteurs (fournisseurs et producteurs). Ainsi par exemple, dans tous les cas analysés, mais plus précisément dans les cas suisses, plus touristiques, des rivalités apparaissent entre les différentes catégories d'utilisateurs du paysage notamment entre les touristes eux-mêmes (rivalités associées aux flux de visiteurs qui perturbent d'autres usages, par exemple).

Pour ce qui concerne la catégorie fournisseur de paysage, ceux-ci apparaissent plus présents dans les cas suisses analysés que dans les cas français. Cela est dû au profil des cas étudiés dont nous avons déjà mis en évidence les caractéristiques plus touristiques dans le premier cas que dans le second. Toutefois, il ressort de nos études de cas que cette catégorie de fournisseurs de paysage est bel et bien présente dans la réalité des cas étudiés. Ceux-ci peuvent être à la fois privés, lorsqu'ils utilisent leurs droits de propriété ou d'usage pour proposer un accès au paysage (Société de remontées mécaniques dans le cas d'Aletsch ou hôtels et voyagistes dans tous les cas), mais également publics, lorsqu'ils

⁶³ Paysage vu et perçu comme un espace constituant un écosystème naturel, un fournisseur de surfaces naturelles en réseau, un réservoir de diversité biologique, un régulateur du cycle de l'eau, du sol, de l'air, un régulateur des dynamiques de population ou un espace de sciences et d'histoire naturelle (Rodewald et Knoepfel, 2005).

organisent la mise en image ou lorsqu'ils aménagent les espaces pour faciliter l'accès ou la compréhension du paysage (écomusée du Véron, par exemple, dans le cas de la Confluence ou de « destination Aletsch » dans ce dernier cas suisse). On note dans tous les cas étudiés la présence de fournisseurs publics de paysage et, dans les cas étudiés en Suisse, la présence plus importante de fournisseurs privés de paysage. Les fournisseurs publics relèvent de compétences communales (communes ou offices du tourisme). Enfin, on notera également la présence de fournisseurs associatifs du paysage liés à la gestion de sentier ou aux associations de protection de la nature. Cela est particulièrement le cas pour ce qui concerne les zones d'Aletsch et de la Confluence, qui présentent ici une configuration particulière.

Ainsi, pour que le paysage constitue une réelle ressource territoriale, il apparaît important de prendre en considération la présence de ces fournisseurs de paysage, qui permettent l'accès au paysage, mais également sa régulation. C'est d'ailleurs l'un des axes d'action des parcs naturels régionaux intervenant dans trois des quatre cas analysés (identification des espaces d'intérêt et mise à disposition de l'information *via* notamment les maisons de parc).

Enfin, pour ce qui concerne la catégorie des producteurs de paysage, c'est-à-dire les utilisateurs des ressources fondamentales, bases matérielles du paysage, ceux-ci sont également très présents dans les rivalités observées. Ils sont soit communs à tous les cas étudiés (agriculteurs et propriétaires fonciers par exemple), soit spécifiques à certains (pêcheurs en Brenne, par exemple).

Comme on pouvait s'y attendre, ceux que nous qualifions de producteurs de paysage sont associés à l'usage économique des ressources naturelles (sol, biomasse) ou construites. Mais ils associent aussi, dans certains cas, l'exploitation des ressources matérielles du paysage à des fins récréatives (chasseurs en Brenne, par exemple). On y trouve également des propriétaires privés ou publics. Les analyses locales ont bien mis en évidence l'importance de ce type d'acteurs dans les rivalités d'usages constatées du paysage. Leur nécessaire prise en compte dans l'élaboration de projet de territoire fondé sur la ressource paysagère est d'ores et déjà bien connue et réalisée notamment dans le cadre de l'élaboration des chartes de territoire ou de parcs naturels régionaux.

Cette approche en termes d'acteurs du paysage a ainsi permis de rendre lisibles les intérêts présents autour de la ressource paysage. Ces intérêts sont, comme nous allons le voir, parfois contradictoires.

Une régulation inaboutie des rivalités autour de la ressource paysage

L'analyse des rivalités observées dans les cas étudiés montre l'existence de nombreuses rivalités d'usages des biens et services paysagers. Celles-ci sont diversifiées : le paysage fait l'objet d'usages rivaux multiples. Toutefois, des rivalités dominantes sont constatées entre d'une part les exploitants, autochtones, des bases matérielles du paysage, qualifiés de producteurs de paysage, qui menacent les observateurs, le plus souvent allochtones, du paysage. Tous les sites analysés font état de conflits ou rivalités liés aux différences entre les attentes des usagers du paysage, qui souhaitent contempler des paysages spécifiques, et les attentes des utilisateurs de l'espace contemplé, qui souhaitent pouvoir utiliser et adapter ces bases matérielles du paysage à des fins productives ou simplement personnelles. C'est donc bien la dimension « publique » ou « commune » du paysage qui est en rivalité avec les pratiques spatiales des habitants ou usagers des territoires étudiés.

Autrement dit, la menace principale constatée dans nos cas provient bien de l'usage des ressources fondamentales, et principalement du sol, généralement régulé *via* les droits de propriété et d'usage appliqué au seul sol. Toutefois, dans les situations de tourisme intense comme celles rencontrées dans les cas suisses, une menace supplémentaire en provenance des fournisseurs de biens et services paysagers peut être constatée (notamment les offices du tourisme). Ce type de menace vient même se substituer à la première configuration dans le cas d'Aletsch qui constitue un cas représentatif d'une hyperconsommation touristique du paysage.

Il ressort de nos analyses de cas que les droits des différents acteurs impliqués dans l'utilisation des différents services paysagers ne sont pas les mêmes. Certains acteurs ne sont pas « protégés » par le droit, quand d'autres le sont, notamment par le droit de propriété du sol. Les usagers des ressources fondamentales (qualifiés de producteurs de paysage) sont généralement détenteurs de droits d'usages et/ou de propriété sur le sol et bénéficient, dans le cas de la propriété privée, d'un droit d'exclusivité et donc d'exclusion des autres utilisateurs. Ces usagers ne sont pas forcément « utilisateurs » du paysage en tant que tel, et, dans la grande majorité des cas, ils ne possèdent qu'une partie restreinte du périmètre de la ressource paysage. Mais la propriété du sol est déterminante et induit une contradiction d'usage entre d'une part la ressource paysage et d'autre part la ressource sol. La propriété du sol « exclut » d'une certaine manière les observateurs de l'accès au paysage, ce qui a pour effet de rendre difficile la résolution des conflits impliquant les observateurs, car ils n'ont pas de droit de propriété ou d'usage sur le paysage en tant que tel. Ceux-ci, en revanche, apparaissent les « bénéficiaires » privilégiés de l'action publique en matière de paysage. Ainsi, ils « acquièrent », de manière indirecte, *via* la mise en œuvre de politiques publiques, des droits sur la ressource paysage. Toutefois, on peut noter le recours dans les différents sites étudiés à des droits de propriété et d'usage associés à la propriété publique et privée pour garantir l'usage du paysage par les observateurs tant allochtones qu'autochtones.

Plus précisément, dans les quatre cas étudiés, l'analyse des règles mobilisées par les différents acteurs du paysage montre l'existence d'une grande diversité des configurations institutionnelles et politiques rencontrées. Cela est lié à la multiplicité des règles de politiques publiques mobilisables à l'échelle nationale et surtout à leur adaptation par les niveaux locaux. Au total, 133 dispositifs de politiques publiques ont été mobilisés dans les quatre cas analysés, dont une majorité par les acteurs menacés. Dans ce cas, ce sont principalement les règles relevant des politiques de protection de la nature et du patrimoine qui sont mobilisées (24 % des cas de règles de politiques publiques mobilisées), comme par exemple la protection des sites Natura 2000 ou les zones de protection du patrimoine pour les cas français ou les plans directeurs des réseaux écologiques pour les cas suisses. On note aussi le recours aux politiques d'infrastructure et d'aménagement du territoire, qui sous-tendent notamment la création et l'entretien des voies d'accès (pédestres et routières) aux espaces à contempler. Toutefois, on peut également constater que ces politiques sont également mobilisés par les acteurs menaçants, de même que les outils de contractualisation État/agriculteurs en faveur d'une agriculture plus écologique qui ne conduisent pas à tout coup à favoriser les usages du paysage.

Ces résultats confirment la capacité des politiques publiques à venir peser plus précisément sur les droits d'usage des prestations paysagères. Mais ils mettent également en exergue le rôle joué par les politiques publiques pour maintenir l'usage des ressources fondamentales, bases matérielles du paysage. C'est particulièrement le cas des politiques incitatives agricoles et forestières qui imposent une exploitation intensive des bases maté-

rielles du paysage, ce qui va souvent à l'encontre des usages potentiels du paysage (cas de Chasseral, en Suisse, pour lequel les pâturages boisés constituent un élément important du paysage jurassien, mais sont assimilés à de la forêt par la loi fédérale sur les forêts, ce qui conduit les exploitants à délaisser ce mode d'exploitation au profit d'une foresterie plus intensive). Une telle conclusion apparaît importante pour la construction d'un projet de territoire. Celui-ci devra en effet s'appuyer sur une réelle coordination des actions publiques dont beaucoup ont des incidences paysagères diffuses.

Par ailleurs, les cas analysés montrent que les modes de régulation des rivalités liées aux usages du paysage sont diverses dans la pratique. Les deux types de règles disponibles, les droits de propriétés et d'usages d'une part et les politiques d'exploitation et de protection d'autre part sont mobilisés de manière indifférenciée selon les cas et les acteurs. Mais si les politiques de protection de la nature sont parmi les plus mobilisées dans les cas étudiés, leur impact apparaît cependant moins effectif que celui des politiques foncières ou d'infrastructure. Ainsi, d'une manière générale dans les cas analysés, les actions relevant de la protection de la nature qui vont dans le sens d'un usage plus aisé du paysage connaissent une emprise foncière réduite, ce qui limite leur portée.

Toutefois, l'analyse menée dans les quatre cas étudiés permet ainsi de mettre en évidence la mise en place progressive d'une régulation des usages du paysage dans toutes les situations étudiées, même si cette régulation ne s'applique pas à tous les services paysagers ou non paysagers.

En effet, une gestion équilibrée des services du paysage reste difficile à mettre en œuvre dans tous les cas étudiés, car les politiques de protection et d'exploitation des ressources sont disséminées dans des corpus juridiques très variés (différentes lois sectorielles, mais aussi différents niveaux de protection). La vue d'ensemble manque aux différents acteurs qui sont chacun responsable d'une partie seulement des réglementations en œuvre. De nombreux services paysagers sont mal gérés par la loi, en particulier dans les zones habitées. C'est ainsi que dans le cas de Chasseral comme dans celui de la Confluence, le développement de l'urbanisation reste une menace majeure pour les usagers du paysage.

Par ailleurs, tous les cas analysés montrent une réelle tentative de mettre en place une coordination institutionnelle entre les acteurs, ce qui accroît potentiellement la cohérence des modes de régulation de la ressource paysage. Ainsi, dans le cas d'Aletsch, la labellisation Unesco a accru le potentiel de coordination entre les acteurs. En effet, la charte Unesco engage les communes par rapport à l'intégralité de leur territoire (même si la totalité de leur territoire n'est pas dans le périmètre de protection). L'équipe directrice dispose donc d'une position idéale pour influencer les différentes politiques communales. À l'avenir, la société Unesco pourrait devenir un lieu de discussion où se prennent les décisions importantes relatives au paysage de la région. Cela à condition qu'on lui en donne les moyens. En outre, parallèlement à la société Unesco, une structure de coordination des offices du tourisme communaux a été mise en place à laquelle chaque office participe financièrement. Son rôle est avant tout de promouvoir l'image de la région vis-à-vis de l'extérieur. Elle doit donc « vendre » le paysage d'Aletsch avec les installations touristiques qui en font partie. Elle dispose d'atouts indéniables pour s'attaquer au problème de la gestion des flux de visiteurs et de l'image du glacier vis-à-vis de l'extérieur. Par une publicité ciblée, des informations précises et un service de conseil efficace, elle pourrait aiguiller les visiteurs à tel ou tel endroit en fonction des préférences de chacun.

Dans les trois autres cas, c'est la structure du parc naturel régional qui a permis d'assurer la cohérence des modes de régulation. Le parc de Chasseral, en mobilisant des

outils de planification (plan directeur d'aménagement du territoire, plan de circulation, plan forestier de Chasseral Nord, réserve partielle de Chasseral Nord, etc.) a ainsi pu jouer un rôle de régulateur. Toutefois, son rôle est clairement de développer des projets plutôt que d'exécuter à un niveau supracommunal des tâches déléguées par les communes membres. En effet, le parc n'a pas d'influence sur les zones habitées, alors que leur aménagement a précisément un impact très important sur la qualité paysagère.

Ainsi, si l'on a pu constater l'existence d'une meilleure coordination des acteurs dans les cas étudiés, celle-ci reste encore insuffisante et ne conduit pas à une réelle mise en cohérence des actions menées qui impactent les usages du paysage. De fait, il ressort des études de cas menées que ces rivalités sont nombreuses, qu'elles sont principalement liées à l'utilisation des ressources fondamentales qui composent ou fondent le paysage (sol, forêt, bâti, etc.) qui entrent en rivalité avec les observateurs/consommateurs de la ressource paysage. À noter, toutefois, l'existence d'un cas extrême représenté par le cas d'Aletsch, zone très touristique qui fait l'objet d'un accès organisé au paysage *via* des fournisseurs d'accès, qui sont eux-mêmes sources de rivalités particulières avec d'autres usagers du paysage.

Au final, nous avons pu constater que le paysage n'est pas considéré dans la pratique comme une ressource dont la consommation doit être régulée. Ni le cadre législatif et réglementaire, ni les politiques publiques en place n'abordent le paysage comme une ressource dont il convient de réguler les usages, même si un nombre croissant de services paysagers apparaît régulé, en théorie comme en pratique. L'analyse menée a montré le décalage encore important entre les régulations en action et les régulations qui seraient nécessaires pour garantir la durabilité des usages du paysage. Certes, le cadre institutionnel de la ressource paysage s'est progressivement construit dans les deux pays, au cours du temps, mais sans atteindre une réelle mise en cohérence des différentes régulations entre elles. Une telle conclusion interroge la capacité d'un territoire à fonder durablement son développement sur la ressource paysagère.

En conclusion à cette rapide présentation des résultats de l'analyse menée, on reviendra sur les intérêts et limites de l'approche ainsi mobilisée pour une mise en perspective avec la question du projet de territoire.

Des recherches se développent actuellement sur le thème du paysage en mobilisant la notion de ressource paysagère. Ce recours n'est pas neutre car il conduit à privilégier le paysage en tant que bien à « consommer » par différents acteurs. L'approche retenue dans le travail mené sur la régulation des usages des ressources naturelles y compris la ressource paysagère, apparaît pertinente pour saisir l'impact des régulations sur la pérennité des usages du paysage.

Mais les résultats obtenus conduisent à remettre en question la capacité actuelle à construire une ressource paysagère pérenne comme base du développement du territoire. Les conditions apparaissent en effet encore largement à parfaire pour doter les territoires de modalités efficaces de régulation des usages du paysage. Pour fonder le développement d'un territoire sur la ressource paysagère, il est nécessaire de garantir l'usage de cette ressource dans le temps. Selon nos analyses, dans les conditions actuelles, cette garantie n'est pas effective.

Plus généralement, l'approche en termes d'usages de la ressource paysage conduit à considérer avec sérieux les droits des observateurs du paysage. La consolidation des droits des observateurs permettrait de renforcer la position de ces derniers face aux fournisseurs de paysage ou aux exploitants de ressources qui fondent le paysage. Toutefois, si elle était consacrée dans la pratique, elle ferait aussi courir le risque d'une muséification du pay-

sage, risque que nous avons particulièrement identifié dans le cas de Candes Saint-Martin dans le site de la Confluence. En effet, les attentes des observateurs (allochtones) du paysage vont venir privilégier un certain type de paysage tel qu'il résulte à un moment donné de l'histoire. Or, le paysage est par nature évolutif et sa vitalité est aussi liée à sa capacité de transformation. Considérer le paysage comme objet de consommation permet certes d'identifier les multiples usages du paysage et d'identifier les lacunes en terme de régulation de ces usages, ce qui permet de garantir à terme la pérennité du paysage en tant que ressource territoriale. Mais cela ne dit rien sur le type de paysage à conserver ou préserver.

L'une des critiques que l'on peut énoncer au regard de l'approche suivie est l'angle mort qu'elle introduit. Si les tensions entre usagers du territoire sont révélées par l'approche proposée, celle-ci ne permet pas de rendre lisible la pondération des usages les uns par rapport aux autres. D'autres approches sont pour cela nécessaires, qui abordent le paysage dans sa dimension de cadre de vie. En outre, en se concentrant sur les rivalités entre usagers de ressources paysagères ou naturelles, l'approche proposée surdimensionne l'intérêt paysager du territoire : la volonté de réguler les usages du paysage peut ainsi être à l'origine de distorsions entre les différents usages d'autres ressources du territoire. C'est à de telles tensions que la construction d'un projet de territoire fondé sur le paysage doit répondre.

Remerciements

Ce travail est issu d'une recherche qui a mobilisé une équipe composée, outre des auteurs, de Marion Amalric, Sylvie Servain et Fabien Pousset.

Chapitre 9

L'oliveraie entre espace productif et patrimoine paysager. Une comparaison Andalousie (Espagne) et Alpes du Sud (France)

MARIANNE COHEN, STÉPHANE ANGLES, CLAUDIA MARQUEZ,
EDUARDO ARAQUE JIMENEZ

Introduction : paysage oléicole et projets territoriaux

L'oléiculture constitue une activité agraire majeure dans les pays méditerranéens en raison de la forte demande mondiale en huile d'olive, qui a crû de 50 % entre 1990-1995 et 2005-2010, passant de 1 877 000 à 2 602 000 tonnes⁶⁴. Cet engouement contribue au développement local de nombreuses régions du Bassin méditerranéen et à l'extension de paysages oléicoles productifs. Les oliveraies sont très fréquentes dans les terroirs de montagne méditerranéenne en raison d'une adaptation appréciée vis-à-vis des conditions climatiques, topographiques et édaphiques de ces contrées. Parallèlement, le paysage de l'olivier a aussi une dimension symbolique et identitaire très forte (Luginbuhl, 1990 ; Angles, 2001). À ce titre, et dans le mouvement d'une promotion de la plurifonctionnalité des paysages agricoles, l'oliveraie fait désormais l'objet d'une mise en patrimoine et devient un élément majeur dans les stratégies de marketing territorial de nombreuses régions méditerranéennes. Face aux nouvelles pratiques oléicoles qui tendent vers une intensification et une modernisation croissantes se pose toutefois la question de la compatibilité de certaines oliveraies productives avec la préservation des ressources naturelles (Montiel Bueno, 1998 ; Beaufoy, 2001 ; Araque Jimenez, 2008) et notamment les sols (Costa Perez *et al.*, 1999 ; Costa Aguilar, 2001 ; Pastor *et al.*, 2001), l'eau et la biodiversité (Pujadas

⁶⁴ Source : www.internationaloliveoil.org

Salva, 1986 ; Muñoz Cobo *et al.*, 2001 ; Medad, 2004 ; Le Roux *et al.*, 2008 ; Cano, 2009), limitant la portée de cette multifonctionnalité.

Plusieurs questions se posent sur la place et le rôle que peuvent occuper les paysages de l'olivier dans les projets territoriaux. Comment l'olivier peut-il devenir un élément du développement local par le biais d'une patrimonialisation liée à son image « traditionnelle » (Angles, 2001) ? En quoi la dynamique de développement de l'oléiculture au sein des territoires peut-elle modifier d'une part cette perception et d'autre part la dimension durable de cette activité ? Ces questions nous permettent d'appréhender l'articulation qui s'opère entre une activité agricole à la fois « traditionnelle » et dynamique et ses territoires, par l'intermédiaire d'un paysage agraire apprécié et valorisé. Pour ce faire, nous entendons analyser en premier lieu la place occupée par le paysage, mais aussi par d'autres ressources (économiques et écologiques) dans les projets territoriaux. Une deuxième partie sera consacrée aux conséquences de ces projets sur le paysage, dans sa dimension matérielle et symbolique. Nous concluons sur les enseignements qu'une telle analyse apporte sur les relations entre les trois piliers du développement durable et le cas des paysages oléicoles.

La place des ressources paysagère, économique et écologique dans les projets territoriaux

Des contextes territoriaux différents

Les travaux de recherche de notre équipe ont été conduits dans trois terroirs oléicoles dans lesquels l'olivier occupe une place notable avec une identification géographique de ses produits : la Sierra Mágina (province de Jaén), la commune de Zahara de la Sierra (province de Cadix), toutes deux en Andalousie, et le Nyonsais-Baronnies (Drôme) dans les Alpes du Sud. Ces trois territoires présentent des caractéristiques territoriales bien distinctes en raison de leurs tailles respectives, mais aussi de leurs natures administratives et de leur insertion dans leurs contextes régionaux.

La Sierra Mágina correspond à une *comarca*, c'est-à-dire une unité territoriale au sein de la province andalouse de Jaén. La *comarca* Sierra Mágina regroupe 14 communes et couvre 1389 km² avec une population de 42 172 habitants (estimations de l'Instituto Nacional de Estadística pour 2007). En Andalousie, une *comarca* correspond à une entité territoriale intercommunale qui vise à mutualiser des services publics et à participer à l'aménagement du territoire. Dans ce cadre, les associations pour le développement rural (ADR) jouent un rôle actif dans les politiques de développement territorial dans lesquelles elles deviennent les agents essentiels des politiques décidées au niveau régional (junte d'Andalousie) ou provincial (députation provinciale de Jaén). L'unité de la *comarca* Sierra Mágina s'articule autour d'un massif montagneux dont le cœur s'inscrit dans le parc naturel de la Sierra Mágina, géré par la junte d'Andalousie.

Zahara de la Sierra correspond à une commune de la province andalouse de Cadix : elle s'étend sur 72,5 km² et compte 1 559 habitants (INE, estimations de 2005). Elle se rattache à la *comarca* Sierra de Cadiz et s'insère dans le parc naturel de la Sierra de Grazalema, qui est également une réserve de biosphère. La région du Nyonsais et des Baronnies ne correspond pas à une entité territoriale administrative, mais plutôt à un espace de transition dans lequel l'olivier et l'identité méditerranéenne constituent des facteurs d'unité largement revendiqués et acceptés, à travers l'identification à la « Drôme provençale » et l'appropriation territoriale de la haute réputation des produits oléicoles locaux.

Ces trois terrains ont en commun leurs natures montagnarde et méditerranéenne. Dans ce contexte, l'oléiculture fait figure d'activité et de paysage emblématiques pour ces trois territoires, à la fois par sa présence agraire, son poids économique et social, mais aussi pour les valeurs symboliques et identitaires qu'elle véhicule. Aussi, l'analyse des paysages de l'olivier, reflet matériel et perceptif de l'activité oléicole, permet-elle d'appréhender ces territoires et les différentes dynamiques qui les caractérisent.

Des situations oléicoles variées

La gestion des paysages de l'olivier est portée par les oléiculteurs et les acteurs de la filière (*consejos reguladores*⁶⁵ et syndicats de producteurs⁶⁶) ainsi que par des acteurs territoriaux (parcs naturels, ADR, junta d'Andalousie, députations provinciales de Cadix et de Jaén ; le Conseil régional de Rhône-Alpes, le Conseil général de la Drôme, l'Institut du monde de l'olivier installé à Nyons). La valorisation touristique de ces paysages de l'olivier dépend largement du contexte local et national. Certains projets territoriaux placent au premier plan les paysages et les productions de l'olivier comme une ressource fondamentale pour le développement local des trois régions étudiées. Ils portent sur le développement économique de la filière oléicole afin de valoriser les productions locales, mais aussi sur l'essor du tourisme qui peut s'appuyer sur l'attractivité des paysages de l'olivier considérés comme des atouts patrimoniaux. Les différents organismes ou acteurs chargés du développement local souhaitent promouvoir une meilleure valorisation des productions oléicoles grâce à des incitations qualitatives et aux indications géographiques et, par là même, un développement touristique s'appuyant sur l'attrait de ces produits de qualité et des paysages de l'olivier. Dans le même temps, l'essor du tourisme permettrait une stimulation de la vente des produits locaux de qualité grâce aux achats effectués par les touristes. En revanche, les parcs naturels octroient à l'oléiculture et à ses paysages une place inégale et, somme toute, assez modeste.

Dans le territoire montagnard de la Sierra Mágina, la dynamique d'intensification agricole de l'oléiculture est associée depuis 1995 à une politique de promotion de la qualité des produits avec l'existence d'une AOP « huile d'olive Sierra Mágina ». Alors que 50 % de la production andalouse d'huile d'olive est assurée par la province de Jaén (Marm, 2008), la junta d'Andalousie entend aussi préserver un environnement montagnard avec l'existence du parc naturel de la Sierra Mágina. Les acteurs locaux comme la députation provinciale de Jaén et l'ADR souhaitent également développer une politique de patrimonialisation paysagère afin de promouvoir la production locale.

À Zahara de la Sierra, l'oléiculture est moins intensive du fait de pratiques moins modernes (pas d'irrigation, très peu de fertilisation, une taille moins adaptée pour l'obtention de grosses récoltes) et de variétés d'oliviers moins productifs⁶⁷. De fait, la province de Cadix ne contribue que marginalement à la production d'huile andalouse avec 0,6 % du total régional soit environ 5900 tonnes (Marm, 2008). Cependant, la production oléicole dans les régions de montagne de la province de Cadix bénéficie d'une bonne réputation qui s'est concrétisée par l'obtention d'une appellation d'origine protégée pour l'« huile

⁶⁵ En Espagne, les AOP sont gérées par des *consejos reguladores*, qui regroupent les producteurs, les industriels, les collectivités locales et les services de l'État.

⁶⁶ L'AOC « Olives et huile d'olive de Nyons » est gérée par le syndicat interprofessionnel de l'olive de Nyons et des Baronnie (ou syndicat de la Tanche, nom donné à la variété d'olivier local) sous le contrôle de l'INAO.

⁶⁷ La variété d'olivier dominante dans la région de Zahara de la Sierra est le Lechin (ou Zorzaleño) qui est beaucoup moins productive que la Picual, dominante dans la Sierra Mágina.

d'olive Sierra de Cadix ». La vente directe pourrait être favorisée par la fréquentation touristique du parc naturel de Grazalema, l'un des hauts lieux du tourisme de nature en Andalousie.

La situation est encore différente dans le bassin oléicole français du Nyonsais-Baronnies, domaine de l'AOC « huile d'olive et olives de Nyons ». L'oliveraie y est moins marquante dans les paysages, car elle n'y représente qu'un millier d'hectares (contre environ 12 000 ha dans la Sierra de Cadix et 45 000 ha dans la Sierra Mágina) et la production est modeste (450 tonnes d'huile d'olive contre près de 40 000 tonnes dans la Sierra Mágina et 3 000 tonnes dans la Sierra de Cadix). Toutefois, l'olivier est très présent dans le marketing territorial en raison de son impact paysager et de la très haute renommée des produits oléicoles locaux. En outre, une filière biologique est plus nettement identifiée qu'en Espagne et contribue à la réputation de ce terroir oléicole. Le Syndicat interprofessionnel de l'olive de Nyons et des Baronnies et les acteurs de la filière (producteurs, mouliniers, confiseurs...) contribuent à la valorisation de la filière AOC.

Le paysage, une ressource pour les projets territoriaux ?

Les liens qui unissent paysages de l'olivier et productions oléicoles sont étroits et réciproques. En effet, les modes de production modèlent largement les paysages en fonction des vocations oléicoles et de la conjoncture de cette activité. Ainsi, la production de masse de la Sierra Mágina banalise voire brouille l'image « traditionnelle » des paysages : alignement monotone de millions d'oliviers, interminables tuyaux d'irrigation, immenses réservoirs d'eau, vergers à très haute densité où les oliviers ne forment plus qu'une série de haies... En revanche, le soin accordé aux oliviers selon des techniques traditionnelles, le refus des olivettes à haute densité, l'émiettement parcellaire des vergers contribuent largement à renforcer une perception de l'oléiculture du Nyonsais et des Baronnies comme un paysage « ancestral ». Les contextes socio-économiques expliquent largement les relations entretenues entre production et paysage oléicole ; ainsi, les oléiculteurs andalous sont fondamentalement des producteurs d'olives qui les expédient vers des coopératives et, en raison de la très faible différence de prix entre les huiles d'olive de qualité et les huiles ordinaires, ils optent rarement pour la qualité et choisissent des modes de production intensifs et de plus en plus modernes. En revanche, les oléiculteurs drômois, qui effectuent souvent la vente directe de leurs olives et huiles d'olive, s'orientent exclusivement vers des productions de qualité en raison de leur valeur très élevée et sont très soucieux de maintenir une conduite traditionnelle de leurs olivettes car ils savent que cela constitue un atout pour la promotion de leurs produits. Ainsi, les paysages de l'olivier influent sur la production en fonction du niveau d'attractivité et d'identification territoriale qu'ils induisent.

La perception de l'olivier est absolument fondamentale dans la valeur ajoutée qui est apportée aux productions oléicoles et à l'image des territoires de l'olivier (figure 9.1). L'historicité, l'aspect esthétique, les référents religieux ou mythiques, les attrait gustatifs et les caractéristiques thérapeutiques : toutes ces spécificités octroient à l'olivier et aux produits oléicoles une image largement positive qui bénéficie aux terroirs concernés et à leurs activités agricoles. La sauvegarde des traditions paysagères et le soin apporté à l'entretien des paysages deviennent des actions fondamentales pour maintenir, voire renforcer la valorisation de l'olivier. En cela, l'olivier contribue largement au marketing territorial (Gouttebel, 2003) et à l'attractivité des régions productrices en leur léguant les atouts de leurs images ancrées dans l'histoire, le goût, l'esthétisme, la spiritualité, la qualité de vie... En retour, les identités et représentations inhérentes aux territoires de produc-

tion participent à l'apport d'une rente territoriale dans laquelle l'image positive des régions concernées joue un rôle primordial.

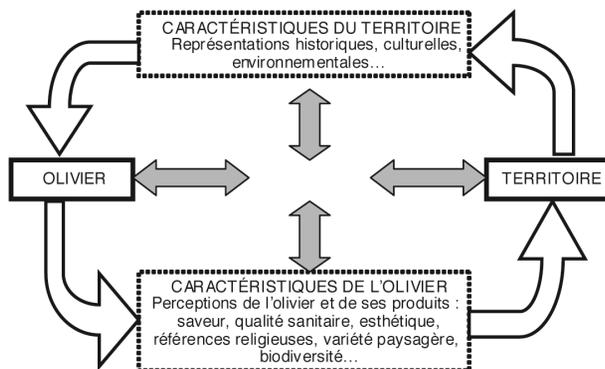


Figure 9.1. Le système agroproductif territorialisé.

Le Nyonsais et les Baronnies sont caractéristiques de la synergie qui peut se mettre en place entre les paysages de l'olivier et leurs terroirs, entretenant un jeu de causes et d'effets sur la valorisation touristique. Les organismes chargés de la promotion touristique de ces régions communiquent largement sur l'attrait esthétique et historique des oliveraies. L'association entre les acteurs territoriaux et professionnels a permis de mettre en place une route de l'olivier en Baronnies (en 1994), plusieurs sentiers, des activités de promotion (fêtes) et éducatives (ateliers). Ces initiatives ont un impact paysager en préservant les éléments du patrimoine oléicole (vieux moulins, scourtineries, musée de l'olivier...), en réhabilitant les terrasses et régénérant d'anciennes olivettes (par exemple, Villeperdrix). Ces acteurs sensibilisent également les oléiculteurs à la préservation des olivettes traditionnelles et à la restauration des olivettes abandonnées (après le gel catastrophique de 1956). Ces actions s'insèrent dans la politique de promotion touristique générale de ce territoire, les oliveraies occupent une place de choix dans les politiques de développement territorial, largement supérieure à leur surface réelle. Les partenariats noués entre les acteurs locaux de la filière et notre équipe de recherche vont d'ailleurs se poursuivre (Programme paysages et terroirs méditerranéens Patermed, ANR Systerra).

Dans la Sierra Mágina, la monoculture de l'olivier réduit la valorisation potentielle des paysages oléicoles et va de pair avec la perception négative d'une production de masse. La politique de marketing territorial *via* le paysage oléicole n'est encore que balbutiante, elle ne s'appuie guère sur le paysage et a peu d'effet sur lui. Le récent catalogue du patrimoine oléicole (essentiellement des éléments bâtis) établi à la demande de l'ADR a pour objet d'impulser une politique de valorisation des produits locaux (mise en place d'un réseau d'*agrotiendas*, fêtes et manifestations). Le séminaire de Bedmar réunissant acteurs territoriaux et universitaires témoigne de cet intérêt émergent (ADR, 2010).

Place des ressources économiques et écologiques dans les projets territoriaux

Un point commun entre les producteurs d'huile d'olive des trois régions étudiées est la taille plutôt réduite de leurs exploitations, et le fait que l'oléiculture s'intègre dans des systèmes agricoles et économiques complexes avec une pluriactivité fréquente en Andalousie et une polyculture dans la Drôme. Toutefois, les ressources économiques générées

par la culture de l'olivier sont très hétérogènes. Ceci tient à deux facteurs, qui ne se compensent que partiellement : la productivité inégale des oliveraies en fonction des pratiques et des variétés (les olivettes de Picual, fréquemment irriguées dans la Sierra Mágina, peuvent produire jusqu'à 10 fois plus que les vergers non irrigués de l'AOC Nyons), la valorisation économique très variable du produit (rapport de 1 à 12)⁶⁸, non sans lien avec la fréquentation touristique, support d'une vente directe des produits et d'une demande très soutenue. Les politiques et pratiques professionnelles ne peuvent qu'être différentes, malgré l'existence commune dans nos trois terrains de projets territoriaux liés aux paysages et produits de l'olivier.

Dans la Sierra Mágina dominant de grandes huileries de type industriel, appartenant fréquemment au secteur coopératif. Malgré les efforts de promotion, seule une petite partie de la production est valorisée par le label AOP (5 % environ de la production de la région Sierra Mágina) et une faible part est conditionnée sur place sous une marque locale faisant référence à la Sierra Mágina (20 % environ), le reste étant vendu en vrac aux grands négociants à bas prix (Sanz Canada et Mácias Vásquez, 2008). En parallèle, des moulins privés se positionnent dans les compétitions organisées par le Conseil oléicole international et vendent une huile « gourmet » dans des emballages luxueux à des prix équivalents de ceux pratiqués à Nyons (par exemple, « Melgalejo »). Des producteurs bio ont récemment réussi, en se groupant, à commercialiser par internet leur production sur le marché nord-américain. La hiérarchie des prix correspond à des situations contrastées, les « petits » oléiculteurs vendant généralement à bas prix leur production aux huileries coopératives. Le paysage est peu associé au produit dans les efforts de marketing de ces différentes structures.

Dans la région de Zahara de la Sierra, la valorisation du produit repose sur un label de qualité (AOP « Sierra de Cadiz ») et sur la vente directe par des « moulins », petites unités privées de type artisanal écoulant une production conventionnelle et biologique. Des initiatives comme le moulin « Oleum Viride » témoignent du dynamisme commercial du milieu oléicole local par des efforts de marketing, s'appuyant sur une iconographie associant le paysage au produit. Les grandes huileries coopératives, localisées en dehors du territoire du parc (par exemple, à Olvera), drainent toutefois la majeure partie de la production d'olives obtenues dans la commune. Les prix de vente de l'huile d'olive sont hiérarchisés (de 2 à 10 €) selon la structure de transformation et les modes de commercialisation, mais moins fortement que dans la Sierra Mágina. Dans les deux cas, les parcs naturels ne sont pas concernés par la politique de label oléicole.

Dans la région du Nyonsais-Baronnies, pas de grandes structures de production, mais une transformation du produit dans des moulins et confiseries dont le caractère « provençal » et « artisanal » contribue à la valorisation du produit et à la vente directe dans des boutiques attenantes au moulin à un prix uniformément élevé. La promotion des lieux de vente directe est organisée par les mêmes acteurs territoriaux et professionnels intervenant sur la promotion et s'appuie sur une iconographie associant le produit et le paysage. De ce fait, l'inaboutissement du projet de parc régional des Baronnies ne représente guère un obstacle important à la valorisation du produit, porté de plus par une forte notoriété.

⁶⁸ Le prix en vrac de l'huile d'olive AOP Sierra Mágina n'excède que de 30 à 40 % celui de l'huile d'olive vierge : 2,4 euros/kg contre 1,8 euro/kg en 2011 et il n'y a que 10 % d'écart entre le prix de l'huile d'olive vierge extra (moins de 0,8° d'acidité) et celui de l'huile d'olive vierge (source : PoolRed de la Fundacion del Olivar, www.poolred.com). Dans le Nyonsais-Baronnies, le prix de l'huile en vente directe au moulin peut atteindre 18 à 22 € le litre.

La valorisation du produit et son lien avec le paysage et l'identité du territoire s'expriment également par l'aménagement extérieur et intérieur des structures de production-vente. Aux grandes huileries coopératives andalouses s'opposent des structures où l'architecture extérieure, la mise en scène intérieure et la présentation stylée des bouteilles vont contribuer à transformer le produit, qui passe d'un aliment de consommation courante à un produit de terroir voire à un objet cadeau. Le prix n'est pas forcément en lien avec la qualité du produit, mais avec l'image que l'on parvient (ou non) à lui attacher. À leur tour, ces bâtiments vont accentuer le caractère industriel ou au contraire « pittoresque » du paysage, appréhendé en première lecture par l'observateur en fonction de la place de l'oléiculture dans ce paysage et de la taille du parcellaire. Le développement de la vente sur internet constitue un autre espace d'expression de cette image du produit.

Toutefois, que ce soit en France ou en Espagne, les politiques de produits de terroir ne comportent pas de clauses paysagères en tant que telles. En France, les exigences variétales peuvent avoir un effet indirect sur les paysages (les ports et la morphologie des oliviers varient selon les variétés), de même que la limitation de la densité de plantation (les oliviers doivent disposer au minimum de 24 m² par arbre soit une densité maximale de 416 oliviers/hectare). Les associations culturelles sont bannies. Les règlements des AOP oléicoles andalouses sont encore plus succincts concernant les exigences paysagères puisqu'il n'est question que des variétés dominantes, ce qui permet l'obtention du label pour les produits issus des oliveraies modernes ultra-intensives en haie. De même, la dimension écologique du paysage oléicole est peu invoquée dans les jeux et stratégies d'acteurs. Les politiques et pratiques professionnelles mettent davantage l'accent sur la prévention des risques liés à l'oléiculture, donc sur une vision inversée du milieu naturel, vu davantage comme un obstacle que comme une ressource (cas de l'érosion). Le thème de la diversité paysagère et biologique n'est guère mobilisé pour justifier les politiques et pratiques professionnelles. De ce point de vue, la situation française n'est cette fois-ci que peu différente de l'andalouse.

Les oliveraies : des paysages variés dans leurs morphologies, leurs usages et leurs perceptions

Les paysages matériels de l'olivier

Il nous faut distinguer ici ce qui relève des effets des politiques globales appliquées sur nos territoires depuis plusieurs dizaines d'années et des projets locaux plus récents précédemment évoqués.

Ainsi, le paysage matériel n'est que faiblement influencé par les efforts, encore insuffisants, de valorisation des produits de terroir conduits dans la Sierra Mágina. Il traduit davantage les effets de l'intégration de l'Espagne dans la Communauté européenne, l'intensification et la modernisation agricole qui l'ont suivie (Sanchez-Martinez *et al.*, 2008). Ceci s'est traduit par une spécialisation du territoire vers la monoculture de l'olivier (42 % de la superficie de la *comarca* Sierra Mágina et 80 % de la SAU sont couvertes d'oliviers) plus ou moins marquée selon les communes (planche XV, n° 41). Dans la commune de Bedmar y Garciez, la superficie des oliveraies a ainsi triplé entre 1956 et 2003 (de 19 à 62 %). C'est sur la base de ce paysage réel, et non rêvé, que peut se construire une valorisation paysagère.

Dans le parc naturel de Grazalema, l'oliveraie a quasiment disparu, ce qui ne s'explique pas par la politique du parc, mais par la crise générale de l'oléiculture dans la

province de Cadix⁶⁹ (planche XV, n° 42). Zahara de la Sierra constitue une exception, la récente prospérité de la filière de l'huile d'olive a permis de revitaliser un paysage agricole dont les surfaces sont restées presque identiques en 1956, 2001 et 2007.

Le nombre d'oliviers cultivés dans la Drôme (essentiellement concentrés dans le Nyonsais et les Baronnies) avait considérablement baissé au cours du XX^e siècle, suite à la faible rentabilité de l'oléiculture, à la concurrence des huiles de graine et au gel catastrophique de février 1956 : 569 000 oliviers en 1929, 182 000 en 2000. Mais depuis 2000, on observe une reprise de l'oliveraie cultivée avec 203 000 oliviers cultivés en 2003 dans la Drôme soit 1400 hectares (source : Association française interprofessionnelle de l'olive-Afidol). Toutefois, nous sommes loin d'une situation de monoculture, l'oléiculture est une culture localement dominante dans quelques communes mais non exclusive, d'autres arbres fruitiers ou de la vigne étant exploités, en fonction de la situation géographique et de la spécialisation de certaines vallées (figure 9.2).

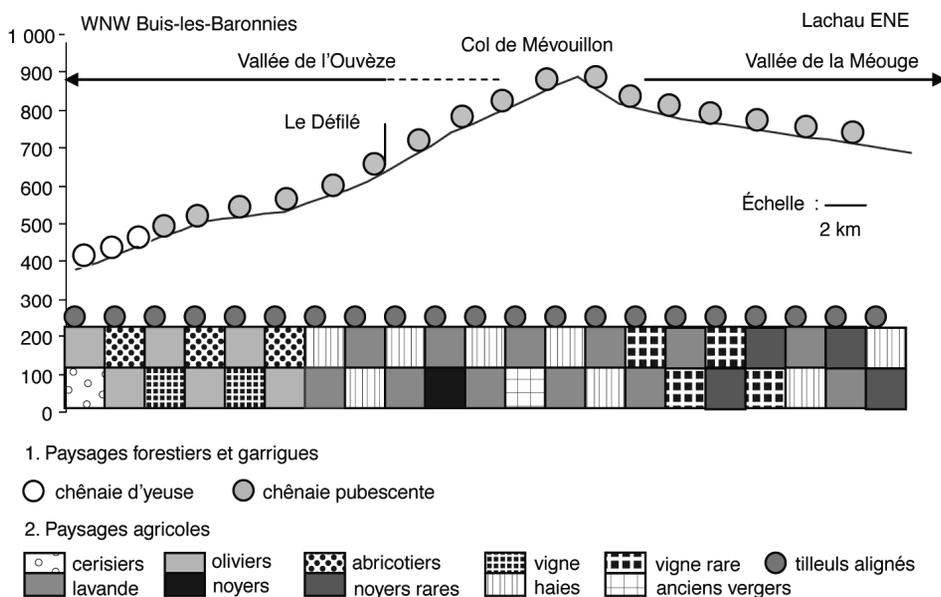


Figure 9.2. Organisation des paysages dans les Baronnies (adapté de Alexandre *et al.*, 2004).

L'espace oléicole s'insère dans des panoramas paysagers associant plus ou moins des espaces agraires, forestiers et minéraux (planche XIV, n° 39). La revitalisation de l'oléiculture, portée par la politique de label, a un effet paysager, en améliorant l'entretien des parcelles oléicoles et ainsi leur visibilité dans le paysage, voire en étendant les olive-raies aux dépens d'autres cultures. Le renouveau de l'oléiculture observé en France comme en Espagne depuis les années 1980 devient flagrant au regard de l'extension et/ou de la modernisation des olive-raies.

⁶⁹ Entre 1970 et 1985, les surfaces oléicoles ont reculé de 66 % dans la province de Cadix, tombant à 12 000 hectares dont les 3/4 dans la Sierra de Cadiz. Depuis 1985, l'oléiculture gaditane s'est légèrement étendue, mais elle demeure très réduite par rapport à celles des autres provinces andalouses : 29 518 hectares contre près de 2 231 276 hectares dans la province de Jaén (Marm, 2008).

L'intégration des paysages de l'olivier au sein de leur environnement naturel

Au-delà du paysage visuel, nos travaux de recherche ont cherché à comprendre les fonctionnements écologiques observés dans les oliveraies en relation avec les projets territoriaux. En effet, l'expansion spatiale de l'oléiculture dans la province de Jaén ou sa revitalisation dans le Nyonsais pose la question de la conservation des sols et du maintien de la biodiversité dans les paysages agricoles.

Dans les olivettes andalouses, les phénomènes de ruissellement et d'érosion sont fréquents et provoquent des modelés d'incision et d'importantes pertes d'éléments fins dans les sols en raison de pratiques culturales qui laissent les sols nus (planche XIV, n° 40). Dans la Sierra Mágina, l'érosion n'est absente que lorsque la couverture herbacée est continue⁷⁰. Les changements récents de pratiques agricoles (tapis herbacé couvrant 50 % du sol sur pente forte) impulsés par la nouvelle politique agricole commune (Règlement CR1782/2003), par les actions de formation de la junte d'Andalousie, les députations provinciales et les ADR, ou par les parcs (interdiction d'arrachage des arbres) semblent avoir une efficacité limitée. Les politiques de label n'interviennent pas sur cette question de l'érosion.

En ce qui concerne les enjeux de préservation de la biodiversité, l'étude menée sur la flore des paysages oléicoles de la Sierra Mágina (55 relevés) met en évidence une biodiversité non négligeable, encore que très variable selon l'intensité des pratiques agricoles (d'une vingtaine d'espèces dans les oliveraies très intensives à près d'une centaine dans les oliveraies abandonnées). La conditionnalité de la politique agricole commune (tapis herbacé, usage réduit des produits phytosanitaires), relayée par la politique du parc et associée à la préservation d'éléments semi-naturels dans le paysage auraient permis d'atténuer l'impact écologique négatif de la modernisation agricole. Pour l'olivieraie andalouse de montagne, concurrencée par celle des plaines et collines, le niveau non négligeable de biodiversité observé constituerait un argument en termes de valorisation patrimoniale et écologique. Toutefois, cela supposerait que la production plus « écologique » des secteurs montagneux puisse être individualisée parmi la récolte traitée dans les huileries.

Les résultats obtenus sur la flore des oliveraies dans le Nyonsais (31 relevés) montrent des niveaux de richesse floristique proches de ceux enregistrée dans la Sierra Mágina et peu différenciés entre les olivettes en agriculture biologique (13 à 46 espèces), en agriculture conventionnelle (17 à 49 espèces) du fait du labourage fréquent des oliveraies par tous les oléiculteurs (bio ou conventionnels) ; les parcelles abandonnées sont également assez pauvres floristiquement (17 à 32 espèces). Porté par le contexte favorable de l'AOC « Huile d'olive et olives de Nyons », l'olivier se situe dans une niche géo-écologique car il est cultivé dans cette région jusqu'à la limite supérieure de présence des dernières espèces méditerranéennes (figure 9.2) ; ce choix n'est pas sans risque (*cf.* probabilité de gelées), mais il génère une meilleure qualité du produit (Alexandre *et al.*, 2004). Les caractéristiques écologiques des oliveraies du Nyonsais et des Baronnies ne font toutefois pas l'objet d'une préservation ou d'une valorisation particulière de la part des syndicats de producteurs ou des collectivités territoriales.

⁷⁰ Nous nous appuyons sur l'étude basée sur le dosage des radionucléides et réalisée par J.L. Ballais dans le cadre de ce programme.

Le paysage oléicole, objet de représentations sociales

Comment les enjeux paysagers et écologiques des projets territoriaux sont-ils perçus par les oléiculteurs, et par les représentants des institutions professionnelles et territoriales ? La comparaison des enquêtes qualitatives est éclairante, montrant de nettes différences entre les interlocuteurs espagnols et français. Ces résultats sont extraits d'un nombre limité d'entrevues (27) et les interprétations proposées demanderaient à être vérifiées dans une étude plus large.

Les paysages oléicoles sont perçus comme esthétiques et de grande qualité, mais cette perception est interprétée comme un fait établi, une évidence. Dans la Sierra Mágina, les paysages sont perçus comme le résultat de processus complexes : abandon des oliveraies (majoritairement invoqué), extension des oliveraies, fin de la diversité agraire (monoculture). Côté français, le paysage n'est pas invoqué en tant que tel, mais à travers la notion de patrimoine en lien avec le tourisme. En ce sens, le paysage est plutôt considéré comme une ressource « immuable » à préserver que comme un outil de diagnostic du territoire (Sierra Mágina). Dans aucune des enquêtes, le paysage n'est envisagé comme un outil de gestion justifiant la mise en place de politiques et de projets, c'est-à-dire en liant paysage et développement durable. Les arguments techniques prévalent.

S'agissant d'un paysage productif, il n'est pas étonnant que la dimension économique soit très présente dans les discours, mais c'est surtout côté espagnol, où le secteur oléicole est fondamental dans l'économie locale que cela s'exprime, de façon plutôt négative, à travers les thèmes de la faible rentabilité, des problèmes économiques et de leurs effets paysagers (abandon de certaines parcelles, bien que ce fait soit loin d'être dominant dans le paysage). Côté français, c'est le thème de la qualité qui est très présent. On retrouve ce discours, associé à la recherche de la distinction et de l'excellence technique chez les oléiculteurs propriétaires de moulins privés andalous. Ces discours correspondent à des pratiques différentes des oléiculteurs, en termes d'implication dans les circuits de commercialisation, et de la façon dont ces circuits s'appuient sur la rente territoriale.

Dans ce contexte, la sensibilité aux thèmes de la plurifonctionnalité des paysages et de la diversification agricole est dissymétrique, marquée plutôt positivement côté français, inexistante ou connotée négativement côté espagnol. La dimension « soutenable » de l'oléiculture s'exprime *via* la perception de deux techniques dont les effets environnementaux peuvent poser problème : le labour (dont les effets négatifs sur l'érosion et la biodiversité sont confirmés par nos études) et l'irrigation, qui pose plutôt problème par rapport aux ressources et au partage de l'eau, dans un contexte de péjoration climatique attendue, en particulier en Andalousie. À l'exception des oléiculteurs biologiques français, la pratique de l'irrigation semble consensuelle, comme moyen de développement de l'oléiculture et de sa rentabilité : il est vrai que l'arrosage augmente le rendement des oliviers (66 % en moyenne pour la période 1999-2008 ; source : Marm, province de Jaén) et atténue la variabilité des récoltes pour un coût de récolte quasiment semblable et une consommation d'eau relativement réduite (apports de 500 à 1 500 m³ d'eau par an selon les disponibilités). L'irrigation de plus de 335 000 hectares d'oliveraies en Andalousie (Marm, 2008) pose cependant un sérieux problème quant au devenir des ressources en eau du bassin du Guadalquivir. Les points de vue sur le labour sont partagés. Les Andalous l'associent majoritairement à l'érosion dans les enquêtes. Au contraire, côté français, un seul oléiculteur évoque des problèmes d'érosion, et le labour est plutôt perçu comme un moyen de réduire les risques d'érosion. Ces visions sont à relier à la fois aux processus

observés (par exemple, érosion avérée dans la Sierra Mágina), mais aussi à leur prise en charge technique et politique, beaucoup plus importante en Andalousie.

Quant à la notion de biodiversité, elle est peu consensuelle. Elle est évoquée dans certains cas dans un sens positif : elle peut augmenter suite à l'abandon de certaines pratiques, ce que défendent les oléiculteurs biologiques du Nyonsais, mais l'étude floristique ne le confirmerait pas. En revanche, la biodiversité peut être considérée comme un problème par les oléiculteurs du fait de la prolifération de la faune sauvage provenant des massifs forestiers, qui occasionnerait des dégâts dans les oliveraies (Zahara de la Sierra, planche XIV, n° 40). La présence d'oliveraies abandonnées dans le périmètre des parcs pose problème, car le néïroun (*Phloeotribus scabareoides*) peut pulluler dans les vieux oliviers abandonnés et infester les olivettes situées à proximité (l'arrachage des arbres est interdit). Les bénéfiques de la préservation d'éléments semi-naturels comme les haies ne sont pas perçus, alors qu'ils peuvent abriter des insectes auxiliaires des cultures (Le Roux *et al.*, 2008).

Conclusion : paysage oléicole et développement durable

Parmi les paysages de montagne méditerranéenne, les oliveraies représentent un type de paysage à matrice agricole, caractère maintenu voire renforcé au cours du temps, associant les oliviers avec d'autres cultures et des éléments semi-naturels (parcelles abandonnées, haies et talus, garrigues résiduelles), s'appuyant sur une organisation sociale (petits ou moyens oléiculteurs plus ou moins absentéistes et pluriactifs), économique (par exemple, coopératives) et une valorisation des produits de terroir (par exemple, AOC). En terme de durabilité écologique se posent des problèmes de conservation de la biodiversité et des sols dans les oliveraies très intensives et dans les paysages de monoculture.

L'intérêt porté à ces paysages tient en partie à leur dimension identitaire, parfois réinventée, de paysages agraires méditerranéens. Lorsqu'une dynamique économique favorise une agriculture de niche, telle l'oléiculture, elle peut s'étendre au-delà de la limite de la flore méditerranéenne (cas des Baronnies). En Andalousie, le caractère méditerranéen des paysages oléicoles de montagne est avéré par l'identité forte de l'arbre, mais il s'estompe dans la flore et dans le paysage, lorsque la spécialisation confine à la monoculture, elle-même non sans conséquence sur la vulnérabilité à l'érosion, en raison des pluies violentes et de la faible couverture herbacée du sol.

Au-delà de l'argument « marketing » que peut constituer ce caractère méditerranéen, pour le tourisme et la valorisation du produit, ce que nous en disent les processus économiques, écologiques et sociaux actuels est plutôt synonyme de fragilité, tant par rapport à la conservation des ressources (sols, biodiversité, paysage) que par rapport à la difficulté à faire émerger un modèle économique et des politiques publiques adaptés à ses particularités. Nos exemples mettent l'accent sur l'aspect univoque des politiques et du rôle des représentations sociales des acteurs territoriaux dans leur formulation. Dans des espaces où les enjeux économiques sont forts (par exemple, Sierra Mágina), la prise en compte des problèmes environnementaux est limitée à la question « technique » de l'érosion et n'intègre pas les autres dimensions (biodiversité, diversité paysagère...).

Toutefois, dans un contexte de concurrence mondiale et dans un souci de valorisation, les structures territoriales tentent d'individualiser les productions oléicoles locales grâce à des indications géographiques protégées et de promouvoir le caractère patrimonial des paysages et des produits de l'olivier. Le Nyonsais et les Baronnies y parviennent au point de devenir un modèle de développement oléicole et territorial dans lequel l'attractivité

d'une oléiculture traditionnelle et d'un territoire apprécié jouent en synergie au profit d'un développement soutenable. En revanche, dans la Sierra Mágina, malgré d'importants efforts menés par la région et l'ADR, le processus de patrimonialisation et l'émergence d'une politique oléicole de qualité sont encore bien balbutiants. Zahara de la Sierra est dans une situation intermédiaire.

Ces paysages oléicoles méditerranéens, sur lesquels pèsent de nombreuses incertitudes, sont ainsi porteurs d'un enjeu scientifique quant à leurs liens avec le développement durable. S'agissant d'un paysage productif, une première incertitude est d'ordre économique. La culture de l'olivier bénéficie actuellement d'une situation de niche, liée à la fois à un effet de mode et à la spécialisation d'un certain nombre de petites régions de montagne méditerranéenne, associées à des variétés culturales, voire à des processus de valorisation de produits de terroir. En Europe, la culture de l'olivier est également soutenue par la politique agricole commune. Si ce contexte a été favorable au cours des 20 dernières années, rien ne dit que d'une part l'engouement pour l'huile d'olive durera et d'autre part que les modifications attendues de la politique publique agricole (découplage) n'auront pas des conséquences négatives. En outre, les très nombreuses oliveraies intensives plantées au cours des décennies 1990-2000 entrent en production et les rendements augmentent en raison d'une généralisation de l'irrigation ; aussi le marché mondial de l'huile d'olive est-il déjà dans une situation de surproduction qui risque de s'aggraver.

Cette situation doit s'apprécier en fonction de la prédominance de la petite propriété dans l'oléiculture. Dans la Sierra Mágina, la monoculture de l'olivier est paradoxalement une forme d'adaptation aux difficultés économiques, une activité agricole qui se maintient, voire se développe malgré et en substitution à l'exode rural. L'oléiculture, contrairement à la céréaliculture, à l'élevage et à l'horticulture qui lui était autrefois associés, ne demande pas beaucoup de travail. Elle est donc compatible avec un autre emploi, y compris avec une résidence à la ville. Elle constitue une sécurité en cas de chômage, une occupation pour les vieux jours, un patrimoine familial. La capacité de ces petites exploitations à répondre à la fois à l'obtention d'un revenu et aux fonctions écologiques ne peut s'apprécier qu'en fonction de cette part de pluriactivité. Dans les Alpes du Sud, l'oléiculture s'insère dans des systèmes de production plus diversifiés, mais pas forcément dans de la pluriactivité. De plus, les agriculteurs s'impliquent au-delà de la production d'olives, dans la transformation en huile d'olive, dans la confiserie des olives de table et la valorisation de ces produits. Une préoccupation qui échappe à la quasi-totalité des petits planteurs de la Sierra Mágina...

Les autres fonctions du paysage oléicole ne font pas forcément consensus et sont plus ou moins prises en compte selon les contextes nationaux et locaux. En ce qui concerne la fonction patrimoniale des paysages, le processus de valorisation paysagère est inégalement engagé à l'échelle européenne : fortement en France, plus faiblement en Espagne. Toutefois, et c'est là où cette dimension de paysage patrimonial rejoint la dimension sociale du développement durable, la situation doit être appréciée au regard des acteurs bénéficiaires de l'émergence de cette fonction patrimoniale (par exemple, les professionnels du tourisme, mais aussi certains agriculteurs) et de ceux qui y contribuent, par l'entretien de ces paysages (les agriculteurs dans leur ensemble). Or, nous l'avons vu, la rente territoriale induite par le paysage de l'oliveraie n'est pas forcément bien distribuée, en particulier en Espagne entre petits producteurs fournissant les coopératives et oléiculteurs propriétaires de moulins privés.

Enfin, le dernier pilier du développement durable est celui de la conservation des ressources naturelles pour les générations futures : l'eau, actuellement mobilisée pour

l'irrigation alors que certaines nappes sont surexploitées, la qualité des cours d'eau, envasés par les apports de sédiments, les substrats de culture (sols ou « pseudo-sols ») fragiles sur pente forte, la biodiversité, pouvant être mise à mal par les traitements agricoles. En quoi les pratiques oléicoles peuvent-elles contribuer ou non à cette préservation des ressources ? Les résultats obtenus montrent qu'il n'y a pas de réponse unique à cette question et que la morphologie des paysages, liée aux conditions naturelles et anthropiques, est essentielle à la compréhension de cette dimension.

Remerciements

Nous remercions pour leur collaboration à ce programme de recherche : J.-L. Ballais (UMR Espace), M. Godron, R. Raymond, A. Gana (UMR Ladyss), ainsi que les étudiants de master de l'Université Paris-Diderot : A. Poletto, A. Sauge, H. Rosset, S. Sol, A. Poumailloux, J. Berny, voir bibliographie sur le site www.ladyss.fr.

Nous remercions les partenaires territoriaux locaux et agriculteurs, les membres du comité scientifique pour leurs suggestions d'amélioration, ainsi que le ministère de l'Agriculture, la junte d'Andalousie (bases de données), le pôle Image (appui technique, Université Paris-Diderot).

Chapitre 10

Une comparaison de l'émergence de paysages éoliens en France, Allemagne et Portugal

ALAIN NADAÏ, WERNER KRAUSS, ANA ISABEL AFONSO, DORLE DRACKLÉ,
OLIVER HINKELBEIN, OLIVIER LABUSSIÈRE, CARLOS MENDES

Introduction

Le groupement intergouvernemental d'experts sur le changement climatique (Giec) a progressivement imposé l'évidence du réchauffement climatique planétaire (Giec, 2007). Les politiques énergétiques des nations et des ensembles supranationaux sont au cœur des stratégies d'adaptation à cette nouvelle donne. Elles attestent de l'intérêt croissant pour un développement à grande échelle des énergies alternatives telles que le solaire, l'éolien, la biomasse ou les énergies marines.

Cette transition énergétique est porteuse de conséquences majeures sur nos modes de vie et d'occupation des territoires. Du fait de leur caractère décentralisé, le déploiement de ces nouvelles énergies se traduit par l'émergence de nouveaux paysages de l'énergie, le plus souvent au niveau d'espaces ruraux reculés (Pasqualetti, 2000). Il s'accompagne de forts enjeux en matière de mise en partage des choix paysagers, d'implantation d'infrastructures et de planification territoriale (Nadaï et Van der Horst, 2010). Les travaux dans le champ des politiques éoliennes ont cependant principalement porté sur le rôle des instruments des politiques publiques et des cadres institutionnels (Haas *et al.*, 2004 ; Breukers et Wolsink, 2007 ; Jacobsson *et al.*, 2009), avec une place plus récente donnée aux enjeux de planification (e.g. Wolsink, 2009 ; Bergek, 2010). Le paysage, sa place et son rôle dans le déploiement de l'éolien n'ont que très récemment retenu l'attention.

Ce chapitre s'intéresse au développement récent de l'énergie éolienne dans trois pays européens – la France, l'Allemagne et le Portugal – abordé au travers des enjeux de pay-

sage. Il a pour objectif de dégager des enseignements quant au rôle des institutions et des pratiques paysagères dans la conduite de la transition énergétique.

Les « paysages de l'énergie » sont entendus ici comme des paysages à bas contenu en carbone qui incluent, physiquement et socialement, la présence de nouvelles infrastructures énergétiques (Nadaï et Van der Horst, 2010 ; Selman, 2010 ; Pasqualetti, 2000). Le paysage est envisagé comme un processus culturel et social dont nous tentons de suivre les transformations à partir d'une double analyse : d'une part, celle des institutions qui en sous-tendent l'organisation et la perception ; d'autre part, celle des pratiques au travers desquelles les espaces sont vécus, gérés et pratiqués, notamment à l'occasion de leur réorganisation autour de nouvelles infrastructures énergétiques.

Après avoir précisé des éléments de méthode, nous examinons le déploiement de l'énergie éolienne et son articulation aux enjeux de paysage, successivement dans chacun des trois pays considérés. Nous concluons sur une comparaison des pratiques et des modes d'institutionnalisation des enjeux liés à l'émergence de ces nouveaux paysages de l'énergie. La comparaison des résultats dans chaque pays nous permet de discuter le rôle du paysage dans le déploiement de l'énergie éolienne et de conclure plus largement sur son importance dans la conduite de la transition énergétique.

Matériel et méthode

Afin d'aborder ces enjeux, nous suivons des processus d'émergence des paysages éoliens, qu'il s'agisse de planifications éoliennes ou de mise en site de projets éoliens, et le rôle qu'y jouent les pratiques et les représentations de paysage. Notre objectif est notamment de rendre compte de la dimension innovante de ces processus de manière à décrire la façon dont ils soutiennent (ou non) l'émergence de ces nouveaux paysages.

Nous tentons de suivre les multiples éléments (humains et non humains) qui contribuent à l'émergence de nouveaux paysages (Latour, 2006 ; Nadaï, 2007b) et de comprendre les voies par lesquelles la technologie recompose le social en interrogeant les représentations et institutions qui sont en place. Notre attention se concentre donc sur les réseaux d'acteurs, les discours conventionnels, les manières dont les représentations du paysage émergent dans les discours ou les documents de planification territoriale, la matérialité de ces représentations (par exemple, les graphiques, les cartes, les textes de lois...) et les pratiques qui leur sont associées (par exemple, la circulation, la mise en réseau, la construction des décisions, la pratique du terrain).

Le matériel à l'origine des résultats présentés ci-après est constitué d'études de cas (13), réalisées dans les trois pays analysés. Selon les cas d'étude, nous avons procédé par analyses bibliographiques, analyses de discours, entretiens, sessions de terrain et observation participante, avec une attention particulière portée aux acteurs de la planification territoriale et de la mise en site des parcs éoliens (e.g. administrations centrales, régionales et locales, habitants, associations environnementales pro ou anti-éolien, développeurs éoliens, collectivités territoriales, lobbys éoliens...).

L'éolien, un enjeu de décentralisation énergétique et paysagère en France

En 2000, à l'aube de l'adoption de la directive européenne sur les énergies renouvelables, l'alliance politique entre socialistes et verts a, pour la première fois en France,

permis l'émergence d'une politique éolienne. Des tarifs d'achat parmi les plus élevés au monde⁷¹ ont été adoptés et les objectifs nationaux annoncés n'ont depuis lors cessé d'augmenter – 7 GW⁷² en 2010, puis 25 GW⁷³ (19 GW à terre et 6 GW en mer) en 2020. La capacité éolienne nationale installée est pourtant restée relativement limitée (4,6 GW en 2010)⁷⁴ () en comparaison d'autres pays comme l'Allemagne ou l'Espagne. En France, la constitution d'un potentiel éolien partagé au niveau local et, finalement, sa réalisation au niveau national, soulève un double enjeu de décentralisation, de la politique énergétique et de la gestion des paysages.

L'énergie éolienne, une mise en question de la politique énergétique

Comme en a témoigné le débat parlementaire préparatoire à la loi d'orientation énergétique en 2005 (loi Pope), l'énergie éolienne met la France face à un enjeu de décentralisation de sa politique énergétique (Nadaï, 2007a). Ce débat a conduit à l'adoption du premier outil de planification territoriale de l'éolien en 2005, soit cinq ans après l'adoption des tarifs éoliens : la zone de développement éolien (ZDE). Si les enjeux de paysage, et notamment le risque de mitage par la prolifération éolienne, furent au cœur du débat parlementaire sur la loi Pope, le paysage a dans ce débat fait l'objet d'une instrumentalisation visant à justifier une gestion étatique, centralisée, du déploiement éolien, plutôt qu'à réellement rechercher les conditions d'une mise en débat des enjeux éoliens au niveau local (mitage, développement soutenable).

Fruit d'un compromis politique, la ZDE illustre la tentative de mettre l'éolien à la périphérie de l'État (au niveau déconcentré) sans véritablement l'en sortir – le décentraliser. La ZDE a d'ailleurs valeur de contrat électrique et non de document d'urbanisme, ce qui aurait imposé de passer par les arcanes de la démocratie locale pour statuer sur les projets éoliens, comme en Allemagne ou au Danemark. Dans son statut, elle ne fait, en effet, que conditionner le bénéfice du tarif d'achat à l'implantation des parcs éoliens dans les ZDE. Elle est proposée par les communes ou les intercommunalités et approuvée par le préfet de département (représentant de l'État). Les dimensions de planification territoriale, telle que la prise en compte des possibilités de connexion au réseau, de l'environnement ou du paysage – dont celle de la Convention européenne du paysage – ont été ajoutées au travers de circulaires et de décrets ultérieurs à son adoption.

Le portage institutionnel de l'éolien est également particulier en France quant à sa dimension économique. Si les tarifs éoliens font reposer le développement de cette énergie sur l'initiative privée, une taxe éolienne vise à transférer une partie des bénéfices générés par les parcs éoliens aux collectivités territoriales (e.g. intercommunalités, régions...), mais non directement aux communautés locales ni aux individus, ce qui aurait favorisé le

⁷¹ Ministère de l'Économie, 2000. Décret n° 2000-1196 du 6 décembre 2000 fixant par catégorie d'installations les limites de puissance des installations pouvant bénéficier de l'obligation d'achat d'électricité. *Journal officiel*, (285), 9 décembre 2000, 19550 ; Ministère de l'Économie, 2001. Arrêté du 8 juin 2001 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations utilisant l'énergie mécanique du vent, telles que visées à l'article 2-2° du décret n° 2000-1196 du 6 décembre 2000. *Journal officiel*, 21 novembre 2001.

⁷² Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (2002). Programmation pluriannuelle des investissements de production électrique. Période 2000-2010. 8 p.

⁷³ Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire (2007). « Lutter contre le changement climatique et maîtriser l'énergie » : rapport de synthèse du Groupe 1, Grenelle de l'environnement, 27 septembre, Paris.

⁷⁴ Observ'er, 2010. Euroobserv'er – État des énergies renouvelables en Europe – Édition 2010, Observ'er, Paris, 200.

mitage des paysages, comme argumenté lors du débat parlementaire sur la loi Pope. La résultante de ce dispositif est que les populations locales se trouvent, *in fine*, et contrairement à d'autres pays comme l'Allemagne (*cf. infra*) à l'écart des bénéfices des parcs éoliens comme de l'élaboration des ZDE.

L'énergie éolienne, une mise en question de la gouvernance du paysage

En matière de paysage, le développement éolien suscite d'importants enjeux en France en raison de la présence visuelle imposante des machines et d'une tradition centralisée de gestion des paysages.

L'approche de l'État en matière de paysage s'enracine dans une tradition administrative de gestion des monuments et de leurs abords qui remonte au début du XX^e siècle. Trois concepts sont à son fondement : le « patrimoine » (i.e. les sites et les monuments considérés comme faisant partie du « bien commun » national), les « co-visibilités » (i.e. la visibilité d'un projet depuis un monument ou un site protégés) et les « abords » (i.e. la perception d'un monument est conditionnée par son environnement immédiat et manifestée par des zonages géométriques). Cette tradition a jeté les bases de ce que l'on peut appeler un « paysage d'État », au sens d'une forme d'objectivation institutionnelle du paysage, étendue depuis les années 1970 au travers d'un corpus juridique diffus, dans les lois sur l'environnement, l'architecture et l'urbanisme. Si elle connaît aujourd'hui un tournant marqué par la traduction en droit français de la Convention européenne du paysage (CEP)⁷⁵, la primauté du visuel et la géométrisation de l'espace (délimitation en plan) restent des moyens usuels de l'État pour traduire le paysage en « bien public » et légitimer son action. Le « paysage d'État », composé d'une multitude d'aires protégées dont l'État est le garant, constitue ainsi une composante structurante du territoire.

L'éolien prend en défaut ce « paysage d'État ». Les covisibilités lointaines que les éoliennes suscitent débordent les aires de compétences des administrations locales et rendent ces dernières impuissantes à en réguler le développement. Ainsi, de nombreux Sdap – services départementaux de l'architecture et du patrimoine – se trouvent en situation d'instruire les permis éoliens sur la base d'un avis « simple » (et non « conforme ») et donc non contraignant. Le visuel opère ici comme un cheval de Troie : la présence visuelle de l'éolien fonde un renversement parce que le « paysage d'État » s'organise autour d'un ordre, certes incomplet, mais essentiellement visuel. L'éolien pointe ainsi la nécessité de renouveler une tradition administrative de gestion des paysages⁷⁶, en quittant la logique de réduction des impacts visuels pour réfléchir, plus positivement, en termes de création de paysages et de démarches de projet. Plus qu'un enjeu d'aménagement physique de l'espace, il s'agit de trouver les moyens d'accompagner les recompositions sociales nécessaires à la définition de paysages éoliens partagés.

La situation est devenue particulièrement critique dans l'intervalle qui a séparé l'adoption des tarifs d'achat (juin 2001) de celle des premières ZDE (juillet 2007), alors qu'aucune alternative au « paysage d'État » n'était proposée. De nombreux départements français ont élaboré leur propre planification éolienne, en procédant par essai-erreur, quel-

⁷⁵ La loi Paysage de 1993 (loi n° 93-24 du 8 janvier), un texte de loi de 2005 approuvant la Convention européenne du paysage (loi 2005-1272 du 13 octobre 2005) et sa circulaire de mise en application de 2007 (*Landscape policy: promotion and implementation of the European Landscape Convention*, circulaire du 1^{er} mars 2007).

⁷⁶ Pour une approche théorique des enjeux de renouvellement de la planification dans le sens d'une plus grande attention portée au milieu géographique comme réservoir de possibilités (Labussière, 2010).

quefois à l'occasion de la mise en œuvre de nouvelles ZDE. Des cas de planification innovante ont favorisé l'émergence de nouvelles pratiques et de nouvelles représentations du paysage, comme dans la Narbonnaise, en Aveyron ou en Eure-et-Loir (Labussière et Nadaï, 2011 ; Nadaï et Labussière, 2008, 2009, 2010). Ces évolutions ne se font pas sans tensions et pointent les difficultés du « paysage d'État » à prendre en compte les paysages, notamment éoliens, tels qu'ils sont pratiqués, vécus ou imaginés par les riverains de futurs parcs éoliens.

La Seine-et-Marne a été, notamment dans sa partie sud, le théâtre de fortes oppositions à l'éolien, allant jusqu'à déstructurer les liens sociaux (rupture de liens familiaux, déstructuration de la vie associative, violences physiques, atteintes aux biens...). L'analyse de l'émergence et de la structuration d'un réseau d'opposants sur un projet éolien que l'on peut considérer comme « critique » – au sens de la présence de conflits d'intérêts⁷⁷ et de l'absence d'intercommunalité pouvant jouer, à l'occasion de l'élaboration de la ZDE, le rôle de tierce partie entre habitants et élus – montre les limites de l'institutionnalisation du paysage et de l'éolien dans la mise en partage des enjeux de paysage. Comme souvent, l'opposition s'y initie à partir d'enjeux de proximité d'une habitation au projet, mais aussi d'atteinte à un secteur. La « plaine » est décrite par les habitants comme un paysage partagé, sans évidence patrimoniale, lieu de promenade dominicale et de travail agricole vierge de toute infrastructure et récemment remembré sans conflits. Le paysage quotidien, partagé, constitue donc un enjeu central dans une dynamique d'opposition qui bientôt s'articule à d'autres noyaux pour opérer une veille stratégique coordonnée (participation aux conseils municipaux, réunions publiques...) sur le sud du département. Celle-ci se distribue sur la base des appartenances et attachements ressentis par chacun. Elle traduit ce faisant en action politique une identité territoriale et un attachement, si ce n'est une pratique, de paysages partagés. Sa constitution est largement motivée par une planification éolienne stratégique émergente. Encore peu concertée, elle fait inévitablement des premiers projets éoliens acceptés des précédents si ce n'est des centres de gravité pour la définition d'enveloppes éoliennes plus large. Bien que basée sur une analyse paysagère assez détaillée, elle reste en partie fondée sur des valeurs patrimoniales ignorantes du mode de partage local et quotidien de « la plaine ». La montée en puissance de l'opposition au projet éolien de « la plaine » montre un face-à-face qui se tend entre deux parties. Des opposants tentant par divers moyens de politiser ce projet, « la plaine » et la politique éolienne afin de mettre en débat leur légitimité sur le plan de l'intérêt public. Des élus et un « paysage d'État », campés sur une évidence de légitimité des catégories en place, qu'il s'agisse de l'éolien en tant que porté par une politique « publique » ou des valeurs paysagères au cœur du « paysage d'État ». Si le paysage requiert une forte légitimité, une ligne de partage se creuse néanmoins entre la réalité d'un paysage vécu et pratiqué par les habitants et un « paysage d'État » qui échoue à reconnaître les valeurs paysagères locales.

Au-delà de cas, force est de reconnaître que les populations locales ne sont jamais consultées à l'occasion de l'élaboration des planifications éoliennes produites par l'État. Bien que la circulaire ZDE se réfère à la Convention européenne du paysage et à la Convention d'Aarhus, elle ne fait pas de la consultation du public une obligation, ni n'en définit des modalités. Dans les faits, il est rare que les élus locaux souhaitent définir une ZDE de façon contradictoire. L'instruction administrative des projets, quant à elle, ménage une

⁷⁷ Le maire étant à l'origine du projet et propriétaire de parcelles accueillant des éoliennes et donc bénéficiaire potentiel d'un loyer éolien.

rencontre en amont avec le développeur privé et relègue la consultation publique en aval, lorsque les projets sont déjà finalisés. Elle anticipe le plus souvent des recours administratifs en privilégiant des avis fondés sur des « paysages opposables » en droit : des paysages inscrits, classés ou faisant l'objet d'une réputation ou d'une valorisation d'ordre patrimonial. Ces éléments contribuent à diminuer l'attention portée aux « paysages quotidiens », c'est-à-dire tels qu'ils sont vécus par les habitants.

L'énergie éolienne et la décentralisation des politiques de l'énergie et du paysage

En somme, le développement éolien met les institutions françaises face à leur propre (in)capacité à décentraliser les politiques de l'énergie et du paysage. Le tarif d'achat ne suffit pas à territorialiser la politique éolienne et à assurer son déploiement. Les modalités selon lesquelles ce déploiement doit s'opérer exigent d'être mises en politique au niveau local, ce qui appelle une gouvernance élargie au-delà des instances administratives. S'agissant de la politique du paysage, le « paysage d'État », du fait de son enracinement et de son pouvoir historique, rend le dépassement des normes visuelles et des classifications paysagères en place extrêmement difficile, mais pourtant nécessaire, si l'on veut engager des processus sociaux et territoriaux de renouvellement des paysages. Les expériences locales suggèrent que la participation d'entités non administratives (associations, collectivités territoriales, PNR...) et la consultation publique aident à faire évoluer la planification dans cette direction.

L'énergie éolienne en Allemagne : paysage, appropriation et participation

L'Allemagne occupe une position de premier rang dans le domaine de l'énergie éolienne, qu'il s'agisse de la puissance installée au niveau national (23 GW fin 2008) ou du mode d'encadrement institutionnel de cette énergie, considéré par de nombreux pays comme une référence. Ce succès a notamment reposé sur l'adoption précoce de tarifs d'achats (*Stromeinspeisungsgesetze*) et sur une adaptation relativement souple des institutions existantes, notamment en matière de planification territoriale (Jacobsson et Lauber 2006).

Le prisme du paysage, entendu comme processus et pratique, permet de comprendre le contexte spécifique et les infrastructures qui ont favorisé ce succès, en particulier dans le nord de l'Allemagne. Le littoral de la mer du Nord résulte d'interactions continues entre milieu naturel et occupation humaine ; il a été le théâtre d'étapes essentielles du développement éolien allemand. Les premiers projets éoliens s'y sont installés et la transition d'anciens paysages ruraux vers des paysages de l'énergie y est aujourd'hui la plus saillante. D'un point de vue ethnographique, l'institutionnalisation de l'éolien au niveau national s'enracine tout autant qu'elle se reflète dans cette évolution régionale qui va des premières installations d'éoliennes privées aux parcs éoliens coopératifs et des premiers entrepreneurs à la constitution d'une industrie éolienne globale. L'émergence actuelle des grands parcs off-shore induit même un renouvellement industriel, capitalistique, législatif et de la planification.

Ainsi, l'émergence de l'énergie éolienne bouleverse l'apparence visuelle de ces paysages du nord de l'Allemagne, il brouille les frontières familières entre paysages terrestres et marins et soulève des enjeux en termes de propriété et de participation.

De la prolifération éolienne aux parcs coopératifs dans le nord de l'Allemagne

La côte nord de l'Allemagne possède la plus grande densité d'éoliennes et parcs éoliens en Allemagne. Dans le district de Dithmarschen, il y a 30 ans, le gouvernement allemand a installé les premiers essais d'éolien et mis en œuvre, sous la pression des mouvements écologistes, le programme « 250 MW ». Les municipalités de cette région décidèrent de devenir le centre de ce nouveau développement. Elles défendirent dès les années 1980 le projet d'installer « une éolienne dans chaque ferme ». De nombreux agriculteurs louèrent leurs terres à des investisseurs extérieurs et le Dithmarschen devint le symbole de la *Verspargelung* (« aspergisation », la multiplication des éoliennes) des paysages, une notion publicisée par les opposants à l'éolien. La « folie éolienne », selon les termes du journal *Der Spiegel*, est devenue le symbole d'un développement non planifié, de l'effondrement des infrastructures paysagères et des conflits qui s'ensuivent.

Dans le district voisin du Nord Friesland, les agriculteurs ont pris l'initiative, souvent à leurs propres risques, d'expérimenter des éoliennes sur leur exploitation. Certaines municipalités adoptèrent très rapidement des secteurs prioritaires éoliens dans leur plan d'aménagement. En imaginant le modèle des parcs éoliens « civiques » (coopératifs), elles ont évité la *Verspargelung* et créé un modèle de développement permettant de conserver les bénéfices éoliens au sein des communautés (pour plus de détail, voir Krauss, 2010).

Le parc éolien « civique » (*Buergerwindpark*) est une association de citoyens d'une municipalité, comprenant le plus souvent ceux qui demeurent à proximité des éoliennes. Il est organisé à la manière des traditionnelles assemblées locales (*Verein*) allemandes. L'ensemble de ses membres investit financièrement dans les éoliennes ; tous les membres ont une voix dans les décisions concernant le parc éolien ; le dirigeant élu est responsable devant les membres du parc. Même s'il y a une grande hétérogénéité dans la manière dont ces parcs sont organisés, ils ont eu beaucoup de succès : leur croissance a été spectaculaire et ils ont largement facilité l'acceptation des projets éoliens au niveau local. Dans certaines municipalités, des parcs totalisent jusqu'à 90 % des citoyens et parmi eux, bien souvent, d'anciens opposants. La propriété locale – par opposition à l'investissement extérieur – et l'administration collective se révèlent être une forme durable d'appropriation de l'éolien. Elle est enracinée dans les anciennes significations du terme *Landschaft* (paysage) en tant qu'assemblée locale, forme d'organisation politique et d'administration, fondée sur des infrastructures de la culture matérielle. L'histoire de ce paysage montre en effet que la culture matérielle, à savoir les digues et les technologies permettant de récupérer des terres sur la mer et de les protéger, a été de tous temps au cœur de la politique régionale. L'émergence de l'énergie éolienne a donc largement reposé sur la capacité d'adaptation sociale et géographique, inhérente à ce que l'on peut appeler l'infrastructure de ce paysage du Nord Friesland. Le terme *Landschaft* désignait littéralement dans les temps anciens l'assemblée politique et la pratique collective permettant d'administrer, de mettre en forme et d'habiter cette région (Olwig, 2002).

Le paysage a toujours véhiculé, en Allemagne, une tension entre une réalité politique locale faite de droit commun et de pratiques coutumières, telles que celle des assemblées locales dans la tradition nordique, et un paysage-écologie, ultérieurement repris au travers de critères techniques qui ont assuré sa traduction et sa place centrale dans la planification régionale. Cette dernière est un dispositif clef de l'aménagement du territoire et sert de lien entre le développement territorial au niveau des Länder (i.e. le plan de développement étatique) et la planification infrarégionale des secteurs ruraux et urbains. Le développe-

ment éolien a été inscrit au cœur de cette articulation. Le permis éolien doit être conforme aux orientations des Länder et des lois fédérales – ces dernières sont favorables au développement éolien – en même temps qu’il est instruit et délivré par les communes, ce qui le met potentiellement en relation avec la pratique traditionnelle de gestion du paysage par assemblées comme dans le Nord Friesland.

L’émergence, plus récente, d’une industrie éolienne ainsi que celle de l’éolien « off-shore » constituent un nouvel enjeu pour ces pratiques paysagères bien établies.

L’émergence d’une industrie éolienne et la conversion d’un paysage d’infrastructures portuaires

Au cours des dix dernières années, les régions voisines de Brême, le port de Brême et la région de Basse Saxe sont devenues l’eldorado de l’énergie éolienne. On oublie trop souvent que la région était, il y a peu, proche de l’effondrement économique. Au cours des deux dernières décennies du XX^e siècle, ses ports traditionnels et les industries des docks ont traversé une forte récession. La plupart des docks avaient fermé, laissant une grande partie de la population locale inactive.

L’effort conjoint d’entreprises et d’institutions de recherche a permis la transformation progressive de ces infrastructures portuaires et la création d’un district industriel de renommée internationale pour l’énergie éolienne. Ces acteurs sont les agents et les principaux bénéficiaires de la transition énergétique (*Energiewende* en allemand). L’espace terrestre se faisant rare, les paysages de l’énergie éolienne se sont ici, presque naturellement, étendus en mer.

Des entrepreneurs individuels ont créé des petites entreprises, installées le plus souvent dans le garage de leur maison. Au fil de la consolidation de l’activité de ces micro-entreprises, l’expansion de la production de turbines et du secteur des transports est devenue de plus en plus apparente. Dès la fin des années 1990, des entreprises commencèrent à acheter des terres et des docks vacants afin de les transformer en sites de production pour les technologies éoliennes. Ils bénéficiaient ainsi des structures et des vastes ateliers de ces anciens quartiers de docks, dont les équipements, bien qu’endommagés par une période d’inactivité, pouvaient aisément être remis en état. De plus en plus d’entreprises furent attirées dans cette région, initiant une phase de renouveau économique. Le développement des petites entreprises leur permit de se fédérer au sein d’organisations professionnelles, d’organiser des colloques, des salons et des foires internationales de l’éolien, ainsi que de développer une activité de groupe de pression auprès des responsables politiques aux niveaux régional, national et international. Des institutions renommées dans le domaine de la recherche et développement collaborèrent bientôt avec l’industrie éolienne sur de nouveaux matériaux, de nouvelles technologies et méthodes de production.

Cet ensemble, outre qu’il transforma le paysage portuaire en portant sa reconversion, fournit l’infrastructure matérielle et de savoir-faire, nécessaire au déploiement, à grande échelle, de la transition énergétique dans la mer du Nord.

Éolien off-shore, la fin d’un paysage « nordique »

Après trente ans de succès à terre, l’énergie éolienne innove à nouveau en s’aventurant en mer. Il ne s’agit cependant pas d’une extension des pratiques et paysages de l’énergie éolienne en mer, suscitée par le manque progressif de sites éoliens à terre, mais d’une rupture par rapport aux pratiques terrestres. Jusqu’à présent, la planification, l’approbation et la mise en œuvre de l’énergie éolienne ont reposé sur le niveau local et son potentiel de participation locale.

Avec l'éolien offshore, cette pratique est totalement renouvelée. La ressource éolienne, le « vent », assemble scientifiques, industriels et organisations politiques au plus haut niveau. Le jeu politique national définit les objectifs ; l'Agence fédérale maritime et hydrographique se charge d'approuver (ou non) les parcs éoliens. Les collectivités locales n'ont d'influence et de rôle que dans la gestion de la chaîne d'approvisionnement et des infrastructures. En mer comme sur les côtes, un domaine économique nouveau émerge pour ainsi dire du jour au lendemain. Il sera le lieu, au cours des prochaines décennies, de transactions majeures en vue de la production à grande échelle d'électricité à partir de ressources alternatives. Les investissements technologiques et financiers impliquent aujourd'hui de grands groupes industriels et financiers. Le modèle de l'éolien civique semble toucher à sa fin pour laisser place à un modèle industriel et financier global.

L'éolien au Portugal : un nouvel objet pour de vieux enjeux

L'énergie éolienne dispose depuis 2001 au Portugal des valeurs et du potentiel de production le plus élevé parmi les différentes énergies renouvelables⁷⁸. Ce fort développement résulte d'incitations économiques à long terme – tels que les tarifs d'achat de l'électricité renouvelable⁷⁹, les subventions directes⁸⁰, les incitations fiscales et les appels d'offres. Elle résulte aussi d'un soutien législatif favorable⁸¹. Trois dimensions principales permettent de comprendre ce développement : i) la négociation des implantations avec les communautés locales ; ii) les contreparties substantielles accordées à ces municipalités et iii) une hausse significative du coût du foncier, en particulier pour les assemblées locales qui sont propriétaires des droits traditionnels d'usage des communs (*baldios*)⁸².

L'éolien, même au stade embryonnaire de son développement actuel, a eu la capacité d'ouvrir des canaux de communication au travers desquels développeurs, politiciens et populations locales peuvent orienter des processus qui affectent directement leurs pratiques quotidiennes en matière de paysage, d'environnement et de ressources locales.

L'éolien et les structures traditionnelles de gestion du paysage

Avec le recul, c'est principalement dans les zones protégées⁸³, où des querelles de longue date ont opposé les populations locales aux mesures aveugles émanant de l'Institut

⁷⁸ DGE (2008) Energias Renováveis. Estatísticas rápidas – 2008. Lisboa, DGE.

⁷⁹ Décret-Loi 33-A/2005 « Tarif d'achat garanti pour 15 ans (12 pour l'éolien et 25 pour l'hydro) qui expire lorsque les objectifs de production d'électricité d'origine renouvelable sont atteints : 21 GWh pour le solaire et 52 GWh pour l'hydro par an » (Conseil de l'Union européenne, 2009:6).

⁸⁰ e.g. Programme « Energia », 1995-1999 ; Programme « E4 », 2001 (Eficiência Energética e Energias Endógenas) ; Programme « Prime », 2003-2006).

⁸¹ Décret-loi 339-C/2001 – établissant le versement par le producteur de 2,5 % des revenus mensuels au conseil municipal – constitue une mesure attractive qui, au travers du « partage des bénéfices globaux », encouragea les communes à accueillir l'implantation de parcs éoliens sur leur territoire.

⁸² Les communaux sont appelés au Portugal : « baldios ». Les *baldios* (sing. *baldio*) sont les propriétés des communautés locales gérées entre parties prenantes (*compartes*). Un *comparte* est un habitant qui possède un droit d'exploiter le *baldio*, « selon les usages [locaux] et les coutumes », habituellement établis par la tradition orale et transmis entre les générations. Le ramassage collectif du bois de chauffage, la distribution d'eau pour l'agriculture, les pâturages et l'exploitation des équipements communautaires (comme les moulins ou les fours) situés dans les *baldios* sont des exemples typiques de ces usages.

⁸³ En partie du fait de la morphologie du pays, la majeure partie des gisements éoliens se trouve dans des zones classées et protégées (parcs naturels et réseau des sites Natura 2000).

national de protection de la nature et de la biodiversité (ICNB)⁸⁴, que la mise en œuvre de projets éoliens ravive la participation locale et les structures traditionnelles de gestion du paysage. Ce constat est d'autant plus saillant dans les zones où le fort potentiel éolien correspond à des terrains communaux.

Le déploiement de l'énergie éolienne dans le pays a ainsi instillé une double dynamique. D'une part, son arrivée brusque et massive (qu'elle soit physique ou économique) dans les parties reculées du pays, fortement dominées par une agriculture domestique ou des industries en déclin, a conféré une continuité à des conflits anciens autour de l'utilisation des terres communales et des droits de propriété. Elle a revitalisé par là même des organisations locales traditionnelles et informelles (sous la forme d'assemblées de voisinage dans les villages) en charge de la gestion des terres communales. La revitalisation et l'autonomisation des structures locales de ce type ont contribué par ailleurs à reconfigurer des querelles de longue date qui ont opposé les populations locales aux politiques de l'environnement, représentées par l'ICNB. D'autre part, il est difficile de ne pas voir dans ce processus l'occasion pour des régions reculées de négocier l'opportunité d'une modernisation fondée sur l'émergence de nouveaux paysages de l'énergie. L'émergence de ces nouveaux paysages de l'énergie, si contestés dans d'autres pays européens (Allemagne, France ou Royaume-Uni, entre autres), peut donc être regardée comme constitutive d'un scénario de modernisation nationale tant désiré, mais qui, procédant ici à partir de ses régions les plus reculées, au bord de l'effondrement, expliquerait leur relativement bonne acceptation au Portugal.

Paysages éoliens, protection de la nature, conservation et modernisation

Il est intéressant de constater que même les enjeux usuellement les plus conflictuels, tels que ceux opposant les intérêts éoliens et touristiques, ont pu être neutralisés au travers de négociations et de solutions stratégiques. Les cas des parcs éoliens de Candeeiros et de Montesinho, deux lieux classés « parcs naturels », voire l'émergence d'un district industriel éolien dans l'Alto-Minho, peuvent être considérés comme des exemples emblématiques de cette réception étonnamment positive de la technologie éolienne. Ces cas illustrent comment des projets de développement touristique cohabitent avec le gigantisme (physique et symbolique) de l'industrie éolienne en incorporant certains de ses attributs les plus bénins, de même qu'en détournant les nouveaux symboles de la modernisation afin d'en adoucir les éventuels effets intrusifs. Des exemples de ce type sont fournis au sein du parc naturel de las Serras d'Aire e Candeeiros (PNSAC), dans lequel un sentier touristique le long des anciens moulins a récemment intégré certaines des éoliennes du parc éolien de Candeeiros, ou bien encore lorsque les habitants de la petite ville de Viana do Castelo se réunissent spontanément pour contempler chaque semaine, autour de minuit, le passage de semi-remorques chargés de tours et de rotors fabriqués dans la région.

L'accent mis dans l'analyse sur les controverses qui accompagnent le développement des parcs éoliens dans les aires naturelles protégées au Portugal nous a permis de montrer comment d'anciens conflits et des conceptions antagonistes relatives à la protection de la

⁸⁴ Il est interdit de couper du bois (utilisé comme source de chaleur domestique principale) sans l'autorisation de l'ICNB comme le rapportent des contacts locaux. Cette autorisation peut prendre plusieurs semaines avant d'être obtenue et parfois se termine par un refus. Une autre controverse récente opposa des habitants du Montesinho à l'ICNB, accusée de bloquer l'installation d'un relais de téléphonie mobile dans certains villages, laissant ainsi des populations de ces zones montagnardes à l'écart des nouvelles technologies de communication.

nature participent à la reconfiguration de rapports de pouvoirs à différents niveaux – au sein des communautés locales, entre ces communautés et les municipalités, entre les municipalités. Il pointe, au Portugal, vers une tension fondamentale entre différents modes d'appropriation du paysage, celui qui fonde, par la patrimonialisation, une communauté nationale abstraite et celui qui consiste, par la gestion traditionnelle des usages, à garantir l'équilibre de communautés locales.

Ce constat met en lumière les enjeux de gouvernance, de reconfiguration des relations politiques et d'autonomisation des groupes locaux que porte l'émergence des paysages éoliens dans des aires reculées. Le paysage est ainsi, à l'occasion des procédures de négociation ouvertes pour l'éolien, le lieu où les instances, communautaires et gouvernementales, peuvent repenser leurs liens.

Paysage et transition énergétique : le paysage comme ressource

Les trois pays étudiés ont tous adopté le tarif d'achat pour soutenir le développement de l'énergie éolienne. Pour expliquer les différences de trajectoires entre les cas nationaux et les écarts des capacités installées, les analystes ont souvent souligné le rôle des instruments économiques. Ce n'est que récemment que d'autres facteurs institutionnels tels que les modalités de participation à la mise en œuvre des politiques énergétiques, aux planifications territoriales et les modalités d'investissement dans les projets d'énergie renouvelable ont retenu l'intérêt (e.g. Devine-Wright, 2005a ; Warren et McFadyen, 2010). Notre analyse met en avant le rôle décisif du paysage dans le développement de l'énergie éolienne dans les trois pays étudiés.

L'Allemagne se caractérise par une tripartition entre l'État fédéral, les Länder et les communes. Dans ce système, les assemblées locales, tenues au niveau communal, bénéficient d'une reconnaissance institutionnelle. Pour des raisons historiques, le paysage est souvent opposé à l'État fédéral centralisé, dit « prussien », et davantage associé à un sentiment d'appartenance des citoyens allemands à l'espace régional. Il fait aussi l'objet de représentations opposées, à la fois « temple de la nature » et « domaine de l'ingénieur », double préoccupation pour le *Heimat* et sa gestion technico-scientifique. Dans de nombreuses régions allemandes, le développement éolien a été initié sur la base d'un modèle coopératif avec prise de participations des citoyens aux projets éoliens, inspiré de la tradition nordique de gestion du paysage par assemblées locales. Dans ce contexte, le développement éolien a émergé à partir d'initiatives locales institutionnalisées par la suite dans le champ de la planification, au travers d'une approche de zonage – ce qui fait écho à la dualité constitutive de la culture paysagère allemande (nature/ingénierie, esprit du lieu/science). Au-delà des tarifs d'achats et de l'ouverture de la politique éolienne allemande aux parties prenantes, souvent invoqués comme facteur déterminant du succès allemand, l'innovation majeure de l'État allemand a été d'adosser sa politique éolienne aux institutions de gestion traditionnelle du paysage, en incluant les communes et les assemblées locales de paysage (*Landschaft*). Le système institutionnel permettant cet ancrage local de l'éolien était certes en place, mais encore fallait-il oser l'actualiser en y adossant une politique énergétique. La culture paysagère allemande est donc un facteur clef pour comprendre le déploiement de cette politique énergétique.

Comparés à l'Allemagne, la France et le Portugal se caractérisent par des institutions politiques centralisées. Dans ces deux pays, les études de cas présentées montrent que le

déploiement de l'éolien prend en défaut les cadres institutionnels en place. Cependant, cela s'opère de façon différente dans chacun de ces cas, là encore en fonction des cultures paysagères et des modes de gestion du paysage.

Au Portugal, la dimension économique de l'éolien, en particulier les bénéfices attendus par les communes (e.g. tarif d'achat, production énergétique distribuée, loyers) tend à revitaliser et à redonner du pouvoir à des structures traditionnelles de gestion du paysage lors de l'implantation de projets éoliens. À cette occasion, les communautés locales contestent la gouvernementalité de l'institution en charge de la protection de l'environnement, laquelle impose une norme paysagère en tant que patrimoine national et occulte les valeurs d'usage associées au paysage (*baldios*, droits de propriété communautaire, production agricole). La revendication des droits de propriété communautaires pour (à Montesinhos) ou contre (à Serras d'Aire e Candeeiros) l'éolien révèle brutalement le caractère hiérarchique de l'approche patrimoniale des institutions de protection de l'environnement. Elle traduit aussi le rôle du paysage dans le développement de l'énergie éolienne en ce que le niveau communautaire constitue le lieu de la mise en compatibilité de l'éolien avec le social. Le paysage, caractérisé dans ses dimensions sociales et d'usage, constitue donc à nouveau une ressource pour la transition énergétique. Plus controversé au Portugal qu'en Allemagne, il appelle à renouveler la façon dont les sociétés et les cultures locales s'articulent aux institutions gestionnaires des politiques publiques.

Cette situation diffère fortement du cas français, où la gestion du paysage est historiquement adossée à l'idée d'un « paysage d'État » – soit une approche normative, visuelle et formalisée en vue de sa protection. Du fait de sa dimension historique, la légitimité de l'État à agir pour protéger le paysage n'est pas contestable, ni contestée, en tant que telle. Le problème provient davantage du fait que l'éolien déborde de l'intérieur (i.e. précisément, du fait de la présence visuelle imposante et inédite des éoliennes) le référentiel étatique de protection du paysage et le met en échec. L'État est contesté dans sa fin parce qu'il échoue dans ses moyens. Le besoin d'ouvrir la gouvernance du paysage à des parties non administratives (ce qui consiste de fait à la décentraliser) provient de l'incapacité de la norme visuelle de l'État à réguler les covisibilités éoliennes.

Ceci aide à comprendre le cas français, principalement concerné par des enjeux de planification territoriale et l'évolution de celle-ci vers une gouvernance élargie favorisant la prise en compte de différentes pratiques paysagères. En France, la planification peut être innovante lorsqu'elle parvient à connecter les normes paysagères, formellement (nouvelles représentations, nouveaux codes) et politiquement (réseaux sociaux élargis), à la façon dont les paysages sont vécus et pratiqués. À la différence des cas portugais et allemand, l'approche visuelle du paysage est tellement importante en France, qu'il n'est pas aisé d'ouvrir ce type de gouvernementalité à d'autres pratiques (locales) du paysage. La mise en politique du développement éolien au niveau local suppose donc un double processus de décentralisation énergétique et paysagère particulièrement difficile à opérer – ce à quoi peut pourtant contribuer une approche renouvelée de la planification territoriale.

La comparaison entre les cas portugais et français met à jour le rôle des cultures paysagères et des pratiques qui les sous-tendent dans l'émergence de nouveaux réseaux sociaux compatibles avec le développement éolien. Au final, l'analyse comparée conduit à distinguer trois configurations de transition énergétique à partir de l'énergie éolienne : l'actualisation (la continuité à partir de l'existant) en Allemagne, la recherche d'une synchronisation entre les niveaux local et national au Portugal, l'enjeu d'une double décentralisation énergétique et paysagère en France (ce qui passe par la mise en échec des formes de gestion existantes).

Conclusion

Cette contribution s'est penchée sur les processus d'émergence de paysages éoliens dans trois pays européens. L'analyse a porté sur les processus nationaux et locaux de paysage, afin de faire avancer notre compréhension du rôle de ces processus vis-à-vis de la transition énergétique et des enjeux soulevés par sa gestion. Elle contribue ainsi aussi à élargir l'abord de ces enjeux, essentiellement considérés à ce jour du point de vue de l'économie et de l'analyse des politiques publiques.

Nous avons conçu le paysage comme un processus social ouvert se déployant à la croisée des cultures (nationales, régionales et locales), des institutions et de la technologie et soutenant des pratiques d'administrations, de mise en forme de l'espace et d'appartenance à ce dernier. En choisissant d'approcher les enjeux de la transition énergétique au travers du prisme du paysage, nous avons pu analyser les forces sous-jacentes mais néanmoins décisives qui, à la croisée entre pratiques et représentations, contribuent à administrer, mettre en forme et habiter l'espace.

Ces éléments illustrent la manière dont les pratiques et les institutions paysagères participent (ou non) à l'enclassement de l'éolien dans le social. Les tensions décrites dans chaque pays montrent aussi les modalités selon lesquelles la technologie éolienne, du fait même de sa matérialité (élévation, visibilité, caractère décentralisé), constitue un point d'appui et une force de renouvellement des cadres institutionnels et des pratiques paysagères en place.

Si la comparaison internationale montre qu'aucune règle générale ne préside à la composition des paysages éoliens, elle met aussi en évidence le caractère décisif de l'articulation entre les cadres institutionnels normatifs, le plus souvent nationaux, qui président à l'élaboration des politiques publiques (énergie, environnement, aménagement, paysage) et les pratiques locales de paysage qui soutiennent l'émergence de nouveaux paysages de l'énergie.

Elle montre ainsi que les processus locaux de paysage sont au cœur de la transition énergétique et que les cadres institutionnels présidant à la planification et à l'autorisation des projets éoliens devront savoir évoluer sous la pression de ces processus locaux, et en s'appuyant sur eux, pour que la transition énergétique devienne une réalité.

Remerciements

Ce travail a été réalisé avec l'appui financier du Conseil français de l'énergie, du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de la Mer (MEDDM – Programme PDD [Paysage et développement durable]), de l'Agence française de l'environnement et l'énergie (Ademe, Convention n° 07 10 C 0019), de la Région Île-de-France (R2DS) et du Programme interdisciplinaire Énergie du CNRS.

Chapitre 11

Du bon usage du passé des paysages. Récits paysagers et durabilité dans trois sites viticoles européens du patrimoine mondial (Tokaj, Saint-Émilion, Cinque Terre)

SERGE BRIFFAUD, BERNARD DAVASSE⁸⁵

« Seules les traces font rêver. »
René Char

Sans pour autant cautionner une assimilation de la durabilité à la pérennité, on peut créditer la notion de développement durable de porter la perspective d'une maîtrise du temps et, plus précisément, celle d'une harmonisation des temps sociaux et des temps écologiques. On peut toutefois penser qu'une large adhésion à une telle visée suppose qu'elle puisse « s'incarner » dans des objets médiateurs capables de lui donner corps et consistance, d'aider à son inscription concrète dans le quotidien et l'espace local, mais aussi de servir de support à une appropriation d'ordre symbolique, conférant sens et élan à une quête collective orientée en cette direction. André Micoud (2004) voit ainsi dans la « campagne », l'une de ces médiations aptes à transformer en authentiques objets de désir les desseins associés au développement durable, à la gestion patrimoniale, etc., qui pourraient n'être, sans elles – et ne sont de fait souvent – qu'injonctions abstraites assénées par des discours moralisateurs (*cf.* aussi Hervieu et Viard, 1996 ; Vanier, 2008).

⁸⁵ La présente contribution forme un tout avec celle que propose Aline Brochot dans ce même ouvrage (chapitre 16). L'une et l'autre se fondent sur les résultats de la recherche « Paysages d'exception, paysages au quotidien : une analyse comparative de trois sites viticoles européens du patrimoine mondial », coordonnée par S. Briffaud et A. Brochot et réalisée par des chercheurs français, italiens et hongrois des équipes Cepage (Ensap Bordeaux), Ladyss-UMR 7533 du CNRS ; Irstea-ADBx de Bordeaux ; Institut Leonardo-IRTA (Université de Pise) ; KTI-Institut de gestion de l'environnement et du paysage, Université d'agriculture de Gödöllő.

Ne serait-on pas fondé, de façon analogue, à voir dans le « désir » contemporain de paysage – complice, à l'évidence, de l'attrait exercé par la campagne – le foyer d'un « désir de durabilité » ? Le principal atout du paysage, en la matière, réside *a priori* en sa capacité à porter, dans sa matérialité même, l'image sensible de l'entrecroisement des durées sociales et écologiques. Il réside en d'autres termes dans sa capacité, au moins potentielle, à servir de support à une « mise en récit » renouvelée des identités territoriales locales. En ce moment charnière où l'écologisation des espaces locaux devient l'un des vecteurs principaux de (re)construction des identités collectives (Di Méo *et al.*, 2004 ; Mormont, 2009), ces récits tramés autour du paysage se chargent d'enjeux particuliers. Ils apparaissent comme le lieu possible de la recomposition et de la légitimation symbolique de nouveaux biens communs, réordonnant autour des valeurs qu'ils incarnent le sentiment d'appartenance à un territoire et à une communauté. On peut ainsi *a priori* attendre de ces récits paysagers qu'ils servent de matrice et de soubassement symboliques à de nouvelles visions du rapport nature/société – qu'ils deviennent, en d'autres termes, de nouveaux récits de fondation, réinscrivant les identités perçues dans une histoire qui serait à la fois – pour paraphraser Georges Bertrand – celle de la société dans la nature et de la nature dans la société.

A-t-on raison de placer dans le paysage de tels espoirs ? Pour le savoir, il faut partir en quête des récits paysagers contemporains, interroger les conditions de leur production, les représentations qu'ils portent de l'histoire locale et du rapport nature/société, mais aussi questionner leurs relations au champ de l'action publique, c'est-à-dire la façon dont un récit qualifiant un passé et un présent s'articule à un projet dessinant un avenir.

Un terrain d'observation : la politique du patrimoine mondial

Les politiques du paysage en général et du patrimoine paysager en particulier peuvent être aujourd'hui considérées comme le principal foyer d'émergence de tels récits, ainsi stimulés par la perspective d'une action à conduire, voire par la nécessité d'en justifier la nature et les orientations. On s'intéressera ici aux récits paysagers associés à la politique d'inscription des « paysages culturels » au patrimoine mondial de l'humanité, mise en œuvre par l'Unesco depuis 1992. Rappelons que pour obtenir l'inscription d'un paysage, les États concernés doivent apporter la preuve de sa « valeur universelle exceptionnelle ». Cette démonstration passe, toujours, par un exposé d'ordre historique, qui associe à ce bien une origine, une durée, éventuellement des « auteurs » et des gestionnaires. Ainsi se construit, dans des conditions néanmoins variables du point de vue, notamment, des catégories d'acteurs intervenant dans ce processus, un discours « officiel » sur le patrimoine paysager labellisable ou labellisé prenant, pour partie au moins, la forme d'un récit.

Ce dernier porte-t-il, dans les faits, ce qu'on peut en théorie en attendre ? L'inscription est-elle véritablement apte à susciter la construction de récits paysagers capables de fonder symboliquement des projets orientés vers la durabilité, c'est-à-dire fondés sur une gestion des temporalités socio-écologiques ? Ces questions ont été au cœur de l'analyse comparative du processus d'inscription au patrimoine mondial que nous avons menée pour trois « paysages culturels » européens, inscrits entre 1997 et 2003 et ayant pour caractéristique commune d'être fortement marqués par l'activité viti-vinicole (Briffaud et Brochot, 2010). Il s'agit, selon les appellations officielles de l'Unesco, de Portovenere, Cinque Terre et les îles, de la Juridiction de Saint-Émilien et du paysage culturel historique de la région viticole de Tokaj.

Nous avons cherché à qualifier le « moment » de l'inscription de ces trois sites, dans le but de saisir les différents enjeux (d'ordre politique, économique, environnemental, etc.) auxquels correspond cette démarche patrimoniale, notamment à l'échelle des territoires inscrits eux-mêmes et de leur environnement immédiat. Cela signifiait surtout, dans notre esprit, saisir l'expression « paysagère » de ce moment, c'est-à-dire l'état, à l'heure de l'inscription et au regard d'une histoire de moyenne et longue durée, du paysage saisi dans sa dimension matérielle. Ce travail a largement contribué à nourrir l'analyse des récits paysagers produits à l'occasion de l'inscription. Notre idée n'était toutefois pas de confronter cette représentation à celle que nous aurions construite nous-mêmes, dans l'esprit d'évaluer un « degré d'objectivité » du paysage donné à voir par les acteurs des politiques patrimoniales. Il s'agissait plutôt de se donner les moyens de mieux appréhender les choix, souvent implicites, que contiennent ces récits, les conditions du tri – et, à travers elles, les fondements de la hiérarchisation – qu'ils opèrent au sein de cette réalité globale que constitue le paysage. Ce travail nous a également et surtout aidé à évaluer ce que l'on pourrait appeler l'« efficacité symbolique » des récits produits, c'est-à-dire leur capacité à donner prise aux acteurs locaux sur la réalité socio-écologique des territoires concernés et à fonder des projets orientés vers la durabilité.

Trois situations paysagères contrastées

Les Cinque Terre, territoire de reconquête

Le site des Cinque Terre et de Porto Venere est le premier, en 1997, à avoir obtenu l'inscription au patrimoine mondial. Les spectaculaires terrasses viticoles descendant vers la mer en constituent le motif paysager emblématique. Elles jouent un rôle central dans la valeur patrimoniale reconnue au site et dans son succès touristique. Seuls les pittoresques ports côtiers et autres villages accrochés aux falaises littorales leur font concurrence dans les images destinées aux touristes. Il est vrai que les versants sont ici d'une exceptionnelle vigueur et que la plupart ont été aménagés jusqu'à 500 m d'altitude par la construction de murs en pierre sèche. Les vignes en terrasse n'occupent toutefois, à l'heure actuelle, qu'une faible part du sol et ne sont présentes que dans le seul périmètre du parc national des Cinque Terre.

L'inscription intervient ici à un moment critique de l'histoire de ce paysage, profondément marqué par les traces d'un abandon agricole, somme toute assez récent, puisqu'il a pris toute son ampleur à la fin des années 1960 et qu'il s'est fortement accéléré dans les années 1990 (Storti, 2004 ; Alcaraz, 1999). Ainsi, en une trentaine d'années, la surface en vigne est passée de 1200 à 110 ha. Ce sont les parcelles les plus proches de la mer et celles situées sur les parties sommitales ou éloignées des villages qui ont été les premières abandonnées. Les anciens terroirs de terrasses ont été envahis en bas par le maquis, en haut par le pin maritime, avec comme conséquences l'amplification du risque d'incendie et l'exacerbation des processus érosifs, dus en particulier à l'absence d'entretien des murs de pierre sèche.

L'inscription a ici été pensée, aux dires de ses principaux promoteurs locaux, comme l'un des moyens de sauver un pays ainsi menacé de désertification et de destruction, sous l'impact des catastrophes en chaîne que l'abandon des terrasses est susceptible de générer. Elle est volontiers présentée comme le point de départ d'une « reconquête » du territoire qui passe avant tout par l'endiguement de la déprise agraire. Elle a été suivie, dès 1998, de la création du Parco Nazionale delle Cinque Terre, qui s'est imposé comme un opérateur

central omniprésent dans la vie sociale, économique et culturelle de cette partie du territoire inscrit. Le parc a fondé son action sur la mise en place de coopératives chargées de la récupération des anciennes terrasses viticoles, ainsi que la production et la commercialisation des produits agricoles, dont la plupart sont certifiés « agriculture biologique ». La récupération des terrains incultes s'est largement appuyée sur le recours à une loi peu utilisée ailleurs en Italie, encourageant les propriétaires à mettre en valeur leur terrain et permettant aux pouvoirs publics (ici à travers les coopératives) de se substituer aux propriétaires défaillants. Enfin, le parc a eu comme objectif d'assurer la compatibilité entre développement touristique et qualité paysagère et environnementale, ce qui passe notamment par la priorité donnée au chemin de fer comme moyen d'accès au territoire et au logement chez l'habitant, ce dernier choix ayant permis d'assurer la prospérité de nombreux villageois.

La région viticole de Tokaj : un paysage en quête de renaissance

Inscrit en 2002, ce site est le plus vaste des trois. La zone centrale, concentrée autour du mont Tokaj, mais qui comprend aussi quelques grandes caves historiques éloignées de ce secteur, est entourée d'une vaste zone tampon, recoupant l'aire viticole d'appellation « Tokaj » en Hongrie. À signaler que l'aire de production de ce vin déborde sur la Slovaquie voisine, à laquelle ne s'est toutefois pas étendu le site inscrit, faute d'accord entre les deux États.

Le paysage du Tokaj apparaît aujourd'hui comme une mosaïque composée de vignes et de friches occupant les contreforts périphériques du massif du Zemplén, ainsi que de forêts de chênes, que l'on trouve essentiellement sur les sommets et au cœur du massif. La grande plaine de la Tizsa et du Brodog est presque partout présente au regard, au point de donner aux versants viticoles l'aspect de rivages en relation constante avec des horizons lointains. Les bourgs et petites villes, installés à la jonction entre plaine et colline, ou dans les bassins intramontagnards, sont marqués par des héritages architecturaux souvent remarquables, laissés dans ce pays par des populations d'origines et de religions différentes, qui ont toutes été liées à l'histoire du vin prestigieux de Tokaj.

Les vignes sont aujourd'hui massées dans la partie inférieure des versants convexes, entre 100 et 300 m d'altitude et en exposition sud. La vigne obéit à un zonage assez strict et n'occupe que 10 % du territoire inscrit. Ce vignoble n'est pas homogène. Apparaît nettement le contraste entre les petites parcelles des micro-producteurs, parfois encore plantées en « foule », et la nappe continue et géométrique des vignes des grands domaines, étalée sur la partie inférieure des versants. La petite viticulture continue néanmoins à jouer un rôle clé dans la vie locale et les remarquables quartiers de caves situés à l'entrée des villages constituent des pôles de sociabilité essentiels.

Le paysage est par ailleurs fortement marqué par la présence de carrières, le massif de Zemplén, réputé de longue date pour sa richesse en minéraux, ayant fait et faisant encore l'objet d'une intense activité extractive. Incarnant aux yeux de beaucoup le potentiel majeur de développement économique sur ce territoire, ces activités extractives et la place qu'il convient de leur laisser sont au cœur des problématiques de la gestion patrimoniale du site inscrit.

Ici, l'inscription est intervenue quelques années après la fin du communisme et l'entrée dans la Communauté européenne (1994), c'est-à-dire dans des moments de fortes mutations, marqués au niveau local par une grave crise économique et un important déclin démographique, mais aussi par l'émergence d'une nouvelle économie viticole, fondée sur les investissements réalisés par des entreprises étrangères ou de riches Hongrois. Des

grands domaines, d'une taille comprise entre 50 et 120 ha, ont ainsi été créés sur les meilleures terres, auparavant aux mains du Borkombinat (entreprise d'État). Des investissements très importants ont été faits pour produire et commercialiser à nouveau dans le monde entier les grands vins de Tokaj, et en particulier le prestigieux *aszu* (Plet *et al.*, 1994 ; Luginbühl, 2001a).

Nous allons voir que c'est autour de cette mutation viticole et de la reconstruction, à laquelle on l'associe, de l'image du site, que s'est ordonné ici la politique d'inscription au Patrimoine mondial, avec pour conséquence de confier à une activité qui n'est que très partiellement responsable de la production du paysage tout le poids et tout le mérite de la valeur exceptionnelle que l'on attache à ce dernier.

La Juridiction de Saint-Émilion : une apparente stabilité

Saint-Émilion vient de célébrer, en 2009, les dix ans de son inscription au patrimoine mondial. Le paysage des huit communes qui constituent ce qu'il est convenu d'appeler, en référence à une circonscription médiévale, la « Juridiction de Saint-Émilion » correspond, à quelques détails près, à celui de l'appellation viticole « AOC Saint-Émilion ». Ici, la vigne règne en maître, occupant presque 70 % du territoire inscrit, recouvrant à l'heure actuelle le coteau et le plateau calcaire ainsi que la plaine fluvio-marine de la Dordogne. Nichée au cœur du coteau, la ville médiévale de Saint-Émilion constitue un pôle majeur d'attraction touristique. C'est aussi au niveau du coteau et du rebord de plateau, dans les environs immédiats de la cité, que s'étend depuis le Moyen Âge la partie la plus ancienne du vignoble et que se rassemblent quelques-uns des châteaux les plus prestigieux du Bordelais, apparus pour la plupart au XVIII^e siècle : Bel-air, Canon, Ausone, Pavie, etc. (Enjalbert, 1983).

Si la Juridiction constitue – et de loin – le plus « viticole » des trois sites étudiés, son paysage apparaît aussi, par comparaison, comme le plus stable de tous, aujourd'hui et à l'échelle des dernières décennies. Dans son aspect actuel de territoire monoculturel, le Saint-Émilionnais n'en est pas moins un paysage relativement récent. La vigne ne s'est vraiment étendue que tardivement au-delà des abords immédiats de la cité. Elle ne colonise les terrains moins favorables de la plaine qu'à partir du tournant des XIX^e et XX^e siècles, en un vaste mouvement d'échelle séculaire qui s'est accéléré dans les années 1950. Mais le sentiment de stabilité qui émane aujourd'hui de l'homogénéité globale des paysages tend à faire oublier, autant que les changements du passé, ceux qui se produisent aujourd'hui. Car les dynamiques sont bien là, même si leurs effets sont relativement peu marquants. En ce moment de crise viticole, le prestigieux vignoble de Saint-Émilion est en particulier soumis, comme les autres, à une certaine pression immobilière, particulièrement sensible, ici, autour de certains bourgs et villages de la plaine, mais aussi dans le secteur de l'appellation – exclu du site inscrit – compris dans l'agglomération libournaise.

À Saint-Émilion, on peut créditer l'inscription d'avoir été au fondement d'un processus de « construction » territoriale aujourd'hui encore en cours. C'est à l'inscription que l'on peut notamment rapporter – nous y reviendrons plus bas – la naissance en 2001 de la communauté de communes dite de la « Juridiction de Saint-Émilion », regroupant les huit villes et villages concernés. La réflexion collective sur la gestion du site inscrit a débouché ici dans un premier temps sur la rédaction d'une charte patrimoniale (2001), puis d'un « projet de territoire » qui a permis d'obtenir en 2006 des financements dans le cadre

d'une démarche de pôle d'excellence rurale (PER⁸⁶) visant à promouvoir « les richesses naturelles, culturelles et touristiques de la Juridiction de Saint-Émilion ». Cette volonté de gestion s'est enfin traduite par la création en 2007 d'une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager, qui englobe tout le territoire inscrit et constitue à ce jour la plus vaste ZPPAUP « paysagère » du territoire français.

La « mise en récit » de l'exceptionnalité paysagère

Après cette rapide présentation des trois sites et des politiques associées, sur chacun d'eux, à l'inscription, le moment est venu de passer à l'analyse des récits paysagers produits à l'appui de cette dernière. Nous le ferons à la fois à partir des documents écrits associés à la demande d'inscription – et notamment du dossier présentant la candidature du site – et des entretiens oraux menés avec les acteurs locaux et nationaux dans les trois pays concernés⁸⁷.

La question des dispositifs d'acteurs correspondant à la production et à la circulation de ces récits est à l'évidence essentielle. Faute de pouvoir développer longuement ce point, contentons-nous de préciser ici que pour deux des sites concernés, Saint-Émilion et les Cinque Terre, on peut attribuer en priorité aux acteurs locaux et, notamment, aux élus de l'échelon communal, la responsabilité globale de l'argumentaire associé à la justification de la « valeur universelle exceptionnelle » ; même si celui-ci, dans le cas de Saint-Émilion, a été mis en forme par un bureau d'étude parisien. Dans le cas de Tokaj en revanche, et malgré la forte et précoce implication du maire de la commune du même nom et des viticulteurs de l'association « Tokaj Renaissance », c'est aux services de l'État qu'est avant tout revenu la formulation de l'argumentaire.

Les Cinque Terre : sur les ruines de l'âge d'or

Il revient aux Cinque Terre de fournir l'exemple le plus édifiant d'un récit de type « héroïque », construit à l'appui d'une demande d'inscription. Telle qu'elle est présentée dans les documents destinés à argumenter la candidature du site, l'histoire des Cinque Terre est celle du combat sans fin du paysan contre une nature hostile, forcée, malgré elle, à produire. L'histoire du paysage apparaît d'abord, ici, comme celle d'une société, organisée en une petite république agraire soudée autour d'un projet de maîtrise des forces de la nature. Tout nous invite à voir dans cet affrontement pluriséculaire la clé d'une exceptionnalité paysagère présentée comme indissociable de l'absolue spécificité de ce territoire. L'histoire des Cinque Terre, telle qu'elle est ordinairement contée par les acteurs de l'inscription, se déroule en trois grandes phases. L'une d'émergence, correspondant aux derniers siècles du Moyen Âge, quand naissent, ensemble, les bourgades du rivage et le terroir viticole ; l'autre de déclin, ponctuée par une chaîne d'événements (arrivée du chemin de fer en 1874, crise phylloxérique dans les années 1920 et construction de la route

⁸⁶ La démarche des pôles d'excellence rurale a été lancée par le Gouvernement français en 2005. Elle vise à encourager les dynamiques rurales, en soutenant un projet de développement économique fondé sur un partenariat entre des collectivités locales et des entreprises privées. En 2006, cinq projets ont été labellisés en Gironde, dont celui de la communauté de communes de la Juridiction de Saint-Émilion (cf. <http://www.aquitaine.pref.gouv.fr/politiques/amenagement/per/per.shtml>).

⁸⁷ Les analyses qui suivent sont largement redevables aux enquêtes menées sur les trois sites auprès des acteurs locaux par, notamment, Jacqueline Candau et Ludovic Ginelli (Saint-Émilion), Maristella Storti (Cinque Terre), Izolda Mathias (Tokaj) ; ainsi qu'à l'apport de ces chercheurs à l'interprétation et à la comparaison des résultats obtenus..

reliant le territoire à la ville de La Spezia entre 1964 et 1970) amenant à la fois à la désinsularisation du site et au déclin de la viticulture. Entre ces deux moments, mille ans d'un « équilibre » toujours reconstruit, mille ans d'une histoire plutôt cyclique que linéaire durant lesquels un peuple de paysans tenant à la fois de Sisyphe et de Prométhée édifie le grand œuvre paysager des Cinque Terre.

Le portrait des paysages proposé par les acteurs locaux est placé sous le signe de la tension et du paradoxe. Il nous convie à admirer comment, en ce pays où la nature est le problème et l'artifice la solution, des contraintes extrêmes ont reçu pour réponse une hyperhumanisation, dont la pierre est l'instrument. C'est dans le spectacle de la minéralité et de la géométrie des terrasses de culture – dans un paysage assimilé, *via* une synecdoque à laquelle on a sans cesse recours, à son support bâti – que se révèle, aux yeux de nos interlocuteurs, l'essence même de l'identité locale. Le dossier de présentation du site insiste sur le linéaire des murs-terrasses, évalué à 2000 km. Une comparaison avec la Grande Muraille de Chine, qui apparaît déjà dans la conclusion de ce dossier, est volontiers reprise aujourd'hui par les acteurs locaux. Une grande photographie du monument chinois a été placée dans la salle de réunion du parc national et, depuis novembre 2006, ce dernier a passé convention avec la société responsable de la gestion de la Grande Muraille. Mais la comparaison avec le fameux monument est avant tout prétexte à célébrer l'irréductible singularité des Cinque Terre, où une paysannerie libre a accompli par choix ce que le peuple chinois a fait sous la contrainte.

Ce motif du paysan libre trouve son prolongement dans une célébration de la créativité de la population locale, présentée comme émanant à la fois de cette liberté et de la nécessité d'apporter une réponse à des contraintes naturelles hors normes. Cette thématique est elle-même inséparable de celle de l'isolement, perçu comme la condition de cette continuité d'intention et d'action. La présentation officielle du site décrit ainsi avec des accents agrariens les effets de l'ouverture de ce territoire, évoquant une société aujourd'hui « pénétrée par des modèles de vie très éloignés de ceux qui sont à son origine, fondée sur la famille patriarcale qui se suffit à elle-même, unie dans le travail et dans la vie... ».

D'une façon plus générale, la communication sur le site, orchestrée par le parc ou proposée par les communes, fait la part belle aux images du passé des paysages et de l'exploitation paysanne du sol. Les photographies anciennes montrant les spectaculaires versants de terrasses avant le début du processus d'enfrichement apparaissent systématiquement sur les publications destinées aux touristes. Elles donnent à voir ce qui ne subsiste aujourd'hui qu'à l'état de trace, à savoir un paysage rendu à son « essence » géométrique, minérale et architecturale, nettoyé de toute irruption incontrôlée de la nature et entretenu par un petit peuple laborieux, occupant souvent les premiers plans de l'image. L'insistance mise à placer sous les yeux du visiteur de telles représentations suggère que nous n'avons pas seulement affaire ici à un souci d'informer, mais bien à un désir d'associer le plus étroitement possible le paysage à son symbole, tout entier concentré en ces images du passé. Les photographies anciennes s'imposent ainsi au cœur même du décor quotidien du territoire, dans les établissements publics et les commerces, mais aussi dans les rues des bourgades côtières, comme à Manarola, où une série de ces clichés tirés en grand format accompagne un moment la progression du piéton dans l'artère principale. Ailleurs – comme devant la gare de Riomaggiore – ce sont des fresques qui célèbrent les gestes du paysan et les efforts faits, aujourd'hui comme hier, pour l'entretien des terrasses.

La communication proposée par le parc et les communes assume pleinement, voire participe à renforcer une « mise en spectacle » du paysage des Cinque Terre, inséparable du tournant pris en direction d'une économie touristique et de la célébrité mondiale d'un

paysage devenu une véritable « marque ». Ces images du passé, qui s'insinuent au cœur même de l'espace vécu au quotidien par l'habitant et le visiteur, ne représentent pas un « autre » paysage, mais le paysage même des Cinque Terre, comme rendu à lui-même par-delà les accidents de l'histoire récente. Le passé est ici un présent antérieur – un symbole du présent. Le représenter est aussi manifester haut et fort un engagement pour la perpétuation de la tradition. Au cœur des images proposées du site réside ce lien noué entre passé et présent – lien qui ne s'incarne pas dans un héritage passivement reçu, mais dans une véritable continuité d'action, qui apparente les protagonistes actuels de la scène paysagère à leurs glorieux ancêtres. Les politiques conduites pour la préservation du site et le développement économique font ainsi elles-mêmes partie, ici, du spectacle proposé aux visiteurs. Plaquettes, guides, panneaux, télévision locale... expliquent et commentent à l'envi les actions menées, la philosophie qui les inspire, la situation à laquelle elles répondent. Nul ne peut échapper à la médiatisation d'un projet qui se définit par l'ambition de renouer les fils rompus de l'histoire.

Le paysage des Cinque Terre, tel qu'il ressort du discours des acteurs, apparaît ainsi comme un archétype de paysage « héroïque », au sens où tout nous pousse à le regarder non pas véritablement pour lui-même, mais en tant que reflet d'actions humaines édifiantes. L'inscription au patrimoine mondial a eu ici, entre autres effets, de spectaculaires conséquences rhétoriques. Elle a poussé à la construction d'un discours sur l'exceptionnalité qui lie étroitement l'héroïsme des paysans du passé à l'excellence et au caractère expérimental du projet actuel de réhabilitation des paysages dégradés par l'abandon des terres. Le parc national s'est intitulé lui-même « Le Parc de l'homme » et le paysage des Cinque Terre exalte bien une « humanité » qui se représente elle-même à la manière moderne, c'est-à-dire à travers le combat qui l'oppose aux forces de la nature. Mais ce paysage est aussi une image et un symbole médiatisés au point d'empiéter largement sur le réel. Les Cinque Terre, de ce point de vue, sont, aussi, un paradis postmoderne, où la réalité n'a sa chance et n'émerge dans les regards et les discours que pour autant qu'elle fasse, aussi, « image ».

Paysages et « renaissance » d'un monde perdu à Tokaj

Au « paysage-paysan » des Cinque Terre, présenté comme l'œuvre d'une petite république agraire soudée par la nécessité de maîtriser un milieu physique contraignant pourrait être opposé le paysage d'essence aristocratique de Tokaj, montré, quant à lui, comme l'œuvre d'une élite dont les vertus et la compétence se reflètent dans les qualités de l'un des vins les plus prestigieux du monde (Luginbühl, 2001a).

Le dossier de candidature du site de Tokaj⁸⁸ attribue ainsi aux aristocrates locaux à la tête des grands domaines – et notamment à la famille Rakoczi, qui incarne la résistance aux Habsbourg et la fondation même de la nation hongroise – le mérite d'avoir « inventé » ce vin prestigieux. Or cette version des choses est pour le moins relativisée par les analyses de l'historien Istvan Zelenak, présentées en 2001 lors d'un colloque organisé sur le site par l'Icomos (Zelenak, 2001). Celui-ci explique le développement d'une viticulture d'excellence, dès le XVI^e siècle et durant les deux siècles suivant, par l'essor des villes et des bourgs-marchés de la région (Sarospatak, Tokaj, Mád, Tarcal, Tallyà, Abaujszanto, etc.). Il faut ainsi, selon lui, créditer la bourgeoisie locale d'avoir su imposer aux aristo-

⁸⁸ Republic of Hungary, 2000. *The World Heritage Documentation for the nomination of the Cultural landscape of Tokaji Wine Region*, Budapest.

crates latifundistes – et ceci malgré une résistance qui s’est traduite par des agressions armées contre les bourgs et cités concernées – les régulations sociales nécessaires à stabiliser, en qualité et en quantité, l’offre en vins de Tokaj. Cela est notamment passé par l’abolition précoce du servage sur les terres viticoles et la protection des habitants contre les prélèvements abusifs des grands féodaux. Le dossier de candidature passe globalement sous silence cet aspect de l’histoire viticole. Quant aux mutations qui ont marqué le vignoble durant le dernier demi-siècle, elles sont traitées de manière lapidaire. L’extermination des Juifs, qui contrôlaient la viticulture locale avant la guerre, n’est rappelée qu’en quelques mots. Les temps communistes sont à peine évoqués et présentés comme ceux d’un déclin dû à l’expulsion des grands propriétaires. L’histoire du site se conclut par l’évocation du changement politique de 1990, qui « ébranla dans ses fondements la société hongroise. Une fois encore, une chance était donnée aux meilleurs de produire le meilleur [...]. Et Tokaj a en effet connu sa renaissance. »

L’historique proposé du site, les affirmations, mais aussi les silences qu’il comporte, apparaissent ainsi clairement mis au service, ici, de la célébration de cette « renaissance » orchestrée par une élite. Cette idée n’a pas seulement une réalité verbale. Elle trouve aussi une expression particulièrement forte dans les reconstitutions paysagères historicistes proposées *in situ* sur quelques propriétés à la réputation très ancienne, telles que Hetzölö et Disnökö – deux domaines recréés au début des années 1990 par des sociétés d’assurance françaises. On a pris ici pour référence, au moment d’entreprendre les travaux d’aménagement des domaines, les gravures les représentant dans le fameux *Tokaj album*, publié en 1867 (Szabo, Van Torok, 1867) et réédité en 2001 par les soins de l’association « Tokaj Renaissance », regroupant les nouveaux investisseurs dans le vignoble. Partout dans la région de Tokaj – et à l’image de ce qui se passe avec les photos anciennes dans les Cinque Terre – dans les commerces, les hôtels, les propriétés viticoles elles-mêmes s’affichent les images tirées de cet ouvrage, foyer des modèles paysagers associés au rêve, nourri par une partie au moins de la population, d’un retour vers ce temps béni.

Valeurs du « terroir » et paysagement de la représentation du territoire local à Saint-Émilion

Les formes prises par la « mise en récit » du paysage culturel de Saint-Émilion sont largement redevables aux efforts faits par les promoteurs de l’inscription – en l’occurrence le Sivom, qui préfigurait, au moment de la candidature du site, la communauté de communes actuelle – pour assumer une hybridité patrimoniale. Nous sommes en effet en présence, ici, de deux sources potentielles de « valeur universelle exceptionnelle », correspondant à deux processus locaux de patrimonialisation dont l’inscription de 1999 incarne d’une certaine façon la convergence. Le premier est relatif à la protection du patrimoine architectural et monumental de la ville de Saint-Émilion, précocement initiée au XIX^e siècle et qui culmine avec la création, en 1986, d’un secteur sauvegardé s’étendant à l’ensemble de la cité médiévale. Le second processus concerne la société viticole et ses pratiques, au sens où le monde viticole commence à se percevoir et à se représenter lui-même, à partir de la seconde moitié du XX^e siècle, sous l’angle de son ancrage dans une tradition. Une étape essentielle est marquée, à cet égard, par la re-création, en 1948, de la Jurade de Saint-Émilion, institution d’origine médiévale aux attributions jadis vastes et multiples, à laquelle on fait jouer le rôle d’une congrégation viticole incarnant l’identité du terroir saint-émilionnais. Cette re-création avait été précédée, en 1920, de la fusion des deux syndicats, jusqu’alors rivaux (de « Saint-Émilion » d’une part et de la « Juridiction de Saint-Émilion » d’autre part) ; la marque « Saint-Émilion » servant dès lors à désigner

tous les vins rouges récoltés dans les huit communes censées correspondre au territoire de l'ancienne juridiction, exhumée pour la circonstance.

Toute la stratégie déployée dans le dossier de demande d'inscription du site⁸⁹ consistera à lier ces deux mouvements et à présenter l'exceptionnalité comme résultant des valeurs additionnées que l'on associe, d'un côté, au patrimoine monumental et urbain, de l'autre, au « terroir ». Le paysage, ici, est avant tout compris comme le produit de cette addition. Cette volonté de lier les patrimoines conduit les promoteurs de l'inscription à tenter de construire, dans le dossier de candidature du site, un récit fédérateur. Patrimoine monumental et patrimoine viticole s'enracineraient ainsi en un même « âge d'or », renvoyant aux temps médiévaux. Époque d'émergence du patrimoine monumental de la cité, le Moyen Âge est aussi le moment où est créée, par les rois d'Angleterre, la Juridiction regroupant les huit communes actuellement inscrites, mais encore, et de façon assez surprenante, comme l'époque dans laquelle s'enracinent les structures agraires d'aujourd'hui. C'est cependant la deuxième moitié du XIX^e siècle qui est retenue comme le moment clé de la mise en place du système monoculturel et de la construction du paysage viticole actuel. Arrivée du chemin de fer (1853), création du syndicat viticole (1884) – le premier en France – et de la coopérative (1932) – la première du Bordelais, qui regroupe aujourd'hui environ un tiers des viticulteurs – sont présentés comme les étapes marquantes de l'émergence d'un paysage dont on sous-entend qu'il est indissociable d'un processus de singularisation de ce territoire viticole dans l'espace régional. Le vignoble de Saint-Émilion est montré comme inséparable de l'existence d'une véritable communauté viticole, unie et solidaire. Pointe très vite, à ce sujet, l'une des pierres angulaires du discours sur l'exceptionnalité saint-émilionnaise, à savoir le contraste que forme avec ce territoire le Médoc voisin, pays de grande propriété et d'individualisme agraire, où le monde viticole est désormais dominé par des grands groupes financiers et autres firmes multinationales. Saint-Émilion, par contraste, est présenté comme une poche de résistance à ce mouvement, un pays d'exploitations « familiales », « à échelle humaine », où les viticulteurs « se montrent viscéralement attachés à leur terroir ancestral et témoignent d'une grande solidarité professionnelle. »⁹⁰

Ce discours sur l'enracinement historique des valeurs attachées au paysage local ouvre *a priori* la voie à deux formes de valorisation – ou si l'on veut de « récupération » – politique de l'inscription, dont le caractère contradictoire ne s'est révélé qu'après son obtention et, plus particulièrement, au moment où a émergé le projet de ZPPAUP, qui concrétise à l'échelle des huit communes concernées les intentions de protection annoncées au moment de l'inscription. Cette dernière a pu apparaître comme une réponse à une menace ressentie, qui pèse sur ce que l'on nomme volontiers une « viticulture familiale ». Derrière cette appellation se cache, en réalité, un système social à caractère dynastique, assurant la domination de quelques vieilles lignées locales sur la filière viticole et, plus généralement, sur les affaires publiques. Saint-Émilion, contrairement à ce que le dossier de candidature au patrimoine mondial laisse entendre, n'a pas échappé au mouvement de financiarisation et de « managérisation » de la viticulture (Réjalot, 2006). Face à ce mouvement, la vieille élite du terroir semble avoir tout naturellement trouvé une sorte de ligne de défense dans le souci du patrimoine et, plus généralement, dans la fidélité revendiquée à la tradition. De-

⁸⁹ République française, 1998. Vignoble et villages de l'ancienne Juridiction de Saint-Émilion. Dossier de présentation en vue de l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco au titre de paysage culturel. Téléchargeable sur le site du Centre du patrimoine mondial : <http://whc.unesco.org/fr/list/932/documents/>

⁹⁰ République française, juin 1998. *ibid.*, rapport du cabinet Grahal, 105 p. + annexes, p. 18.

puis le tournant des XIX^e et XX^e siècles au moins, les propriétaires de châteaux apparaissent au reste fortement impliqués dans la conservation des monuments locaux, *via* leur participation active à la société archéologique. Cette défense d'un héritage artistique et monumental apparaît par ailleurs, ici, particulièrement mêlée avec celle du « terroir », le « patrimoine » étant à la fois et indissociablement, du point de vue des puissantes familles qui tiennent encore quelques-uns des principaux châteaux, la terre et les savoir-faire transmis de générations en générations au sein de la dynastie, autant qu'un bien commun propre à une large collectivité.

Mais tout en paraissant, ainsi, aller dans le sens de la légitimation et de la défense d'un système socio-politique hérité, l'inscription a contribué à sa manière à ouvrir en lui une brèche et, dans une certaine mesure, à le fragiliser. Elle l'a fait en promouvant, avec le « paysage », une vision englobante et intégratrice du patrimoine à gérer, voire de l'identité locale. L'inscription a ainsi permis que se dégage autour de cette notion de « patrimoine paysager » un bien commun englobant le « terroir », constituant un espace politique qu'allait pouvoir venir occuper la communauté de commune. Le recours à la vieille juridiction médiévale, dans ce mouvement, a joué un rôle fondamental, en s'imposant comme un espace distinct de l'appellation viticole, identifiant le territoire propre à cette gouvernance locale refondée. Le slogan choisi par la nouvelle structure intercommunale traduit bien ce lien entre l'inscription et l'émergence de ce nouveau dispositif de pouvoir : « Communauté de communes de la Juridiction de Saint-Émilion – Cultivons l'exception ! »

Conclusion : mythes paysagers locaux et durabilité

La question de la représentation du paysage a longtemps été envisagée, en Europe, sous l'angle d'une alternative entre narration et description. Le fait qu'un tableau de paysage puisse ne rien raconter et simplement relever d'une représentation mimétique de ce que l'œil perçoit constituait ainsi, pour les théoriciens du classicisme artistique, l'argument principal justifiant le mépris avec lequel ils regardaient, généralement, la peinture de paysage. Pour atteindre à une véritable dignité artistique, le paysage devait, à leurs yeux, s'écarter de la simple « vue », c'est-à-dire de la représentation d'un monde du quotidien, à portée de sensation et d'expérience. Plutôt que le résultat d'une description du visible, le paysage doit ainsi être considéré comme l'auxiliaire d'un « récit » pictural. Il s'anoblit dès lors qu'il s'intègre à une peinture d'Histoire et sert de cadre aux aventures des héros et des dieux. Ainsi transporté dans le champ de la narration, le paysage se charge d'idéal. Il rassemble les beautés propres à une nature originelle et perdue, aussi universelle que les sentiments et les vérités émanant de la scène légendaire ou sacrée dont il constitue le décor.

L'analogie nous a paru évidente entre ce paysage classique et celui qui émerge des discours, recueillis sur nos terrains d'étude, à propos de l'exceptionnalité des sites inscrits ou à inscrire. Dans aucun des trois cas étudiés, la démonstration de la « valeur universelle exceptionnelle » ne passe par une description approfondie des paysages et moins encore par leur « lecture », entendue comme recherche des indices relatifs à leur transformation passée, actuelle et future, ainsi qu'aux facteurs susceptibles de la déterminer. Partout, le paysage lui-même, dans sa matérialité concrète et tangible, mais aussi la nature non humaine, sont relégués à l'arrière-plan de récits de type « héroïque », à la fois sociocentrés et idéalisants. Ces récits associent étroitement la valeur – de façon particulièrement marquée dans deux des trois cas étudiés (Tokaj et Cinque Terre) – à un âge d'or, moment paysager

originel durant lequel le site est devenu ce qu'il continue à être « par essence », quelle que soit l'ampleur des changements ensuite advenus.

L'inscription s'avère ainsi propice à la (re)construction de véritables récits de fondation, qui associent étroitement la démonstration de la valeur patrimoniale à la légitimation symbolique d'un ordre spatial, politique et social, lui-même présenté comme consubstantiel à la production et/ou à la pérennisation/reconstruction de la valeur. Le processus d'inscription offre ainsi l'opportunité d'une (re)fondation mythologique aux multiples facettes, qui va de la délimitation d'un territoire à la distribution des pouvoirs et des responsabilités, en passant par la désignation des biens communs susceptibles d'incarner l'identité locale. De ce processus se dégagent, pour les trois cas étudiés, ce que l'on pourrait appeler trois grands « modèles socio-paysagers » :

- celui, illustré par le cas des Cinque Terre, du paysage comme œuvre et comme création d'une société traditionnelle organisée en république agraire solidaire et autonome ; archétype inséparable de l'ambition de développer, en s'appuyant sur l'inscription, une action dans le sens de ce que l'on pourrait nommer une utopie agrarienne postmoderne ;
- celui, qui apparaît dans la région de Tokaj, du paysage « seigneurial », solidaire d'une approche aristo-managériale de la gestion du patrimoine et du développement économique ;
- celui, enfin, illustré par Saint-Émilien, du paysage du « bon ménager », modèle dans lequel des pouvoirs potentiellement concurrents trouvent ensemble à puiser leur légitimité dans la gestion du patrimoine inscrit.

Que peut-on dire, pour conclure, de l'« efficacité symbolique » de ces modèles et des récits paysagers auxquels ils sont associés ? Dans quelle mesure sont-ils aptes à fonder une prise en compte du « temps » des paysages et une appropriation de l'idée de « durabilité » ?

Une inscription au patrimoine mondial est souvent considérée comme l'aboutissement d'un processus de patrimonialisation orienté vers le passé, dans lequel on aurait des difficultés à envisager un devenir et qui contrarierait nécessairement l'innovation. Notre recherche montre que ce constat doit être nuancé ou au moins précisé. Dans deux au moins des trois sites étudiés – Cinque Terre et Tokaj – nous avons vu que la valeur s'attache avant tout à un paysage vestige, qu'il s'agit de reconstituer autant que de préserver, avec à la clé une certaine tolérance, ancrée dans cette aspiration à une « renaissance », pour les transformations apportées au paysage. L'un des objectifs poursuivis par le parc national des Cinque Terre est ainsi, on l'a vu, de construire les bases d'une nouvelle économie agricole et de promouvoir des pratiques adaptées à la survie des structures paysagères de ce territoire dans le contexte contemporain. Cela va de pair avec l'acceptation d'un certain degré d'innovation paysagère, qui concerne notamment l'expérimentation de nouvelles cultures et la construction d'infrastructures adaptées à l'exploitation des terrains ou à la transformation et la commercialisation locale des produits agricoles. Ici comme à Tokaj, néanmoins, cette tolérance ne concerne que les composantes du paysage les plus directement impliquées dans la démonstration de la valeur universelle exceptionnelle, à savoir en l'occurrence sa composante agro-viticole. Nous en arrivons, en d'autres termes, sur ces sites où la valeur qui justifie l'inscription est comme suspendue à sa « renaissance », à cette situation paradoxale dans laquelle les objets patrimoniaux les plus porteurs d'exceptionnalité sont ceux dont on accepte le plus aisément l'évolution. Car l'impératif de préservation du patrimoine inscrit limite de façon beaucoup plus évidente les capacités d'innovation – ou au moins justifie un encadrement très strict des initiatives – dans les autres domaines (l'urbain et l'architecture, les aménagements routiers...). Il s'avère aussi

constituer une entrave, comme on l'observe en particulier à Tokaj, aux projets de développement industriel portés par certains acteurs locaux (voir chapitre 16). On observe une situation analogue à Saint-Émilion, où les contraintes liées à la patrimonialisation du site s'imposent beaucoup moins au vignoble et aux viticulteurs qu'aux autres composantes et acteurs du paysage, pour des raisons qui tiennent, dans ce cas, au pouvoir de résistance des exploitants. Reste que dans tous les cas étudiés les effets de la patrimonialisation s'expriment plus dans une différenciation des capacités à évoluer que dans la condamnation de toute innovation.

Notons par ailleurs que si la démonstration de l'exceptionnalité paysagère stimule des récits de type « héroïque » et sociocentrés, cela n'implique pas, en soi, une incapacité des acteurs locaux à penser la durabilité et à mettre en œuvre des actions allant dans ce sens. Le cas des Cinque Terre, en particulier, montre bien qu'un récit identitaire fondé sur une vision de type prométhéen de la relation homme/nature peut contribuer à susciter un élan collectif dans le sens du développement durable. Deux conditions essentielles semblent devoir pour cela être réunies.

La première est que ce récit soit largement partageable et prenne en charge dans leur diversité les différents types de rapports sociaux à la nature (voir chapitre 16).

La seconde est que le récit entérine lui-même une rupture entre, d'un côté, le présent et l'avenir, et, de l'autre, le passé plus ou moins mythifié – l'« âge d'or » – dans lequel la valeur prend sa source. Le récit doit ainsi lui-même porter et rendre évidente la nécessité d'une nouvelle forme de négociation avec le complexe socio-écologique hérité et donc l'impossibilité de fonder une gestion du patrimoine paysager sur la reconduction ou la reconstitution des conditions qui avait permis l'émergence du « paysage traditionnel ».

Cette rupture avec le passé est particulièrement marquée dans le discours associé à l'inscription des Cinque Terre, pour partie au moins fondé sur la référence à un scénario paysager de type eschatologique, mais aussi sur l'affirmation d'une rupture avec les conditions sociales sous-jacentes au paysage de jadis. Elle l'est moins à Tokaj, où la « reconquête » devient quête de « renaissance », mais où les récits prennent peu en charge l'explicitation du déclin des paysages traditionnels et, surtout, où le mythe d'une reconduction de l'ordre social et paysager ancien s'avère particulièrement prégnant. Cette distanciation vis-à-vis de l'âge d'or est moins nette encore à Saint-Émilion, où l'on joue plus qu'ailleurs sur la permanence des structures socio-paysagères, avec pour conséquence de réduire la politique du patrimoine paysager à la protection/gestion d'un héritage, c'est-à-dire de la priver d'une dimension réellement novatrice.

L'étude de ces trois cas de figure nous amène ainsi à penser que l'efficacité des récits paysagers, relativement à leur capacité à fonder une pensée de la durabilité et une action en la matière, réside pour une large part dans leur capacité à prendre en charge non seulement le changement lui-même, mais aussi le phénomène de la résilience paysagère, qui fait de tout héritage en ce domaine une réalité en décalage avec les conditions qui lui avaient permis d'advenir. À cette condition seulement, le récit semble capable de se prolonger dans l'avenir et de dégager les horizons d'un projet qui dépasse une simple action sur les formes du paysage et vise à établir, ou à réformer, les conditions socio-écologiques de leur production et de leur évolution.

Une catégorie patrimoniale : les « paysages culturels » du patrimoine mondial

L'année 1992 marque la naissance d'une nouvelle catégorie de biens du patrimoine mondial, les « paysages culturels », définis comme des « biens culturels » représentant « les « ouvrages combinés de la nature et de l'homme » désignés à l'article 1 de la Convention⁹¹. Ils illustrent l'évolution de la société et des établissements humains au cours des âges, sous l'influence des contraintes matérielles et/ou des atouts présentés par leur environnement naturel et des forces sociales, économiques et culturelles successives, internes et externes⁹². »

Entre 1992 et juin 2009, 63 « paysages culturels » ont été inscrits sur la liste du patrimoine mondial, dont 33 en Europe. En 1972, le paysage n'apparaissait dans la convention que comme un « contexte » auquel les éléments du patrimoine culturel doivent être intégrés (article 1) ou encore, associé au jardin, au sens restreint de création et d'œuvre d'art (critère ii). Avec l'émergence du « paysage culturel » en 1992, le paysage est désormais également considéré dans une acception beaucoup plus globale que nous lui connaissons aujourd'hui. À l'arrière-plan de l'émergence de cette catégorie nouvelle, il y a une volonté affirmée de rééquilibrer géographiquement l'inscription au patrimoine mondial, au profit notamment des pays du Sud, supposés moins riches en biens culturels de type monumental et urbain.

Trois types de « paysages culturels » sont définis en 1992 par les experts réunis à La Petite-Pierre à la demande du Comité du patrimoine mondial. Ils doivent permettre de couvrir la totalité des formes d'expression de l'interaction entre l'homme et son environnement naturel : 1) des paysages conçus et créés intentionnellement par l'homme (jardins et parcs) ; 2) des paysages essentiellement évolutifs qui reflètent des processus d'adaptation des activités humaines à leur environnement selon deux cas de figure, des paysages reliques et des paysages vivants ; 3) des paysages culturels associatifs, c'est-à-dire dotés d'une valeur qui tient à la signification (symbolique, religieuse...) qu'on leur donne.

Notons que la manière dont est désignée cette dernière catégorie de paysage situe clairement cette typologie dans un certain univers culturel, dans la mesure où l'appellation de « paysages associatifs » a son origine dans une référence à la philosophie esthétique et à la psychologie « associationniste », qui a joué un rôle essentiel dans les théories artistiques du paysage formulées outre-Manche au XVIII^e siècle⁹³.

On peut par ailleurs voir dans cette typologie la transposition d'interprétations divergentes, qui coexistent alors au sein même de l'Unesco et de ses groupes d'experts, de la nature du paysage comme bien patrimonial. D'un côté, on trouve les tenants d'une conception classique qui privilégient le paysage créé intentionnellement, dans la droite ligne de la vision esthétique prônée au XIX^e siècle ; d'un autre côté, les partisans d'une vision anthropologique, plus globale, du paysage. D'un côté l'œuvre, de l'autre l'espace de vie d'une communauté. D'un côté le paysage conçu comme valeur esthétique, de l'autre le paysage appréhendé comme cadre de l'existence.

Nous avons affaire, avec le « paysage culturel » à un concept aux significations sédimentées, héritées pour partie des théories du rapport nature/espace/société des géographies allemande, française et américaine de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle. Le *Cultural landscape* est surtout devenu l'un des concepts clés de la *Humanistic geography* anglo-américaine des dernières décennies du XX^e siècle. Les *Cultural landscape studies*, inspirées des approches de Denis Cos-

⁹¹ Unesco, Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, adoptée par la Conférence générale de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture, réunie à Paris du 17 octobre au 21 novembre 1972, en sa dix-septième session.

⁹² Unesco, Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, janvier 2008, Centre du patrimoine mondial, p. 89 (extrait de la définition proposée par le Groupe d'experts sur les paysages culturels réuni à La Petite-Pierre, 24-26 octobre 1992).

⁹³ Fondé sur la psychologie empiriste lockienne, l'associationnisme est notamment appliqué au domaine de l'esthétique paysagère par Addison, Hutcheson et le théoricien des jardins pittoresques Richard Payne Knight. Sur ce mouvement de pensée, on peut notamment se reporter à Marie-Madeleine Martinet, *Art et nature en Grande-Bretagne au XVIII^e siècle*, 1980, Paris : Aubier.

grove et de quelques autres grands théoriciens anglo-saxons, ont ouvert la voie à une interprétation anthropo-géographique et socio-politique du paysage, à travers l'attention qui lui est portée comme forme spécifique de regard – *way of seeing* (Cosgrove) – l'étude des interactions entre cultures visuelles d'un côté, savoirs et formes d'action sur l'espace de l'autre, mais aussi à travers l'analyse de la culture paysagère comme vecteur historique de ségrégation et de conflits sociaux.

Les experts réunis à La Petite-Pierre en 1992 à la demande du Comité du patrimoine mondial afin de définir les critères spécifiques qui présideront à l'évaluation et à l'inscription des « paysages culturels » semblent toutefois n'avoir rien voulu retenir de l'élaboration intellectuelle récente, à forte portée critique, dont avait fait l'objet, dans ce contexte, cette notion. À aucun moment ces experts ne posèrent, en particulier, la question – pourtant très présente dans la littérature scientifique et philosophique alors consacrée à la notion de paysage – de l'universalité de la « culture paysagère » et de cette catégorie de perception et d'action que constitue le paysage.

La codification de la notion proposée à La Petite-Pierre montre par ailleurs que la naissance de cette catégorie de « paysage culturel » pourrait bien ne représenter qu'en apparence un pas vers la remise en cause du partage nature/culture qui ordonne depuis 1972 les conceptions du patrimoine mondial. Nous avons en effet affaire ici à une vision d'inspiration possibiliste, dans laquelle la nature demeure le « socle » de paysages témoignant du pouvoir d'adaptation des sociétés et de leur capacité à optimiser les relations qu'elles entretiennent avec leur « environnement ». Tout se passe en définitive comme si le « paysage culturel », comme catégorie du patrimoine, intégrait la dichotomie nature/culture et n'avait de sens qu'à l'intérieur de systèmes de perception et de pensée qu'organise cette vision binaire du monde.

Ce positionnement du « paysage culturel » apparaît ainsi inséparable de l'idée que l'Unesco se fait du patrimoine naturel lui-même et de la résistance, indissociable de cette notion, d'une certaine idée de la nature, fondée sur l'association de cette dernière à l'absence d'intervention humaine. Significative à cet égard est cette observation des experts de l'UICN, entérinant le principe de l'inscription des paysages culturels au nom de la rarefaction, en Europe, des biens authentiquement naturels : « Le degré d'intervention humaine dans bien des régions d'Europe risque de limiter les possibilités de futures propositions d'inscription de biens du patrimoine naturel, mais peut donner lieu à des possibilités d'inscription de paysages culturels (Rössler et Menetrey-Monchau, 2006). »

Par ailleurs, la typologie proposée ci-dessus a pour effet potentiel de séparer ce que certains courants géographiques contemporains tentent au contraire de regrouper, à savoir les paysages « intentionnellement créés, spontanément produits » (paysages évolutifs) et « appréhendés sur un plan sensible » (paysages associatifs), correspondant aux trois types individualisés en 1992. On peut voir dans cette séparation le reflet de lignes d'interprétation divergentes qui coexistent alors au sein même de l'Unesco et de ses groupes d'experts. D'un côté, on trouve les tenants d'une conception classique qui privilégient le paysage créé intentionnellement, dans la droite ligne de la vision esthétique prônée au XIX^e siècle, d'un autre côté les partisans d'une vision anthropologique, plus globale, du paysage. D'un côté l'œuvre, de l'autre l'espace de vie d'une communauté. D'un côté le paysage conçu comme valeur esthétique, de l'autre le paysage appréhendé comme cadre de l'existence.

Reste qu'ainsi conçues, ces définitions n'obèrent pas seulement la reconnaissance, dans les processus de patrimonialisation, de toute la complexité des fondements socio-écologiques du paysage et de ses dynamiques. Elles constituent également un obstacle potentiel à la prise en compte des relations que l'on peut établir, au niveau de la connaissance comme au niveau des actions de préservation, entre les aspects matériels et immatériels des paysages, ainsi qu'entre ce qui relève de la « création » paysagère d'un côté et de la production « ordinaire » des paysages de l'autre. Le principe même de cette typologie rétablit ainsi des barrières entre des phénomènes et des objets entre lesquels les experts du patrimoine mondial eux-mêmes s'étaient accordés à constater qu'elles étaient difficiles ou impossibles à tracer. Il réintroduit de la rigidité et des partages stricts, là où cette notion de paysage pouvait amener du liant et de la souplesse.

Serge Briffaud et Aline Brochot

Chapitre 12

Paysage, décision publique et équité intergénérationnelle : une approche économique

WALID OUESLATI, ROBERT LIFRAN, JULIEN SALANIÉ

Introduction

L'objet de ce chapitre est d'explorer, sous l'angle économique, les articulations entre la dimension temporelle des politiques publiques et celle des dynamiques paysagères. Les pouvoirs publics interviennent pour accompagner l'évolution des paysages à travers des politiques spécifiques ou sectorielles. Ces interventions prennent corps dans différentes actions de préservation, de gestion et d'aménagement des paysages. Elles impliquent des arbitrages entre différentes actions collectives qui concernent les générations présentes et futures.

Les politiques publiques sont souvent confrontées à un problème de cohérence temporelle : les objectifs poursuivis aujourd'hui impliquent des décisions qui affectent l'état des ressources futures. Le paysage n'échappe pas à cette logique de construction des politiques publiques. En plus, les transformations des paysages font l'objet de nombreuses irréversibilités tant sur le plan des artefacts qui occupent l'espace que sur le plan des représentations paysagères et des valeurs esthétiques qui y sont attachées.

Le calcul économique offre une méthode qui permet de déterminer les critères sur lesquels doit s'appuyer la décision publique. Tout investissement en matière de préservation ou de création de paysages engendre des coûts et des bénéfices (avantages) tant pour le présent que pour le futur. Une analyse coûts-avantages est censée éclairer le décideur public sur la faisabilité économique d'un projet lié au paysage. Si la somme des bénéfices est supérieure à la somme des coûts, on suppose que le projet peut être entrepris. Il n'en demeure pas moins que les coûts et les avantages attendus sont difficilement appréciables : d'une part, le paysage n'a pas toujours une valeur marchande et s'inscrit le plus souvent dans la catégorie des biens publics locaux, d'autre part, la prise en compte des

avantages futurs renvoie à la question des choix intertemporels et la construction des préférences des générations futures.

La première difficulté relève de l'économie publique et des méthodes d'évaluation des biens non marchands. La connaissance de la distribution des préférences (traduites en disposition à payer ou à recevoir dans le cadre de l'économie du bien-être) est la première étape pour fonder une procédure de décision. L'évaluation économique du paysage a été structurée dans la littérature par deux grandes familles de méthodes qui renvoient autant à des différences de définition et d'approches du paysage qu'à de pures différences de techniques. Il s'agit d'une part des préférences révélées qui sont fondées sur l'hypothèse d'une complémentarité faible entre les biens et services marchands spécifiques (transports, immobiliers...) et les caractéristiques du paysage, d'autre part, les préférences déclarées, dans lesquelles on soumet à un échantillon représentatif de personnes un projet explicite de transformation du paysage. Aucune des deux méthodes n'est exempte de limites et de biais. Mais elles permettent néanmoins de combler le manque de valeur du paysage et de contrebalancer les gains associés à des changements, beaucoup plus souvent mesurés en valeur monétaire.

La deuxième difficulté, qui nous concerne dans ce chapitre, met en évidence la nécessité de concevoir les critères de décision publique à la lumière des choix intertemporels. L'émergence du concept de développement durable à la fin du siècle dernier invite à réfléchir les choix intertemporels à la lumière de la notion d'équité intergénérationnelle. Dès lors que l'allocation des ressources est inscrite dans une dimension temporelle, comme c'est le cas des projets de paysage, le choix des paramètres d'actualisation des valeurs économiques prend une importance capitale dans les critères de décision. La procédure d'actualisation utilisée dans l'analyse coûts-avantages fait l'objet d'un vif débat lorsque la question de l'équité intergénérationnelle est explicitement envisagée (Schubert, 2006).

Dans ce chapitre, nous nous interrogeons sur la prise en compte des critères d'équité intergénérationnelle dans la construction des politiques publiques du paysage. Nous revisitions ainsi la littérature économique sur le sujet à la lumière des spécificités du paysage.

Nous considérons le paysage comme une construction politique, culturelle et économique des rapports qu'entretiennent les sociétés humaines à l'espace. Par son entrée progressive dans les paradigmes de l'aménagement du territoire, le paysage devient l'objet d'arbitrages économiques portant sur l'usage de la principale ressource qui le supporte : le sol. L'évolution des fonctions d'occupation de l'espace induit inéluctablement des transformations plus ou moins profondes des paysages. Il importe donc de s'interroger sur la nature de cette évolution dans le cadre d'un choix intertemporel.

Dans la première section, nous positionnons la question du paysage dans les paradigmes de la durabilité. Nous discutons, dans la deuxième section, de l'intérêt de l'actualisation ainsi que les difficultés qu'elle soulève de point de vue de l'équité intergénérationnelle. La troisième partie envisage les choix alternatifs à l'actualisation dans une perspective d'évolution des perceptions et des représentations des paysages.

Paradigme de la durabilité et paysage

Parmi les innombrables définitions du développement durable, nous retenons celle du rapport Brundtland⁹⁴, qui appréhende l'équité intergénérationnelle à travers les opportunités

⁹⁴ « Le développement durable est celui qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs », Brundtland (1987).

plus qu'à travers le niveau de consommation ou le bien-être. En cela, elle ne préjuge ni de ce que seront les préférences⁹⁵ des générations futures, ni des conditions de valorisation des ressources à travers la technologie dont elles disposeront. Ces principes généraux nous laissent cependant devant une grande difficulté, car comment les générations présentes peuvent-elles anticiper les préférences et la technologie ?

La durabilité n'est pas seulement une contrainte technique qui porte sur le choix de la trajectoire du développement. Elle a aussi une injonction éthique qui précise les choix moraux d'une société à une date donnée. Il est d'usage de se référer à deux paradigmes supposés opposés sur la question de la durabilité : durabilité faible et durabilité forte (Neumayer, 2003).

La durabilité faible est une forme d'efficacité économique étendue à la gestion des ressources environnementales. Le capital est considéré comme un tout, dont les composantes (le capital physique et les ressources environnementales) sont parfaitement substituables. Cette conception préconise la règle de Hartwick (1977) qui stipule d'investir dans le capital produit le montant des profits tirés de l'exploitation des ressources environnementales.

La durabilité forte réfute la parfaite substituabilité entre capital physique et ressources de l'environnement. Elle met en évidence de possibles irréversibilités et incertitudes pesant sur l'environnement et plaide pour le maintien au minimum d'un stock stable de capital naturel « critique » pour assurer la durabilité (Daly, 1990).

Pouvons-nous, à l'aide de ces deux paradigmes, éclairer les relations entre développement durable et paysages ?

Dans les deux paradigmes, il y a une solution qui passe par l'investissement dans le capital humain⁹⁶, à travers l'investissement éducatif et les politiques de la culture. Un tel investissement permet à la fois de transmettre des valeurs et des préférences, et les moyens de les faire évoluer et de les transformer, à travers l'innovation technologique.

Le paysage, dans son acception phénoménologique, est à la fois une perception, une représentation, qui à ce titre relève de la culture, et le produit d'actions d'aménagement et de gestion qui vise à répondre aux besoins sociaux et individuels. Les représentations guident les choix d'aménagement, et en retour les actions d'aménagement, et la création de nouveaux artefacts conduisent à une évolution des préférences et des représentations sociales du paysage. Cette dialectique semble incontournable dans l'intelligence de l'évolution des préférences paysagères.

Évoquons tout d'abord la question fondamentale de la substituabilité/complémentarité entre capital naturel et autres formes de capital, généralement limitées au capital manufacturé.

Nous proposons de sortir de la difficulté en l'intégrant dans le stock de capital humain et en tentant de réfléchir aux relations que l'on peut déceler entre le capital humain, conçu comme un stock ou un flux de services et les deux variables économiques que nous avons avancées : les préférences et la technologie.

Dans une perspective de cohérence intertemporelle (ou de lissage intergénérationnel des préférences), nous pouvons penser à une complémentarité entre le montant de capital naturel transmis aux générations futures et l'investissement dans le capital humain. Dans

⁹⁵ Les préférences expriment une situation de choix entre plusieurs biens à un moment donné. Ce choix se fait selon des critères objectifs (revenu, rapport des prix, normes d'usage...) ou subjectifs (goûts, habitude...).

⁹⁶ Le capital humain est considéré ici au sens large. Il englobe à la fois l'accumulation des connaissances et des aptitudes (au sens de Gary Becker), mais aussi une dimension culturelle (au sens de Pierre Bourdieu).

cette perspective, l'investissement éducatif peut être conçu comme une transmission d'un mode d'emploi du capital naturel, c'est-à-dire qu'il forme les préférences et les représentations culturelles. En même temps, l'investissement dans le capital humain donne aux générations futures les moyens d'innover et de participer à la création de nouveaux paysages. En retour, l'innovation technique fait évoluer les représentations et les normes paysagères.

Le caractère emblématique de certains paysages crée une certaine inertie dans l'opération de substitution des usages de l'espace et la construction des préférences paysagère. Les sociétés accordent le plus souvent des valeurs de non-usages (valeur d'existence ou de legs) à certains paysages. Il s'agit notamment des paysages qui ont capitalisé à travers l'histoire des rapports particuliers entre la société et son cadre de vie. Ainsi le paysage renvoie à une valeur patrimoniale. Cette patrimonialisation du paysage s'opère par des mécanismes sociopolitiques complexes qui font souvent l'objet d'une construction consensuelle entre les différents groupes sociaux. Les textes de loi ne font qu'exprimer ce consensus sous la forme de normes de préservation ou de conservation. Ainsi la représentation des paysages est une des composantes fondamentales du capital humain.

L'identification des préférences paysagères et leur construction à travers le temps ne permettent pas de saisir l'ensemble des considérations éthiques du développement durable. Il demeure une question importante, celle de la prise en compte de l'équité intergénérationnelle dans les processus de prise de décision.

Actualisation et équité intergénérationnelle

L'équité intergénérationnelle est née des débats sur la mise en œuvre du développement durable où la prise en compte des intérêts des générations futures a suscité une réflexion sur l'interdépendance des décisions dans le temps.

Dans les deux paradigmes de la durabilité, l'introduction de l'équité intergénérationnelle dans les règles de décision rencontre une difficulté de taille. Quels critères permettent d'assurer l'équivalence des moments dans le temps tout en évitant de sacrifier une génération ? Cette question, qui anime la littérature économique sur les ressources environnementales nous semble tout aussi pertinente dans le contexte des décisions portant sur le paysage. Comme nous l'avons montré dans la section précédente, il convient de s'interroger sur la construction des préférences paysagère à la lumière des considérations éthiques ou morales de la société.

Le recours à l'actualisation dans un contexte de choix intertemporel⁹⁷ est un exercice nécessaire dans les projets d'aménagement (infrastructure routière, parc éolien, etc.). Néanmoins, nous ne pouvons pas faire l'économie d'une réflexion de sa compatibilité avec la notion d'équité intergénérationnelle.

L'actualisation a pour objet de rendre équivalents les différents moments du temps. Il s'agit de ramener les coûts et bénéfices attendus d'un projet à des montants payables aujourd'hui, c'est-à-dire à la date de prise de décision. Elle est fondée sur deux principes fondamentaux :

– la préférence pour la jouissance immédiate ou le coût du temps. On reflète le fait qu'un euro de demain vaut moins qu'un euro d'aujourd'hui ;

⁹⁷ Le choix intertemporel intervient lorsque les dépenses réalisées pour une période dépendent des revenus escomptés dans les périodes suivantes.

– l’aversion au risque ou coût du risque. On reflète le fait qu’un euro certain vaut plus qu’un euro espéré mais incertain.

La théorie utilitariste (Schubert, 2006) retient le principe de base « qu’un euro tout de suite » est généralement préféré à « un euro demain ». Du point de vue de l’investisseur, public ou privé, ce concept renvoie au taux de rendement marginal du capital. Pour le consommateur, c’est le taux d’actualisation de la consommation. Dans une économie de marché fonctionnant selon le modèle hypothétique de la concurrence parfaite, l’efficacité intertemporelle requiert l’égalité du taux de rendement marginal du capital, du taux d’actualisation et du taux d’intérêt. En revanche, sous le mode de concurrence imparfaite, aucun taux d’actualisation unique ne peut être pris. Ainsi, le taux d’actualisation dépend du type de distorsion qui prévaut sur le marché et qui cause la mauvaise allocation des ressources.

Pour le décideur public, il s’agit de définir un taux d’actualisation social à utiliser dans le calcul économique public, notamment pour l’évaluation des politiques publiques du paysage. Le choix d’un taux d’actualisation social peut faire, comme le soulignent Arrow *et al.* (1996), l’objet de deux interprétations, l’une « prescriptive » et l’autre « descriptive ».

La première approche s’inscrit dans un choix éthique de la fonction du bien-être social. Les pouvoirs publics peuvent ainsi opter pour un choix tutélaire du taux d’actualisation social s’ils jugent que les agents privés sont peu altruistes envers les générations futures. L’approche « descriptive » retient des considérations d’efficacité intertemporelle et considère un taux d’actualisation positif et équivalent au taux d’intérêt.

L’exercice d’actualisation nécessaire pour l’analyse coûts-avantages fait l’objet de controverses lorsque la question de l’équité intergénérationnelle est introduite (Schubert, 2006). Une valeur élevée du taux d’actualisation social correspond à une forte valorisation du présent, ce qui signifie que la génération présente est disposée à peu de sacrifices pour les générations futures. En revanche, un taux d’actualisation faible reflète une valorisation du futur et l’acceptation par la génération présente d’importants sacrifices. Dans le cas d’un taux d’actualisation social nul, le sacrifice est trop important pour être accepté par la société.

Le choix du taux d’actualisation n’est donc pas neutre sur l’allocation des ressources entre les générations. Un taux d’actualisation social positif ne permet pas de traiter les générations successives d’une manière équitable. En effet, si l’on considère la ressource en espace dont dispose une économie à une date donnée, l’argument de l’impatience conduit à une augmentation de sa consommation immédiate. Cela induit des changements rapides et importants des paysages et réduit considérablement leur disposition pour les générations futures. La question devient cruciale lorsque cette impatience pour le présent touche à des paysages emblématiques, signes d’un attachement identitaire. Aussi, la valeur de legs⁹⁸ qu’exprime la génération présente pour préserver certains paysages emblématiques n’induit-elle pas une révision du processus d’actualisation ?

Une autre difficulté réside dans l’horizon du temps sur lequel porte la décision. L’impact des transformations paysagères implique de projeter les pouvoirs publics sur un horizon de très long terme. Pour le lien entre le taux d’actualisation et l’horizon du temps, Gollier (2005) retient deux effets. D’une part, un effet richesse qui néglige l’intérêt des générations futures et induit un taux d’actualisation élevé, d’autre part, un effet précaution

⁹⁸ Dans cette perspective, la génération présente accepte de partager ses ressources entre une partie qui est consommée et une partie qui est léguée à la génération suivante. Ce modèle introduit donc une autre dimension dans les préférences, qui est celle de l’altruisme intergénérationnel.

qui introduit l'incertitude sur l'évolution des avantages attendus par les générations futures et induit un taux d'actualisation décroissant, généralement appelé taux d'actualisation hyperbolique. La figure 12.1 illustre la différence entre un facteur d'actualisation linéaire et un facteur d'actualisation hyperbolique. On observe bien que, par rapport à l'actualisation linéaire classique, le facteur d'actualisation hyperbolique atténue plus fortement les coûts et bénéfices proches et de façon moindre ceux lointains.

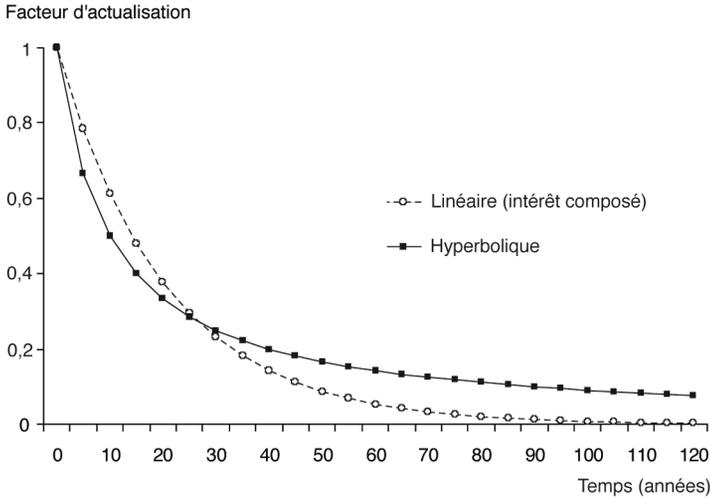


Figure 12.1. Facteur d'actualisation linéaire vs facteur d'actualisation hyperbolique.

Facteur d'actualisation linéaire : $(1 + r)^{-t}$, avec $r = 0,05$.

Facteur d'actualisation hyperbolique : $(1 + at)^{-\gamma/\alpha}$, avec $\alpha = \gamma = 0,1$.

Comme le montrent Ferrari et Mery (2008) pour le cas des dégradations environnementales, la question de l'équité intergénérationnelle ne se pose pas dans le contexte de l'actualisation en raison des limites qu'impose l'horizon de temps. La prise en compte des biens publics, comme le paysage, nous invite à reconsidérer les modalités d'application de l'actualisation. Le principe d'équité intergénérationnelle implique par exemple la préservation des paysages emblématiques à long terme. Cette préservation est d'autant plus justifiée lorsque l'on retient la singularité de certains paysages pour lesquels il n'existe pas de substitut.

Il est possible d'aménager la procédure d'actualisation et de limiter le traitement inégal des générations. Une solution couramment envisagée dans la littérature consiste à différencier le taux d'actualisation entre les générations successives sur la base d'un taux d'actualisation hyperbolique (Heal, 1998 ; Gollier, 2005).

Heal (1998) met en évidence que le report d'un coût ou d'un bénéfice de l'année prochaine à l'année suivante est très différemment apprécié du même report de 50 ans plus tard à 51 ans. Dans les deux cas, le report est d'un an, mais le temps d'attente n'est pas le même. C'est de là que vient l'idée d'un taux d'actualisation décroissant dans le temps, qui permet de revaloriser le futur. Cette solution pose cependant le problème de l'incohérence intertemporelle des choix publics dans la mesure où rien n'empêche le décideur public de revoir ses choix ultérieurs (Schubert, 2006).

Price (2008) illustre ce problème par l'exemple suivant qui montre que dans un cas extrême un projet paysager profitable peut être repoussé indéfiniment. Il considère un projet de régénération paysagère d'une friche urbaine dont la mise en œuvre créerait, de façon caricaturale, un couvert végétal générant des bénéfices paysagers immédiats (*i.e.* les arbres poussent dans l'instant). Ce projet aurait un coût de 1 000 000 € pour des bénéfices annuels nets de 25 000 €. En retenant un taux d'actualisation hyperbolique déclinant de 3,5 % à 1 % (qui aurait la forme de celui décrit dans la figure 1), le projet a une valeur actuelle nette de 93 000 € et devrait donc être mis en œuvre. Mais le problème est que la valeur actuelle nette de ce projet aurait tendance à augmenter lors des 30 premières années. C'est-à-dire que, malgré la profitabilité du projet, il existe chaque année un meilleur projet paysager qui consisterait à repousser le même projet d'un an si bien que la meilleure option est d'attendre 30 ans.

Comme cela est-ce possible ? Du fait que les bénéfices lointains sont peu affectés par l'actualisation (taux proche de 1 % dans cet exemple), les décaler d'un an les affecte peu. En revanche, il est intéressant de décaler le coût du projet lors des 30 premières années car le taux d'actualisation de 3,5 % l'atténue sensiblement. Ce problème est donc dû à la forme même de la courbe d'actualisation hyperbolique lorsque les coûts immédiats sont importants, mais les bénéfices futurs proportionnellement moindres. Un tel projet, bien que profitable, serait éventuellement éternellement repoussé si tous les 30 ans chaque nouvelle génération faisait le même raisonnement.

Les alternatives à l'actualisation et évolution des préférences paysagères

Comment apprécier le futur sans actualisation ?

Une autre façon d'aborder l'éthique intergénérationnelle sur la base de la valeur de legs a été développée par Henry (1990). Il introduit dans le calcul économique le principe de copropriété. Selon ce point de vue, toutes les générations ont un droit égal à l'existence du milieu naturel. La génération présente ne peut ainsi transformer les paysages emblématiques d'une manière irréversible qu'à condition d'en assurer aux générations futures une compensation spécifique. Cela revient à établir un contrat intergénérationnel de préservation de certains paysages portant une valeur patrimoniale forte.

Or, l'approche d'Henry ne propose pas un cadre normatif alternatif à celui des modèles utilitaristes escomptés (Dasgupta *et al.*, 1999). Le premier rejet sur des bases éthiques de l'actualisation remonte à Ramsey (1928). Koopmans (1960) et Dasgupta et Heal (1979) critiquent vigoureusement cette position. Leur argument porte sur le fait qu'un taux d'actualisation nul n'est qu'en apparence garant d'un traitement équitable de toutes les générations. En effet, un taux d'actualisation nul entraîne des taux d'épargne extrêmement élevés au point d'être irréalistes. Nul ne peut affirmer avec certitude le poids des générations futures. Elles sont infinies en nombre. Le modèle utilitariste sans actualisation « à la Ramsey » n'apporte donc pas vraiment de réponse aux défauts de l'actualisation.

Si le modèle utilitariste avec actualisation entraîne la dictature du présent, celui de Ramsey privilégie une dictature du futur. Pour remédier à ce problème, Chichilnisky (1996) propose un modèle de choix social intergénérationnel complexe. En récusant les dictatures du présent et du futur, elle retient une modélisation de la fonction de bien-être social comme une somme pondérée du critère utilitariste avec actualisation et d'un critère qui prend en considération les intérêts des générations futures.

Le modèle de Chichilnisky fournit une alternative sérieuse à l'actualisation. Toutefois, il souffre de plusieurs inconvénients. L'utilisation du critère de Chichilnisky oblige à nouveau le décideur public de faire le choix du poids accordé au futur par rapport au présent. Il s'agit en quelque sorte d'explicitier le choix entre le présent et le futur sans pour autant le résoudre.

Li et Löfgren (2000) considèrent une économie à deux individus représentatifs. Un individu « utilitariste » et un individu « altruiste ». Chaque individu a un taux d'actualisation. Par rapport à l'approche de Chichilnisky, Li et Löfgren montrent que présent et futur ne sont pas nécessairement opposés, mais coexistent à chaque instant. Ils montrent que les choix du plus patient l'emportent à long terme. Sur un plan opérationnel, cette approche se heurte à la difficulté de trouver un consensus autour de ces préférences hétérogènes. Le décideur public doit choisir en fonction du poids des utilitaristes et des altruistes dans son économie.

Price (2008) propose une illustration de cette situation que nous reprenons ici. Supposons qu'une économie soit constituée aux trois-quarts d'individus « matérialistes », dont le taux d'actualisation pour les projets paysagers est de 5 %, et pour le quart restant d'« esthètes » dont le taux d'actualisation est nul. La figure 12.2 illustre le résultat de Li et Löfgren (2000) et montre que pour un horizon de temps suffisamment lointain, le taux d'actualisation de la société prise dans son ensemble tend vers celui des « esthètes » qui sont les plus patients, à proportion de leur poids dans la population. Ainsi, dans cet exemple, les bénéfiques, même lointains, n'ont pas une valeur présente complètement nulle. Ils comptent aujourd'hui pour un quart de leur valeur future, comme le montre l'évolution du facteur global d'actualisation dans le temps.

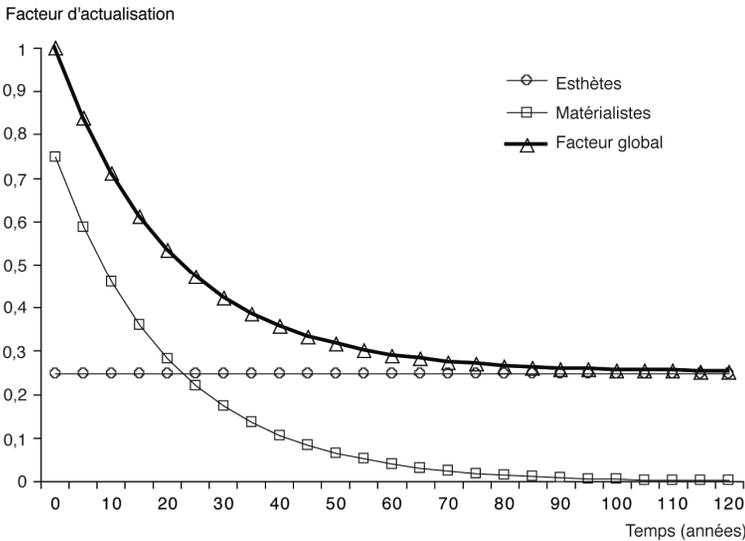


Figure 12.2. Construction d'un facteur d'actualisation à partir d'individus hétérogènes (d'après Price, 2008).

Dans une perspective d'endogénéisation du taux d'actualisation, Ayong Le Kama et Schubert (2002) présentent un modèle où le décideur public fait le choix éthique d'un taux d'actualisation dépendant de la qualité de l'environnement. Ils supposent que plus la quali-

té de l'environnement est dégradée, plus le taux d'actualisation est faible. Le décideur modère ainsi l'impatience en fonction de l'état général de l'environnement. Il est alors possible de faire varier la valeur sociale des projets de paysage en fonction de l'importance qu'ils prennent dans la société, notamment lorsque les paysages emblématiques sont peu protégés et deviennent rares.

Les politiques publiques face au challenge de la cohérence temporelle des préférences sociales

Les politiques qui ont un fort impact paysager sont en général des politiques sectorielles (comme la politique agricole, la politique forestière, la politique de l'énergie, des transports, la politique d'urbanisme et d'aménagement du territoire, etc.) dont le but principal n'est pas de répondre à un enjeu paysager, mais à un enjeu économique du secteur à un moment donné.

Les effets induits par ces politiques, que l'on peut qualifier d'effets externes, peuvent être positifs ou négatifs, mais la conception et la mise en œuvre de ces politiques publiques n'intègrent que très rarement ces effets. Ils sont d'autant plus négligés qu'ils peuvent n'apparaître qu'après des années de mise en œuvre. Ce biais dans l'évaluation initiale peut conduire à des pertes importantes de bien-être social.

Une autre dimension qui rend délicate l'évaluation de ces politiques publiques est le fait que les préférences collectives et les priorités des politiques publiques sont changeantes et peuvent dépendre non seulement des nouvelles préférences individuelles, comme souligné ci-dessus, mais aussi des circonstances macroéconomiques. On peut dire que le caractère adaptatif de la plupart des politiques publiques les expose au risque d'une forte incohérence intertemporelle.

Il est facile de citer des exemples de ce genre d'incohérence. Au sortir de la seconde guerre mondiale, par exemple, les priorités de la reconstruction du pays ont conduit à mettre l'accent sur l'autosuffisance alimentaire, la modernisation de l'agriculture, la construction d'un patrimoine forestier orienté sur la production de bois et de pâte à papier, la construction des infrastructures, etc. Pour atteindre ces objectifs, légitimes à l'époque, des moyens budgétaires importants ont été consacrés aux politiques sectorielles correspondantes.

Si nous considérons par exemple la politique forestière, elle a eu pour objectif de construire une offre de bois sur la base des plantations subventionnées. Mais, dans le même temps, les effets de la politique agricole ont induit le développement de boisements spontanés sur les terres et dans les régions de forte émigration. Cela a conduit à un double résultat : un excès d'offre et une transformation des paysages qui est apparue à certains comme indésirable socialement. Car, pendant le même temps, le passage de nombreux ruraux (ou de leurs enfants) vers les villes les a conduits à un mode de vie différent et à découvrir la valeur récréative et identitaire des paysages ruraux, notamment des paysages ouverts (Chassany et Crosnier, 2009).

Si nous considérons maintenant un autre aspect de la politique agricole, notamment la politique des aménagements, nous sommes conduits à faire un constat similaire. La politique de modernisation agricole de l'après-guerre a conduit à une modification profonde et durable des paysages ruraux par le remaniement ou la suppression des limites de parcelles, la suppression des haies, le drainage et l'assèchement de nombreuses zones humides. On redécouvre aujourd'hui les bénéfices attachés à ces éléments de paysage et on les met en balance avec les bénéfices strictement agricoles, ce qui n'avait pas été fait au moment où la politique de modernisation agricole a été conçue et appliquée (Westerberg *et al.*, 2010).

Les processus de formation des préférences paysagères

L'émergence de nouveaux usages de l'espace ou de nouveaux modes de transport sous la pression du développement économique induit constamment des situations dans lesquelles on peut voir se poser deux questions : celle de l'hétérogénéité et de la distribution des préférences paysagères, d'une part, et celle de leur formation et de leur transformation, d'autre part (l'ordre de traitement de ces deux questions est une question de commodité : l'économiste sait actuellement traiter la première, alors qu'il est plus mal à l'aise avec la seconde). Les deux questions sont évidemment difficiles à dissocier dans la mesure où, quand un projet de changement ou une technologie nouvelle ayant un impact paysager se développe, il est rare qu'un consensus puisse être dégagé immédiatement.

Les discussions et oppositions autour des développements nouveaux sont inévitables et témoignent de l'hétérogénéité des perceptions et des évaluations individuelles. L'évaluation économique en est rendue plus délicate, en diminuant la pertinence informationnelle d'une valeur moyenne pour la prise de décision publique. Plus fondamentalement, la validité des méthodes d'évaluation par les préférences déclarées dans un contexte nouveau est probablement sujette à un biais constructiviste important, le protocole d'enquête constituant en lui-même un cadre d'information qui contraint les préférences déclarées. On est alors conduit à mettre en place des protocoles adaptés pour contrôler l'effet des informations données du projet sur les évaluations individuelles et leur distribution.

L'expérience de la gestion de projets à impact paysager (restauration de zones humides, projets de fermes éoliennes) ou celle des transformations diffuses induites par des innovations comme les cultures énergétiques, le stockage du carbone ou le développement des éoliennes démontre que la façon dont le projet est présenté à la population ou aux porteurs d'intérêts, puis la conduite de la concertation, et finalement la mise en œuvre, influencent profondément son acceptabilité. Dans quelles conditions l'évaluation *ex ante* des préférences peut-elle alors être utile pour le gestionnaire du projet ? Comment peut-elle intégrer le fait que la distribution des préférences puisse être modifiée par la procédure de concertation, et que des innovations paysagères puissent sortir de cette procédure ? Comment une majorité ou un consensus s'établit-il en faveur d'un projet ?

Conclusion

Toutes les difficultés évoquées dans ce chapitre nous incitent à revenir sur les innombrables conceptions du développement durable qui ont été avancées depuis le rapport Brundtland. Les auteurs du rapport avaient bien perçu les difficultés évoquées ci-dessus ; c'est la raison pour laquelle ils ont proposé une définition qui appréhende l'équité intergénérationnelle à travers les opportunités plus qu'à travers le niveau de consommation ou le bien-être. En cela, elle ne préjuge ni de ce que seront les préférences des générations futures, ni des conditions de valorisation des ressources à travers la technologie dont elles disposeront. Ces principes généraux nous laissent cependant devant une grande difficulté, car comment les générations présentes peuvent-elles anticiper les préférences et la technologie qui conditionneront l'usage des ressources laissées aux générations futures ?

Plus qu'un critère d'équité difficile à définir dans une perspective intergénérationnelle, nous avons dans ce chapitre retenu une démarche qui met l'accent sur la responsabilité de la génération présente, dans ses rapports aux paysages qu'elles lèguent aux générations futures, dans l'éducation, la transmission des normes culturelles et les représentations.

Cette responsabilité ne s'exerce pas uniquement dans la transmission de valeurs et ne se traduit pas par un rejet de toute innovation qui aurait un impact sur les paysages. Il

s'agit aussi, à travers la transmission du capital humain, tout à la fois de transmettre les valeurs, les moyens de transformer les paysages et de choisir collectivement quels projets de transformation seront finalement mis en œuvre.

Au cœur de la pratique de la décision publique se trouve l'exercice de l'actualisation. Ce dernier n'est pas sans poser des difficultés, notamment lorsqu'il s'agit de prendre en considération l'équité intergénérationnelle. Les paysages se présentent souvent comme une copropriété de différentes générations. Leur transformation induite par des besoins économiques interpelle le décideur public. Outre la question de constitution des valeurs, le décideur public confronte des problèmes inhérents au choix intertemporel, notamment lorsqu'il s'agit de prendre en compte l'équité intergénérationnelle.

Partie III

Gouvernance et participation

Introduction

YVES MICHELIN

Les exemples ne manquent pas qui prouvent qu'articuler paysage et développement durable ne va pas de soi, que ce soit d'un point de vue environnemental (voir le chapitre 3 de M. Cohen sur l'érosion) ou sur un plan social et économique, comme ont pu le constater A. Brochot dans le vignoble de Tokai (chapitre 16) ou S. Le Floch à propos des champs d'éoliennes (chapitre 14). S'interroger sur la gouvernance du paysage, c'est-à-dire l'ensemble des mesures, règles, organes de décision, d'information et de surveillance qui permettent d'assurer le bon fonctionnement et le contrôle d'une institution est donc essentiel. Y inclure la question de la participation du public est aussi devenu une nécessité, ne serait-ce qu'en raison de l'injonction faite par la Convention européenne du paysage.

Alors qu'on aurait pu espérer un large consensus autour de la gestion du paysage, tant la demande semble forte d'une meilleure prise en compte de ce dernier au service des populations, les auteurs des chapitres suivants nous parlent de violence, de manipulation, de négociations plus ou moins occultes et de spoliation. Pourquoi un constat aussi pessimiste et alarmant ?

C'est que le paysage n'échappe pas aux turbulences qui affectent notre monde en pleine recomposition. De par son statut polysémique, il est difficile à gérer. Ce peut être l'objet de politiques spécifiques comme l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco. Il peut aussi être un moyen de débattre d'un projet de territoire plus large, par exemple au cours des négociations pour l'implantation d'un champ d'éoliennes, et l'indice de processus difficiles à appréhender – écologiques, tels que l'impact du pâturage sur la flore et la fermeture du paysage en montagne, ou sociaux, comme les conflits entre lobbies environnementaux, agences gouvernementales et peuple local (Samis) pour la gestion du paysage en Laponie suédoise. Dans la plupart des cas, le paysage est à l'origine ou le révélateur de conflits de logiques de pensée portées par des groupes qui ne se comprennent pas et qui s'ignorent. D'un côté, les locaux, pour lesquels le paysage est le résultat visible de ce qu'ils ont fait de leur territoire par le simple effet de leurs pratiques. Même s'il peut avoir été plus ou moins bien géré, même s'il est dégradé, le paysage est un élé-

ment constitutif de l'identité des habitants qu'ils considèrent malgré tout comme leur bien commun. De l'autre, des gestionnaires et des acteurs institutionnels ou privés, parties prenantes d'un monde globalisé, vecteurs de normes générales (les « bonnes pratiques », les paysages remarquables), suspicieux vis-à-vis de l'aptitude des locaux à assurer eux-mêmes une gestion durable de leur territoire et souvent enclins à les considérer, au mieux comme des populations à assister, au pire comme une gêne qu'il suffit de « travailler comme une pâte » pour les amener à accepter des projets pouvant affecter profondément et durablement leurs paysages.

Nous sommes loin de la vision apaisée proposée par la Convention du paysage. Dans la façon dont le paysage est actuellement géré s'exprime comme ailleurs la violence de nos sociétés. Violence visible faite au territoire, par des aménagements d'envergure qui rompent avec les structures paysagères héritées, violence des procédures qui laissent peu de place à des débats démocratiques, nous disent S. Le Floch et M.-J. Fortin à propos des éoliennes. Violence faite aux populations les plus fragiles, repoussées en périphérie des paysages de vignoble de Tokai, devenus patrimoine de l'Unesco insiste A. Brochot.

Pourquoi en sommes-nous arrivés là ?

Parce que le paysage est devenu non seulement un enjeu économique, mais aussi un enjeu de pouvoir. Et ce jeu de pouvoir n'est aujourd'hui pas favorable aux populations locales. Marie Roué nous le montre de façon magistrale en Laponie et les autres cas d'inscription au patrimoine mondial sont autant d'exemples de situations où les locaux se retrouvent dépossédés de leur liberté d'agir alors qu'ils doivent assurer la pérennité du paysage pour le bonheur des autres. Si les Cinque Terre ne sont pas dans une situation aussi dramatique, c'est uniquement parce que les acteurs de ce territoire ont su anticiper les conséquences de la procédure et contrôler l'accès à leur ressource bien avant que le site ne devienne célèbre. C'est aussi parce que la patrimonialisation du paysage intervient ici dans un contexte de crise économique et démographique très aiguë, qui la fait apparaître comme un ultime recours pour le développement local.

Tous les exemples présentés dans cette partie nous rendent visible ce moment charnière où se redessinent les rapports de pouvoir, les modes de penser le territoire et les modalités de sa gestion. Un courant dominant considère le paysage comme un bien presque comme un autre. Il suscite des appétits que le marché peut réguler, pourvu qu'il soit géré par des spécialistes. Un véritable processus d'aliénation est en cours au sein de ce nouvel ordre territorial où le pouvoir est tenu par des experts, par des groupes de pression, par des institutions gouvernementales et dans lequel les tenants d'intérêts privés souvent déconnectés des territoires locaux tirent d'autant plus facilement leur épingle du jeu qu'ils ont les moyens financiers avec eux et la capacité d'organiser les négociations de gré à gré dans des arènes privées et opaques d'où les plus faibles sont exclus. Le paysage peut alors servir de paravent pour masquer des intérêts privés derrière l'alibi de l'intérêt paysager général. Ainsi, à Tokai, les gros investisseurs dans le vignoble ont intérêt à éliminer, sous prétexte de pollution visuelle, la concurrence des industries d'extraction qui distribuent de bien meilleurs salaires et attirent la main-d'œuvre disponible.

Il existe donc bien une gouvernance du paysage, mais ses modalités de gestion ne sont pas démocratiques, c'est-à-dire clairement formalisées, transparentes et ouvertes à tous. Elles sont de type managérial, où il s'agit plus de faire accepter à tout prix par les locaux des décisions ou des projets portés par d'autres plutôt que de les amener à trouver ensemble le futur qui leur convienne le mieux. Ces modalités de gestion n'excluent pas la participation, mais elles visent surtout à développer la communication des porteurs de projets vers ceux qui sont censés les accepter, ne laissant au public qu'un rôle passif. Une

telle démarche peut produire des résultats positifs à court terme pour les promoteurs de projets, mais elle est souvent la source de réactions épidermiques de rejet et cristallise des conflits sur des bases idéologiques qui au final ont de fortes chances d'être défavorables aux paysages locaux. Au regard de la durabilité, ce mode de gouvernance, vecteur d'injustice et d'iniquité, générateur des tensions et de violence ne satisfait pas aux exigences sociales de la durabilité, sans même garantir une préservation de la ressource paysagère pour les générations futures.

Pourtant, il existe d'autres voies pour une gouvernance plus durable des paysages.

« Utiliser l'art et les artistes comme mode d'accès à des biens environnementaux tels que le paysage » suggère Nathalie Blanc en prenant l'exemple des projets de quartiers dans l'agglomération de Barcelone. Le récit paysager d'artistes engagés dans la médiation à travers l'élaboration de projets participatifs paysagers agirait comme un contre-pouvoir et viendrait renforcer l'argumentaire des populations locales qui autrement ne seraient pas écoutées des pouvoirs publics. Cette piste est intéressante, mais n'est pas exempte de risques. En effet, l'artiste, fort de son aptitude à communiquer, ne peut-il pas orienter la population locale dans une direction qui n'est pas la sienne, dans un processus d'acculturation ou sa connaissance artistique lui donnerait un statut d'expert en subjectivité et lui conférerait un pouvoir équivalent à celui de l'expert savant ? On ne peut éviter ce risque, mais tout au moins peut-on le limiter en choisissant des artistes capables de refréner leur ego pour mettre leur art au service de la population. Quoi qu'il en soit, l'intégration d'artistes indépendants dans l'arène de discussion d'un projet paysager présente l'avantage de confronter l'expertise savante à une autre forme d'expertise, ce qui lui ôte son caractère absolu et la transforme en simple point de vue, qui peut donc être discuté. Cela redonne une marge de manœuvre aux locaux pour trouver leur propre solution, à condition qu'ils aient la possibilité d'exprimer leur opinion avec leurs mots, leurs images et leurs propres références. Plus largement, les effets néfastes d'une gestion managériale des paysages qu'ont mis en évidence S. Le Floch ou A. Brochot nous aident à construire par la négative ce que pourrait être cette gestion plus durable.

Il s'agit d'abord de considérer le paysage comme un bien commun inaliénable, que les générations précédentes nous ont laissé en dépôt et que nous devons transmettre aux générations futures. C'est bien le propos de l'Unesco, mais si cette procédure d'inscription génère autant d'effets pervers, c'est sans doute parce que le paysage y est traité comme un objet, comme un décor qu'il convient de préserver sans associer cette préoccupation à celle de veiller aux sociétés qui l'ont construit et qui le gèrent à l'intérieur d'un territoire géographique, économique, humain en perpétuelle évolution. L'instituer comme objet de valeur ne peut que susciter des convoitises ; le dissocier des hommes qui l'ont produit ne peut conduire qu'à des conflits et à des spoliations. Il existe une grande différence entre le paysage du spectateur, simple image porteuse d'émotions fugaces, et le paysage de l'acteur, prolongement de ce qu'il fait sur l'espace qu'il utilise, qu'il possède ou qu'il habite. Dans ce second cas, toucher au paysage, c'est aussi toucher presque physiquement des gens dans ce qu'ils ont de plus intime et de plus personnel. Comment alors imaginer le faire sans eux, sans leur aval et sans qu'ils en éprouvent l'envie ou le besoin ? Si les actes de la société ont un impact sur le paysage, comme nous l'ont montré les différents auteurs de cette partie, la façon d'agir sur le paysage peut aussi avoir un impact sur la société, l'agresser avec des équipements imposés sans discussion, la mobiliser autour d'un projet commun et lui redonner de l'autonomie et des raisons d'espérer comme dans les Cinq Terre.

Forts de ce constat, nous plaçons pour considérer le paysage comme le résultat de processus multiples. Alors il est illusoire de vouloir le figer. Mais comme l'ont montré les auteurs, il y a fort à parier que le rapport de force entre locaux, experts et intérêts privés conduira à un résultat rejeté localement. C'est pourquoi nous faisons le pari qu'il faut décider ensemble du meilleur futur, même si celui-ci n'est pas nécessairement l'objet d'un consensus, et appliquer un programme d'actions concrètes, pas forcément paysagères, pour que ce futur souhaité devienne le paysage de demain.

Des intérêts particuliers peuvent s'affronter et l'éventail des possibles n'est pas obligatoirement réduit à LA bonne solution que seuls des spécialistes seraient capables de trouver. Il serait illusoire de croire qu'il existe des solutions toutes faites, reproductibles d'un lieu à l'autre et qui seraient capables d'assurer la préservation des paysages quels que soient les lieux, et que l'on pourrait donc imposer au public sans avoir à perdre de temps à l'associer aux décisions. Certes, les acteurs locaux ne savent pas tout ce qui concerne leurs paysages. Ce ne sont pas forcément les habitants qui sont les plus à même d'expliquer pourquoi telle pente s'est érodée ou pourquoi telle lande s'est boisée. Il ne s'agit donc pas d'exclure les spécialistes de l'environnement, les experts techniques de l'agronomie, de la foresterie, de l'urbanisme, les paysagistes ou les artistes. Tous ces experts apportent des éléments de connaissance et de compréhension de la « fabrique des paysages ». Ils contribuent à la réflexion permettant d'identifier les facteurs à l'origine des transformations paysagères observées et les leviers sur lesquels on peut agir. Mais ces professionnels doivent changer d'attitude, ne plus forcément imposer leurs connaissances sans concertation. Sans renier ce qu'ils savent, ils doivent accepter que d'autres acteurs puissent posséder une autre connaissance qui n'est pas forcément mauvaise même si elle n'explique pas toute la complexité du paysage. La situation conflictuelle décrite par Marie Roué au sujet de la gestion du parc de Laponia est un bon exemple de ce qui se passe quand les experts extérieurs refusent de prendre en considération ce savoir local et tentent d'imposer leur modèle de nature sauvage à un espace et à une société qui n'en sont pas, provoquant au final un conflit dont ils ne sont pas sortis vainqueurs.

Au risque de contredire Jean De Lafontaine et plutôt que de laisser la raison du plus fort devenir la meilleure, ne pourrait-on imaginer une gouvernance capable de gérer les conflits d'intérêts en organisant la controverse et en donnant à chacun les moyens d'exprimer son point de vue, en rendant les populations actrices de leur futur plutôt que spectatrices d'un avenir écrit par d'autres et pour d'autres. Même si ce n'est ni évident, ni automatique, Pascal Marty nous montre quelques exemples de participation plus démocratique. Mais pour faire en sorte que le public devienne un « acteur agissant », d'une part il faut que les autorités acceptent de lui faire confiance au lieu de le suspecter en permanence de malveillance ou d'incompétence et, d'autre part qu'elles mettent en œuvre des outils de régulation des rapports marchands ainsi que des procédures décisionnelles, d'information et de gestion un peu plus transparentes, mieux formalisées et plus ouvertes que celles actuellement en vigueur. Il faudra aussi faire appel à un nouveau corps de métier, compétent techniquement, capable d'appréhender dans sa globalité un territoire et ses paysages, et apte à dialoguer avec toutes les parties prenantes. On commence à voir émerger ces médiateurs sur le terrain, mais ils sont rares et peu de formations assurent leur renouvellement.

Ne soyons pas naïfs. Il y a dans les sociétés locales comme ailleurs des individus pour qui le paysage n'est pas une priorité ou qui sont motivés par des intérêts particuliers qui vont à l'encontre de sa durabilité. Des instances de régulation et de contrôle sont indispensables, mais elles seront bien plus efficaces et auront bien moins de difficultés à intervenir

si au préalable l'information, la discussion et la négociation ont été conduites en partenariat avec les acteurs locaux dans un rapport de partenariat plutôt que de domination. Cela prend du temps, cela exige des compétences d'écoute et de médiation. Ce n'est pas toujours facile car les méthodes pratiques doivent être reconstruites à chaque fois que l'on change de lieu, et les connaissances dans le domaine sont encore balbutiantes, mais au final, si le public est devenu acteur de la gestion des paysages, on a de fortes chances que les modes de gestion soient à la fois moins onéreux et plus durables que ceux imposés d'en haut, et que peut-être ainsi, ils nous amènent, comme les Samis, à ne laisser que peu de traces dans le paysage.

Chapitre 13

Le devenir des paysages : enjeux de la participation

PASCAL MARTY, JACQUES LEPART, RAPHAËL MATHEVET, ROBERT LIFRAN, JEAN-MARIE ATTONATY, JEAN-PAUL CHEYLAN, NAÏMA HADJEM, MARJORIE LE BARS, AMÉLIE NESPOULOUS, SANDRA SAID, SOPHIE THOYER, VANJA WESTERBERG

Introduction

La participation des acteurs à la dynamique des paysages n'est pas seulement leur intervention matérielle dans l'espace, mais leur implication dans l'élaboration des connaissances, le choix de normes, la définition d'un projet, la discussion de son acceptabilité, la réflexion sur des modes d'action (Selman, 2004). Mettre en œuvre des dispositifs participatifs pose des problèmes à la fois méthodologiques et déontologiques. Mais cela fait écho à une demande forte de la part des acteurs.

Ce texte présente les travaux d'une équipe constituée autour d'un projet commun : mieux connaître les souhaits et les positionnements des acteurs sur la relation paysage-biodiversité. La démarche avait trois objectifs : acquérir des connaissances sur les relations acteurs-paysages ; sensibiliser les acteurs à des enjeux et des processus économiques, sociaux et environnementaux, sensibilisation qui peut permettre de tester l'acceptabilité d'un projet ; construire avec les acteurs locaux une problématique et une démarche de gestion du paysage. La mise en œuvre de dispositifs participatifs est cohérente avec ces objectifs, car elle oblige à réunir l'information, elle permet de faire émerger les sensibilités des acteurs et enfin elle est utile à la construction d'une problématique de gestion et à la construction de scénarios.

L'intérêt de la mobilisation des acteurs dans la recherche peut être décrit en plaçant chaque dispositif sur un gradient d'implication. Dans les cas où la participation s'est limitée à des entretiens et donc lorsqu'il s'est agi davantage de consultation que de participa-

tion, l'intérêt était de connaître les positions des acteurs concernant un des aspects du paysage : identifier la diversité des préférences paysagères des acteurs ou évaluer l'intérêt porté à des formes alternatives de rémunérations d'actions en faveur du paysage. Au centre du gradient se trouve le travail réalisé avec un groupe d'expert pour mettre au point des simulateurs de dynamiques du paysage. Enfin, deux expériences d'association des acteurs se situent sur le versant fortement participatif et interactif du gradient : discuter des scénarios avec un groupe d'acteurs permet d'identifier leurs valeurs et leurs préférences dans une situation où il n'y a pas consensus. Concernant la modélisation participative et l'usage de jeux de rôles, l'association des acteurs vise à analyser des situations rendues complexes, outre la diversité des facteurs naturels, par l'existence de différentes parties prenantes ayant chacune leur stratégie. Les acteurs apportent leur expérience dans le modèle et leur participation au jeu peut être une étape vers l'obtention d'un accord pour une option de gestion.

Ce texte présente un contexte où se développent les démarches de gestion participative des paysages, décrit les techniques participatives mises en œuvre par les auteurs et expose les principaux résultats acquis sur la manière dont les acteurs intègrent les enjeux de biodiversité dans leur perception des dynamiques du paysage.

Les paysages et leurs actes

De la construction à la gouvernance partagée des paysages

Les interventions de nombreux individus sur un territoire l'ont modifié en fonction de leurs besoins et de leurs moyens. Il n'y a généralement pas de véritable intentionnalité, de véritable projet dans la réalisation du paysage. Il est le résultat d'une multitude d'initiatives coordonnées par les coutumes d'une société et canalisées par les contraintes et les opportunités de l'environnement naturel (Olwig, 2002 ; Berque, 2008). Dans ce contexte, il y a une participation forte et concrète de personnes qu'on peut définir comme des acteurs dans le paysage. Mais cette participation concrète relève du sens étymologique du mot : *concretere*, croître ensemble. Ce « croître ensemble » des sociétés rurales et du paysage s'est fait avec une concertation ou une coordination faible ou implicite.

Par ailleurs, le paysage a une dimension matérielle : sa structure est donnée par l'assemblage d'éléments biotiques et abiotiques. Cette dimension matérielle ne renvoie pas seulement aux éléments gérés par les activités humaines ; les structures du paysage ont aussi un nombre considérable d'utilisateurs non humains⁹⁹ et qui peuvent être intégrés ou parties prenantes dans les stratégies humaines (plantes, animaux). Les modes de gestion productivistes ou intensifs ont transformé les paysages et ont eu toute une série d'effets induits sur les flux, les perturbations, la répartition ou la fréquence des espèces, effets qui sont généralement considérés comme négatifs¹⁰⁰. D'autres mutations, telles que l'extension des surfaces péri-urbaines à habitat diffus, ont des effets contrastés, mais jamais négligeables sur les espèces sauvages. Aussi, dans les périodes récentes, on constate que de nombreuses opérations d'aménagement se sont faites avec une référence plus ou moins explicite à un projet de paysage.

⁹⁹ Que Bruno Latour (1999) nomme « acteurs » ou « actants ». Il peut s'agir de flux, de perturbations, de plantes ou d'animaux. Dans ce texte, on réserve le terme « acteurs » aux humains et à leurs organisations concernés par les dynamiques du paysage.

¹⁰⁰ <http://www.millenniumassessment.org/documents/document.354.aspx.pdf>

Concernant la résolution des problèmes identifiés au niveau du paysage, la tendance observable depuis la fin des années 1960 est l'information, la consultation et, de manière croissante, l'association des acteurs aux décisions. Bien entendu, il n'est pas simple de définir ce qu'est un acteur dans une question d'environnement comme celle de la gestion d'un paysage. Certains groupes sont acteurs en cela que leur action matérielle modifie, façonne ou reproduit le paysage. D'autres sont acteurs en cela qu'ils peuvent contribuer par leurs avis ou leurs jugements à la prise de décisions qui peuvent influencer l'action matérielle. Les études d'impact, en France, puis les directives européennes sur l'évaluation des impacts environnementaux (directive EIA¹⁰¹ de 1985) et sur l'évaluation environnementale stratégique (directive dite SEA¹⁰² de 2001) ont fait entrer ces pratiques dans la loi. C'est à cette nouvelle modalité de la prise de décision que fait référence le mot « participation ». La participation est un concept lié, depuis les années 1990, aux problèmes de prise de décision concernant à la fois le champ du politique et celui de l'entreprise. Il recouvre l'idée d'associer les acteurs aux décisions qui les concernent ou qui concernent les humains, les vivants non humains ou les objets qu'ils représentent. Il recoupe les thèmes liés à la démocratie participative comme dimension complémentaire de la démocratie représentative, mais il s'applique aussi à la rénovation de la gouvernance des entreprises¹⁰³. L'association d'individus ou de groupes en tant qu'acteurs de la vie publique à la réflexion et à la décision de manière à participer activement à la construction de leur environnement s'applique également aux paysages. L'émergence des préoccupations liées à la biodiversité et la prise de conscience du rôle de la multifonctionnalité dans le développement des espaces ruraux ont augmenté le nombre et la diversité des acteurs concernés par la gestion des paysages (professionnels du tourisme, associations de chasseurs et de conservation de la nature, syndicats mixtes en charge de la gestion de territoires de projets, animateurs de développement local...).

Dispositifs participatifs méthodes et écueils

L'essor et le succès des démarches participatives dans le domaine de l'environnement ne doivent pas cacher qu'il existe des débats sur l'analyse des enjeux de la participation. On fait remonter à la fin des années 1930 (Van Asselt et Rijkens-Klomp, 2002) la participation de non-scientifiques à la production et à l'usage de savoirs scientifiques. Les groupes de réflexion ont ensuite connu un succès très fort dans le domaine du marketing. Dans les années 1960, les sciences sociales ont réfléchi à la participation appliquée aux politiques publiques et à la prise de décision, en soulignant les déficiences de la démocratie participative comme moyen de prendre en compte la diversité des points de vue et des intérêts (Ollagnon, 1989). Récemment, le point de vue selon lequel la participation permet d'aboutir à des décisions mieux acceptées, ou améliore les évaluations en prenant en compte des savoirs non savants, est de plus en plus accepté, en particulier dans le domaine de la gestion de l'environnement (Reed, 2008). Dans celui de la conservation de la biodiversité, cette position se développe avec force (Brown, 2003) autour des exigences de prise en compte des sociétés locales, de davantage de délibération, de démarche pluraliste et de modification des règles institutionnelles de gestion.

¹⁰¹ Environmental Impact Assessment, directive 85/337/EEC.

¹⁰² Strategic Environmental Assessment, directive 2001/42/EC.

¹⁰³ Voir par exemple les actions au sein du réseau Global Reporting Initiative et le développement des pratiques de communication sur la responsabilité sociale et environnementale des entreprises. <http://www.globalreporting.org/Home>

Néanmoins, les critiques persistent à l'égard des méthodes participatives. Une des critiques est celle de la représentativité des personnes incluses dans les processus participatifs : soit la consultation est très large et dans ce cas l'interactivité et l'implication des participants est faible, soit le nombre de personnes intégrées dans la démarche participative est limité avec pour résultat une meilleure implication, mais une faible représentativité. Une autre critique souligne que des organisateurs de processus participatifs ont simplement pour but d'apporter une légitimité supplémentaire à une décision qu'ils souhaitent faire aboutir. En montrant une décision comme résultant d'une consultation d'acteurs, on désamorcerait ainsi toute légitimité d'une contestation. On peut également souligner que le risque de manipulation des acteurs et d'instrumentalisation des processus participatifs est très dépendant de la capacité des acteurs à démasquer ces stratégies. D'une manière générale, il y a lieu de penser que les acteurs sociaux, habitués à évoluer dans un monde conflictuel, sont capables d'identifier les pièges de la participation. Enfin, les processus participatifs doivent être organisés selon une méthode et une procédure rigoureuse qui garantit la justice et l'efficacité (Mathevet *et al.*, 2010).

Une démarche qui associe les acteurs et qui repose sur le volontariat a l'avantage de produire un autre type d'interaction science/acteurs sociaux. Elle n'est possible que si des personnes reconnaissent qu'il est pertinent de participer à une réflexion sur un problème complexe – et c'est particulièrement le cas pour les questions environnementales. Elle permet de confronter les connaissances et points de vue des experts et ceux des acteurs au cours d'un processus dont le fonctionnement est codifié. Enfin, en acceptant d'exposer et de discuter des stratégies dans les dispositifs participatifs, les acteurs participent à la reconfiguration de jeux d'acteurs qui ne sont pas figés.

Parmi les dispositifs participatifs existants et applicables à l'analyse des options de gestion des paysages pour le futur en tenant compte de leur contribution à la biodiversité, nous avons choisi de développer et de tester plusieurs types d'approches (tableau 13.1). On peut classer les approches participatives en fonction de l'intensité de l'engagement des acteurs dans le processus (Arnstein, 1969). On peut également les classer en fonction de leur nature (Rowe et Frewer, 2004) : ces auteurs distinguent les processus où l'information est à direction unique (des animateurs vers le public) de ceux qui donnent lieu à des échanges et des négociations.

Cinq expériences participatives

Les expériences de type participatif menées (voir tableau 13.1) restent des expériences pilotes, dans le sens où elles ont été suscitées par des chercheurs comme des méthodes de production d'information scientifique et dans une démarche réflexive à propos de l'usage des outils participatifs.

Approches fondées sur des entretiens

Parmi les approches fondées sur des entretiens dans le cadre d'analyses en économie du paysage, la première est la méthode des choix contingents (Louvière *et al.*, 2000) afin de cerner l'hétérogénéité des préférences paysagères des acteurs du paysage ainsi que leur consentement à payer pour différents scénarios de restauration des marais des Baux. 89 interviews ont été réalisées dans des villes situées dans un rayon de 10 km autour des marais. Les résultats ont été utilisés dans le processus de concertation géré par l'association Arocha sous l'égide du parc naturel régional des Alpilles.

Tableau 13.1. Types de démarches participatives mises en œuvre dans l'action de recherche « Paysage et biodiversité » du programme « Paysage et développement durable ».

	Objectif de recherche	Modalité d'association des acteurs	Outils utilisés	Échelle de la participation	Nature de la participation
Marais des Baux	Identification des préférences pour des projets de restauration	Réunion d'acteurs locaux et questionnaires	Méthode des choix contingents	Information et consultation	Consultation
Aubrac	Identifier des modes plus efficaces d'allocation des aides agrienvi-ronnementales	Questionnaires	Enchères agrienvi-ronnementales	Information et consultation	Consulta- tion
Pic Saint-Loup	Construction et évaluation de scénarios	Groupe de réflexion composé d'acteurs locaux (<i>focus group</i>)	Cartographie participative et repérage-classement des préfé-rences	Engagement actif d'acteurs locaux dans la production de connaissances	Partena-riat (co-réflexion)
Sud Larzac	Construction de scénarios	Collectif de travail associant chercheurs et techniciens	Simulateurs informatiques (automate cellulaire et simulateur économique et budgétaire)	Engagement actif d'acteurs techniques dans la pro-duction de connaissances	Partena-riat
Roselières méditer-ranéennes	Négociation et concertation autour d'objectifs de gestion	Séances de jeux de rôle	Modélisation multi-agent	Engagement actif d'acteurs locaux dans la production de connaissances	Partena-riat (co-réflexion)

Le deuxième type d'approche par entretiens est une enquête menée auprès d'un échan-tillon de 32 agriculteurs lozériens, afin de révéler les préférences des agriculteurs pour un système agrienvironnemental organisé sur le modèle des enchères agrienvironnementales. La méthode utilisée est celle des choix discrets (Adamowicz *et al.*, 1998) qui consiste à fournir aux individus des scénarios fictifs et à leur demander d'indiquer leurs préférences. Trois principes de paiement ont été proposés : pour compenser un effort, pour un gain environnemental et pour une aide au revenu.

Approches fondées sur des groupes de travail

Un autre grand ensemble de dispositifs participatifs est celui des groupes de travail. Par comparaison avec les entretiens, qui ne sont pas de nature participative en eux-mêmes, mais peuvent servir à prendre en compte les connaissances ou les valeurs des acteurs non scientifiques, les méthodes de groupe sont presque un synonyme de méthodes participatives (Van Asselt et Rijkens-Klomp, 2002). Dans notre travail, trois types de méthodes de groupe ont été utilisés.

Le premier est celui des groupes de discussion (*focus group*). Nous avons construit un groupe d'acteurs pour élaborer des scénarios pour le paysage des garrigues du Montpelliérais, au nord de Montpellier, autour du pic Saint-Loup. Un *focus group* est un petit groupe d'acteurs (4 à 12 personnes), animé par un modérateur, qui a pour objectif de discuter des informations et des points de vue sur les préférences et les opinions. Il s'agit de découvrir les différentes valeurs et préférences concernant un sujet défini en observant la discussion entre les membres du groupe. Ces groupes n'ont pas pour objectif d'aboutir à un consensus ou à une décision. Il s'agit plutôt d'une méthode exploratoire adaptée à des questions où les connaissances sont *a priori* limitées. Le groupe de discussion peut faire émerger des positions qui n'auraient pas été exprimées dans des entretiens individuels. Il permet également d'observer les influences réciproques entre les membres. Dans ces groupes, les scientifiques jouent un rôle de modérateurs et d'observateurs. Pour le terrain des garrigues du pic Saint-Loup, l'objectif du travail est de parvenir progressivement, en trois réunions espacées et d'une durée de 2 à 3 heures chacune, à l'élaboration et la critique collective de quelques scénarios diversifiés d'évolution des paysages. Pour cela, un groupe de travail a été constitué, composé d'un noyau de 10 personnes déjà impliquées dans la réflexion sur le territoire lors de projets d'aménagements antérieurs (projet de pays, projet de parc naturel régional).

Le deuxième type de méthode de groupe utilisé a eu pour objectif d'associer des responsables techniques agricoles et des animateurs du développement local¹⁰⁴ à l'élaboration de simulateurs destinés à explorer les conséquences paysagères des pratiques et des projets des acteurs locaux. Cette technique se rapproche de la modélisation participative dans la mesure où les acteurs ont un rôle de coconcepteurs ou de collaborateurs dans la conception. Nous avons choisi de travailler sur le Larzac méridional à cause de l'existence d'une animation de développement local structurée et bien articulée avec la sphère technique agricole. La question des dynamiques du paysage y était identifiée comme un problème de gestion sous l'expression « maîtriser l'espace ». Au cours d'échanges nombreux (deux à trois réunions par an au cours du programme), deux prototypes de simulateurs ont été mis au point. Concernant le simulateur « Genévrier », un automate cellulaire dont l'objectif est de simuler des transformations du paysage, le travail a consisté à soumettre les différents états d'avancement au groupe de travail. Celui-ci a validé le modèle : liste des couverts végétaux et typologie des modes de pâturage. Il a suggéré des développements : ajouts de couverts végétaux jugés importants, demande de pouvoir simuler défrichements et opérations sylvo-pastorales. Pour le simulateur « Larzac » (simuler la viabilité des exploitations agricoles en fonction de changements dans les facteurs de formation du revenu), l'interaction avec les partenaires de terrain a amené

¹⁰⁴ Représentant local de la Chambre d'agriculture de l'Hérault, représentants du Service d'utilité agricole montagne méditerranéenne élevage (Suamme), représentant du CPIE (Centre permanent pour l'initiation à l'environnement), représentant de l'Institut de l'élevage.

d'abord au constat de la nécessité de bâtir un nouvel outil adapté à la situation locale et aux données disponibles. Les réunions suivantes avec les acteurs de terrain ont consisté à présenter le prototype puis, devant l'intérêt rencontré, à négocier l'accès à d'autres données, notamment des informations sur la formation du revenu (produits et primes). Le groupe de travail a permis de reconstruire et de recalculer ces données, sur la base de leurs connaissances d'expert. Les réunions de travail suivantes ont également servi à valider les informations nécessaires pour le modèle (besoins alimentaires du troupeau, productivité des surfaces agricoles) et à tester le fonctionnement du modèle, au regard des connaissances et des besoins des acteurs de terrain. Au cours de ces réunions, les acteurs se sont approprié le modèle dans la mesure où ils ont eux-mêmes suggéré des types de simulations.

Le dernier type de méthode participative de groupe relève de la modélisation participative par le jeu de rôles. Dans le cadre du projet européen Life Nature destiné à améliorer la gestion des roselières pour la conservation, un jeu de rôles assisté par ordinateur a été développé (Mathevet *et al.*, 2007). ButorStar est un jeu de rôles développé dans un objectif pédagogique, mais qui peut être employé comme outil d'aide à la réflexion et comme outil de médiation en situation conflictuelle. Dans ButorStar, le butor étoilé (héron paludicole) constitue le fil d'Ariane de ce cadre pédagogique, une opportunité qui permet de créer une situation dans laquelle les joueurs prennent place dans une réflexion collective sur l'usage et la gestion des paysages roseliers, les enjeux de conservation de la nature et les processus de négociation entre usagers. Le jeu de rôles ButorStar est basé sur un modèle simplifié des processus écologiques, socioéconomiques et spatiaux qui participent au fonctionnement d'une roselière archétypale composée d'un paysage virtuel représenté par une grille spatiale de 100 cellules carrées (10 × 10), correspondant chacune à 10 ha. Le paysage se partage en deux propriétés (une privée et une publique) de part et d'autre d'une digue centrale. ButorStar se décompose en trois sous-modules : un module hydrologique et topographique qui définit les propriétés structurelles d'une zone humide virtuelle inondée par des niveaux d'eau saisonniers, un module écologique qui simule la dynamique de la roselière et des oiseaux et un module décisionnel qui rend compte des stratégies des principaux acteurs. Les décisions spécifiques à chaque type d'activités sont prises individuellement par chacun des principaux usagers des roselières (éleveur, exploitant de roseau, chasseur, pêcheur et naturaliste), tous soumis à la décision annuelle de choix des niveaux d'eau saisonniers. Le modèle de prise de décision laisse libre de règles les discussions et les négociations entre joueurs. Le modèle multi-agent qui sert de support au jeu de rôles a été développé sur la plateforme de simulation Cormas (Bousquet *et al.*, 1998). Lors d'une séance de jeu, les joueurs sont distribués dans chaque propriété. Chaque joueur peut réaliser ses activités dans les unités de gestion de sa propriété.

Organisées par le syndicat mixte de la basse vallée de l'Aude, deux séances de jeu de rôles ont eu lieu fin 2006 avec douze usagers de l'étang de Vendres : trois chasseurs communaux, deux agriculteurs et un éleveur, deux responsables de services techniques municipaux, trois chargés de mission d'une ONG de conservation et une chargée de mission du syndicat mixte. L'objectif du syndicat mixte, qui pilote la concertation sur le secteur, était de conforter le travail de concertation avec les usagers. La majorité des participants avait déjà participé aux réunions du comité de gestion de la zone humide. Le jeu de rôles devait mettre l'accent sur la prise en compte des enjeux techniques, sociaux, économiques et environnementaux. Il devait également favoriser la discussion sur une gestion globale. L'évaluation des deux sessions de jeu a donc essentiellement porté sur : l'acquisition de connaissances sur le fonctionnement du système écologique ; la prise de

conscience des effets des pratiques des usagers sur les autres usages et le milieu ; la compréhension du mode d'interaction des participants dans les phases de négociation/concertation, mais aussi l'intérêt de la démarche. L'évaluation a été réalisée à partir de la même série de questions posées individuellement avant le jeu de rôles, après le jeu de rôles, puis à froid par téléphone 3 à 5 semaines plus tard. Les questions portaient sur la gestion de l'eau et de la végétation, la perception de la dynamique et son intégration ou non dans les stratégies de gestion des joueurs, les rapports sociaux établis durant la séance, le type d'interaction sociale (soumission, compétition, évitement, etc.) lors de la concertation/négociation, l'acquisition de connaissance sur le fonctionnement socio-écologique.

Dynamique du paysage et enjeux de biodiversité

Les paysages à propos desquels ces approches participatives ont été menées ont en commun d'avoir des dynamiques très dépendantes des modes d'utilisation des sols et des ressources.

Paysage et intensification agricole

Un premier contexte de prise en compte des stratégies des acteurs dans l'analyse du lien entre paysage et biodiversité est celui de l'intensification des pratiques agricoles. Les pratiques d'agriculture intensive (drainage, conversion des prairies en labours) motivent l'allocation de fonds publics à des actions de gestion agrienvironnementales. La prime à l'herbe agroenvironnementale vise à maintenir des prairies permanentes en engageant les agriculteurs à ne pas mettre en culture les parcelles faisant l'objet d'un contrat. Le maintien d'un paysage de milieux ouverts herbacés permanents est crucial pour la biodiversité dans la mesure où il s'agit d'un habitat pour de très nombreuses espèces végétales au statut de conservation défavorable (Lepart *et al.*, 2007). L'enjeu d'étudier des alternatives au dispositif actuel est d'améliorer l'allocation des fonds publics à des mesures de gestion du paysage agricole. À la suite de l'enquête menée auprès des agriculteurs, un modèle logistique a pu déterminer, contrairement aux idées reçues, une préférence pour un paiement différencié. L'étude conclut à l'acceptabilité d'un système d'allocation basé sur les enchères.

Paysage et déprise agricole

À l'opposé de l'intensification agricole, qui a entraîné la réduction des paysages ouverts herbagers ou des paysages de milieux humides, la déprise agricole est aussi à l'origine de modifications du paysage aux implications fortes en terme de biodiversité *via* la contraction et la fragmentation des milieux ouverts semi-naturels. Compte tenu des forces agricoles (élevages ovins ou bovins extensifs) ou forestières (exploitation du bois de chauffage ou aménagement sylvo-pastoral) en présence dans les espaces soumis à fermeture, la recherche s'est orientée vers la définition de scénarios autour de la conservation ou de la restauration des milieux ouverts. Les recherches ont exploré deux voies.

La première, celle de la définition de scénarios pour le paysage du pic Saint-Loup, a permis de dégager quatre options de gestion. Le travail avec le groupe de discussion a d'abord fait émerger les principales préoccupations concernant les dynamiques du paysage : gérer pressions et menaces liées à la périurbanisation, soutenir le développement agricole dans ses composantes viticoles et élevage, faire face aux transformations des écosystèmes de la garrigue. Dans un second temps, les idées et les positions des acteurs ont été recueillies lors d'un exercice visant à les faire s'exprimer sur trois types d'avenir

pour la garrigue : « la garrigue désirée », « la garrigue la plus probable » et « la garrigue redoutée ». À la suite de ce travail, quatre scénarios ont été élaborés puis validés par les acteurs. Le scénario « La biodiversité par l'agriculture » se présente sous la forme d'un paysage moins forestier que l'actuel au profit des habitats de pelouses et de garrigues méditerranéennes. L'agriculture s'y maintient et s'oriente vers des productions de qualité fondées sur des pratiques qui permettent le contrôle de la progression des formations boisées. L'urbanisation est maîtrisée et les noyaux urbains ont une croissance modérée. Le scénario « Une ville verte dans une forêt méditerranéenne » se traduit par un paysage beaucoup plus forestier, où les espaces urbains occupent plus de place. En revanche, la gestion des espaces accorde beaucoup d'importance aux aspects environnementaux : défense anti-incendie, contrôle des pollutions, conception écologique des nouveaux quartiers urbains. Le troisième scénario, « Pressions urbaines », correspond à une dérégulation de grande ampleur qui condamne l'agriculture à l'exception de la viticulture la plus performante. La ville se développe, consomme et mite l'espace qui l'entoure. Le développement urbain prend la forme de grandes opérations immobilières et lotissements protégés. Conjointement, une cabanisation anarchique mite les espaces « naturels ». Le dernier scénario, « La garrigue après la crise énergétique », fait suite à l'effondrement du système pétrolier et à l'arrêt de la croissance urbaine. Les productions alimentaires et énergétiques sont reconcentrées au niveau local : cultures vivrières étendues et souvent irriguées, grandes coupes de bois sur les collines, champs de panneaux solaires, éoliennes. Les acteurs ont clairement marqué leur préférence pour le premier scénario et le scénario « Pressions urbaines » est celui qui suscite les avis les plus négatifs.

La deuxième voie a consisté à bâtir, à partir de l'exemple du Larzac héraultais, des outils de simulation du paysage et des systèmes agricoles. Les deux simulateurs décrits plus haut n'ont pas pour objet de reproduire toute la complexité du paysage ou du fonctionnement d'une exploitation, mais d'aider à dialoguer et à définir des scénarios avec les acteurs. Concernant l'automate cellulaire, il reproduit la colonisation des principaux couverts responsables des changements du paysage et des habitats d'espèces. Il simule la progression de couverts relativement complexes (deux espèces \times deux variables de densité) en tenant compte de l'usage des sols (pression de pâturage) et donnant la possibilité aux acteurs de disposer des défrichements ou des coupes sur la grille, au cours de la séance d'utilisation du modèle. On peut donc ainsi visualiser le résultat d'options de gestion différentes sur le maintien ou la contraction des milieux ouverts. Il permet donc de stimuler les discussions autour du principal problème identifié : l'usage des sols et ses effets sur la morphologie du paysage. La prise en compte de couverts complexes (sous bois de buis, non palatable et persistant sous forêt ou de genévrier, non persistant sous forêt) permet de raisonner en tenant compte de la possibilité d'utiliser les formations de forêt dense ou claire par les animaux d'élevage. De la même manière, le simulateur socio-économique ne donne pas toutes les données technico-économiques pour les entreprises agricoles, mais il permet de visualiser les effets des principales stratégies ou pressions (meilleure valorisation des produits ou changement dans le montant et la distribution des aides à l'agriculture) sur le maintien de l'activité d'élevage dans le paysage et donc d'un levier d'action pour appliquer des mesures de gestion. Ainsi, ces simulateurs permettent de raisonner au niveau du paysage les compromis, entre types d'usages et capacité du paysage à fournir des habitats pour les espèces des régions méditerranéennes ou péri-méditerranéennes.

Paysage et restauration de milieux naturels

Les anciens marais des Baux sont situés dans la région des Alpilles qui constitue une zone à forte valeur patrimoniale, convoitée pour son patrimoine naturel, culturel et historique, ce qui se traduit par les valeurs foncières élevées. Dans ce contexte, le futur des anciens marais des Baux, situés au pied des Alpilles, suscite des débats passionnés (Westerberg et Lifran, 2008). Drainés dans les années 1960 et transformés en zone d'agriculture intensive, grâce à une injection massive de fonds publics, ils doivent faire face aujourd'hui à plusieurs défis : la hausse des coûts de drainage et les difficultés de leur partage, la transformation de la propriété, induisant une relativisation des objectifs de production alimentaire au profit de la production d'aménités, les incertitudes sur le devenir des soutiens publics à l'agriculture. Parallèlement, de nouvelles fonctions écologiques et des services culturels des écosystèmes sont valorisés (épuration des eaux, régulation des crues, conservation de la diversité biologique et des paysages...). L'enjeu local de la mutation de cet espace se combine donc à des enjeux globaux : la zone est un des sites Natura 2000 choisis par la France (site FR9301596). Son choix se justifie par la richesse de l'avifaune, mais également par la présence d'autres espèces (insectes, reptiles, mammifères) inscrites à l'annexe II de la directive Habitats. Des entretiens menés avec plusieurs experts scientifiques il ressort qu'une restauration partielle des marais¹⁰⁵, c'est-à-dire un recul des usages agricoles et des pratiques de drainage de la part des propriétaires, entraînerait une augmentation significative du nombre d'oiseaux tels que les échassiers (hérons), canards ou rousserole effarvate. Une restauration étendue des marais pourrait augmenter le nombre d'oiseaux de 300 %. De plus, ce niveau de restauration pourrait faire revenir des espèces rares anciennement présentes telles que le butor étoilé et la cigogne blanche.

L'analyse des préférences a été menée en suivant la méthode des choix contingents. Cette méthode ne peut rendre compte de toute la complexité des représentations sociales, mais elle permet de mettre en évidence l'importance de l'hétérogénéité des préférences exprimées, affectées par des caractéristiques sociologiques et de comportements. En moyenne cependant, pour l'ensemble des personnes interrogées, les consentements à payer sont tous positifs. Ceci témoigne clairement d'un soutien au projet de restauration des marais par rapport à l'état actuel. Mais ce soutien global est loin d'être inconditionnel quant aux modalités proposées de restauration et de gestion des éventuelles nuisances. Une restauration la plus complète possible est perçue négativement dans l'analyse générale. Mais, en combinant la restauration étendue et le contrôle des moustiques par la gestion des niveaux d'eau, on obtient des consentements à payer moyens positifs (28 euros) et significatifs.

Paysage et multi-usages des ressources

Dans un contexte d'usages multiples de ressources différenciées, l'utilisation du jeu de rôle ButorStar permet de tirer des enseignements. Tout d'abord, pour les séances de jeu menées autour de Vendres (basse plaine de l'Aude), les premiers résultats montrent que les joueurs ont sensiblement amélioré leurs connaissances sur la gestion de l'eau et sur l'évolution écologique de la roselière sous les effets des activités humaines, notamment ceux liés à la coupe et au pâturage. Les deux tiers des joueurs considèrent avoir beaucoup appris sur les effets des pratiques des usagers sur les autres usages en particulier sur les

¹⁰⁵ La superficie de marais actuelle est égale à 1/6 de leur aire initiale.

besoins des autres acteurs. Après trois semaines, ils sont 66 % à considérer que cette expérience va modifier leurs actions au niveau personnel et professionnel dans la vie de tous les jours. À l'unanimité, ils considèrent que cette expérience a amélioré peu ou prou leur capacité à participer aux projets collectifs concernant la gestion et l'aménagement des espaces naturels.

Pour les séances menées sur le site Charnier-Scamandre, le principal résultat est une reprise du dialogue entre usagers et l'enthousiasme à participer à des ateliers de réflexion collective au sujet de l'évolution du paysage roselier et des ressources qui lui sont liées. Une volonté de relance de la concertation locale est apparue lors du débriefing. Cependant, le blocage politique perdure depuis et, malgré quelques réunions de commission, on constate l'absence de gestion concertée fondée sur les acquis du plan de gestion antérieur.

En créant un espace de dialogue ouvert et rassemblant des acteurs aux intérêts et visions hétérogènes comme des chasseurs, des techniciens municipaux, des représentants de syndicat d'irrigation, des éleveurs et des naturalistes, nous avons réuni les conditions pour un forum hybride (Callon *et al.*, 2001). En proposant une exploration collective des mondes possibles *via* le simulateur ainsi qu'une exploration du collectif en jeu lors du débriefing, cette expérience s'inscrit donc clairement dans la conception de la démocratie technique définie par Callon *et al.* (2001).

Concernant la relation entre apprentissage et changement social, le jeu de rôles n'a pas vocation à se substituer à la démarche de concertation en cours, mais à favoriser le partage des points de vue. Néanmoins, les changements qu'il induit chez les acteurs favorisent le passage d'un régime d'implication à celui d'un engagement dans un processus destiné à modifier le fonctionnement actuel du système. Ces expériences s'inscrivent dans une démarche « plan de gestion concertée » menée depuis plusieurs années par les syndicats mixtes. Les séances de jeu de rôles renforcent le processus de cogestion mis en place en informant les usagers de ce qui peut les opposer aux autres et en soulignant leur dépendance commune à la gestion de l'eau et de l'espace local. En cela, ce travail s'inscrit dans une approche de gestion patrimoniale et d'aide à la négociation par le jeu. De fait, cinq thématiques enjeux émergent du débriefing concernant l'évolution future, souhaitée ou non du paysage roselier pour les deux sites d'étude : roselière *versus* eau libre ; multi-usage *vs* mono-usage ; naturalité (\pm) ; urbain *vs* rural ou sauvage ; (5) politique publique nationale *vs* locale, signifiant un interventionnisme de l'État fort *vs* faible. Selon ces axes, il ressort que la recherche du paysage désiré passe par le maintien d'un équilibre dans la distribution spatiale des usages et des pouvoirs de décision.

Conclusion

Le paysage, et plus précisément les projets de paysage et l'évaluation de leur durabilité, posent typiquement des problèmes pour lesquels il est pertinent d'associer la population au processus de prise de décision. Les modalités de l'exercice de la participation sont complexes. Elles peuvent avoir des effets très divers et pas toujours positifs (Arnstein, 1969).

Néanmoins, la participation des acteurs du territoire aux débats et au processus de décision concernant le paysage et les enjeux de biodiversité qui y sont liés nous semble légitime : le paysage est une construction sociale dans le sens où il s'agit de la nature transformée par l'histoire des actions et des pratiques des personnes et des groupes qui forment la société. La participation des acteurs permet un décloisonnement des savoirs scientifiques et des savoirs locaux. Elle donne également la possibilité aux acteurs qui en

expriment le besoin de mieux raisonner leurs stratégies, dans des univers controversés (Godard, 1993) dans le cadre d'une épistémologie civique (Stöckelová, 2009 ; Latour, 1999). De plus, la participation n'est pas qu'un moyen pour la puissance publique d'aboutir à de meilleures décisions ; elle est souvent un processus dont l'initiative, dans le cadre d'une mobilisation citoyenne, revient à des acteurs très divers qui ont souvent le sentiment de ne pas être assez écoutés et pris en compte par le monde politique. Elle peut inclure dans les collectifs des représentants du monde académique (Selman, 2004)

Nos dispositifs ne visaient pas l'analyse de tous les paramètres du paysage. Mais ils peuvent être efficaces dans plusieurs phases d'un projet territorial : situer les positions des acteurs soit de manière exploratoire pour un territoire (pic Saint-Loup) soit vis-à-vis de la gestion d'une ressource (roselières), associer connaissances locales et connaissances scientifiques dans des outils de diagnostic conçus pour les acteurs (Larzac) et enfin étudier la faisabilité de modes de gestion (Aubrac, marais des Baux). L'introduction d'un dispositif participatif dans le jeu territorial est assimilable à l'arrivée d'une innovation dans un système technique et social. Elle contribue à modifier les pratiques des acteurs, mais connaître précisément l'étendue et l'intensité de cet effet demanderait une étude spécifique.

Enfin, il est très important de bien séparer la question des techniques et celle de leur usage. Les techniques participatives sont quasiment toutes des processus itératifs, délibératifs et réglés dont les conclusions doivent être validées par les participants. En fonction des objectifs et du contexte paysager et social donné, les personnes qui mènent le processus choisiront parmi les méthodes disponibles. Mais, au-delà des techniques, il convient d'être attentif à l'usage qui en sera fait. Cela amène à tenir compte de questions de déontologie, mais surtout à être conscient que la participation est une forme du débat public et qu'elle a, à ce titre, une dimension politique. Il s'agit de forums où sont mis en concurrence des idées et des intérêts particuliers ou collectifs. À ce titre, il serait naïf de donner le primat aux questions techniques et méthodologiques et de penser que leur usage politique est second.

Chapitre 14

Les paysages d'Éole à l'épreuve du développement durable : où accepter n'est pas toujours participer

SOPHIE LE FLOCH, MARIE-JOSÉ FORTIN

« Avec la gouvernance, il ne s'agit plus de politique,
mais de gestion et d'abord de gestion d'une population
qui ne doit pas se mêler de ce qui la regarde. »

Isabelle Stengers

Génératrice d'énergie « propre », l'éolienne peut apparaître comme une incarnation du développement durable. Simultanément, sa présence est discutée dans de nombreux pays, notamment en termes d'atteintes aux paysages (Chell, 1993 ; Mercer, 2003 ; Möller, 2006). Les contestations sociales autour de l'implantation d'éoliennes se présentent donc comme un bon laboratoire pour examiner les liens entre les notions de paysage et de développement durable. Notre hypothèse est que ces deux notions, plutôt qu'elles ne s'opposent, se redéfinissent mutuellement à l'occasion de ces contestations. Nous nous démarquons ainsi d'une analyse de type « NIMBYiste », toujours en vogue dans les tentatives d'explication des conflits sociaux dans le domaine de l'énergie malgré la montée de fortes critiques (Wolsink, 2000 ; Devine-Wright, 2005b).

Plus précisément, nous nous basons sur des travaux empiriques conduits en France (Finistère) et au Québec (Gaspésie) pour développer l'idée suivante : le paysage, tel qu'il se redéfinit dans les discours et les pratiques relatifs au développement de la production énergétique éolienne, verrait sa dimension politique affirmée du fait de sa rencontre avec la question de la participation, elle-même portée par certaines approches de développement durable. Toutefois, ce croisement, inachevé, mériterait d'être poussé plus avant : il faudrait oser pleinement la dimension politique du paysage.

Une approche géographique des conceptions pratiques de la participation exigée par l'enjeu du paysage

La multiplication des éoliennes dans différents pays est issue d'une politique environnementale posée à l'échelle globale : une diplomatie climatique internationale s'est mise en place dans les dernières décennies autour de l'objectif de lutter contre le réchauffement climatique¹⁰⁶. Mais les politiques nationales qui l'ont traduite sont souvent essentiellement énergétiques et industrielles. C'est le cas en France et au Québec. Le développement éolien y est pensé à l'origine dans des termes comparables sur certains points : délégation d'un nouvel équipement de production d'énergie au secteur privé, ce qui constitue une situation peu courante ; nécessité d'obtenir l'accord des élus locaux pour l'implantation des parcs ; respect des règlements en vigueur en matière d'aménagement, d'environnement. Toutefois, il diffère sur deux aspects essentiels. En France, une politique énergétique et industrielle essentiellement quantitative et mobilisant des outils financiers, renforcée par la libéralisation du marché de l'électricité, aboutit à la multiplication de petits parcs géographiquement disséminés. Au Québec, le développement éolien est issu du croisement d'une politique énergétique formulée au niveau national et d'une politique économique formulée en terme de développement régional, sous l'effet de demandes sociales ; il entraîne la création de grands parcs, selon un effet de concentration (Fortin *et al.*, 2010).

Ainsi, les éoliennes se multiplient avant que des outils de régulation spécifiques en matière d'aménagement du territoire ne soient élaborés. En France comme au Québec, on observe des mobilisations au niveau local dans lesquelles le paysage a une place significative et récurrente. D'une part, le paysage est un thème d'articulation de conflits mettant en scène des opposants organisés ou qui s'organisent. D'autre part, des acteurs publics et privés se saisissent du paysage comme entrée pour élaborer des outils d'aide à la décision – schémas, guides, chartes... Un élément qui nous semble important dans une perspective comparative est que cela se produit, au Québec, dans le contexte d'une certaine tradition de consultation des populations pour toute décision relative à de grands projets et à leurs impacts sur l'environnement (Simard *et al.*, 2006), tandis qu'en France de tels processus connaissent récemment un fort engouement (Mermet et Berlan-Darqué, 2009).

Dans le cadre de nos travaux, nous adoptons le postulat selon lequel l'être humain est un être géographique : un être social dont l'existence se nourrit aussi de la matérialité des choses et de l'étendue de la terre (Berque, 2000 ; Entrikin, 2001). Nous nous intéressons aux façons qu'ont les hommes, au travers de leurs actions, de se penser dans leurs relations à des objets, à des étendues, aux autres... En particulier, considérant que le paysage est le résultat de luttes, de négociations..., nous devons poser la question de savoir qui a le pouvoir de le façonner matériellement et d'en imposer les significations (Staeheli *et al.*, 2002 ; Mitchell, 2004). Nous empruntons à l'approche de l'agir de Lussault (2000) la conception de l'individu acteur ; comme de Certeau (1990), cet auteur reconnaît « l'invention et l'inventivité des protagonistes du jeu social », les « arts de faire » élaborés « à partir des matrices pratiques proposées dans l'ensemble social – c'est-à-dire des formes d'usages dont la validité est reconnue par un groupe, dont la personne s'empare éventuellement et qu'elle conforme à son projet. » Nous considérons que cela est vrai pour tout acteur, y compris ceux qui sont directement impliqués dans l'élaboration de ces ma-

¹⁰⁶ L'un des temps forts en est la signature du protocole de Kyoto, conclu en 1997 et entré en vigueur en 2005.

trices : les individus impliqués dans l'élaboration d'outils d'aide à la décision en matière d'implantation d'éoliennes sont à la fois des agents – des « instruments agis » du fonctionnement d'une structure dont ils cherchent à préserver les intérêts –, des opérateurs – ils mettent en place ou participent à une procédure codifiée et conduisent scrupuleusement les procédures techniques et réglementaires –, des acteurs – ils expriment leur intentionnalité en rasant avec ces mêmes structures et procédures (Lussault, 2000).

Depuis cette approche, nous considérons que de l'espace est en permanence engagé dans les actions des hommes et que le langage est à la fois un instrument de représentation et un instrument d'action. « Tout dire est un faire social » (Lussault, 2000) ; « tout récit est un récit de voyage, – une pratique de l'espace » (de Certeau, 1990). Dans cette perspective, nous avons déployé une recherche empirique consistant en enquêtes menées sur deux terrains, le Finistère pour la France, la Gaspésie et le Bas-Saint-Laurent¹⁰⁷ pour le Québec. Ces terrains ont en commun d'être situés en zone littorale ; ils concentrent de ce fait de nombreux enjeux, tant économiques qu'environnementaux ou encore urbanistiques. Ces deux régions sont parmi les premières à accueillir des parcs éoliens dans leurs pays respectifs, le développement éolien dans le Finistère précédant de quelques années celui du Québec ; les dynamiques d'implantation sont fortes au moment de nos observations et des acteurs publics sont engagés dans l'élaboration d'outils d'aide à la décision afin de répondre à des critiques montantes. Sur ces terrains, nous avons collecté un matériau consistant en entretiens peu directifs¹⁰⁸ et en documents divers¹⁰⁹. Ce que nous avons analysé, ce ne sont pas seulement les cadres de l'action, ni l'action en tant que procédure, ni les résultats matériels de l'action ; plutôt, ce sont les discours en tant qu'« agir social suivi d'effets », en ce qu'ils contiennent les logiques et le sens de l'action (Lussault, 2000).

De l'analyse, il ressort que la question du paysage est présentée par les acteurs du débat éolien comme s'imposant « naturellement » du fait de la nature même de l'objet : l'éolienne possède une « violence matérielle » qui pose le problème des « covisibilités ». Or, ce terme récurrent des débats autour de l'éolien suggère qu'un changement d'échelles spatiales est nécessaire : il faut envisager des étendues bien plus vastes que celles habituellement considérées dans l'exercice de la gouvernance locale¹¹⁰. La question du paysage change alors de nature : elle n'est plus seulement visuelle mais explicitement politique (Le Floch et Fortin, 2008). Le préfixe « co » est révélateur du changement de compréhension du problème : il signifie qu'il faut intégrer les préoccupations de populations de plus en plus vastes, diversifiées... ainsi que les relations, y compris conflictuelles, entre groupes sociaux. Il signifie que le changement d'échelle induit l'obligation de concertation entre un plus grand nombre d'acteurs locaux, qui doivent penser plus largement le « local » et

¹⁰⁷ Le terrain couvre la région administrative de la Gaspésie et une partie de celle du Bas-Saint-Laurent. Nous le désignerons par le seul terme de Gaspésie dans la suite du texte.

¹⁰⁸ Pour le cas français qui sert ici de base à la démonstration, 61 entretiens ont été réalisés auprès d'acteurs impliqués dans le développement éolien : 12 collectivités territoriales (Conseil régional de Bretagne, Conseil général du Finistère, communautés de communes...); 5 services déconcentrés de l'État (Drire, Diren, DDE,...); 18 bureaux d'étude (développement éolien, paysage, médiation environnementale...); 6 associations (environnementalistes, riverains...); 2 porteurs de projet... S'y ajoutent 7 entretiens auprès d'habitants qui ne sont présents ni dans le débat social ni dans aucune procédure participative.

¹⁰⁹ Il s'agit de plus d'une centaine de documents produits et mobilisés dans le cadre du développement éolien : articles de presse, chartes et guides divers, mémoires soumis à une audience du Bureau des audiences publiques en environnement (Bape)...

¹¹⁰ Dans les premiers temps du développement éolien, cette gouvernance s'exerce essentiellement dans les limites communales, impliquant un porteur de projet et/ou un propriétaire foncier et des membres de l'équipe municipale.

envisager de nouveaux collectifs. C'est ainsi que, pour les acteurs dont nous analysons les discours relatifs aux pratiques, la question du paysage en vient à rejoindre, voire à se confondre avec celle de la participation aux orientations collectives en matière d'aménagement, d'environnement et de développement.

Sur la base de nos analyses empiriques, nous voudrions d'abord examiner comment les personnes enquêtées évoquent l'idée et la mise en œuvre de la participation des populations aux orientations collectives en matière d'énergie éolienne. Quels sont les différents degrés, dispositifs et lieux de participation envisagés et/ou mis en œuvre ? En quoi la participation est-elle censée permettre de mieux prendre en compte la demande sociale de paysages et de mieux « faire avec » les interrelations entre les différents regards ? Il s'agit ici d'exposer les trois principaux types de modes de participation tels qu'ils sont déclinés par les acteurs impliqués dans le débat social autour du développement de la production énergétique éolienne : après avoir montré la dominance d'une logique singulière de la participation ainsi que d'une certaine vision du « public », un regard critique permettra d'esquisser des pistes susceptibles d'infléchir ces conceptions prépondérantes. Le propos est centré sur le cas français, dans la mesure où le matériau recueilli dans le cas québécois visait un objectif sensiblement différent ; il semble toutefois possible de soutenir que plusieurs observations du terrain québécois vont dans le même sens que celles effectuées sur l'exemple français.

La participation, entre « esthétisation » et « marchandisation » des relations sociales

Plusieurs travaux proposent des typologies relatives aux échelles d'intensité de la participation : échelle de participation d'Arnstein (1969), typologie de Beuret *et al.* (2006) (*cf.* tableau 14.1), inventaire de Blondiaux (2004). Nous présenterons les différentes notions apparentées à la participation que nos enquêtés mobilisent en fonction du degré de réciprocité de la relation entre les parties prenantes : de l'information – les populations sont passives – jusqu'aux formes de participation impliquant un réel partage du pouvoir décisionnel. Dans ce chapitre, nous présentons uniquement les trois modes de participation dominants tels qu'évoqués lors des enquêtes et qui sont censés impliquer – bien que non systématiquement – le public en général. Nous laissons de côté les modes qui n'impliquent pas ce public – validation, consultation... – et ceux qui sont jugés purement formels et influençant peu la décision – en France, la consultation par le biais de l'enquête publique – (Le Floch et Fortin, 2009). Les résultats sont synthétisés dans le tableau 14.2.

Communiquer, éduquer, informer... : ménager les susceptibilités

Les termes de communication, d'éducation, de pédagogie et d'information sont les plus employés par les enquêtés pour relater les expériences de mise en relation des groupes qui ont un certain pouvoir de décision et d'action en matière de projets éoliens avec d'autres groupes, voire avec la population au sens large. Ils convergent vers un objectif général qui est de chercher à convaincre, amener un groupe cible à adhérer à certaines visions de l'éolienne et de la production énergétique éolienne. C'est donc à peine si on peut parler de participation (Beuret *et al.*, 2006). Or, dans nos enquêtes, les acteurs utilisent souvent ces termes de manière interchangeable avec ceux de concertation, participation, association. En particulier, ils sont convaincus qu'une information amorcée « le plus en amont possible des projets » – cette formule revient comme un leitmotiv dans les

entretiens – et conduite dans la durée suffit à garantir « l'association » des populations – tous ceux qui le souhaitent. Pourtant, ainsi que l'illustre involontairement la métaphore de la parallèle dans l'extrait d'entretien suivant, ceux qui ont le pouvoir et « les autres » ne se croisent pas vraiment... « À la rigueur, il faut associer la population avant que le projet démarre, quoi. Il va se construire... le projet, la population, tout ça, ça va suivre un cheminement parallèle... » (bureau d'études en sciences humaines).

Tableau 14.1. Les modes de participation selon Arnstein (1969) et Beuret *et al.* (2006).

Échelle d'évaluation de la participation des acteurs (Arnstein, 1969)		Les formes de la participation dans l'espace public (Beuret <i>et al.</i> , 2006)	
Manipulation Thérapie Éducation	Public passif à qui on fournit des informations partielles et partiales	Communication	Flux unique. Vise à obtenir l'adhésion d'un groupe cible
Information	Le public est informé sur ce qui va se produire, sur ce qui est en cours, sur ce qui s'est passé	Information	Flux unique. Donne du pouvoir dans la mesure où elle renforce la capacité d'agir
Consultation	Le public a la parole, mais n'a aucun pouvoir afin d'assurer la prise en compte de ses points de vue	Consultation	Pas de partage du pouvoir de décision, aucune garantie sur la prise en compte des avis exprimés
Implication	Le public a quelque influence	Dialogue, échange	Vise à mieux se connaître. Acteurs mis sur un pied d'égalité
Partenariat	Le public commence à négocier avec les décideurs : il y a accord sur les rôles, les responsabilités et les niveaux de contrôle	Concertation	Vise la construction collective de visions, d'objectifs... Il n'y a pas obligatoirement partage du pouvoir de décision
Délégation de pouvoirs	Délégation partielle des pouvoirs	Négociation	Vise l'obtention d'un accord. Rapports de force
Contrôle des citoyens	Délégation totale dans la prise de décision et de l'action		

L'objectif principal est de chercher à convaincre en faisant valoir la forme – « notre attitude est la transparence » – comme le fond – « nous détenons la bonne information ». Tous les groupes impliqués sur le sujet de l'éolien visent cet objectif, défenseurs – opérateurs, élus, bureaux d'études... – et opposants en tête. Ils mettent en œuvre une grande diversité de dispositifs afin d'atteindre de nombreux groupes cibles, comme les administrations, les élus, les riverains des projets, les habitants en général, voire les visiteurs et les touristes (voir tableau 14.2).

Tableau 14.2. Les deux principaux types de conceptions des modes de participation selon les personnes enquêtées pour l'étude du cas français.

Objectifs	Groupes concernés (de... / à destination de...)	Dispositifs, lieux
Pour tout mode de participation		
<p>Garantir la réussite des projets éoliens dans un contexte réglementaire qui rend impossible le passage en force</p> <p>ou</p> <p>Contrer les projets éoliens en évitant d'aller jusqu'à la voie juridique</p>		
Communication – éducation – pédagogie – information		
<p>Chercher à convaincre (rassurer ou faire peur selon les partis pris), en faisant valoir la « transparence » et le « relais » de la « bonne » information</p>	<p>Certains opposants / élus, habitants</p>	<ul style="list-style-type: none"> – manifestations dans l'espace public – contacts directs avec les conseillers municipaux, députés... – courriers (aux services centraux et déconcentrés de l'État, aux élus...) – diffusion de tracts – présence aux conseils municipaux – interventions lors de réunions publiques, voire organisation de réunions
	<p>Municipalités, opérateurs (Ademe), (professionnels de la communication) / habitants, visiteurs, élus, vacanciers...</p>	<ul style="list-style-type: none"> – réunions publiques – journaux communaux, comptes rendus de conseils municipaux : distribués à domicile et chez les commerçants, diffusés <i>via</i> internet – porte-à-porte chez les riverains les plus proches – rendez-vous, accueils de groupes (enseignants, étudiants, élèves, élus...), avec distribution de documentations (Ademe...) – échanges directs informels « au quotidien » – chantier laissé en libre accès, journées « portes ouvertes » – panneaux, expos, dans divers lieux publics – discussions sur les lieux d'accueil (bars...) – site en libre accès (aire aménagée)
	<p>Opérateurs / élus</p>	<ul style="list-style-type: none"> – réunions, avec utilisation de supports (maquettes, photomontages) – inaugurations – interviews dans la presse

Décrédibiliser « l'adversaire »	Certains opposants / grand public	– « mutisme » lors des interventions des opposants dans les réunions publiques
	Défenseurs/habitants	– rendez-vous réguliers, avec dépôts de documents divers sur le projet, les études...
Établir une confiance, « manager » les contacts locaux	Opérateurs / administrations	– diffusion d'informations de tout ordre sur internet (connaissances diverses, infos pratiques sur la réalisation de tracts, les procédures juridiques...)
Parvenir à une « structuration sociale », constituer des réseaux	Défenseurs / habitants, grand public Opposants / habitants, grand public	– réunion publique
Éviter de se voir reprocher le manque d'information/communication	Développeurs, opérateurs, bureau d'étude / tous ceux qui le souhaitent	– diffusion de documents « officiels » – réunions avec interventions d'« experts », – etc.
Fournir une information la plus objective possible, « vérifiée »	Certaines municipalités / habitants	– réunions publiques, journaux communaux...

Concertation

Identifier la position des uns et des autres (en vue de négocier plus efficacement ?)	Divers acteurs entre eux	– réunions – réunions publiques
Nourrir les réflexions collectives, construire des visions communes et adopter des principes de « bonnes manières » pour (ré)agir plus rapidement et pertinemment face aux projets qui se montent	Services de l'État Services de l'État, collectivités territoriales aux niveaux (inter)communal, départemental et régional, associations (y compris opposants), bureau d'étude / développeurs...	– élaboration de documents de planification, tels chartes départementale et régionale, schémas locaux ; comités de pilotage puis de suivi – CDSPP
Construire des projets qui intègrent les préoccupations et les attentes des populations	Opérateurs, médiateur, élus locaux / population	– groupe de pilotage mis en place sur Dinéault par l'association Avel Pen ar Bed, incluant des riverains – groupes de suivis sur St-Coulitz : 3-4 réunions (bien informer les gens sur l'évolution du projet et les impacts éventuels) – intervention d'une entreprise de communication en appui à l'opérateur sur certains projets

Négociation		
Obtenir un accord / un rejet sur un projet	Opérateurs / opérateurs	– contacts « secrets »
	Opérateurs / services de l'État, élus...	– divers dispositifs et lieux supposant des contacts directs : entretiens, contacts téléphoniques...
	Certains opposants / administrations...	– courriers, tracts (avec menaces en termes juridiques) – contacts téléphoniques
	Opérateurs, collectivités territoriales, services de l'État / autres services de l'État	– schémas locaux de développement éolien
Monnayer un accord sur le foncier, dans un contexte de concurrence foncière entre opérateurs et d'émergence de contestations sociales	Développeurs, opéra- teurs / propriétaires fonciers	– contacts directs, négociations bipartites plus ou moins « secrètes » – « système de la zone d'intérêt » : réunion des propriétaires d'une zone sur invitation, proposition de signature d'une promesse de bail (avec indemnisation pour ceux qui ont signé, mais n'ont pas d'éolienne chez eux au final ; pour les autres, paiement d'un revenu locatif)
Monnayer un accord « commercial »	Bureaux d'études / développeurs, fabricants	– partenariats financiers officieux
Monnayer l'« avis » des riverains	Opérateurs / propriétaires riverains	– versements de compensations financières
Négocier les termes d'une exploitation en commun	Opérateur / opérateur	– système « coopératif » – association à une entreprise, participation financière

Souvent, plusieurs moyens sont mobilisés pour entrer en contact avec les groupes cibles : par exemple, une association environnementaliste opposante aux éoliennes s'efforce de convaincre les élus en manifestant dans l'espace public, en sollicitant des entretiens, en distribuant des courriers ciblés, en étant présente lors des conseils municipaux, etc. Certains groupes se distinguent par des modes d'intervention plus spécifiques : une association environnementaliste opposante peut privilégier les interviews dans la presse ainsi que les contacts – courriers, entretiens, participation à des réunions – avec ceux qui détiennent l'essentiel du pouvoir décisionnel : préfet, services centraux de l'État...

Les habitants constituent la cible de choix de ces actions de communication, d'information, etc. Deux idées sont assez courantes, y compris au sein de professionnels de bureaux d'études *a priori* spécialisés dans l'identification de la demande sociale. D'une part, « les gens » ne penseraient rien en matière d'énergie renouvelable, d'autre part ils n'apprécieraient pas que des décisions soient prises sans qu'ils en soient au moins informés. Il y aurait une « matière molle » – expression émanant d'un enquêté dans un bureau

d'étude en sciences humaines – qu'il suffirait d'informer, c'est-à-dire à laquelle il suffirait de donner une forme, pour que ni les peurs irraisonnées ni les arguments des adversaires n'aient de prise sur le public. Tous les moyens sont bons pour modeler cette « pâte » : articles dans les journaux communaux, distribution – à domicile et/ou chez les commerçants – de comptes rendus de conseils municipaux, échanges directs informels au quotidien, expositions dans les lieux publics – en mairie notamment –, journées portes ouvertes sur les chantiers éoliens, aménagement des sites éoliens en espaces publics, etc. Dans certaines municipalités, des personnes insistent sur les bienfaits du contact direct entre les populations et les éoliennes. « Il y a une partie aire de stationnement, une partie aire de pique-nique, sous les pales, sous les éoliennes [...]. On peut la toucher, on peut sentir si ça vibre, on peut se mettre sous les pales, on peut enregistrer, on peut... On vit avec. » (secrétaire de mairie).

Les démarches de communication-information sont sous-tendues par des objectifs complémentaires. En particulier, les défenseurs comme les opposants cherchent à mieux se structurer socialement, à renforcer leurs réseaux ; internet est un outil privilégié pour ce type d'objectif. En outre, une stratégie visant à décrédibiliser l'adversaire est mentionnée par deux enquêtés : le refus de polémiquer, voire le mutisme de l'opérateur et de ses alliés – élus – lors des interventions virulentes des opposants, en réunion publique, est censé convaincre l'auditoire des habitants de la non-pertinence de leurs propos. Il y a également les actions d'information et de communication réalisées par simple acquis de conscience : « et puis moi, personnellement, je préfère éviter qu'on me dise un jour qu'on n'a pas donné l'information à qui de droit... Parce que c'est quand même aux riverains, aux gens qui habitent à côté qu'on se doit de la donner... » (bureau d'études en développement éolien).

Mais l'idée qu'il est nécessaire de diffuser une information la plus objective qui soit auprès des populations paraît rarement. Elle émane toutefois de certaines municipalités, qui ont à cœur, certes, de faire adhérer leurs administrés à l'idée du bien-fondé de l'énergie éolienne, mais aussi de ne pas tromper – de ne pas se tromper elles-mêmes – dans leurs orientations, car elles en porteraient la responsabilité. Les représentants de ces municipalités enquêtées estiment avoir un rôle de relais de l'information : ils seraient bien placés pour avoir accès à de la « bonne » information – auprès d'organismes, d'autres collectivités territoriales, voire de chercheurs – et pour la diffuser dans le public – qui peut s'étendre bien au-delà des seuls habitants des communes concernées. Cette volonté de réellement « donner des billes » à de larges pans de la population est exprimée également par un paysagiste du Conseil général, qui voit dans le paysage un outil pertinent en vue d'une compréhension mutuelle des attentes et des actions des uns et des autres relativement à l'environnement.

Derrière les termes de communication, d'éducation, d'information..., qui appellent de manière récurrente un objectif consistant à « ménager les susceptibilités », nous pouvons lire une volonté d'esthétiser les relations sociales. La forme primerait sur le contenu. Or, faire participer les populations à la communication autour des projets ne revient pas à instaurer une véritable délibération impliquant les citoyens dans l'élaboration de ces projets. Cette esthétisation des relations sociales reviendrait plutôt à contourner la question politique, à flatter la « demande » de prise en compte de la question des relations et des tensions sociales sans y répondre réellement.

Concertner : tendre vers des constructions collectives

Les entretiens analysés témoignent d'une autre conception de la participation, celle de concertation, qui rejoint une définition donnée classiquement à ce terme (tableau 14.1) : la

concertation a pour objectif la construction commune de visions, d'objectifs, d'actions... entre groupes auxquels est reconnu un plus ou moins grand pouvoir.

Une telle concertation a lieu, d'une part, au niveau de tous les acteurs qui ont voix dans le débat public concernant la production énergétique éolienne. Plusieurs dispositifs et lieux d'échanges existent. Tout d'abord, il y a une réelle concertation entre les services de l'État, sans doute assez exemplaire telle qu'elle est appliquée à la question éolienne. Par exemple, des enquêtés signalent l'importance des réunions préparatoires aux CDSPP¹¹¹ devant examiner des projets éoliens, durant lesquelles les services de l'État impliqués doivent définir une position commune. Mais la construction d'une vision commune de la problématique éolienne, voulue par ces acteurs et mise en œuvre à leur initiative, a bénéficié d'apports bien plus larges : les services de l'État ont en effet d'emblée reconnu que l'ensemble des points de vue, y compris ceux des opposants, étaient requis pour alimenter la réflexion sur un sujet aussi vierge et conflictuel. Des dispositifs existants, comme la CDSPP, voient ainsi leur rôle évoluer : sous la volonté du préfet, cette commission n'a plus seulement un avis consultatif, elle est perçue comme un véritable dispositif de concertation venant appuyer la décision publique.

La DDE¹¹² du Finistère revendique un rôle moteur dans la mise en place d'une concertation beaucoup plus ample sur la question éolienne, que les autres acteurs lui reconnaissent bien volontiers. Le processus d'élaboration de la charte départementale des éoliennes, décidé à son initiative, comprend l'instauration de lieux d'échanges qui ont permis la construction de visions communes quant aux enjeux de l'implantation d'éoliennes dans les territoires et quant aux façons d'aborder ces enjeux : comité de pilotage, transformé en comité de suivi après l'adoption de la charte, d'où émanent divers groupes de travail selon les besoins.

La façon dont la majorité des enquêtés interprète le document produit dans le cadre de ces échanges¹¹³ montre combien la charte est pour eux un processus de concertation qui s'inscrit dans la durée et qui est susceptible de faire évoluer les rôles des uns et des autres, y compris sur des sujets tout autres que le développement éolien. D'une part, des enquêtés soulignent que le document de la charte ne consigne pas un ensemble d'outils, de règles, de contraintes, mais qu'elle propose une façon de poser le problème éolien. D'autre part, ils insistent sur le fait que la charte n'a de sens que si elle est prolongée par des schémas locaux de développement éolien. Charte et schémas locaux forment un vaste processus qui s'accompagnerait d'un véritable renversement dans les façons de voir et de faire classiques dans le domaine de l'action publique. « C'est une évolution dans la manière d'administrer les choses. Ce n'est pas à l'État de dire "c'est là qu'il faut les [les éoliennes] mettre, c'est pas là qu'il faut les mettre" » ; il s'agit de construire une "démarche innovante", qui passe par l'amorce d'une « culture de projet » plutôt qu'une « culture juridico-administrative » ; « ce n'est plus l'État prestataire de services pour instruire des dossiers, mais l'État qui s'investit dans une politique de développement durable, qui joue son rôle au fond de mettre les acteurs en situation de jouer leur propre rôle » (DDE).

Dans les exemples que nous venons de décrire, les services de l'État sont au cœur du processus de concertation, même s'ils associent des collectivités locales, des « personnes

¹¹¹ CDSPP : Commission départementale des sites, perspectives et paysages. Dans le Finistère, précocément, il a été décidé que tous les projets d'implantation d'éoliennes seraient examinés par cette commission.

¹¹² DDE : Direction départementale de l'équipement.

¹¹³ Charte départementale des éoliennes (2002). http://www.finistere.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/CharteAnnexes_cle027f66.pdf

qualifiées », des représentants d'associations environnementalistes ou d'associations de riverains. D'autres formes de concertation revendiquent plus pleinement la participation du public en général. D'ampleur moindre que les précédentes, elles émergent çà et là à l'initiative non plus des services de l'État, mais de porteurs de projet privés et de tous ceux qui les accompagnent – bureaux d'études, associations pour la promotion de l'énergie éolienne... Par exemple, les développeurs revendiquent la paternité de l'élaboration d'outils « sociologiques » destinés à associer les populations aux projets afin de mieux faire accepter ceux-ci. Certains soulignent qu'ils sont les premiers à avoir pallié les déficiences des acteurs publics, tant nationaux – ceux-ci ont défini une stratégie qui n'était que quantitative – que locaux – ces derniers « subissaient » la volonté des opérateurs privés. « L'État était déficient [...], il a vraiment manqué une réflexion sur la manière dont l'éolien pouvait être fait et pouvait s'incorporer dans le cadre de vie des gens [...] et c'est nous, nous, qui l'avons mis en place » (bureau d'études en développement éolien). Ils revendiquent, notamment, d'avoir provoqué les schémas éoliens.

L'objectif des acteurs d'une telle concertation tend toutefois à être confondu avec celui qui est de convaincre, de faire accepter un projet. Une personne travaillant dans un bureau d'études en développement éolien produit un témoignage qui semble en attester. Elle rapporte la façon dont elle a travaillé sur une commune en collaboration avec un autre bureau d'études chargé « de faire l'étude d'impact, sur ce projet, ainsi que de faire la communication ». Si l'idée de départ était « de faire en sorte que les riverains et que toute personne intéressée et qui habite la commune puissent participer aux choix », les réunions qui ont eu lieu lors de l'élaboration du projet ont semble-t-il servi surtout « à bien informer les gens sur l'évolution des études et sur les impacts éventuels ». Il est en tout cas difficile de déterminer leur influence sur le contenu des projets, lorsque les protagonistes enquêtés insistent sur les aspects communicationnels de ces démarches.

Négocier : traiter de manière confidentielle...

Enfin, le développement éolien donne lieu à une troisième forme d'échanges dominants, la négociation. Elle a pour objectif principal l'obtention d'un accord sur un projet ou, s'il s'agit d'opposants éoliens, l'obtention du rejet d'un projet. Largement répandue, elle n'est pas toujours visible, et ce pour trois raisons : elle s'inscrit dans des dispositifs informels voire confidentiels ; elle n'implique qu'un nombre relativement faible de personnes ; les acteurs enquêtés ne sont pas toujours enclins à faire de longs développements à son propos. D'ailleurs, elle est peu nommée explicitement. Pourtant, elle s'est avérée très importante dans la façon dont se fait le développement éolien et elle suppose des échanges pleinement réciproques entre acteurs.

Les négociations se déroulent entre différents types d'acteurs, à différents moments et lieux du projet. Dans le cas étudié, il y aurait eu des négociations entre les acteurs privés du développement éolien. Un enquêté relate des ententes secrètes en vue du partage de l'espace, qui ont pu avoir cours en particulier au début de ce développement. À peine plus visibles, des négociations sont parfois conduites entre des opérateurs et des services de l'État et/ou des élus. Elles prennent souvent la forme de simples processus d'information et de communication. Ainsi, des membres de bureau d'études de développement éolien développent des contacts avec des Diren¹¹⁴, des Sdap¹¹⁵... ; ils affichent le souci de se

¹¹⁴ Diren : Direction régionale de l'environnement.

¹¹⁵ Sdap : Service départemental de l'architecture et du paysage.

faire connaître et d'acquérir des connaissances sur ce qui a des chances de recevoir un avis favorable et ce qui n'en a pas. Mais ils évoquent aussi parfois l'ouverture de réelles négociations sur les localisations ou l'ampleur des sites, du type : « On évite tel secteur car l'ABF¹¹⁶ y est très attaché, mais laissez-nous faire ailleurs. » De tels échanges se résument pour l'essentiel à « des histoires de personnes » (bureau d'études en paysage). Ce type de négociations est vu comme pouvant permettre à un maire d'obtenir, par exemple, une répartition équitable des éoliennes sur les différentes propriétés agricoles d'un secteur de la commune ; ou bien la localisation d'une éolienne sur les terres d'un agriculteur connaissant des difficultés personnelles. L'élu local échangerait ainsi son soutien à un projet contre une certaine configuration – socio-spatiale – de celui-ci.

Certaines actions d'associations d'opposants peuvent s'apparenter à de la négociation, lorsqu'ils tentent d'exercer un pouvoir avec des menaces d'ordre juridique, en vue d'obtenir un refus de permis de construire par exemple. Les représentants de ces associations enquêtés nous ont présenté divers tracts ou courriers mettant en cause la responsabilité – morale mais aussi pénale au besoin – d'élus ou de services de l'État. Des maires ou des fonctionnaires de services de l'État nous ont rapporté avoir reçu des coups de téléphone désagréables, voire franchement agressifs, de personnes désireuses de les voir donner des avis défavorables aux dossiers éoliens.

Les enquêtes conduites dans le Finistère montrent aussi que des outils présentés comme outils de concertation peuvent être instrumentalisés dans des processus de négociation. Cela semble être le cas d'un schéma local de développement éolien. C'est en tout cas la vision qu'en défend l'opérateur, qui revendique être le moteur de cette initiative, ainsi qu'un bureau de développement éolien. Des acteurs publics en parlent comme d'un lieu de négociations entre différents acteurs, dont plusieurs services de l'État porteurs au départ de visions divergentes. Un représentant du Sdap, par exemple, expose la façon dont il a argumenté pour une localisation des éoliennes dans le secteur le plus dense en infrastructure et en bâti afin d'éloigner l'attention d'endroits qu'il entend protéger, les *menez*¹¹⁷ et la plaine agricole du Porzay.

Les négociations marchandes sont monnaie courante dans le développement éolien. Elles impliquent les porteurs de projet et les propriétaires fonciers : les premiers proposent aux seconds un revenu annuel pour la location des surfaces correspondant à l'emprise des éoliennes. Il est assez difficile de connaître précisément le montant de ces revenus, car les négociations sont souvent tenues secrètes – entre 4000 et 7000 € par éolienne et par an selon nos sources. De même, les montants de la taxe professionnelle¹¹⁸ sont négociés entre l'opérateur et les responsables communaux ou intercommunaux. Et puis, il y aurait ces arrangements financiers occultes, par exemple entre développeurs et autres bureaux d'études, entre développeurs et fabricants de matériel, entre les différents « associés » d'un projet... « Une étude ça coûte très cher [...]. Donc on est allé voir un développeur et on a signé un partenariat avec eux... [...] ça se sait un peu quoi, mais c'est pas officialisé. En fait, ils nous filaient 500 000 € par an et on s'engageait à utiliser leurs machines » ; au final, « ça déploie beaucoup, beaucoup d'argent, l'éolien » (bureau d'études en paysage)...

¹¹⁶ ABF : Architecte des bâtiments de France.

¹¹⁷ *Menez* : montagne en breton. Il s'agit notamment des sites « emblématiques » et touristiques du Menez Lokorn (Locronan) et du Menez Hom.

¹¹⁸ La taxe professionnelle n'existe plus aujourd'hui.

Certains enquêtés pensent que la négociation sur le mode financier serait en passe de s'étendre. Selon un porteur de projet, qui relate des exemples précis, les réunions publiques auraient ainsi des effets pervers ou en tout cas encourageraient certaines attitudes qu'il juge malsaines. « Soit on fait de l'information, et puis le public dit : "ben alors pourquoi le projet est ficelé" ? Soit on dit : "ben on vous écoute et on prendra en compte vos remarques" et à ce moment-là, c'est un peu... je dirais... la course à la compensation : [...] "combien vous pouvez me donner pour que je me taise ?" ». Une personne travaillant dans un bureau d'études en développement éolien avance que le silence de certains riverains serait acheté : « Bah, les gens demandent de l'argent... C'est pas forcément le cas à chaque fois, mais on est susceptible de répondre à leur demande, donc... » Un paysagiste expose les pratiques d'un développeur avec lequel il travaille, confirmant ces « compensations » – ici contractualisées – versées aux propriétaires fonciers : il s'agit du « système de la zone d'intérêt ». Les propriétaires signataires d'une promesse de bail lors de la phase d'étude touchent quelque chose même si leur terrain ne doit finalement pas être retenu. « Ça évite d'avoir un voisin qui va se retrouver avec une éolienne et puis le voisin, bah, que dalle quoi ! Donc au niveau de l'acceptation [c'est positif]... » (bureau d'étude en paysage).

Généralement, les acteurs enquêtés sont d'ailleurs séduits par l'idée que le développement d'échanges sur le mode marchand puisse être une solution pour garantir l'acceptabilité sociale des projets : la participation du public est ici conçue selon une acceptation uniquement financière¹¹⁹. Ces solutions sont toutefois peu mises en pratique. Dans le Finistère, au moment de nos enquêtes, un seul site éolien est le produit d'un projet coopératif, entre agriculteurs. Il ne se distingue pas des autres pour ce qui est des réactions de riverains – opposition de quelques habitants, permis de construire annulé, critiques sur la qualité du matériel...

Dans le cas du développement éolien, la part des échanges qui correspond à de la négociation est importante ; au point qu'on puisse parler de la question éolienne comme d'un vaste champ de négociations¹²⁰. Pour l'essentiel, les parties prenantes visent la promotion ou la dénonciation d'un projet auprès de personnes ayant un pouvoir de décision significatif, soit par la démonstration de force – menaces juridiques par exemple –, soit par la proposition d'échanges de type « un prêté pour un rendu », soit par la proposition d'échanges de type marchand. La négociation évoque ainsi assez largement une logique de marché, une « marchandisation » des relations sociales.

Si les acteurs, publics en particulier, ne cessent d'en appeler à la participation du public ni d'encourager le recensement des démarches participatives, ils peinent à trouver la place et les formes à lui donner. Il existe des manifestations de la participation conçues dans le sens restrictif et fort du terme « participation du public aux décisions et aux actions » ; mais elles sont peu nombreuses, localisées à l'échelle communale et mises en œuvre à l'initiative d'opérateurs privés, épaulés par les structures qui les accompagnent dans leur démarche de projet éolien – bureau d'études de diverses compétences : techniques, paysage, médiation... – et soutenus par les pouvoirs publics locaux – municipali-

¹¹⁹ Ce qu'on appelle « l'éolien participatif » ou « l'éolien citoyen » peut prendre différentes formes, l'idée générale étant que les personnes qui le souhaitent peuvent participer financièrement à un projet.

¹²⁰ « On ne peut pas imposer à un opérateur un espèce de cahier des charges. Réglementairement parlant, c'est pas possible. On ne peut pas demander à un élu d'avoir une forte conviction... il ne tient qu'à lui ! On ne peut pas demander à des riverains d'adhérer à un projet éolien absolument. Donc tout ça se négocie. C'est un champ de négociations. » (bureau d'études en sciences humaines).

tés, communautés de communes. Pour une part significative, la participation est conçue comme s'exerçant entre groupes ayant un certain pouvoir de décision et d'action pour ce qui est de l'implantation d'éoliennes – opérateurs, développeurs, propriétaires fonciers, élus locaux, services de l'État, associations d'opposants... – selon une logique principale qui n'est pas celle du partage des pouvoirs, mais celle de la mise en jeu des rapports de force. D'où l'importance des démarches mettant en présence un nombre restreint de participants, dans des lieux le plus souvent « privés » – un bureau professionnel, voire un domicile. D'où aussi le fait que les modes de participation mettent en jeu des dispositifs et des lieux de plus en plus « fermés » à mesure qu'ils sont censés correspondre à des degrés d'implication plus élevés (*cf.* tableau 14.2 à comparer au tableau 14.1).

Dépasser la notion d'« acceptabilité sociale » pour penser des objectifs démocratiques

Lors du développement de la production énergétique éolienne, la montée des contestations sociales exprimées notamment en terme de paysage impulse de nombreux processus de participation, impliquant des acteurs diversifiés à de multiples échelles. La conception de la participation qui est lisible en filigrane derrière les objectifs – souvent plus implicitement qu'explicitement –, les dispositifs et les lieux censés s'y rapporter répondent selon nous à une logique de type managérial et non à une logique démocratique – celle qui ferait porter l'accent sur le bon fonctionnement démocratique de nos sociétés, par exemple (Blondiaux, 2004). Il s'agit d'œuvrer à la « bonne gestion des relations » entre les acteurs susceptibles d'intervenir dans l'élaboration et l'instruction des projets éoliens. Cette logique est visible dans les trois modes de participation dominants que nous avons présentés : communication/information/éducation, concertation et négociation. Dans le cas français étudié, la participation serait pour une bonne part instrumentalisée.

Par exemple, la communication, la concertation ou encore la négociation entre certains acteurs vise principalement à renforcer une position pour faire face à d'autres groupes susceptibles de défendre d'autres positions – communication entre développeurs et services de l'État en vue d'établir une confiance *a priori* propice à ce que les projets soient considérés d'un œil plus favorable par les services instructeurs puis la préfecture ; concertation entre services de l'État pour parler d'une même voix face à des opérateurs ou à des opposants... Le but ultime porte sur le sort des projets éoliens bien plus que sur l'orientation de leur contenu : pour les uns, il est de tout mettre en œuvre pour garantir la réussite des projets dans un contexte réglementaire qui rend impossible le passage en force et ce, le plus rapidement possible – la durée des procédures précédant l'implantation est le véritable « point noir » pour les développeurs ; pour d'autres, il est de tout mettre en œuvre pour que les projets soient rejetés tout en évitant d'emprunter la voie juridique, longue et surtout coûteuse.

Soulignons par ailleurs que les opposants à l'implantation d'éoliennes que nous avons rencontrés revendiquent finalement eux-mêmes assez peu la participation de la population au sens large aux décisions. Dans les discours versés dans le débat social – ceux qui prennent la forme d'interviews dans la presse ou de textes diffusés par le biais d'internet –, ils énoncent souvent, parmi leurs critiques, l'absence de concertation des populations lors de l'élaboration des projets. Mais dans les entretiens, ces aspects ne sont pas ceux qui donnent lieu à d'amples développements, notamment par les principales associations d'opposants. Plutôt, les opposants enquêtés insistent longuement sur le fait qu'eux-mêmes

doivent être entendus, au motif qu'ils sont devenus de véritables spécialistes de la question éolienne, mais aussi qu'ils peuvent se faire les porte-parole de riverains estimant que les éoliennes ont des impacts négatifs sur leur santé. Que les personnes souffrant de la proximité des éoliennes soient une minorité n'est pas pour eux une raison valable de la non-prise en compte de leurs points de vue ; qu'un aspect « psychologique » propre à chaque individu intervienne dans le ressenti ne doit pas non plus amener à négliger l'existence de problèmes sur la santé et le bien-être humains¹²¹.

La notion d'« acceptabilité sociale », omniprésente dans les entretiens, est bien symptomatique des conceptions de la participation que nous avons mises en évidence précédemment, ainsi que des conceptions du « public » qui les accompagnent. Pourtant, elle n'est jamais définie explicitement. Dans le domaine de la morale, selon le Trésor de la langue française informatisé, elle peut signifier « donner son adhésion volontaire à », avec l'idée d'agrément, donc d'un certain engagement ; ou bien « subir ce qui arrive, par abandon de la volonté ou résignation ». La façon dont cette expression est employée, associée à la façon dont les enquêtés conçoivent la participation des populations, fait penser qu'on ne se situe pas tant dans ce domaine de la morale que, toujours, dans celui de la gestion des relations entre acteurs. Il s'agirait avant tout que les populations ne réagissent pas face aux projets éoliens – la « réaction » étant conçue négativement. Pour nombre d'enquêtés, un dispositif comme les réunions publiques ne viserait pas vraiment à recueillir l'adhésion volontaire des citoyens, mais surtout à désamorcer toute velléité de manifester publiquement des craintes ou des contestations.

Dans la logique de la conception dominante de la participation adoptée par les enquêtés, les personnes qui composent « le public » sont loin d'être reconnues comme des sujets agissants. La conception à sens unique prévaut : il y aurait, d'un côté, des acteurs – agissants, donc – qui élaborent et proposent ; de l'autre, des populations, percevantes et réceptives – mais pas agissantes, donc –, qui acceptent, soit par adhésion volontaire soit par résignation. Le fait que celles-ci puissent ne pas accepter est perçu comme un problème : dès lors qu'elles contestent, qu'elles deviennent réactives – ré-agissantes –, le spectre du conflit n'est pas loin. Or, le conflit est vu comme paralysant et donc à éviter par la majorité des enquêtés. Pour celle-ci, les situations où il n'y a pas acceptation sont considérées comme ayant des causes liées aux processus plutôt que des causes essentielles – liées aux contenus : lorsqu'un projet cristallise des réactions sociales, ce serait d'abord parce que la façon dont il a été présenté aux populations serait défailante.

Ainsi, la question du paysage et celle de la participation – portée par celle de développement durable – apparaissent en cours de redéfinition du fait de leur frottement mutuel, selon un processus qui tend à les confondre. Mais, malgré un consensus rhétorique émanant des acteurs, publics comme privés, autour de l'objectif de mettre en place des démarches participatives, nos analyses aboutissent aux mêmes conclusions, dans le cas français comme dans le cas québécois, où il existe pourtant une tradition de consultation des populations¹²². Il n'y a pour ainsi dire pas de démarches participatives fondées sur des échanges réellement à double sens entre des acteurs ayant à l'origine le pouvoir de décider

¹²¹ Les personnes d'une des deux associations environnementalistes très présentes dans les débats éoliens au niveau finistérien, en particulier, développent longuement ces aspects. « Il y a la psychologie du bruit supporté ou supportable. Mais il y a aussi les effets du bruit sur l'organisme, quand même. Les bruits insidieux [...] qui agissent sur le corps. Sans que les gens en soient conscients. »

¹²² Par le biais des audiences publiques conduites par le Bape dans le cadre de la procédure d'évaluation environnementale des grands projets d'infrastructures.

et d'agir et des populations plus larges avec lesquelles ce pouvoir serait partagé, en amont des processus de planification et de conception des projets. Au-delà des explications classiques avancées par les enquêtés (manque de temps et de ressources, nécessité d'adapter des méthodes, etc.), il nous semble qu'il y a avant tout des difficultés conceptuelles. À savoir, des difficultés qui tiennent aux conceptions respectives du paysage, de la participation et des populations, et qui rendent difficile l'articulation entre ces notions.

Un enjeu actuel nous semble être la clarification de l'une comme de l'autre de ces notions en vue de leur croisement. En premier lieu, il s'agirait d'oser poser pleinement la dimension politique du paysage. Dévoiler la diversité des représentations sociales du paysage comporte le risque de révéler voire de susciter des tensions entre des groupes d'acteurs, un risque qu'il conviendrait d'assumer. En effet, le paysage renvoie à de nombreuses valeurs et idéologies relatives aux environnements où évoluent les acteurs, dont les conflits impliquant des valeurs « paysagères » ne sont que les symptômes (Jones, 2007). En second lieu, il conviendrait de saisir le thème de la participation comme moyen d'aller au-delà de l'objectif de « l'acceptabilité sociale », dont nous avons montré la capacité à détourner d'objectifs démocratiques, pour définir des objectifs politiques : par exemple, construire de nouvelles représentations collectives des paysages ; réfléchir ensemble à de nouvelles modalités de production énergétique, qui allient solutions « réparties » et solutions « centralisées », mettent en réseau la capacité de chaque surface à capter de l'énergie, font appel à des équipements plus légers et peu pérennes, etc. Enfin, le « public » mériterait d'être conçu non plus comme réceptacle passif, mais comme composé de sujets agissants. C'est en travaillant à infléchir de la sorte ces trois notions qu'il devrait être possible de rapprocher la notion de participation de celle de partage, avec laquelle elle possède une origine étymologique commune.

Conclusion : du sujet ré-agissant au sujet agissant ?

Même si sa dimension politique avance souvent masquée, en particulier par une dimension visuelle et esthétique (Duncan et Duncan, 2001), la notion de paysage porte intrinsèquement l'idée de conflits : conflits au sein du domaine du politique aux prises avec l'idée même de représentation ; conflits entre les valeurs de sécurité et de stabilité d'un côté, d'ouverture, de liberté et de menace de l'autre, etc. (Olwig, 2002). Même si elle est couramment entachée de « localisme », elle invite à dépasser les oppositions simplificatrices entre local et global, entre particularisme et universalisme, etc. Ainsi, le paysage n'est pas ce qui peut mettre tout le monde d'accord, mais il est ce qui peut mettre une diversité de personnes à discuter ensemble de leurs façons de voir, à examiner les tensions existantes et à prendre conscience que l'avenir est ouvert.

À condition, toutefois, de passer de la reconnaissance du sujet percevant puis ré-agissant à la reconnaissance du sujet agissant, celui qui est fondé à participer : c'est ce que nous avons tenté de plaider depuis une perspective de géographie appliquée à l'enjeu que représentent les contestations sociales relatives à l'implantation d'éoliennes. Un tel infléchissement ouvre en outre sur le besoin de réfléchir aux implications en matière de méthodes : si l'on conçoit le sujet comme un être géographique – un être dont l'existence se déploie dans l'action et dans le mouvement au travers d'étendues terrestres –, la participation exige sans doute d'être mise en œuvre dans de multiples contextes, allant de l'entretien individuel dans des lieux privés aux réunions de groupe dans différents lieux publics en passant par des déambulations « sur le terrain ». Cette voie mériterait sûrement d'être explorée...

Chapitre 15

Esthétique environnementale et projet paysager participatif

NATHALIE BLANC, JACQUES LOLIVE

Introduction

Dans ce chapitre¹²³ nous adopterons une perspective théorique, l'esthétique environnementale, qui enrichit la conception du paysage et renforce son possible rôle dans la participation des habitants aux grands projets d'aménagements. Un des thèmes permettant de réfléchir à nouveau la pertinence d'une démocratie participative est l'esthétique. Le thème de l'esthétique, qui sera pris en considération dans le cadre du présent chapitre, ne portera que sur la problématique environnementale, mais un environnement qui ne consiste pas en une collection de problèmes digne des politiques publiques, mais en un environnement ordinaire dont l'appréhension repose sur une pluralité de catégories esthétiques permettant de le qualifier : le paysage est l'une d'entre elles. C'est donc une « esthétique environnementale » (Berleant, 1992, 2010 ; Blanc, 2008 ; Blanc et Lolive, 2009).

Pour Arnold Berleant (1993), l'un des concepteurs de cette notion : « Percevoir l'environnement de l'intérieur au lieu de le regarder transforme la nature en quelque chose de tout à fait différent, un royaume dans lequel nous vivons comme des participants, pas des observateurs... La caractéristique esthétique de notre époque n'est pas la contemplation désintéressée, mais l'engagement total, une immersion sensorielle dans le monde

¹²³ Ce chapitre s'appuie sur plusieurs enquêtes conduites dans des milieux divers que l'on va utiliser à titre d'illustration plus que de démonstration des tensions qui peuvent apparaître entre différents acteurs lors des procédures de participation notamment avec les artistes de plus en plus présents sur les problématiques paysagères (Blanc et Lolive, 2007 ; Blanc et Ramos, 2010). Il s'agit de mettre en évidence la manière dont l'introduction de l'esthétique dans la gestion des territoires peut bouleverser certaines données acquises jusqu'ici dans l'aménagement.

naturel qui atteint une expérience de l'unité exceptionnelle.» L'esthétique de l'engagement de Berleant valorise l'activité plutôt que la passivité, l'implication plutôt que la mise à distance, le caractère situé (la situation) plutôt que le détachement et le dés-intéressement. Le passage d'une conception classique de l'esthétique fondée sur le modèle artistique à une conception pragmatique nous permettra de prendre en compte la dimension esthétique dans la vie quotidienne et les rapports à l'environnement. Cette approche cherche à déterminer et à qualifier les critères esthétiques utilisés pour traiter de l'environnement, que cela veuille dire en parler, contribuer à le produire ou l'admirer.

L'esthétique environnementale introduit de nouvelles sources de parole dans l'espace public et conduit à revoir le projet paysager participatif : quel est l'environnement ? Comment se définit-il ? Et en raison de quel type d'expérience prend-il la forme du paysage ? Quel paysage, pour qui ? Et selon quels modes d'accès ? Ce champ de réflexions permet de mieux comprendre en quoi l'environnement ordinaire requalifie la question paysagère au-delà des travaux sur les paysages multisensoriels ouvrant le paysage à d'autre sens que la vue. Le postulat à l'origine de nos réflexions est double :

- l'esthétique environnementale peut jouer un rôle important dans la configuration des modes d'accès à l'environnement ; en tant que catégorie esthétique, le paysage est un des outils ;
- la participation met en œuvre des critères d'usage commun des territoires dans lequel interviennent forcément des critères esthétiques, soit au sens de l'*aesthesis*, soit au sens plus général de la représentation.

Cette démarche permet de donner l'accès à la construction partagée d'un territoire, à un « construit social et naturel ». Il peut devenir le support d'un débat formel et intense au sein duquel se croisent les diverses préoccupations des populations locales. La démarche paysagère ainsi réfléchie annonce également une évolution de la fonction des politiques et des représentants élus dans le projet local. Théoriquement, en tout cas, le paysagiste et la communauté locale (élus, techniciens de la mairie, touristes et habitants) s'engagent dans la création d'un projet paysager unique, cosigné et développé à partir de méthodologies qui stimulent la participation. Ces dernières passent par la mise en place de discussions, de promenades, d'exercices d'expression corporelle (Sanoff, 2000) et la création de dessins, de photographies, de maquettes, de sculptures, etc. La thématique du « projet participatif paysager » commence à être développée par les scientifiques qui travaillent au sein des laboratoires de recherche. L'enjeu est de penser un processus partagé et collaboratif de développement de politiques paysagères, d'études territoriales et d'aménagements publics. L'enrichissement des conditions de participation, de coproduction et d'accès à l'espace public¹²⁴ ou même d'un environnement public suppose d'accorder un statut au paysage ordinaire.

¹²⁴ L'espace public, c'est l'espace de l'action politique dans lequel et par laquelle le sujet politique se révèle, débat et peut agir de façon libre et innovante. La notion d'espace public semble écartelée entre, d'une part, une préoccupation d'aménagement très pratique et concrète de places, jardins ou rues, et, d'autre part, une recherche très théorique de fondements pour une vie politique démocratique. Ainsi, l'espace public, c'est un certain type de relations constitutives de la politique formulées par Hannah Arendt (1983). L'action politique est libre et novatrice : elle traduit « la capacité de commencer en brisant l'ordre des déterminations antérieures ». Elle est concertée et démocratique pour respecter « la pluralité humaine ». La discussion entre citoyens, cet échange d'opinions entre égaux permet d'envisager le monde commun — sous des perspectives et des aspects très différents, voire opposés — pour le façonner ensemble. Cependant, l'espace public, c'est aussi l'espace associé dans lequel ces relations s'épanouissent. C'est le lieu où s'institue un débat, où les problèmes acquièrent visibilité et reconnaissance, où leur problématisation mais aussi les conflits prennent

Ce raisonnement prend appui sur une nouvelle perspective de transformation des espaces publics qui s'ébauche actuellement, faite de conflits, luttes paysagères et expérimentations urbaines. Cette contestation s'alimente du refus multiforme de l'expertise utilisée par les projets d'aménagement au motif que la preuve scientifique évacue le sensible et l'imaginaire. Les acteurs de ces contestations mobilisent des critères esthétiques pour légitimer les conflits qu'ils animent ; le jugement esthétique est un facteur d'appréciation de l'environnement, mais c'est aussi un point d'appui de l'élaboration (subjective et objective) des contestataires : c'est un levier de la construction du référentiel « habitant ». Les nouveaux acteurs et ces nouveaux types de jugement peuvent être prompts à entrer dans l'arène publique. Le refus de l'expertise et les conflits paysagers, la poussée croissante bien que péjorée en Europe de la société civile, expriment bien une stratégie nouvelle d'« esthétisation des espaces publics » qui s'appuie sur les liens de proximité et le jugement esthétique pour tenter de transformer l'espace public, et donc les règles du débat public.

Penser le paysage permet d'accéder à la manière de planifier son milieu de vie comme un théâtre des apparences, un espace d'apparition de la vie publique. Le « jugement esthétique » joue un rôle essentiel dans cette évolution. Car si l'expérience relève du sens privé, sa communicabilité est affaire de jugement. On peut dire que le choix d'un paysage aux dépens d'autres relève de la communication dans l'espace public de débat. Dès lors, le recours au jugement est une décision qui se prend en situation, c'est-à-dire dans un rapport social et géographique contextualisé. À la différence de la science qui établit des faits, le jugement esthétique implique réflexion et imagination. Le paysage cadre esthétique répond à la question de l'appréhension des enjeux sociaux relatifs à la participation à la résolution des problèmes environnementaux. Le paysage se veut cadre d'intelligibilité de ces enjeux invitant à une remise en question d'une unicité d'appréhension au profit de la valorisation de la pluralité des parties prenantes.

L'aménagement de l'avenue d'Italie, à Paris, nous fournira un premier exemple où l'aménagement paysager exprime l'esthétique du pouvoir, la confiscation du jugement de goût par la puissance publique au nom de valeurs abstraites et universelles comme celle du fonctionnement urbain. Au contraire, les contestations associatives des grands équipements (TGV, ligne THT) mobilisent les paysages dans leur argumentation et s'appuient sur l'expérience habitante pour combattre la justification paysagère du projet. Enfin, les mobilisations urbaines de Barcelone (place Angel Pestaña, usine Can Ricart) mettent en évidence le différend qui anime, d'une part, l'expérience esthétique locale portée par les habitants et les artistes qui, aidés de leurs pratiques, se font les supports de ces revendications, et, d'autre part, l'esthétique globale, mobilisée par les projets métropolitains. Elles nous fournissent quelques indications pour améliorer le projet paysager participatif.

forme publique, d'où peuvent émerger solutions et accords. Sur le plan physique, l'espace public est une place, une rue, un centre commercial, en fait sa fonction première importe peu. Il faut surtout que ce soit un endroit où chacun puisse accéder et participer (libre accessibilité) et un endroit où il y a la possibilité de rencontrer des gens selon des règles de cohabitation et des normes comportementales (civilité, urbanité, politesse) qui garantissent la possibilité d'un dialogue respectueux avec les autres.

Quand le projet paysager exprime l'esthétique du pouvoir : l'aménagement de l'avenue d'Italie

L'exemple de l'avenue d'Italie permet d'explorer l'instrumentalisation dominante de l'esthétique, la manière dont s'opère la confiscation du jugement de goût au nom de valeurs (fonctionnement urbain, primat de la puissance publique) visant à abstraire et à subsumer les intérêts particuliers. Tout d'abord, l'autorité en matière d'aménagement ne dépend pas des habitants ; en outre, l'aménagement d'une grande avenue parisienne ne doit pas intégrer de considérations locales. Enfin, l'autocensure des habitants est grande ; ils ne se sentent pas autorisés à émettre un jugement esthétique.

Examinons les faits.

Postérieurement à l'aménagement paysager de l'avenue d'Italie dans le sud de Paris, une enquête a été conduite auprès des élus locaux du 13^e arrondissement et du chef de projet à la mairie de Paris pour qu'ils nous relatent les raisons à l'origine de cet aménagement, son histoire ainsi que ses conséquences attendues et inattendues. Par ailleurs, l'enquête publique a été attentivement examinée ainsi que le cahier déposé au bureau d'information ouvert pendant la durée de l'aménagement rassemblant les prises de position des riverains relatives à cet aménagement. Enfin, et donc postérieurement à cet aménagement, nous avons demandé aux enquêtés de deux sites à proximité de l'aménagement de s'exprimer sur cet aménagement, d'une part, s'ils y voyaient un paysage, d'autre part, si l'aménagement lui-même avait amélioré leur qualité de vie et leur plaisir à fréquenter l'avenue d'Italie ? De façon générale, à quoi correspondait le qualificatif de paysage pour cette avenue de Paris ? Est-il question d'enjeux esthétiques et lesquels ?

Décrivons, tout d'abord, l'avenue d'Italie et le projet d'aménagement paysager. L'avenue d'Italie, ancienne route de Fontainebleau, voie importante du trafic de Paris vers le sud, représente, à elle seule, l'urbanisation du quartier au XIX^e siècle. Ces premiers développements urbains vont jouer un rôle essentiel dans son évolution. En effet, seront construits de part et d'autre de la voie des petits bâtiments, immeubles ou encore entrepôts témoins de la vocation artisanale et industrielle du 13^e arrondissement. Le bâti ne sera pas à la hauteur de la largeur de l'avenue. Une première tentative de restructuration de l'avenue a lieu dans les années 1970 sous l'ère Pompidou. Des tours seront construites (programme Immeubles de grande hauteur) et l'avenue élargie, à certains endroits, de 40 à 70 mètres. Il était prévu de la transformer en une véritable autoroute urbaine. Jusque dans les années 1980, l'avenue comportera huit voies de circulation. Ce programme de restructuration sera brusquement arrêté par Jacques Chirac, lors de son accession à la mairie de Paris, en 1977. Un nouveau projet d'aménagement et de restructuration de l'avenue est décidé en 1994 à l'initiative, notamment, des élus de l'arrondissement.

Sur le plan esthétique, les propos recueillis dans le cadre de l'enquête publique abordent essentiellement des aspects visuels : notamment le caractère dissymétrique de l'avenue (alors que l'on souligne l'importance, dans la syntaxe des rues élaborée sous Haussmann, de la symétrie des grandes avenues) et l'aspect hétéroclite de cette voie. Face au constat justifiant, à cette époque, le réaménagement de l'avenue d'Italie, on comprend que cette initiative s'inscrit dans une triple volonté : faire de cette avenue une avenue égale aux autres et non, comme il s'agissait jusqu'ici, une voie de faubourg en prolongement de la nationale 7 ; ce qui implique de lui redonner un caractère urbain, une urbanité. Deuxièmement, contribuer à l'effort d'aménagement et de revalorisation de ce secteur de Paris. Le centre commercial Italie 2 situé le long de l'avenue projette également sa propre

rénovation. Enfin, contribuer à la valorisation locale de ce quartier, en terme de qualité de vie : l'avenue en est un point central. L'aménagement de cette artère est un grand projet pour Paris ; il est donc confié à l'ingénieur en chef des services techniques à l'époque qui assurera la maîtrise d'ouvrage déléguée. L'enjeu est pluriel : l'avenue d'Italie représente un enjeu dans la politique de restructuration du sud-est parisien. Un paysagiste, Michel Corajoud, est maître d'œuvre, ce qui n'est pas courant en matière d'aménagement urbain. L'opération de réhabilitation est approuvée en conseil de Paris en 1994. Les travaux de rénovation commencent en 1997. Le projet lancé sur appel d'offres vise à redonner un statut de grande avenue parisienne à l'avenue d'Italie, en affirmant son identité, en diminuant les nuisances automobiles et en facilitant l'activité commerciale.

L'équipe de concepteurs Michel Corajoud et Pierre Gangnet, choisis à la suite d'un appel à candidatures, avec le concours d'un bureau d'études, ont aidé à retrouver cette symétrie de l'artère en ordonnant, d'un point de vue morphologique, en « mettant en musique » différentes contraintes, ainsi que l'explique Michel Corajoud à Pierre-François Mourier qui l'interrogeait en 1998 pour *Les Carnets du Paysage* (Corajoud, 1998) :

- les trottoirs ont été dégagés et l'un d'entre eux élargi ; le revêtement est contrasté : asphalte, matériau coulé à chaud pour rattraper les dénivellements et granit sur les bords pour accentuer le sentiment que le trottoir est comme un quai au bord de la mer ; l'intensité de l'éclairage a été améliorée avec deux niveaux d'éclairage, de chaussée et de trottoir ;

- la circulation est symétrique ; deux couloirs de bus et deux pistes cyclables ont été créés ;

- des arbres à grand et à petit développement ont été plantés de chaque côté sur deux rangées (pour que la lumière entre dans les appartements) ; ils encadrent la chaussée. De même, les arbres ont été choisis pour l'agrément de la promenade, ils n'ont pas la même saisonnalité d'un bout à l'autre de l'avenue (planche XVI, n° 43).

Le paysagiste a favorisé une double lecture de l'avenue : comme artère principale et d'un point de vue local. Le végétal est un élément structurant de ces lectures. En définitive, s'il n'y avait pas eu de paysagiste, un tel aménagement n'aurait pas été possible : il sortait des normes du service Parcs et jardins. La presse sera peu prolifique concernant cet aménagement. L'avenue des Champs-Élysées avait subi, peu d'années auparavant, un traitement comparable. Les commentaires sont essentiellement descriptifs voire techniques. Peu de réflexions sur la prise en compte des dimensions biophysiques dans l'aménagement urbain et ceci, y compris dans des revues spécialisées : le végétal est abordé sous ses aspects décoratifs et non biologiques. Du côté des critiques, peu nombreuses, elles concernent essentiellement l'intérêt des pistes cyclables, parlant de zoning. Pour le reste, le tour est joué et l'avenue d'Italie a, selon ses commentateurs, retrouvé (trouvé) ses qualités d'espace public. Le coût total de l'opération est de 600 millions de francs pour 1,3 kilomètre de travaux.

Cet aménagement important, tant en termes urbains qu'en terme de coût, a donné lieu à enquête publique et à une campagne d'information. La description du projet de l'aménagement paysager de l'avenue d'Italie, tel qu'il apparaît dans l'enquête publique, ne fait pas intervenir la question du paysage. Le terme est seulement mentionné dans le paragraphe concernant l'embellissement de l'avenue : « plantation dont les essences et la répartition seront choisies en fonction de leur rôle dans la recomposition du paysage... » En ce qui concerne la pollution : « des simulations ont montré l'intérêt d'élargir le trottoir pour réduire l'impact de la pollution sur les riverains... » L'enjeu paysager n'est pas introduit. De façon générale, la présentation du projet est en termes essentiellement mobi-

liers. On parle des lampadaires, des arbres, etc. À l'opposé, on remarque, à lire l'enquête publique ou le cahier des « doléances » du bureau d'information sur le projet d'aménagement paysager de l'avenue d'Italie, que les citoyens ne paraissent pas sensibles, sinon de façon exceptionnelle, aux questions esthétiques. L'essentiel de leurs remarques vise la fonctionnalité des lieux : cet espace de la ville est considéré essentiellement comme un axe de circulation piétonnier, en roller, en vélo, en bus, en voiture, pour les gens avec poussettes, pour les vieilles gens, etc.

En conclusion, des questions : quel débat public peut-on instaurer autour du « paysage urbain » sachant que l'usage de ce terme relatif à l'aménagement ne permet pas d'introduire les questions esthétiques, ni même d'ailleurs en terme d'un aménagement concerté ? En effet, la question de la concertation ou de la participation ne pose-t-elle pas avant tout la question des termes du débat ? Incontestablement, les habitants se sentent mieux avenue d'Italie aujourd'hui qu'hier, mais en quoi était-il nécessaire de parler de paysage ? Le paysage est certes dans l'air du temps, mais comment peut-il favoriser la démocratie locale, prenant en considération la Convention européenne de Florence signée en 2002 ? La mise en regard des politiques avec les représentations et pratiques citoyennes conduit à se poser la question.

Un tel aménagement s'inscrivant dans une tradition urbanistique correspond-il à une confiscation ou privation du jugement de goût¹²⁵ ? Par exemple, l'analyse de l'enquête publique portant sur l'aménagement paysager de l'avenue d'Italie montre que les gens ne se sentent pas autorisés à émettre un jugement de goût concernant l'artère en question ; pourtant, s'il est une notion qui fait référence à l'esthétique, c'est bien celle de paysage. Pour beaucoup, ce qui relève du singulier, comme le goût, le jugement esthétique, n'a pas sa place dans l'espace public¹²⁶. Or, s'il est un jugement qui fait intervenir l'idée de sa communicabilité, selon Kant ou Arendt, ou encore les philosophes pragmatistes américains, c'est le jugement de goût appuyé sur l'expérience esthétique. Cependant, on le voit bien, dans l'élaboration de la ville moderne, l'analyse en terme de fonctionnement urbain l'a emporté sur d'autres considérations. Pour ce qui concerne le patrimoine, la ville est une sorte d'affirmation de la puissance publique : l'esthétique des grandes artères, c'est aussi celle du pouvoir. Les associations contestataires et les artistes militants vont nous indiquer une autre possibilité fragile mais prometteuse : la mobilisation alternative de l'expérience esthétique des lieux par les habitants.

¹²⁵ Au cours des enquêtes et d'après nos résultats (Blanc *et al.*, 2003), une seule catégorie de citoyens considère la ville comme un milieu de vie dont les composantes esthétiques sont essentielles en termes relationnels ; de nombreux citoyens voient la ville comme un décor monumental ou une source de services économiques et sociaux.

¹²⁶ Il est vrai que l'opinion des populations locales est soumise à une double critique : les experts leur reprochent un manque d'objectivité ; les politiques et les administrations leur reprochent leur individualisme et leurs attaches locales qui s'opposent selon eux à la défense de l'intérêt général. Nous faisons l'hypothèse que cette perspective esthétique pourrait permettre de revenir sur cette double dévalorisation. Il faudrait explorer la diversité des liens (sensibles, esthétiques et rationnels) qu'entretiennent les sujets avec leurs « territoires de vie » (lieu, habitation, milieu de vie, monde, paysage...) pour pouvoir réhabiliter la richesse de leurs ressources cognitives essentielles et justifier leur intervention massive dans les décisions. Cette perspective pourrait contribuer à relever le défi politique de l'individualisation du politique et alors rendre les procédures d'échanges moins inégalitaires. Ce nouvel enjeu démocratique consiste à « mettre en politique » les personnes avec tout ce qu'elles comportent comme expérience et espace vécu d'une part et comme capacité d'initiative (d'après Arendt, la part de liberté qui fonde la politique) et d'enrôlement d'autre part. Pour une argumentation détaillée, cf. Lolive, 2010.

Le choc du projet avec les paysages du quotidien : grands équipements et défense du paysage

Une perspective de transformation s'ébauche actuellement qui s'appuie sur l'importance croissante de la question esthétique dans les espaces publics. À travers l'exemple des contestations du TGV Méditerranée, nous verrons comment les associations mobilisent le paysage dans leur justification et la dissémination des émotions dans l'espace public qui en résulte. Le second exemple consacré à la contestation d'une ligne électrique à très haute tension dans le Quercy met en avant l'expérience habitante pour déstabiliser l'expertise paysagère intégrée dans la justification du projet.

La défense des paysages obéit à des motifs organisationnels et stratégiques : elle permet à des groupes d'intérêts divers de se retrouver autour d'un même enjeu. Un premier exemple va nous permettre de l'illustrer (Lolive, 2003) : le combat contre le TGV Méditerranée dans les Bouches-du-Rhône en 1991. Le mouvement de la fédération associative Carde qui combat le projet de TGV est animé à l'époque par M. W., un peintre de paysages. Il parvient à se constituer parce que des groupes différents s'unissent dans un certain flou autour d'un projet commun, projet qui constitue alors « une bonne agence de traduction, un bon échangeur de but » (Latour, 1992). Ce projet, c'est la défense du paysage, dont les multiples traductions facilitent l'intéressement des alliés de la Carde. On peut distinguer :

- le paysage-jardin, unique, fragile, créé par le travail et la sueur des paysans dans une lutte incessante contre la violence du climat et la rudesse de la terre. C'est lui qui intéresse les principaux syndicats agricoles du département ;
- le paysage-source d'inspiration, glorifié, recréé par les poètes et utilisé par les peintres comme outil de travail. C'est celui qui concerne le plus directement le peintre responsable du mouvement, bien qu'il parvienne à exprimer les autres dimensions du projet ;
- le paysage-cadre de vie, habité par les rurbains pour sa qualité et son prix abordable, élément essentiel de leur qualité de vie. C'est à lui que les associations de riverains sont attachées ;
- le paysage provençal aux sites prestigieux. La beauté du paysage provençal amplifiée par la réputation des peintres (Cézanne, Van Gogh, etc.) est la cause de sa renommée internationale. C'est surtout cette traduction qui intéresse les journalistes, notamment anglo-saxons, qui feront quelques articles favorables au mouvement.

Le recours à la thématique paysagère dans les conflits paysagers s'accompagne également d'une mobilisation des émotions dans la constitution et l'entretien d'un espace public. Les émotions ne s'opposent pas toujours à l'usage public de la raison, l'expression d'émotions en public est parfois liée à une évaluation morale (Paperman, 1992 ; Paperman et Ogien, 1995). Si l'on garde l'exemple du conflit précédent, les émotions occupent une place prépondérante dès la première réunion publique. L'évaluation du tracé du TGV Méditerranée s'accompagne de mouvements émotionnels « pertinents ». Cette intrication entre émotion et évaluation (Livet, 1995) se manifeste de différentes manières. D'abord, l'émoi de M. W., transmis à la population, permet de lui faire sentir « la violence de l'impact » du tracé TGV, « ses effets catastrophiques sur la Provence vulnérable ». La population révoltée « évalue » le projet, son impact et son mode de décision non démocratique. Cette « évaluation » en forme d'indignation conduit à l'action oppositionnelle, voire à l'insurrection. L'enthousiasme « évalue », lui, la situation du mouvement naissant. Cette « évaluation » en forme d'exaltation encourage à son tour l'action. L'émoi, la révolte et

l'enthousiasme sont communicatifs. Les discours de M. W. et le spectacle des corps émus dans les réunions propagent rapidement l'émotion et l'action qui lui est associée. Cette coordination « émotionnelle » de l'action permet l'essor rapide du mouvement. Le mouvement contestataire se renforce par la prise en compte du paysage dans la justification et la mobilisation des émotions qu'elle suscite indirectement.

Ce dispositif complexe présente cependant des limites qui tiennent d'abord à la fragilité de la coordination lyrique. Ainsi, le cours imprimé par M. W. à la Carde se heurte à une épreuve, « l'insensibilité » des hommes politiques devant les atteintes aux paysages. L'interprétation politique de son rival, M. P., performait mieux que la sienne pour agir sur les responsables politiques. L'épreuve est racontée par un des nouveaux responsables.

« Convaincre, c'était l'approche qu'essayait de faire W., il suffit d'amener notre député devant un paysage et il va pleurer : lui pensait que c'était ça, mais il a été minoritaire dans cette opinion. Finalement, une majorité de présidents d'associations ont été amenés à dire : ne calculons pas trop, avec eux, il n'y a que les rapports de force. P. lui a dit non : le mouvement, c'est un mouvement politique, un mouvement social et ça se mène de cette façon. On n'est pas pour tes histoires de sensiblerie, de paysages et compagnie. La Provence, c'est un bon slogan, mais ça n'évoque plus grand-chose chez les gens. »

Ainsi, la notion de paysage ne s'inscrit pas facilement dans l'espace public. Elle subit une tension entre l'extrême singularité de l'expérience esthétique et la visée d'intérêt général. Comment fabriquer « un singulier général » (Trom, 1999) ? Comment fabriquer un sens commun esthétique ? Cette difficulté n'a pas découragé les défenseurs du paysage qui utilisent la référence à l'esthétique pour justifier leur combat.

Cette stratégie sera illustrée par un second exemple : le combat contre la ligne à très haute tension (THT) du Quercy en 2001 analysé dans le cadre d'une thèse de géographie (Labussière, 2007 ; Labussière et De Baere, 2007). Nous reprenons *in extenso* les termes d'une note de travail d'Olivier Labussière : « Mise en place par un paysagiste opposant au projet, elle (la critique associative) s'appuie sur un album photographique qui compare, pour l'ensemble du tracé, des vues sans les pylônes et des vues où les pylônes sont intégrés de manière réaliste en infographie. Cette projection esthétique doit son intérêt à sa capacité à faire exister le voisinage d'un phénomène. Cette ligne permet de rouvrir le débat sur les formes, occulté jusque-là, par la définition, sur un plan, de zones sensibles... Là où les plans désignaient un tracé préférentiel, les photos donnent à voir une ligne THT qui entre tantôt en rivalité avec les points dominants de l'espace, tantôt en contradiction avec l'étroitesse des vallons. Plus encore, les photos replacent le projet dans un contexte signifiant, à la fois matériel et symbolique, qui forme une totalité. Là où les plans justifiaient le tracé préférentiel selon des critères de distance aux habitations et aux sites classés, les photos montrent la singularité du paysage quercynois à travers son faciès géologique, l'implantation des villages, l'enchaînement des espaces habités et non habités. »

Alors que l'aménagement frontal rabat les territoires d'implantation sur le territoire du projet, les revendications basées sur la singularité du lieu (par exemple, les revendications paysagères) et les liens qui se tissent avec les habitants replacent le projet dans un autre contexte signifiant afin de le transformer ou de le détruire. Le respect d'utilisation d'un format adapté nous fournira un critère permettant de distinguer deux utilisations différentes de la simulation 3D de l'insertion d'une ligne très haute tension dans le paysage :

– une modalité aérienne (à vol d'oiseau) qui correspond mieux au point de vue du

maître d'ouvrage (« planer » au-dessus du local¹²⁷) et tend à minimiser l'impact du projet. C'est la simulation fournie par les promoteurs du projet ;

– une modalité « humain » (à hauteur d'homme) qui correspond mieux aux points de vue des riverains et permet d'approcher l'impact du projet sur des paysages ordinaires perçus, vécus, appréciés par les gens du quotidien. C'est une « contre-simulation » réalisée par un paysagiste qui milite dans l'association de défense de l'environnement.

Le rôle des professionnels du paysage et des artistes est crucial pour donner à voir et à imaginer la rencontre, le choc du projet avec les paysages du quotidien. Le recours aux formes et aux images de synthèse permet de communiquer l'expérience esthétique de l'habitant de ces territoires quelconques pour lui donner une légitimité. Il permet d'évaluer le projet en révélant les ruptures qu'il provoquera dans cette expérience. Il déstabilise l'expertise aménagiste qui instrumentalise le paysage en l'annexant au projet. Ce développement des combats paysagers s'appuie sur une évolution législative qui installe le paysage comme un élément négocié des politiques publiques environnementales. De fait, l'écart entre une expérience esthétique locale et une problématique d'aménagement globale demeure problématique. L'exemple suivant tracera quelques pistes vers une réconciliation des échelles entre ménagement et aménagement.

Comment aménager du local au global ? Les enseignements des expériences barcelonaises

Il s'agit d'explorer l'écart de fait à Barcelone à partir de deux études de cas ; la première porte sur le renouvellement urbain de Poblenou critiqué par les associations de « voisins » alliées au collectif d'artiste Sitesize, la seconde sur l'aménagement « concerté » de la place Angel Pesteña dans le quartier de Nou Barris. Ces exemples permettent de mieux entrevoir quelle pourrait être la prise en considération du jugement esthétique dans l'espace public. L'objectif est de mieux prendre en considération le jugement local de façon à favoriser la pluralité des opinions (et des cadres de vie) comme étant la meilleure adéquation possible entre aménagement local des milieux, et la prise en considération des milieux de vie, tout en veillant aux liens entre cette production-là et des échelles d'administration de l'espace qui prennent en considération les redistributions nécessaires. Dans la saisie de ces allées et venues, dans le soutien aux habitants et aux pouvoirs locaux, dans la compréhension qu'ils ont également des enjeux culturels, les artistes constituent indéniablement une modalité de la respiration démocratique. Plus encore, ils permettent la saisie du « sensible » et sa redistribution comme modalité de l'exercice démocratique lié aux enjeux environnementaux.

Le collectif d'artistes urbain, Sitesize, s'allie avec les associations de « voisins » (associations de quartier) afin de lutter contre les transformations des vieux quartiers de Barcelone conformément aux standards de l'industrie des loisirs et du tourisme culturel¹²⁸. Ces projets d'ouverture de la ville aux capitaux financiers internationaux qui s'appuient sur des modèles urbains globaux heurtent les représentations citadines et culturelles de la plupart des habitants. Ainsi, Poblenou est un ancien quartier de tradition industrielle et ouvrière de Barcelone qui remonte au XIX^e siècle. Touché par la désindustrialisation de-

¹²⁷ C'est un jeu de mot cité par Olivier Soubeyran, géographe à Pacte : le *planner* (l'aménageur en anglais) tend à planer au-dessus du local.

¹²⁸ www.sitesize.net/

puis les années 1960-1970, il fait l'objet, depuis 2000, d'un vaste programme de renouvellement urbain baptisé « 22@ Barcelona ». La réhabilitation de Poblenou vise à la récupération du front littoral de la ville pour l'usage résidentiel et à la création d'un nouveau quartier d'affaires destiné à « l'industrie et aux services du savoir » – c'est-à-dire les activités de recherche et développement, de construction de matériel informatique et de communication, de services de soutiens informatique et logistique, d'activités de formation, etc. Cette stratégie se heurte à l'opposition des associations de « voisins » car elle favorise selon eux les intérêts spéculatifs sans fournir ni avantages, ni nouveaux services à la population résidente. Elle détruit le patrimoine architectural et social du passé ouvrier de Poblenou sur lequel s'appuient les associations pour fonder leur combat. Les protestations ont commencé avec la publication du projet urbain du plan Eix Llacuna qui a affecté le centre de Poblenou, avec l'expropriation et l'expulsion d'une partie des habitants. Elles ont abouti à une manifestation en 2001 qui a marqué l'opinion publique.

Cependant, la situation des associations semble plutôt inconfortable. Elles s'expriment au nom de communautés parfois vieillissantes dont les membres sont chassés du quartier par les rénovations et la hausse des prix du logement. Les « voisins » s'appuient sur l'ancrage dans des lieux de vie qui confèrent des compétences ; il existe un lien fort entre des PME innovantes et des artistes dans l'histoire du quartier de Poblenou à Barcelone. Ces « voisins » se réfèrent au *genius loci*, à la singularité d'une écologie locale (le quartier du Bon Pastor) et à la mémoire – des traces matérielles et des récits conformes (mémoire ouvrière et révolutionnaire des lieux) – pour fonder leur combat. Mais pourtant, elles ne peuvent se contenter de revendiquer la conservation du patrimoine du quartier dans son intégrité sans risquer d'être inefficaces. C'est l'alliance avec des nouveaux collectifs, composés de jeunes radicaux (antilibéraux) et animés par des artistes, comme Sitesize, qui va permettre de « désenclaver » le mouvement. Ils vont enrichir les propositions des mouvements de quartiers et permettre d'éviter tout penchant localiste, voire nostalgique.

À la différence des associations des « voisins », les nouveaux collectifs ne sont pas attachés à un quartier, ils revendiquent eux la mobilité au sein de la ville. Barcelone est leur territoire. Leur « ancrage » est dans l'urbain. L'urbain, prodigieuse et dérisoire machinerie économique, touristique, culturelle en perpétuelle révolution, générateur d'inégalités, de précarités s'empare de la ville. L'urbain produit un nouveau style de vie. Il favorise donc l'émergence d'un nouveau sujet. Le point de vue de l'urbain permet d'accéder à d'autres niveaux de connaissance : les expérimentations dans ce vaste terrain de jeu (l'importance de l'humour) déploient le champ des possibles. L'urbain est un style de vie, au sens où l'entend l'anthropologue Manuel Delgado, cité par Nadja Monet et Maribel Tovar : « un style de vie marqué par la prolifération d'enchaînements relationnels, non localisés et précaires » dans lequel « l'instabilité se transforme paradoxalement en un instrument de structuration, qui détermine à la fois un ensemble d'usages et de représentations singulières d'un espace jamais pleinement territorialisé, c'est-à-dire sans marques ni limites définies » (Delgado, 1999). L'espace observé, ici la place de Catalogne, n'est donc pas un espace défini par rapport à des limites architectoniques précises. « Si l'infrastructure du lieu n'est pas sans importance, elle l'est avant tout par rapport à la manière dont les usagers s'en emparent en y développant des dynamiques de permanence ou de transit. Ce sont ces dynamiques, difficilement saisissables autrement que par la focalisation du regard, qui permettent de restituer le contexte de la place » (Monet et Tovar, 2005).

De manière générale, ces nouveaux collectifs agissent souvent dans les zones de transformation rapide, dans les fronts (frontières), là où les grands projets urbains restructurent la ville, suscitant la contestation des « voisins ». Ils proposent des occupations temporaires

(squats, jardins de quartiers, etc.) d'espaces stratégiques. Les projets communautaires qu'ils dessinent, imaginent avec les « voisins » impliquent une conception évolutive de l'identité du quartier qui s'inscrit dans un récit historique : celui des événements humains et naturels qui prennent place dans l'expérience des habitants et des amoureux du lieu. L'enjeu n'est plus alors la préservation d'une réalité figée, mais l'évolution du quartier selon la trajectoire appropriée qui puisse le mieux continuer le récit de la communauté des voisins. Ainsi, Can Ricart est l'unique complexe industriel conservé du XIX^e siècle à Poblenu. Sa valeur patrimoniale rend possible une connexion et une insertion en accord avec l'expérience de la population locale. Pour s'opposer à sa destruction programmée, le projet alternatif NAU 21 revendique l'importance des espaces créatifs pour la ville comme centre de ressources et de rencontres entre l'art, la science et la technologie. Il parie sur de nouveaux usages de Can Ricart depuis une nouvelle conception du domaine culturel public. L'évolution des territoires de vie doit être conforme à un récit, celui des habitants, à une tradition. Dans l'exemple choisi ici, le projet alternatif des artistes permet d'envisager cette évolution du quartier de Poblenu car il combine mémoire des habitants et capacité d'invention des artistes.

Le second exemple étudié¹²⁹, celui de la place Angel Pesteña à Nou Barris, montre la nécessité de délier ce qui a fait la modernité, à savoir les rapports entre formes et usages. Ces rapports pensés comme des rapports types où la forme engendre les usages, où le milieu conditionne les habitudes sociales ont été des présupposés forts dans l'urbanisme et la pensée moderne de l'architecture. L'administration des formes est même devenue celle des rapports sociaux (Foucault, 1975). Comment penser ces rapports ? Il semble qu'une telle réflexion engage l'éthique, c'est-à-dire les règles de conduite que chacun s'attribue au regard de ce qu'il estime être le bien et le mal. La problématique environnementale y oblige car il s'agit bien de renouveler la pensée du développement qui, elle-même, repose sur des liens de maîtrise et de contrôle du milieu.

En quoi l'exemple de Nou Barris peut-il aider ? Situé au nord-est de Barcelone, composé de Barcelonais à 11 % immigrés (en provenance d'anciennes colonies d'Amérique latine), ce quartier est en recomposition et développement. La place Angel Pestaña, du nom d'un leader anarcho-sindicaliste, est emblématique du quartier¹³⁰. À l'origine, c'était un campement de baraques insalubres. Suite à une épidémie, un mouvement de « voisins » se déclenche en 1977 pour exiger l'obtention de logements dignes, l'urbanisation de la place et une maison de quartier. Les « voisins » obtiennent gain de cause après avoir pris des bus « en otage » et occupé la mairie. L'urbanisation de la place et la maison de quartier sont achevées en 1987. Dès lors, la place est devenue un centre névralgique avec un flux de population important. Cinq fois par an, la place rassemble, pour des événements particuliers, environ 5000 personnes avec deux estrades : des concerts, le tournoi de Beach volley l'été pour lequel on remplit la place de sable, le festival de soupe, le cinéma plein air, etc. La maison de quartier réalise le lien entre les différents quartiers qui jouxtent la place et constitue vraiment un lieu de rencontre où se retrouvent et se voient les « voisins ». Dès 1998, du fait de son usage intense, la place nécessite d'être rénovée. La mobilisation des « voisins » reprend et l'hiver 1999, le journal de l'association *À tout le quartier* publie : « Entre toutes et tous nous devons continuer de discuter sur ce que nous sou-

¹²⁹ Cet exemple a été analysé avec Charlotte Boisteau, sociologue à l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL). Elle l'analyse également dans sa thèse (Boisteau, 2009).

¹³⁰ Pour ce rappel historique de 1977 à 1999, nous reprenons les données collectées par Charlotte Boisteau.

haitons comme place, et débattre de ce souhait avec les techniciens. Nous devons être ceux qui décident de quel type de place nous avons besoin¹³¹. »

Finalement, cette place a été rénovée par Enric Miralles¹³², un architecte proposé/imposé par la mairie de Barcelone et, en dépit du long processus de négociation et de participation des habitants à la réflexion, cet aménagement est considéré comme insatisfaisant. « Sur cette place, nous faisons énormément d'activités. Or l'architecte s'est surtout préoccupé du design. On voulait quelque chose de joli et d'utile et ce n'est que joli. Il y a cinq mille personnes qui viennent l'été pour assister à des spectacles et il n'a prévu que deux séries de gradins... Pour nous, un espace libre est fait de terre, l'architecte a prévu de l'asphalte et du ciment teinté... C'est trop chaud, on aurait voulu plus de vert et plus d'ombre... » (entretien du 11/02/2007).

Que peut-on tirer comme leçon de cet exemple ? Il s'agit d'une place symbolique, d'un enjeu fort pour la mairie comme pour les habitants ; un architecte de renommée internationale a donc été choisi ; cependant, les habitants n'ont pu imposer leurs vues nées des habitudes locales de fréquentation de la place ; le vocabulaire esthétique adopté est d'ordre particulariste et appartient à l'artiste architecte ; il est censé manifester l'appartenance de la place au grand Barcelone et ne pas subir les particularismes locaux ; grande esthétique contre petite esthétique, esthétique du grand contre esthétique des petits ? Comment relier cet ordre de fait à la nécessité pour la métropole de s'arrimer au vocabulaire international des villes capitales du monde habité ?

Deux solutions : la première consiste à délier les rapports de détermination entre les formes et les usages et de faire de l'esthétique des lieux la manifestation d'un ordre sensible... L'esthétique est contemplation des objets, scènes et situations qui se trouvent sur le lieu de vie, engagement des habitants dans le « sensible », et cheminement à l'intérieur d'un ordre des choses, circonscrit et local, mais qui engage chacun pour la production des milieux de vie. En conséquence, autoriser la production locale des lieux, c'est faire de celle-ci l'enjeu fort d'une métropole urbaine. Diversité et unité.

La deuxième est de considérer qu'à chaque échelle d'intervention existe une logique de correspondance des formes et des usages ; c'est par un va-et-vient des échelles et des correspondances que peut se faire un art de l'aménagement respectueux des modes d'habiter et milieux de vie : des échelles majeures aux échelles mineures de l'aménagement (Berque, 1991).

Conclusion

Ainsi, l'esthétique environnementale donne un nouveau fondement à la participation des habitants aux projets d'aménagement, qu'ils soient sociotechniques ou métropolitains. Elle donne un nouveau statut au paysage dans le dispositif de participation. Il devient un mode de restitution des liens tissés par les habitants avec leurs milieux de vie et une mise en forme de l'expérience habitante. Cette perspective permet également d'ouvrir trois axes de réflexion concernant :

- une typologie du paysage en relation avec le projet d'aménagement ;
- la question du pluralisme paysager et de son ouverture au nouveau ;
- la question de la justice dans le paysage.

¹³¹ Traduit par Charlotte Boisteau.

¹³² Après la mort d'Enric Miralles en 2000, c'est sa femme Benedetta Miralles-Tagliabue qui a repris le projet.

La critique du paysage comme champ d'interrogation et d'action à partir de l'esthétique environnementale conduit à reformuler l'appréciation de l'aménagement paysager en termes de milieu habité, d'environnement ; car l'exemple de Barcelone oppose le paysage métropolitain conçu comme vue d'ensemble et le paysage de proximité ; l'exemple du TGV montre bien que l'environnement n'est pas pris en compte dans sa dimension de milieu habité par l'aménagement des lignes d'infrastructure ; c'est le « paysage malgré soi ». Enfin, l'exemple de la place d'Italie montre que le paysage urbain d'une grande ville comme Paris doit traduire une neutralité affective, une universalité qui relève d'une grammaire décidée à l'échelle de la métropole. Ces exemples mettent donc en valeur « une typologie paysagère en relation avec le projet d'aménagement » : le paysage local ou de proximité, le paysage métropolitain, le paysage « malgré soi », effet collatéral d'une action d'aménagement ayant d'autres échelles d'application.

Critiquer le paysage à partir de l'esthétique environnementale permet de mieux saisir la nécessité d'un « paysage pluriel », d'un pluralisme des parties prenantes, qui implique une révision des échelles de temps et d'espace auxquelles est traditionnellement appréhendé le paysage. Il reste à définir les médiations indispensables pour éclairer le passage entre individu et collectif, entre expérience singulière et débat public, entre espace et échelle de proximité, mineure et les échelles majeures de l'aménagement. La « mise en politique » des préoccupations des habitants suppose aussi l'existence de notions communes qui circulent entre les domaines de la vie quotidienne, ceux de la recherche et de la décision. Enfin, de telles considérations obligent à introduire l'idée de négociation et de paysage partagé. L'évolution législative française¹³³ traduit l'importance du « paysage contractuel ». La Convention européenne du paysage, dite Convention de Florence, adoptée par le Conseil de l'Europe « propose des éléments pour une gouvernance du paysage : la participation du public à la définition du paysage dans lequel il veut vivre et l'intégration des objectifs paysagers dans le plus grand nombre de politiques publiques » (Monédiaire, 2007). Cette évolution préfigure le passage d'un « droit de l'esthétique » à un « droit à l'esthétique » (Makowiak, 2004).

En outre, le paysage pluriel témoigne d'une capacité d'ouverture singulière puisqu'il s'agit d'innover tout en respectant la tradition. De quoi s'agit-il ? Le débat sur le caractère du paysage ne débouche pas forcément sur la prescription d'une conservation de l'intégrité esthétique présente du paysage, en référence à un état a-historique. L'exemple des mobilisations urbaines barcelonaises nous indique la possibilité que l'ouverture à la « dimension diachronique » puisse inscrire le paysage dans un récit historique, celui des événements humains et naturels qui prennent place dans l'expérience des habitants et des amoureux du lieu. Elle débouche sur une négociation pour choisir « la trajectoire appropriée » qui puisse « le mieux continuer le récit » paysager (Holland et O'Neill, 1996).

Ces propositions prennent un contenu nouveau dans le cadre théorique proposé notamment par Michael Walzer¹³⁴. C'est une conception pluraliste de la justice qui honore l'idée selon laquelle l'égalité ne peut être la même pour tous, en tous lieux et selon différentes cultures. Walzer soutient qu'il existe des « sphères de justice » distinctes, correspondant chacune à une conception particulière d'un type de bien commun entretenue au

¹³³ Notamment la loi portant sur la protection et la mise en valeur des paysages dite loi Paysage du 8 janvier 1993, la loi relative au renforcement de la protection de l'environnement dite loi Barnier du 2 février 1995, la loi Solidarité et renouvellement urbains dite loi SRU du 13 décembre 2000.

¹³⁴ Les sociologues français Luc Boltanski et Laurent Thévenot ont développé une théorie voisine, celle des cités (Boltanski et Thévenot, 1991).

sein d'une communauté donnée et relevant de critères de distribution spécifiques (Walzer, 1997). L'égalité complexe proposée par Walzer ne vise pas à répartir de manière identique les biens disponibles, mais à éviter que la distribution des biens ne soit génératrice de rapports sociaux de domination. Cette conception met l'accent sur l'importance et la nécessaire spécificité des conditions d'accès relatives à chaque type de bien commun et sur les risques que fait peser toute forme d'hégémonie d'une sphère de justice et d'un type de bien commun, sur les libertés politiques. Ainsi, l'irruption du marché dans les autres sphères de la vie sociale peut conduire à la destruction de l'égalité et à l'oppression. Le paysage comme catégorie permettant de donner l'accès à la construction partagée d'un territoire peut être vu comme un bien particulier à l'encontre des théories ou pratiques de recherche qui le rendent générique. Pour préciser la sphère de justice qui lui est attachée, il faut se tourner vers l'économiste Jeremy Rifkin. Selon ses analyses, nous payons pour des expériences d'utilisation des choses. La nouvelle économie basée sur le développement des réseaux puise dans les traditions et les ressources culturelles accumulées pendant des milliers d'années – c'est-à-dire les formes d'affiliation qui nous définissent – pour les transformer en « contenus » accessibles contre paiement. L'accès à ce flux d'expériences est le nouveau signe extérieur de richesse. La diversité culturelle (et géographique) devient la base de la nouvelle économie, de même que la biodiversité et les ressources physiques étaient la base de l'économie industrielle (Rifkin, 2000). Il devient urgent de repenser les conditions d'accès non commerciales aux expériences de vie qui sont à la fois culturelles, esthétiques et environnementales. Une démocratie participative soucieuse du débat politique en ce qui concerne l'avenir des paysages doit prendre en compte les expériences que nous faisons des choses et les considérer comme étant à la source de la construction d'une ressource (et donc de richesses) disponible pour un capitalisme fondé sur l'économie des réseaux. En somme, ces deux théories peuvent contribuer à une sphère de justice environnementale définie par des biens communs environnementaux : paysage, patrimoine... qui relèvent d'une production spécifique et de conditions d'accès réfléchies sur le plan politique. Dans ces cas-là, l'hypothèse est que l'esthétique constitue des modes d'accès aux susdits biens¹³⁵.

¹³⁵ La contribution de l'esthétique est plus large.

Chapitre 16

Les paradoxes d'une politique : gouvernance et conflits dans trois paysages culturels du patrimoine mondial

ALINE BROCHOT

Souvent considérée comme un aboutissement, une inscription sur la Liste du patrimoine mondial comme paysage culturel¹³⁶ signe en fait un nouveau départ pour le territoire désigné, car elle implique nécessairement, d'une part, la création d'un nouveau territoire de protection et d'action politique et, d'autre part, la mise en place de nouvelles modalités de gestion de ce territoire, conformes aux exigences énoncées par la politique de l'Unesco¹³⁷.

De la mise en place de cette nouvelle gouvernance résultent inévitablement la réorganisation des systèmes de pouvoir et des rapports de force locaux, et un nouveau mode de fonctionnement au quotidien pour les acteurs et habitants du territoire, sur la base des responsabilités nouvelles qui leur sont dévolues *de facto* par la patrimonialisation de leur lieu de vie. En outre, la délimitation même du site, en distinguant des territoires de valeurs et de statuts différents, tend à instaurer des lignes de partage entre les territoires et entre les groupes sociaux qui les habitent.

¹³⁶ « Les paysages culturels sont des biens culturels et représentent les “œuvres conjuguées de l'homme et de la nature” mentionnées à l'article 1 de la convention. Ils illustrent l'évolution de la société humaine et son établissement au cours du temps, sous l'influence des contraintes physiques et/ou des possibilités présentées par leur environnement naturel et des forces sociales, économiques et culturelles successives, externes aussi bien qu'internes. » Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, WHC 08/01, § 47.

¹³⁷ En signant la Convention du patrimoine mondial, les États parties s'engagent à « assurer l'identification, la protection, la conservation, la mise en valeur et la transmission aux générations futures du patrimoine culturel et naturel [...] » (Article 4).

De cette mise en tension du global et du local, du dedans et du dehors, découlent des lignes de questionnement sur la capacité de la politique du patrimoine mondial à assurer à la fois la préservation de la « valeur universelle exceptionnelle »¹³⁸ du site, le « bien-être de tous et ce qu'on appelle depuis le rapport Brundtland [...] le développement durable »¹³⁹ des paysages culturels.

Trois paysages culturels ont servi de cadre à la recherche dont les résultats sont présentés ici¹⁴⁰. Inscrits respectivement en 1997, 1999 et 2002, Porto Venere, Cinque Terre et les îles, en Italie, la Juridiction de Saint-Émilien, en France, et la région viticole historique de Tokaj, en Hongrie, présentent des caractéristiques paysagères fortement marquées par la viticulture, du moins c'est sur cette évidence que les dossiers de candidature des trois sites se sont très largement appuyés¹⁴¹. La réalité paysagère est cependant plus nuancée en ce qui concerne le site de Tokaj où la vigne n'occupe qu'une part relativement faible des superficies¹⁴² et celui des Cinque Terre qui présente un paysage de terrasses viticoles certes spectaculaires, mais qui ont été fortement affectées par la déprise agricole générale qu'a connue cette région¹⁴³. Seul le site de Saint-Émilien est majoritairement viticole aussi bien pour ce qui concerne les superficies que pour la place occupée dans l'économie locale¹⁴⁴. Mais, ce qui caractérise vraiment ces trois sites, quelle que soit la prégnance visuelle de la vigne elle-même, est la permanence d'une culture locale fondamentalement ancrée dans la vitiviniculture et qui sert, partout, de socle aux représentations régionales, voire nationales, justifiant ainsi parfaitement leur appartenance à la catégorie des paysages culturels de l'Unesco.

Nous verrons que la période qui a suivi l'inscription a fait l'objet, dans ces trois sites, de remises en question parfois brutales des équilibres locaux et de négociations serrées visant à redéfinir la place que chacun doit et peut désormais tenir dans la nouvelle configuration politique et symbolique du territoire.

¹³⁸ La « valeur universelle exceptionnelle » est le concept central de la Convention du patrimoine mondial. Les dossiers de candidature ont pour principal objectif de la démontrer pour le bien proposé au travers d'une batterie de critères élaborés par l'Unesco. *ibid.*, WHC 08/01, § 77.

¹³⁹ *Paysage et développement durable : les enjeux de la Convention européenne du paysage*, Éditions du Conseil de l'Europe, 2006, p. 13.

¹⁴⁰ Recherche coordonnée par Serge Briffaud et Aline Brochot dans le cadre du programme « Paysage et développement durable ». Intitulée « Paysages d'exception, paysages au quotidien : une analyse comparative de trois sites viticoles européens du patrimoine mondial », elle a été réalisée par une vingtaine de chercheurs appartenant à cinq équipes : le Cepage, École d'architecture et du paysage de Bordeaux ; le Ladyss, UMR 7533 du CNRS-Université de Paris 1, 7, 8, 10 ; l'unité ADBX, Irstea de Bordeaux ; l'Institut Leonardo-Irta (Institut de recherche sur le territoire et l'environnement), Université de Pise, Italie ; le KTI-Institut de gestion de l'environnement et du paysage, Université d'agriculture de Gödöllő, Hongrie.

¹⁴¹ Sur ces aspects, voir le chapitre 11. Les dossiers de candidature sont consultables sur le site du Centre du Patrimoine mondial : <http://whc.unesco.org>

¹⁴² L'aire d'appellation Tokaj se déploie sur le territoire de 27 communes. Le vignoble, implanté sur les pentes du massif de Zemplén, couvre environ 15 % de la superficie totale. Les forêts qui le surplombent (environ 30 %) et les terres cultivées en bas de coteaux (environ 40 %) constituent les deux autres grandes formes paysagères présentes.

¹⁴³ De 1200 hectares au début des années 1970, les superficies viticoles en exploitation sont tombées à 110 hectares en 1999, au moment de l'inscription, le désenclavement de la région et son essor touristique ayant provoqué un très fort déclin démographique et l'abandon presque total de l'activité agricole. Aujourd'hui, grâce aux actions de récupération des terres agricoles menées par le parc national des Cinque Terre, 130 hectares de vignes sont exploités.

¹⁴⁴ Le vignoble de Saint-Émilien couvre plus de 67 % de la superficie des huit communes de la Juridiction et produit environ 10 % du volume total des appellations du vignoble bordelais.

Prescription globale et participation locale

L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial induit d'emblée une confrontation directe – si ce n'est une contradiction – de deux logiques de pensée et d'action, deux façons de concevoir le fonctionnement d'un territoire et son avenir. D'un côté, une politique « universalisante » énoncée au niveau global et dont la légitimité est pensée sur le temps long et, d'un autre côté, un système local ancré et soumis aux contingences du quotidien. Confrontation d'autant plus vive que les modalités de la désignation et de la délimitation du site proposé ne font que rarement l'objet d'une consultation ou d'une implication préalables des populations concernées¹⁴⁵. Mis devant le fait accompli, informés le plus souvent par voie de presse, les habitants ne peuvent qu'enregistrer, après coup, une décision qui pourtant les concerne au premier chef et qui engage leur avenir. Ici réside la première, et sans doute la plus lourde de conséquences, des sources de conflits et de malentendus qui se développent au lendemain de l'inscription.

Ainsi, pour le site de Saint-Émilion comme pour celui de Tokaj¹⁴⁶, l'initiative de l'inscription revient entièrement aux instances nationales qui mobiliseront autour du projet les acteurs institutionnels et politiques locaux. En France, les ministères de l'Environnement¹⁴⁷ puis de la Culture s'appuieront sur la Direction régionale de l'environnement (Diren) d'Aquitaine et sur le Service départemental de l'architecture (SDA) de Gironde pour relayer leur volonté auprès des collectivités locales, tandis qu'en Hongrie c'est dans un rapport direct avec le maire de la commune de Tokaj que le secrétaire d'État pour la protection de la nature exprimera son souhait et que la procédure sera engagée. Seul le site des Cinque Terre suivra un cheminement inverse. Ici, la demande initiale émane des élus locaux, l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial étant avant tout perçue comme une réponse possible à une situation de crise consécutive au très fort déclin démographique et à l'abandon des terres agricoles. Pour autant, ici comme ailleurs, les habitants ne seront que les récepteurs d'une décision déjà prise. Ils seront certes informés lors de réunions publiques, mais ne seront à aucun moment consultés sur le bien-fondé de la candidature et sur leur acceptation d'assumer « la responsabilité de l'entretien du bien », selon les termes de la convention.

Plus paradoxale encore est la place réellement marginale à laquelle les viticulteurs ont été tenus tout au long de la phase d'inscription à Tokaj et à Saint-Émilion, là où pourtant l'activité vitivinicole exerce une influence déterminante, à la fois dans la construction des paysages et dans la vie locale (Brochot, 2011). Dans les deux cas, en effet, ils ne seront ni impliqués dans la construction du dossier de candidature ni consultés sur le choix du site et sa délimitation. Tout juste parviendront-ils, comme dans la région de Tokaj, à modifier très légèrement le contenu du dossier¹⁴⁸, mais sans que cela ne remette en cause la délimitation décidée par les institutions et les experts nationaux, nous y reviendrons. Cela aura

¹⁴⁵ Malgré les recommandations de l'Unesco qui stipulent que « la participation de la population locale au processus de proposition d'inscription est essentielle pour pouvoir partager avec l'État partie la responsabilité de l'entretien du bien. » *ibid.*, WHC 08/01, § 123.

¹⁴⁶ Par Saint-Émilion, nous désignons « la Juridiction de Saint-Émilion » et par Tokaj « la Région viticole historique de Tokaj ». Pour désigner les villes éponymes, nous parlerons de « la cité de Saint-Émilion » et de « la ville de Tokaj ».

¹⁴⁷ La Direction de la nature et des paysages qui souhaitait faire inscrire une série représentative de sites viticoles français, parmi lesquels un vignoble du Bordelais.

¹⁴⁸ Des sites de caves historiques, « oubliés » dans la première version du dossier, seront incorporés dans une version remaniée.

inévitables des conséquences sur la nature des relations et sur les formes de coopération qui pourront s'instaurer entre les gestionnaires désignés du site et un groupe socioprofessionnel qui se sent quelque peu dépossédé de son pouvoir d'action sur son territoire. D'autant que c'est au pouvoir politique, aux élus locaux en tout premier lieu, que revient, une fois l'inscription acquise, la mission d'assurer la gestion à long terme du site et la mise en application des mesures de protection requises par l'Unesco.

Gérer ou contrôler ? Partage des compétences et luttes de pouvoir

La mise en place des structures destinées à mettre en œuvre le plan de gestion du site¹⁴⁹ constitue la première concrétisation de la nouvelle gouvernance qu'implique l'inscription. Si celles-ci prennent, selon les contextes institutionnels et juridiques, des formes variées¹⁵⁰, elles ont pour point commun d'offrir à leurs responsables et maîtres d'ouvrage désignés une légitimité d'action sur la totalité du site inscrit et un champ de compétences élargi à l'ensemble des secteurs couverts par la politique du patrimoine mondial.

Cela ne va pas sans bouleverser et remettre en cause les rapports de force locaux. C'est la redistribution des pouvoirs qui est en jeu, entre des élus, porteurs du dossier de candidature, qui entendent capitaliser les bénéfices de leur action, et les tenants du patrimoine inscrit qui entendent, eux, conserver leurs prérogatives et leur liberté d'action sur leur territoire. On peut d'ailleurs s'interroger ici sur la valeur à donner à cette forme de gouvernance locale qui impose une redistribution, parfois autoritaire, des pouvoirs sans négociation préalable entrant ainsi en contradiction avec la nécessaire diffusion de l'esprit de responsabilité qu'elle suppose.

Ainsi, c'est un véritable bras de fer entre le Sivom de la Juridiction de Saint-Émilion¹⁵¹ et le Syndicat viticole¹⁵² qui débute au lendemain de l'inscription. En cause, le contrôle de la gestion du territoire viticole. L'élaboration d'une charte patrimoniale par les maires des huit communes de la Juridiction va faire le lit de la discorde. Par ce document, clairement orienté vers l'élaboration d'une politique paysagère et culturelle devant s'appliquer sur l'ensemble du territoire de la Juridiction, le Sivom entend assumer pleinement et faire respecter le rôle de maître d'ouvrage qui lui a été dévolu par le sous-préfet de Gironde.

Absent de la démarche d'inscription, le Syndicat viticole est, pour la première fois, invité à se joindre à la réflexion, mais il ne peut que porter un jugement sur un document déjà finalisé. Dans un courrier adressé au président du Sivom, il exprime de très vives critiques, notamment quant à la délimitation prévue « d'entités paysagères et culturelles » de nature à « mettre en place les bases d'un clivage marqué administrativement selon les terroirs alors que le syndicat a toujours œuvré dans le sens de l'union de l'ensemble des

¹⁴⁹ Depuis 1993, les dossiers de candidature déposés auprès de l'Unesco doivent comporter un plan de gestion destiné à assurer les instances internationales de la volonté des États à garantir une gestion conservatoire du bien inscrit par la mise en œuvre d'outils réglementaires appropriés.

¹⁵⁰ Parc national en Italie, ZPPAUP (zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager) en France, association en Hongrie.

¹⁵¹ Syndicat intercommunal à vocation multiple qui regroupe les huit communes de la Juridiction. Il deviendra Communauté de communes en 2001.

¹⁵² Le Syndicat viticole de Saint-Émilion, regroupant la quasi-totalité des exploitants, est l'interlocuteur unique de la filière.

viticulteurs ». Le syndicat revendique en outre très explicitement d'être dorénavant un « passage obligé, aux côtés des communes de la Juridiction, dans l'examen de tous les dossiers relatifs à la charte patrimoniale ». Rôle que, s'appuyant sur son statut de maître d'ouvrage, le Sivom lui refuse, arguant du fait que cette charte est directement liée à l'inscription au titre des paysages culturels de l'Unesco et non au titre de l'appellation Saint-Émilion. Le syndicat n'en restera pas là. Il se fait assister par le CIVB¹⁵³ et la Chambre d'agriculture de Gironde qui multiplient les déclarations en faveur de la reconnaissance du rôle premier du syndicat dans la production et la protection des paysages viticoles saint-émilionnais. Ces efforts porteront leurs fruits. Parmi les dispositions finales de la charte patrimoniale figure en effet la mise en œuvre d'une action de sensibilisation au patrimoine historique, paysager et culturel, qui « sera réalisée en complémentarité avec l'Office du tourisme et le Syndicat viticole de Saint-Émilion qui représente les vignerons, acteurs principaux de ce paysage culturel, essentiellement à caractère viticole¹⁵⁴. »

Première reconnaissance de la place du viticole dans la construction et la valorisation du patrimoine et fin du premier acte.

La phase d'élaboration de la ZPPAUP qui s'engage alors ouvre un deuxième acte dans le bras de fer initié par le syndicat viticole. Au terme de négociations tendues avec la communauté de communes – il est question de discussions « tête contre tête » –, le syndicat parviendra à obtenir gain de cause. Mais cela se fera au prix d'un conflit ouvert qui trouve son paroxysme dans une motion lue par son président lors d'une réunion de la communauté de communes le 22 avril 2005. Le syndicat y fait valoir son antériorité de premier syndicat viticole de France et sa « compétence principale », exercée « depuis toujours » et « reconnue par l'État » dans la « gestion de l'appellation et donc du vignoble ». « Or, poursuit-il, les élus du syndicat découvrent aujourd'hui un projet de ZPPAUP qui leur enlèverait très clairement cette compétence, l'architecte des bâtiments de France et les élus des communes de l'appellation devenant les décideurs de la gestion du vignoble de Saint-Émilion, le syndicat viticole devenant un partenaire minoritaire dans cette gestion. ». Le texte rappelle en outre le mécontentement de n'avoir pas été signataire de la charte patrimoniale, alors que le syndicat est « le premier organisme responsable de la qualité des paysages viticoles qui permet aujourd'hui aux communes concernées d'être classées au patrimoine mondial de l'Unesco. » La motion décline ensuite, pour preuve, les résultats obtenus en matière de protection et de gestion du vignoble, en s'appuyant sur la reconnaissance juridique de ses compétences par ses organismes de tutelle (Inao, DDA)¹⁵⁵, qui lui confère donc « le pouvoir de gérer son vignoble et ses paysages ». L'exposé de ces prérogatives donne alors au syndicat suffisamment de légitimité pour demander que le projet de règlement « prévienne clairement dans les textes que tout ce qui touche à la gestion du vignoble [lui] soit totalement délégué. » Ces exigences seront finalement satisfaites par le règlement de la ZPPAUP approuvé en 2007, la gestion du paysage viticole revenant exclusivement au syndicat et à sa commission Sols et paysages, l'exercice de la réglementation à visée architecturale et urbanistique revenant aux élus¹⁵⁶.

¹⁵³ Comité interprofessionnel des vins de Bordeaux.

¹⁵⁴ Charte patrimoniale de l'ancienne Juridiction de Saint-Émilion pour la mise en place d'un plan de gestion du paysage culturel, signée le 24 juillet 2001 par le sous-préfet de l'arrondissement de Libourne, le président du Sivom et les huit maires de la Juridiction. (Extrait p. 10.)

¹⁵⁵ Institut national des appellations d'origine et Direction départementale de l'agriculture.

¹⁵⁶ La plupart des éléments relatant cette confrontation ont été recueillis et analysés par Jacqueline Candau et Ludovic Ginelli (Unité Ader – Aménités et dynamiques des espaces ruraux, Irstea Bordeaux).

La question de la redéfinition des compétences et du partage du pouvoir ne s'est pas vraiment posée dans les Cinque Terre. Le succès de l'inscription dont l'initiative lui revient entièrement, puis de la création du parc national des Cinque Terre au terme d'une véritable « lutte d'indépendance » menée contre les autorités régionales de Ligurie¹⁵⁷ ont valu au maire de Riomaggiore une aura et une légitimité telles que les « pleins pouvoirs » lui seront accordés, sans aucune opposition. Il sera nommé à la présidence du parc national par décret du président de la République italienne.

C'est l'aboutissement d'un combat de plusieurs années pour tenter d'inverser le déclin et la déshérence de ce qu'il considère non seulement comme une entité paysagère dotée d'une identité forte et indiscutable, mais aussi, selon ses propres termes, comme un « écosystème » culturel et social. Partageant la même vision, les autres collectivités des Cinque Terre adhéreront sans difficulté au projet. Cependant, cela sera au prix de l'abandon d'une partie de leurs prérogatives et de leur capacité d'intervention, qui seront transférées au parc national¹⁵⁸. Le plan d'action du parc couvre en effet un champ très large qui va de la sauvegarde de l'environnement et du paysage jusqu'à la mise en œuvre de règles de gestion durable des activités économiques et touristiques intervenant, le cas échéant, directement auprès des acteurs privés et dans des domaines normalement hors de ses compétences, notamment urbanistique et architectural¹⁵⁹. Doté de pouvoirs élargis, de financements propres et du soutien des autorités locales, le parc va progressivement imposer son empreinte sur tout le territoire (planche XVI, n° 44), son président faisant de sa commune de Riomaggiore, devenue le siège du parc, le centre de décision de toute la vie locale.

La région de Tokaj se distingue à bien des égards. Lorsque l'inscription est prononcée, elle est en proie à des bouleversements continus depuis plus d'une dizaine d'années. Changement politique et privatisation de l'économie d'abord, puis réforme territoriale issue du plan d'aménagement régional et des préparatifs de l'entrée de la Hongrie dans l'Union européenne obligent à des remaniements extrêmement rapides des modes de gestion du territoire.

La privatisation de l'économie à partir de 1990, dont la conséquence la plus spectaculaire a été le démantèlement de la ferme d'État et l'installation d'investisseurs étrangers sur des domaines à reconstruire totalement, a constitué une étape décisive dans la requalification du territoire viticole et dans la redistribution locale des rapports de force, notamment avec la création, en 1995, de l'Union des grands crus de Tokaj, rebaptisée Tokaj Renaissance. Composée des principaux domaines de taille économique¹⁶⁰, l'association s'est rapidement imposée comme l'un des interlocuteurs légitimes et incontournables de la vie locale. Cela lui donnera, le moment venu, la possibilité de peser dans les décisions d'aménagement comportant une menace pour la filière ou le paysage viticole même, nous le verrons.

¹⁵⁷ La Ligurie avait entrepris la réorganisation de ses aires protégées et imposé le regroupement au sein d'un unique parc régional des Cinque Terre d'un ensemble de communes littorales allant bien au-delà des trois communes des Cinque Terre (Riomaggiore, Vernazza et Monterosso).

¹⁵⁸ Ce que n'a pas accepté la commune de Porto Venere, incluse dans le site Unesco, mais qui autant pour des motifs historiques que politiques n'a pas souhaité faire partie du parc national, préférant instituer un parc régional autonome.

¹⁵⁹ En instaurant par exemple un « code couleur » pour les façades des maisons dans les centres historiques, où ce sont les plans d'urbanisme locaux et régionaux qui doivent s'appliquer sous l'autorité des maires.

¹⁶⁰ Le « ticket d'entrée » a été fixé à 5 hectares, écartant d'emblée les milliers de petits propriétaires de lopins familiaux ou hérités du collectivisme.

Parallèlement, de nouvelles organisations territoriales ou associations de communes se sont formées, dessinant des territoires de projet indépendants de celui du patrimoine mondial¹⁶¹ et avec lesquels le maire de Tokaj, expressément désigné comme l'interlocuteur légitime de l'État lors de la phase d'inscription, va devoir composer.

Dans un premier temps, il va, profitant de l'éponymie de sa ville, trouver dans la reconnaissance internationale un tremplin de choix pour faire de sa commune le pôle de gravitation du site inscrit malgré sa localisation excentrique au sein de la région, et pour se repositionner à l'avant-scène de l'action régionale. Le succès de l'inscription va d'autant plus renforcer sa position qu'il sera désigné par les autres maires comme président de l'association « Patrimoine mondial de la région viticole de Tokaj », fondée en 2003, afin d'assurer la mise en œuvre du plan de gestion. Un an plus tard, le redécoupage territorial opéré dans le cadre du nouveau plan d'aménagement départemental lui donnera l'opportunité d'affirmer encore davantage la place de sa commune dans la vie régionale grâce à la création de la « petite région de Tokaj »¹⁶². Cela aura pour effet de faire définitivement apparaître la petite ville de Tokaj (4800 habitants) comme un pôle régional, à l'égal des autres « capitales » de la région¹⁶³.

Pourtant, le maire de Tokaj a, jusqu'à présent, peiné à assumer son rôle pilote et à faire respecter les exigences du plan de gestion du site. L'association qu'il préside, ne pouvant s'appuyer sur une législation nationale spécifique en matière de protection des paysages, n'est pas parvenue à s'imposer dans le jeu local et doit composer avec les autres forces, politiques et économiques. D'autant qu'elle se trouve confrontée à des obstacles structurels du fait de l'étendue du site qui reprend, dans son extension maximum, le territoire des vingt-sept communes de l'aire d'appellation « Tokaj », dépendant de cinq petites régions et de deux départements, multipliant inévitablement les catégories d'interlocuteurs, les niveaux d'intervention... et les motifs de tension. Mais surtout, la délimitation d'une « zone centrale », limitée à quelques communes, a considérablement complexifié et envenimé les rapports entre groupes territoriaux et sociaux, les « exclus » de la « zone tampon » ne tardant pas à contester cette délimitation.

Entre distinction et discrimination

La « territorialisation » des paysages culturels constitue, en effet, la deuxième source de conflits générés par l'inscription. Voulu extrêmement précise par l'Unesco, la délimitation adoptée instaure inévitablement des lignes de partage, là où le territoire – le paysage – était pensé et approprié comme un tout et comme un continuum sans véritables frontières autres qu'administratives. Le statut d'excellence conféré alors au territoire « élu », parce qu'il touche aux représentations symboliques sur lesquelles s'est constituée l'identité locale, est alors diversement ressenti par ceux qui peuvent se sentir brutalement dévalorisés ou relégués dans un territoire de second ordre.

Cela a, en particulier, été le cas à Tokaj. Lorsque les élus des vingt-sept communes de l'aire d'appellation et les représentants de la filière viticole sont conviés à la réunion de présentation du dossier de candidature, la plupart n'ont qu'une idée très vague de ce que

¹⁶¹ Citons notamment l'« Association des communes de Zemplén », créée en 1993 autour d'un projet global de développement économique et social. Elle comptait 29 communes en 1994, 52 en 1999, puis 88 en 2000 et est devenue l'une des plus importantes de Hongrie.

¹⁶² Qui regroupe 11 communes précédemment incluses dans la « petite région de Szerencs » (niveau NUTS 4).

¹⁶³ Szerencs (9600 habitants), Sáropatak (13 700 habitants) et Sátoraljaujhely (16 900 habitants).

peut comporter et impliquer une inscription au patrimoine mondial. Ils découvrent alors l'existence d'une « zone centrale » couvrant en partie le territoire de neuf communes groupées autour de la ville de Tokaj, la plus grande partie du vignoble étant de ce fait placée en « zone tampon ». L'incrédulité et l'incompréhension laissent vite la place aux protestations, beaucoup ne comprenant pas l'utilité de cette partition ni le bien-fondé de son tracé. Par des négociations serrées avec les porteurs institutionnels du dossier, les représentants de l'association Tokaj Renaissance parviendront à faire inclure dans la zone centrale, à titre de sites ponctuels, des caves historiques situées dans la zone tampon. Mais on ne reviendra pas sur la délimitation de la zone centrale elle-même. De leur côté, les porteurs du dossier, élus et experts nationaux, se plaçant sur un terrain plus technique, justifient le tracé par la concentration dans cette zone de la plus grande partie des biens patrimoniaux incarnant à leurs yeux la « valeur universelle exceptionnelle » du site, une sorte de synecdoque paysagère (Bigando, 2006) et architecturale, partie qui vaudrait pour le tout. En réalité, d'autres raisons expliquent aussi ce contour : la grande étendue du site et de ce fait la diversité des modes d'occupation du sol, mais surtout la présence dans toute la région, elle aussi historique, de nombreux et importants sites d'extraction minière dont il importait de ménager les possibilités de développement.

La question du statut et de l'utilité de cette zone tampon reste cependant entière. Conçue par l'Unesco comme l'écrin du bien inscrit, une sorte de glacis de protection où « l'usage et l'aménagement sont soumis à des restrictions juridiques et/ou coutumières, afin d'assurer un surcroît de protection à ce bien »¹⁶⁴, sa finalité est d'autant plus mal perçue ici que rien, ni dans le paysage (planche XVI, n^{os} 45 et 46), ni dans les usages, ni surtout dans les esprits ne la distingue réellement de la zone centrale, toutes deux formant la région viticole historique de Tokaj sur laquelle se fondent la culture et l'appartenance régionales. Là se situe la principale des sources de tension internes car, inévitablement, la distinction de ces deux zones a rapidement été perçue comme une forme de hiérarchisation et de relégation dans une zone de moindre valeur de la plus grande partie du vignoble historique, laissant à la ville de Tokaj et à sa zone d'influence le bénéfice entier de l'inscription.

Si la question de la zone tampon ne se pose pas dans les deux autres sites¹⁶⁵, le sentiment de discrimination et de relégation n'en est pas pour autant absent. En opérant, de façon proprement mécanique, une distinction entre des zones de statuts différents, l'Inscription – comme toute forme de labellisation territoriale – induit inévitablement une hiérarchisation qui redistribue sensiblement les valeurs et les potentialités locales, renforçant les unes au détriment des autres de part et d'autre de la « frontière » du patrimoine mondial, mais aussi au sein même du site.

Ainsi, par exemple, l'affirmation politique de la communauté de communes de Saint-Émilion a eu pour effet de déstabiliser – « d'exploser » dit un élu – la structure territoriale existante et de défaire les solidarités anciennes entre les communes d'un même canton¹⁶⁶. Perçue par certains élus du Pays du Libournais comme un « isolat » quelque peu imperméable à son environnement, la Juridiction est en outre fortement critiquée par ceux qui sont devenus les spectateurs d'une dynamique dont ils ne parviennent que très difficile-

¹⁶⁴ *ibid.*, WHC 08/01, § 104.

¹⁶⁵ Elle est inexistante dans les Cinq Terre et très réduite pour la Juridiction de Saint-Émilion.

¹⁶⁶ Les huit communes de la Juridiction appartiennent à trois cantons différents.

ment à capter les bénéfiques, ces derniers allant, pour une très grande part, à la cité de Saint-Émilion.

Quant aux communes périphériques des Cinque Terre, pourtant historiquement très liées, elles éprouvent un sentiment de frustration et d'abandon alors qu'elles subissent, du fait de leur enclavement, une forte dépopulation et qu'elles peinent par ailleurs, ne pouvant bénéficier de l'image « patrimoine mondial », à capter les flux touristiques qui se dirigent massivement vers les villages « labellisés » du littoral. Il en va de même, à l'intérieur du site, pour les habitants des bourgs les plus éloignés de Riomaggiore, qui critiquent de plus en plus ouvertement la concentration des actions du parc sur un territoire limité à la commune de Riomaggiore, où le parc a implanté son siège.

Des pourvus et des exclus

Ces phénomènes de surinvestissement sélectif des lieux labellisés, s'ils permettent d'impulser de réelles dynamiques de valorisation voire de relance des économies locales, n'en comportent pas moins des effets pervers qui peuvent remettre en cause le bien-fondé de la politique elle-même et nourrir des doutes sur les outils dont elle se dote pour atteindre ses objectifs. D'autant plus que le différentiel de potentiels créé peut conduire, dans certains cas, à la création d'inégalités dans l'accès et l'exploitation de la ressource, à l'exclusion des plus faibles, et finalement à la division des sociétés locales.

L'attractivité de la cité de Saint-Émilion a été amplifiée dans des proportions telles par l'inscription¹⁶⁷ que la municipalité doit aujourd'hui faire face à un phénomène de « touristification »-désertification bien connu des hauts lieux touristiques, entraînant une reconfiguration alarmante de la structure économique et sociale de la commune. Peu à peu, les commerces de proximité et, surtout, les maisons de particuliers bien situées sur les rues principales, ont été transformés en commerces à vocation touristique, boutiques de vin ou restaurants (planche XVI, n° 47), excluant progressivement, à la fois les activités et commerces de base nécessaires à la population résidente et... une fraction de la population elle-même. L'inflation démesurée des loyers enregistrée depuis une dizaine d'années est telle, en effet, qu'elle pousse les plus faibles économiquement à partir, incapables de suivre le « train de vie » impulsé par les nouveaux propriétaires des lieux.

Dans les Cinque Terre, le potentiel touristique pressenti par le président du parc a été rapidement confirmé par le développement sans précédent d'un tourisme de masse international¹⁶⁸ et la « marchandisation » des bourgs côtiers, beaucoup s'improvisant hôteliers, restaurateurs ou commerçants et pratiquant des prix hors de proportion avec les standards locaux. Si le parc tente, avec un certain succès, de réguler à la fois les flux et la manne financière qui en résultent, il a fort à faire pour juguler les abus et compenser les effets pervers auprès de ceux, les agriculteurs et viticulteurs principalement, qui ne peuvent tirer profit de la rente de situation alors qu'ils sont les garants de la revalorisation des paysages qui font l'attractivité et la notoriété du site.

Malgré les tensions qu'elle a fait naître, l'inscription avait suscité beaucoup d'espoirs de revitalisation de la région de Tokaj, en forte baisse démographique et qui enregistre les taux de chômage parmi les plus élevés du pays. Mais centrés principalement sur la préservation

¹⁶⁷ L'Office du tourisme de Saint-Émilion estime l'augmentation de la fréquentation touristique à 25 % depuis l'inscription. Le nombre moyen de visiteurs annuels est d'environ 1 million en 2008.

¹⁶⁸ Le parc national des Cinque Terre estime à plus de 2,5 millions le nombre de visiteurs par an.

vation du paysage viticole et sur le développement du tourisme, les objectifs du plan de gestion ne peuvent répondre qu'imparfaitement aux aspirations de ceux qui, de par leur situation ou leur contexte économique et social, ne disposent pas des potentialités nécessaires et, pour certaines communes, le statut de patrimoine mondial est de plus en plus perçu comme un obstacle à leur développement. L'absence de perspectives et la frustration que beaucoup ressentent vont trouver à s'illustrer dans un conflit majeur qui menace l'intégrité du site et son statut d'excellence. Le 3 décembre 2008, neuf communes¹⁶⁹ menacent de se retirer du site Unesco. C'est le paroxysme d'une crise qui prend sa source dans l'autorisation donnée, en mai 2007, à un consortium d'investisseurs pour la construction d'une centrale thermique de très grande puissance sur la commune de Szerencs, à la limite sud du site.

Alertées sur l'impact paysager de la centrale et contestant la conformité aux exigences de qualité environnementale du projet, l'association de gestion présidée par le maire de Tokaj, mais aussi plusieurs associations de viticulteurs et de protecteurs de la nature saisissent, fin août 2007, le directeur du Centre du patrimoine mondial de l'Unesco¹⁷⁰. S'ensuit une période d'affrontements, parfois très virulents, entre les principaux protagonistes. Les « pro-centrale » menés par les maires de Szerencs et Tállya, aussi alliés politiques, et les « anti-centrale » menés par le maire de Tokaj et l'association Tokaj Renaissance, alliés pour la circonstance, s'affrontent, chacun faisant valoir ses arguments. « Cela fait déjà six ans qu'on nous fait miroiter les avantages d'être un site du Patrimoine mondial, mais jusqu'à présent nous n'en n'avons vu que les inconvénients » déclare le maire de Tállya. Tandis que la maire de Szerencs insiste sur l'amplification dramatique du chômage de sa ville qui s'élèverait selon elle à 25 %, justifiant la recherche de ressources pour l'emploi : « Patrimoine mondial ou pas, la région ne peut pas vivre uniquement de la viticulture et du tourisme. » De leur côté, le maire de Tokaj et le président de l'association Tokaj Renaissance en appellent, eux, au respect des engagements pris pour la protection du paysage et à l'arbitrage des institutions gouvernementales : « La centrale est une gifle donnée au patrimoine mondial et menace la cohésion de la région » ; « Les projets qui menacent le paysage ne viennent pas du local. Nous demandons au gouvernement de nous protéger contre les influences extérieures néfastes. »

Interpellés, les responsables du Comité du patrimoine mondial hongrois tentent de reprendre le contrôle de la situation lors de réunions rassemblant l'ensemble des acteurs impliqués. Ils rappellent notamment que le label « Patrimoine mondial » appartient à l'État hongrois et que, par conséquent, les communes ne peuvent pas sortir de leur propre initiative du site inscrit. Mais ils ont aussi à répondre de leur responsabilité auprès du Centre du patrimoine mondial de l'Unesco qui réclame des rapports d'évaluation et de suivi¹⁷¹. Les résultats de l'étude d'impact, effectuée par un organisme indépendant à la

¹⁶⁹ Cinq communes de la zone tampon, mais aussi quatre dont une partie est située en zone centrale.

¹⁷⁰ La lettre adressée à Francesco Bandarin, le directeur du Centre du patrimoine mondial de l'Unesco, est signée par les présidents de six associations : l'association Patrimoine mondial de la région viticole de Tokaj ; l'association Tokaj Renaissance ; l'association de la Route des vins de Tokaj ; la Société des artisans du vin de Tokaj ; l'association pour le parc national de Zemplén ; l'association Totem pour la conservation de la nature de Tokaj.

¹⁷¹ Un premier rapport d'évaluation est remis au Centre du patrimoine mondial fin janvier 2008, suivi d'un complément d'information fin juin 2008 et d'un rapport sur l'état de conservation du bien remis début février 2009. Ce dernier sera évalué par le Comité du patrimoine mondial. Dans les décisions, il sera formellement demandé à la Hongrie de présenter un nouveau rapport d'avancement sur les négociations relatives à l'implantation de la centrale avant le 1^{er} février 2011, ce qui sera fait. Entre temps, une mission de suivi sera

demande de l'État hongrois, relancent la controverse après une période de concertation et d'apaisement. Si cette étude pointe l'importance des risques que fait peser sur le site « Patrimoine mondial » le projet de centrale en l'état, elle n'en conclut pas pour autant à sa non-recevabilité, en recommandant de nombreux aménagements, renvoyant ainsi les parties dos à dos.

Ainsi, l'« affaire » de la centrale de Szerencs, si elle a permis le développement d'un débat contradictoire entre tous les acteurs de la politique du patrimoine mondial et les habitants du site, qui n'avait pas eu lieu au moment de l'inscription, a aussi ramené à la surface des antagonismes récurrents – entre villes, entre bords politiques opposés, entre viticulteurs et industriels – qui aujourd'hui font peser de lourdes interrogations sur le devenir du site inscrit. Elle a aussi mis brutalement en évidence la déconnexion de deux logiques de pensée et l'absence de réflexion sur les moyens à mettre en œuvre localement pour parvenir à une synthèse « entre droits à jouissance d'un environnement protégé et droits au développement (Blake, 2000). »

Le patrimoine mondial, facteur d'unification ou fauteur de division ?

On le voit, une inscription sur la liste du patrimoine mondial à titre de paysage culturel n'est pas une simple labellisation sans effets sur les configurations locales (Brochot, 2008). Elle impose *ipso facto* un ordre nouveau pour le territoire et ses habitants. Nouvel ordre institutionnel et politique par le truchement d'un plan de gestion et la mise en place de séries de mesures législatives et réglementaires destinées à préserver la « valeur universelle exceptionnelle » reconnue au site. Nouvel ordre territorial à travers la création de territoires d'action et d'entités paysagères de valeurs et de statuts différents. Nouvel ordre social enfin avec la redéfinition des rapports de pouvoir plus ou moins partagés et négociés entre les différents groupes d'acteurs du territoire et la constitution d'une « classe de projet »¹⁷², nouvelle catégorie d'acteurs locaux issue de la redistribution des attributions et prenant en main les destinées du territoire sur les bases de ce nouvel ordre institutionnel et territorial. La cohabitation de ce nouvel ordre avec l'ordre ancien ne se fait jamais « sans tensions et conflits. La valeur patrimoniale du lieu habité, dans l'ensemble intéressante pour ceux qui y habitent, s'avère insupportable dès lors qu'elle devient une entrave à leurs pratiques (Gravari-Barbas, 2005)¹⁷³. »

Dans les trois cas étudiés, la mise en place de cette nouvelle gouvernance locale¹⁷⁴ induite par l'inscription a été l'opportunité, si ce n'est le moyen, pour les porteurs du dossier de candidature, les élus principalement, d'asseoir leur légitimité et de renforcer leur place dans le jeu local, au moins dans un premier temps. Mais cette prééminence du politique favorise aussi l'émergence de conflits, car en imposant de nouvelles formes de gestion et de réglementation dotées d'un niveau d'exigence accru dans les pratiques qui composent

effectuée sur place par un groupe d'experts de l'Unesco en septembre 2010.

¹⁷² Nous reprenons ici le concept proposé par le sociologue hongrois, Imre Kovach, qui décrit l'émergence d'une nouvelle catégorie d'acteurs locaux induite par la mise en place de la politique européenne dans les ex-pays socialistes d'Europe centrale (Kovach et Kucerova, 2006).

¹⁷³ Voir aussi les articles de Jacquot (2005) et de Fayolle-Lussac (2005).

¹⁷⁴ Locale jusqu'à un certain point néanmoins. Il faut insister sur le rôle prescriptif que continuent à jouer les États centraux, eux-mêmes soumis de par leurs engagements au contrôle d'une institution intergouvernementale à l'échelle planétaire.

le quotidien des territoires, elle suscite, ou réactive, des lignes de tension territoriales et socioprofessionnelles.

De fait, la délimitation même du bien inscrit, ici le paysage culturel – et éventuellement la distinction d'une zone tampon –, institue de façon proprement mécanique des altérités nouvelles, des nouveaux « centres » et des nouvelles « périphéries », des territoires dotés par la norme internationale de valeurs différentes et ne devant dès lors plus fonctionner selon les mêmes modalités ni dans les mêmes objectifs et logiques, et ce sur le très long terme. Cette reconfiguration physique du territoire, la redéfinition et la redistribution spatiale de sa valeur d'attribution instaurent, sans doute plus que la dynamique positive globale espérée, une rupture plus ou moins profonde des équilibres existants en induisant de nouvelles formes d'échanges et de nouveaux rapports de voisinage, plus ou moins chargés d'hostilité, entre les nouveaux territoires ainsi créés et les groupes sociaux qui les habitent. Le différentiel de traitement et de potentiel induit par cette nouvelle territorialisation est, dans certains cas, si accusé qu'il porte en germe la contestation, voire le rejet de l'inscription elle-même.

En outre, si elle représente pour beaucoup une sorte de sanction suprême de l'excellence de leur territoire à laquelle ils peuvent s'identifier, l'inscription n'en fait pas moins peser des charges nouvelles pour les acteurs locaux et leur impose *de facto* de nouvelles responsabilités. Quelque peu tenus à l'écart du processus d'inscription et informés *a posteriori*, les « constructeurs » du patrimoine – ici, les viticulteurs, en tant que groupe socioprofessionnel – se trouvent brutalement en charge d'un statut de « gardiens » d'un patrimoine qui, au moins sur le plan symbolique, ne leur appartient plus, mais dont ils vont devoir assurer la pérennité. Ici réside sans doute l'un des paradoxes de la politique du patrimoine mondial, qui amène à repenser l'exercice de la démocratie participative dans une prise de décision qui engage l'avenir d'un territoire et de ses acteurs. On pourrait d'ailleurs légitimement retourner le principe de responsabilité en demandant aux instances internationales de « justifier auprès des populations locales, héritières de traditions de gestion de leur territoire, de l'obligation pour elles de se conformer à des modes de gestion venus d'ailleurs et qui les contraignent dans leur quotidien (Guimbatan et Baguilat, 2006). »

Enfin, s'il entraîne l'émergence de nouvelles représentations, porteuses d'une attractivité nouvelle pour l'ensemble du territoire « distingué », notamment sur le plan touristique – c'est là l'un des objectifs promu par les concepteurs de la politique du patrimoine mondial –, le statut d'excellence conféré par l'inscription fait aussi l'objet d'une réappropriation, pour ne pas dire récupération, tant à visée politique, qu'économique ou commerciale qui contribue à accentuer les lignes de « discrimination » territoriales et sociales, au sein même du site et avec ses périphéries. La différence de valeurs portées sur le territoire « élu » ouvre la porte au développement de pratiques spéculatives, les tenants des biens élevés au rang de patrimoine mondial s'employant pour capitaliser les bénéfices de la rente de situation conférée par l'inscription. Les autres, réduits au rôle de spectateurs, apparaissent comme les « laissés pour compte » de la patrimonialisation. C'est peut-être là, dans le partage et la redistribution des bénéfices de l'inscription, que se situe l'un des enjeux les plus cruciaux pour le développement durable des paysages culturels du patrimoine mondial.

Chapitre 17

Paysages culturels et gouvernance : nouveau contrat social ou retour du refoulé

MARIE ROUÉ

La comparaison entre le site Laponia, au nord de la Suède, inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco en 1996, et les Causses et les Cévennes qui, en 2010, sont toujours dans l'attente d'une nomination éventuelle¹⁷⁵, l'Unesco ayant demandé en 2009 un complément d'information, est particulièrement instructive sur les conséquences des divergences de représentations des acteurs sur les modes de gouvernance des paysages. L'analyse débutera par la genèse de l'inscription, tant du côté du choix des catégories de désignation d'un site que de celui de la lente maturation du dossier. Celle-ci témoigne de l'état des relations entre les divers protagonistes du projet et influence l'évolution du site après la nomination. C'est également la question de leur gouvernance qui est posée, pour comprendre la relation des divers acteurs sociaux aux territoires distingués, la part prise par les populations locales et les différents groupes d'acteurs dans la genèse puis la gestion de ces sites. Elle conduit en effet à s'interroger sur l'influence qu'a le projet, puis la désignation de ces sites par l'Unesco sur les relations entre acteurs locaux et les lieux désignés :

- la désignation elle-même, paysage culturel ou site mixte, incluant les critères qui permettent d'inscrire ce site sur la liste sont-ils révélateurs des tensions locales et régionales préexistant à ce projet ?
- cette nouvelle entité, un site du patrimoine mondial de l'Unesco, devient-elle une nouvelle arène qui polarise les points de vue opposés préalables à la nomination du site et/ou un lieu de négociation permettant d'amorcer des processus majeurs de gouvernance auparavant bloqués ?

¹⁷⁵ Les Causses et les Cévennes ont été inscrits en 2011.

Au début de cette recherche, l'hypothèse était que la volonté paradoxale de conserver une culture parce qu'elle est menacée risquait de la figer en la folklorisant. La recherche supposait, en raison de la connaissance d'autres sites du patrimoine de l'Unesco, que la désignation d'un site serait utilisée localement par les acteurs du développement pour promouvoir le tourisme et n'aurait que peu d'effet sur la gouvernance locale. Le terrain, dans Laponia tout d'abord, puis dans les Causses et les Cévennes, a été très fécond, puisqu'il n'a pas invalidé les hypothèses. Tout au contraire, le processus de négociation du site avant et après sa désignation, puis de son plan de gestion se sont avérés un facteur de transformation de la gouvernance, permettant dans Laponia à la population locale autochtone, les Samis, de poser à l'État suédois des questions qu'il n'avait jamais voulu entendre.

Des catégories bonnes à penser

Paysage culturel ou mixte : émergence des catégories et dimension participative

Sur 890 sites du patrimoine de l'Unesco naturel et culturel qui se situent dans 145 pays, 689 sont des « biens culturels » et 176 « des biens naturels ». Seulement 25 sont considérés comme un « bien mixte », soit une juxtaposition de lieux ou monuments à la fois culturels et naturels. C'est le cas de Laponia, qui est pourtant souvent assimilé à un « paysage culturel ».

La catégorie « paysage culturel » a été adoptée en 1992 par le comité du patrimoine mondial de l'Unesco pour désigner « des œuvres combinées de l'homme et de la nature ». Comme le fait remarquer Francesco Bandarin, directeur du Centre du patrimoine mondial, cette émergence s'est produite la même année que Rio, le « sommet de la Terre », alors que se développait une pensée nouvelle sur les relations des êtres humains à leur environnement, « qui liait la culture et la nature, dans une vision du développement durable » (Mitchell *et al.*, 2009). L'idée de paysage culturel avait pourtant émergé dès le début du XX^e siècle sous l'influence conjuguée de la géographie culturelle et de l'anthropologie, en particulier à travers les écrits de Carl Sauer (1925).

Au-delà de la différence fondamentale entre des monuments qui sont à l'évidence d'ordre culturel et des territoires de nature, pensés en relation à la notion américaine du *wilderness*, l'Unesco affirme que certains sites ressortissent autant à l'ordre du naturel que du culturel. Dans le cas des « biens mixtes » pourtant, l'ensemble du site ne ressortit pas nécessairement à la fois de la nature et de la culture. Une partie du territoire peut avoir des caractéristiques uniquement culturelles tandis qu'une autre aurait des caractéristiques naturelles, par exemple d'admirables monuments que jouxtent des montagnes remarquables. La catégorie « paysage culturel », loin d'être comme certains ont pu le dire, un pléonisme, est donc un grand pas en avant. Elle s'intéresse à ce que l'on a pu appeler la « coévolution » entre un substrat naturel, qui propose une certaine mise en valeur, et un groupe social qui, à partir de cette donnée, lui donne forme et déclenche à son tour des processus naturels et culturels. Elle va bien au-delà d'une définition esthétique du paysage qui requiert un sujet en société pour les regarder (Roger, 1997), en affirmant qu'existent des lieux dont la nature a été transformée et contrainte par des pratiques portées par des sociétés. Caractériser un lieu en tant que *wilderness* n'est bien souvent qu'un oubli de l'histoire sociale d'un paysage. L'agriculture ou le pastoralisme, par exemple, sont deux modes de vie dont personne ne nie qu'ils ont profondément transformé les paysages qu'ils

ont façonnés. Aujourd'hui, l'anthropologie historique et l'histoire écologique vont plus loin. Elles démontrent que même les sociétés de chasseurs-cueilleurs, longtemps pensées comme dépendantes d'un milieu qui leur préexistait, ont de fait profondément modelé leurs paysages. Tout comme les Indiens d'Amérique, les Aborigènes australiens brûlaient la végétation pour créer une mosaïque d'écosystèmes avant la colonisation (Lewis, 1989). L'Amazonie elle-même, représentée pourtant comme un *wilderness*, est un paysage culturel façonné durant des millénaires par les populations locales (Balée, 2006), tout comme la Californie (Anderson, 2006).

Le comité du patrimoine mondial distingue trois catégories de paysage culturel¹⁷⁶ :

- les paysages culturels « clairement définis », planifiés et créés par l'homme : les jardins en sont le meilleur exemple ;
- les paysages culturels évolutifs, représentatifs d'un passé révolu ou d'une société encore vivante, se divisent en deux sous-catégories : le paysage relique ou fossile s'oppose au paysage vivant, qui continue à évoluer sous l'influence d'un mode de vie traditionnel qui s'est perpétué, même s'il a changé ;
- les paysages culturels associatifs, associant un lieu et des représentations spirituelles ou esthétiques. Des montagnes pensées comme une entité spirituelle par une population autochtone, sans qu'une preuve culturelle matérielle ne vienne à l'appui de cette représentation, peuvent bénéficier de cette catégorie.

En 2009, 66 paysages culturels – jardins, vergers, terrasses, vignobles, routes culturelles ou montagnes sacrées – sont inscrits au patrimoine mondial. Les deux organismes consultatifs référents qui jugent de l'adéquation des candidatures pour l'inscription des sites à la liste du patrimoine sont l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) pour les sites naturels et l'Icomos, le Conseil international des monuments et des sites pour les sites culturels. L'UICN ne joue toutefois en principe qu'un rôle secondaire par rapport à l'opinion de l'Icomos quant à la désignation des paysages culturels.

Paysages culturels et peuples autochtones

Les premiers paysages culturels inscrits au patrimoine mondial ont été le parc national de Tongariro en Nouvelle-Zélande, site sacré des Maoris inscrit en 1993 en tant que « paysage culturel associatif », puis le parc national d'Uluru-Kata Tjuta en Australie. Ce dernier illustre la perméabilité entre les catégories puisque, inscrit au patrimoine mondial en 1987 comme « bien mixte », il a été reclassé comme paysage culturel en 1994. Les terrasses en rizières des Philippines furent également déclarées paysage culturel en 1995. Ces trois premières nominations illustrent l'importance, dès l'émergence de la catégorie « paysages culturels », du lien entre un peuple autochtone et son territoire sacré et identitaire. Cette désignation, qui dépasse la conception universaliste héritière des merveilles du monde, identiquement admirées par l'ensemble de l'humanité, légitime une conception anthropologique du lien singulier entre un peuple et un lieu.

Puisque les sociétés forgent des paysages, il faut en tirer des conséquences quant à leur gestion. La dimension participative propre à cette catégorie est bien traduite par les nouveaux principes proposés aux gestionnaires par l'Unesco (Mitchell *et al.*, 2009) :

- Principe 1 : les populations associées au paysage culturel sont les premiers acteurs de sa gestion (en anglais *primary stakeholders for stewardship*).

¹⁷⁶ Unesco – Centre du patrimoine mondial, 2008. Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, 170 p., annexe 3 : 89-90. <http://whc.unesco.org/fr/conventiontexte>, WHC 08/01.

- Principe 2 : une gestion réussie est plurielle et transparente, et sa gouvernance est établie à travers le dialogue et l'accord entre les acteurs clés.
- Principe 3 : la valeur d'un paysage culturel est basée sur l'interaction entre les populations et leur environnement ; leur relation est au centre de la gestion.
- Principe 6 : une gestion harmonieuse contribue à une société durable.

Entre catégories institutionnelles et catégories ethnoscientifiques d'acteurs

À partir de nos deux exemples, nous analyserons les errements de catégorisations touchant au culturel et au naturel, qui évoluent dans un cadre en perpétuelle négociation. Nous passerons donc ici de la notion de catégorie telle qu'elle est définie par l'Unesco aux catégories des porteurs de projets, composées de groupes sociaux non homogènes, chacun porteur d'une certaine vision du monde. Ces catégories peuvent être analysées au même titre que celles des modes de catégorisation des populations étudiées par l'ethnoscience. Pourtant, si lorsqu'une culture classe son environnement en taxons distincts qui forment système, cette vision du monde, forgée dans une relative isolation, est propre à la société étudiée ; quand c'est une organisation internationale qui propose une classification, chaque groupe social l'interprète à travers sa propre vision culturelle. Ce qui est alors produit sont des catégories hybrides. À partir de données de terrain nous tenterons de démontrer que :

- le fait qu'un « bien » soit proposé en tant que bien mixte (Laponia) ou que paysage culturel vivant évolutif (les Causses et les Cévennes) ne reflète pas nécessairement une différence réelle. Il y a une part d'arbitraire et de primat du politique dans ces catégorisations ;
- ce flou dans la désignation d'un bien n'est pas dû au hasard, à des erreurs ou imprécisions. Il est lié à l'histoire du projet et son acceptation par divers groupes d'acteurs locaux, qu'il faut étudier pour comprendre les « catégories hybrides » et des divergences de points de vue entre acteurs sociaux qui portent le projet.

Laponia, un cas exemplaire de catégories hybrides contestées

Pour Laponia, la classification est loin d'être claire. C'est en principe, selon les catégories officielles de l'Unesco, non pas un paysage culturel, mais un bien mixte, c'est-à-dire un site qui juxtapose biens culturels et biens naturels. Sur le site web Laponia le site est pourtant caractérisé dès la première ligne comme *A Sami cultural landscape*. Plusieurs auteurs (dont Fowler, 2003, publié par l'Unesco) notent que Laponia présente des caractéristiques – entre autres celle d'être le territoire d'un peuple autochtone, les Samis, qui y exercent l'élevage du renne – qui auraient pu le faire désigner comme paysage culturel. Enfin, le récent manuel que le Centre du patrimoine lui-même vient de consacrer aux paysages culturels (Mitchell *et al.*, 2009) prend à nouveau l'exemple de Laponia sur une double page dans son chapitre 2 concernant le cadre de gestion. Pourquoi cette ambiguïté ?

Avant le projet, des représentations divergentes : un site naturel pour les uns, culturel pour les autres

L'ambiguïté de la nomination se comprend lorsque l'on interroge les acteurs et relit les documents Unesco sur la préhistoire du projet. La première proposition de la Suède concernait en effet la relativement petite réserve naturelle de Sjaunja et donc uniquement le patrimoine naturel. En 1990, l'UICN, lors de son évaluation de ce premier projet, notait que Sjaunja se distingue par « la variété de ses habitats [...] et le fait qu'elle contient la plus vaste tourbière de l'Europe occidentale ». Pourtant, considérant que d'autres régions semblables avaient déjà été distinguées, l'UICN propose un autre site, « un plus vaste complexe d'unités de conservation qui, ensemble, constitueraient une zone plus complète, aux valeurs universelles exceptionnelles au sens où la Convention l'entend ». C'est cette proposition qui fut soumise et acceptée en 1996. Le site inscrit sous le nom de « Lapponian area » est une immense zone de 9400 kilomètres carrés aujourd'hui couramment appelée Laponia. La quasi-totalité de ce site était déjà protégée en tant que parc national : Padjelanta, Sarek, Stora Sjöfallet et Muddus, tandis que Sjaunja et Stubba avaient le statut de réserve naturelle. L'État dit « posséder » (ce que contestent les Samis) 99 % de la région, dont la Sepa (Swedish Environmental Protection Agency) gère la plus grande partie. Cette région a été parcourue par les ancêtres des Samis depuis plusieurs millénaires et constitue aujourd'hui pour la plus grande partie le pâturage d'été de leurs rennes. Ils y détiennent donc ce que l'État suédois appelle le droit d'élever ses troupeaux de rennes ou droit d'usage. Pour les Samis du nord de la Suède, ce territoire est leur terre natale, dont ils ont été déposés par la colonisation suédoise.

L'évaluation de l'Icomos concerne seulement les critères d'ordre culturel. Dès l'introduction, elle note que le bien proposé en tant que bien mixte pourrait être considéré en tant que paysage culturel. En conclusion, sous la rubrique « observations », l'Icomos affirme même que ce bien « devrait être considéré » comme un paysage culturel, ajoutant que la mission a été particulièrement impressionnée par l'engagement de la population sami dans le maintien du mode de vie traditionnel et la conservation de la région pour les générations à venir exprimé par l'intermédiaire du Parlement sami. Les principales caractéristiques du site, selon l'évaluation Icomos, se rapportent d'ailleurs au mode de vie des éleveurs de rennes samis :

« Les paysages de transhumance pastorale étaient naguère chose commune dans l'hémisphère nord [mais ont...] été totalement abandonnés dans nombre de régions du monde. La région faisant l'objet de la proposition d'inscription est l'une des dernières survivantes de ce type et elle est parmi les mieux préservées. »

Quels étaient donc les enjeux qui ont empêché un paysage culturel potentiel d'être présenté à ce titre, alors qu'en 1995 trois sites autochtones venaient d'être labellisés dans cette catégorie par le comité du patrimoine Unesco ? Les Samis aiment à raconter avec humour l'histoire à leur façon. Lorsque les autorités suédoises, mues par une vision purement naturaliste, auraient proposé la nomination de Sjaunja, l'Unesco aurait refusé en leur disant que c'était un tout petit marais et qu'ils en avaient déjà beaucoup du même genre. Ce serait seulement quand la Suède se serait décidée à présenter le pays des Samis qu'elle aurait obtenu sa distinction en tant que site du patrimoine mondial. L'histoire dit même qu'une représentante de l'Unesco en Suède, qui, grâce à un séjour en Afrique, avait développé une vision moins ethnocentrique, dut travailler de concert avec les Samis pour que le site présenté à l'Unesco associe leur culture et leur présence au site présenté. Le lobby naturaliste, qui ne voyait dans ces régions qu'un *wilderness*, déjà préservé depuis le début

du siècle en tant que parc national ou réserve, désirait seulement acquérir une reconnaissance internationale pour consolider son entreprise de conservation. Le président du Parlement sami écrivit à cette époque une lettre de protestation pour éviter que le futur site ne soit nommé « The Lapponian Wilderness Area ». Il proposait qu'il devienne plutôt « The Sami World Heritage Area », précisant que la présence des Samis dans cette région étant attestée par l'archéologie, elle ne pouvait en aucun cas être vue comme un *wilderness*. Pourtant, le dossier final rédigé par la Sepa n'incluait toujours que les aspects naturels. Il fallut ajouter au dernier moment un supplément au dossier pour que le site soit présenté à la fois pour ses aspects naturels et culturels. Inga-Maria Mulk, archéologue samie alors directrice du tout nouveau musée Ajtte, musée de la montagne suédoise et des Samis établis en 1983 à Jokkmokk, au cœur de la région Laponia, se chargea d'écrire dans l'urgence, en trois mois, le texte soutenant la proposition d'un site reconnu en tant que patrimoine sami (Mulk, 1996 ; Mulk et Bayliss-Smith, 1998, et communications personnelles). Elle sut mettre en avant dans la droite ligne de la définition du paysage culturel par l'Unesco que le paysage de Laponia devrait être considéré comme « un espace habité par nos ancêtres, dont les traces sur le sol peuvent être suivies loin dans le temps », mais aussi que « les paysages comme la région de Laponie existent aussi dans la mémoire des peuples et leur imagination, et sont liés aux noms de lieux, aux mythes et au folklore. »

Après la nomination, dix ans de conflit

On pourrait imaginer qu'une fois le dossier accepté en 1996 les projets adverses se réconcilient en travaillant de concert. Ce fut loin d'être le cas. Après la désignation, la préfecture de la région du Norrbotten (en anglais *the county*) fut chargée, en tant que représentant local de l'État, de proposer un plan de gestion. Dès qu'il fut connu, en 1998, ce plan fut violemment attaqué par tous les acteurs locaux. Il fut donc décidé que chacun des trois groupes d'acteurs présenterait ses propositions :

- le représentant de l'État, la préfecture, en étroite collaboration avec l'Agence suédoise pour l'environnement, la Sepa, incarnait le camp de ceux qui prônaient avant même la désignation un dossier purement « naturel » ;
- les municipalités de Jokkmokk et de Gällivare craignaient une protection de la nature entravant le développement futur de la région et misaient sur le tourisme¹⁷⁷ ;
- les Samis considéraient cette région comme leur terre natale où ils entendaient continuer à développer l'élevage du renne.

Les Samis, regroupés dans l'association Mija Ednam, Notre Terre, exigeaient d'obtenir la majorité des sièges dans le futur organe de gestion. Dès 2001, le climat d'incompréhension et même de violence les décide à se retirer des négociations locales et à écrire directement au gouvernement suédois, lui demandant de faire en sorte que ce site mixte soit géré conformément à la demande de l'Unesco. Ils précisaient qu'ils se sentaient « insultés » par le manque de considération des autorités locales à leur égard quant à la gestion de leur terre natale. Le gouvernement suédois ne leur répondit pas, chargeant la préfecture de présenter un nouveau projet, ce qui fut fait en 2003. La nouvelle version ne remporta pas plus de succès que la précédente. Un représentant du parlement sami écrivit même que la gestion proposée était un héritage du temps où les premiers parcs nationaux avaient été créés, au tout début du siècle (1909), autrement dit d'une époque empreinte de colonialisme. Le conflit s'envenima tant, que le porte-parole sami déclara à la radio qu'il

¹⁷⁷ Gällivare and Jokkmokk municipalities, 2000. *Strategiska frågor för utvecklingen av Världsarvet Laponia*.

leur faudrait bientôt demander à l'Unesco de supprimer de leur liste le site Laponia, les Samis n'étant pas invités à participer à la gestion d'un site qui porte leur nom.

Si les Samis se sentaient sûrs de leur droit à l'autodétermination, c'est aussi que dans le même temps où ils se mobilisaient localement, ils participaient dans un cadre mondial à la montée en puissance des revendications des peuples autochtones.

La convention 169 de l'OIT (Organisation internationale du travail), signée par vingt pays dont la Norvège en 1989, protège les droits territoriaux des peuples autochtones. Pourtant, la Suède ne l'a toujours pas signée, au grand dam des Samis.

Depuis 2002, l'instance permanente de l'ONU sur les questions autochtones (UNPFII) a vu le jour et son premier président fut un Sami de Norvège. En organisant chaque année à New York des réunions suivies par les populations autochtones du monde entier, elle a mis au premier plan de l'échiquier politique international la question autochtone. Enfin, en 2007 les Nations unies ont adopté par 143 votes favorables contre seulement 4 voix contre, la déclaration sur les droits des peuples autochtones.

En même temps que ces déclarations et conventions internationales étaient promulguées, la situation des peuples autochtones sortant du non-dit ou du face à face avec leur état de référence, les états nordiques négociaient activement avec les Samis. La convention Sami, qui aborde tous les secteurs majeurs de la gouvernance, et en particulier garantit aux Samis le respect de leur droit d'usage sur leur territoire traditionnel, fut négociée pendant trois années par les représentants des trois états – Norvège, Suède et Finlande – et les présidents des parlements samis des mêmes pays. Elle aboutit en 2005 à un texte dans l'esprit des conventions internationales contemporaines. Même si elle est toujours en attente de ratification, les Samis se chargent d'en faire la communication et l'ont même traduite en anglais. Ils s'y réfèrent aujourd'hui dans leurs discussions au sein de la délégation de Laponia.

Une controverse sur les traces laissées par les Samis : écovilains ou gestionnaires d'exception ?

La source majeure de ce conflit était une divergence fondamentale de vue entre Suédois et Samis. L'État suédois et son agence environnementale comprenaient leur mission, dans la continuation de ce qu'ils avaient toujours fait, comme la conservation d'une nature exceptionnelle, se sentant même légitimés à radicaliser leurs pratiques dans un territoire maintenant devenu patrimoine mondial de l'humanité. La protection d'un seul loup qui leur semblait génétiquement important les poussa par exemple à faire déplacer des troupeaux de milliers de rennes et à entrer dans un conflit ouvert avec les éleveurs de rennes. Les Samis pour leur part revendiquaient d'être les acteurs majeurs de la gestion de leur propre territoire. On peut exprimer cette divergence en termes de représentation, *wilderness* contre paysage culturel, séparation de la nature et de la culture, ou lien indissociable entre ces deux termes. Ce conflit est également politique et met en scène l'affrontement de deux ordres de légitimité : l'État et une population autochtone qui s'estime dépossédée de son territoire. C'est ce qu'exprimaient les Samis dans leur plan de gestion proposé en 2000 : « Nous, les Samis, avons géré Laponia depuis des milliers d'années. Nous avons les savoirs, les traditions et la motivation pour continuer à gérer Laponia sans laisser de traces importantes dans le paysage – malgré les temps modernes et la technologie. Nous sommes fermement déterminés à prendre nos responsabilités pour la préservation de la nature et de la biodiversité et nous pensons que nous sommes particulièrement bien placés pour préserver la culture sami dans la région. Nous sommes complètement en accord avec

les buts du site du patrimoine mondial et voulons formuler nos propres stratégies pour les atteindre. » (Teilus et Lindahl, 2000).

Cette affirmation sur leur capacité à ne pas laisser de traces dans le paysage venait en réaction aux accusations des environmentalistes suédois qui dénonçaient le surpâturage des Samis, critiquant leur modernisation et motorisation, pourtant initiée par l'État suédois dans les années 1980, les traitant finalement d'« écovilains » (Beach, 1993, 1997 ; Nilsson Dahlström, 2003). Dans un paragraphe intitulé *The helicopter ride*, Carina Green (2009) nous fait partager un épisode significatif qui se déroula durant l'évaluation de Laponia et qui lui fut raconté à de multiples reprises par des éleveurs. Les autorités suédoises avaient emmené un représentant de l'IUCN en hélicoptère pour inspecter et évaluer le territoire avant la désignation, n'invitant pas les Samis à participer à ce survol de leur territoire. L'IUCN n'entendit donc qu'une version des faits, ne vit le paysage qu'à travers les yeux des autorités. Leur rapport conclut en effet que le surpâturage représente un risque qu'il faudra évaluer dans le site Laponia. Comme les Samis le font remarquer, l'expert, en quelque sorte pris en otage du plan de vol de l'administration, n'avait aucun moyen d'analyser la représentativité du paysage que l'on avait choisi de lui montrer sur une surface grande comme Chypre, encore moins d'évaluer l'éventuelle responsabilité des Samis.

2006-2009 : vers une cogestion ?

Aujourd'hui, ce blocage des échanges entre les autorités suédoises et les Samis, alors que se négociait une convention internationale sur les droits des Samis à la terre et à l'autodétermination, résonne comme un combat d'arrière-garde. Il ne put être dépassé qu'avec l'arrivée de nouveaux acteurs, dont un nouveau gouverneur. Les Samis, en se réunissant pour formuler un plan de gestion pour leur terre natale devenue site du patrimoine mondial, ont pris conscience de leur capacité collective à impulser une nouvelle gouvernance. La réussite de cette mobilisation leur a donné un sentiment de confiance en leurs capacités (en anglais *empowerment*) qui dépasse de beaucoup les enjeux du conflit initial. L'été 2005, le nouveau gouverneur de la préfecture du Norrbotten proposa aux Samis et aux communes de se réunir à nouveau. Cette fois ils aboutirent à la rédaction d'une feuille de route commune qui fut présentée au gouvernement fin juin 2006. Les Samis avaient enfin obtenu ce qu'ils demandaient depuis 10 ans, la majorité dans les groupes de travail et, plus important encore, la promesse qu'ils auraient aussi la majorité dans le programme de gestion locale qui en découlerait. Cette revendication avait une forte charge symbolique pour les Samis. Représentants de l'État, des communes et éleveurs s'accordèrent alors sur un mode de prise de décision par consensus, dont les éleveurs font remonter l'origine à leur organisation traditionnelle, encore présente dans les petits groupes de coopération en hiver, la *sii'da*.

« La délégation de Laponia », comme elle se nomme, a alors disposé de trois ans pour produire un programme de gestion qui devrait aujourd'hui être appliqué. Le gouvernement a mis à la disposition de la délégation un budget de trois millions de couronnes suédoises, en particulier pour permettre aux Samis d'engager un coordinateur salarié et d'être ainsi à égalité avec les fonctionnaires. Sur le site de la délégation, on peut lire la déclaration suivante, qui reconnaît les erreurs passées : *While the process leading to a coordinated management plan has been lengthy, the stakeholders now recognise that it has taken time to learn about each other's needs and development objectives.*

Ce que m'ont dit plusieurs participants à ce processus, c'est à quel point ils ont l'espoir que leur lutte et leur travail aboutisse et soit exemplaire : « Nous incarnons un modèle pour tous les Samis. Si nous réussissons, ils pourront nous suivre... »

Les Causses et les Cévennes, un site du patrimoine mondial en éternelle gestation

Il n'est pas facile d'établir une comparaison entre le site Laponia, labellisé depuis 15 ans, et la proposition des Causses et des Cévennes, toujours en attente de labellisation. Pourtant, la période de 15 ans qui fut nécessaire à l'établissement d'un plan de gestion du site sami peut être comparée à la longue gestation du dossier des Causses et des Cévennes. La catégorie des paysages culturels serait-elle toujours un compromis entre deux groupes d'acteurs, chacun incarnant le camp de la nature ou de la culture ?

Avant le projet, un site culturel pour les uns, naturel pour les autres

Dès les années 1980, l'idée d'inscrire un site au patrimoine mondial de l'Unesco qui germait dans les Causses et les Cévennes est venue, comme pour Laponia, de deux groupes d'acteurs. Cette fois cependant, il ne s'agissait pas de deux visions différentes pour un même site, mais bien de deux propositions différentes. Le parc national des Cévennes (PNC), créé en 1970, qui a l'originalité d'avoir une population d'agriculteurs dans sa zone centrale, était perçu par certains comme un vilain petit canard et cherchait une reconnaissance internationale. Plusieurs dossiers furent lancés à cette fin, dont le projet d'une réserve de la biosphère du programme MAB de l'Unesco, label obtenu en 1984. Dans les années 1980, le PNC proposa également son territoire en tant que bien mixte du patrimoine mondial, catégorie un peu ambiguë qui, nous l'avons vu, désigne Laponia. Dans le même temps, et indépendamment, le Conseil général de l'Aveyron avait créé un syndicat mixte à l'appui d'un conservatoire dédié à l'histoire des Templiers et des Hospitaliers sur le Larzac. Des remparts fortifiés, un village médiéval au pied du château des Templiers témoignant de la richesse architecturale de l'implantation des moines bâtisseurs à partir du XI^e siècle, ce site était proposé à l'Unesco en tant que site culturel. Quand ces deux projets de candidature arrivèrent en même temps à la Dreal de Montpellier la décision fut prise d'essayer de les rassembler pour présenter un seul projet d'ensemble. Il n'est donc pas surprenant que ce premier projet ait pu apparaître comme un assemblage un peu hétéroclite. Un représentant du PNC voit aujourd'hui, avec le recul, cette première tentative d'un œil critique :

« Le premier dossier [...], on avait plus une approche de présentation touristique du territoire sans véritable fil conducteur – on avait les questions de religion, de protestantisme, les Templiers sur les Causses, on avait des questions agricoles, mais qui étaient diluées¹⁷⁸ ... »

Si le dossier présenté depuis les années 2000 au titre du paysage culturel vivant évolutif sur une zone immense de 6000 km² qui englobe les Causses et les Cévennes est, comme Laponia, l'objet d'un compromis entre une vision plus culturelle et une autre plus naturelle, cette divergence d'origine n'a cependant pas fait l'objet d'un conflit sur le même espace. Les acteurs se sont entendus pour demander une labellisation pour l'ensemble du territoire. Leur vision englobante hésitait toutefois entre une approche esthétique mettant en avant la vocation touristique du territoire, une approche économique d'un paysage dominé par l'agriculture, une approche scientifique telle celle du PNC, sans

¹⁷⁸ Les entretiens cités ici sur le site des Causses et des Cévennes ont été réalisés par Vincent Battesti avant le dernier renvoi du dossier par le comité du patrimoine.

exclure le paysage de mémoire des protestants. La difficulté dans ce cas était de trouver un fil conducteur qui permette de passer d'une vision additive à une vision synthétique.

Lors des entretiens que j'ai eus en 2007, certains acteurs considéraient toujours que le patrimoine protestant des vallées cévenoles n'avait que peu de rapport avec celui des Causses, et qu'une proposition qui n'aurait retenu que les Cévennes protestantes aurait été plus cohérente culturellement, et donc préférable. Le projet tenait pour eux du « mariage de la carpe et du lapin ». Le territoire du désert tel que le définissent les protestants est en effet un paysage culturel, déjà constitué en patrimoine. La minorité protestante garde en mémoire la période héroïque où 2000 à 2500 insurgés, les Camisards, ont affronté 25 000 soldats du Roi au début du XVIII^e siècle (Joutard, 1978, cité par Audet, 2009). De la révocation de l'Édit de Nantes en 1685 à l'Édit de tolérance de 1787, il fallait pratiquer en cachette, les offices interdits se tenant alors secrètement en plein air, dans le « désert ». Le désert est appelé ainsi en référence à l'Ancien Testament et à Moïse qui, réfugié avec les siens dans le désert, y reçut les tables de la Loi (Roué, 2006 ; Audet, 2009). Pourtant, même si la richesse de cette notion, qui allie le caractère d'un milieu naturel où l'on se réfugie aux valeurs culturelles de résistance, est intéressante par sa transversalité, les experts de l'Icomos ont considéré que la résistance cévenole protestante avait un caractère local et non universel dans le dossier présenté. Ils auraient sans doute encore plus mal reçu un dossier qui aurait donné à ces paysages culturels une place centrale.

Premier et deuxième dossiers présentés à l'Unesco (2006-2009)

En 2006, le dossier est présenté officiellement pour la première fois auprès du comité du patrimoine mondial qui se réunit à Vilnius. Après un rapport très critique de l'Icomos, le site n'est pas inscrit sur la liste, mais différé et non renvoyé, ce qui ne nécessitait qu'un complément d'information. S'il avait été renvoyé, c'est un dossier entièrement nouveau qu'il eût fallu proposer.

Les experts mirent en doute le caractère universel du site au regard du protestantisme, mais discutèrent également de l'hétérogénéité des territoires, suggérant une inflexion de la présentation autour de la notion de paysages façonnés par l'agropastoralisme. Tous ceux qui participent à la conception de ce dossier en France se sont aujourd'hui ralliés à cette nouvelle vision. Le fil rouge du pastoralisme qui lie l'ensemble du dossier présenté en 2009 leur apparaît être ce qui manquait au premier dossier, trop marqué par une esthétisation des beaux paysages et qui, ne voulant décevoir aucun acteur, manquait de cohérence.

Comme le précisent de nombreux témoins, c'est l'Icomos qui a soufflé que le thème du pastoralisme était sous-représenté sur la liste du patrimoine mondial. L'Icomos, déjà à l'initiative d'une sous-section sur les paysages viticoles dans la catégorie des paysages culturels de l'Unesco, suggérerait aujourd'hui une nouvelle « série » concernant l'agropastoralisme. Certains emploient une expression qui suggère une intervention encore plus directe, parlant du « téléguidage » du dossier par l'Unesco.

Une réunion internationale d'experts fut donc organisée à Meyrueis en septembre 2007, intitulée « les paysages culturels de l'agropastoralisme méditerranéen », pour établir l'existence d'un pastoralisme commun à l'ensemble du bassin méditerranéen, avec des moyennes voire hautes montagnes et des transhumances plus ou moins longues.

Comme le note un expert, « le paradoxe, c'est que quand on démontre que c'est pareil tout autour de la Méditerranée, on risque de perdre (pour notre site) la valeur universelle exceptionnelle » nécessaire à l'établissement d'un site pour l'Unesco. Des arguments furent donc en même temps mis en avant pour montrer que dans l'ensemble du Bassin

méditerranéen les systèmes sont en crise, alors que sur le site français il y a un équilibre, des structures gestionnaires tel que le PNC, une structuration de la profession agricole, des organismes de recherche et d'enseignement supérieurs, en résumé « la capacité intellectuelle et financière à maintenir ce système ». Compte tenu du fait que c'est la série dans son ensemble et non ses différentes parties qui doit avoir une valeur universelle exceptionnelle, les efforts demandés pour la constitution d'un dossier pourraient être considérablement allégés pour des pays du pourtour méditerranéen. L'Unesco ayant pris conscience que l'ensemble des pays dits développés a déjà énormément de sites classés, son objectif aujourd'hui est de s'ouvrir sur le reste du monde. Il est alors possible d'imaginer que le maintien d'une dynamique agropastorale dans les Causses et les Cévennes placerait ce site en position de chef de file, capable d'emmener dans son sillage des pays plus faibles économiquement.

Pourtant, malgré le très fort consensus qui se dégage en France chez tous les acteurs sur la qualité du dossier présenté en 2009 à Séville, un complément de dossier fut à nouveau demandé par l'Unesco. Le comité reconnu cependant la valeur universelle du site qui avait été contestée lors de la première présentation. Le complément d'information demande aujourd'hui une meilleure définition du périmètre et des activités agropastorales.

Implication de la population : la gouvernance d'un mille-feuilles

Il est difficile de se faire une idée de la gouvernance impliquée par un projet encore inexistant, sur un territoire de plus de 600 km². Pourtant, selon certains interlocuteurs du PNC : « Aujourd'hui, ce n'est pas un projet porté en tant que tel par les petits élus ou par les citoyens ordinaires du territoire. » Le fait que la première candidature n'ait pas été acceptée a eu pour conséquence que « l'initiative a été relancée un petit peu d'en haut ». Le territoire, qui compte 250 communes, ne facilite pas une démarche très participative, et la gouvernance se ferait plutôt à l'échelle des départements, qui sont déjà au nombre de cinq. Aucune voix ne semble s'élever aujourd'hui contre une telle organisation. Ce projet n'étant toujours... qu'un projet, on peut imaginer que la population laisse son administration mener le très lourd travail politico-administratif demandé par le comité du patrimoine, attendant pour s'impliquer une éventuelle concrétisation.

Le dossier est en effet porté par le préfet de la Lozère, département qui a la plus importante surface sur le futur site. Il coordonne des groupes de travail auxquels participent :

- la sous-préfecture et les cinq conseils généraux : l'Ardèche, avec deux ou trois communes seulement, l'Hérault où seule la partie nord est concernée, mais surtout la Lozère, le Gard et l'Aveyron, dont la plus grande part de leur territoire est incluse dans le périmètre ;
- trois régions distinctes : Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon ;
- la Dreal, deux parcs, le PNC et le PNGC, et les deux ministères concernés (Culture et MEDDTL).

Depuis janvier 2005, l'Association de valorisation des espaces Causses-Cévennes (Avecc) a été créée en Lozère avec le but de coordonner et valoriser un classement éventuel et de préparer sa gestion à travers un comité d'orientation. Trois réunions publiques d'information ont eu lieu, à Sumène dans le Gard, à Lodève, la dernière à Mende à l'initiative du préfet de la Lozère. Des plaquettes d'information ont été distribuées dans toutes les communes.

Quand on interroge les hauts fonctionnaires (préfet) ou les politiques (le sénateur Puech, responsable de l'Avecc) sur les réactions des habitants, ils se veulent rassurants. C'est, selon le sénateur, un excellent projet sur lequel tout le monde est d'accord. Pour-

tant, on entend dans les réponses à nos questions un discours qui tient de l'argumentation et laisse présager de craintes exprimées, même si elles n'ont jamais fait l'objet d'une opposition systématique ou organisée. Comme nous le dit un interlocuteur : « Ça tient peut-être au tempérament du Cévenol, toujours un peu craintif mais... il y a déjà le parc à cause duquel on a des contraintes, il y a déjà Natura 2000... Est-ce que ça ne va pas être une autre strate de contraintes qui va venir se rajouter ? Une couche supplémentaire au mille-feuilles ? »

Cette dernière remarque est une expression consacrée, que l'on retrouve dans plusieurs entretiens. On repère également dans les discours politiques la figure paternaliste qui consiste à traduire les craintes ou les protestations en terme de manque de connaissances de la population (« la méconnaissance de ce qu'est une labellisation Unesco »). La figure rhétorique avancée est avant tout qu'un paysage culturel étant par définition créé par une société, cette labellisation n'imposera aucune contrainte nouvelle. Le label se contenterait de souligner la reconnaissance de la bonne gestion actuelle. Pourtant, après nous avoir assurés du manque de contraintes liées à cette labellisation, un homme politique ajoute cette remarque, qui contredit son propre discours : « Mais il est bien évident qu'à partir du moment où on a un territoire qui a une valeur universelle reconnue, on ne va pas laisser s'y implanter n'importe quoi, du type champs d'éoliennes industrielles ou usines pétrochimiques, ce genre d'équipement qui défigurent irrémédiablement le paysage. »

S'il est difficile d'analyser la gouvernance d'une labellisation encore en gestation, l'exercice ne manque pas d'intérêt. Cette labellisation demandée pour le site « les Causses et les Cévennes » en tant que chef de file d'un agropastoralisme méditerranéen, impliquant par exemple une revalorisation des drailles et des transhumances, ne pourrait-elle pencher du côté d'une folklorisation ? À l'inverse, certains maires ou citoyens ordinaires ne pourraient-ils se réveiller un beau matin, après la labellisation, en souhaitant un peu de ce n'importe quoi (éoliennes plus ou moins industrielles) qui leur serait interdit, mais dont les profits ou le caractère écologique leur semblerait intéressant ?

Tourisme de masse ou nouvelle gouvernance ?

Si ces scénarios sont pour le moment encore hypothétiques, l'inscription sur la liste du patrimoine mondial pour ces deux paysages agropastoraux ne se dirige en tous les cas pas vers un tourisme de masse. Elle pourrait au contraire, si Laponia parvient à établir la co-gestion de son site et la reconnaissance du rôle de sa population d'éleveurs de rennes samis, et si les Causses et les Cévennes deviennent les chefs de file d'un réseau d'agropastoralisme méditerranéen, jouer un rôle moteur, en autorisant le retour du refoulé : celle de la question autochtone en Suède, celle de l'avenir du pastoralisme en France.

Ce qui émane également de notre comparaison sur ces deux sites, c'est l'intérêt de la notion d'exemplarité. Si les Samis espèrent qu'un jour la gestion de leur site deviendra un exemple à suivre, ce n'est pas au niveau de la caractérisation d'un paysage, mais à celui de sa gestion. Si, pour la première fois en Suède, une population autochtone siège sur un comité de gestion à égalité avec le gouvernement, c'est toute la gouvernance de la Laponie qui en sera transformée. Ce bouleversement radical des relations de domination établies au cours des siècles n'aura été rendu possible qu'à travers le regard ou peut-être même l'idée hypothétique du regard d'une organisation internationale.

Dans les Causses et les Cévennes, la reconnaissance d'un agropastoralisme méditerranéen à travers la patrimonialisation de ce paysage pourrait permettre la création d'un réseau aidant les pays en difficulté à trouver moyens et arguments pour le maintien de leurs activités pastorales, pas toujours jugées en phase avec la modernité. On peut imaginer que

les pays du pourtour méditerranéen éviteraient ainsi les erreurs que les Cévennes ont faites, comme celle de l'abandon du pastoralisme au profit du reboisement : « Bon, il y a trente ans, il y avait un consensus, l'agriculture c'est fini sur les causses, et c'est pour ça qu'on a pu convaincre les gens de planter des pins noirs, en timbre-poste, car de toutes les façons, c'était fini... et la seule solution c'était de planter, la seule valorisation, c'était ça. Et puis là, on se rend compte que l'agriculture aura toujours sa place sur le causse d'une part, et que d'autre part les reboisements de pins noirs sur le causse Méjean sont assez catastrophiques dans la mesure où la pousse est très lente... »

D'aucuns rêvent que l'expérience cévenole, magnifiée par le prestige d'un label mondial, soit mise à profit par d'autres pays du pourtour méditerranéen pour aller dans le sens d'un développement durable basé sur une culture locale, plutôt que dans celui du développement tendu vers la modernité et l'uniformisation.

Conclusion

YVES LUGINBÜHL

L'arrivée du développement durable sur la scène de l'environnement ne pouvait pas laisser le paysage dans l'indifférence. Forcément, la question de la soutenabilité, pour les anglophones, ou de la durabilité pour les francophones, perturbe les pseudo-certitudes qui semblaient avoir été acquises dans le domaine complexe du paysage. À commencer par les deux notions, soutenabilité et durabilité qui ne renvoient pas au même questionnement. Comment un programme de recherche qui a délibérément opté pour une dimension européenne en sollicitant des équipes issues de diverses universités de pays européens pouvait-il se sortir de cette question : le paysage éclaire-t-il la notion de développement durable ou de *sustainable development* ? L'objet paysage est-il opératoire de la même manière dans les divers pays de l'Europe pour aborder la mise en œuvre du développement durable ? Ce qui a entraîné les équipes de recherche à comparer, dans divers contextes nationaux ou régionaux, les modes de mise en œuvre du développement durable à travers une approche paysagère. C'est-à-dire analyser, chez divers acteurs, les pratiques modifiant la matérialité biophysique des paysages tout en assurant la reproduction dans le long terme des ressources naturelles et garantissant l'équité sociale ; ce qui signifiait confronter les transformations de la matérialité des paysages à leurs manières de penser les ressources naturelles et la répartition équitable de leur exploitation, c'est-à-dire leurs représentations sociales du développement et de ses effets à long terme, soit pour assurer la reproduction des ressources, soit pour assurer une équitable répartition des fruits de leur exploitation soit encore pour permettre aux sociétés de maintenir un niveau acceptable – soutenable – d'accès à leurs bénéfices. Et donc poursuivre l'observation critique des politiques – dédiées ou non – et en particulier leur cohérence par rapport à des objectifs de qualité paysagère.

Ce qui a significativement également, comme les travaux engagés dans ce programme y ont invité, de s'interroger sur la dimension économique du paysage pour répondre à la critique des démarches de la science économiste par la plupart des sciences sociales engagées dans la compréhension des processus matériels et immatériels de transformation des paysages : tenter de construire une autre approche de la dimension économique du paysage sans

sacrifier aux slogans qui jalonnent la trajectoire de la relation entre économie et environnement et les essais infructueux de mise en œuvre d'une économie des aménités. Aussi a-t-il fallu revenir sur la question du développement et en particulier sur celle du développement local et y replacer la notion de ressource : quand le paysage constitue l'objet central des interrogations, de quelles ressources s'agit-il ? Le paysage est-il lui-même une ressource ou bien faut-il réinscrire les ressources naturelles, celles dont l'avenir devrait être tracé par le développement durable, dans la compréhension du paysage ?

L'histoire elle-même est-elle une ressource ? Comment l'élaboration d'un projet d'aménagement qui se réclame d'une approche paysagère, c'est-à-dire un « projet de paysage » au sens des praticiens français, peut-elle envisager de se saisir de l'histoire et des connaissances issues des évolutions historiques d'un paysage pour nourrir la prospective ou les perspectives paysagères ? L'histoire ne peut-elle qu'alimenter la patrimonialisation des paysages qui est devenue une source généralisée de l'activité touristique ou bien peut-elle nourrir d'autres objectifs susceptibles d'élargir les objectifs des politiques paysagères à la sphère sociale et donc à la construction d'un projet partagé d'amélioration des conditions de vie ?

Si le paysage et ses multiples expériences tant scientifiques qu'opérationnelles apportent des innovations à la notion de développement durable, à l'inverse, le développement durable a-t-il infléchi la tendance à envisager le paysage comme une construction collective susceptible d'entraîner les sociétés vers le développement de procédures participatives permettant l'expression démocratique comme le suggère la Convention européenne du paysage ? Et alors, comment ces procédures qui semblent éclore partout en Europe comme dans d'autres continents permettent-elles d'alimenter les projets de connaissances tant écologiques que sociales et économiques ?

Ces trois orientations dessinent ainsi un panorama dans lequel les recherches des équipes du programme se sont inscrites et ont tenté d'apporter des innovations théoriques et méthodologiques : en considérant d'une part les effets des pratiques sur la matérialité biophysique du paysage, d'autre part la notion de ressource et l'élaboration des projets face aux ressources de l'histoire et enfin la tendance au développement des procédures participatives dans la mise en œuvre des projets de paysage.

Penser la matérialité du paysage

Le fait n'est pas nouveau : les politiques mises en œuvre dans le domaine de l'aménagement du territoire ne sont pas faites pour assurer une cohérence des processus de transformation des paysages : d'un côté, des politiques qui ont pour objectif de moderniser l'appareil de production, au sens du libéralisme économique – c'est-à-dire produire plus et au moindre coût – et de l'autre, des politiques qui cherchent à tempérer les effets paysagers des premières, sans toutefois l'affirmer, mais se présentant comme des politiques paysagères à part entière. Les contradictions entre les politiques sectorielles et ces politiques paysagères ont été souvent soulignées. Ces contradictions sont insoutenables pour la rationalité scientifique alors qu'elles sont au cœur des représentations sociales qui ne sont pas univoques, mais constituées par diverses couches de savoirs, de cultures et de vraies ou fausses certitudes dans lesquelles les individus puisent leurs références pour qualifier les paysages. Elles font partie de la complexité des processus qui transforment à la fois les paysages matériels et les paysages immatériels. Constat qui, remettant en cause les approches systémiques, cherche à adopter une démarche tentant d'aborder ces processus à travers la recherche de la compréhension de leur complexité.

Ainsi se comprennent les écarts de significations entre les paysages des *badlands* qui deviennent pittoresques alors qu'ils ont été décriés par l'ingénierie forestière du XIX^e siècle (M. Cohen) ; comme les figures paysagères de l'émondage ont été considérées comme contraires au progrès agricole alors qu'elles deviennent des emblèmes de la patrimonialisation des paysages ruraux. Ce ne sont pas uniquement des contradictions inhérentes aux politiques, mais également des écarts entre l'autonomie et l'inertie des processus biophysiques et les pratiques paysagères. Les *dehesas* du sud ou les bocages de l'ouest de l'Europe (M. Cohen, M. Toublanc, J. Baudry) constituent d'autres exemples de ces difficultés que la recherche éprouve à articuler le matériel et l'immatériel, les procédures politiques et les processus sociaux, l'écologique et le social, et permettre de comprendre que des figures paysagères, parfois envisagées comme des modèles paysagers ne parviennent plus à se perpétuer, à se reproduire ou à se régénérer. Leur matérialité a fait son temps, mais leur représentation est réactivée et perdue dans un autre contexte idéologique et sensible.

Cette singularité des décalages entre pratiques et représentations sociales des paysages, auxquels correspond l'écart entre matérialité et immatérialité, souligne l'indispensable approfondissement des processus matériels qui ont parfois tendance à être oubliés, laissant l'impression que le paysage relève uniquement de l'immatériel. C'est précisément dans leur connaissance rigoureuse que la durabilité peut être éprouvée.

Les décalages ne se situent pas uniquement entre pratiques et représentations sociales : ils sont présents également entre les échelles de temps et les échelles d'espace, confirmant ainsi la part purement biophysique de la matérialité paysagère autonome par rapport à ses représentations sociales ; décalages qui s'expriment entre-temps « naturels », temps sociaux, temps politiques, multiples, qui ne permettent pas toujours de comprendre comment la pensée d'un élément du paysage, qui s'étend dans une certaine échelle temporelle – l'histoire des rapports sociaux à la nature par exemple – se traduit dans une transformation de sa substance matérielle. L'exemple du décalage temporel et spatial entre les paysages dont la biodiversité est reconnue et les paysages produits par une économie soutenue par les aides de l'Union européenne est une fois de plus un cas éloquent de cette situation difficile à comprendre si les dynamiques des paysages ne sont pas précisément explicitées (M. Cohen). C'est pourquoi un va-et-vient permanent, c'est-à-dire une interaction entre cette substance matérielle et sa pensée dans la diversité sociale, est nécessaire.

Nécessité qui signifie un retour sur la connaissance précise des paysages, de leurs structures et de leurs éléments, avec évidemment un éclairage approfondi sur leurs dynamiques ; c'est peut-être la voie vers la négation de l'idéologie de la table rase qui a caractérisé l'action politique avant les années 1970, mais la caractérise encore souvent : on aurait pu penser que cette pensée de l'aménagement du territoire avait disparu, mais elle est encore prégnante, en particulier dans les politiques d'équipement ou d'infrastructures qui n'arrivent pas à faire le deuil de la notion d'impact au profit de la notion d'interaction.

Ici se situe une grande part des enjeux des transformations des paysages qui sont à l'origine des multiples conflits entre la diversité des représentations sociales et une vision harmonieuse de façade soulignant le caractère utopique du paysage, comme l'affirmaient les principes d'esthétique édictés au XVIII^e siècle par William Gilpin les théorisant dans son essai de 1782 sur le beau et le pittoresque dans le paysage : le paysage est beau par essence, il ne peut faire voir les conflits et les marques de la pénibilité du travail, alors que ses acteurs y voient précisément d'autres interrogations sur leur vie quotidienne (A. Brochot).

Le manque de transparence dans les prises de décisions qui engagent l'avenir des paysages est ainsi souvent relevé dans les recherches : les décisions appartiennent au monde des experts et des élus, et cette opacité témoigne ainsi de la distance entre la prise de décision et la société civile. Aussi est-il possible d'opposer le statut du paysage objet des politiques et le statut du paysage outil qui sert de moyen de lecture des enjeux et des questions à la source des conflits : « Le paysage objet fédère, le paysage outil divise » (E. Guisepelli), si le paysage objet est conçu comme l'objet rassemblant les modèles les plus médiatisés, alors que la lecture des paysages par la diversité des acteurs leur permet de soulever les problèmes qui les affectent dans l'exercice de leur profession ou de leur vie quotidienne.

L'exemple des chemins développé par L. Le Dû répond bien à l'ensemble de ces réflexions des équipes de recherche : les chemins ruraux ont connu une réaffectation de leurs usages dans la transition du paysage rural au paysage périurbain ; mais leur potentiel ne s'est pas épuisé, en raison de la grande diversité des situations écologiques et paysagères sur un même parcours : d'un côté donc, une matérialité biophysique qui conserve ses potentialités, de l'autre, des représentations sociales des chemins qui impliquent un temps de digestion du changement social se traduisant notamment par l'arrivée de nouveaux résidents ; la multifonctionnalité des chemins a besoin de temps pour prendre corps, celui de l'ancrage progressif de la diversité des significations des chemins dans leurs représentations sociales ; la meilleure preuve résidant dans le maintien de la spécialisation des usages des chemins dans les communes où les agriculteurs sont encore en position forte. Cet exemple se situe parfaitement dans une interaction entre une transformation matérielle des chemins et un changement immatériel de leurs sens, changement de la nature biophysique des chemins ayant un effet sur leurs représentations sociales et inversement celles-ci ayant un effet sur les usages et donc aussi sur leurs composantes matérielles.

Ces transformations ne conduisent apparemment pas à des conflits ouverts dans la société locale. Du moins ne sont-ils pas déclarés ouvertement ; mais n'y a-t-il pas dans cette société une recherche de l'effacement des conflits, une sorte d'omerta sur la question parce que le conflit ouvert et visible est un signe de la mauvaise qualité des relations sociales dans la commune, c'est-à-dire un fait que ses membres refusent d'étaler sur la place publique ? Les recherches conduites sur les transformations des systèmes de haies dans la même région quelques années auparavant (programme Politiques publiques et paysage) révélaient au contraire des oppositions sur la question des chemins entre gros et petits propriétaires, ou entre propriétaires et locataires ou fermiers ; la situation aurait alors changé sans que les recherches aient pu élucider les causes de ces changements.

En filigrane de ces interactions multiples se pose la difficile question de la reproduction du vivant qui transparaît continuellement dans les textes des équipes de recherche : le vivant envisagé tant du point de vue de la « nature » que de celui du social et de la quête irrépressible de reproduction de l'humanité.

Ressources naturelles, paysagères, sociales, héritées ou projetées pour l'avenir des paysages

C'est bien en effet cette question du vivant qui court au long de ces contributions, évidemment envisagée sous des angles divers. Certains spécialistes du paysagisme le revendiquent comme l'objet principal de leur démarche : en l'inscrivant comme la marque

révélatrice de leurs pratiques professionnelles, ils manipulent le vivant en le mettant en scène et l'offrent comme spectacle au monde. Mais alors qu'en est-il de l'écologie ? Et des sciences sociales, comme la géographie, la sociologie, l'anthropologie ?

Les expériences artistiques qui mettent en œuvre l'esthétique dans des revendications sociales urbaines ne seraient alors que des moyens de transformer en récit historique le vécu – ce qui a trait à sa vie – d'un lieu et de poursuivre ce récit au-delà du présent, lui offrir la capacité d'être négocié entre les acteurs concernés selon une « trajectoire appropriée » (N. Blanc) ; c'est-à-dire aborder la question du vivant à travers la mise en lecture des événements vécus du lieu.

Les émondes du paysage rural ne renvoient-elles pas non plus à cette question d'une forme singulière qui heurte l'esthétique conventionnelle tout en permettant la transmission de l'apprentissage d'une mise en forme d'un matériau vivant, l'arbre. Cette transmission constitue un argument en faveur de la compréhension du développement durable. Les trois dimensions y sont inscrites : écologique – la reproduction dans le long terme d'une ressource – sociale, l'organisation de la conduite de la ressource et de la répartition de ses fruits dans une société – économique, la production de biens à partir d'une ressource reproductible (M. Toublanc).

Cet aspect du vivant ouvre ainsi la voie à l'identification d'une ressource singulière, esthétique, encore mal comprise et peu utilisée dans les pratiques de l'aménagement du paysage autrement qu'à travers la conservation de l'un de ses états ; mais en même temps elle réactive une vieille notion que la géographie a utilisée longtemps, celle de ressource, au cœur de nombreuses contributions de l'ouvrage. Bien évidemment, la notion de ressource renvoie à sa spécification de « naturelle », comme les piliers du développement durable les envisagent. Mais ici, la notion de ressource a trouvé une amplitude bien plus large que la simple spécificité des ressources naturelles. Entre ressource territoriale et ressource paysagère, discutées avec précision par M. Toublanc dans son analyse de leurs trajectoires dans l'histoire récente de l'aménagement du territoire en France avec l'expérience inédite de la Datar¹⁷⁹, la notion de ressource ainsi ouverte à d'autres significations apporte au paysage un éclairage nouveau : l'idée de la redistribution des ressources – donc économiques, mais comprenant aussi les forces de production – dans l'aménagement du territoire français, jusqu'à l'idée d'une ressource « valeur contemplative » apte à entraîner le développement de l'activité touristique et celle d'une ressource médiatrice susceptible de favoriser le débat autour d'un projet partagé d'aménagement du territoire ou de « projet de paysage » traverse ainsi l'ensemble des contributions des équipes du programme de recherche « Paysage et développement durable ». L'introduction par A. Frémont de l'espace vécu, dans les années 1970, est en quelque sorte le prélude à l'idée que la ressource territoriale est une co-construction des acteurs de l'aménagement. Il serait alors possible d'y ajouter la signification écologique de la ressource qui renvoie à celle d'une ressource originelle, qui exprime la difficulté à admettre par l'écologie qu'une ressource puisse naître d'une interaction entre la nature et la société.

La conjugaison conjointe de ces divers types de ressource est aussi éloquente, révélant les écarts entre une conception qui assume la complexité des processus de production territoriale et paysagère et une autre qui reste en deçà, davantage ancrée dans l'idée que la ressource est épuisable parce qu'elle est une ressource don de la nature, comme pourrait

¹⁷⁹ Datar : organisme créé en 1963 pour mettre en œuvre une politique de redistribution des activités industrielles et tertiaires sur le territoire national.

l'être le pétrole. La ressource médiatrice du paysage permet ainsi de faire le saut dans une autre vision de l'aménagement, celle d'un partage prospectif du paysage produit de l'action ou paysage des acteurs pour les acteurs et non plus paysage des concepteurs pour les spectateurs (M. Toubanc et Y. Michelin). cette autre signification de la ressource aboutit à celle de ressource sociale peu mobilisée dans l'aménagement alors qu'elle est peut-être à la source de la production de bien-être.

L'ensemble des recherches identifie ainsi une tension entre diverses conceptions de la notion de ressource : l'une s'alimente à celles de la géographie physique et de l'écologie (ressource naturelle, ou originelle, à laquelle il ne vaudrait mieux pas toucher), une autre conception de la ressource concevant le paysage comme un bien à consommer en tant que spectacle et une troisième conception orientée vers un objet coconstruit ou issu de la mobilisation des forces sociales et de leur capacité d'innovation : c'est-à-dire de conduite ou d'accompagnement de processus d'aménagement contribuant à une élaboration commune. Cette dernière conception serait ainsi celle qui s'ouvre sur la capacité d'innovation, entendue comme l'aptitude à articuler processus biophysiques et processus sociaux où les ressources « naturelles » et « sociales » sont mobilisées en vue du bien-être social et individuel. C'est bien l'un des objectifs de la Convention européenne du paysage¹⁸⁰.

La séparation des « usages » du paysage – la contemplation, l'utilisation économique et la production écologique – ne fait que simplifier la complexité du « fonctionnement » du paysage, car ces usages sont concomitants et les séparer ne fait que conduire à une vision schématique des rapports sociaux au paysage. Séparer les observateurs, les fournisseurs et les exploitants (C. Larrue) relève d'une vision identique qui réduit les interactions entre les divers acteurs et usages du paysage.

Cependant, il reste une autre catégorie de ressource qui ne recouvre pas totalement celles qui ont été évoquées précédemment : l'histoire. Elle est amplement utilisée dans les conceptions et actions patrimoniales. Mais celles-ci réduisent la ressource historique à un objet de conservation alors que l'histoire du paysage ne peut s'envisager exclusivement à travers cette notion ; les expériences du patrimoine mondial soulèvent précisément cette difficile question de la conservation d'un paysage « patrimonialisé », assez vite devenu « patrimoine vivant » devant les difficultés éprouvées par la confrontation entre un état estimé « authentique » et une évolution inéluctable. L'histoire est comprise dans la notion de développement durable qui l'envisage comme un ensemble de faits et de connaissances entrant dans le processus de transmission. Il ne correspond pas à ce que quelques professionnels du paysagisme estiment relever d'un passé ignoré (C. de Gourcy).

Le paysage a été souvent conçu comme un palimpseste. Cette conception nie les phénomènes de vitesse de transformation, de fréquence, de réversibilité, de rupture, de portée et de cause, c'est-à-dire les diverses dimensions du temps et de la durée. La notion de réversibilité n'a pas fait l'objet d'une réflexion suffisamment approfondie : quel état du paysage est-il réversible ? La réversibilité s'oppose à toute science archéologique qui reconstitue les états d'un paysage à partir des traces que toute transformation laisse dans le sol ou dans les mémoires. La conception du remplacement des éléments anciens par des nouveaux ne peut satisfaire la pensée historique. L'usage de la ressource historique serait davantage en conformité avec la notion de recomposition. Celle-ci implique en effet que ce que l'on qualifie de nouveau n'est que le résultat d'une transformation de l'ancien qui

¹⁸⁰ Dans sa définition du paysage « Partie de territoire telle que perçue par les populations et résultant de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».

n'est pas soumis à la table rase, mais s'en nourrit pour aboutir à une nouvelle composition : c'est bien là l'idée d'un processus continu, mais à rythmes non réguliers et pas de temps distincts avec des accélérations et des ralentissements, des ruptures et des phases de réactivation d'anciennes structures ou éléments.

La notion de recomposition est en concordance avec celle d'interaction. C'est en effet dans l'interaction entre les processus biophysiques et les processus sociaux que la recomposition s'accomplit ; les sociétés ajustent leur organisation pour mettre en œuvre les modifications de leurs rapports à la nature. C'est ce qui s'est passé au XVIII^e siècle lors du début du développement industriel où les sociétés s'engageant dans les idéologies libérales ont pensé détenir définitivement la maîtrise des processus biophysiques ou de la nature avec, comme le montre W.G. Hoskins (1955) : l'invention de la machine à vapeur correspond à l'accélération du temps naturel qui entraîne aussi une compression du temps social. Cette rupture correspond aussi à un ajustement social et politique : le capitalisme libéral réorganise les sociétés pour les ajuster à cette nouvelle pensée du rapport à la nature. Comprendre ces ajustements sociaux et politiques permet de mieux comprendre ainsi les phases ultérieures et en particulier les processus d'urbanisation généralisée, et plus récemment celui de la globalisation et de la mondialisation des forces financières et leurs traductions paysagères.

Les recherches du programme ont contribué au développement de l'histoire des représentations sociales des paysages, à des échelles de temps et d'espace diverses, dans des contextes variés. Elles révèlent bien la mise en œuvre de stratégies d'acteurs selon l'échelle de leurs territoires et leur positionnement dans l'organisation sociale.

C'est notamment ce que les recherches entreprises en France, en Italie et en Espagne sur les processus d'érosion (M. Cohen) enseignent. Les acteurs de certains territoires semblent avoir oublié l'histoire de l'érosion comme dans le Frioul où ce risque était connu dès le XVI^e siècle et a motivé les grands projets d'aménagement de la République de Venise. La transmission aux générations futures comprises dans le développement durable ne prévoit pas forcément l'héritage des représentations sociales du paysage.

Interaction et recomposition convergent vers une compréhension de la complexité du paysage. Il faudrait y ajouter permanence et changement, causalité multiple.

Développer ici l'idée de la convergence entre recomposition, interaction, permanence et changement, multicausalité, c'est-à-dire complexité. La recomposition s'opère dans une interaction entre des processus biophysiques et des processus sociaux, qui révèlent ainsi leur multicausalité ; celle-ci n'est pas aisée à exposer, ni à comprendre (S. Briffaud) : l'unicité d'un facteur de déclenchement d'un processus est séduisante, elle permet de s'abstraire du contexte et semble davantage permettre la comparaison des processus de transformation ; au contraire, la multiplicité des facteurs de développement d'un changement demande de revenir au contexte et s'oppose à la rationalité scientifique qui cherche à résoudre une question comme une hypothèse mathématique. En raison de son caractère éminemment complexe, le paysage constitue une ressource potentiellement très puissante. Il nous faut reprendre ici une réflexion d'E. Guisepelli : « ... Le fait que le paysage est à la fois objet et outil révèle sa faiblesse dans les projets, mais constitue aussi et paradoxalement sa propre force au sens où la complexité de cette notion est peut-être le prisme le plus adapté pour faire miroir à la complexité du concept de développement durable, lui-même fondé sur un paradoxe jamais explicité de recherche à la fois de permanence et de changement. »

L'histoire est le plus souvent assimilée à un récit auquel se prêtent aisément les paysages inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco, en particulier de la part des experts

ayant pour tâche de démontrer leur exceptionnalité ; l'histoire d'un paysage rapporté par les acteurs ordinaires relève de leur vécu et renvoie ainsi à leur vie quotidienne, sans doute banale au regard des disciples du patrimoine. S'impose ainsi la nécessité de préciser à la fois le point de vue d'où le récit se déroule et la position retenue dans l'analyse d'une situation donnée. Ces précisions constituent quelques-unes des conditions pour envisager une gouvernance quotidienne mais durable des paysages.

Gouverner pour gérer durablement les paysages

D'emblée, la question de la gouvernance des paysages s'annonce sous les auspices de la participation. Celle-ci est présente presque dans toutes les contributions à l'ouvrage, sous des formes diverses, et pas seulement dans l'élaboration d'un projet d'aménagement ; dans la gestion, la protection également, pour des paysages « ordinaires » comme pour des paysages exceptionnels, comme les vignobles de Saint-Émilion, Tokaj ou Cinque Terre inscrits sur la liste principale du patrimoine mondial (S. Briffaud, A. Brochot).

Cette diversité de procédures participatives énonce ainsi clairement les enjeux et les modalités de son exercice. Elle peut être affirmée alors qu'elle ne recouvre qu'un dispositif conduisant à l'acceptabilité sociale ou à l'information pseudo-participative répondant aux objectifs d'acteurs privilégiés de l'aménagement du territoire. Elle peut au contraire s'inscrire dans des expériences tentant de conduire un processus commun d'élaboration partagée de projet (Y. Michelin). La participation est souvent un leurre, même si elle figure dans les textes européens, la convention d'Aarhus ou la Convention européenne du paysage.

Mais il existe en Europe de multiples expériences de participation à la vie politique locale, qui ne prennent pas toujours l'aspect de démarches institutionnelles ; elles sont souvent le prolongement de revendications ou de contestations spontanées, comme le montrent les analyses des géographes de l'Université de Padoue (Varotto, 2000 ; Varotto et Visentin, 2008) qui ont observé les *comitati locali*, rassemblement d'habitants contestant des actions d'aménagement dans la plaine du Pô transformée en *cita diffusa*. Ces comités, partant d'une mobilisation locale autour d'un projet d'équipement ou d'un problème d'environnement, s'orientent de plus en plus vers des dispositifs collectifs d'élaboration de projets de paysage.

La participation à la décision politique dérive souvent vers l'acceptabilité sociale au prix de compensations financières au profit d'acteurs qui abandonnent leurs objectifs, comme dans le cas de l'implantation d'éoliennes (S. Le Floch, M.J. Fortin). Dans les populations concernées, il y a toujours des opposants qui estiment être compétents et qui ne sont pas disposés à la participation ; et également des habitants actifs et des habitants réceptifs mais non actifs, situation qui entraîne des conflits aux dépens des premiers. La situation de l'implantation des éoliennes dépend fortement des politiques nationales (A. Nadaï) : entre la France qui a privilégié les grands opérateurs sur la négociation locale et l'Allemagne où le local est associé à la négociation, la différence est manifeste. La question se pose du rôle de la conception du paysage dans ces dispositifs d'implantation éolienne : en Allemagne, le *Landschaft* a une histoire fortement liée au local et au droit coutumier (Olwig, 2002), alors que la France a longtemps mis en œuvre une politique paysagère centralisatrice fondée sur les paysages remarquables. Par ailleurs, la politique éolienne française a privilégié le grand éolien – au profit des grands opérateurs – laissant dans l'ombre le petit éolien domestique qui fait pourtant l'objet d'une forte demande.

Le développement des procédures participatives mises en œuvre pour la préservation de la biodiversité à travers des dispositifs s'inspirant des expériences de management et utilisant des outils multi-agents montre que ceux-ci favorisent une meilleure connaissance mutuelle des processus d'érosion de la biodiversité, mais l'effet sur les pratiques des acteurs n'est pas vraiment connu, peut-être parce qu'il faut du temps pour évaluer ces effets (P. Marty).

Le grand nombre des expériences de participation comme l'a révélé le colloque organisé par le MEDDTL à Perpignan et Gérone en mars 2011¹⁸¹ n'apporte pas toujours des enseignements significatifs sur l'efficacité de la procédure participative, en raison de la focalisation fréquente des chercheurs sur l'aspect institutionnel de la participation aux dépens de l'évaluation des effets sur les paysages. Mais autant dans les communications au colloque que dans les contributions au programme de recherche Paysage et développement durable, l'opposition paysage des acteurs/paysage des spectateurs est fréquemment présente. Le paysage des acteurs n'interdit pas le spectacle, mais alors son objet est l'œuvre collective de l'ensemble des acteurs (Reclus, 1866) ; conception toute différente qui permet de comprendre pourquoi le monde politique ne s'intéresse pas au paysage parce qu'il y voit ses propres turpitudes et errements de sa politique d'aménagement du territoire.

Chaque paysage, œuvre collective, est un produit unique : aucun paysage n'est rigoureusement identique à un autre ; aussi les « bonnes pratiques » ne sont que des idées technocratiques destinées à faire croire qu'une méthode peut être reproduite d'un paysage à un autre sans problème. Alors qu'au contraire, tout processus de participation est une invention continue, un processus inachevé, qui ne répond pas à l'idée trop répandue que le projet de paysage peut se conduire comme un projet d'architecture.

S'il est possible d'envisager le projet de paysage comme un processus, le paysage lui-même est le résultat de processus multiples ; ce qui implique une diversité de connaissances à mobiliser, appartenant à divers domaines (esthétique, écologique, social, économique, politique...) ou à diverses sphères cognitives (savante, profane, technique).

Cette caractéristique singulière du paysage a des conséquences sur la manière dont le paysage peut être conçu par la discipline de l'économie et sur sa relation avec le développement durable. Un paysage évolue, comme un projet se transforme au fur et à mesure qu'il est autant mis en œuvre par étapes successives qu'il est remodelé par le constat des effets des premières réalisations. Cette conception du paysage en tant que projet a des implications sur la question de l'actualisation qui ne peut être raisonnée que différemment (W. Oueslati) ; l'actualisation constitue l'action qui permet de savoir à l'avance ce qu'un paysage soumis à un projet de protection, gestion ou aménagement apportera aux générations futures lorsque celui-ci est élaboré. L'actualisation devrait se raisonner non pas au début du processus, mais continuellement, au fur et à mesure que celui-ci se déroule ; elle devrait même constituer l'un des facteurs essentiels de la recomposition du processus de projet.

Raisonnée à la manière conventionnelle de l'économie, l'actualisation ne peut apporter ce que l'on serait en droit d'attendre d'un projet de paysage, parce qu'également, l'économie prend le paysage le plus souvent dans son sens de ressource contemplative et

¹⁸¹ Paysages de la vie quotidienne. Regards croisés entre la recherche et l'action, colloque international, 16-18 mars 2011, Perpignan (France), Girona (Catalunya, Espagne). Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement en collaboration avec la Generalitat de Catalunya.

non dans son sens de construction sociale. Pour l'économie conventionnelle, le paysage permet de vendre des biens et ajoute une valeur supplémentaire. C'est cette valeur qui est mesurée comme une valeur mercantile. Le développement de la science économique appliquée au paysage en termes de services rendus ne débute qu'à peine. Mais les réflexions portées sur ce domaine ont fait un pas en avant, passant de l'offre de paysage à la production paysagère et c'est une différence fondamentale.

Quoi qu'il en soit, les recherches ont permis de révéler une puissante permanence des dispositifs d'action politique, comme par exemple dans le bassin de la Brenta en Vénétie, où ils étaient déjà présents au XVI^e siècle, même si l'organisation des acteurs a changé. Mais les niveaux d'implication des échelles de compétences dans la mise en œuvre de politiques publiques entre les pays montrent que les degrés de liberté des acteurs dans leur application, et particulièrement sur le paysage, sont eux-mêmes très variables. Ce qui milite pour une adaptation réfléchie et mouvante des dispositifs de participation à l'action politique sur les paysages. Leur efficacité est très dépendante de l'animation des projets qui peuvent avoir des effets bénéfiques ou au contraire pervers (E. Guisepelli).

L'apport du paysage au développement durable, comme l'inverse, demande ainsi que se poursuivent les avancées théoriques et méthodologiques que les divers programmes de recherche sur le paysage ont apportées. Mais l'on sait également que le poids des conceptions anciennes s'oppose à la progression des innovations. La mise en œuvre des notions de recomposition, d'interaction, de multicausalité, d'association de la permanence au changement, d'historicité, etc., a modifié les manières de concevoir autant le paysage lui-même dans sa dimension matérielle que dans ses représentations sociales. Lors du développement du programme Politiques publiques et paysages entre 1998 et 2005, Georges Bertrand affirmait que le paysage contribuait à une « révolution copernicienne » du rapport des sociétés au paysage. Avait-il une vision prémonitoire ? Peut-être, si la recherche accepte de reprendre à son profit, dans un effort de réflexion, les articulations entre ces diverses notions, comme l'action pourrait transformer ses manières de penser le paysage dans une vision prospective et sortir de l'impasse dans laquelle la conception du projet territorial et paysager comme œuvre définitive et issue de l'inventivité individuelle l'a enfermé.

C'est peut-être la conjugaison de ces notions qui peut contribuer à l'accomplissement de l'approche holistique si tentante alors qu'elle n'a jamais fait la preuve de son efficacité bien qu'elle soit toujours invoquée dans les intentions de compréhension de la globalité du paysage. Serait-elle alors un mythe ? La globalité est en tout cas l'une des caractéristiques attribuée au paysage comme au développement durable. Et le mythe de cette globalité serait alors le but ultime, sans cesse repoussé plus loin par la nécessité de la pensée scientifique de décomposer autant l'organisation du paysage et la complexité de l'association de ses éléments et de ses structures que ses temporalités, que les effets des multiples causes qui agissent sur ses dynamiques et ses permanences.

Plus que jamais, le paysage offre des potentialités susceptibles de concevoir le développement durable d'une autre manière ; mais pas seulement le développement durable : également le cadre de vie des populations – comme le suggère la Convention européenne du paysage – et le bien-être qu'il est susceptible de procurer. L'effort ne peut venir que de la recherche ou de l'action et des manières de les penser. Il est indissociablement lié à la poursuite de la programmation institutionnelle de la recherche et des moyens qui l'accompagnent.

Références bibliographiques

Adam M., 2007. L'arbre d'émonde et son paysage dans les représentations du XVIII^e siècle au XX^e siècle. Perceptions et influences, mémoire de master 2 de l'École Supérieure d'Architecture de Versailles, 35 p.+ CD (numérisation 170 représentations figurées).

Adamowicz W., Boxall P., Williams M., Louviere J., 1998. Stated Preference Approaches for Measuring Passive Use Values: Choice Experiments and Contingent Valuation. *American Journal of Agricultural Economics*, 80(1), 64-75.

ADR, 2010. Acción Conjunta de Cooperación "Patrimonio oleícola y puesta en valor de aceites típicos en circuitos comerciales de radio corto : labelización de agrotiendas". In *El olivar : Paisaje, Patrimonio y Desarrollo Sostenible* (Araque E., ed.), Ed. Univ. Jaén-ADR Sierra Mágina, 7-12.

Alcaraz F., 1999. Les terrasses méditerranéennes, entre terroirs et paysages (nord-ouest du bassin méditerranéen), thèse de doctorat de l'Université de Toulouse Le Mirail, UFR de Sciences humaines et sociales, Département de géographie, 2 volumes, vol. I, 387 p., vol. II, 268 p.

Alexandre F., Angles S., Cohen M., 2004. La limite de l'olivier : une forme géographique. In : *la forme géographique, Géopoint 2004*, Avignon, Éditions CNRS, 159-162.

Anderson M.-K., 2006. *Tending the Wild: Native American Knowledge and the Management of California Natural Resources*, University of California Press, 555 p.

Angles S., 2001. L'olivier, un arbre et une culture au cœur de la Méditerranée. In : *La Méditerranée* (Moriniaux V., dir.), Ed. du Temps, Paris, 113-128.

Antoine A., 2002. *Le paysage de l'historien. Archéologie des bocages de l'ouest de la France à l'époque moderne*, PUR, Rennes, 340 p.

Antrop M., 2006. Sustainable landscapes: contradiction, fiction or utopia? *Landscape and Urban Planning*, vol 75, Issues 3-4, 187-197.

Apport, 2009. *Qualité des paysages, des produits et du cadre de vie*, n° 3, 23 p. ; *Paysage, outil de médiation*, n° 8, 23 p. (téléchargeables sur www.agriculture-et-paysage.fr)

Araque Jiménez E. (2008). Luces y sombras de la expansión olivarera en Sierra Mágina. *Sumuntán*, 25, 65-96.

Arendt H., 1983. *Condition de l'homme moderne*, Paris, Calmann-Lévy, 406 p.

Arnstein S.-R., 1969. A ladder of citizen participation. *Journal American Institute of Planners*, 35 (4), 215-224.

Arrow K., Cline W.-R., Mäler M., Munasinghe R., Squitieri R., Stiglitz J., 1996. Intertemporal Equity, discounting and Economics efficiency. In: *Climate Change 1995, Economic and*

Social Dimension of Climate Change (Bruce J. [éd.], Lee H., Haites H.), Cambridge University Press, Cambridge.

Aubertin C., Vivien F.-D. (dir.), 2006. *Le développement durable, enjeux politiques, économiques et sociaux*, La documentation française-IRD éditions, 143 p.

Audet C., 2009. Le « paysage culturel » en concept patrimonial dans les Cévennes – d'une société arboricole à une forêt habitée dans la vallée-française et sur le massif de l'Aigoual, thèse de doctorat, AgroParisTech ENGREF-INRA, Paris, 500 p.

Austad I., 1988. Tree pollarding in Western Norway, *In: The cultural landscape, past, present and future* (Birks H.-H., Birks H.-J., Kaland P.-E., Moe D., eds), Cambridge University Press, 13-29.

Axelsson R., 2009. Landscape approach of sustainable development. Thèse, Swedish University of Agricultural Sciences.

Ayong Le Kama A., Schubert K., 2002. The Consequences of an endogenous discounting depending on environmental quality, working paper, EUREQua, Université Paris 1.

Badia A., Saurí D., Cerdan R., Llurdés J., 2002. Causality and management of forest fires in Mediterranean environments: an example from Catalonia. *Environmental Hazards*, 4, 23-32.

Balée W., 2006. The Research Program of Historical Ecology. *Annual Review of Anthropology*, 35, 75-98.

Bardel P., Maillard J.-L., Pichard G., 2008. *L'arbre et la haie. Mémoire et avenir du bocage*, Presses universitaires de Rennes et Écomusée du pays de Rennes, Rennes, 191 p.

Baudry J., 2009. Trames vertes, rapport final de synthèse, programme de recherche « Paysage et développement durable » du ministère de l'Écologie et du développement durable, 159 p.

Baudry J., Jouin A., 2003. *De la haie au bocage Organisation, dynamique et gestion*, INRA Édition.

Beach H., 1993. Straining at Gnats and Swallowing Reindeer: the Politics of Ethnicity and Environmentalism in Northern Sweden. *In: Green Arguments and Local Subsistence* (G. Dahl, ed.), Stockholm Studies in Social Anthropology, 131-139.

Beach H., 1997. Negotiating Nature in Swedish Lapland: Ecology and Economics of Saami Reindeer Management. *In: Contested Arctic: Indigenous Peoples, Industrial States, and the Circumpolar Environment* (Eric A. Smith, ed.), University of Washington Press.

Beaufoy G., 2001. The environmental impact of olive oil production in the European Union: practical options for improving the environmental impact.
<http://ec.europa.eu/environment/agriculture/pdf/oliveoil.pdf>

Beck U., 2001. La politique dans la société du risque, *Revue du MAUSS*, 17, 376-392.

Bellefontaine R., Petit S., Pain-Orcet M., Deleporte P., Bertault J.G., 2001. Les arbres hors forêt : Vers une meilleure prise en compte. C.F. conservation, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 35.

Benson J.-F., Roe M. (dir), 2000. *Landscape and sustainability*, Routledge.

- Bergek A., 2010. Levelling the Playing Field? The Influence of National Wind Power Planning Instruments on Conflicts of Interests in a Swedish County, *Energy Policy* 38, 5 (May 2010): 2357–2369.
- Berleant A., 1992. *The aesthetics of environment*. Temple University Press, Philadelphia, 256 p.
- Berleant A., 1993. The Aesthetics of Art and Nature. In: *Landscape, Natural Beauty and the Arts* (Kemal S., Gaskell I., eds), Cambridge University Press, 292 p.
- Berleant A., 2010. Sensibility and sense. The aesthetic transformation of the human world, St Andrews studies in philosophy and public affairs. *Imprint Academy*, Exeter, 223 p.
- Berque A., 1990. *Médiance, de milieux en paysages*, Collection Géographiques, Reclus, Montpellier.
- Berque A., 1991. La transition paysagère comme hypothèse de projection pour l'avenir de la nature. In: *Maîtres et protecteurs de la Nature* (Roger A., Guéry F., eds), Seyssel, Champ Vallon, 51-71.
- Berque A., 1995. *Les raisons du paysage*, Hazan, Paris, p. 15.
- Berque A., 2000. *Ecoumène. Introduction à l'étude des milieux humains*, Belin, Paris, 271 p.
- Berque A., 2008. *La pensée paysagère*, Archibooks, Paris, 111 p.
- Bertrand G., 1978. Le paysage entre la Nature et la Société. *Revue géographique des Pyrénées et du sud-ouest*, n° 49.
- Bertrand C., Bertrand G., 2002. *Une géographie traversière : l'environnement à travers territoires et temporalités*. Quæ, Versailles, 311 (p. 280-281 ; p. 239).
- Besse J.-M., 2000. Le paysage et les discours contemporains. Prologomènes. In : *Le jardinier, l'artiste et l'ingénieur* (J.-L. Brisson, G.A. Tiberghien, M. Corajoud, eds), collection Jardins et paysages, éditions de L'Imprimeur, Paris, 71-91.
- Besse J.-M., 2009. *Le goût du monde, exercices de paysage*, Actes sud/ENSP, 228 p.
- Beuret J.-E., Dufourmantelle N., Beltrando V., 2006. L'évaluation des processus de concertation : RELIEF, une démarche, des outils. La Documentation Française/Ministère de l'écologie et du développement durable, Paris, 145 p.
- Beuret J.-E., Trehet C., 2001. Pour la gestion concertée de l'espace rural : appuyer des médiations territoriales. *Le Courrier de l'environnement*, 43, 25-39.
- Bigando E., 2006. La synecdoque paysagère, une notion pour comprendre les représentations des paysages viticoles bourguignon et bordelais, *Sud-Ouest Européen*, 21, 83-94.
- Blake J., 2000. On defining the Cultural Heritage, *The International and Comparative Law Quarterly*, 49 (1), 61-85.
- Blanc N., 2008. *Vers une esthétique environnementale*, coll. NSS Indisciplines, Quæ, Versailles, 228 p.
- Blanc N., Lolive J., 2007. *Esthétique et espace public*, éditions Apogée/Cosmopolitiques, Paris, 189 p.

Blanc N., Lolive J., 2009. Vers une esthétique environnementale : le tournant pragmatiste. *Natures, Sciences, Sociétés*, 17 (3), 285-293.

Blanc N., Ramos J., 2010. *Écoplasties. Art et environnement*, éditions Manuella, Paris, 288 p.

Blanc N. (coord.), Bridier H., Cohen M., Glatron S., Grésillon L., 2003. Des paysages pour vivre la ville de demain, Rapport du programme « Politiques Publiques et Paysages : Analyse, évaluation, comparaisons », ministère de l'Écologie et du Développement durable, 319 p.

Blondiaux L., 2004. Démocratie délibérative et démocratie participative : une lecture critique. Conférences de la chaire MCD. Montréal : Chaire de recherche du Canada en Mondialisation, Citoyenneté et Démocratie, 20 p.

Boisteau C., 2009. Violences, sécurités et territoires : transformations urbaines à Barcelone et Bogota, thèse de doctorat, Spécialité de sociologie, Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne, 541 p.

Boltanski L., Thévenot L., 1991. *De la justification (Les économies de la grandeur)*, Paris, Gallimard.

Bonin S., 2004. De l'eau à la ressource territoriale ? Réflexion à partir de l'aménagement de la Loire et de la Garonne. Colloque « La notion de ressource territoriale ». 14 et 15 octobre, Domaine Olivier de Serres, Le Pradel, Ardèche, CDrom.

Bousquet F., Bakam I., Proton H., LePage C., 1998. Cormas: common-pool resources and multi-agent systems. *Lecture Notes Artif. Intel.*, 1416: 826-837

Breukers S., Wolsink M., 2007. Wind power implementation in changing institutional landscapes: An international comparison. *Energy Policy*, 35, 2737-2750.

Briffaud S., Brochot A. (dir.), 2010. Paysages d'exception paysages au quotidien. Une analyse comparative de sites viticoles européens du Patrimoine mondial, rapport final de recherche pour le MEEDDM, Programme de recherche « Paysage et développement durable », 400 p.

Brochot A., 2008. Les territoires de l'excellence au risque du quotidien. In : *Espaces du quotidien*, collection Strates, Paris, 223-234.

Brochot A., 2011. Des paysages agricoles au Patrimoine mondial. Saint-Émilion, Tokaj : entre gloire et déboires. In : *Ruralités contemporaines* (R. Bonnain-Dulon, J. Cloarec, F. Dubost, éd.), collection Patrimoine et société, L'Harmattan, Paris, 51-71.

Bromberger C., Chevallier D., Dossetto D. (éd.), 2004. De la métamorphose de la châtaigne à la renaissance du Carnaval. Relances de traditions dans l'Europe contemporaine. In : *De la châtaigne au carnaval. Relance de traditions dans l'Europe contemporaine* (Bromberger C., Chevallier D., Dossetto D, éd.), Mission du patrimoine ethnologique, Die, éd. À Die, 11-18.

Brown K., 2003. Three challenges for a real people-centred conservation. *Global Ecology and Biogeography*, 12, 89-92.

Brundtland G., 1987. Notre avenir à tous, rapport des Nations Unis.

Buchecker M., Hunziker M., Kienast F., 2003. Participatory landscape development: overcoming social barriers to public involvement. *Landscape and Urban Planning*, 2003, 64, Issues 1-2, 29-46.

- Buijs Arjen E., Pedrolí B., Luginbühl Y., 2006. From hicking through farmland to farming in a leisure landscape: changing social perceptions of the European landscape. *Landscape ecology*, 2006 (21), 375-389.
- Burt R.-S., 2001. Structural holes versus network closure as social capital. *In: Social capital: theory and research* (Lin N., Cook K.-S., Burt R.-S., eds), Aldine de Gruyter, 31-56.
- Callon M., 1986. Éléments pour une sociologie de la traduction, la domestication des coquilles St-Jacques et des marins pêcheurs dans la baie de St-Brieuc, *L'Année Sociologique*, 36, 169-208.
- Callon M., Lascoumes P., Barthe Y., 2001. *Agir dans un monde incertain. Essai de démocratie technique*, éditions du Seuil, Paris.
- Cano A., 2009. Biodiversidad y cubierta vegetal como elemento para el control de la erosión en los olivares, Communication au Seminario hispano – francés Universidad de Jaén/ADR Sierra Mágina (non publié).
- Carsjens G.-J., Van der Knaap W., 2002. Strategic land-use allocation: dealing with spatial relationships and fragmentation of agriculture. *Landscape and Urban Planning*, 58, 171-179.
- Certeau (de) M., 1990. *L'invention du quotidien. I. Arts de faire*. Gallimard, Paris, 352 p.
- Cevasco R., 2010. Wooded meadows and pastures in the Santo Stefano cheese area. *In: Historical Rural Landscapes. For a National Register* (Agnoletti M., ed.), 195-197, Bari : Laterza, ISBN/ISSN : 978-88-420-9617-7
- Cevasco R., Moreno D., 2009. Wood-pasture and wood-meadow in the Ligurian-Tuscan-Aemilian Apennines, Italy. *In: Cultural Landscapes of Europe, Fields of Demeter, Haunts of Pan* (Krzywinski K., O'Connell M., Küster H., eds), Aschenbeck et Oeljeschläger, Wildeshausen (Germany), 104-105.
- Cevasco R., Guido M.-A., Menozzi B.-I., Molinari C., Montanari C., Moreno D., Vaccarezza C., 2010. The historical ecology of Ligurian chestnut groves: archival documentation and field evidence. *Acta Horticulturae*, 866, 43-50.
- Champy F., 2000. Les architectes, les urbanistes et les paysagistes. *In: La ville et l'urbain. L'état des savoirs* (Th. Paquot, M. Lussault, S. Body-Gendrot, eds), collection L'état des savoirs, édition La découverte, Paris, 215-224.
- Chassany J.-P., Crosnier C. (éds), 2009. *Les Grands Causses Terres d'expériences*, Éditions du PNC, Florac, 384 p.
- Chell K., 1993. Landscape assessment and wind power. *Geography Review*, 7 (2), 23-30.
- Chichilnisky G., 1996. An axiomatic approach to sustainable development, *Social Choice and Welfare*, 3, 213-257.
- Clergue L., Dubost F., 1995. Le paysage préféré des Français. Étude sociologique des photographies recueillies au cours de la campagne du ministère de l'Environnement « mon paysage, nos paysages », Malval, Paris, 107 p.
- Corajoud M., 1998. L'aménagement de l'avenue d'Italie. *Carnets du Paysage*, 1, 7-15.
- Cosandey C., Andréassin V., Martin C., Didon-Lescot J.-F., Lavabre J., Folton N., Mathys N., Richard D., 2005. The hydrological impact of the Mediterranean forest: a review of the French research. *Journal of Hydrology*, 301, 235-249.

Costa Pérez J.-C., 2006. Dehesas de Andalucía : caracterización ambiental. Consejería de Medio Ambiente. Junta de Andalucía. Sevilla.

Costa Pérez J.C., Lozano Arribas R., Aragonés Espino J., Calvo Amuedo M^aJ., González Sitges J.-B., Molinillo Guerra A.-J., del Pino J.Ó., Santiago Gahete A., 1999. Plan andaluz de control de la desertificación : sostenibilidad del olivar, *VIII Simposio Científico-Técnico, Foro Olivar e medioambiente*, www.expoliva.com/expo99/simposio/Oli.htm.

Cuesta Aguilar, J.-M., 2001. Dinámica erosiva en los paisajes de la cuenca del Rio Guadajoz (Córdoba y Jaén). *Estudios de Geografía* 16, Córdoba, Servicio de publicaciones de la Universidad de Córdoba.

Curt T., Terrasson D., 1999. Boisements naturels des espaces agricoles en déprise, *N° spécial Ingénieries*, Cemagref-Ecofor.

Dagley J.-R., Burman P., 1996. The management of the pollards of Epping Forest: its history and revival. In: *Pollard and Veteran Tree management II* (Read H.-R., ed.), Corporation of London.

Daly H.-E., 1990. Towards some operational Principles of Sustainable Development. *Ecological Economics*, 2, 1-6.

Dasgupta P., Heal G., 1979. *Economic Theory and Exhaustible Resources*, Cambridge University Press.

Dasgupta P., Mäler K., Barrett S., 1999. Intergenerational Equity, Social Discount Rates and Global Warming. In: *Discounting and Intergenerational Equity* (Porteny P., Weyant J., eds), Ressource for the future, Washington DC, chap 7.

Davodeau H., 2004. L'enjeu paysager, vecteur de l'appropriation de l'espace, Travaux et documents de l'Unité Mixte de Recherche 6590 (ESO), 21, 79-83.

Davodeau H., Toubanc M., 2010. Le paysage outil, les outils du paysage. Principes et méthodes de la médiation paysagère. In : *OPDE Aide à la décision et gouvernance* (coll.), Montpellier, 375-391.

Delaunay J.-C., Gadrey J., 1987. *Les enjeux de la société de service*, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, Paris, 333 p.

Delgado M., 1999. *El animal público : hacia una antropología de los espacios urbanos*, Anagrama, Barcelona, 170 p.

Dérior P., 1994. Friches et terres marginales en basse et moyenne montagne, Revers sud-est du Massif Central, Structure et dynamique spatiale n° 1, Univ. Avignon/Lab.SDS, PUF Avignon, 330 p.

Devine-Wright P., 2005a. Local Aspects of UK Renewable Energy Development: Exploring Policy beliefs and Policy Implications. *Local Environment*, 10 (1), 57-69.

Devine-Wright P., 2005b. Beyond NIMBYism: towards an integrated framework for understanding public perceptions of wind energy. *Wind Energy*, 8 (2), 125-139.

Di Méo G., Sauvetaire C., Soufflet F., 2004. Les paysages de l'identité (le cas du Piémont béarnais, à l'est de Pau). *Géocarrefour*, 79/2, 31-141.

Donadieu P., Bouraoui M., 2003. La formation des cadres paysagistes en France par le Ministère de l'Agriculture, 1874-2000, programme de recherche politiques publiques et pay-

sages : analyse, comparaison, évaluation », Ministère de l'Écologie et du Développement durable.

Droz Y., Miéville-Ott V., Forney J., Spichiger R., 2009. *Anthropologie politique du paysage : Valeurs et postures paysagères des montagnes suisses*, Karthala, Paris, 172 p.

Dubost F., 1985. Les nouveaux professionnels de l'aménagement et de l'urbanisme, *Sociologie du Travail* 2, 154-164.

Dubost F., Lizet B., 1995. *Pour une ethnologie du paysage*, collection Ethnologie de la France, Paysages au pluriel, cahier n° 9, Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 227.

Dumont E., (éd.), 2007. *Les trognons en Europe. Rencontres autour des arbres têtards et des arbres d'émonde*, Maison Botanique, Boursay, 173 p.

Duncan J.-S., Duncan N.-G., 2001. The aestheticization of the politics of landscape preservation. *Annals of the Association of American Geographers*, 9, 387-409.

Elands B.-H.-M., Wiersum K.-F., 2000. Forestry and rural development in Europe: an exploration of socio-political discourses. *Forest Policy and Economics*, 3(2001) 5_16.

Emelianoff C., 2001. Un nouveau modèle urbain. In : *L'environnement, question sociale*, Paris, Odile Jacob, 281-290.

Enengel B., Mann C., Williams R., Penker M., Aznar O., 2009. Can Landscape Stewardship be Analysed and Enhanced through the Concept of Service Economics? In: *First International Conference of Landscape Economics*, 2-4 July 2009, Vienna.

Enjalbert H., 1983. *Les grands vins de Saint-Émilion, Pomerol, Fronsac*, Éditions Bardi, Paris, 634 p.

Entrikin J.-N., 2001. L'entre-deux du lieu. In : *Géographies anglo-saxonnes. Tendances contemporaines*, Belin, Paris, 313 p., 255-271.

Etcheverria O., 1996-1997. Le chemin rural, nouvelle vitrine de nos campagnes ? *Strates*, n° 9, Crises et mutations des territoires.

Fabiani J.-L., 2001. L'amour de la nature. In : *L'environnement, question sociale*, Paris, Odile Jacob, 2001, 29-37.

Fairclough G., 2001. Cultural landscape, sustainability and living with changes. In: *Proceedings of the US/ICOMOS international Symposium*, April 5-8, 2001, Philadelphie.

Farina A., 1997. Landscape structure and breeding bird distribution in a sub-Mediterranean agro-ecosystem. *Landscape Ecology*, 12, 365-378.

Farina A., 2000. The Cultural Landscape as a Model for the Integration of Ecology and Economics. *BioScience*, 50 (4), 313-320.

Fayolle-Lussac B., 2005. L'impact du label « Patrimoine mondial » dans les stratégies de développement local fondées sur le tourisme culturel : le cas des grandes résidences du Shanxi (Chine). In : *Habiter le patrimoine : Enjeux, approches, vécu* (M. Gravari-Barbas, dir.), Collection Géographie sociale, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 389-412.

Ferrari S., Mery J., 2008. Équité intergénérationnelle et préoccupations environnementales. Réflexions autour de l'actualisation. *Revue Management et Avenir*, 6 (20), 40-257.

- Ferry J.M., 2004. *Les grammaires de l'intelligence*, édition Le Cerf, Paris, 224 p.
- Forman R.T.T., Godron M., 1986. *Landscape Ecology*, New York, John Wiley & Sons, 619 p.
- Fortin M.-J., Devanne A.-S., Le Floch S., 2010. Le paysage politique pour territorialiser l'action publique et les projets de développement : le cas de l'éolien au Québec. *Développement Durable et Territoires* [En ligne], vol. 1, n° 2, septembre 2010. <http://developpementdurable.revues.org/index8540.html>.
- Foucault M., 1975. *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Gallimard, Paris, 218 p.
- Fourneau F., Luginbühl Y., Roux B., 1991. Évolution des paysages et aménagement du territoire en Andalousie occidentale. Casa de Velázquez, Madrid.
- Fourniau J.-M., 2008. La sélection des participants dans les dispositifs de démocratie participative : un citoyen plus amateur qu'ordinaire, HAL-SHS-00432696 : archive ouverte pluridisciplinaire HAL, <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00432696/fr>
- Fowler P., 2003. World Heritage Cultural Landscapes 1992-2002. In: *World Heritage papers 7*, éditions Unesco, Paris, 140 p.
- Frémont A., 1976. *La région, espace vécu*, Flammarion Paris.
- Frémont A., 2007. À propos de la notion de ressource territoriale. Une histoire normande. In : *La ressource territoriale* (H. Gumuchian, B. Pecqueur, dir.), Économica Anthropos, Paris, 19.
- Friedberg C., Cohen M., Mathieu N., 2000. Faut-il qu'un paysage soit ouvert ou fermé ? L'exemple de la pelouse sèche du Causse Méjan, *Nature-Sciences-Sociétés*, 8 (4), 26-42.
- Frileux P., 2008. La haie et le bocage pavillonnaires : diversités d'un territoire périurbain entre nature et artifice, thèse de doctorat, spécialité ethnoécologie, Muséum national d'histoire naturelle, Paris, 505 p.
- Frileux P., 2009. Enjeux, diversités et devenir des émondes dans l'agglomération rennais. *La lettre de l'Arboriculture*, 51, 14-15.
- Frileux P., 2010. À l'abri de la haie dans le bocage pavillonnaire. *Ethnologie Française, Natures urbanisées*, 40 (4), 639-648.
- Galochet M., Simon L., 2003. L'arbre du géographe, un objet entre nature et société. In : *L'arbre, symbole et réalité* (Mazoyer M., Pérez Rey J., Lebrun R., Malbran-Labat F., eds), collection Kubaba, série Actes II, L'Harmattan, Paris, 29-49.
- García-Ruiz J., Lasanta T., Ruiz-Flaño P., Ortigosa L., White S., Gonzáles C., Martí C., 1996. Land use changes and sustainable development in mountain areas: a case study in the Spanish Pyrenees. *Landscape Ecology*, 11 (5), 267-277.
- Gautier M., 1971. *Chemins et véhicules de nos campagnes*, Presses univ. Bretagne, 319 p.
- Geeson N.-A., Brandt C.-J., Thornes J.-B. (eds), 2002. *Mediterranean desertification. A mosaic of processes and responses*, John Wiley et Sons Ltd, Chichester, 440 p.
- Gerber J.-D., 2005. Structures de gestion des rivalités d'usage du paysage : une analyse comparée de trois cas alpins, Thèse de doctorat en Administration publique, IDHEAP, 465 p.

- Giec, 2007. Changements climatiques, rapport de synthèse, 103 p.
- Gleyze J., 2007. Effets spatiaux et effets réseau dans l'évaluation d'indicateurs sur les noeuds d'un réseau d'infrastructure. *Cybergéo*, n° 370, p. 24.
- Godard O., 1993. Stratégies industrielles et conventions d'environnement : de l'univers stabilité aux univers controversés. *INSEE-Méthode, Environnement-Economie*, 39-40, 145-174.
- Godron M., Joly F., 2008. *Dictionnaire du paysage*, Clif éditions.
- Gollier C., 2005. Quel taux d'actualisation pour quel avenir ? *Revue Française d'Économie*, xix (4), 59-81.
- Gómez Mendoza J., 2000. Las políticas repobladoras del siglo XX. Análisis de discursos. En : Montes para la sociedad del nuevo milenio. III Congreso Forestal Español, 25-28 de septiembre 2001, Granada Junta de Andalucía, Grupo transga, SECF, Tomo VI, 877-883.
- Goody J., 1979. *La raison graphique*, Paris, Minuit, 272 p.
- Gorgeu Y., Jenkins C. (dir.), 1995. *La charte paysagère : outil d'aménagement de l'espace intercommunal*, Paris, La Documentation française, p. 36 et 40.
- Gouttebel J.-Y., 2003. *Stratégies de développement territorial*, Economica, Paris, 262 p.
- Granovetter M., 1973. The strength of weak ties. *American Journal of Sociology*, 78 (6), 1360-1380.
- Gravari-Barbas M. (dir.), 2005. *Habiter le patrimoine : Enjeux, approches, vécu*, collection Géographie sociale, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 618 p.
- Green C., 2009. Managing Laponia. A World Heritage Site as Arena for Sami Ethno-Politics in Sweden, thèse de doctorat, Acta Universitatis Upsaliensis, Uppsala Studies in Cultural Anthropology 47, Uppsala, 221 p.
- Green E.-E., 1996. Pollarding: origins and some practical advice. *British Wildlife*, 8, 100-105.
- Grove A.-T., Rackham O., 2000. *The Nature of Mediterranean Europe: an Ecological History*, Yale Univ Press, New Haven Londres, 384 p.
- Guerville J., 2007. Anthropologie de l'arbre têtard. De l'activité de l'émondage à l'arbre patrimoine, Mémoire de master de l'Université catholique de l'ouest, Angers, 101 p.
- Guillaume S. (dir.), 2010. Les paysages de l'arbre hors forêt, Multi-valorisation dans le cadre d'un développement local durable en Europe du Sud, rapport final. Programme de recherche « Paysage et Développement Durable », MEEDDM.
- Guillaume S., Alet B., Briane G., Coulon F., Maire E., 2009. L'arbre hors forêt en France. Anciens usages et nouvelles perspectives. *Revue Forestière Française*, n° spécial « Les nouveaux usages de l'arbre », 5, 543-560.
- Guimbatan R., Baguilat T. Jr, 2006. Malentendus au sujet de la notion de conservation des rizières en terrasses, paysages culturels des Philippines. *Revue Internationale des Sciences Sociales*, 187, 63-71.
- Guisepelli E., 2001. Le paysage comme objet et outil de négociation des actions de dévelop-

pement dans les Alpes du Nord. Thèse de doctorat de géographie rurale, université Paris I, UMR LADYSS/CNRS, 21 décembre 2001, 576 p. + annexes.

Guisepelli E., 2005. Les représentations sociales du paysage comme outils de connaissance préalable à l'action. Colloque « Gérer les paysages de montagne pour un développement concerté et durable », *Cybergeo*, No. 309, 3 mai 2005.
<http://193.55.107.45/articles/309res.htm>

Guisepelli E., Fleury P., 2007. Le paysage à la croisée des choix de développement local, quelles connaissances pour quels enjeux ? Quels outils pour l'action ? In : *Paysages : de la connaissance à l'action* (M. B. Darqué, Y. Luginbühl, D. Terrasson, eds), Quæ, Versailles, 251-262.

Guisepelli E., Fleury P., Luginbühl Y., 2007. Paysage et développement dans les Alpes du Nord. Organisation entre acteurs et rôle des experts. In : *Nouvelles Urbanités, Nouvelles Ruralités en Europe* (Luginbühl Y., ed.), 447-456.

Gumuchian H., Pecqueur B. (dir.), 2007. *La ressource territoriale*, Paris, Économica Anthropos.

Haas R. *et al.*, 2004. How to promote renewable energy systems successfully and effectively. *Energy Policy*, 32, 833-839.

Hartwick J., 1977. Intergenerational Equity and the Investing of rents from exhaustible resources. *American Economic Review*, 67, 972-974.

Heal G., 1998. *Valuing the very long run*. Economic Theory and Sustainability, Columbia University Press.

Henry C., 1990. Efficacité économique et impératif éthique : l'environnement en copropriété. *Revue Économique*, 2, 195-214.

Hervieu B., Viard J., 1996. *Au bonheur des campagnes (et des provinces)*, Édition de l'aube, Marseille, 160 p.

Hill P., 1977. On Goods and Services. *The Review of Income and Wealth*, 4, 315-338.

Hinnewinkel J.-C., 2004. *Les terroirs viticoles. Origines et devenirs*, Féret, Bordeaux, 228 p.

Holland A., O'Neill J., 1996. The integrity of nature over time: some problems. *Thingmount Working Paper*, 8, Philosophy Dept, Lancaster University, 15 p.

Hoskins W.G., 1955. *The making of the English landscape*, Hodder and Stoughton, Londres.

Huriot J.-M., 1977. *La formation du paysage économique, Essai sur l'affectation de l'espace*, collection de l'Institut de Mathématiques Économiques, n° 15, Éditions Sirey, Paris.

Ingold A., 2011. Écrire la nature – De l'histoire sociale à la question environnementale ? *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2011/1 66^e année, 11-29.

INRA-SAD Armorique, CNRS (UMR Ladyss, Ecobio et Costel), ENSP, 2003. Bocagement, reconstitution et protection du bocage. Évaluation des politiques publiques de paysagement du territoire, rapport du programme de recherche Politiques Publiques et Paysages, 354 p. + annexes.

- Jacobsson S., Lauber V., 2006. The politics and policy of energy system transformation – explaining the German diffusion of renewable energy technology. *Energy Policy*, 34, 256-276.
- Jacobsson S., Bergek A., Finon D., Lauber V., Mitchell C., Toke D. Verbruggen A., 2009. EU renewable energy support policy: Faith or facts? *Energy Policy*, 37 (6), 2143-2146.
- Jacquot S., 2005. Valparaiso, valeurs patrimoniales et jeu des acteurs. In : *Habiter le patrimoine : Enjeux, approches, vécu* (M. Gravari-Barbas, dir.), collection Géographie sociale, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 155-170.
- Javelle A., 2007. Perception de la biodiversité par des agriculteurs sur une zone atelier du nord-est de la Bretagne et évaluation de leur rencontre avec des chercheurs en environnement ou la main et le stylo, thèse ethnologie, Université de Rennes 1.
- Jiménez Olivencia Y., Gómez Zotano J.-Y., Mencari G., 2007. Evolución de los castañares béticos y nuevas oportunidades para el desarrollo local de los pueblos de Sierra Nevada y Valle del Genal. En : *Desarrollo Regional y Territorio. Nuevos planteamientos y perspectivas* (F. Rodríguez Martínez, coord.). Asociación Andaluza de Ciencia Regional. Instituto de Desarrollo Regional de la Universidad de Granada. Granada, 339-360.
- Joliveau T., 1994. La gestion paysagère des espaces ruraux : questions, concepts, méthodes et outils. *Revue de Géographie de Lyon*, vol 69 (4), 1994, 325.
- Jollivet M., 2002. *Le développement durable, de l'utopie au concept. De nouveaux chantiers pour la recherche*, Coll. Environnement, Elsevier-NSS, Paris, 288 p.
- Jones M., 2007. The European Landscape Convention and the question of public participation. *Landscape Research*, 32 (5), 613-633.
- Kaiser B., 1990. *La renaissance rurale. Sociologie des campagnes du monde occidentale*, A. Colin, Paris, 316 p.
- Knoepfel P., Gerber J.-D., 2008. *Institutional Landscape Regime: an Approach to the Resolution of Landscape Conflicts*, Hochschulverlag.
- Koopmans T., 1960. Stationary ordinal utility and impatience. *Econometrica*, 28, 287-309.
- Kovach I., Kucerova E., 2006. The project class in Central Europe. The Czech and Hungarian Cases, *Sociologia Ruralis*, 46, (1), 3-21.
- Krauss W., 2010. The 'Dingpolitik' of wind energy in Northern German landscapes: an ethnographic case study. *Landscape Research* 35 (2), 195-208.
- Labussière O., 2007. Le défi esthétique en aménagement : vers une prospective du milieu. Le cas des lignes à très hautes tension (Lot) et des parcs éoliens (Aveyron et Aude), Thèse de doctorat, spécialité de Géographie, option aménagement, Université de Pau et des Pays de l'Adour, 607 p.
- Labussière O., 2010. Éléments pour une prospective du milieu. L'enjeu du sensible en aménagement. *Cahiers de Géographie du Québec*, 54 (153), 499-515.
- Labussière O., De Baere A. 2007. Entre insertion et mise en situation paysagère : la mésentente au cœur d'un projet de ligne très haute tension. *Apogée/Cosmopolitiques*, 15, 95-106.
- Labussière O., Nadaï A., 2011. Expérimentations cartographiques et devenir paysagers. La planification éolienne de la Narbonnaise. *Espace et Sociétés*, n° 146.

- Laganier R., Villalba B., Zuindeau B., 2002. Le développement durable face au territoire : éléments pour une recherche pluridisciplinaire. *Développement durable et territoires*, [en ligne], Dossier 1 : Approches territoriales du Développement Durable, mis en ligne le 01 septembre 2002, <http://developpementdurable.revues.org/index774.html> (consulté le 28 mars 2010).
- Larrue C., Knoepfel P., (coord.), 2010. Usages et régulations de la ressource paysage : Etudes de cas en France et en Suisse, rapport final de recherche, UMR Citeres/IDHEAP, MEDD.
- Lasanta T., Vicente-Serrano S., Cuadrats-Prats J., 2005. Mountain Mediterranean landscape evolution caused by the abandonment of traditional primary activities: a study of Spanish Central Pyrenees. *Applied Geography*, 25, 47-65.
- Latour B., 1984. *Les microbes ; guerre et paix*, suivi d'*Irréductions*, collection Poche Métallisé, édition La Découverte, Paris, 370 p.
- Latour B., 1992. *Aramis, ou l'amour des techniques*, La Découverte, Paris, 241 p.
- Latour B., 1999. *Politiques de la nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie*, La Découverte, Paris, 383 p.
- Latour B., 2005. *Reassembling the Social. An Introduction to Actor-Network-Theory*, Oxford University Press, 328 p.
- Latour B., 2006. *Changer de société, refaire de la sociologie*, La Découverte, Paris, 400 p.
- Le Caro Y., 2007. *Les loisirs en espace agricole. L'expérience d'un espace partagé*, Collection Géographie sociale, Presses Universitaires de Rennes, 431 p.
- Le Dû-Blayo L., 2007. *Le Paysage en Bretagne, Enjeux et défis*, Éditions Palantines, 352 p.
- Le Floch S., Fortin M.-J., 2008. « Paysage », « co-visibilité » et esthétique autour de l'implantation d'éoliennes : vers une définition relationnelle de la qualité dans les projets de développement durable ? In : *L'après-développement durable : espaces, nature, culture et qualité* (Da Lage A., Amat J.-P., Frerot A.-M., Guicahrd-Anguis S., Julien-Lafférière B., Wicherek S.-P., dir.), Paris, Ellipses, 223-231.
- Le Floch S., Fortin M.-J., 2009. Le développement durable à l'épreuve des paysages d'Eole. Analyse de contestations sociales autour de parcs d'éoliennes : étude de cas français (Finistère) et québécois (Gaspésie), rapport de convention n° CV05000086 du programme « Paysage et Développement Durable », Cemagref, MEEDDAT, 165 p.
- Le Roux X., Barbault R., Baudry J., Burel F., Doussan I., Garnier E., Herzog F., Lavorel S., Lifran R., Roger Estrade J., Sarthou J.-P., Trommetter M. (éds), 2008. Agriculture et biodiversité. Valoriser les synergies, expertise scientifique collective, synthèse du rapport, Inra.
- Lecompte M., Lhenaff R., Marre A., 1998. Huit ans de mesures du ravinement des marnes dans les Baronnies méridionales (Préalpes françaises du sud). *Géomorphologie : Relief, Processus, Environnement*, 4, 351-374.
- Lehmann B., Steiger U., Weber M., 2007. Paysages et habitats de l'arc alpin, entre valeur ajoutée et valeur appréciée. Vdf Hochschulverlag AG, Zurich.
- Lepart J., Marty P., Klezcevski M., 2007. Faut-il prendre au sérieux les effets des changements de paysage sur la biodiversité ? In : *Paysages : de la connaissance à l'action* (Berlan-

- Darqué M., Terrasson D., Luginbühl Y., dir.), Quæ, Versailles, 29-40.
- Lewis H.-T., 1989. Ecological and Technological Knowledge of Fire: Aborigines Versus Park Rangers in Northern Australia. *American Anthropologist*, 91 (4), 940-961.
- Li C.-Z., Löfgren K.-G. 2000. Renewable Resources and Economics Sustainability: A dynamic analysis with heterogeneous time preferences. *Journal of Environmental Economics and Management*, 40, 236-249.
- Lifran R., Hofstetter A., 2009. Quand les politiques se heurtent au temps du paysage. In : *Les Grands Causes Terres d'expériences* (J.-P. Chassany, C. Crosnier, éd.), Editions du PNC, Florac, 309-315.
- Livet P., 1995. Évaluation et apprentissage des émotions. In : La couleur des pensées. Sentiments, émotions, intentions. *Raisons pratiques*, 6, Éditions de l'EHESS, Paris, 119-145.
- Lizet B., 1984. Brider le buisson : une logique de la haie paysanne. In : *Rôle des savoirs et pratiques populaires dans la gestion des écosystèmes humanisés* (Bérard L., Brisebarre A.-M. et al., édés), programme Gestion écologique des espèces et des milieux du ministère de l'Environnement, CNRS (ERA 773) Paris, Laboratoire d'Etnobotanique et d'Ethnozoologie du MNHN, Paris, 76-123.
- Lizet, B., 2010. Villes naturalisées. In : *Inventer les villes-natures de demain... Gestion différenciée, gestion durable des espaces verts* (G. Aggéri, éd.), Dijon, Éducagri, 190-192.
- Lolive J., 2003. Des territoires de mobilisation à l'écorégion. In : *Conflits et territoires* (Mélé P., Larrue C., Rosenberg M., édés), Tours, éditions de la MSH « Villes et territoires », 145-165.
- Lolive J., 2006. Des forums hybrides à l'esthétisation des espaces publics en France, *Cahiers de Géographie du Québec*, 50 (140), 151-171.
- Lolive J., 2010. Mobilisations environnementales. In : *Ecologies urbaines* (O. Coutard, J.-P. Levy, édés), Paris, Économica, collection Villes.
- Louviere J., Hensher D.-A., Swait J., 2000. *Stated Choice Methods. Analysis and Application*, Cambridge University Press, Cambridge.
- Luginbühl Y., 1990. *Paysages. Textes et représentations du paysage du Siècle des Lumières à nos jours*. Lyon. La Manufacture.
- Luginbühl Y., 1992. *Paysages méditerranéens*, Éditions Electra.
- Luginbühl Y., 1995. Les paysages écartelés. In : *Les héritiers du futur* (R. Passet, dir., J. Theys), Groupe de prospective « Environnement » de la Datar, éditions de l'Aube.
- Luginbühl Y., 2001a. Le paysage du vignoble du Tokaj (Hongrie) ou la valeur qualitative ajoutée d'un vin de luxe. In : *Patrimoine et paysages culturels*, Éditions Confluences, Bordeaux, 83-90.
- Luginbühl Y., 2001b. Paysage modèle et modèles de paysages. In : *L'Environnement, question sociale*, Éditions Odile Jacob, Paris, 49-56.
- Luginbühl Y., 2001c. La demande sociale de paysage, rapport au conseil national du paysage, séance inaugurale du 28 mai, 17 p. www.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/20010528_2.pdf
- Luginbühl Y., 2003. Bien-être individuel et social et paysage, ateliers de la Convention

européenne du paysage, publications du Conseil de l'Europe, Strasbourg, 28 et 29 novembre 2003.

Luginbühl Y., 2004a. Synthèse du programme de recherche « Politiques Publiques et Paysages », 10.

Luginbühl Y., 2004b. L'émergence des nouveaux acteurs. Colloque « De la connaissance des paysages à l'action paysagère », Bordeaux.

Luginbühl Y., Toubanc M., 1998. De l'utilité de l'émondage à la contemplation du paysage, rapport de recherche du programme « Participation des structures linéaires boisées à des formes nouvelles d'aménagement des paysages ruraux », contrat ministère de l'Environnement, SRAE, 120 p.

Luginbühl Y., Toubanc M., 2003. L'évolution des représentations collectives et des modes de gestion du bocage. In : *De la haie aux bocages. Organisation, dynamique et gestion* (J. Baudry, A. Jouin, coord.), INRA-Éditions, Versailles, 43-73.

Lundgren B., Raintree J.-B., 1982. Sustained agroforestry. In: *Agricultural Research for Development: Potentials and Challenges in Asia* (Nestel B., ed.), ISNAR, The Hague, 37-49.

Lussault M., 2000. Action(s) ! In : *Logiques de l'espace, esprit des lieux. Géographies à Cerisy* (Lévy J. et Lussault M., eds), Paris, Belin, 11-36.

Magnaghi A., 2003. *Le Projet local*, Belgique, Pierre Mardaga, 2003, p. 27.

Makowiak J., 2004. *Esthétique et droit*, Limoges, Lgdj.

MARM, 2008. *Anuario de estadísticas*, Ministerio de Medio ambiente, Medio rural y Marino, www.marm.es (également années 2003, 2009).

Mata Olmo R., 2001. *Los paisajes agrarios. Geografía de España*. Ariel.

Mathevet R., Le Page C., Etienne M., Lefebvre G., Poulin B., Gigot G., Proréol S., Mauchamp A., 2007. ButorStar: a Role-Playing Game for Collective Awareness of Wise Reedbed Use. *Simulation and Gaming*, 38 (2), 233-262.

Mathevet R., Antona M., Barnaud C., Fourage C., Trébuil G., Aubert S., 2010. Contextes et dépendances de la modélisation d'accompagnement. In : *La modélisation d'accompagnement : une démarche en appui au développement durable* (Etienne M., dir), Quæ, Versailles (sous presse).

McDonald D., Crabtree J.-R., Wiesinger G., Dax T., Stamou N., Fleury P., Gutierrez-Lazpita J., Gibon A., 2000. Agricultural abandonment in mountain areas of Europe: Environmental consequences and policy response. *Journal of Environmental Management*, 59, 47-69.

Ménard C., 2004. *L'économie des organisations*. Éditions La Découverte, Paris.

Mercer D., 2003. The great Australian wind rush and the devaluation of landscape amenity. *Australian Geographer*, 34 (1), 91-121.

Mermet L., Berlan-Darqué M. (eds), 2009. *Environnement : décider autrement. Nouvelles pratiques et nouveaux enjeux de la concertation*, L'Harmattan, Paris, 375 p.

Mermet L., Moquay P. (dir.), 2002. *L'accès du public aux espaces naturels. Outils d'analyse et méthodes de gestion*, Lavoisier, 392 p.

- Metailié J.-P., 1981. *Le feu pastoral dans les Pyrénées centrales* (Barousse, Oueil, Larboust, éd.), CNRS, Paris, 294 p.
- Micoud, A., 1993. Vers un nouvel animal sauvage : le sauvage « naturalisé vivant » ? *Natures, Sciences et Sociétés*, 1 (3).
- Micoud A., 2004. Des patrimoines aux territoires durables. Ethnologie et écologie dans les campagnes françaises, *Ethnologie Française*, n° 2, t. XXXVII, 13-22.
- Miéville-Ott V., Droz Y., A paraître. Évolution de la réflexion paysagère en Suisse. Programme Paysages et habitats de l'arc alpin. L'analyse des représentations paysagères en Suisse : Aspects majeurs du programme de recherche « Paysages et Habitats de l'arc alpin », *Économie rurale*.
- Mignotte A., 2002. Vers une gestion concertée et participative des réseaux de sentiers et des espaces naturels protégés. *Revue de Géographie Alpine*, 90 (2), 45-59.
- Mitchell D., 2004. Geography in an age of extremes: a blueprint for a geography of justice. *Annals of the Association of American Geographers*, 94, 764-770.
- Mitchell N., Rössler M., Tricaud P.-M. (eds), 2009. World Heritage Cultural Landscapes – A Handbook for Conservation and Management. In : *World Heritage papers 26*, éditions Unesco, Paris.
- Möller B., 2006. Changing wind power landscapes. Regional assessment of visual impact on landuse and population in Northern Jutland. *Applied Energy*, Denmark, 83 (5), 477-494.
- Monédiaire G., 2007. Les paysages du droit : Florence 2000. In : *Esthétique et espace public* (Blanc N., Lolive J., éd.), éditions Apogée/Cosmopolitiques, Paris, 179-189.
- Monet N., Tovar M., 2005. Essai d'ethnographie visuelle ou comment cerner le pouls de la place de Catalogne au travers de photographies et d'ambiances sonores, www.comite-film-ethno.net/colloque/pdf/realites-miroir2/tovar-monnet%20.pdf (consulté le 25 avril 2005).
- Montembault D., 2007 : Origine, évolution et ré-interprétation des haies de frênes têtards dans les vallées angevines : vers la construction de nouvelles formes du bocage ? In : *Bocage et sociétés* (A. Antoine, D. Marguerie, dir.), collection Espaces et Territoires, Presses Universitaires de Rennes, 445-461.
- Montiel Bueno A., 1998. Olivicultura tradicional, olivicultura sostenible. *Agricultura*, 795, 802-804.
- Moreno D., Cevasco R., 2010. Rural Landscapes: the historical roots of biodiversity. In: *Historical Rural Landscapes. For a National Register* (Agnoletti M., ed.), Bari, Laterza, ISBN/ISSN : 978-88-420-9617-7, 121-130.
- Moreno D., Montanari C., 2008. Mas allà de la percepcion : hacia una ecologia historica del paisaje rural en Italia. Cuadernos Geográficos De La Universidad De Granada, vol. 43 – 2 ; 29-49, ISSN : 0210-5462
- Moreno D., Poggi G., 1998. Identification des pratiques agro-sylvo-pastorales et des savoirs naturalistes locaux : mise en contribution de l'écologie historique de sites. In : *Monde Rural et Histoire des Sciences en Méditerranée – du bon sens à la logique* (Roussel A. et Rougier S., éd.), collection Études, Presses Universitaires de Perpignan, 1998, 151-163.

- Morin E., 2005. *Introduction à la pensée complexe*, Point Essais, 158 p.
- Moriniaux V. (éd.), 2001. *La Méditerranée*, Paris, Editions du temps.
- Morlon P., Trouche G., 2005. Nouveaux enjeux de la logistique dans les exploitations de grande culture. I. L'organisation spatiale des chantiers : une question dépassée ? *Cahiers Agriculture*, 14, 233-239.
- Mormont M., 2009. Globalisation et écologisation des campagnes. *Études rurales*, 183, 154-155.
- Mottet A., Ladet S., Coqué N., Gibon A., 2006. Agricultural land-use change and its drivers in mountain landscapes: A case study in the Pyrenees. *Agriculture, Ecosystems et Environment*, 114, 296-310.
- Muir R., 2000. Pollards in Nidderdale: A Landscape History. *Rural History*, 11, 95-111.
- Mulk I.-M., 1996. *The Laponian World Heritage Area – The Sami Cultural Heritage*, Småskrifter från Ajtte 5, Jokkmokk: Ajttte.
- Mulk I.-M., Bayliss-Smith T., 1998. The representation of Sami cultural identity in the cultural landscapes of northern Sweden: the use and misuse of archaeological evidence. In: *The Archaeology and Anthropology of Landscape* (Ucko P.-J., Layton R., eds), London: Routledge, 358-396.
- Muñoz Cobo J. et al., 2001. Análisis cualitativo y cuantitativo de las comunidades de aves en cuatro tipos de olivares de Jaén. *Boletín de Sanidad Vegetal y Plagas*, 27, 259-275.
- Nadaï A., 2007a. “Planning”, “siting” and the local acceptance of wind power: some lessons from the French case. *Energy Policy*, 35 (5), 2715-2726.
- Nadaï A., 2007b. Site ou l'émergence d'un paysage. *Cosmopolitiques*, 15, 173-178.
- Nadaï A., Labussière O., 2008. Re-inventing a visual landscape, planning wind power in the Eure-et-Loir (France). In : *Éoliennes et paysages : la politique éolienne entre politique de l'environnement et politique du paysage*, rapport pour le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, avril 2010.
- Nadaï A., Labussière O., 2009. Wind power planning in France (Aveyron): from State regulation to local experimentation. *Land Use Policy*, 26 (3), 744-754.
- Nadaï A., Labussière O., 2010. Birds, turbines and the making of wind power landscape in South France (Aude). *Landscape Research*, 35 (2), 209-233.
- Nadaï A., Van der Horst D., 2010. Introduction: landscapes of energies, *Landscape Research*, 35: 2, 143-155.
- Neumayer E., 2003. Weak versus strong sustainability: exploring the limits of two opposing paradigms. *Edward Elgar*, Cheltenham, UK.
- Nilsson Dahlström Å., 2003. Negotiating Wilderness in a Cultural Landscape – Predators and Saami Reindeer Herding in the Laponian World Heritage Area, thèse de doctorat, Acta Universitatis Upsaliensis, Uppsala Studies in Cultural Anthropology, 32, 534 p.
- Ollagnon H., 1989. Une approche patrimoniale de la qualité du milieu naturel. In : *Du rural à l'environnement* (Mathieu N., Jollivet M., dir.), ARF Editions, L'Harmattan, Paris, 258-268.

- Olwig K.-R. 2002. *Landscape nature and the body politic. From Britain's Renaissance to America's New World*. Madison, The University of Wisconsin Press, 300 p.
- Olwig K.-R., 2007. The practise of landscape “conventions” and the just landscape: the case of the landscape convention. *Landscape Research*, 32, 5, 579-594.
- Orsenna E., 2011. Le paysage, un indicateur de bien-être ? *Les cahiers de l'IAU*, Le paysage du projet à la réalité, n° 159, 69-70.
- Osty J., Josse L., 1998. Rêver le quartier, *Projet Urbain*, 12, 19-20.
- Oueslati W., Salanié J., Garnier F., 2011. Organisation de la filière paysage en milieu urbain. *In : Analyse économiques du paysage* (Oueslati, éd.), Quæ, Versailles.
- Paperman P., 1992. Les émotions et l'espace public. *Quaderni*, 18, 93-107.
- Paperman P., Ogien R. (éds), 1995. La couleur des pensées. Sentiments, émotions, intentions, *Raisons pratiques*, 5, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, Paris, 280 p.
- Pasqualetti M., 2000. Morality, space and the power of wind energy landscape. *Geographical Review*, 90 (3), 381-394.
- Pastor M., Castro J., Humanes M. D., Muñoz J., 2001. Sistemas de manejo del suelo en olivar de andalucia. *Edafología*, 8, 75-98.
- Pauwels F., Gulincx H., 2000. Changing minor rural road networks in relation to landscape – sustainability and farming practices in West Europe. *Agriculture Ecosystems and Environment*, 77, 95-99.
- Peco B., Sánchez A., Azcárate F., 2006. Abandonment in grazing systems: Consequences for vegetation and soil, *Agriculture, Ecosystems and Environment*, 113, 1-4.
- Peyrache-Gadeau V., Perron L., 2010. Le paysage comme ressource dans les projets de développement territorial, Développement durable et territoires [En ligne], Vol. 1, n° 2/septembre 2010. <http://developpementdurable.revues.org/8556>
- Plet F., Cros Z., Gyuro Konkolyne E., 1994. Vitiviniculture et situations politiques : le Tokaj, *Mappemonde*, 3, 5-11.
- Pointereau P., Bazile D., 1995. *L'arbre des champs : haies, alignements et prés-vergers ou l'art du bocage*, Toulouse.
- Posey D.-A., 1985. Indigenous management of tropical forest ecosystems: the case of the Kayapo indians of the Brazilian Amazon. *Agroforestry Systems*, 3 (2), Dordrecht Netherlands, 139-158.
- Potschin M.-B, Haines-Young R.-H., 2006. Landscapes and sustainability. *Landscape and Urban Planning*, 75, Issues 3-4.
- Price C., 2008. *Hyperbolic discounting and landscape values*. 3rd workshop on landscape economics, May 29-30 2008, Versailles, 10 pages. www.ceep-europe.org/workshop_files/workshop47_124.pdf
- Pujadas Salvá A., 1986. *Flora Arvensis y Ruderal de la Provincia de Córdoba*. Tesis doctoral, Universidad de Córdoba.

Quezel P., Médial F., 2003. *Écologie et biogéographie des forêts du bassin méditerranéen*, Elsevier, Paris, 483 p.

Ramsey F.-P., 1928. A Mathematical Theory of Saving. *Economic Journal*, 138, 543-559.

Rancière J., 2000. *Le partage du sensible. Esthétique et politique*, La Fabrique, Paris, 80 p.

Reclus E., 1866. Du sentiment de la nature dans les sociétés modernes, *Revue des Deux Mondes*, Paris.

Reed M., 2008. Stakeholder participation for environmental management: a literature review. *Biological Conservation*, 141(10), 2417-2531.

Réjalot M., 2006. Paysages viticoles et politiques patrimoniales. Y a-t-il un malentendu bordelais ? *Sud Ouest Européen*, 21, 117-127.

Republic of Hungary, 2002. *Tokaj Wine Region Historic Cultural Landscape*, Documentation for the nomination of the cultural landscape of Tokaj Wine Region. <http://whc.unesco.org/fr/list/1063/documents/>

République italienne, 1997. *Portovenere, Cinque Terre, and the Islands (Palmaria, Tino and Tinetto)*, Dossier d'Inscription sur la liste du Patrimoine mondial. <http://whc.unesco.org/fr/list/826/documents>

Ricoeur P., 1999. *L'unique et le singulier*, édition Alice, Bruxelles, 90 p.

Rifkin J., 2000. *L'âge de l'Accès. La révolution de la nouvelle économie*, La Découverte, Paris, 532 p.

Rodewald R., Knoepfel P. (Hrsg.) 2005. *Institutionelle Regime für nachhaltige Landschaftsentwicklung. Régimes institutionnels pour le développement durable du paysage*, série Ecologie et Société, Rüegger, Zurich, vol. 20.

Roger A., 1994. Histoire d'une passion théorique ou comment on devient un Raboliot du Paysage ? In : *Cinq propositions pour une théorie du paysage* (Berque A., dir.), Seyssel, Champ Vallon.

Roger A., 1997. *Court traité du Paysage*, collection Bibliothèque des sciences humaines, Gallimard, Paris, 199 p.

Rössler M., Menetrey-Monchau C. (éds), 2006. Rapport périodique et plan d'action. Europe 2005-2006, *Rapports du patrimoine mondial*, n° 20, p. 32

Roturier S., Roué M., 2009. Of forest, snow and lichen: Sámi reindeer herders' knowledge of winter pastures in northern Sweden. *Forest Ecology and Management* 258, 1960-67.

Roué M., 2006. Le désert, le wilderness et la forêt : éthique protestante et naissance de l'écologisme. In : *Temps et espaces des crises de l'environnement* (Beck C., Luginbühl Y., Muxart T., éds), collection Indisciplines, Quæ, *Natures Sciences Sociétés*, 287-299.

Roupnel G., 1931. *Histoire de la campagne française*, Plon, 394 p.

Rousseau J.-J., 1782. Les rêveries du promeneur solitaire, Cinquième promenade solitaire, collection complète des œuvres de Jean-Jacques Rousseau, Aux Deux Ponts, Chez Sanson et Compagnie, p. 210

- Rouxel F., Rist D., 2000. Le développement durable. Approche méthodologique dans les diagnostics territoriaux, Paris, Certu, 105, 147 p.
- Rowe G., Frewer L. 2004. Evaluating public-participation exercises: a research agenda. *Science, technology and human values* 29 (4), 512-557
- Ruby C., 2007. *Devenir contemporain ? La couleur du temps au prisme de l'art*, Editions du Félin, Paris, 183 p.
- Sánchez Martínez J.-D., Gallego Simón V.-J., Araque Jiménez E., 2008. El monocultivo olivarero jiennense : ¿del productivismo a la sostenibilidad ? *Boletín de la Asociación de Geógrafos Españoles*. 47, 245-270.
- Sanoff H., 2000. *Community participation in methods design and planning*. John Wiley et Sons, New York, 320 p.
- Sanz Cañada J., Macías Vázquez A., 2008. Appellations d'origine protégée et innovations : la filière « huile d'olive » à Sierra Mágina (Andalousie). *Cahiers Agricultures*, 17 (6), 542-546.
- Sauer C., 1925. The Morphology of Landscape, *Publications in Geography*, 2 (2), University of California, 19-53.
- Schubert, 2006. Éléments sur l'actualisation et l'environnement, *Recherches Economiques de Louvain*, 72 (2), 157-175.
- Selman P., 2004. Community Participation in the Planning and Management of Cultural Landscapes. *Journal of Environmental Planning and Management*, 47 (3), 365-392.
- Selman P., 2010. Learning to love the landscapes of carbon-neutrality. *Landscape Research*, 35 (2), 157-171.
- Simard L., Lepage L., Fourniau J.-M., Gariépy M., Gauthier M. (éds), 2006. *Le débat public en apprentissage. Aménagement et environnement. Regards croisés sur les expériences française et québécoise*, l'Harmattan, Paris, Montréal, 315 p.
- Simmel G., 1988. *La tragédie de la culture et autres essais*, collection Rivages poche, édition Rivages, Paris, 257 p.
- Simon L., Pech P., 2003. Les paysages forestiers de Lure : le fruit d'une histoire écologique et sociale. *Forêt Méditerranéenne*, XXIV, n° 1, 6-10.
- Staheli L.-A., Mitchell D., Gibson K., 2002. Conflicting rights to the city in New York's community gardens. *GeoJournal*, 58, 197-205.
- Steward W.-P., Liebert D., Larkin K.-W., 2004. Community identities as visions for landscape change. *Landscape and Urban Planning*, 69, Issues 2-3, 315-334.
- Stöckelová T., 2009. Who knows? Notes on civic epistemology in the Czech Republic. In : *Social movements and public action. Lessons from environmental issues* (Marty P., Devaux S., dir.), Editions du Cefres, Prague, 97-124.
- Storti M., 2004. *Il paesaggio storico delle Cinque Terre. Individuazione di regole per azioni di progetto condivise*, Firenze University Press, Firenze.
- Surell A., 1841. *Étude sur les torrents des Hautes-Alpes*, Carilion-goeury et Dalmont, Paris, 284 p.

Szabo Y., Van Torok S., 1867. *Tokaj-hegyaljai album: Kiadja a Tokaj-Hegyaljai Bormívelő Egyesület és elnöke báró Vay Miklós*, Pest.

Teilus M., Lindahl K., 2000. Mijá ednam – samebyarnas Laponiaprogram, Jokkmokk: Samebyarnas kansli, 87 p. www.padjelanta.com/en/laponia.pdf (consulté décembre 2012).

Tissier J.-L., 2004. Chemins en géographie, *Les carnets du paysage*, 11, 34-54.

Torquebiau E., 2007. *Agroforesterie, des arbres et des champs*, L'Harmattan, Paris, 154 p.

Toublanc M., 2004. *Paysages en herbe*, Educagri, Dijon, 298 p.

Toublanc M., Luginbühl Y., 2007a. Des talus arborés aux « haies bocagères » : des dynamiques de pensée du paysage inspiratrices de politiques publiques. In : *Paysages : de la connaissance à l'action* (Berlan-Darqué M., Luginbühl Y., Terrasson D., dir.), Quæ, Versailles, 163-177.

Toublanc M., Luginbühl Y., 2007b. Des arbres sur talus au néobocage. In : *Bocage et sociétés* (Antoine A. et Marguerie D., dir.), collection Espaces et Territoires, Presses Universitaires de Rennes, 429-444.

Trivière F.-X., 1991. Émonder les arbres : tradition paysanne, pratique ouvrière, *Terrain*, 16, 62-77.

Trom D., 1999. De la réfutation de l'effet Nimby considérée comme une pratique militante. Notes pour une approche pragmatique de l'activité revendicative. *Revue Française de Science Politique*, 1, 31-50.

Vallauri P., 1997. Dynamique de la restauration forestière des substrats marneux avec *Pinus nigra* J.F. Arnold ssp. *nigra* dans le secteur haut-provençal, Thèse de sciences, Univ. Marseille III-Cemagref, 300 p. + annexes.

Van Asselt M., Rijkens-Klomp N., 2002. A look in the mirror: reflection on participation in Integrated Assessment from a methodological perspective. *Global Environmental Change*, 12, 167-184.

Vanier M., 2008. *Le pouvoir des territoires. Essai sur l'interterritorialité*, collection Anthropos, Economica, Paris, 160 p.

Varotto M., 2000. In difesa dei luoghi dell'abitare : il fenomeno dei comitati spontanei in Veneto, Quaderno 3 *Osservatorio Veneto*, Verona.

Varotto M., Visentin L.F., 2008. Comitati locali e criticità ambientali in Veneto. L'evoluzione del fenomeno negli ultimi 10 anni, ARS n° 116 gennaio/marzo 2008.

Walzer M., 1997. *Sphères de justice. Une défense du pluralisme et de l'égalité*, Seuil, Paris, 480 p.

Warren C., Mc Fadyen M., 2010. Does community ownership affect public attitudes to wind energy? A case study from south-west Scotland, *Land Use Policy*, 26 (3), 204-213.

Westerberg V., Lifran R., 2008. Eliciting Biodiversity and Landscape Trade-off in Landscape Projects: Pilot Study in the Anciens Marais des Baux, Provence, France, Working Papers 08-12, Lameta, University of Montpellier, août 2009.

Westerberg V., Lifran R., Olsen S.-B., 2010. To restore or not? A valuation of social and ecological functions of the Marais des Baux wetland in Southern France, *Ecological Economics*, 69, 2383-2393.

- Williamson O.-E., 1994. *Les institutions de l'économie*. Interéditions, Paris.
- Wolsink M., 2000. Wind power and the NIMBY-myth: institutional capacity and the limited significance of public support. *Renewable Energy*, 21 (1), 49-64.
- Wolsink M., 2009. Near-shore wind power—Protected seascapes, environmentalists' attitudes, and the technocratic planning perspective, *Land Use Policy*, 26 (3), 195-204.
- Vos W., Meekes H., 1999. Trends in European cultural landscape development: perspectives for a sustainable future. *Landscape and Urban Planning*, 46, 3-14.
- Zelenak I., 2001. The historical values of in Tokaj-Hegyalja. In: *World Heritage Expert Meeting on Vineyard Landscapes*, 11-14 juillet 2001, Secrétariat hongrois du comité hongrois du patrimoine mondial, Tokaj, Budapest, 33-37.
- Zoido naranjo F., Venegas moreno C. (coord.), 2002. Paisaje y ordenación del territorio, Sevilla, Cons. de Obras publicas y transporte, 355 p.

Les auteurs

Afonso Ana Isabel, Département d'Anthropologie, Nouvelle Université de Lisbonne, Portugal

Amblard Laurence, UMR Metafort AgroParisTech-Cemagref-Inra-VetAgroSup, Clermont-Ferrand, France
laurence.amblard@irstea.fr

Angles Stéphane, UMR Ladyss, Université Paris Diderot, Paris 7, France
stephane.angles@free.fr

Araque Jimenez Eduardo, Faculté de Géographie, Université de Jaén, Espagne
earaque@ujaen.es

Attonaty Jean-Marie, Directeur de recherche émérite à l'Inra, France
attonaty@club-internet.fr

Blanc Nathalie, Laboratoire Ladyss, Université de Paris 7-UMR CNRS, Paris, France
nathali.blanc@wanadoo.fr

Bonnefond Mathieu, École supérieure des Géomètres et Topographes – CNAM, UMR Citeres, Université de Tours/CNRS, Tours, France
mathieu.bonnefond@esgt.cnam.fr

Bordreuil Jean-Samuel, UMR 6127, Laboratoire Méditerranéen de Sociologie (Lames), Aix-en-Provence, France
bordreuil@msh.univ-aix.fr

Briffaud Serge, Cepage, École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux, Talence, France
serge.briffaud@bordeaux.archi.fr

Brochot Aline, CNRS, Laboratoire Ladyss (Dynamiques Sociales et Recomposition des Espaces), Universités de Paris 1, Paris 7, Paris 8, Paris 10, Paris, France
aline.brochot@univ-paris1.fr

Cheylan Jean-Paul, UMR 6012 Espace, Montpellier, France
jean-paul.cheylan@cirad.fr

Cohen Marianne, Laboratoire Ladyss (Dynamiques Sociales et Recomposition des Espaces)-UFR GHSS, Université Paris Diderot, Paris, France
marianne.cohen@paris7.jussieu.fr

Davasse Bernard, Cepage, École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux (ENSAPB), France
bernard.davasse@bordeaux.archi.fr

De Gourcy Constance, Laboratoire méditerranéen de sociologie (Lames), Université de Provence, Aix-en-Provence, France
constance.degourcy@univ-provence.fr

De Ros Giorgio, Fondazione Edmund Mach di San Michele all'Adige, Trento, Italie
giorgio.deros@fmach.it

Dracklé Dorle, Département d'Anthropologie sociale et d'Études Interculturelle, Université de Brême, Allemagne
drackle@uni-bremen.de

Fortin Marie-José, Chaire de recherche du Canada en développement régional et territorial, Université du Québec à Rimouski, Canada
marie-jose_fortin@uqar.ca

Frileux Pauline, Larep, École nationale supérieure du paysage, Versailles, France
frileux@mnhn.fr

Gerber Jean David, Institut de politiques territoriales et d'environnement humain (IPTEH), Université de Lausanne, Suisse
jean-david.gerber@unil.ch

Gomez-Mendoza Josefina, Département de géographie, Université de Madrid, Espagne
josefina.gomez@uam.es

Guillaume Sylvie, Laboratoire Geode-UMR 5602 CNRS, Université Toulouse Le Mirail, Maison de la recherche, Toulouse, France
guillerm@univ-tlse2.fr

Guisepelli Emmanuel, Chambre Régionale d'Agriculture Rhône-Alpes, GIS Alpes Jura, Lyon, France
eg@rhone-alpes.chambagri.fr

Hadjem Naïma, UMR 5175, Centre d'Écologie Fonctionnelle et Évolutive, CNRS, Montpellier, France
hadjemnaïma@yahoo.fr

Hinkelbein Oliver, Département d'Anthropologie sociale et d'Études Interculturelle, Université de Brême, Allemagne
oliver.hinkelbein@s-hb.de

Knoepfel Peter, Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP), Lausanne, Suisse
peter.knoepfel@idheap.unil.ch

Krauss Werner, Helmholtz-Zentrum Geesthacht/Institute of Coastal Research, Geesthacht, Allemagne
werner.krauss@gmail.com

Jimenez Olivencia Yolanda, Instituto de Desarrollo Regional, Université de Grenade, Espagne
yjimenez@ugr.es

Labussière Olivier, Centre International de Recherche sur l'Environnement et le Développement (Cired), Nogent-sur-Marne, France
olivier.labussiere@centre-cired.fr

Larrue Corinne, UMR Citeres, Université François Rabelais, Tours, France
corinne.larrue@univ-tours.fr

Le Bars Marjorie, UMR G-EAU, IRD-Cemagref-Cirad-Engref, Montpellier, France
marjorie.Le-Bars@ird.fr

Le Cœur Didier, Agrocampus Ouest, UR Inra SAD-Paysage 980, Rennes, France
didier.lecoeur@agrocampus-ouest.fr

Le Dû-Blayo Laurence, UMR CNRS ESO 6590, Université de Rennes 2, Rennes, France
laurence.ledu@univ-rennes2.fr

Le Floch Sophie, Unité ADBX, Irstea Bordeaux, Cestas, France
sophie.le-floch@irstea.fr

Lepart Jacques, UMR 5175, Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive, CNRS, Montpellier, France
jacques.lepart@cefe.cnrs.fr

Lifran Robert, UMR 5474 Lameta, CNRS-Inra, Campus SupAgro, Montpellier, France
lifran@supagro.inra.fr

Lizet Bernadette, UMR 7206 CNRS/MNHN, Paris, France
lizet@mnhn.fr

Lolive Jacques, Laboratoire Pacte, UMR CNRS-Université Joseph Fourier de Grenoble, France
jacques.lolive@ujf-grenoble.fr

Marquez Claudia, UMR Ladyss, Université Paris Diderot, France
claudia.marquez.t@gmail.com

Marty Pascal, UMR 6250 LIENSs, CNRS-Université de La Rochelle, France
pascal.marty@univ-lr.fr

Mathevet Raphaël, UMR 5175, Centre d'Écologie Fonctionnelle et Évolutive, CNRS, Montpellier, France
raphael.mathevet@cefe.cnrs.fr

Mendes Carlos, Institut Polytechnique de Viana do Castelo, Portugal

Miéville-Ott Valérie, Agridea, Lausanne, Suisse
Valerie.mieville@agridea.ch

Moreno Diego, Laboratorio di Archeologia e storia Ambientale, Université de Gênes, Italie
diego.moreno@unige.it

Nadaï Alain, Centre International de Recherche sur l'Environnement et le Développement (Cired), Nogent-sur-Marne, France
alain.nadaï@free.fr

Nespoulous Amélie, UMR 5175, Centre d'Écologie Fonctionnelle et Évolutive, CNRS, Montpellier, France
amelie.nespoulous@gmail.com

Oueslati Walid, UMR Granem, Agrocampus Ouest, Angers, France
walid.oueslati@agrocampus-ouest.fr

Perron Loïc, Suaci Alpes du Nord, GIS Alpes Jura, France
lperron@suacigis.com

Peyrache-Gadeau Véronique, CISM-Edytem, GIS Alpes Jura, Université de Savoie, Le Bourget du Lac, France
veronique.peyrache-gadeau@univ-savoie.fr

Rambonilaza Tina, Unité ADBX, Irstea Bordeaux, Cestas, France
mbolatiana.rambonilaza@irstea.fr

Revol Hélène, UMR Metafort AgroParisTech-Cemagref-Inra-VetAgroSup, Clermont-Ferrand, France

Rey Freddy, Unité EMGR, Irstea Grenoble, St Martin d'Hères, France
freddy.rey@irstea.fr

Roué Marie, Département Hommes, Natures, Sociétés, CNRS/MNHN, Paris, France
roue@mnhn.fr

Saïd Sandra, UMR 5474 Lameta, CNRS-Inra, Campus SupAgro, Montpellier, France

Salanié Julien, UMR Granem (Groupe de Recherche Angevin en Economie et Management), Agrocampus Ouest, Angers, France
julien.salanie@agrocampus-ouest.fr

Terrasson Daniel, Direction Scientifique, Cemagref, France

Thenail Claudine, UR Inra SAD-Paysage 980, Rennes, France
claudine.thenail@rennes.inra.fr

Thoyer Sophie, UMR 5474 Lameta, CNRS-Inra, Campus SupAgro, Montpellier, France
thoyer@supagro.inra.fr

Toublanc Monique, Département des Sciences Humaines, École Nationale Supérieure du Paysage de Versailles, France
m.toublanc@versailles.ecole-paysage.fr

Ubeda Xavier, Département de Géographie, Université autonome de Barcelone, Bellaterra (Cerdanyola del Vallès), Espagne
xubeda@ub.edu

Van Tilbeurgh Véronique, UMR CNRS ESO 6590, Université de Rennes 2, France
veronique.vantilbeurgh@univ-rennes2.fr

Vila-Subiros Josep, Instituto de Medi Ambient, Universit  de Girone, Espagne
josep.vila@udg.cat

Westerberg Vanja, UMR 5474 Lameta, CNRS-Inra, Campus SupAgro, Montpellier,
France
westerberg@supagro.inra.fr

Si le paysage appartient au langage commun, la recherche nous montre néanmoins qu'il s'agit d'une notion complexe, alliant des dimensions matérielles et immatérielles. Avec le développement durable, les scientifiques réinterrogent le paysage dans sa globalité au croisement de nombreuses disciplines, des sciences sociales (géographie, économie, sociologie, aménagement et urbanisme) aux sciences du vivant (biologie, écologie), sans oublier le point de vue des sciences politiques (participation, modes de gouvernance). Cet ouvrage est la synthèse des contributions de chercheurs européens au programme de recherche « Paysage et développement durable » du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Les territoires des recherches, essentiellement situés en Europe, ont permis d'aborder, sous un angle comparatif, des thèmes aussi divers que la place du végétal et de la biodiversité (caractéristiques et cohérence écologique des trames vertes, signification de l'arbre isolé quant à l'histoire agraire ou comme indicateur de terroir...), les perceptions par les habitants des politiques publiques pour le développement de l'énergie éolienne, l'importance respective des paysages ordinaires et des paysages d'exception, les interactions entre paysage et économie, etc. Cet ouvrage est destiné aux chercheurs, aux enseignants et aux étudiants mais aussi à tous les acteurs du paysage, décideurs publics et professionnels, intéressés par les avancées de la recherche et la possibilité de transfert de ses résultats vers l'action.

Yves Luginbühl est ingénieur agronome et géographe, directeur de recherche émérite au CNRS, ancien membre de la Casa de Velázquez, co-rédacteur de la Convention européenne du paysage, membre du Comité scientifique du patrimoine naturel et de la biodiversité, du Comité des biens français du patrimoine mondial et a présidé les conseils scientifiques des programmes de recherche sur le paysage du ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie. Il a été co-fondateur et directeur du laboratoire LADYSS du CNRS et des Universités de Paris 1, 7, 8 et 10, et membre du Comité national de la recherche scientifique.

Daniel Terrasson est agronome, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, en retraite.

Gérard Guillaumin, chargé de mission à la direction de la Recherche et de l'Innovation du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie est responsable du programme de recherche « Paysage et développement durable ». À ce titre, il a participé à la coordination de cet ouvrage.



Éditions
Quæ

Éditions Cirad, Ifremer, Inra, Irstea
www.quae.com



49 €

ISBN : 978-2-7592-1890-5



ISSN : 1773-7923
Réf. : 02356